HISTOIRE

DU PAPE

GRÉGOIRE VII

ET DE SON SIÈCLE.

TOME PREMIER.



Etab.t R.l de Lith.ie à Brux.

HISTOIRE

DU PAPE

GRÉGOIRE VII

ET DE SON SIÈCLE,

D'APRÈS LES MONUMENTS ORIGINAUX;

PAR J. VOIGT,

PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ PROTESTANTE DE HALL;

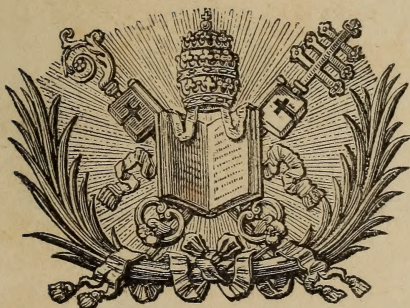
TRADUITE DE L'ALLEMAND,

AUGMENTÉE D'UNE INTRODUCTION, DE NOTES HISTORIQUES ET DE PIÈCES JUSTIFICATIVES,

PAR M. L'ABBÉ JAGER,

CHANOINE HONORAIRE DE NANCY,
MEMBRE CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE DE LYON.

I



BRUXELLES.
PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ NATIONALE
POUR LA PROPAGATION DES BONS LIVRES.

1838

Ayant fait examiner le livre intitulé *Vie de Grégoire VII*, nous en permettons l'impression.

Malines, le 19 décembre 1837.

J.-B. PAUWELS, VIC. GÉN.

INTRODUCTION.

Grégoire VII a eu le sort de tous les grands hommes, il a été diversement jugé et presque toujours avec passion. Le défaut de la plupart des écrivains qui en ont parlé est de l'avoir représenté indépendamment des circonstances où il s'est trouvé et de l'époque où il a vécu. On nous a montré Grégoire armé de rigueur et de sévérité, lançant la foudre contre les rois et les empereurs; mais on nous a laissé ignorer les causes qui avaient provoqué de si grandes mesures. On l'a supposé ambitieux, voulant s'emparer de tous les trônes; mais on nous a caché ses vraies vues et la droiture de ses intentions. Enfin, on a considéré en lui l'homme politique, et jamais l'homme religieux et le véritable pontife. Tel est le défaut de nos écrivains français, et nos auteurs ecclésiastiques eux-mêmes n'en sont pas exempts.

Il appartenait à la savante Allemagne de nous donner une Vie de Grégoire VII, à cette Allemagne qui se place aujourd'hui si haut dans les sciences et les lettres; car, pour peindre une de ces grandes figures du moyen âge, il faut de profondes études, de longues et de pénibles recherches, choses dont nous ne sommes pas capables; la légèreté de notre caractère semble s'y opposer. Nous aimons les livres superficiels, des ouvrages légers et futiles, fruits de nos préjugés ou de notre imagination vagabonde. Pour des ouvrages solides qui demandent du savoir, du courage et de la patience, ceux-là ne sont pas de notre goût; c'est à d'autres de nous les fournir.

L'Allemagne semble s'être chargée de ce soin. Chaque jour voit accroître

le nombre de ses étonnantes productions; elle a embrassé toutes les branches des connaissances humaines : histoire, littérature ancienne, philosophie, controverse, sciences physiques, etc., rien n'est négligé. L'étude sérieuse de l'histoire ecclésiastique est aussi tombée dans ses domaines. Dans ce dernier genre, deux hommes se sont placés au premier rang : Voigt et Hurter[1]. Repoussant le principal préjugé de leur secte, ils ont débuté par des chefs-d'œuvre, ils ont élevé deux monuments à la gloire du saint-siége : chose surprenante sans doute; car lorsque, chez nous, la science ecclésiastique est presque anéantie, et qu'elle se trouve sans encouragement et sans protection, ce sont des protestants qui se lèvent pour rendre hommage à la papauté.

M. Voigt, pour donner la Vie de Grégoire VII, n'a pas suivi la route tracée par ses prédécesseurs. Il a commencé par faire une sérieuse étude de l'histoire de son pays, principal théâtre des actions de Grégoire; il a fait marcher le pontife de pair avec ses adversaires et avec son siècle, et il est arrivé où l'on arrive nécessairement quand on part du même point de vue, il est arrivé, disons-nous, à l'admiration, à l'éloge, où les autres n'avaient trouvé que du blâme. Mais avant de présenter son œuvre, quelques réflexions préliminaires sont indispensables; nous les donnerons avec toute la brièveté que comportera la gravité du sujet.

L'Église, dans ses différents âges, a eu successivement trois ennemis à combattre, la persécution, l'hérésie et la corruption de ses enfants. Elle avait résisté à la persécution, elle avait vaincu l'hérésie. Le temps était venu où elle se trouvait aux prises avec son troisième ennemi, la corruption; et celle-là était hideuse; elle était montée à un point incroyable, d'autant plus funeste qu'elle avait gagné le clergé, et même l'épiscopat, dont la conduite doit être une leçon vivante pour les peuples. Mais il ne faut pas s'en scandaliser; car, outre que la Providence avait ménagé de nombreux exemples de vertus, et même d'éminente sainteté, il faut observer que le monde avait envahi le sanctuaire, et qu'il y avait jeté tous ses vices et toutes ses habitudes criminelles. Nous ne voulons pas parler du changement de mœurs qu'a produit, dès le VIIe siècle, le mélange des Barbares. Après avoir bouleversé tout l'univers, ils reçurent la loi des vaincus, et fournirent à l'Église

[1] Auteur de *la Vie d'Innocent III*, ouvrage colossal, fruit de vingt ans de travaux. Quand nous parlons ainsi de l'Allemagne, nous sommes loin d'approuver tout ce qui en vient. Les auteurs que nous venons de citer ne sont pas non plus sans défauts : nous signalerons dans nos notes ceux de M. Voigt; nous voulons dire qu'il y a en Allemage travail, érudition et science, et c'est sous ce rapport que nous l'envisageons.

des pasteurs qui, pour la plupart, conservèrent leurs anciennes habitudes, qui, n'ayant aucune idée des convenances de leur état, restèrent chasseurs et guerriers. Mais n'entrons pas dans ce sujet qui nous mènerait trop loin. La plaie de l'Église, à l'époque dont nous parlons, venait des investitures. Au xe siècle, le régime féodal avait envahi la société; la guerre ne se soutenait qu'au moyen des vassaux, à qui les princes avaient accordé des terres titrées à la charge du service militaire; et les prélats, déjà avant le xe siècle, furent compris dans ces séduisantes gratifications. De grands fiefs étaient attachés à leur dignité; mais fiefs qui les tenaient soumis à toutes les lois de la féodalité, et les obligeaient, en temps de guerre, à fournir tant d'hommes et tant de chevaux, qu'ils conduisaient eux-mêmes à l'armée, dès qu'ils en avaient reçu l'ordre. Mais ce n'était pas encore le plus grand mal; ce qui mettait le comble au scandale de l'Église, c'est que les princes et les seigneurs, surtout en Allemagne, nommaient, sans l'intervention de l'autorité ecclésiastique, à toutes les dignités sacerdotales qui étaient dans les domaines de leurs vassaux. Ils nommaient le plus souvent, non des hommes exemplaires, mais des créatures, des courtisans qui flattaient leurs passions, ou qui pouvaient mieux remplir leurs vues; et comme ils avaient besoin d'argent, soit pour soutenir leur luxe et leur prodigalité, soit pour faire la guerre, ils mettaient les évêchés et les abbayes à l'enchère, et les donnaient au plus offrant. Une conduite régulière et ecclésiastique était la moindre de leurs considérations. De là, des maux innombrables dans l'Église. Les dignités ne pouvant être obtenues qu'à force d'argent, chacun cherchait à en ramasser; une cupidité honteuse, la dilapidation des biens des pauvres, des vexations odieuses exercées sur le peuple, en furent les suites. Les évêques et les abbés ainsi entrés par voie de simonie, n'avaient plus aucune autorité sur leurs inférieurs. Ceux-ci, séduits par le mauvais exemple de leurs chefs, se livraient à leurs penchants; de là, plus de discipline ecclésiastique. D'ailleurs les évêques, pour la plupart, étaient presque continuellement absents de leurs diocèses. Ils étaient à la guerre, qui, dans ces temps de barbarie, ne finissait pas, ou, quand il y avait un peu de repos, ils prenaient part à l'administration de l'État, assistaient aux assemblées générales de la nation, où ils étaient convoqués, comme seigneurs et comme premiers corps d'État. Ils suivaient la cour, et, comme celle-ci n'avait pas de résidence fixe, ils étaient continuellement en route. Les désordres du clergé provenaient donc du régime de l'époque, et principalement des investitures. C'était là le vice radical, et la source des maux de l'Église. Un auteur contemporain de Grégoire les expose avec beaucoup de vivacité, et leur assigne la même origine que nous.

« Qui ne voit, dit-il, que c'est la source de la simonie et la destruction
» de toute la religion? Car, quand on espère obtenir du prince la dignité
» épiscopale, les clercs méprisent leurs évêques et abandonnent l'Église :
» les uns répandent beaucoup d'argent parmi les courtisans pour acheter
» leurs recommandations; les autres font de grandes dépenses, pour servir
» à la cour pendant plus de dix années, souffrant avec patience le froid et
» le chaud, la pluie et les autres incommodités du voyage. Ils souhaitent la
» mort de celui dont ils briguent la place, et sont jaloux de ceux par les-
» quels ils craignent d'être supplantés. Quelquefois le mauvais choix va
» jusqu'à donner la dignité épiscopale à des serfs et à des débauchés, parce
» qu'on sait bien que de telles gens étant en place n'oseront reprendre les
» péchés des grands qui les y ont élevés; et c'est pour cela même qu'on les
» y met. Ces faux pasteurs ne songent qu'à s'engraisser aux dépens du
» troupeau, dont ils négligent absolument le salut. D'autres donnent dans
» toutes les vanités du siècle, entretenant des chiens et des oiseaux pour la
» chasse, et portant des fourrures précieuses. Ils quittent leurs églises pour
» suivre les empereurs, quoique les canons défendent aux évêques d'aller
» à la cour, leur permettant seulement d'y envoyer leurs diacres, s'ils y ont
» quelques affaires. Et tandis que les canons défendent à un évêque de s'ab-
» senter de sa cathédrale pendant trois dimanches, quelques-uns n'y vont
» que trois ou quatre fois l'année; d'autres à peine une fois, donnant au
» clergé l'exemple d'abandonner leurs églises [1]. »

Tels sont les maux qu'ont entraînés les investitures, que quelques auteurs n'ont pas craint de traiter comme une affaire de pure cérémonie. Une immoralité profonde avait infecté la société; la simonie et l'incontinence s'étaient introduites dans l'Église. « Les temps ne sont plus, s'écriait Pierre
» Damien, où la pudeur, la vie austère et la pureté ecclésiastique étaient
» en honneur... La discipline ecclésiastique est presque universellement
» négligée, les prêtres ne reçoivent plus le respect qui leur est dû, les
» saints canons sont foulés aux pieds, on ne s'applique qu'à suivre ses pas-
» sions... Qui a honte d'une vie déréglée ou d'un vol sacrilége? Qui craint
» de commettre des crimes dont le ciel demande vengeance? La corruption
» déborde partout [2]. »

On sent bien que le clergé ne donnant plus l'exemple, le vice devait se propager dans toutes les classes. Aussi les peintures que font les auteurs contemporains des mœurs de cette époque sont horribles. Jamais la société

[1] Saint Anselme, *deuxième discours*.

[2] *Epist.*, II.

chrétienne n'avait été affligée de si grands maux. Une anarchie affreuse régnait partout. « Le monde, dit encore Pierre Damien, n'est plus qu'un » gouffre d'envie et d'impudicité. La cupidité les asservit tous, depuis les » plus petits jusqu'aux plus grands... Un mauvais esprit précipite violem- » ment le genre humain dans un abîme de forfaits, et fait naître en tous » lieux l'envie, la haine, l'hypocrisie. Déjà nous sommes comme à la fin du » monde, comme sur les bords de la mer, battus par les vagues furieuses du » schisme et de la dissension [1]. » Ces maux faisaient gémir tous les gens de bien. Car, un grand nombre de prêtres et d'évêques n'étaient plus des ministres de Dieu; c'étaient des loups et des voleurs, pour me servir de l'expression de Grégoire, des hommes scandaleux, dont l'exemple répandait la contagion jusque dans les classes les plus inférieures. C'en était fait du christianisme et de la société humaine. L'Église déshonorée par ses propres ministres, était menacée, humainement parlant, d'une ruine entière; et tout cela provenait des élections confiées aux princes et aux seigneurs laïques.

Ces sortes de nominations étaient une usurpation manifeste des droits ecclésiastiques. L'Église, dès son berceau, avait sagement pourvu à l'élection de ses pontifes. Elle avait prévu, dans son origine, les maux qui résulteraient du moment que le choix des évêques serait exclusivement entre les mains des souverains. C'est pourquoi, dans les canons des apôtres, elle prononce la déposition contre les évêques qui obtiennent leurs dignités du pouvoir séculier, sans la participation de l'Église [2]. Comment devaient donc se faire les élections? S. Clément, un des successeurs immédiats de S. Pierre, nous le dit: « Les apôtres, dit-il, instruits par Notre-Seigneur Jésus-Christ, » ont su que le titre d'évêque donnerait lieu à des altercations; c'est pour- » quoi, remplis d'une sage prévoyance, ils les ont établis eux-mêmes, et » ont laissé à leurs successeurs la forme d'élection lorsque, après leur mort, » il serait question de les remplacer par des sujets d'un mérite reconnu. » Ainsi les évêques nommés par les apôtres, ou ceux qui leur ont succédé, » par le choix des plus respectables personnages, *avec le consentement de* » *toute l'Église,* ne sauraient être déposés sans injustice, lorsqu'ils ont gou- » verné sans reproche le troupeau de Jésus-Christ [3]. »

[1] *Epist.,* I, 10; IV, 9.

[2] *Si quis episcopus secularibus potestatibus usus ecclesiam per ipsos obtineat, deponatur; et segregentur omnes qui illi communicant.* Can. XXX.

[3] Et apostoli nostri, per Jesum Christum Dominum nostrum cognoverunt, contentionem de nomine episcopatus oborituram; atque ob hanc causam perfecta præscientia prædití, constituerunt prædictos, ac descriptas deinceps ministrorum

Ainsi le choix des pontifes était confié aux évêques. L'Église a bien appelé à son secours le peuple dans ses élections; elle lui a même donné le droit de suffrage, mais c'est par privilége : les évêques étaient toujours juges en dernier ressort; le peuple était comme témoin, il désignait plutôt qu'il ne nommait. L'acte constitutif de l'élection était dans la confirmation des évêques. Cette vérité est claire pour tous ceux qui sont tant soit peu versés dans la science de l'antiquité ecclésiastique. Le concile de Nicée s'exprime clairement à ce sujet [1]. Jamais il n'a été permis aux laïques de choisir exclusivement les pontifes; cela est contraire à la constitution primitive et aux décrets solennels de l'Église. Le huitième concile général, tenu à Constantinople l'an 870, exclut expressément les princes séculiers des élections, à moins qu'ils n'y soient invités par les évêques, et frappe d'anathème ceux qui entreprendraient quelque chose contre une élection canonique [2].

Malgré la défense des conciles, les princes ont tenté, à diverses époques, de s'immiscer dans les élections pontificales; mais l'Église leur a résisté,

officiorumque vices reliquerunt, ut in defunctorum locum alii viri probati succedere et illorum munia exequi possent. Constitutos itaque ab illis, vel deinceps ab aliis viris celebribus, cum consensu universæ Ecclesiæ, qui inculpate ovili Christi deservierunt cum humilitate, quiete et absque omni sorde et turpitudine, quique longo tempore ab omnibus testimonium præclarum reportarunt, hos non sine injuria munere vel officio exui debere existimamus. Labb., *Concil.,* t. I, p. 151.

[1] Episcopum oportet maxime quidem ab omnibus qui sunt in provincia, constitui; si autem fit hoc difficile, vel propter urgentem necessitatem, vel viæ longitudinem, tres omnino eumdem in locum congregatos, absentibus quoque suffragium ferentibus, scriptisque assentientibus, tunc *electionem* fieri; eorum autem quæ fiunt, confirmationem in unaquaque provincia a metropolitano fieri. Can. IV. Labb., *Concil.,* t. II, p. 30.

[2] Promotiones atque consecrationes episcoporum, concordans prioribus conciliis, electione ac decreto episcoporum collegii fieri sancta hæc et universalis synodus definit et statuit; atque jure promulgat, *neminem laicorum principum* vel potentium semet inserere electioni vel promotioni patriarchæ vel metropolitæ, aut cujuslibet episcopi.... Si vero quis laicorum ad concertandum et cooperandum ab Ecclesia invitatur, licet hujusmodi cum reverentia, si forte voluerit, obtemperare se asciscentibus; taliter enim sibi dignum pastorem regulariter ad Ecclesiæ suæ salutem promoveat. Quisquis autem secularium principum et potentium, vel alterius dignitatis laicus, adversus communem ac consonantem atque canonicam electionem ecclesiastici ordinis agere tentaverit, anathema sit, donec obediat et consentiat in hoc quod Ecclesia de electione ac ordinatione proprii præsulis se velle monstraverit. Can. XXII. Labb., t. VIII, p. 1141.

elle a soutenu ses droits, et les élections se sont faites, pendant les dix premiers siècles, par le clergé de concert avec le peuple, conformément à l'usage ancien et aux règles canoniques.

Tant que le peuple conserva son antique piété et qu'il consulta uniquement les intérêts de l'Église, les choix étaient généralement bien faits; car le peuple est bon juge quand il est livré à ses propres inspirations; il sait parfaitement distinguer le vrai mérite; et dans ce sens on peut dire : *Vox populi, vox Dei.* Mais aussi il est inconstant, accessible à la séduction ; il ne résiste pas à l'attrait de l'or, et ne sait pas toujours se mettre à l'abri de l'intrigue. La première dignité de l'Église fut souvent briguée, achetée au poids de l'or, et les pontifes choisis n'étaient pas ceux que voulait l'Église; souvent aussi les élections étaient tumultueuses et causaient des troubles à Rome.

Des princes bien intentionnés voulurent prévenir ces abus. Ainsi nous voyons sous le pape Eugène II, l'an 824, un décret par lequel Lothaire défend, au nom de son père Louis le Débonnaire, sous peine d'exil, de mettre quelque obstacle à l'élection du pontife de Rome [1].

Au rapport de Sigonius, on ajouta que des commissaires impériaux seraient présents aux élections, pour empêcher les troubles qui s'étaient déjà élevés dans ces sortes d'occasions [2].

Mais ces dispositions ne furent pas toujours observées. Les descendants de Charlemagne avaient trop à faire chez eux pour se mêler efficacement des affaires de Rome. La puissante maison de Toscane se mêla des élections pontificales, et signala, en 896, son début en chassant le pape élu par le peuple, et en mettant à sa place un intrus sous le nom d'Étienne VI. Le pape Jean IX, voulant prévenir de pareils désordres, appela encore une fois l'assistance des commissaires impériaux dans les élections des pontifes. Voici le décret qu'il fit dans un concile à Rome, l'an 904.

« Comme la sainte Église romaine, que nous gouvernons avec l'aide de

[1] In electione autem Romani pontificis nullus, sive liber, sive servus, præsumat aliquod impedimentum facere. Sed illi solummodo Romani, quibus antiquitus concessum est constitutione sanctorum Patrum, sibi eligant pontificem. Quod si quis contra hanc nostram constitutionem facere præsumpserit, exilio tradatur. Labb., *Concil.*, t. VII, p. 1550.

[2] Illud etiam propter tumultus superiores adjectum videtur, ut ad vitanda comitiorum dissidia, aut legati regis, aut rex ipse, si in urbe adessent, consecrationi interessent, sic enim subsequentibus annis est observatum et postremo nova etiam lege sancitum.

» Dieu, est exposée, à la mort du pontife, à toutes sortes de violences;
» qu'elle souffre surtout parce que la consécration du pape se fait à l'insu
» de l'empereur et sans la présence de ses commissaires qui, d'après le rite
» canonique et l'usage reçu, doivent être présents pour réprimer la violence
» et empêcher le scandale; nous voulons, afin d'y mettre fin, que le pon-
» tife de Rome soit élu dans l'assemblée des évêques et de tout le clergé, à
» la demande du sénat et du peuple, et que celui qui est élu par le suffrage
» de tous soit consacré en présence des commissaires impériaux [1]. »

On voit que les commissaires impériaux étaient appelés pour maintenir le bon ordre, mais sans exercer aucun droit de suffrage, et que les empereurs se sont fondés sur un faible appui quand ils voulaient tirer de ce canon leur droit de confirmation.

Mais un germe de discorde est semé, il produira ses fruits; les empereurs sont appelés à la consécration des pontifes, plus tard ils se mêleront des élections et finiront par s'en emparer exclusivement. Ceci arriva au milieu du xe siècle, et voici à quelle occasion.

Après la mort du pape Agapit II, l'an 956, le peuple choisit pour pontife un jeune homme de dix-huit ans, Octavien, fils du patriarche Alberic, qui jouissait d'une grande popularité à Rome, et qui avait succédé à la dignité de son père, mort en 954. Il prit le nom de Jean XII; comme il avait l'esprit peu ecclésiastique, il se livra aux plaisirs de la jeunesse, et déshonora le trône pontifical par toutes sortes de vices. Mais il avait été canoniquement élu, et personne ne pouvait lui contester la légitimité. Bérenger II et son fils Adalbert ayant envahi quelques propriétés du saint-siége, et chassé plusieurs évêques, le pape appela à son secours le puissant Othon, empereur d'Allemagne. Othon, qui régnait depuis vingt-sept ans avec un bras de fer, se rendit à l'invitation du pape et d'autres évêques. Il n'eut aucune peine à repousser Bérenger et son fils. Après sa victoire, il vint à Rome, fut élu roi d'Italie d'un consentement unanime, proclamé et sacré

[1] Quia sancta Romana Ecclesia, cui Deo auctore præsidemus, plurimas patitur violentias pontifice obeunte; quæ ob hoc inferuntur, quia absque imperatoris notitia, et suorum legatorum præsentia, pontificis fit consecratio, nec canonico ritu et consuetudine ab imperatore directi intersunt nuntii, qui violentiam et scandalum in ejus consecratione non permittant fieri : volumus, ut id deinceps abdicetur, et constituendus pontifex convenientibus episcopis et universo clero eligatur, expetente senatu et populo, qui ordinandus est et sic in conspectu omnium celeberrime electus ab omnibus, præsentibus legatis imperialibus consecretur. Can. x. Labb., *Concil.*, t. IX, p. 505.

comme tel. Le pape lui jura sur le corps de S. Pierre, avec les citoyens et les grands de Rome, de ne jamais renoncer à son obéissance et de ne donner aucun secours à Bérenger et à Adalbert. Sur cela, l'empereur confirma toutes les donations faites au saint-siége par Pepin et Charlemagne, et y ajouta plusieurs autres villes de son royaume de Lombardie. Il régla ensuite les élections pontificales. La noblesse et le clergé de Rome devaient s'engager par serment à la faire canoniquement; mais le nouveau pape ne devait pas être sacré, sans avoir promis, en présence des commissaires impériaux, qu'il respecterait les droits de tous [1].

Jean XII, pénétrant toutes les vues de l'empereur, qui étaient de régner, non-seulement sur l'Italie, mais sur Rome, se repentit de son imprudente démarche, profita de son absence pour rompre ses engagements; il rappela Adalbert, et excita les Hongrois à se soulever contre Othon. Celui-ci, qui était occupé à assiéger Bérenger dans une place du comté de Montefeltro, revint à Rome. Le pape prit la fuite avec Adalbert. Othon convoqua un concile, fit déposer le pape et choisit à sa place Léon, protoscriniaire de l'Église romaine, qui prit le nom de Léon VIII. Pour assurer sa puissance en Italie, il rendit, avant de partir, le saint-siége dépendant de son autorité. Un concile tenu à Rome, dans l'église de Latran, présidé par Léon VIII, fit un décret par lequel le pape, avec tout le clergé et le peuple de Rome, accorde et confirme à Othon et à ses successeurs la faculté de choisir un successeur pour le royaume d'Italie, de nommer le pape et de donner l'investiture aux évêques, en sorte qu'on ne pourra élire ni patrice, ni pape, ni évêque, sans le consentement de l'empereur: le tout sous peine d'excommunication, d'exil et de mort [2].

[1] Ut omnis clerus et universa populi Romani nobilitas, propter diversas necessitates, pontificum irrationabiles erga populum sibi subjectum asperitates retundendas, sacramento se obligent: quatenus futura pontificum electio (quantum uniuscujusque intellectus fuerit) canonice et juste fiat; et ut ille qui ad hoc sanctum atque apostolicum regimen eligitur, nemine consentiente, consecratus fiat pontifex, priusquam talem in præsentia missorum nostrorum, vel filii nostri, seu universæ generalitatis, faciat promissionem pro omnium satisfactione, atque futura conservatione, qualem dominus et venerandus spiritualis pater noster Leo sponte fecisse dignoscitur. Labb., *Concil.,* t. IX, p. 645.

[2] Voici ce décret tel qu'il se trouve dans Gratien: « Nous, Léon, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, avec le clergé et le peuple romain, accordons et donnons à Othon Ier, roi des Allemands, et à ses successeurs en ce royaume d'Italie, le pouvoir et la faculté, à perpétuité, d'élire un successeur et de créer un pape, et ensuite les archevêques et les évêques, de sorte qu'ils reçoivent de

Mais ce décret était radicalement nul ; car, outre qu'il était opposé aux constitutions de l'Église, Léon VIII était un intrus et n'avait aucun pouvoir. Othon n'avait pas le droit de déposer un pape. Cependant les empereurs ne manquaient pas de flatteurs pour faire valoir ce droit prétendu ; ainsi Sigebert, partisan du roi Henri IV, fait remonter ce privilége à Charlemagne, et prétend que le pape Adrien le lui avait accordé dans un concile de cinquante-trois évêques [1].

Mais ceci est, de la part de Sigebert, une pure fiction. L'histoire ne nous en laisse pas le moindre vestige; que disons-nous? l'histoire nous montre le contraire ; car Charlemagne, dans ses capitulaires, nous dit qu'il a laissé choisir les évêques par le clergé et le peuple, selon *les statuts des canons* [2].

Ce décret est devenu une source de maux pour l'Église, il a causé des schismes et des scandales à Rome et dans toute la chrétienté. Henri II, voyant les désordres qu'il avait produits, l'abolit en 1014, et rendit aux Romains la liberté d'élection, à condition cependant que des commissaires impériaux assisteraient au sacre, comme l'exigeait le décret d'Eugène II [3]. Mais les empereurs ne renonceront pas si facilement à leurs prétendus droits. L'empereur Conrad II viola le traité de Henri, fit un indigne trafic du siége pontifical en y plaçant, pour de l'argent, un enfant de dix ans,

» lui l'investiture et ensuite qu'ils soient consacrés par ceux auxquels il faut » pour cela qu'ils s'adressent. » Disc. LXIII, cité par Mabillon, *Histoire de la décadence.*

[1] Voici ses paroles : « Hadrianus papa cum universali synodo dedit ei (Carolo Magno) jus eligendi pontificem et ordinandi apostolicam Sedem, dignitatem quoque principatus. Insuper archiepiscopos et episcopos per singulas provincias ab eo investituram accipere definivit, et ut nisi a rege laudetur et investiatur episcopus, a nemine consecretur ; omnesque huic decreto rebelles anathematizavit, et nisi resipiscerent, bona eorum publicari. Labb., t. VI, p. 1754.

[2] Sacrorum canonum non ignari, assensum ordini ecclesiastico præbuimus, ut scilicet episcopi per electionem clericorum et populi, secundum *statuta canonum* de propria diocesi, remota personarum et munerum acceptione, ob vitæ meritum, et sapientiæ donum eligantur; ut exemplo et verbo sibi subjectis usquequaque prodesse valeant. Labb., t. VI, p. 1754.

Nous citons ce texte pour montrer que les écrivains de l'empereur Henri savaient même recourir au mensonge, quand il s'agissait de faire valoir ses prétentions. Fleury montre une grande ignorance ou de la mauvaise foi, quand il avance (liv. 56, n. XI) que *depuis Charlemagne, comme devant, le consentement des empereurs était nécessaire pour l'ordination d'un pape.*

[3] Labb., *Concil.,* t. IX, p. 815.

Benoît IX ; et ce qu'il y a de plus étonnant, et ce qui montre jusqu'à quel point allait le respect qu'on avait pour le siége de Rome, c'est que tout l'univers catholique lui obéissait, reconnaissant en lui le successeur de saint Pierre. Bientôt le saint-siége est déshonoré, trois papes à la fois se disputent la tiare. Henri III veut mettre un terme à ces désordres, et s'appliquer franchement à la réforme de l'Église. Mais il ne renonce pas aux prétentions de ses prédécesseurs, il remet au contraire en vigueur le décret d'Othon. Ce décret va devenir, sous Grégoire VII, le sujet d'une lutte déplorable entre la papauté et l'empire. Le pape voudra l'abolir, et rendre l'Église à sa liberté primitive ; l'empereur voudra soutenir ses droits usurpés, et tenir l'Église asservie. Le lecteur nous pardonnera ces détails, ils sont nécessaires pour comprendre l'histoire de Grégoire VII telle qu'elle nous est donnée par M. Voigt ; ensuite ils sont utiles pour notre instruction, en ce qu'ils nous font voir l'origine des schismes et des scandales à Rome. Ces scandales ne sont pas l'ouvrage de l'Église, non, il s'en faut, elle en gémissait et les repoussait. Chaque fois qu'elle était libre, elle se trompait rarement sur le choix de ses pontifes ; mais quand elle était asservie, et que les élections étaient entre les mains des souverains, les dignités ecclésiastiques furent données sans discernement, la papauté fut souvent mise à l'enchère, des sujets indignes occupèrent le siége de Pierre. C'est donc à la puissance séculière et non à l'Église qu'il faut attribuer les scandales de Rome. Nous pouvons dire hardiment au monde, en nous servant de l'expression d'un célèbre écrivain : *Il y a eu de mauvais papes, parce que c'est vous qui les avez faits.*

Tel était l'état de l'Église : on voit qu'il ne pouvait pas être plus déplorable. Asservie par la puissance séculière, déshonorée par ses propres ministres, attaquée jusque dans ses constitutions fondamentales, l'Église allait succomber, et la société avec elle. Mais Dieu ne laisse pas périr son ouvrage, *les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle.* Dieu l'a dit, et ses paroles seront accomplies. Il appelle un réformateur, il le choisit dans la boutique d'un artisan, et jamais on ne pouvait dire avec plus de vérité : *Infirma elegit Deus ut confundat fortia* [1]. Il le conduit par la main, et le place à la tête des affaires. C'est Hildebrand : homme d'une pénétration d'esprit extraordinaire, doué des qualités les plus éminentes, intégrité des mœurs, droiture et sensibilité de cœur, justesse dans les plans, prudence et fermeté dans l'exécution, activité incroyable, vigilance extrême, courage à braver tous les périls, talent à discerner les hommes propres à ses

[1] I Cor., I, 27.

vues, à se les attacher et à leur inspirer les sentiments dont il est animé; génie vaste, riche et fécond en ressources, s'agrandissant avec les événements, versé dans les lettres sacrées et profanes, calme et de sang-froid, se hâtant ou se modérant suivant les conjonctures, habile à tirer parti des circonstances les plus critiques, et attaché constamment et pendant plus de trente ans à une seule idée, celle de réformer le genre humain par l'Église [1]. Hildebrand est caché dans l'obscurité d'un cloître, servant Dieu dans le silence de la retraite. C'est l'évêque de Toul qui est destiné à le faire connaître au monde, et à mettre la lumière sur le chandelier.

Hildebrand, placé au centre de la chrétienté, ne tarde pas à se faire connaître. Pénétré de la nécessité d'une réforme générale dans l'Église, il y met tous ses soins et son application. Mais il sait que pour aller loin, il faut marcher lentement: aussi, quelle prudence! quelles précautions! quelle sagesse et quelle habileté! Avant de songer à aucune réforme, il veut d'abord bien constituer la papauté; car, selon lui, la régénération devait venir du siége de Rome. « C'est du chef, disait-il, que doivent partir la » réforme et la régénération; c'est lui qui doit déclarer la guerre au vice, » l'extirper, et jeter les fondements de la paix du monde; c'est lui qui doit » prêter main-forte à tous ceux qui sont persécutés pour la justice et la » vertu [2]. » Voilà sa première pensée, et certes elle était bien juste. Car comme le siége de Rome était la seule autorité respectée au milieu de cette anarchie du moyen âge, toutes les espérances reposaient sur lui. Au reste, cette idée était partagée par tous les bons esprits de l'époque. « Il faut que » la réforme parte de Rome, s'écriait Pierre Damien, comme de la pierre » angulaire du salut des hommes. Si Rome ne revient pas dans la voie des » améliorations, nul doute que le monde entier ne reste encore longtemps » dans un abîme d'erreurs... Le siége de S. Pierre doit montrer à tous la » vraie manière de se conduire, et donner l'exemple de toutes les vertus [3]. »

Rome était donc, dans l'opinion de tous, destinée à régénérer le genre humain, à sauver la société et à la retirer de l'abîme où elle était engloutie. Cette idée était fortement gravée dans la tête de Hildebrand; mais pour l'exécuter, il se présentait un premier obstacle presque insurmontable :

[1] M. Voigt regarde, comme première et principale idée de Hildebrand, l'*indépendance de l'Église et sa séparation de l'État.* Sans doute c'est une des idées qui le dominent; mais, selon nous, elle n'est qu'accessoire. La première et la principale idée de Hildebrand est la réforme de la société par l'Église.

[2] *Voy.* cet ouvrage, t. I, chap. v.

[3] *Epist.*, II, 1 et 19.

c'était la puissance des empereurs. Ceux-ci, comme nous l'avons vu, s'étaient emparés des élections pontificales, ils regardaient leur droit comme inaliénable, et presque comme inhérent à leur dignité. Hildebrand n'était pas alors en mesure de lutter contre la puissance impériale ; ce qu'il était possible de faire, il le fit : il rendit les nominations légitimes, en soumettant les pontifes nommés à la réélection du peuple et du clergé de Rome, selon les canons de l'Église. De plus, il mit, par son habileté, un terme aux scandales et aux schismes de l'Église, en écartant des sujets indignes, et en plaçant sur le trône de S. Pierre des pontifes vertueux. C'est là son premier service rendu à la chrétienté.

Hildebrand ne s'arrêta pas à ce premier succès, il s'avança dans la voie des améliorations. Les circonstances viennent le favoriser, il en profite. Par un décret de Nicolas II, il ôte les élections papales et aux souverains et au peuple pour les confier au collége des cardinaux : dès lors tout était gagné, la papauté était constituée et établie sur ses véritables bases : il ne s'agissait plus que de trouver des sujets vertueux. Hildebrand, qui possédait un talent éminent à discerner le véritable mérite, sut les découvrir, les placer et les soutenir sur le trône pontifical, malgré toutes les manœuvres de l'intrigue.

Il est vrai, les empereurs ne renonceront pas de sitôt à leurs prétendus droits, leur politique intéressée suscitera bien des obstacles, une longue lutte s'engagera entre la papauté et l'empire. Mais Hildebrand défendra son œuvre, il combattra comme un lion, et il sera vainqueur ; son décret restera dans l'Église, et, malgré toute la puissance des empereurs, les papes nommés par eux ne s'assiéront plus sur le siége de S. Pierre. L'ouvrage de Hildebrand sera immortel, et il mérite d'ailleurs toute notre reconnaissance.

Mais il y avait bien d'autres réformes à faire. La simonie et l'incontinence, suites inévitables des investitures, déshonoraient l'Église. Ces vices étaient invétérés et avaient des racines tellement profondes, qu'on désespérait du remède. La répression de l'abus semblait devoir entraîner autant de maux que l'abus même : témoin les troubles qui ont eu lieu à Erford, et les scènes sanglantes qu'a occasionnées à Milan le zèle d'Ariald et d'Herlembaud.

Hildebrand, ennemi déclaré de ces abus scandaleux, sent toute la gravité des circonstances, il marche avec d'extrêmes précautions ; ne pouvant pas déraciner le mal, il cherche à l'adoucir et à en faire sentir tout l'odieux ; il rappelle le clergé à son devoir, il fait renouveler les anciens canons de l'Église, et plus d'une fois il remporte des avantages signalés, du moins il prépare l'avenir ; c'est à quoi il travaille pendant vingt ans, sans s'écarter un seul instant de son but.

Quand il a mûri son talent dans la retraite, quand il a acquis toute l'expérience des affaires, Dieu l'appelle au souverain pontificat. Il y arrive, avec des idées fixes, avec des plans arrêtés, et avec un avantage immense, ayant gouverné l'Église pendant vingt ans, connaissant parfaitement son état, et les moyens d'y remédier. Il est élu à l'unanimité, et, par un coup de la Providence, l'empereur d'Allemagne, malgré les menaces du nouveau pontife, malgré l'avis de ses conseillers, approuve l'élection, de sorte qu'il ne pouvait pas même mettre en avant ses prétendus droits pour en contester la légitimité.

Grégoire n'est pas plutôt sur le siége de S. Pierre, qu'il se met à l'œuvre. Il conçoit ses devoirs dans toute leur étendue, il a l'idée la plus complète de la papauté; il sait qu'il est le chef de l'Église, et que, comme tel, il doit veiller à ses doctrines, et faire observer ses règlements. Prévoyant les orages qu'il allait soulever, il cherche à se fortifier, il voyage en Italie, et rallie autour du saint-siége les princes et les évêques du pays. Il se prépare à attaquer avec vigueur les abus dont il a depuis longtemps médité la destruction. « L'Église est dans une grande détresse, s'écriait-il, ses serviteurs » sont criminels, il faut qu'ils se corrigent et se convertissent. Il faut que » l'Église soit indépendante, que tous ceux qui lui appartiennent soient » purs et irrépréhensibles; accomplir cette grande œuvre, c'est le devoir » du pape. L'Église sera libre [1]. » Tel est le langage de Grégoire. Mais pour donner plus de poids à ses paroles, il s'entoure, dans un concile à Rome, de ses frères dans l'épiscopat, et fait renouveler les anciens canons sur la simonie et la continence ecclésiastique.

Aussitôt qu'il a ses canons en main, il se met à les faire exécuter, et c'est là qu'il devient admirable. Car qui pourrait peindre sa prodigieuse activité? Il se multiplie par ses légats, il est présent partout; il étend ses bras d'un bout à l'autre de l'univers, et embrasse tout. Malgré une multitude d'affaires qui viennent l'accabler à la fois, il n'en néglige aucune, et s'occupe de chacune comme s'il n'en avait qu'une seule. Car à des vues générales il réunissait encore l'esprit de détails; depuis le palais des rois jusqu'à la cellule du pauvre cénobite, tout devient l'objet de ses soins. Rien n'échappe à son œil pénétrant. C'est ce que nous voyons par ses écrits, et par ses nombreuses lettres particulières dont l'histoire, qui se borne aux grands événements, ne fait guère mention. Ces lettres, pleines de piété, d'affection, de sagesse et de bons conseils, adressées tour à tour aux souverains, aux princes, aux évêques, aux prêtres, etc., renferment les

[1] *Voy.* t. I, chap. v.

leçons les plus sublimes, et forment un des plus beaux monuments de la papauté. Quand on les lit, on croirait entendre un ange du ciel envoyé sur la terre pour rappeler les hommes à leurs devoirs.

Les ennemis de Grégoire l'ont accusé d'un excès de sévérité, et quelques écrivains catholiques ont applaudi à ce reproche. Mais que devait-il faire? Les désordres qui infectaient l'Église étaient diamétralement opposés à l'esprit de l'Évangile. Les investitures, ce système immoral qui détruisait toute idée d'honneur et de probité, qui fournissait de mauvais exemples dans la personne des évêques, et qui entraînait le clergé au relâchement de la discipline, étaient portées à l'excès; c'étaient des scandales publics et de grands attentats contre la société. Grégoire, comme chef de l'Église, pouvait-il les tolérer sans manquer aux devoirs de sa charge, et sans devenir prévaricateur lui-même? Son devoir était tracé dans les canons de l'Église.

Car Grégoire n'a rien inventé de son propre fond, il n'a fait que rappeler les anciens statuts. Les vices qu'il proscrit étaient proscrits avant lui; les anathèmes, les dépositions qu'il prononce, étaient prononcés dans tous les siècles depuis la naissance du christianisme. Ainsi les canons des apôtres décernent déjà la peine de déposition et d'excommunication contre les simoniaques [1]. Le concile général de Nicée prononce les mêmes peines [2]. Le concile de Calcédoine [3] et le cinquième concile d'Orléans [4], en 549, tiennent le même langage. Un concile tenu à Constantinople, en 459, avait déjà porté une semblable décision [5].

[1] Si quis episcopus per pecunias hanc sit dignitatem (episcopalem) assecutus, vel presbyter, vel diaconus, deponatur, et ipse et qui eum ordinavit, et a communione omnino exscindatur, ut Simon magus a Petro. Can. XXVIII. Labb., t. I, p. 30.

[2] Ut nullus audeat ordinare episcopum, aut sacerdotem, aut diaconum pro quavis re data, sive ante ordinationem, sive post; et qui secus fecerit, deponatur; et quicumque contradixerit, synodus eum excommunicat. Can. XLIX. Labb., t. II, p. 306.

[3] Si quis episcopus propter pecunias ordinationem fecerit, de proprio gradu in periculum veniat. Can. II. Labb., t. IV, p. 756.

[4] Ut nulli episcopatum præmiis liceat adipisci. Quod si quis hanc regulam hujus sanctæ constitutionis per coemptionem excesserit, eum qui per præmia ordinatus fuerit, statuimus removendum. Can. X. Labb., *Concil.*, t. V, p. 393.

[5] Ἔστω τοίνυν καὶ ἔστιν ἀποκήρυκτος, καὶ πάσης ἱερατικῆς ἀξίας τε καὶ λειτουργίας ἀλλότριος, καὶ τῇ κατάρα τοῦ ἀναθέματος ὑποκείμενος, ὅ, τε ταύτην κτᾶσθαι διὰ χρημάτων σιόμενος, καὶ ὁ ταύτην παρέχειν ἐπὶ χρημάσιν ὑπισχνούμενος, εἴτε κληρικὸς, εἴτε λαικὸς εἴη. Sit igitur et est abjectus et ab omni sacerdotali dignitate atque officio alienus

Il nous serait facile d'accumuler les témoignages. L'Église n'a qu'une voix quand il s'agit de cet abus; chaque fois qu'il s'est montré quelque part, tous les Pères se sont levés pour le proscrire et pour le frapper d'anathème.

Quant à la question du célibat, on nous dispensera sans doute de rapporter cette série de témoignages que nous avons accumulés dans un ouvrage récemment, publié [1], et par lesquels il est démontré, jusqu'à la dernière évidence, que le célibat ecclésiastique, établi et fixé au temps des apôtres, a toujours fait partie intégrante de la discipline ecclésiastique, et que cette loi repose sur la tradition universelle du genre humain, sur l'autorité des Pères et des conciles de tous les siècles, sur l'attestation de tous les écrivains ecclésiastiques, sur celle des hérétiques même, et de plus sur la sainteté inhérente au ministère ecclésiastique [2]. Grégoire VII devait-il dissimuler et se taire? devait-il tolérer les infractions à la règle, lorsque son devoir était si nettement tracé; lorsqu'il voyait la corruption dans l'épiscopat, dans ceux qui sont à la tête du troupeau et qui doivent briller autant par leur vertu que par leur science? Non, personne n'osera le dire, fût-il l'ennemi le plus acharné de ce grand pontife. Il devait remédier à ce triste état de l'Église par tous les moyens qui étaient en son pouvoir. Le tout était de s'y prendre avec prudence et circonspection. Grégoire a-t-il manqué à ces règles? non; malgré la vivacité de son esprit et l'austérité de son caractère, il savait se conformer aux circonstances, se rendre souple, docile, marcher avec circonspection, et c'est là ce qui distingue les hommes de génie. Quand ils ont fortement conçu une grande pensée, ils n'ignorent pas les moyens de la réaliser. Ils savent agir avec lenteur quand cela est nécessaire, et prendre des détours quand le chemin droit leur est barré [3]. Telle est la marche de Grégoire. Un léger coup d'œil jeté sur sa correspondance suffira pour nous en convaincre.

et maledictioni anathematis subditus, tam qui possidere hoc sacerdotium per pecunias opinatur, quam is qui præbere id per pecunias pollicetur, sive clericus, sive laicus sit. Labb., *Concil.,* t. IV, p. 1028.

[1] *Le célibat ecclésiastique dans ses rapports religieux et politiques.*

[2] L'ignorance sur ce point de discipline est incroyable. La plupart des auteurs modernes que nous avons lus sur Grégoire VII sont persuadés que c'est lui qui, pour la première fois, fixa la loi du célibat. M. Voigt lui-même, comme nous le verrons, n'est pas exempt d'erreur à ce sujet.

[3] Grégoire avait pour principe invariable d'aller doucement : *Personne,* disait-il, *ne monte tout d'un coup au premier rang; les grands édifices ne se construisent que peu à peu.* Nemo repente fit summus, et alta ædificia paulatim ædificantur. *Epist.,* II, 43.

Grégoire, après vingt ans de patience, commença son ministère par rappeler aux évêques leurs devoirs. C'est ce qu'il fit après le premier concile de Rome, par une apologie qui est un chef-d'œuvre de sagesse et d'érudition, et qui seule devait suffire pour ramener les évêques, s'ils avaient eu tant soit peu l'esprit de leur état.

Mais considérons attentivement sa manière de procéder, nous trouverons en lui un homme accompli.

D'abord, il ne punit pas indistinctement tous les délits, comme on a voulu le prétendre; il réserve les censures pour des scandales publics, pour de grands attentats, tels que la simonie, l'incontinence, le schisme, la dilapidation des biens ecclésiastiques. Nous ne voyons pas qu'il ait excommunié pour d'autres délits.

Ensuite, Grégoire ne punit pas sans avoir bien constaté la culpabilité. La règle qu'il prescrit à Gérard, archevêque de Prague, de ne jamais fulminer une excommunication sans faute canonique, et sans *examen légal,* il l'observait lui-même sans jamais l'enfreindre [1].

Ainsi, il recommande à l'évêque de Rennes d'excommunier un certain Lanzelin, qui avait attaqué et maltraité l'archevêque Rodolphe, dépouillé ses gens, et tué sous ses yeux un de ses parents; mais il veut qu'on constate d'abord le fait, et qu'on essaye de rappeler le coupable à la pénitence, avant d'en venir à l'excommunication [2]. Grégoire laisse donc le temps au repentir; de plus, il accorde à l'accusé le droit de se disculper. Ainsi Rainier, évêque d'Orléans, est accusé de s'être emparé de son église sans avoir l'âge requis, et sans le suffrage des vrais électeurs; d'avoir mis en vente les dignités ecclésiastiques, d'avoir célébré publiquement, malgré la suspense apostolique, et d'avoir coopéré à ce qu'on emprisonnât un clerc mandé par les lettres du pape. Les faits étaient publics et évidents. Cependant Grégoire lui accorde des délais pour se justifier [3].

Quand les circonstances deviennent plus graves, Grégoire ne prend aucune mesure sans avoir entendu l'avis des évêques, ses conseillers. Ainsi

[1] Quod quidem tibi maxime periculosum est, quoniam sicut B. Gregorius dicit, qui insontes ligat, sibi ipsi potestatem ligandi atque solvendi corrumpit. Unde te admonemus ut anathematis gladium numquam subito neque temere in aliquem vibrare præsumas, sed culpam uniuscujusque diligenti prius examinatione discutias, et si quid est quod inter te et homines sæpe fati fratris tui emerserit, cum eo inprimis ut suos ad justitiam compellat fraterne et amicabiliter agas. *Epist.,* II, 6.

[2] *Epist.,* II, 20.

[3] *Epist.,* V, 8, 9, 20.

Godefroi, nommé par l'empereur, usurpe le siége de Milan. La faute est grave, et le fait évident. Cependant il ne l'excommunie qu'après avoir rassemblé de différents lieux un nombreux concile d'évêques, de prêtres, et qu'après avoir obtenu le consentement de différents ordres de personnes ecclésiastiques [1]. Que de précautions ne prend-il pas, quand il s'agit de Thédalde, mis au même siége par l'empereur !

Denis, évêque de Plaisance, était un pasteur sacrilége, déjà autrefois privé de toute dignité, ensuite réconcilié en partie avec l'Église, retombé de nouveau dans la désobéissance et l'opiniâtreté. Grégoire, après l'avoir longtemps attendu à pénitence, le dépose, mais non sans avoir pris l'avis d'un concile [2]. Peut-on marcher avec plus de prudence et de circonspection?

De plus, si Grégoire emploie les censures pour les grands crimes, il les lève aussitôt qu'on donne quelques signes de repentir. Ainsi, il donne avec joie l'absolution aux habitants de Beauvais, qui avaient maltraité leur évêque. Il lit même dans un concile la lettre de l'évêque, qui demandait pardon pour eux [3]. Il donne des éloges à Guarnier, évêque de Strasbourg, qui s'était repenti de ses fautes, et malgré tout l'attachement qu'il a pour Béatrix et Mathilde, il leur fait des reproches de l'avoir retenu injustement dans leurs domaines, et les prie de le traiter avec bienveillance et charité [4]. Grégoire n'est plus le même, quand on revient; c'est alors le père le plus tendre qui ouvre ses bras à ses enfants, et les reçoit avec la plus vive affection. Sa joie est grande, il ne peut plus la contenir, il faut qu'il en fasse part aux autres. Il ne se fait pas attendre; à l'exemple du bon Pasteur, il court au-devant de ses brebis égarées. Voyez avec quelle douceur il offre le pardon à Guibert, archevêque de Ravenne, et à tous ses partisans, quoiqu'ils eussent méconnu publiquement l'autorité de l'Église [5]. Faut-il s'étonner

[1] Congregato e diversis partibus concilio multorum sacerdotum et diversorum ordinum consensu. *Epist.*, I, 15.

[2] *Epist.*, II, 54.

[3] *Epist.*, I, 74.

[4] *Epist.*, I, 77.

[5] Quoniam humanum est peccare, Deique peccantibus conversis veniam tribuere; ipsa quæ ejusdem Dei et Domini sanguine fundata est Ecclesia ad gremium suum redire vos adhuc ut mater expectat : nequaquam in vestra grassari desiderat nece, imo vestræ cupit saluti occurrere... Sciatis etiam quod apud nos nullius unquam odium aut preces seu turpis jactantia locum obtinere poterit, quo contra vos in aliquo injustitiam exercere possit, imo rigorem justitiæ (prout possumus) temperantes, indulgere vobis quantum sine detrimento animarum vestrarum et nostro periculo poterimus, parati sumus. Desideramus enim potius, Deo teste,

après cela que de son temps on lui ait reproché un excès de bonté et de modération [1]? Ceux donc qui nous représentent Grégoire comme dur et inflexible, toujours armé d'une inexorable sévérité, montrent la plus complète ignorance et de sa vie et de ses écrits.

Il est vrai, quand tous ses avertissements ont été inutiles; quand il a épuisé en vain tous les moyens de douceur, alors Grégoire devient inexorable, parce qu'il a un but, et qu'il veut y parvenir; il tonne, il frappe, il lance la foudre. Mais les désordres avaient passé toute mesure, ils avaient rompu leurs digues et désolaient la terre par d'affreux malheurs : faut-il blâmer sa sévérité, ou plutôt ne faut-il pas en faire l'éloge?

D'ailleurs Grégoire était poussé par un motif qu'on ne comprend plus aujourd'hui, c'est la crainte de Dieu. Il s'appliquait souvent ces paroles du Prophète : « Fils de l'homme, je t'ai placé comme gardien de la maison » d'Israël; tu annonceras donc au peuple de ma part tout ce que tu entendras » de ma bouche. Si je dis à l'impie : *Impie, tu mourras,* et que tu ne » l'avertisses pas pour qu'il se garde de la mort, l'impie mourra dans son » péché; *mais je te demanderai compte de son sang* [2]. » Voilà le motif qui poussait Grégoire, il regardait la réforme des abus comme un devoir de conscience. Il craignait de s'en rendre responsable devant Dieu. C'est ce qu'il exprime d'une manière énergique, dans une lettre à l'archevêque de Mayence.

Celui-ci lui avait exposé les difficultés, les troubles et les séditions que causaient ses décrets en Allemagne, et l'impossibilité de les faire exécuter. Mais Grégoire est inflexible et rend compte de sa sévérité.

« Dans vos lettres, dit-il, vous apportez beaucoup d'excuses qui ont » quelque valeur au jugement des hommes, mais qui nous paraissent » faibles pour vous disculper au jugement de Dieu. Car il semble qu'il y ait » des excuses légitimes dans le bouleversement du royaume, les guerres, » les séditions, les irruptions des ennemis, la perte de vos biens, la crainte » de la mort, dont le prince, dites-vous, menace nos frères, enfin, dans le » danger d'un affreux carnage, si les ennemis épars se réunissent. Tout » cela paraîtrait suffisant pour excuser. Mais si nous considérons combien » les jugements de Dieu sont différents de ceux des hommes, nous ne trou- » vons presque rien qui puisse nous excuser au tribunal de Dieu dans la

vestræ saluti et populi vobis crediti consulere, quam nostro seculari commodo in aliquo providere. *Epist.,* v, 13.

[1] *Epist.,* I, 77.

[2] *Ezech.,* XXXIII, 7.

» privation des biens, la haine des méchants, la colère des grands, ni » même dans la perte de la vie. Car le mercenaire diffère du pasteur, en ce » que le mercenaire, aux approches du loup, craint, non pour ses brebis, » mais pour lui-même, s'embarrasse peu de la dispersion et du massacre » du troupeau, l'abandonne et s'enfuit ; tandis que le pasteur, qui aime ses » brebis, ne les abandonne pas à cause du danger, et ne balance pas même » à mourir pour elles... Car si nous voyons nos frères pécher, et que nous » nous taisions ; si nous les voyons errer, et que nous ne tâchions pas de les » ramener par nos avis, ne péchons-nous pas aussi nous-mêmes, et ne » méritons-nous pas d'être jugés coupables? car celui qui néglige de re- » prendre les fautes, les commet [1]. »

Mais même lorsqu'il a frappé, il est encore père. Il n'abandonne pas ceux qu'il a été obligé de déposer, il s'intéresse à leurs malheurs, il recommande aux fidèles de les traiter avec charité, et quand ils sont pauvres, il les fait subsister sur les fonds de l'Église. Il ne faut pas s'en étonner : Grégoire est aussi grand par les qualités du cœur que par celles de l'esprit. Rien n'est ordinaire chez lui ; s'il éprouve de la joie, elle est immense [2] ; s'il a de la douleur, elle est extrême [3]. C'est pourquoi il trouve des amis si sincères et si

[1] Plurimas in tuis litteris, frater, excusabiles et quantum ad humanum spectat judicium validas protulisti rationes. Nec nobis quoque viderentur infirmæ, si hujusmodi possent in divino nos examine excusare. Rata siquidem videtur excusatio regni motus, ac perturbatio, bella et seditiones, invasiones hostium, ac perditio rerum vestrarum, insuper et formido necis, quam nostris dicitis fratribus imminere principis odio, vel ne hi qui de diversis partibus invicem inimicantur, si in unum conveniant, usque ad internecionis bella consurgant. Quæ sane omnia satis videntur ad cujuspiam excusationem idonea. Verum si consideremus quantum ab humanis judicia distant divina, nihil pene reperimus quod in superno examine excusabile proferamus, ut ab animarum lucris retrahi sine periculo valeamus ; non damna siquidem rerum, non malorum simultates, aut ira potentium, non ipsius salutis quoque nostræ vitæque dispendium. In hoc quippe mercenarii a pastoribus distant, quod hi, lupo veniente, dum sibi non ovibus metuunt, gregis direptionem dispersionemque, contemnentes, eis relictis, effugiunt : pastores vero qui suas diligunt oves, eas nequaquam deserunt imminente periculo, pro quibus quoque non dubitant propriæ vitæ subire exitium.... Namque si fratres nostros consideremus delinquere, et tacemus ; si denique errare, et non eos ad rectitudinis semitam monendo revocare conemur, nonne et ipsi delinquimus et errare merito judicamur? Etenim qui negligit culpas emendare, committit. *Epist.*, III, 4.

[2] Gaudii repleti immensitate. *Epist.*, I, 40.

[3] Circumvallat enim me dolor immanis. *Epist.*, II, 49.

dévoués, car on s'attache facilement à ceux qui ont du cœur. Celui de Grégoire est comme un foyer qui se dilate. Quelle foi vive! quelle droiture d'intentions! quelle tendre piété! quel amour pour la vérité et la justice! quel zèle pour la gloire de Dieu et le salut des âmes! Quelle charité ardente! *il veut secourir tous ceux qui sont dans la nécessité* [1]; voilà ce que nous montrent presque toutes ses lettres. Ceux donc qui ne voient en Grégoire qu'un homme politique, et qu'un habile diplomate, sont ou de mauvaise foi, ou n'ont jamais lu ses écrits.

Il résulte de ce qui précède que Grégoire s'est toujours réglé sur les maximes et les décrets de l'antiquité ecclésiastique, qu'il a usé d'une grande douceur envers les infracteurs, qu'il a mis la plus grande circonspection dans la connaissance des délits, qu'il était toujours prêt à pardonner à ceux qui se repentaient de leurs fautes, et qu'il n'a puni qu'à l'extrémité. Ces propositions reposent sur des faits incontestables, nous défions les ennemis de Grégoire d'en contester une seule. Ainsi, comme pontife, bien loin de pouvoir être blâmé, il mérite notre éloge et notre admiration, et peut être proposé pour modèle à tout bon administrateur.

Il nous reste maintenant à parler des prétentions qu'on lui a si souvent reprochées sur les affaires temporelles. Nous entrerons franchement dans la question sans éviter aucune difficulté. Sans doute, quand on voit Grégoire réclamer la suzeraineté, non-seulement sur le midi de l'Italie, mais encore sur l'Espagne, sur l'île de Sardaigne, sur la Hongrie, la Dalmatie, etc., ses prétentions paraissent étranges et ridicules. Fleury en est scandalisé, et nos hommes du siècle crient à l'ambition. Mais Fleury [2], comme bien d'autres, n'a rien compris à l'histoire du XIe siècle. Grégoire proteste dans ses écrits contre les motifs qu'on lui attribue. Comme tous les grands génies, il n'a qu'une seule pensée autour de laquelle tout vient se grouper comme accessoire, il a un but fixe et invariable, la régénération de la société par le christianisme, et il cherche tous les moyens qui peuvent l'y conduire; s'il rallie donc autour du saint-siége les princes et les rois, c'est pour arriver plus promptement à ses vues. Les idées de gloire et d'ambition qu'on lui suppose ne sont jamais entrées dans son âme. « Nous aimons mieux, » dit-il, la mort pour votre salut, que toute la gloire du monde pour votre

[1] Omnibus in necessitate positis, quantum Deo donante possumus, subvenire. *Epist.*, VI, 12.

[2] Fleury n'est plus en rapport avec la science actuelle, il a besoin d'être entièrement revu, les faits ne sont pas assez approfondis. C'est encore un ouvrage à faire, et celui qui le fera rendra un grand service à l'Église.

» perte ; nous craignons Dieu, et nous méprisons l'orgueil et les vaines » jouissances du siècle [1]. »

Telles sont les vues grandes et élevées de Grégoire, et certes elles sont assez généreuses pour qu'on puisse les lui pardonner. Quand on ne le considère pas de cette hauteur, on est incapable de le juger.

Mais revenons plus directement à la question. Pour juger des prétentions de Grégoire, il faut mettre de côté nos idées actuelles, et prendre celles du siècle où il a vécu. Le droit que Grégoire réclame tient au régime féodal, et n'est autre que celui qu'exerçaient à cette époque tous les seigneurs et tous les souverains. Et certes il est aussi ridicule de faire un crime à Grégoire de réclamer la suzeraineté de la Hongrie et de la Dalmatie, etc., qu'il le serait d'en faire un à l'empereur d'Allemagne pour avoir prétendu à l'empire de la Bourgogne et de la Lorraine. L'un et l'autre ont les mêmes droits, qui sont ceux de l'époque. Avant que Grégoire montât au trône pontifical, plusieurs souverains, voyant à Rome plus de sagesse, de justice et de lumière, et en même temps une autorité tutélaire, avaient laissé, avant de mourir, leur royaume comme fief au saint-siége. Grégoire, selon les droits de l'époque, réclamait cette suzeraineté, parce qu'il en avait besoin pour l'exécution de ses plans. Et que l'on ne s'imagine pas que les seigneurs ou les souverains qui firent ces donations aient été conduits par le seul motif de la piété ; non, leur intérêt y était aussi pour quelque chose. En se déclarant vassaux du saint-siége, ils s'assuraient à eux-mêmes et à leurs enfants une puissante protection contre l'usurpation de leurs voisins et contre la rébellion des peuples, qui devenaient plus dociles, ayant dans le saint-siége une garantie contre l'injustice de leurs souverains. Cette protection était d'une haute importance à cette époque ; car l'autorité du saint-siége était alors la seule universellement reconnue, et respectée même par les peuples les plus barbares. Chaque fois qu'un usurpateur voulait s'emparer d'un État vassal de Rome, le pape l'arrêtait à son entrée, et lui défendait de porter ses pas plus loin. Il disait ce que Grégoire VII a dit à Vezelin : « Nous sommes fort » étonnés qu'ayant promis depuis longtemps d'être fidèle à saint Pierre et à » nous, vous vouliez maintenant vous élever contre celui que l'autorité

[1] Magis enim pro vestra salute desidero mortem subire, quam totius mundi gloriam ad vestrum interitum arripere. Deum enim timemus, et ideo superbiam et oblectamenta sæculi parvi pendimus. *Epist.*, VI, 1. — Voilà l'âme de Grégoire telle qu'on la retrouve dans la plupart de ses lettres. Nous l'exposons aux yeux du lecteur, pour qu'il sache à quoi s'en tenir quand il verra M. Voigt attribuer tant soit peu d'ambition à Grégoire.

» apostolique a établi roi en Dalmatie. C'est pourquoi nous vous dé-» fendons, de la part de saint Pierre, de prendre les armes contre ce roi, » parce que l'entreprise que vous feriez contre lui serait contre le saint-» siége. Si vous avez quelque sujet de plainte, vous devez nous demander » justice, et attendre notre jugement. Autrement, sachez que nous tirerons » contre vous le glaive de saint Pierre, pour punir votre audace et la témé-» rité de tous ceux qui vous favoriseront en cette entreprise[1]. »

Tel était le langage des papes; de là nous ne devons plus être étonnés de la libéralité des princes, elle était intéressée. Tout roi faible, mal affermi sur son trône, sollicitait la dépendance du saint-siége, et la recevait même comme une faveur. Ainsi Démétrius, roi des Russes, envoie son fils à Rome pour prier Grégoire, avec de vives instances, de recevoir son royaume comme fief de saint Pierre. C'est ce que nous voyons par une lettre de Grégoire à Démétrius. « Votre fils, dit-il, visitant les tombeaux des apô-» tres, est venu à nous, et nous a déclaré très-humblement (*devotis pre-» cibus*) qu'il voulait obtenir ce royaume de nos mains, nous assurant » que vous approuveriez sa demande. Eu égard à votre consentement, » et à la piété du suppliant, nous nous sommes rendu à ses vœux, et lui » avons accordé l'objet de ses sollicitations [2]. » La raison de cette démarche

[1] Scias nos de prudentia tua multum mirari, ut qui te esse dudum beato Petro et nobis fidelem promiseris, contra eum quem in Dalmatia regem auctoritas apostolica constituit tu modo coneris insurgere. Quapropter nobilitatem tuam monemus, et ex parte beati Petri præcipimus, ut adversus jam dictum regem deinceps arma capere non præsumas : sciens quod quidquid in illum ausus fueris, procul dubio te in apostolicam sedem facturum. Si vero adversus ipsum aliquid te forte dicis habere, a nobis judicium debes expetere, et expectare justitiam potius quam contra eum ad injuriam sedis apostolicæ manus tuas armare. Quod si te tuæ temeritatis non pœnituerit, sed contra mandatum nostrum contumaciter ire tentaveris, scias indubitanter quia gladium beati Petri in audaciam tuam evaginabimus, et eodem pertinaciam tuam et omnium qui tibi in ea re faverint, nisi resipiscas, mulctabimus. *Epist.*, VII, 4.

[2] Filius vester limina apostolorum visitans ad nos venit, et quod regnum illud dono sancti Petri per manus nostras vellet obtinere, eidem beato Petro apostolorum principi debita fidelitate exhibita, devotis precibus postulavit, indubitanter asseverans illam suam petitionem vestro consensu ratam fore ac stabilem, si apostolicæ auctoritatis gratia ac munimine donaretur. Cujus votis et petitionibus, quia justa videbantur, tum ex consensu vestro, tum ex devotione poscentis, tandem assensum præbuimus, et vestri regni gubernacula sibi ex parte beati Petri tradidimus. *Epist.*, II, 74.

du roi des Russes se fait voir dans la même lettre : c'est que le pape lui promet sa protection chaque fois qu'il en aura besoin pour une chose juste [1].

Nous pourrions produire un grand nombre de faits de ce genre; mais ceux que nous venons de citer suffisent pour réduire en poussière toutes les déclamations contre l'ambition de Grégoire, et ses empiétements sur les royaumes temporels. On a vraiment bonne grâce de reprocher de l'ambition aux papes; de l'ambition! La belle ambition, lorsque les souverains viennent mettre la couronne à leurs pieds, ne pouvant plus la porter, si le pape ne la leur met sur la tête!

Mais reprenons notre sujet. Grégoire, comme nous l'avons dit et répété, avait des idées fixes et invariables, un plan mûri et arrêté. Il voulait la régénération du genre humain, et par conséquent l'indépendance de l'Église et de dignes ministres : idée vaste et féconde en résultats. Si Grégoire avait trouvé des souverains dignes d'occuper le trône, la société était sauvée, elle sortait de ses ruines; car il avait tout ce qu'il fallait pour régénérer son siècle, et pour opérer une révolution complète et dans les idées et dans les choses. Mais quels souverains! quels droits! quelles lois! Le plus fort s'élevait sur les ruines du plus faible. L'Europe était disputée par quelques capitaines barbares, qui n'avaient de roi ou de seigneur que le nom. Ils dégradaient leur dignité par des excès de tout genre, en même temps qu'ils écrasaient leurs peuples. Voici le portrait qu'en faisait Pierre Damien. « Ils » s'arrachent, dit-il, leurs propres biens, l'un se jette sur l'autre, et comme » ils sont renfermés dans une même commune, ne pouvant vivre seuls, ils » s'attaquent sans pitié. Et puis, ils s'en vont, la torche à la main, brûler la » chaumière du laboureur, et verser sur des pauvres la bile qu'ils n'ont pu » décharger sur leurs ennemis[2]. »

Les rois qui étaient plus puissants étaient aussi plus barbares. On peut en juger par la conduite de Philippe Ier, roi de France, qui faisait un trafic honteux des évêchés et des abbayes, et qui poussa le brigandage jusqu'à faire dépouiller des marchands venus de divers pays à une foire en France [3].

Pour Henri, le principal adversaire de Grégoire, c'est M. Voigt qui se chargera de nous le dépeindre, car son livre est autant l'histoire de Henri

[1] Quinetiam nos paratissimos esse noverit vestræ nobilitatis serenitas ut ad quæcumque justa negotia hujus sedis auctoritatem pro sua necessitate petierit, procul dubio continuo petitionum suarum consequetur effectum. *Epist.*, II, 74.

[2] *Epist.*, I, 15.

[3] Greg. VII, *Epist.*, I, 35; II, 5, 18.

que celle de Grégoire VII. Henri [1], mal élevé, se livra fort jeune aux plaisirs, et devint perfide et cruel, suite ordinaire de la volupté. « J'ai toujours vu, » dit J.-J. Rousseau, que les jeunes gens corrompus de bonne heure, et » livrés aux femmes et à la débauche, étaient inhumains et cruels; la fougue » du tempérament les rendit impatients, vindicatifs, furieux : leur imagi- » nation, pleine d'un seul objet, se refusait à tout le reste; ils ne connais- » saient ni pitié, ni miséricorde; ils auraient sacrifié père, mère, et l'uni- » vers entier au moindre de leurs plaisirs [2]. »

Voilà le portrait de Henri, avec cette différence qu'il était au souverain pouvoir, et qu'il avait la liberté de tout entreprendre et de tout oser. Aussi aucun crime ne lui coûte. Si une femme lui plaît, il fait assassiner secrètement son mari, et, après l'avoir déshonorée, il la fait épouser à ses valets. Si un de ses confidents désapprouve d'un seul geste sa conduite, ou découvre un crime qu'il voulait dérober à la clarté du jour, cela suffit pour le perdre. « Il savait cacher sa colère, dit Fleury, et faire périr les gens, lorsqu'ils » s'en défiaient le moins, et feindre d'être affligé de leur mort, jusqu'à ré- » pandre des larmes [3]. » Plus il avança en âge, plus il devint hypocrite, perfide et cruel. On redoute son séjour et même son passage. Bientôt ce ne sont plus des particuliers qui souffrent, ce sont des provinces entières, c'est tout l'Empire. Personne n'est plus en sûreté ni pour ses biens, ni pour sa femme, ni pour ses enfants, ni pour sa vie. Les Saxons, plus particulièrement opprimés, ne peuvent plus supporter le joug, ils se révoltent et entraînent les Thuringiens. Une longue suite de calamités s'ouvre par la faute d'un seul homme. Henri est lâche quand il est menacé ou vaincu; vainqueur, c'est un horrible tyran. Le fer, le feu, le meurtre et tout ce qu'on peut imaginer de plus cruel est employé. Les femmes, les enfants, les vieillards même, deviennent victimes de sa fureur. Un nouveau Néron avait paru dans le monde, et c'est le nom que lui donnent les contemporains [4].

On peut bien penser que celui qui méprisait ainsi les droits de l'humanité ne respectait guère ceux de l'Église. Aussi, comme dit Fleury, « il donnait

[1] A l'exemple de tous les historiens, nous nommons Henri indifféremment roi ou empereur. Il était élu roi, et devait recevoir du pape la couronne impériale. Les contemporains lui donnent plus communément le titre de roi.

[2] *Émile*, liv. IV.

[3] *Hist. Ecclés.*, liv. LXI, n. 31.

[4] Anselme de Cantorbéry l'appelle *Néron* dans une lettre écrite à Valeram, partisan de Henri. « Si certus essem prudentiam vestram non favere successori *Neronis.* » Lib. *de Fermentat.*

» les évêchés à ceux qui lui donnaient le plus d'argent, ou qui savaient » le mieux flatter ses vices ; et après avoir ainsi vendu un évêché, si un » autre lui en donnait plus, ou louait plus ses crimes, il faisait déposer » le premier comme simoniaque et ordonner l'autre à sa place : d'où il » arrivait que plusieurs villes avaient deux évêques à la fois et tous deux » indignes [1]. »

Grégoire, qui voyait depuis longtemps cet état de choses, gémissait en secret. Saisi d'une profonde douleur, il appelait son siècle *un siècle de fer*. Mais il n'avait pas moins son idée fixe et invariable, il veut la réaliser et renverser tous les obstacles. Il est bien décidé à ne pas s'écarter un instant de ses devoirs, « à résister, comme il le dit, jusqu'au sang, plutôt que de satisfaire » aux caprices des princes, et que de se jeter avec eux dans l'abîme [2]. »

Déjà, étant encore diacre de l'Église romaine, il donna à Henri quelques avertissements, l'exhortant, comme il l'atteste lui-même, *à mener une vie plus digne de sa naissance et de son rang* [3]; mais inutilement, car Henri n'écoutait que les conseils de ses flatteurs.

Grégoire, parvenu au souverain pontificat, et le voyant dans un âge plus mûr, espère le ramener; il y met tous ses soins. L'affaire était importante; car Henri était alors le premier monarque de l'Europe, à la tête d'un vaste empire. La Bourgogne, la Lorraine, les Pays-Bas, la Hongrie, la Bohême, la Saxe, la Pologne, tous les États du Rhin, une grande partie de l'Italie le reconnaissaient pour leur suzerain. Ainsi, en ramenant Henri, tout était gagné pour la chrétienté. Grégoire, sentant l'importance de la chose, s'y applique d'une manière spéciale; que dis-je? il en fait une étude particulière. Il cherche d'abord à se lier étroitement avec lui. Il lui écrit les lettres les plus douces et les plus affectueuses : Henri est *le plus excellent et le plus cher de ses fils*, et s'il lui donne quelques avis, ils sont dictés par l'amitié la plus sincère. Mais Henri n'a pas de cœur, ses habitudes criminelles semblaient avoir emporté toutes ses affections.

Grégoire ne désespère pas, il emploie l'intermédiaire des personnes qui lui sont les plus chères. C'est tantôt sa mère, ce sont tantôt ses plus proches parentes, tantôt ses amis et ses généraux, confidents de tous ses secrets, qui sont chargés de lui parler. Henri semble céder, le cœur du pontife est plein de joie, il le félicite; mais Henri revient bientôt à ses anciennes habitudes.

[1] *Hist. Ecclés.*, liv. LXI, n. 31.
[2] *Epist.*, I, 11.
[3] *Epist.*, IV, 1.

Grégoire recourt à d'autres moyens, il excommunie des évêques, ses amis, qui avaient reçu leur dignité de ses mains. Henri laisse faire, mais sans profiter de l'avertissement.

Grégoire ne désespère pas encore, il redouble ses soins; sachant que Henri était guerrier, il tente son jeune cœur, s'insinue dans son esprit et lui propose une croisade[1]. Mais Henri n'y répond pas, il semble mieux aimer se souiller du sang de ses sujets que de s'illustrer dans une guerre lointaine.

Grégoire, ayant épuisé ses moyens de douceur, emploie la sévérité; il ménage encore l'empereur, mais il frappe autour de lui. Cinq officiers de sa maison sont excommuniés pour avoir vendu les dignités ecclésiastiques. La leçon était forte, Henri ne la comprend pas, ou ne veut pas la comprendre.

Grégoire, ayant échoué, revint encore une fois à la douceur. Henri avait marqué quelques dispositions vers le bien, du moins il n'avait pas soutenu les évêques frappés par le saint-siége, tels que celui de Bamberg. Grégoire s'empresse[2] de le féliciter, il l'encourage, il lui donne des éloges.

Mais Henri n'était pas sincère; il va d'une usurpation à l'autre, il donne un nouvel évêque à l'église de Milan, lorsqu'il y en avait déjà deux. Cependant, n'ayant pas encore entièrement soumis les Saxons, et ne voulant pas avoir sur les bras deux ennemis à la fois, il écrit à Grégoire une lettre hypocrite. Grégoire ne se trompe pas sur ses intentions; quoique fortement blessé, il lui répond encore avec la plus grande douceur[3].

Henri, une fois vainqueur des Saxons, ne connaît plus de mesure. Il lève le masque en foulant aux pieds toutes les règles de l'Église. Il nomme aux siéges vacants selon ses caprices, ou selon ses intérêts. Tous les jours un nouvel outrage est porté au saint-siége. De plus, par ses ordres ou du moins avec sa participation, le pape est maltraité jusque sur l'autel. Il est arrêté, prisonnier, et sur le point d'être amené à l'empereur. Grégoire reste calme, il évite tout éclat, il se contente d'avertissements, donnés cependant avec fermeté et dignité[4].

Enfin les princes saxons, gémissant sous la plus horrible oppression, vaincus et retenus prisonniers contre la foi des traités, s'adressent au pape

[1] Si, comme on en convient aujourd'hui, les croisades ont été utiles au commerce, aux arts et à la civilisation, c'est à Grégoire qu'en appartient la première dée.

[2] *Epist.*, III, 3.

[3] *Epist.*, III, 7.

[4] *Epist.*, III, 10.

comme à leur seul sauveur. Ils lui exposent les plaintes les plus graves contre Henri, et le supplient de se servir de l'autorité qu'il a de constituer les rois[1] et de mettre un autre empereur à la place de celui qui s'était rendu si indigne du trône. Ils lui rappellent en même temps que l'empire n'est qu'un fief de la ville éternelle[2].

Cette demande des Saxons nous paraît étrange. Ils reconnaissent au pape le pouvoir de déposer un empereur, et d'en nommer un autre à sa place. Nous ne voulons pas entrer un instant dans les débats qu'a soulevés cette question; mais nous constatons un fait, c'est qu'au moyen âge les papes croyaient avoir le pouvoir que leur attribuent les princes allemands, et ce pouvoir était reconnu des peuples et des souverains. Ceci est un fait incontestable, avoué par tous ceux qui connaissent l'histoire du moyen âge, lors même qu'ils sont ennemis de la papauté.

« Tout prince, dit méchamment Voltaire, qui voulait usurper ou recou-
» vrer un domaine, s'adressait au pape comme à son maître... Aucun nou-
» veau prince n'osait se dire souverain, et ne pouvait être reconnu des
» autres princes sans la permission du pape; et le fondement de toute l'his-
» toire du moyen âge est toujours que les papes se croient seigneurs suze-
» rains de tous les États, sans en excepter aucun[3]. »

A part quelques exagérations, le fait est vrai, et nous voyons par la demande des Saxons que ce ne sont pas seulement les papes qui croyaient avoir ce pouvoir, les peuples le croyaient aussi. Nous disons de plus, que ce pouvoir était reconnu des souverains eux-mêmes, lorsqu'ils avaient d'ailleurs le plus grand intérêt à le contester.

Ainsi, Henri lui-même, comme nous le verrons plus bas, ne nie pas ce pouvoir; il en conteste seulement la justice. Plus tard, il l'invoque contre Rodolphe, et promet par ses ambassadeurs de se soumettre à la future décision du pape.

Après moins d'un siècle et demi, Innocent III ayant prononcé en 1211 une sentence de déposition contre Jean-sans-Terre, roi d'Angleterre, et transféré ce royaume à Philippe-Auguste, roi de France, celui-ci s'empressa de reconnaître les droits du pape, et prit aussitôt les armes pour les soutenir[4].

[1] Oportere Romæ jus suum in constituendis regibus reddi. *Auctor Vitæ Henrici.*

[2] Proponunt deinde imperium esse beneficium urbis æternæ. *Avent.*

[3] *Essai sur les mœurs,* t. III, ch. 64.

[4] Fleury, *Hist.,* liv. LXXVII, n. 5.—Daniel, *Hist. de France,* t. III, année 1211. — Velly, *Hist. de France,* t. III, p. 468.

« Le lecteur, fait observer Lingard à cette occasion [1], a vu plus haut » qu'Innocent fondait ses prétentions sur le droit qu'il avait de prononcer » quand il s'agissait du péché, et de l'obligation qui résulte du serment. » Cette doctrine, quelque contraire qu'elle pût être à l'indépendance des » souverains, *fut souvent admise par les souverains eux-mêmes*. Ainsi, » quand Richard Ier fut réduit en captivité par l'empereur, en 1192, sa » mère Éléonore sollicita à plusieurs reprises le pape d'obtenir l'élargisse» ment du prince anglais, *en vertu de l'autorité qu'il avait sur tous les » princes temporels* [2]. Ainsi Jean lui-même, comme nous l'avons vu, invo» qua le secours de cette même autorité pour recouvrer la Normandie, dont » le roi de France s'était emparé. »

Innocent III ayant excommunié et déposé l'empereur Othon IV, le roi de France et les princes allemands choisissent à sa place Frédéric II, roi de Sicile [3].

Ce même Frédéric II ayant été déposé en 1228, saint Louis, ce roi si juste, consulté sur ce sujet, fit représenter au pape, *que si l'empereur avait réellement mérité d'être déposé, il n'aurait dû l'être que dans un concile général* [4], c'est-à-dire, comme le fait observer le comte de Maistre, par le pape mieux informé.

Et lorsque Frédéric fut excommunié et déposé dans le concile de Lyon, ses envoyés ne contestèrent pas les droits du pape ; ils se contentèrent d'en appeler au pape futur, et à un concile plus général [5].

Nous ne voulons pas parler ensuite de la déposition de plusieurs rois et princes vassaux de Rome. Le droit qu'avaient sur eux les papes était celui de l'époque, et n'était contesté par personne. Ainsi il est certain que le pouvoir des papes sur les affaires temporelles était reconnu des souverains. Ce fait incontestable est avoué par tous ceux qui connaissent le moyen âge, qu'elles que soient d'ailleurs leur haine ou leurs préventions.

[1] *Hist. d'Angleterre*, t. III, année 1213; note.

[2] Rymer *Fœdera, conventiones et acta publica*. Lond., 1704. T. I, p. 72-88. — Fleury, *Hist. ecclés.*, liv. LXXIV, n. 41. — Michaud, *Hist. des croisades*, t. II, p. 533. — *Bibliothèque des croisades*, deuxième partie, p. 862.

[3] Daniel, *Hist. de France*, t. III, année 1210, p. 551. — Bossuet, *Abrégé de l'hist. de France*, année 1206.

[4] Si Fredericus ab apice imperiali, meritis exigentibus, deponendus esset, nonnisi per generale concilium cassandus judicaretur. Matthieu Paris, *Hist. Angl., ad annum* 1239, p. 464, édit. Lond. 1686.

[5] Mox ad futurum pontificem et concilium futurum generalius appellarent. *Ibid.*, p. 666.

« Malheureusement, dit un écrivain dont l'animosité contre les papes est » bien connue, presque tous les souverains, par un aveuglement inconce- » vable, travaillaient eux-mêmes à accréditer dans l'opinion publique une » arme qui n'avait et qui ne pouvait avoir de force que par cette opinion. » Quand elle attaquait un de leurs rivaux et de leurs ennemis, non-seule- » ment ils l'approuvaient, mais ils provoquaient quelquefois l'excommuni- » cation, et, en se chargeant eux-mêmes d'exécuter la sentence qui dépouil- » lait un souverain de ses États, ils soumettaient les leurs à cette juridiction » usurpée [1]. »

Fleury, qu'on n'accusera pas non plus de trop favoriser la papauté, dit : « Depuis que les évêques se virent seigneurs et admis en part du gouverne- » ment des États, ils crurent avoir, comme évêques, ce qu'ils n'avaient » que comme seigneurs; ils prétendirent juger les rois, non-seulement » dans le tribunal de la pénitence, mais dans les conciles; et les rois, peu » instruits de leurs droits, n'en disconvenaient pas, comme je l'ai rapporté, » entre autres, de Charles le Chauve et de Louis d'Outre-Mer [2]. »

On voit que tous conviennent du fait. Ni les rois, ni les peuples ne contestent le pouvoir des pontifes : mais est-ce à l'ignorance ou à l'aveuglement des souverains qu'il faut l'attribuer? A qui le persuadera-t-on? Les princes n'étaient ni aveugles, ni ignorants; ils connaissaient fort bien leurs droits, et, non contents des leurs, ils s'attribuaient quelquefois celui des autres. Bossuet [3] a bien mieux jugé : il nous révèle la vraie cause de la puissance des évêques et des papes sur les affaires temporelles. Cette cause est extrêmement honorable à l'Église.

« Tout le monde sait, dit-il, quel était, dès les premiers siècles de l'É- » glise, le crédit des évêques dans les affaires même temporelles; et sans » entrer dans les détails de toutes les lois des princes qui le prouvent, il » ne faut, pour s'en convaincre, que lire dans le code de Justinien l'ar- » ticle intitulé : *De l'audience des évêques;* l'on verra combien les évêques » étaient puissants, lorsqu'ils ne se mêlaient pas encore des affaires publi- » ques.

» Les secours même temporels qu'ils donnaient avec une charité vrai- » ment paternelle aux peuples confiés à leurs soins, les faisaient regarder, » non-seulement comme l'ornement, mais encore comme les protecteurs et » les soutiens de l'État; de sorte que les rois et les peuples, pénétrés pour

[1] *Lettres sur l'histoire,* t. II, lett. XLI, p. 413, in-8°.

[2] Discours III *sur l'hist. ecclés.,* n° X.

[3] *Défense de la déclaration du clergé de France,* liv. II, ch. 36.

» eux de respect et de vénération, leur donnèrent un rang considérable
» dans la société, et les mirent à la tête des grands. Plusieurs même dans
» la suite devinrent seigneurs et princes temporels de leurs villes. Cette
» puissance ajoutée à l'ordre des évêques, et qui tire sa source du respect
» qu'on avait pour leur dignité, est d'une espèce très-différente de celle
» qu'ils possédaient dès le temps de l'institution du sacerdoce. »

Bossuet l'appelle *accessoire*, *accidentelle*, qui n'*est venue qu'après coup*.

« Plus les papes, continue-t-il, comme successeurs de S. Pierre, et
» évêques de la capitale du monde, étaient élevés en dignité, n'y ayant que
» Jésus-Christ au-dessus d'eux, plus aussi ils acquirent à un haut degré
» cette puissance *accidentelle* et *accessoire*. Le saint-siége commença donc
» à avoir de l'autorité, non-seulement dans les affaires ecclésiastiques, qui
» sont naturellement de son ressort, mais encore dans les affaires civiles;
» et cette autorité s'accrut lorsque les empereurs, dont la puissance était
» presque anéantie en Occident, n'y purent plus soutenir leur dignité que
» par la fidélité et le respect que les papes conservaient pour eux [1]. »

Bossuet reconnaît donc aussi l'accroissement de la puissance temporelle des papes, il en assigne la véritable cause, c'est que les princes ne pouvaient plus soutenir leur dignité sans la protection des papes. Ils étaient contents de pouvoir recevoir la couronne de leurs mains, autrement ils n'auraient pu, ni monter tranquillement sur le trône, ni s'y conserver; car, comme nous l'avons déjà dit, dans ces temps d'anarchie universelle, où chacun s'élevait sur la ruine des autres, où les peuples ne respiraient qu'usurpations, que ravages et meurtres, une seule autorité forte et stable était restée debout, celle des papes, et celle-là était tellement respectée, qu'on obéissait à des enfants, à des hommes quelquefois peu honorables. Les rois, risquant donc d'être égorgés, lorsque leur élévation n'avait pas reçu le sceau du saint-siége, s'empressèrent de se mettre à l'ombre de sa protection.

« Les souverains eux-mêmes, dit un jurisconsulte moderne qui a fait une
» étude sérieuse de la jurisprudence du moyen âge, trouvaient leur avan-
» tage (dans la grande autorité du clergé). Les grands de l'État étaient d'une
» indocilité extrême : ils se pliaient avec peine aux lois de l'obéissance...
» Pour affermir leur trône et se garantir des insultes auxquelles ils étaient
» continuellement exposés, *les rois furent forcés de se jeter dans les bras des*
» *ecclésiastiques*, parmi lesquels ils trouvèrent des sujets plus éclairés et
» plus soumis. Leurs lumières étaient d'ailleurs utiles dans toutes les parties
» de l'administration, où il fut nécessaire de les employer. L'influence du

[1] *Défense de la déclaration du clergé de France*, liv. II, ch. 36.

» clergé servait l'autorité royale sans la mettre en danger... De toutes ces » circonstances vinrent le crédit dont le clergé jouit *dès les premiers instants* » *de la fondation des monarchies de l'Europe*, l'inspection qu'on lui donna » sur les juges civils, l'autorité qu'il exerça dans les différentes parties de » l'administration publique, dont les véritables règles n'étaient connues » que de lui. De là encore l'usage fréquent des peines canoniques, qui pou- » vaient seules imposer à des hommes qui bravaient toutes les autres [1].

Vous entendez la véritable cause de l'autorité ecclésiastique dans l'ordre temporel. Les peuples et les seigneurs étaient rebelles à leurs rois, et obéissaient aux évêques et aux papes. Les souverains se jetèrent donc dans leurs bras pour assurer leur trône. De là les papes devinrent grands et puissants, médiateurs entre les souverains, entre les peuples et les rois, et juges en cas de contestation. Ils acquirent une espèce de suzeraineté sur tous les États chrétiens. Ils étaient les soutiens de la monarchie, et lui servaient de contre-poids lorsqu'elle voulait s'égarer; et, sous ce rapport, ils ont rendu à l'humanité des services immenses, qui d'ailleurs ont été appréciés par les hommes éclairés de toutes les opinions.

« Le pouvoir papal, dit un ministre protestant, disposant des couronnes, » empêchait le despotisme de devenir atroce; aussi, dans ces temps de té- » nèbres, ne voyons-nous aucun exemple de tyrannie comparable à celle » des Domitien à Rome. Un Tibère était impossible; Rome l'eût écrasé. » Les grands despotismes arrivent quand les rois se persuadent qu'il n'y a » rien au-dessus d'eux; c'est alors que l'ivresse d'un pouvoir illimité enfante » les plus atroces forfaits [2]. »

« Dans le moyen âge, dit un célèbre publiciste également protestant, où » il n'y avait pas d'ordre social, la papauté seule sauva peut-être l'Europe » d'une entière barbarie; elle créa des rapports entre les nations les plus » éloignées; elle fut un centre commun, un point de ralliement pour les » États isolés... Ce fut un tribunal suprême élevé au milieu de l'anarchie » universelle, et dont les arrêts furent quelquefois aussi respectables que » respectés. Elle prévint et arrêta le despotisme des empereurs, remplaça » le défaut d'équilibre, et diminua les inconvénients du régime féodal [3]. » Tout le monde connaît le sentiment de Leibnitz à ce sujet.

1 Bernardi, *de l'Origine et des Progrès de la législation française*. Paris, 1816. In-8o. Liv. 1er, ch. II, p. 71-75.

2 *Essai sur l'Histoire du christianisme*, par Ch. Coquerel, p. 75.

3 Ancillon, *Tableau des révolutions du système politique de l'Europe depuis la fin du* XVe *siècle*. Introd., p. 133 et 157.

Voltaire lui-même, malgré toute sa haine contre la papauté, est forcé d'avouer les avantages d'un tel régime.

« L'intérêt du genre humain demande un frein qui retienne les souverains, » et qui mette à couvert la vie des peuples ; ce frein de la religion aurait pu » être, par une convention universelle, dans la main des papes. Ces premiers » pontifes, en ne se mêlant des querelles temporelles que pour les apaiser, » en avertissant les rois et les peuples de leurs devoirs, en reprenant leurs » crimes, en réservant les excommunications pour les grands attentats, au- » raient toujours été regardés comme les *images de Dieu* sur la terre. Mais les » hommes en sont réduits à n'avoir pour leur défense que les lois et les » mœurs de leur pays : lois souvent méprisées, mœurs souvent corrompues[1]. »

Eh bien ! *ce qui*, selon Voltaire, *aurait pu être, par une convention universelle, dans la main des papes*, y était au temps du moyen âge. Des faits incontestables nous le prouvent. Observons en passant que Voltaire, peut-être sans le savoir, fait l'éloge le plus parfait de Grégoire VII ; car ce pontife ne s'est mêlé des querelles temporelles que pour les apaiser ; il a averti les rois et les peuples de leurs devoirs, il a repris leurs crimes, et réservé l'excommunication pour les grands attentats ; il doit donc être regardé comme l'*image de Dieu sur la terre*.

Mais reprenons notre sujet. Grégoire VII est-il le fondateur du pouvoir dont nous venons de parler ? Non, il existait avant lui. Sans doute il en a fait une plus rigoureuse application à cause des circonstances où il s'est trouvé ; mais il n'en est pas l'auteur. C'est ce qu'ont fait encore observer tous ceux qui ont étudié l'histoire du moyen âge.

Fleury nous dit qu'au temps de Grégoire on était généralement *prévenu de ces maximes, et que les papes avaient commencé plus de deux cents ans auparavant à vouloir régler par autorité les droits des couronnes*[2].

L'historien moderne des croisades, dont le témoignage est d'un si grand poids quand il s'agit de cette époque, fait la même observation. « Tout le » monde sait, dit-il, que l'autorité des successeurs de S. Pierre avait déjà » fait d'immenses progrès avant les croisades ; la tête des plus puissants » monarques s'était déjà courbée devant les foudres du Vatican ; et déjà la » chrétienté semblait avoir adopté cette maxime de Grégoire VII, que *le* » *pape, en qualité de vicaire de Jésus-Christ, devait être supérieur à toute* » *puissance humaine*[3]. »

[1] *Essai sur les mœurs*, t. II, ch. 60.

[2] Fleury, Troisième discours, nº 18.

[3] Michaud, *Hist. des croisades*, t. VI, p. 225.

Mais trouvons-nous dans l'antiquité catholique quelques vestiges qui aient pu autoriser les historiens à parler de la sorte? Oui certainement, les monuments ne nous manquent pas.

S. Grégoire le Grand, vers la fin du VIe siècle, accordant un privilége à l'hôpital d'Autun, s'exprime ainsi : « Si quelqu'un, ou roi, ou évêque, ou » juge, ou séculier, ose, avec connaissance de cause, donner atteinte à ce » privilége, qu'il soit privé de toute puissance et de toute dignité [1]. »

Bossuet nous dira que Grégoire le Grand, en portant ce décret, agissait de concert avec les princes qui voulaient rendre le privilége plus durable; mais cela ne prouve pas moins que les princes consentaient dans certains cas à se laisser déposer par les papes.

Au commencent du VIIIe siècle, vers l'an 714, Grégoire II dit dans sa première lettre à Léon l'Isaurien : « Vous devez savoir et ne pas douter un » moment que les pontifes romains ont été dans tous les temps les média- » teurs et les arbitres de la paix entre l'Orient et l'Occident, dont ils sont » en quelque sorte le mur mitoyen qui unit ces peuples entre eux, et que » sans eux les empereurs vos prédécesseurs auraient eu bien de la peine à » parvenir à la paix [2]. »

Voilà des monuments authentiques qui nous montrent que dans les premiers temps les papes exerçaient déjà un grand pouvoir sur les affaires temporelles. Ce pouvoir ne fit que s'accroître surtout en Occident, et il termina par faire partie de la constitution des États. Henri lui-même nous en fournit une preuve convaincante. Dans le temps de ses plus forts démêlés avec Grégoire VII, il lui dit : « Tu m'as attaqué, moi, qui, quoique indigne, suis » consacré comme roi, et qui en cette qualité ne puis être déposé pour aucun » autre crime, si ce n'est que j'abandonne la foi [3]. »

Henri avoue donc qu'il peut être déposé s'il abandonne la foi; mais aller contre les constitutions de l'Église, fouler ouvertement aux pieds les décrets

[1] Si quis vero regum, sacerdotum, judicum, personarumque secularium, hanc constitutionis nostræ paginam agnoscens, contra eam venire tentaverit, potestatis honorisque sui dignitate careat. Gregor., lib. XI, epist. X. Labb., *Concil.,* t. V, p. 1518.

[2] Ὀφείλεις γνῶναι καὶ πληροφορηθῆναι, ὅτι οἱ ἀρχιερεῖς, οἳ κατὰ καιρὸν ἐν Ρωμη διὰ τὴν εἰρηνην καθέζονται της ἀνατολῆς καὶ της δύσεως μεσότοιχον καὶ μεσόφραγμα τυγχάνοντες, τὴν είρηνην βραβεουσι, καὶ οἱ πρὸ σου βασιλεῖς τοῦτον εἶχον τὸν ἀνῶνα της εἰρηνης. Labb., *Concil.,* t. VII, p. 20.

[3] Cette lettre se trouve dans l'annaliste saxon, et dans l'*Histoire de Henri*, chez Urstitius. Elle sera rapportée dans cet ouvrage.

du saint-siége, n'était-ce pas abandonner la foi? Ainsi, de l'aveu de Henri, Grégoire avait le droit de le juger. Cet aveu nous montre en outre que le pouvoir que s'attribuaient les papes est antérieur au temps de Grégoire VII.

Nous voyons des choses semblables dans les constitutions de plusieurs autres États. Le concile de Tolède, l'an 638, plus de quatre siècles avant Grégoire, décide, en présence du roi d'Espagne et des princes, qu'à l'avenir aucun roi ne monterait sur le trône avant qu'il eût promis avec serment, *entre autres conditions,* celle de ne pas laisser violer l'unité catholique [1].

Mais si le roi ne pouvait pas monter sur le trône sans contracter cette obligation, il est bien clair qu'il pouvait être déposé lorsqu'il la violait, ou lorsqu'il agissait lui-même contre l'unité catholique.

Les lois anglaises établies vers l'an 1050 par Édouard *le Confesseur,* et confirmées par Guillaume le Conquérant, déclarent expressément la déchéance d'un roi qui refuse à l'Église le respect et la protection qu'il lui doit [2].

L'aveu non suspect de Henri, et celui de Frédéric II ne laissent pas le moindre doute que les lois de l'Allemagne ne fussent les mêmes, et qu'un empereur qui se mettait en rébellion ouverte contre l'Église ou le saint-siége, n'encourût, par la constitution de l'État, la peine de déposition; et cette remarque n'a point échappé à de judicieux interprètes [3].

Laissons dire à Bossuet que ces décrets ne s'étaient pas faits en vertu des

[1] Quisquis succedentium temporum regni sortitus fuerit apicem, non ante conscendat regiam sedem, quam inter reliqua conditionum sacramenta (*ou, selon une autre version,* inter reliquas conditiones sacramento) pollicitus fuerit, non permissurum eos (subditos) violare fidem catholicam. Labb., *Concil.,* t. V, p. 1743. — *Histoire d'Espagne,* par Mariana, liv. I, nº 32.

[2] « Rex autem, qui vicarius summi Regis est, ad hoc est constitutus, ut regnum terrenum, et populum Domini, et super omnia sanctam veneretur Ecclesiam ejus, et regat, et ab injuriosis defendat, et maleficos ab ea evellat et destruat, et penitus disperdat. Quod nisi fecerit, nec *nomen regis* in eo constabit, verum, testante papa Joanne, *nomen regis* perdit. » (Labb., *Concil.,* t. IX, p. 1023. — Hardouin, t. VI, p. 988). Le texte de ces deux éditions est parfaitement conforme à celui des lois anglaises, publiées par les savants jurisconsultes Spelman et Wilkins. *Voyez* Spelman, *Codex legum Angliæ.* Lond., 1639, in-fº; — Wilkins, *Leges anglo-saxonicæ.* Lond., 1721, in-fº.

[3] *Ista lege,* dit à cette occasion un célèbre critique, licet proprium ejus fontem nequeam producere, *vivebat olim Romanum imperium;* ideoque Romani pontifices, antequam ad augusti principis procederent exauctorationem, excommunicationem præmittebant. Christiani Lupi *Scholia* in Gregorii VII dictatus, canone 12, t. IV, p. 457.

clefs, nous n'entrons pas dans cette question; nous nous contentons de constater un fait, et Bossuet ne le nie pas : « Toutes ces dispositions, dit-» il, ne se faisaient point en vertu du pouvoir des clefs, mais par la con-» cession des princes, sans laquelle de pareils décrets eussent été nuls..... » Si donc plusieurs princes reconnaissaient alors qu'ils *pouvaient être* » *déposés par l'Église* (pour des crimes d'hérésie et d'apostasie), ce n'est pas » qu'ils reconnussent dans les évêques aucun pouvoir de régler les choses » temporelles, mais les princes poussaient la haine de l'hérésie jusqu'à se » soumettre volontiers aux peines les plus rigoureuses, s'ils étaient assez » malheureux pour s'en laisser infecter [1]. »

Voilà des preuves plus que suffisantes pour justifier la conduite, je ne dis pas de Grégoire VII, mais de tous les papes qui, au moyen âge, se sont servis de la même autorité.

Mais portons nos investigations encore plus loin, et nous trouverons que les papes avaient sur l'empire d'Allemagne un pouvoir spécial qui faisait partie du droit public. D'abord les princes saxons, en s'adressant au pape, de concert avec une multitude de Lombards, de Français, de Bavarois et de Suèves, disaient « qu'il ne convenait pas qu'un prince aussi méchant, » et plus connu par ses crimes que par son nom, portât la couronne, sur-» tout n'ayant pas reçu de Rome la dignité royale; qu'il était à propos de » rendre à Rome son droit d'établir les rois, et qu'ainsi c'était au pape et à la » ville de Rome de choisir, par le conseil des seigneurs, un prince que sa » bonne conduite et sa prudence rendissent digne d'un si grand honneur [2]. » Et comme nous l'avons vu, ils ajoutèrent que l'empire était fief de la ville éternelle.

D'après ce témoignage, Rome conférait la dignité royale, et avait le droit de choisir ou de déposer, de concert avec les princes, les rois de l'empire germanique. On sait que Bellarmin et Baronius font remonter ce droit presque à la naissance de l'empire, en 996. Ce qui prouverait que les empereurs allemands furent dès le commencement de la monarchie soumis au souverain pontife dans l'ordre temporel.

[1] *Défense de la déclarat.*, liv. IV, chap. 17 et 18.

[2] « Non decere (Henricum IV) tam flagitiosum, plus notum crimine quam nomine, regnare, maxime cum sibi regiam dignitatem Roma non contulerit; oportere Romæ *suum jus in constituendis regibus* reddi : providerent apostolicus et Roma, ex consilio principum, cujus vita et sapientia tanto honori congrueret. » (*Apolog. Henrici IV*, apud Urst., p. 382.) Ces paroles sont d'autant moins suspectes qu'elles viennent d'un apologiste de Henri.

Mais nous avons des monuments qui montrent que le droit des papes est antérieur à cette époque. Ainsi, les princes allemands ayant élu, après la mort de l'empereur Arnould, pour roi, le jeune Louis, fils légitime de ce prince, écrivirent au pape Jean IX, l'an 901, s'excusant d'avoir été obligés, pour des raisons d'État, d'agir *sans son ordre et sans sa permission,* et le priant très-humblement de confirmer leur choix [1].

Des écrivains postérieurs viennent confirmer le même fait. Godefroi de Viterbe, historien du temps de Paschal II, le troisième successeur de Grégoire VII, place ces paroles dans la bouche des papes en parlant aux empereurs : « Nous vous avons donné l'empire, et vous nous avez donné peu » de chose; sachez que si vous possédez la dignité d'empereur romain, » c'est par notre autorité [2]. »

Selon le rapport de Radevicus, on voyait au palais de Latran un tableau représentant le couronnement de l'empereur Lothaire de Saxe, avec cette inscription : « Le roi s'arrête à la porte, où il jure de conserver à Rome ses » priviléges; il fait ensuite hommage au pape en qualité *de vassal,* et enfin » reçoit de lui la couronne [3]. »

Arnolphe, évêque de Lizieux, prononçant, l'an 1163, un discours dans un concile à Tours, parle ainsi de l'empereur : « Frédéric a encore une » raison particulière de reconnaître la suprématie de l'Église romaine; ce » qu'il ne peut refuser, sans se rendre manifestement coupable d'ingrati- » tude; puisque l'histoire nous apprend que ses prédécesseurs n'ont reçu » l'empire que de la seule grâce de l'Église romaine, et que par conséquent » les empereurs n'ont d'autorité qu'autant que cette Église a bien voulu leur » en accorder [4]. »

---

[1] Sed cur hoc *sine vestra jussione et permissione* factum sit, vestram haud dubitamus latere prudentiam. Nulla scilicet alia causa actum constat, nisi quia paganis inter nos et vos consistentibus, impeditum est iter nostrum ad sanctam matrem Ecclesiam nostram Romanam sedem : sed quia tandem occasio et tempus advenit, quo nostra epistola vestris obtutibus præsentaretur : rogamus, nostram communem constitutionem, vestræ *dominationis* benedictione roborari. Labb., *Concil.,* t. IX, p. 497.

[2] Imperium dedimus, tu pauca dedisse videris.
Imperio nostro, Cæsar romanus haberis.
(Gotf. Viterb., *Chron.*)

[3] Rex venit ante fores jurans prius urbis honores.
Post homo fit papæ, sumit quo dante coronam.
(Radevic., *de Gest. Frid. I,* lib. I, c. X; Urst., p. 482.)

[4] Præterea specialem causam habet qua sanctam Romanam Ecclesiam *dominam*

Peu de temps après ce concile, Innocent III déclara que les princes électeurs n'avaient reçu que du saint-siége le droit *d'élire l'empereur*, et que le pontife romain pouvait rejeter l'élu, s'il était indigne de l'empire [1]. « Ainsi, dit Bossuet, parlait Innocent III en faveur de Frédéric II, et ce » prince, en reconnaissant ces droits du pape, reconnaissait aussi celui de » le déposer [2]. Ajoutez, dit le même Bossuet, que depuis longtemps les em- » pereurs faisaient aux papes un serment que les pontifes romains préten- » dirent dans la suite être un vrai *serment de fidélité*. Tout le monde con- » vient qu'il marquait au moins une grande soumission. » Bossuet conclut de tout cela : « Puis donc que les papes s'attribuaient ces priviléges, qui, » loin d'être contestés, étaient universellement regardés comme réels, » il n'est pas étonnant qu'ils prétendissent aussi avoir le droit de déposer » un empereur infidèle à ses serments, et à ce qu'il devait au pape dont il » tenait l'empire [3]. »

Bossuet d'ailleurs n'a jamais contesté un seul instant les droits des papes sur l'empire d'Allemagne : « Tandis que l'Allemagne, l'Angleterre et » d'autres pays, dit-il, *s'étaient soumis au pape pour le temporel*, les » Français croyaient que la dignité et la liberté du royaume de France » avaient été maintenues par nos rois au-dessus de celles des autres » royaumes; également chrétiens et puissants, les rois de France étaient » plus soumis que personne au souverain pontife dans les choses spirituelles; » mais, à l'égard du temporel, ils ne s'étaient aucunement soumis à son » autorité [4]. »

Les auteurs modernes qui ont écrit sur l'Allemagne au moyen âge ont aperçu le même droit. Pfeffel nous fait observer que le principe et la conduite de Grégoire VII étaient favorisés par la *persuasion où l'on était alors, que l'empire était un fief du saint-siége, persuasion que les empereurs eux-mêmes favorisaient par la délicatesse singulière qu'ils avaient de ne prendre le nom d'empereurs qu'après avoir été sacrés et couronnés une seconde fois par les souverains pontifes* [5].

recognoscere debet : alioquin manifestissime poterit reus ingratitudinis apparere. Si enim ad veteres recurramus historias, *certum* erit prædecessores ejus imperium non de alio jure, quam de sola sanctæ Romanæ Ecclesiæ gratia percepisse. Labb., *Concil.*, t. X, p. 1415.

[1] Cap. *Venerabilem XXXIV*, lib. I, tit. VI de *electione*, apud Gregor. IX.

[2] *Déf. de la décl.*, liv. IV, ch. 9.

[3] *Id. Ibid.*

[4] *Id.*, part. I., liv. III, ch. 34, à la fin.

[5] *Histoire d'Allemagne*, t. I, p. 229 et 259. Ne pas prendre le titre d'empereur,

Eichhorn, le savant et renommé protestant Eichhorn, résume à peu près en ces termes le système du droit public de l'Allemagne au moyen âge : « La chrétienté, qui, d'après la destination divine de l'Église, embrasse » tous les peuples de la terre, forme *un tout* dont le bien-être est à la garde » du *pouvoir* que Dieu lui-même a donné à certaines personnes. Le pouvoir » est de deux sortes, le spirituel et le temporel. L'un et l'autre est *confié* au » pape; c'est de lui que l'empereur, en qualité de chef visible de la chré- » tienté pour les affaires du siècle, et que tous les princes en général, » tiennent *le pouvoir temporel.* Les deux pouvoirs doivent se prêter un » mutuel appui. Tout pouvoir vient donc de Dieu, vu que l'État est d'insti- » tution divine. Mais le pouvoir spirituel n'appartient qu'au pape seul, qui » en communique une partie aux évêques, comme à ses aides (*adjutores*), » pour l'exercer sous lui [1]. »

Les preuves de ces assertions se trouvent dans le droit public de l'époque. Car voici comme s'exprime le droit saxon, qui était d'un usage général dans l'empire germanique : « Dieu a laissé deux épées sur la terre pour protéger » la chrétienté, au pape l'épée spirituelle, à l'empereur l'épée temporelle. » Il est aussi permis au pape de monter, à un temps déterminé, sur un » cheval blanc, et l'empereur doit lui tenir l'étrier, afin que la selle ne » bouge pas. Cela signifie que quand on résiste au pape avec une opiniâtreté » qu'il ne peut vaincre par la puissance spirituelle, l'empereur doit con- » traindre à l'obéissance par la puissance séculière; de même la puissance » spirituelle doit prêter assistance au pouvoir séculier, lorsque cela est » nécessaire [2]. »

Le droit de Souabe explique cet article de la manière suivante : « Dieu, » qui est appelé le prince de la paix, a laissé, en montant au ciel, deux » épées sur la terre. Ces deux épées Dieu les confia à S. Pierre : l'une pour

avant d'être sacré à Rome, n'était pas tout à fait une affaire de *délicatesse.* Le droit public de l'époque réservait au pape seul le droit de conférer ce titre. Voyez le *Droit Saxon,* liv. III, art. 52; dans Eichhorn, *Deutsche Staats und Rechtsgeschichte,* t. II, p. 364, 4e édition.

[1] *Même ouvrage d'Eichhorn,* tom. II, p. 358.

[2] Tvei svert lit got in ertrike to bescermene de Kristenheit, deme Pavese is ok gesat to ridene to bescedener tiet up eneme blanken perde unde de keiser sal ime den stegerip halden dur dat de sadel nicht ne winde. Dit is de beteknisse, svat deme pavese widersta, dat he mit geistlikeme rechte nicht gedvingen ne mach, dat it de keiser mit wertlikem rechte dvinge deme pavese gehorsam to wesene. So sol ok de geistlike gewalt helpen deme wertliken rechte, of it is bedarf. (Sachs. *Landrecht,* liv. I, art. 1, dans Eichhorn, t. II, p. 358.)

» la justice temporelle, l'autre pour la justice spirituelle. Pour l'épée tem- » porelle, le pape la confie à l'empereur [1]. » La glose du droit saxon donne à ce passage la même explication [2].

D'après le même droit saxon [3], on ne pouvait élire ni empereur ni roi celui que le pape aurait justement banni. L'empereur élu [4] n'obtenait le *pouvoir* et le titre impérial qu'après avoir été sacré par le pape ; et lorsqu'il allait à Rome pour y être sacré, il devait [5] être accompagné des six premiers électeurs, qui rendaient compte de la régularité de son élection.

Le même code réservait au pape, mais au pape seul, le droit d'excommunier l'empereur, et cela pour trois causes : 1° lorsqu'il déviait de la vraie foi ; 2° qu'il répudiait sa légitime épouse ; 3° qu'il ruinait les églises ou troublait le culte divin [6]. Or, pour comprendre toute l'étendue de ce pouvoir, il faut savoir que, suivant la jurisprudence de l'époque, l'excommunication entraînait la déposition lorsqu'au bout d'un certain temps, qui était ordinairement celui d'un an, on n'était pas réconcilié avec l'Église [7].

Eichhorn, après avoir fait l'énumération des droits qu'avait l'empereur comme chef de la chrétienté, ajoute : *Ce pouvoir, l'empereur le tient de Dieu, mais il est obligé, à son couronnement, de jurer au pape fidélité et obéissance* [8].

[1] Seid nun got des frides fürst ye heisset so liess er zwey Schwert auff ertreich do er zu himel für zu schirm der Kristenheyt dye bevalch Got *sant Peter beyde* eines von weltlichem gericht, das andere von geystlichem gericht. Das weltlich Swert des gerichts das leyhet der bapst dem kaiser. (Prolog., édition *Senkenberg,* p. 6 ; dans Eichhorn, t. II, p. 360.)

[2] Eichhorn, *ibid.* La formule de cette jurisprudence, telle qu'elle était adoptée par la cour de Rome, se trouve dans Gervasius Tilburensis, témoin non suspect, puisqu'il vivait à la cour d'Othon. *Voy.* la préface de ses *Otia imperialia,* Leibnitz, *Scriptores rerum Brunswic.,* t. I, p. 881.

[3] Lib. III, art. 54.

[4] Art. 52.

[5] Art. 31.

[6] *Sachs. Landrecht.* (Droit de Saxe), lib. III, art. 57. — *Schwab Landrecht* (Droit de Souabe), art. 29. Eichhorn, t. II, p. 369.

[7] Ce point est solidement établi par l'auteur de la *Revue des OEuvres de Fénelon,* qui nous a indiqué un grand nombre des témoignages que nous venons de produire, et cela avec une complaisance dont nous lui serons toujours reconnaissants.

[8] Voir la glose de l'art. 1, lib. I, du *Droit saxon.* Ce serment est antérieur à Grégoire VII et fut prêté par Henri II. Voici comme le fait est raconté par Dithmar de Mersebourg (1018) : « Henricus ad ecclesiam Sancti Petri, papa cum clero

Voyez l'harmonie admirable de ces témoignages; leur ensemble forme, selon nous, la démonstration la plus complète du pouvoir des papes au moyen âge. Ce pouvoir était alors ce que sont nos constitutions modernes; il servait d'équilibre à l'autorité souveraine et de base à la liberté civile. « Le fondement de la liberté allemande, dit M. Voigt, reposait sur l'autorité » du pape et des princes, qui, réunis, mettaient un frein à la puissance » impériale [1]. » Le pouvoir des papes, stipulé par les peuples, reconnu et accepté par les souverains, faisait partie de la constitution des États; il entrait, pour me servir de cette expression, dans la *charte* du moyen âge; jamais pouvoir ne fut donc plus légitime.

Voilà ce que nous offrons à la méditation des hommes qui aiment à réfléchir; car, pour tant d'ignorants déclamateurs qui se sont élevés contre Grégoire VII, nous n'avons pas besoin de si grandes recherches, quelques réflexions simples suffisent pour les confondre.

En effet, faisons-leur les plus larges concessions; supposons contre l'histoire, contre l'évidence des faits et contre les autorités les plus graves, que le pouvoir des papes ne fut qu'une usurpation, celui dont Grégoire se sert n'en sera pas moins légitime. Tout se réduira à savoir si les princes allemands avaient, dans la circonstance où ils se trouvaient, le droit de déposer leur roi; car s'ils avaient ce droit, ils pouvaient constituer un tribunal, et lui confier la décision de leur affaire. Or, que les princes d'Allemagne eussent ce pouvoir, cela est certain, car il entrait dans la constitution de l'État [2]. D'ailleurs, le roi d'Allemagne n'était pas roi de naissance, il était électif [3], ce qui suppose nécessairement entre lui et la nation un pacte social [4]; et

exspectante, venit, et antequam introduceretur ab eodem interrogatus : si fidelis vellet Romanæ patronus et defensor Ecclesiæ? sibi autem suisque successoribus per omnia intimus fidelis? devota professione se sic facturum respondit : et tunc ab eodem inunctionem regalem et coronam, cum contectali sua, accepit.» (*Voyez* Leibnitz, *Scr. rer. Brunswic.*, t. I, p. 400.) En pesant toutes les paroles de cette narration, on a lieu de croire que le serment qu'exigeait Grégoire VII de Rodolphe, n'était que le serment ordinaire prêté par les empereurs aux papes, au moment de leur couronnement. *Voy.* ce serment, Labb., *Concil.*, t. X, p. 279.

[1] Denn darin lag die Grundfeste der deutschen Freiheit, das durch den Papst und die Fürsten die Kaisermacht im zügel gehalten ward. (Hildebrand, und sein zeitalter, p. 461. Ouvrage dont nous donnons la traduction.)

[2] *Sachs. Landrecht* (Droit de Saxe), liv. III, art. 54.—*Schwab. Landrecht* (Droit de Souabe), art. 25.

[3] On sait que ce n'est qu'une demi-souveraineté.

[4] Ce pacte n'est pas une conjecture, il est réel. Car le roi, à son élection, était

lorsque ce pacte était violé, les princes devenaient libres de leurs engagements, et pouvaient choisir un autre roi. Que ce pacte ait été violé par Henri, c'est ce dont on jugera quand on aura lu cette histoire; on sera étonné, comme on l'était alors, que les princes aient eu une si longue patience.

Ainsi ils avaient le droit de déposer leur roi, mille fois Henri avait mérité cette punition. Ce droit, ils ne l'ignoraient pas, ils en parlent dans tous leurs discours; ils se l'attribuaient à Gerstungen, ils en firent usage à Forcheim en choisissant Rodolphe. Paul de Bernried l'énonce d'une manière bien claire, et personne ne peut réfuter son raisonnement : « Des hommes » libres, dit-il, ont choisi Henri pour roi, à condition qu'il jugerait et » gouvernerait ses électeurs selon les droits de la couronne. Or, comme » Henri n'a cessé de violer le pacte qu'il avait juré dans son élection; ainsi, » sans le jugement du pape, ils auraient pu déposer leur roi [1]. » Mais non, ils s'adressent au pape; mais, en s'adressant à lui, ils le constituent juge et le revêtent de la plénitude de leur pouvoir [2] : Grégoire était donc entièrement dans ses droits.

Mais il recourt à sa prudence ordinaire; cependant il agit avec vigueur et

obligé de jurer à l'empire l'hommage (*hommagium*), et de promettre par serment « de raffermir la justice, d'affaiblir l'injustice, de présider à l'empire pour l'inté- » rêt de tous et selon tout son pouvoir (Droit saxon).» Le Droit de Souabe, art. 22, ajoute qu'il « doit tendre sans cesse à augmenter l'empire, et à ne pas le laisser » s'appauvrir.» Le roi élu n'était pas au-dessus de la loi, il pouvait être jugé au tribunal du comte Palatin, près du Rhin (Droit de Souabe, art. 21), et lorsqu'il devait être condamné à une peine corporelle ou infamante, il fallait le *déposer* auparavant. *Sachs. Landrecht*, liv. III, art. 54. — *Schwab. Landrecht*, art. 25.) — *Voy.* Eichhorn, t. II, p. 368 et 369.

[1] Præterea liberi homines Henricum eo pacto sibi proposuerunt in regem, ut electores suos judicare et regali providentia gubernare satageret; quod pactum ille postea prævaricari et contemnere non cessavit, videlicet quoslibet innoxios, tyrannica crudelitate opprimendo, et omnes quos potuit christianæ religioni repugnare constringendo. Ergo et absque sedis apostolicæ judicio, principes eum pro rege merito refutare possent, cum pactum adimplere contempserit quod eis pro electione sua promiserat, quo non adimpleto, nec *rex esse poterat*. Nam rex nullatenus esse potest qui subditos suos non regere, sed in errorem mittere studuerit, *Bolland.*, 25 maii, c. 10.

[2] Voltaire avoue que s'adresser au pape, c'était le reconnaître pour juge. « Il » paraît, dit-il, que des princes qui avaient le droit d'élire l'empereur, avaient » aussi celui de le déposer; mais vouloir faire présider le pape à ce jugement, c'é- » tait le reconnaître pour juge naturel de l'empereur et de l'empire. » *Essai sur les mœurs*, t. II, ch. 46.

avec fermeté. Il ne dépose pas Henri tout de suite, comme le désiraient les princes d'Allemagne, quoiqu'il connût la vérité de leurs griefs; mais il le cite devant son tribunal. Il lui envoie, par ses légats, l'an 1076, l'intimation de comparaître à Rome devant un concile qui devait s'y tenir le lundi de la seconde semaine de carême, sous peine, s'il ne s'y trouvait ce jour-là, d'être retranché du corps de l'Église.

Henri repousse les légats, il assemble un conciliabule à Worms, dépose le pape, et le lui fait notifier en termes outrageants.

La circonstance était grave et périlleuse; les peuples de la Germanie, privés de leur seul appui, étaient menacés d'une entière ruine; l'Église, succombant déjà sous le poids de tant de maux, allait être déchirée par le schisme; l'immoralité, comprimée par une main vigoureuse, allait relever la tête et triompher de la vertu; c'en était fait de la société chrétienne. Que fait Grégoire? Il s'agrandit avec les événements; concevant dans son génie toute la profondeur des maux, il s'élève au-dessus des modèles. Appuyé sur le suffrage et sur la sollicitation des peuples, il concentre son pouvoir, recourt à la dictature, et s'en sert à l'instant. Non-seulement il frappe Henri de l'anathème, mais il lui ôte son empire, et délie ses sujets du serment de fidélité. Il retranche aussi de la communion de l'Église tous ceux qui avaient pris part au conciliabule de Worms. La terreur est dans tous les cœurs, et ce qui est bien remarquable, aucun souverain de l'Europe ne proteste.

On a beaucoup raisonné sur cette démarche hardie et audacieuse. Bossuet[1] a écrit de gros volumes pour prouver qu'elle était une nouveauté dans l'Église; mais il fallait examiner avant tout si elle était nécessaire, et c'est ce qu'on n'a pas fait; car si elle était nécessaire, elle était légitime. Jamais le salut de la société ne doit être sacrifié au caprice d'un seul : *Salus populi, suprema lex esto.*

Grégoire, dit-on, a dépassé son pouvoir. Esprits étroits, il a dépassé son pouvoir; eh bien, soit! il l'a dépassé. Mais quel pouvoir n'est pas sorti de ses limites lorsque la patrie était en danger? N'avez-vous jamais vu la dictature, lorsque les circonstances étaient impérieuses et ne souffraient aucun délai[2]? Êtes-vous aussi ignorants en histoire?

[1] Nous ne pouvons nous empêcher d'observer la contradiction palpable où est tombé le beau génie de Bossuet. D'un côté, il condamne hautement Grégoire VII, pour avoir déposé l'empereur Henri; et de l'autre, comme nous l'avons vu, pag. 44, il reconnaît des principes qui justifient pleinement sa conduite.

[2] On nous comprend, sans doute. Nous raisonnons indépendamment de ce qui précède, disant que si Grégoire n'avait pas eu d'autre droit, il lui eût été permis

Il a dépassé son pouvoir! Mais pourquoi donc nous parler toujours de Grégoire et jamais de Henri? celui-ci n'a-t-il pas aussi franchi la limite de ses droits? n'a-t-il pas commencé? Tous deux ont donc dépassé leur pouvoir; mais l'un pour briser tout frein, et pour poursuivre plus à son aise le cours de ses atroces forfaits; l'autre pour protéger les peuples et pour les empêcher d'être écrasés. De quel côté est l'honneur?

Et comment donc, Grégoire ne peut trouver grâce devant vous! Cependant que voulait-il en définitive, oui, que voulait ce *fougueux*, cet *impitoyable* Grégoire dont vous vous faites une peinture si noire? l'honneur et l'indépendance de l'Église. Que voulait-il encore? la liberté des peuples, les droits de l'humanité, un frein au pouvoir absolu qui avait dégénéré en tyrannie: et vous ne pouvez lui pardonner, vous qui, dans des circon-

d'agir, comme il a fait, en raison de sa position. Nous avions déjà écrit ceci lorsque nous trouvâmes dans deux célèbres historiens des réflexions dont le fond revient au même argument.

« Au commencement, dit le docteur Lingard, les papes se contentèrent de faire » usage des censures spirituelles; mais, dans un siècle où toutes les notions de » justice étaient formées sur le modèle de la jurisprudence féodale, *il fut bientôt* » *reçu* que les princes, par leur désobéissance, devenaient traîtres à Dieu; que, » comme traîtres, ils encouraient la privation des royaumes et des fiefs qu'ils » tenaient de Dieu, et qu'il appartenait au pontife, vicaire de Jésus-Christ sur » la terre, de prononcer contre eux une sentence de déposition. »

« *Leur souveraine puissance*, dit Michaud, *vint de leur position et non de leur* » *volonté*.... Sans vouloir justifier leur domination, on peut dire qu'ils furent ame- » nés à s'emparer du pouvoir suprême par les circonstances où se trouvait l'Eu- » rope dans les XIe et XIIe siècles. La société européenne, sans loi, plongée dans » l'ignorance et l'anarchie, *s'était jetée entre les bras des papes*, et croyait se met- » tre sous la protection du Ciel. Comme les peuples n'avaient d'autre idée de la » civilisation que celle qu'ils recevaient de la religion chrétienne, les souverains » pontifes se trouvèrent naturellement les arbitres suprêmes des nations. Au mi- » lieu des ténèbres que la lumière de l'Évangile tendait sans cesse à dissiper, leur » autorité dut être la première établie et la première reconnue; la puissance tem- » porelle avait besoin de leur sanction; les peuples et les rois imploraient leur ap- » pui, consultaient leurs lumières; ils se crurent autorisés à exercer une dictature » universelle. Cette dictature s'exerça souvent au profit de la morale publique et de » l'ordre social; souvent elle protégea le faible contre le fort, elle arrêta l'exécution » de projets criminels, elle rétablit la paix entre les États, elle *sauva la société nais-* » *sante de l'excès de l'ambition, de la licence et de la barbarie.* » — Lingard, *Histoire d'Angleterre*, t. III, année 1215, *note*; — *Histoire des Croisades*, par Michaud, t. IV, p. 97; t. VI, p. 230-234. *Voyez* aussi le t. I, p. 101.

stances bien différentes, avez versé des torrents de sang pour les mêmes principes, et qui avez porté en triomphe ceux qui vous avaient aidés à les conquérir ! Et l'on sait avec quelle admirable douceur vous avez traité les rois que vous croyiez opposés à vos sentiments. Mais votre rigueur et vos contradictions ne nous étonnent pas; quand il s'agit d'un prêtre et surtout d'un pape, on ne lui tient compte de rien. Si Grégoire avait été un philosophe politique, et qu'il eût fait ce qu'il a fait, il n'y aurait pas eu d'éloges qu'on ne lui eût prodigués. On l'aurait proclamé immortel, le grand bienfaiteur de l'humanité, peut-être le *défenseur des droits de l'homme,* et on lui aurait érigé une statue sur la place publique. Mais non, Grégoire est prêtre, il est pontife, cela suffit pour le flétrir.

Mais pour le flétrir, suivez du moins un principe. Grégoire a déposé Henri, mais il était intimement convaincu qu'il en avait le pouvoir. Cette idée, il ne la cache pas, il l'énonce dans tous ses écrits. Idée fausse, dira-t-on : eh bien, fausse tant qu'on voudra! mais il n'en était pas moins persuadé. Ainsi, dans tous les cas, Grégoire ne sera jamais coupable que d'une erreur involontaire. Or, oserez-vous lui faire un crime de s'être trompé involontairement? « Est-il juste, dit M. Voigt en parlant de Grégoire VII, » de reprocher à un homme de concevoir une idée, de s'en emparer, de s'y » attacher fortement, de la nourrir et de s'en laisser dominer? »

Grégoire ne pensait sûrement pas aller aussi loin; mais les circonstances l'y ont forcé. Les excès étaient au comble et ne supportaient plus aucun délai. Pour apprécier un tel acte, il ne nous manque que d'avoir vécu au temps de Grégoire ; car, comme tous les peuples, nous aurions applaudi à une démarche qui tendait à sauver la chrétienté ; nous aurions été contents qu'il se trouvât encore sur la terre une autorité capable d'arrêter le cours de tant de forfaits.

Cependant Grégoire, tout en déposant Henri, n'avait pas l'intention de le perdre; non, il s'en faut, il voulait le faire entrer en lui-même, et le sauver. C'est ce qu'il dit aux princes d'Allemagne, qui recourent à lui pour le prier de les éclairer et de les consoler dans leurs affreux malheurs [1].

« Dieu nous est témoin, dit-il, que nous ne sommes animés contre Henri, » ni par l'orgueil du siècle, ni par une vaine ambition; que la discipline » et le soin des églises sont les seuls motifs qui nous font agir ; nous » vous demandons donc, comme à des frères, de le recevoir avec dou- » ceur, s'il revient à Dieu, et de le traiter, non avec cette justice qui lui

[1] Quibus ut vel per se vel per nuntium genti pene perditæ consolator adesset, suppliciter oraverunt. *Bruno.*

» enlève l'empire, mais avec cette miséricorde qui efface ses crimes [1]. »

C'est ce qu'il fait voir encore, lorsqu'il lui accorde l'absolution à Canosse; car si Grégoire avait eu de mauvaises intentions, il n'avait qu'à la refuser ou la différer, et Henri était déchu du trône, selon la déclaration de l'assemblée de Tribur.

Ce qui prouve encore qu'il ne voulait pas le perdre, c'est la lenteur qu'il met à reconnaître Rodolphe, lenteur qui lui attire les reproches des princes allemands, parce qu'ils ne connaissaient pas toute sa pensée. Il voulait toujours conserver le trône à Henri, et le rendre digne de l'occuper. Ce n'est qu'à l'extrémité qu'il lance contre lui un nouvel anathème, et qu'il se déclare pour Rodolphe.

On parle beaucoup des guerres et des troubles qui ont suivi. Sans doute, ils sont déplorables, mais faut-il les attribuer à Grégoire, qui n'a jamais cherché que la paix? Est-ce à lui qu'il faut attribuer si l'empereur rompt tous ses engagements, s'il viole les promesses les plus solennelles, s'il porte la désolation dans l'Allemagne, et force les princes à élire un autre roi? Est-ce à lui la faute, si les princes ont été trop précipités dans leur choix? s'ils n'ont pas attendu son arrivée en Allemagne, avant de procéder à l'élection du nouveau roi, comme il l'avait prescrit? Est-ce à lui la faute, si les électeurs se sont divisés? non, ce n'est pas ce que voulait Grégoire. Son intention était de se transporter sur les lieux, de réunir les esprits par sa présence, d'enchaîner Henri par un traité solennel, ou de le déposer d'un commun accord. Si les princes n'ont pas suivi ses conseils, ce n'est pas à lui qu'il faut s'en prendre.

Ensuite, il nous semble qu'il faut envisager les choses de plus haut. Il est impossible de relever une société de sa ruine sans troubles, sans guerre, sans combats. « Les choses humaines ne vont pas autrement, dit un célèbre » écrivain. Jamais aucune constitution ne s'est formée, jamais aucun » amalgame politique n'a pu s'opérer autrement, que par le mélange de » différents éléments qui, s'étant d'abord choqués, ont fini par se pénétrer » et se tranquilliser [2]. » Les grands hommes qui paraissent dans ces moments critiques, instruments de la Providence, travaillent non pas précisément pour l'époque où ils paraissent, mais pour l'avenir. Ils laissent quelques troubles sur leur passage, troubles affreux sans doute, quand on les considère isolément, mais qui ne sont rien dans l'histoire générale de l'humanité. La postérité vient jouir de leurs efforts et de leurs travaux.

[1] *Epist.,* IV, 3.

[2] *Du Pape,* par le comte de Maistre, liv. II, ch. 7.

L'ordre qui renaît de ses cendres, l'anarchie qui rentre dans le néant, les institutions solides qui s'établissent, sont des avantages qui font le bonheur des siècles suivants. Ceci s'applique à Grégoire; car, malgré tous les obstacles, malgré tous les efforts de la puissance impériale, il meurt vainqueur; seulement il ne jouit pas de sa victoire : Guibert, l'antipape, ne montera pas sur le trône pontifical, Henri ne mourra pas empereur, les investitures seront abolies, l'Église aura de dignes ministres, une nouvelle ère renaîtra; c'est le XII[e] siècle, époque si remarquable dans l'histoire. Il est entièrement l'ouvrage de Grégoire; car quand on compare le X[e] siècle avec le XII[e], on voit le passage d'un grand homme. Ce grand homme est Grégoire, c'est l'Hercule du moyen âge, il a enchaîné les monstres, il a écrasé l'hydre féodale, il a sauvé l'Europe de la barbarie, et, ce qui est encore plus beau, il a illustré la société chrétienne par ses vertus. L'Église reconnaissante lui a dressé des autels, et jamais hommage n'a été mieux mérité; car Grégoire est couvert d'une gloire immortelle, gloire pure et sans tache, qui, malgré toutes les préventions, a toujours trouvé des appréciateurs, et qui, comme on le rapporte, faisait dire au plus illustre capitaine de nos temps modernes : « Si je n'étais pas Napoléon, je voudrais être Grégoire VII. »

Ce jugement n'a rien qui doive nous étonner. Napoléon se connaissait en hommes et en vrai mérite. Grégoire n'a été méconnu que par des esprits faibles, qui ne pouvaient sortir du cercle étroit de leurs préjugés, ou par des ignorants qui ne connaissaient pas l'histoire du XI[e] siècle, ou enfin par des hommes qui craignaient son pouvoir. Crainte puérile! car les bons princes n'ont jamais rien eu à redouter de la papauté. L'histoire nous démontre que les papes n'ont employé leur pouvoir que contre des êtres exceptionnels, contre des génies malfaisants, qui étaient nés pour le malheur de l'humanité. Ce fait est incontestable, et reconnu de tous les hommes éclairés. Un jurisconsulte protestant du dernier siècle n'est que l'interprète de l'exacte vérité, quand il dit : « On peut assurer à bon droit qu'il n'y a pas dans » l'histoire un seul exemple d'un pape qui ait procédé contre les souverains » qui, se contenant dans leurs droits, ne songeaient point à les outre-passer[1]. » Grégoire, lui-même, loin d'être l'ennemi des rois, était leur soutien, leur ami, leur conseiller et leur confident : témoin Guillaume le Conquérant, qui lui demande des conseils de bon gouvernement; témoin ce roi des

[1] Jure affirmari poterit, ne exemplum quidem esse in omni rerum memoria, ubi pontifex processerit adversus eos qui, juribus suis intenti, ultra limites vagari in animum non induxerunt suum. Senkenberg, *Methodus jurisprudentiæ;* addit. 4, *de libertate Ecclesiæ Germ.,* § 3.

Russes, qui met sa couronne à ses pieds. D'ailleurs les temps où Grégoire a vécu ne sont plus, et ne reviendront plus. Le régime féodal, qui avait confondu tous les pouvoirs, a disparu avec ses lois. Il ne dépend de personne de le rappeler ; car l'histoire a aussi sa logique, et aucune puissance humaine ne peut se soustraire à ses conséquences. Aujourd'hui, où les limites des deux pouvoirs sont si nettement tracées, les papes ne déposeront pas plus les rois que les rois ne déposeront les papes [1], et si les rois avaient à craindre, ce ne serait sûrement pas du côté de Rome. Ceux donc qui flétrissent la mémoire de ce grand pontife, pour plaire au pouvoir, ne lui rendent aucun service, outre qu'ils se flétrissent eux-mêmes, en se couvrant de la honte attachée au mensonge et à la calomnie. C'est ce que certains auteurs n'ont pas craint de faire en France et en Angleterre [2]. Indigné de tant d'outrages prodigués à un grand homme que l'Église a mis au nombre de ses saints, nous avons voulu venger sa mémoire : et pour cela, il suffisait de le représenter tel qu'il est; c'est ce que nous avons cherché à faire au moyen de cette introduction, de l'ouvrage de M. Voigt [3], et des notes que nous y avons ajoutées. Si, malgré tous nos soins, il restait encore quelque ombrage, les détracteurs de Grégoire n'ont qu'à s'expliquer, nous sommes en mesure de leur répondre, et nous prenons l'engagement de ne pas y manquer.

[1] Il est bien certain que le saint-siége est bien éloigné de vouloir maintenir les anciens droits temporels que lui donnait le moyen âge. Les papes connaissent aussi bien que personne la différence des temps. On peut consulter à ce sujet la *lettre du cardinal Antonelli, préfet de la Propagande, aux archevêques d'Irlande*, en date du 23 juin 1791. — *L'Ami de la religion et du roi,* tom. XVIII, p. 198, et tom. XXI, p. 737.

[2] Un auteur anglais, Sir *Roger Greisley,* est celui qui a le plus défiguré l'histoire de Grégoire VII. On ne peut le lire sans avoir pitié et de son animosité contre les papes, et de son ignorance de l'époque de Grégoire VII.

[3] On a reproché à M. Voigt d'être entré dans trop de détails sur l'Allemagne. Ce reproche nous semble peu fondé, car pour comprendre l'histoire de Grégoire, il faut connaître Henri, son principal adversaire ; or, pour faire connaître Henri, il fallait montrer ses actes. C'est ce que M. Voigt a fait, et son idée est une des plus heureuses. En nous exposant les actes de Grégoire et de Henri, il nous met à même de juger de l'un et de l'autre.

HISTOIRE

DU PAPE

GRÉGOIRE VII.

PREMIÈRE PARTIE.

HILDEBRAND ET SON SIÈCLE.

CHAPITRE PREMIER.

1046—1056.

Naissance de Hildebrand.—Ses dispositions précoces.—Son éducation.—Funestes dissensions de l'Église.—Nécessité d'une réforme.—Déposition des trois papes. —Hildebrand suit Grégoire VI en Allemagne, et entre dans l'ordre de Cluny. —Ses progrès rapides dans la vie spirituelle.—Il est appelé à la Cour de Henri le Noir.—Convocation d'un concile à Rome.—Mort de Clément II et élévation de Damase II.—Léon IX.—Première manifestation des plans de Hildebrand.— État de l'Église à cette époque.—Séjour de Léon IX à Cluny.—Son intronisation à Rome.—Démêlé de Henri III avec Godefroi le Barbu.—Synode de Mogane et de Worms.—Querelle du pape avec les Normands.—Légats du saint-siége à Constantinople.—Mort du pape.—Suite du mariage de Godefroi de Lorraine avec Béatrix de Toscane.—Hildebrand chargé de choisir le nouveau pape Victor II.—Hildebrand nommé légat dans les Gaules.—Expédition de Henri III en Italie.—Son retour en Allemagne.—Calamités publiques.—Mort de l'empereur.

Dans la ville de Saone [1] vivait de son travail un honnête charpen-

[1] Pandulphe de Pise appelle cette ville Roanco; la plupart des auteurs s'accordent sur Saone, tels que Paul Bernried, Platina, Mansi, *Collect. Conc.*, t. XX, p. 55. Quelques écrivains la nomment Seni. Hugo Flaviac, *in Chronic. Virdun.*, s'exprime ainsi : « Il était fils d'un bourgeois de Rome *. »

* C'est la petite ville de Saone ou Saono, en Toscane, à 16 lieues de Sienne. (*Audley.*)

tier : son nom était Bonizo [1]; il eut, je ne sais pas précisément dans quelle année, un fils, qu'il nomma Hildebrand [2].

Ce fils montra de bonne heure des dispositions remarquables, qui portèrent peut-être son père à cultiver son esprit. Un hasard, qu'on regarda comme un pronostic de sa grandeur future, vint confirmer et soutenir ces intentions. Hildebrand ne connaissait pas encore les lettres, quand un jour, dans l'atelier de son père, il réussit à former, avec des rognures de bois, ces prophétiques paroles de David : « Il » régnera d'une mer à l'autre. » Bonizo le confia donc à l'abbé du monastère de Notre-Dame de Saint-Aventin [3] pour l'instruire dans les arts libéraux et en même temps pour former son caractère. Le jeune homme eut encore pour maître l'archiprêtre Jean Gratien, qui porta plus tard la tiare, sous le nom de Grégoire VI.

Peu de temps après, la chrétienté fut divisée en trois fractions; car trois souverains pontifes [4], Benoît IX, Silvestre III et Grégoire VI, se disputaient le gouvernement de l'Église. Un tel schisme exerçait sur les esprits et sur les événements une influence extraordinaire. Pour ne rien dire de la discorde qui régnait parmi les évêques, qui s'attachaient tantôt à l'un, tantôt à l'autre des compétiteurs, les belles et consolantes idées de l'unité et de l'immutabilité de l'Église, ainsi que la foi à la sainteté du pasteur suprême, paraissaient ébranlées; en même temps que la vie ascétique, l'esprit monastique et la discipline

[1] Bonizus ou Bonicus (*Paul Bernr.*), Bonicius, Bonato, Bonito. Des auteurs plus modernes rapportent qu'il était issu de l'illustre famille des Aldobrandini, présomption fondée sans doute sur la similitude des noms. Papebroch a aussi cru pouvoir prouver la naissance distinguée de Hildebrand.

[2] Son nom a donné lieu à une foule de contes et d'explications. Paul Bernried est peut-être l'inventeur d'un grand nombre, car il en a rempli les Ier, IIIe et IVe chapitres de son ouvrage. « *Hiltebrandus* teutoniæ linguæ vernacula nuncupatione perustionem significat cupiditatis terrenæ. » Puis viennent ensuite une foule de merveilles que Grégoire opéra par le feu. Ainsi, par exemple, on vit, dit gravement notre auteur, des étincelles de feu jaillir des habits de l'enfant, « ad prænotandum sine dubio sancti zeli fervorem, quo et ipse igniendus erat, contra gravissimas insolentias Henricianæ vesaniæ, etc. »

[3] D'après Paul Bernried, c. IX, cet abbé était son oncle; il possédait en outre l'évêché d'Amalphi et s'appelait Laurentius. Pierre Damien nous le donne pour l'homme le plus saint de son temps.

[4] Platina les appelle *tria teterrima monstra*.

religieuse perdaient de leur pureté, de leur considération et de leur prix. En voyant les représentants de Jésus-Christ, livrés à des passions haineuses, se disputer le pouvoir, les honneurs et les richesses, qui pouvait se croire lié par des idées de devoir et d'équité? Aussi la conduite des autres prêtres se ressentait de ce qui se passait à Rome; les maux de l'Église romaine étaient les mêmes que ceux de toutes les églises particulières; partout une foule toujours renaissante achetait à prix d'or les dignités supérieures, et, par l'augmentation des richesses ainsi acquises, stimulait encore la convoitise d'autrui.

A la vue de pareils désordres, il n'était personne qui ne demeurât convaincu de la nécessité d'une réforme dans l'Église; mais on sentait aussi que, pour être utile et salutaire, elle devait provenir du saint-siége lui-même [1]. Ce fut dans ce but que l'empereur Henri III vint en Italie en l'an 1046; il déposa d'abord les trois papes, ce qu'il regarda comme un premier pas vers le bien *. Sa seconde démarche fut de placer sur le trône pontifical Surger, évêque de Bamberg, qui prit le nom de Clément II. Le jour de Noël, Henri se fit couronner avec sa femme; mais en même temps il exigea de Clément une promesse, et du peuple romain le serment de ne jamais procéder à l'élection d'un nouveau pontife sans l'ordre de l'empereur, attribuant à l'ancien mode d'élection tous les maux que le monde venait d'éprouver [2]. Bientôt après, Henri retourna en Allemagne en traversant la Pouille.

Grégoire avait renoncé plus volontiers que les autres à la dignité papale, et l'empereur l'emmena avec lui en Allemagne. Il est pro-

[1] Jean de Muller, *Hist. de Suisse*, t. III, p. 99. « Pour les hiérarchies comme pour les républiques, il n'existe point de remède plus certain que d'opérer leurs réformes par elles-mêmes, et non par l'étranger, qui communément se laisse guider par la passion plutôt que par le zèle du bien. » Machiavel, *Discors.*, t. III, c. I.

[2] Platina, *Vita Clementis;* Waltram Numburg., *Tract. de invest. in Goldast. Apolog. pro Henrico,* p. 232.

* On ne peut dire que Henri le Noir ait déposé les trois papes. Grégoire II se rendit au concile de Sulri dans l'espoir d'être reconnu seul pontife légitime; mais quelques doutes ayant été élevés sur la manière dont il était parvenu au saint-siége, Grégoire renonça de lui-même à la tiare, se dépouilla des ornements pontificaux et remit le bâton pastoral. *Voy.* Baron., an. 1046. (*Audley.*)

bable que Hildebrand demeurait en Italie auprès de son ancien précepteur, et que celui-ci voulût qu'il le suivît en Allemagne. Il partit donc à regret [1] et se rendit avec Grégoire à Cluny, où il fut initié à la vie du cloître [2]. Ce monastère se faisait remarquer entre tous par une discipline et une piété exemplaires; sa position magnifique tendait à rendre la vie douce et agréable [3]. Une situation si nouvelle, cette sévérité, cette uniformité, cette précision de la règle monastique, enfin cette constante direction de l'esprit vers un seul but, le salut, tout cela dut faire sur la jeune âme de Hildebrand une impression profonde, et y jeter des germes qui devinrent féconds dans la suite de sa vie [4]. Du moins est-il certain que sa prédilection constante pour une vie religieuse, austère et réglée, prit naissance dans ces lieux. Ce fut là qu'il apprit à modérer la fougue de la jeunesse, et à acquérir sur lui-même un empire extraordinaire [5]. D'après le sévère règlement de l'ordre, il fit vœu de pénitence et de chasteté [6], sans toutefois cesser de donner une attention assidue à la culture de son esprit. Hugon, alors abbé, lui accorda son amitié, et sous Odilon ou Majolus [7] il marcha à grands pas dans la vie spirituelle, en sorte que cet abbé fondait sur Hildebrand de brillantes espérances [8]. Peu après, il se rendit à Rome, d'où il ne tarda pas à revenir à Cluny, dont il fut

[1] « Invitus ultra montes cum D. papa Gregorio abii, » dit-il lui-même. Voyez *Collect. Conc.,* t. X. Otto Frising., *Chron.,* VI, 32, lui attribue les mêmes paroles.

[2] Amalaricus Angorius l'appelle *puer claustralis monasterii.* De Biterbis, *Hist. rom. pontif.*

[3] Pierre Damien, dans ses lettres (lib. VI), et particulièrement dans la quatrième, parle de ce cloître en termes magnifiques; il l'appelle un paradis, *hortum deliciarum diversas rosarum ac liliorum gratias germinantem; et quid aliud Cluniacense monasterium nisi agrum Domini plenum dixerim, ubi velut acervus est cœlestium.* Dans sa cinquième lettre il dit, en parlant de la règle, que, dans tout le jour, les frères pouvaient à peine se livrer au plaisir de causer ensemble pendant une demi-heure.

[4] Paul. Bernr.; Orderic Vital, surtout au liv. VII.

[5] Adolescentiam, assumpto sanctitatis proposito inter mundi contemptores, non sine magnis perfectionis indiciis, perdomuit. Hugo Flaviac., *in Chron. Virdun.*

[6] In ecclesiastico rigore constantissimus. Otto Frising., *Chron.,* liv. VI, c. 32.

[7] Paul Bernried lui donne ce nom, mais d'une manière dubitative.

[8] Il lui appliquait ces mots de saint Jean-Baptiste : « Iste puer magnus erit coram Domino. »

élu prieur. Il paraît aussi qu'il passa quelque temps à la cour de l'empereur, en qualité de précepteur de son fils Henri [1]; mais il est impossible de déterminer si ce fut avant ou après sa nomination au prieurat. Ce qu'il y a de certain, c'est que l'empereur remarqua bientôt les dispositions peu communes de Hildebrand, et faisait le plus grand cas de sa confiance en Dieu [2]. Henri eut un jour un songe assez bizarre. Hildebrand était assis à table avec son fils, mais il avait des cornes qui s'élevaient jusqu'au ciel, et il roulait le jeune prince dans la boue. L'impératrice prétendait trouver dans ce songe une indication que l'héritier de la couronne devait être un jour détrôné par Hildebrand, et l'empereur le jeta dans un cachot pour l'y faire mourir de faim. Mais Agnès ayant intercédé pour lui, Henri lui rendit la liberté [3].

Cependant le nouveau pape prouva qu'il entrait dans les vues du monarque allemand pour une réforme, et cet empereur eut le bonheur d'accomplir ce que ses prédécesseurs n'avaient pu obtenir et ce que ses descendants ne surent point conserver [4]. Peu après son avé-

[1] Du moins, Theodoricus Engelhusius l'appelle « pædagogum Henrici filii ejus. » Canonici Hildesheim, *in Vitis imperat. ex domo Brunsw. oriundorum.*

[2] L'empereur disait qu'il n'avait jamais entendu quelqu'un prêcher la parole de Dieu avec autant d'assurance : « Nunquam se audisse hominem cum tanta fiducia verbum Dei prædicantem. » C'est ce qu'on peut voir surtout dans Paul Bernried, c. x et xi.

[3] Voir la Vie de Grégoire VII, par Paul Bernried. L'anonyme saxon (*Histor. imper.*, an. 1040) raconte que l'empereur donna l'ordre de l'enfermer dans le château d'Hamerstein. Mais l'impératrice lui ayant représenté qu'il était indigne de lui d'emprisonner un clerc sur la foi d'un vain songe, il le fit relâcher au bout d'une année. In Menken., *Script. rer. Germ.*, t. III, p. 88.

[4] « Ut videlicet, dit Pierre Damien, ad ejus nutum * sancta romana Ecclesia nunc ordinetur, ac præter ejus auctoritatem apostolicæ sedi nemo prorsus eligat sacerdotem. » Glaber, *Histor.*, v, 5; Hugo Flaviac, *Chron. Virdun.* D'après la chronique de saint Bénigne, an. 1046, les Romains vendirent leurs droits pour de l'argent. Sigebert. Gemblac., *Chron.*, an. 1046.

* A quel degré fallait-il que le mal fût arrivé, pour qu'un caprice de l'empereur (*nutus*) décidât de la nomination du père des fidèles? Sous un pareil régime était-il étonnant que la simonie fût à l'ordre du jour, et que les vices les plus honteux déshonorassent le clergé? Si Jésus-Christ voulait sauver son Église, il fallait nécessairement que l'influence de l'empereur fût affaiblie. (*Audley.*)

nement, Clément convoqua un concile pour la répression de la simonie [1]. L'importance que mettait Henri à détruire ce vice du clergé, on la vit bientôt par l'aigreur de ses paroles dans un autre concile qu'il ouvrit lui-même à Constance en 1047 : « Vous, qui devriez répandre des bénédictions, s'écria-t-il, corrompus que vous êtes par » l'avarice et la cupidité, vous vous rendez dignes d'anathèmes, soit » en donnant, soit en recevant. Hélas! mon père, pour l'âme duquel » je ne crains que trop, mon père se livra bien aveuglément à ce funeste vice [2]. Quiconque parmi vous est souillé d'une pareille infamie » doit être exclu des fonctions sacrées. Car ce sont de semblables » méfaits qui attirent sur les hommes la famine, la mort et la peste. » Les Pères anéantis demandaient grâce, mais Henri donna cet ordre: « Aucune fonction sainte ne doit être le prix de l'or, et celui qui la » recherche de cette façon doit être privé de ses honneurs. » La plupart des Romains regardaient l'élévation du nouveau pontife comme irrégulière, parce que l'empereur seul y avait contribué; quoi qu'il en soit, il ne régna que neuf mois et huit jours, et quelques-uns croient, non sans fondement, qu'il a été empoisonné [3].

Le jour de Noël de l'année 1047, des ambassadeurs vinrent trouver l'empereur à Poletha, pour lui annoncer la mort du saint-père, et lui demander un successeur [4]. Le prince avait déjà appris qu'il pouvait placer sur le trône pontifical un homme qui lui fût dévoué par reconnaissance pour son élévation. Son plan de réforme avait déjà un heureux commencement, et il lui fallait maintenant plus que jamais, un pontife habile, pour continuer l'œuvre, car Benoît s'était de nouveau introduit dans Rome. Dans cette vue, Henri jeta les yeux sur Poppo, évêque de Brixa [5], qui prit le nom de Damase II. Les

[1] Pierre Damien en parle, mais les Actes en sont perdus.

[2] *Voyez* Wippo, *de Vita Conrad.*, pag. 431, sur l'installation d'Uldaric, évêque de Bâle.

[3] Romani pontificem injussu suo creatum, veneno e medio sustulere. Platina. — Clementi, ut putatur, per intoxicum expedito. — D'autres, tels que Léon d'Ostie (liv. II, 81), disent que Clément *mourut au delà des monts.*

[4] Lamb. Schaffn., an. 1048, et Mascou, *Comment. de rebus imper.*, liv. V, p. 330, n. 3.

[5] Platina lui donne le surnom de Bagniarius, et ajoute : *Il était Bavarois.* Au contraire, suivant Herrman. Cornerius, il était Syrien, tandis que d'autres assurent qu'il était patriarche d'Aquilée. *Annal. saxon.*

Romains approuvèrent ce choix [1], quoique quelques auteurs disent le contraire [2]. Il n'occupa le siége pontifical que vingt-trois jours, et son influence sur les projets de Henri ne put être que très-insignifiante.

L'empereur se trouvait à Freisingen quand les députés arrivèrent encore une fois de Rome, avec la nouvelle de la mort du pape et la demande d'un nouveau pontife [3]. Il assembla tous les évêques et les grands de l'empire, pour prendre leur avis sur le meilleur choix à faire; tous se déclarèrent à l'unanimité pour Bruno, évêque de Toul. C'était un cousin de l'empereur Conrad [4], originaire de l'Alsace, où il possédait le domaine d'Egisheim [5]; d'ailleurs un homme pieux, zélé, prudent et versé dans les sciences [6]. Henri ne pouvait nommer un Allemand [7], dans la crainte de déplaire aux Romains; aussi Hildebrand, connaissant leurs dispositions, résolut d'en profiter, et fit les premiers pas importants vers l'exécution du plan qu'il avait conçu. C'était de séparer l'Église de l'État, le pouvoir spirituel de la puissance temporelle, d'élever l'un au-dessus de l'autre, de rendre le pape indépendant de l'empereur, d'assurer même au premier la supériorité sur le dernier, et, par cette indépendance, faire naître l'unité et développer dans l'Église une réforme qui s'étendît sur toute la chrétienté et procurât le salut du genre humain [8]. Certes personne ne pourra révoquer en doute ce qu'il y avait de grand, de sublime et de saint dans un pareil projet. On peut même expliquer comment Hildebrand eut l'idée que l'Église était au-dessus de l'État, et que le pape devait s'élever au-dessus de l'empereur. En recherchant dans le passé, qu'il connaissait si bien, il voyait toujours l'esprit prévaloir sur le glaive, les choses d'en haut prédominer sur les sens et sur les choses de la terre. En général, Hildebrand était d'accord avec son temps.

[1] Pour se conformer à l'usage, les Romains l'élurent et le consacrèrent : « Suffragiis omnium electus et comprobatus et consecratus. » Telle est aussi l'opinion de Herrman. Cornerius.

[2] Pontificatum per vim occupat, nullo cleri populique consensu. *Platina.*

[3] Lamb. Schaffn., an. 1049, Anselm. Remensis, *Itiner. Leonis papæ,* dans Baron., *Annal.,* t. XI, p. 176.

[4] *Annal. saxon.,* an. 1048. « Consobrinus. »

[5] Engeneheim. Corn. dit *natione Allemanus.*

[6] Le pape Victor III en parle dans ce sens. Victor, *Dialog.,* lib. III.

[7] Herrman. Corn.

[8] On verra plus bas que telles étaient ses intentions.

Pour comprendre la pensée de cet homme, il faut, comme toujours, regarder la vie humaine comme un grand tout, comme un jour sans fin; car la marche qui s'est manifestée, en tout temps, dans la transformation de cette vie, s'est manifestée également dans la religion.

Ce n'est pas ici le lieu de faire connaître la manière dont l'Église s'enrichit; comment elle obtint son pouvoir et ses droits; comment les papes acquirent leur considération; ni enfin, comment se forma la hiérarchie telle que l'histoire nous la représente [1]. Il est certain que les empereurs contribuèrent à l'élévation des papes, et que le temps les a faits ce qu'ils sont [2]. Déjà depuis longtemps les hommes pieux avaient doté l'Église, parce qu'ils étaient convaincus qu'elle avait besoin de posséder [3]. Déjà depuis longtemps on avait immiscé les prêtres dans les affaires du monde, parce qu'on avait besoin d'eux et de leur raison mieux cultivée; on leur avait donné des richesses, de l'influence et du pouvoir, la décision dans les affaires ecclésiastiques et même dans les tribunaux laïques; on avait élevé les évêques ou permis leur élévation; ils se considérèrent comme des barons spirituels et prirent les seigneurs temporels pour modèles de leur conduite. Ils cherchèrent donc à rendre leurs dignités et leurs fiefs héréditaires; les évêchés furent regardés comme des fiefs, parce que les fiefs y étaient attachés. Le résultat de cet état de choses fut que les prélats dégénérèrent, qu'ils s'occupèrent de querelles et de guerres : ainsi les Pères de l'Église, qui auraient dû être les apôtres de la paix, prenaient part à des dissensions et à des luttes qui la troublaient. Aussi, dans la nomination d'un évêque, on finit par considérer, non pas tant l'homme qui pouvait accomplir efficacement l'œuvre de Dieu, que celui qui savait manier l'épée et commander habilement une armée. Comme d'ailleurs les gens d'Église se livraient, dans ce but, à la chasse et à d'autres exercices de ce genre, le relâchement de la discipline et de la négligence dans les fonctions sacrées s'ensuivirent naturellement; en sorte que le prêtre se distinguait par son habit, et non par sa façon de penser et ses actions [4]. Plus les églises et les

[1] *Voyez* sur ce sujet Muller, *Hist. des Suisses,* vol. III.

[2] L'auteur parle de la puissance temporelle des papes. (*N. du trad.*)

[3] Charlemagne et ses successeurs.

[4] Voici les paroles remarquables de Pierre Damien sur ce point (*Epist.*, I, 15) : « Tanto mundanæ vertiginis quotidie rotantur impulsu ut eos (clericos) a sæcu-

charges ecclésiastiques étaient riches, plus ceux qui les possédaient ou en disposaient voulaient s'enrichir ; le commerce et le trafic des bénéfices étaient à l'ordre du jour [1].

Il était impossible de réprimer tous ces abus tant que le clergé était dépendant du pouvoir temporel, l'évêque subordonné au baron, l'Église confondue avec l'État, le pape choisi par l'empereur, car un seul mal engendrait tous les autres. Une réformation était donc indispensable, et chacun en sentait la nécessité [2]. Hildebrand fit le premier pas pour l'obtenir, lorsque Bruno, évêque de Toul, fut choisi pape sous le nom de Léon IX, par Henri, dans un synode à Worms. Ce choix montra à Hildebrand qu'il avait deux obstacles à vaincre. Il lui fallait d'abord rompre une fois pour toujours le lien qui jusque-là avait tenu l'évêque attaché à l'empereur, parce que son alliance avec ce dernier lui donnait une telle considération à la cour, qu'on n'y faisait rien d'important sans le consulter [3] ; ensuite repré-

laribus barbirasium quidem dividat, sed actio non discernat, nec sacrarum meditentur eloquia scripturarum, sed scita legum, et forense litigium. Multitudini sacerdotum non sufficiunt tribunalia judicum et aulæ regiæ, dum clericorum ac monachorum evomunt turbas, brevitatis sua coqueruntur angustias. Claustra vacant, Evangelium clauditur, et per ora ecclesiastici ordinis forensia jura decurrunt. *Arma potius, arma corripimus, vibrantia telis tela conserimus*, et non verbo, sed ferro contra nostri ordinis regulam dimicamus. »

[1] Voici quelques strophes de Pierre Damien sur ce sujet :

Cedant equi phalerati,
Cedant cæci rabulæ,
Cedant canes venatores
Ac mimorum fabulæ,
Et accipitrices rapaces
Nec non aves garrulæ.

Dat hæc Simonis leprosam
Execrate hæresin ;
Sacerdotum simul atque
Scelus adulterii ;
Laicorum dominatus
Cedat ab ecclesiis.

[2] Il est impossible de déterminer quels changements projetait Henri III.

[3] Muratori nous fait connaître dans son *Histoire d'Italie* (V. an. 1049) différentes preuves de cette parenté.

senter comme non valide et irrégulier le choix qu'avait fait Henri sans l'assentiment du peuple et du clergé de Rome [1]. Hildebrand accomplit ces deux choses de la manière suivante. En quittant Worms, Bruno repassa par Toul, et de là se rendit en trois jours à Cluny [2], où il arriva, en habits pontificaux, le jour de Noël [3]. Le prieur Hildebrand et l'abbé de Cluny allèrent au-devant de lui, et lui firent l'accueil le plus cordial. Bruno ne tarda pas à apprécier de plus en plus les qualités du prieur [4] : aussi se laissa-t-il persuader par lui de se dépouiller de la pompe papale [5] pour revêtir l'habit de pèlerin et se rendre ainsi à Rome, où il déclarerait lui-même que le choix de l'empereur ne lui donnait aucun droit au siége de saint Pierre. L'abbé et Hildebrand soutenaient devant Bruno que l'empereur n'avait aucun pouvoir dans l'élection des souverains pontifes, ce droit appartenant essentiellement au peuple et au clergé de Rome [6]. Il est probable que, pour mieux réussir dans son grand projet, le prieur accompagna Bruno à Rome, après l'avoir convaincu complétement de ses idées et obtenu de lui la promesse de se laisser en tout guider par ses conseils [7]. A son arrivée, Bruno traversa la ville nu-pieds, et comme il trouva le peuple et le clergé rassemblés chantant des hymnes et poussant des cris de joie, il s'avança et dit : « Le choix du peuple et du

[1] Ut libertas Ecclesiæ in electione canonica renovetur. Otto Frising., *loc. cit.*

[2] Mansi.

[3] Les opinions diffèrent à cet égard. « Eumque adsumpta purpurea, dit Othon de Frisingue (VI, c. 33), pontificali per Gallias iter ageret, contigit eum Cluniacum venire, etc. » Platina, pag. 160, dit : « Leoni pontificio habitu petenti. »

[4] Paul Bernried, c. XIII.

[5] Pagi in Baron., *Annal.* ad an. 1049, n. 5. Othon de Frisingue, ch. I, dit : « Hildebrandus Leonem adiens..., *constante* reum de incepto redarguit, illicitum esse inquiens, per manum laicam summum pontificem ad gubernationem totius Ecclesiæ violenter introire. »

[6] Platina, p. 160. D'après la vie de Léon, ce pontife aurait commencé par refuser d'accepter sa dignité après sa nomination à Worms, et il aurait dit : « Vado Romam, ibique, si clerus et populus sua sponte me sibi in pontificem elegerit, faciam quod rogatis. » Mais, suivant Platina, il s'était accusé lui-même, « quod imperatori maluerit quam Deo obtemperare. » Les envoyés romains approuvèrent l'explication de Bruno.

[7] Leo, natura simplex atque mitissimus, patienter ei satisfecit, reddita de omnibus, sicut ille voluerat, ratione, Bruno, *in Vita Leon.;* Wibert, *in Vita Leon.;* Leo Ostiens., liv. II, 81.

» clergé, ainsi que l'autorité des canons, l'emportent sur toute no-» mination supérieure ; je suis donc prêt à retourner dans ma patrie, » si mon élection n'a pas le suffrage de tous. » D'après le conseil de Hildebrand [1], on observa les anciens usages ; il prit le nom de Léon IX [2], fut consacré le 2 février, et le 12 du même mois intronisé. Il demeura donc constaté que l'empereur n'avait pas un pouvoir absolu sur l'élection des pontifes [3]. Peu après, Léon ouvrit un synode dans lequel on s'éleva avec force contre la simonie [4]. Il s'y montra reconnaissant pour les services de Hildebrand, en le nommant cardinal sous-diacre de l'Église romaine, en même temps qu'administrateur du couvent de Saint-Paul ; en sorte que Léon et Hildebrand paraissaient simultanément les protecteurs, l'un de l'église de Saint-Pierre, l'autre de celle de Saint-Paul.

Après avoir réussi dans cette démarche, le nouveau cardinal devint, pour ainsi dire, l'âme de tout ce qui se faisait d'important à la cour du pape. Il étudia et approfondit plus que jamais l'art de gouverner les hommes, tout en leur laissant croire qu'ils se gouvernaient eux-mêmes. Aussi les pontifes ne furent plus que les instruments de sa prodigieuse activité [5]. Au bout de quelque temps, le pape se rendit auprès de l'empereur, qui se trouvait alors en Belgique [6], à l'occasion de sa querelle avec Godefroi le Barbu, concernant la haute

[1] Suadente Hildebrando : consilio Hildebrandi. Otto Fris.

[2] On raconte là-dessus plus d'une merveille. Ainsi, avant qu'on eût encore pensé à son nouveau nom, un coq s'écria : *Leo papa! Leo papa!* voilà ce que dit une chronique ; une autre ajoute que, lorsqu'il se rendait à Rome, on entendait le chant des anges. On lui attribua aussi plusieurs guérisons. Platina, *Annal. Saxon.*

[3] Platina, p. 160, *in Vita Leonis.*

[4] Quelles en furent les décisions? Wibert, *in Vita Leonis II,* c. III, en cite plusieurs.

[5] Ut quasi consors pontificis muneris secum videretur *.

[6] Herrman., *Contr.,* ann. 1048 ; Otto Frising., *Chron.,* VI, 33 ; et surtout Adam Brem., *Hist. Eccles.,* III, 31.

* Les pontifes que Hildebrand contribua à faire élire étaient des hommes non moins éclairés que religieux, ainsi que l'auteur a soin de nous le dire plus tard : ils entrèrent donc dans les vues du moine de Cluny sans devenir ses instruments, et leurs efforts communs, soutenus pendant si longtemps, finirent par triompher du mal. Les papes comprenaient les besoins de l'époque du XIe au XIIe siècle, ils ont sauvé le christianisme en sauvant l'Église. (*Audley.*)

Lorraine. Cette lutte intéressait tellement l'Église et l'État, qu'il est nécessaire d'en dire quelques mots. Cette portion de la Belgique Gauloise, qui, jusqu'alors, avait fait partie de l'Austrasie, portait le nom de Lorraine, et était divisée en deux parties : la basse Lorraine, qui s'étendait jusqu'à la mer, et la haute Lorraine, ou Mosellanie, dont le territoire touchait à la Bourgogne et allait jusqu'à Bâle; l'une et l'autre étaient gouvernées par des ducs. Après les contestations qui avaient éclaté pour la possession de ce pays, en 921, entre Henri I[er] et Charles le Simple, les Lorrains s'étaient donné d'eux-mêmes, pour seigneur, Giselbert, qui n'avait jamais aimé les rois des Francs occidentaux, étant attaché à la maison d'Autriche par plusieurs liens étroits[1]. La vigoureuse main d'Othon le Grand sut conserver la suprématie sur le duché, et il confia la tutelle de Henri, fils de Giselbert, à Odon, comte de Verdun[2].

Après la mort de l'un et de l'autre, Othon donna ce gouvernement à Conrad le Roux, comte français, dont il sut se faire un partisan en lui accordant la main de Luisgarde. Le duché passa ensuite à Bruno, archevêque de Cologne et frère de l'empereur Conrad. Sous Othon II, la possession de la Lorraine se consolida encore par la guerre contre Lothaire, roi de France, qui n'avait pas voulu consentir à ce qu'Othon donnât à Charles, frère de Lothaire, l'investiture de la basse Lorraine; mais Othon s'avança rapidement jusqu'aux portes de Paris, où il lui arracha son consentement. A Charles succéda (991) Othon, son fils. La haute Lorraine échut, par droits héréditaires, à Thierri, fils de Godefroi, comte de Verdun, sous Othon III. L'an 1005, succéda à Othon, Godefroi, fils de Godefroi, comte des Ardennes, et à Thierri, le duc Frédéric, son fils. Après la mort de Godefroi (1019) Gozzelo, son frère, gouverna la basse Lorraine jusqu'à l'an 1044, et reçut plus tard (1033), de l'empereur Conrad, le gouvernement de la haute Lorraine, à la mort de Frédéric, le dernier descendant de la famille des Borr. Cette réunion déplut à l'empereur Henri III[3]. Il restait à Gozzelo mourant, un fils nommé Godefroi le Roux, jeune

[1] Gerberg, sa femme, était fille de Henri I[er], et il se montra toujours fidèle vassal de l'empereur.

[2] Fiorentini.

[3] Sigebert de Gemblour (ann. 1033) raconte ainsi comment cela était arrivé : « Quia (Fredericus) mares filios non habebat, quibus ducatus competeret. »

homme d'un caractère actif, élevé, et qui s'était distingué dans le métier des armes [1]. L'empereur lui laissa la possession de la basse Lorraine, qu'il avait déjà administrée du vivant de son père sous le titre de duc; mais il lui refusa la haute Lorraine, qu'il donna à Adalbert d'Alsace, parent de l'empereur Conrad [2]. Le fier et bouillant Godefroi dédaigna la portion qu'on lui avait laissée, et, en prenant possession de l'une, il ne voulut pas paraître renoncer à l'autre. Plein de confiance en sa propre valeur et dans les ressources que son père lui avait laissées, il se rendit auprès de Baudouin, comte de Flandre, lui mit sous les yeux l'injustice de l'empereur, l'entraîna dans son parti avec quelques autres hommes remuants, et se déclara enfin ennemi de l'empire. Henri était occupé d'une expédition contre la Hongrie, lorsque Godefroi, avec ses confédérés, attaqua Adalbert et le tua dans le combat [3]. Le fer, le feu et le pillage dévastèrent les bords du Rhin; en peu de temps, tout ce que de bonnes murailles ou de fortes rançons ne protégeaient point fut réduit en cendres [4]. Gérard d'Alsace s'empara du duché d'Adalbert, dont il était le neveu; tandis que Frédéric de Luxembourg prit la basse Lorraine, dont Godefroi venait d'être dépouillé comme ennemi de l'empire [5]. Ce dernier, cédant aux conseils de quelques hommes fidèles et honnêtes, changea de plan; et l'empereur ayant forcé son château de Begelheim, il vint demander grâce. Mais sa soumission et sa démarche humiliante ne furent pas couronnées du succès qu'il en attendait. Henri le fit garder étroitement à Gibichenstein, sur la Saal [6], et donna par là quelque repos à l'empire [7]. A la prière des princes, l'empereur, qui se trouvait à Aix-la-Chapelle pour la Pentecôte, le relâcha à condition qu'il laisserait son fils en otage [8]. Mais son duché ne lui fut pas rendu. L'amour que le duc portait à son fils put à peine retenir sa vengeance; aussitôt que ce fils fut mort, il renoua une

[1] Lamb. Schafn., ann. 1044.
[2] Sigeb. Gembl., ann. 1044.
[3] Sigebert place sa mort après la prise de Verdun. 1048.
[4] Lamb. Schafn., ann. 1044.
[5] Sigeb. Gembl., ann. 1048.
[6] Lamb. Schafn., en 1045 : Herrm., *Contr.*, en 1044, 1045.
[7] D'après Sigebert, en 1045 : d'après Lambert, en 1046.
[8] Herrm. Corner., *Chron.*, ann. 1047.

nouvelle ligue avec Baudouin de Flandre, et recommença la guerre[1]. Bientôt Godefroi marche contre Nimègue, parce qu'il savait que Henri aimait cette ville, et livre aux flammes un magnifique édifice dont il avait fait son palais[2]. De là il tourne ses armes contre Verdun, où ses troupes mettent le feu à la belle église de Notre-Dame[3]; mais bientôt touché de repentir, il la rebâtit avec splendeur, faisant souvent, pour sa pénitence, la besogne de simple ouvrier[4].

Dès lors les progrès de Godefroi devinrent de plus en plus importants; car Thierri, comte de Hollande[5], s'était aussi joint à lui. Henri, craignant des événements fâcheux, se hâta de faire quitter l'Italie à ses troupes et de les transporter dans la Frise[6], en les embarquant sur le Rhin; il prit lui-même deux fortes places, Rheinsbourg et Blaarding[7]. C'était précisément au moment où le pape Léon arrivait en Allemagne pour rendre la paix à l'Église et à l'État[8], et pour informer l'empereur des dispositions de l'Italie et de Rome. Il avait convoqué un synode à Mayence. Il y trouva quarante-deux prélats réunis, et avec eux l'empereur, Bardo, archevêque de Mayence, Eberhard de Trèves, Herrman de Cologne, et enfin Engelhard, évêque de Magdebourg, qui honorèrent le synode de leur présence[9].

[1] Prætextebat comitatum Verdunensem quem à majoribus suis possessum sibi deberi contendebat, imperator autem Richardo episcopo nuper concesserat. *Mascou*, I, c, p. 325.

[2] Domum regiam miri et incomparabilis operis. Lamb. (Caroli-Magni opus.)

[3] Sigeb. Gembl., ann. 1047, dit : « Urbem quoque Clabrorum, quæ Virdunus dicitur, cum majori Sanctæ-Mariæ Ecclesiâ incendit. » Lambert confirme le même fait pour l'année 1046.

[4] Lamb. Schafn.; Herrm. Corner., *Chron.*

[5] C'est probablement celui-ci, car Lamb. ne dit point quel était ce Thierri. La Chronique de Herrman Cornerius l'appelle comte de Hollande. Herrm., *Contr.*, Marchio de Phladirtinga.

[6] Qui s'étendait alors jusqu'à la Moselle.

[7] Reinesbourg, Rynsbourg, Flerdingen, Fleerdingen. Le premier est aujourd'hui un village, le second un bourg. Au lieu de Reinesbourg, quelques-uns veulent lire Keenebourg.

[8] Lamb., Sigeb. Gembl.

[9] D'après les Annales saxonnes (ann. 1051, et Adam de Brême, III, 31), tous ces personnages s'y trouvaient; mais la Chronique de saint Pantaléon assure qu'il n'y avait que Herrman de Cologne. Les chroniqueurs ne sont pas non plus d'accord sur la date de ce synode. Lambert le place en 1050, l'abbé de Stade (abbas

On s'occupa beaucoup des besoins de l'Église [1], particulièrement de la simonie et du mariage des prêtres [2]. Pendant que le synode durait encore, les sollicitations du saint-père et des princes réussirent à obtenir la grâce de Godefroi de Lorraine [3]. L'empereur marcha ensuite contre Baudouin de Flandre, qui résistait toujours avec opiniâtreté; mais en voyant la dévastation de ses domaines, il offrit de donner satisfaction à Henri, à Aix-la-Chapelle [4]; puis ayant fourni des otages, un traité fut conclu entre les deux partis [5]. Thierri, comte de Hollande, fut assassiné peu de temps après [6] à Dordrecht, et comme il était sans enfants, son frère Florentius lui succéda.

Avant que Godefroi eût opéré sa réconciliation par l'entremise du pape, celui-ci avait déjà présidé un concile nombreux à Reims en l'année 1049 [7]. Les délibérations roulèrent pendant trois jours sur le salut de l'Église; on parla contre les abus qui s'étaient glissés dans son sein, contre la simonie et les empiétements multipliés des laïques sur la juridiction spirituelle [8]; on s'éleva encore contre les unions illégitimes, contre le divorce, contre le relâchement et la conduite irrégulière des moines; enfin on proscrivit à la fois le service militaire des clercs, la spoliation et l'oppression des pauvres, le crime de sodomie et d'autres méfaits honteux qu'on peut à peine nommer.

Stadensis) en 1051, et Herrman., *Contract.*, ainsi que Baronius et Mansi, en 1049.

[1] Les actes en sont perdus. Mansi (*Concil. collect.*, t. XIX, p. 750) n'a fait que répéter ce qu'en dit Adam de Brême.

[2] Simoniaca hæresis, et nefanda sacerdotum conjugia holographa synodi manu perpetuo damnata est.

[3] Suivant Herrman, *Contract.* (ann. 1050), Godefroi et Baudouin étaient au ban de l'empire, et ils vinrent d'abord à Aix-la-Chapelle, pour rentrer en grâce avec l'empereur, à la sollicitation du pape, qui ensuite alla à Mayence. Herrman paraît ici en contradiction avec la chronologie. On sait positivement qu'au concile de Reims le pape défendit à Baudouin de donner sa fille en mariage à Guillaume le Normand. Mansi, *Coll.* XIX, p. 742.

[4] Sigeb. Gembl., ann. 1049.

[5] Herrm., *Contract.*, ann. 1050.

[6] Herrm. Corner., *Chron.*, donne l'année 1048.

[7] Mansi, dans sa préface à ce concile (XIX, 730, 735), raconte en détail quels obstacles et quelle opposition on eut à vaincre de la part du roi de France. Cet écrit montre combien étaient brillantes de pareilles assemblées.

[8] De ministeriis ecclesiasticis, et altaribus, quæ à laicis tenebantur, de pravis consuetudinibus, quæ ab eis in atriis ecclesiarum tenebantur.

Mais les actes du concile prouvent que la simonie était un vice général. On fit douze canons pour la réformation de l'Église, et tous sont contre des vices dont Hildebrand avait juré d'être l'éternel ennemi [1].

A Noël, le souverain pontife se trouvait encore avec l'empereur à Worms, d'où il retourna à Rome, en traversant Augsbourg dans la compagnie de Godefroi et de son frère Frédéric [2]. Quand Henri vit combien le pape agissait dans ses vues, il oublia volontiers tout ce qui s'était fait à Rome, contre son autorité, dans la nouvelle élection; et comme Léon se conduisait toujours d'après les idées et les intentions de Hildebrand, celui-ci resta son conseiller intime. Cependant, après tout, ce que ce pontife fit pour l'Église ne fut, pour ainsi dire, qu'une disposition préliminaire de ce qu'on devait faire dans la suite.

A partir de cette époque, Léon fut plutôt guerrier que pacificateur dans les affaires de l'Église. Depuis le commencement du XIe siècle, la basse Italie était menacée d'un ennemi qui, par son accroissement et ses progrès rapides, influa d'une manière extraordinaire sur ces temps et sur ceux qui les suivent [3] : c'étaient les Normands. Leurs établissements étaient faibles dans l'origine : on avait demandé leur appui contre les Sarrasins. La beauté du ciel en attira un grand nombre. Ils avaient fait la guerre aux Grecs et s'étaient enrôlés sous les drapeaux de l'empereur Henri II. Puis, s'étant soumis au commandement de l'habile et vaillant Rainolf, ils se rendirent maîtres de la petite forteresse d'Aversa, que Rainolf reçut ensuite, avec ses dépendances, comme fief et comté, de Pandolphe IV, seigneur de Capoue, en récompense des secours qu'il lui avait prêtés dans ses démêlés avec Sergius. En 1035, sur une invitation amicale de Rainolf, arrivèrent, de Normandie en Italie, les fils aînés de Tancrède de Hauteville. Guaimar IV, prince de Salerne, fit un heureux usage de leurs armes pour étendre ses conquêtes. Pour reconnaître leurs services, il détermina l'empereur Conrad, alors en Italie, à ériger le nouveau comté de Rainolf en fief de l'empire. Après la mort de Guaimar les Normands se mirent au service de l'empereur Michel, et

[1] In Mansi *Coll. Conc.,* XIX, p. 742.

[2] Qui fut ensuite le pape Victor II.

[3] Voyez sur ce sujet Sismondi, *Histoire des républiques d'Italie,* 1er volume, p. 343 et suiv.; aussi *Annal. Sax.,* an. 1053, et surtout Giannone, 2e partie.

bientôt Maniaces, patricien de la Grèce, les prit à sa solde. Mais plus les Normands apprenaient à compter sur leur force et sur leur vaillante épée, plus ils méprisaient ce Grec lâche et énervé. Ayant donné leur confiance à un noble Lombard, nommé Ardouin, que Maniaces avait offensé, ils résolurent de faire la guerre aux Grecs, et de leur enlever leurs possessions en Italie, la Pouille et la Calabre. Ardouin fut mis à la tête de leur armée : la Pouille leur coûta seulement deux campagnes. Amalfi (Melfie) était leur capitale en 1043, et Guillaume Bras-de-fer leur chef. Mais le vol, le pillage et des incursions continuelles sur les domaines de leurs voisins, formèrent bientôt leur occupation journalière [1]; ils ne respectaient ni le sacré ni le profane, tout leur était indifférent. Léon IX crut qu'il était de son devoir de réprimer cette audace sans frein. On lui avait d'ailleurs adressé de la Pouille de nombreuses plaintes contre les Normands. Cependant il n'osa pas engager la lutte tout seul, et il tourna ses pensées vers l'empereur Henri. Celui-ci se trouvait alors en Pannonie à la tête de son armée; Léon s'y rendit. De là ils allèrent ensemble à Ratisbonne, à Bamberg [2], et enfin descendirent le Rhin jusqu'à Worms, d'où le pape revint à Rome, accompagné de cinq cents guerriers allemands, qu'il avait obtenus du monarque. Léon avait même demandé aux Grecs de concourir à la délivrance de l'Église, et ils y avaient consenti. D'un autre côté, les Apuliens, les Campaniens, les habitants d'Ancône et des États de l'Église vinrent aussi se ranger sous ses étendards. L'ennemi n'était pas supérieur en nombre; mais il l'était en habileté, en discipline, en cavalerie, en soldats et en chefs, auxquels ceux du pape ne pouvaient être comparés. Robert Guiscard, fils aîné d'un second mariage de Tancrède [3], avait récemment abordé

[1] *Voyez* surtout Leo Ostiens., II, c. 67. Herrman., *Cont.*, ann. 1052, et Giannone, 29.

[2] *Annal. Sax.*, ann. 1052. « Papa ejusdem loci privilegia a cancellario suo Frederico... perspici, et coram imperatore populoque pronuntiari mandavit, suaque auctoritate illa confirmavit. » — Platina raconte que Henri avait élevé en l'honneur de saint Grégoire une église qu'il voulait voir consacrée comme une cathédrale. Benoit VIII y consentit, mais l'église fut tenue de payer chaque année au saint-siége cent marcs d'argent (census nomine) et un cheval blanc caparaçonné. Léon prit Bénévent à la place et abandonna le tribut de l'église de Bamberg.

[3] Otto Frising., VI, 33, duce Roberto, humili conditionis viro, sed strenuissimo.

en Italie avec de nouvelles troupes, et s'était joint aux siens. Le pontife, guidé par sa piété, comptait principalement sur une heureuse intervention du Ciel[1]. Les Normands eux-mêmes avaient conçu quelque frayeur en apprenant qu'il se trouvait dans l'armée du pape des troupes allemandes pleines de zèle, d'ardeur et d'expérience. Léon rejeta un accommodement amiable qui lui fut offert, et exigea, comme dernière condition, que les hommes du Nord évacuassent l'Italie. La bataille se livra près de Civitella[2], et elle n'aurait pas même mérité le nom de bataille, si les Allemands n'eussent opposé une résistance désespérée aux Normands, dont ils méprisaient la petite taille. Mais bientôt l'audace et le courage germains échouèrent contre le glaive normand qui les fit périr tous. En effet, pendant que tout le reste fuyait avec le saint-père, les Allemands combattaient comme des héros et mouraient ensemble[3]. Les Normands se saisirent du pontife même, qui contemplait le combat à quelque distance, et se jetèrent à ses genoux[4], lui demandant de leur pardonner et de les bénir; mais ils ne l'emmenèrent pas moins captif dans leur camp.

Au bout de quelque temps il se vit réduit à leur proposer une réconciliation, et pour prix de sa liberté, il accorda ce qu'ils lui demandèrent, c'est-à-dire, l'investiture, au nom de saint Pierre et comme fief de l'Église, de toutes les conquêtes déjà faites ou à faire dans la Pouille, la Calabre et la Sicile[5]. Ceci fut pour le siége de Rome d'une importance bien plus grande que s'il eût gagné la plus belle victoire[6].

[1] Zelum quidem Dei habens, sed non fortasse scientiam. Bruno.

[2] Lamb. prope Beneventum. Giannone (p. 46) l'appelle Civitade, dans la province Capitanata, au milieu d'une grande plaine.

[3] Guil. Apul., l. II; Lamb.: « Teutonici omnes pene ad unum interfecti sunt. » Otto Frising., I, c, rapporte que, de son temps, on voyait les os de ceux qui avaient péri. Gotefridi. Viterb., *Chron.;* Muratori (*Storia d'Italia*) (an 1053) raconte, d'après Léon d'Ostie, qu'à la suggestion de Gebhard, évêque d'Eichstadt, l'empereur avait rappelé la majeure partie de ses troupes, en sorte qu'il n'en restait qu'un petit nombre à la solde du pape.

[4] Sismondi, I, p. 359.

[5] Sismondi, p. 360. — Gaudfred. Malaterra, t. II, 14 : « Omnem terram, quam perverserant, et quam ulterius adversus Calabriam et Siciliam lucrari possent de S. Petro hæreditali Feudo sibi et hæredibus suis possidendam concessit. »

[6] On pourrait révoquer en doute que le pape ait réellement regretté cette défaite sa vie durant, « cunctos dies, quibus supervixit tantæ calamitatis, in luctu et mœ-

car il acquit ainsi un droit de suzeraineté sur des terres auxquelles il ne pouvait prétendre, et les Normands demeurèrent satisfaits, parce que leurs conquêtes et leurs possessions devenaient sacrées aux yeux des peuples.

Dans le courant de cette même année (1053) le pape envoya à Constantinople, en qualité de légat apostolique, Frédéric [1], qu'il avait nommé archidiacre et chancelier de l'Église romaine. Godefroi résolut de l'accompagner. Les deux autres légats étaient Humbert, cardinal évêque de Silvacandida, et Pierre, archevêque d'Amalfi [2]. Ils firent connaître, en arrivant, l'objet de leur mission; ils voulaient savoir, disaient-ils, ce qu'il en était de ce cri qui s'élevait depuis leur église jusqu'à Rome, et si les opinions hérétiques attribuées au patriarche et à ses partisans étaient vraies [3]. Le saint-père avait lui-même écrit une longue lettre au patriarche Michel. S'appuyant avec force sur des passages de l'Écriture, il lui prouvait que la paix et la concorde doivent régner parmi les vrais chrétiens; que l'orgueil et la présomption sont les avant-coureurs de l'Antechrist; que malheureusement l'Église d'Orient a été la mère féconde d'une foule d'hérésies que l'Église romaine a toujours étouffées et anéanties. Car,

rore egit, » parce qu'il ne passait plus pour un grand général, ainsi qu'il croyait l'être à la tête de son armée. Mais plusieurs personnes le blâmaient de ce qu'il ne pouvait accorder sa conduite avec ce qu'il avait lui-même décrété peu de temps auparavant à Reims dans le sixième canon du Concile: « Ne quis clericorum arma militaria gestaret, aut mundanæ militiæ deserviret; » c'est pourquoi il fit appeler cette guerre, du nom de guerre sacrée. Ce qui n'empêche pas Pierre Damien, dans sa lettre à l'évêque Firmin, de le lui reprocher: « Cum hâc de re, quasi malam rem, et ecclesiastico ordini inconvenientem egerit, reprehendit ac sugillat. »

[1] Qui, d'après Fiorentini, p. 52, « pregatone anca da Leone, in compagnia del fratello Godofredo per aiuto della Chiesa contra i Normanni Italia si condusse. »

[2] Comme la supériorité imposante qu'affecta l'Église romaine vis-à-vis de celle d'Orient ressort surtout dans cette occasion, j'ai cru devoir citer les documents fournis par Mansi à ce sujet.

[3] Dans la bulle d'excommunication contre Michel, on trouve énoncées toutes les opinions erronées de Michel et de sa secte, savoir: « Sicut Donatistæ affirmant, exceptâ Græcorum Ecclesiâ, Ecclesiam Christi, et verum sacrificium atque baptismum ex toto mundo periisse: sicut Nicolaitæ, carnales nuptias concedunt et defendunt sacri altaris ministris: sicut Valerii, hospites suos castrant, et non solum ad clericatum, sed insuper ad episcopatum promovent. » Trois opinions qui alors trouvaient des partisans.

puisque l'Église romaine a conservé constamment purs et sans tache les enseignements de Notre-Seigneur, elle est juge de toutes les autres Églises; et ce qui le prouve, c'est que quatre conciles généraux inspirés par l'Esprit-Saint ont établi, comme article de foi, qu'après le Seigneur Jésus le saint-siége de Rome est le chef de toute l'Église [1]. C'est pourquoi les fidèles de l'Église grecque doivent cesser d'appeler, dans leur arrogance, Azymites [2], les vrais catholiques attachés au siége de Pierre, puisque de longtemps cette Église ne peut montrer cette obéissance simple et pure, dont celle de Rome a hérité. Enfin ils doivent faire un retour sur eux-mêmes et reconnaître la poutre qui est dans leur propre œil [3].

Mais le patriarche ne voulut ni rétracter ses écrits, ni avoir une entrevue avec les légats; et en conséquence ceux-ci prononcèrent une sentence d'excommunication [4] contre lui et contre tous ceux qui recevraient la sainte communion de sa main. Ils la mirent sur l'autel en présence du clergé et du peuple. Puis, avec la permission de l'empereur, ils repartirent : sortis de la ville, ils secouèrent la poussière de leurs souliers, à la manière des apôtres [5]. Cependant le peuple se souleva, et bientôt Michel se montra disposé à un accommodement, en sorte qu'à la prière de l'empereur, les légats consentirent à revenir de Selymbrie. A leur retour, le patriarche voulut tenir une assemblée générale et les faire maltraiter par le peuple irrité; mais l'empereur, en ayant été informé, défendit toute réunion à laquelle il ne serait pas présent, et congédia encore une fois les envoyés.

[1] Mansi, *Collect. Conc.,* XIX, p. 635-656.

Sanctam Romanam et apostolicam sedem post dominum Jesum caput esse omnium ecclesiarum Dei.

[2] Azymitas ; nom que les Grecs donnent aux Latins, parce que, pour la consécration de l'hostie sainte, ceux-ci font usage de pain sans levain.

[3] Dans cette lettre, le pape parle beaucoup des écrits d'un certain moine, Nicétas de Constantinople, qui avait parlé contre le siége apostolique et l'Église de Rome, sur le mariage des prêtres et le pain sans levain; mais à l'arrivée des légats, ces libelles furent brûlés en présence de l'empereur.

[4] Chartam excommunicationis super principale altare posuerunt sub oculis præsentis cleri et populi. *Voy.* Mansi, *Collect. Conc.,* XIX, p. 678.

[5] Lambert attribue tout aux manœuvres de Frédéric, et donne comme motif au départ des légats que l'empereur et le patriarche *primatus sui majestatem vindicantes, dicto obtemperare dedignarentur.*

Michel, irrité, souleva la populace; dès lors l'empereur fit faire une enquête, dévoila les honteuses menées de ce prêtre, bannit ses amis et ses parents qui occupaient des emplois, et voua une haine profonde au patriarche lui-même [1].

Mais Léon IX ne vécut pas jusqu'au retour des légats, car il est mort au mois de mai [2]. Il est assez probable que Godefroi de Lorraine était revenu en Italie à l'époque du départ des envoyés pontificaux [3], afin de faire ratifier son mariage avec Béatrix de Toscane [4]. Béatrix était fille de Frédéric, duc de la haute Lorraine. Son premier époux, Boniface, avait été assassiné en 1053, en allant en pèlerinage au saint sépulcre [5]. Les riches domaines de cette maison relevèrent la puissance de Godefroi, qui conçut le projet de conquérir non-seulement la Lorraine, mais encore une grande partie de l'Italie [6]. Une pareille tentative déplaisait souverainement à l'empereur; car celui qu'il voyait naguère suppliant et humilié, cependant jusque dans le malheur l'ennemi implacable de sa famille, était devenu encore une fois puissant et redoutable. Il résolut sa perte, et fit tous ses préparatifs pour cet effet.

Cependant Hildebrand, qui n'était encore que simple sous-diacre de l'Église de Rome, fut envoyé, par le clergé et le peuple de cette ville, en Allemagne, afin d'obtenir de l'empereur la permission de choisir, au nom des Romains, celui qu'il jugerait le plus digne de la papauté, parce qu'à Rome il ne se trouvait personne qui méritât cet honneur [7].

Hildebrand fit avec prudence et à pas lents, tout en suivant ses

[1] Lambert et Fiorentini font jouer au patriarche un rôle bien plus paisible: ainsi, il fit pénitence avec l'empereur, revêtus tous deux d'un sac et couverts de cendres; puis, dans cet état, ils allèrent au-devant des légats, et, prosternés à terre, ils *adorèrent* l'autorité apostolique dans la personne du frère de Godefroi. L'annaliste saxon (ann. 1051) ne rapporte pas les faits de cette façon.

[2] Lamb., 13 *calendas maii.*

[3] D'après le *Commemoratio brevis rerum a legatis apostolicæ sedis*, etc., qui est dans Mansi, ce retour eut lieu vraisemblablement vers la fin d'août 1054.

[4] Fiorentini, I, p. 53.

[5] F. Contelorio, *Genealog. Mathildis comitis.*

[6] Lamb., ann. 1053. « Marchiam et ceteras ejus possessiones, conjugii prætextu, sibi vindicavit. »

[7] Leo Ostiens., *Chron. casin.*, II, 89.

vues, ce que le peuple et le clergé voulaient, parce que tous deux craignaient le pouvoir et l'œil pénétrant de l'empereur [1], et qu'il savait lui-même que celui qui veut tout, ne doit pas vouloir tout à la fois. On doit bien penser qu'il mit en œuvre toute son habileté [2]. Pour ne pas offenser l'empereur ni aller contre le serment qu'il avait prêté, il lui proposa pour pape Gebhard, évêque d'Eichstadt, et se rendit à Mayence, où Henri avait convoqué un concile [3].

Hildebrand eut certainement une grande part dans l'élection du nouveau pape. Le désaccord même des écrivains sur ce sujet le prouve : car, selon quelques-uns [4], il le nomma tout seul; selon d'autres, ce fut de concert avec les évêques [5]. Il est certain que Hildebrand a proposé Gebhard, homme d'une prudence consommée, conseiller estimé à la cour, et qui d'ailleurs ne paraissait pas avoir un grand désir de s'asseoir sur le trône pontifical [6]; aussi l'empereur présenta d'autres noms. Hildebrand persista dans son choix [7]; Henri, de concert avec le clergé, l'approuva, espérant influer par là plus efficacement sur les affaires de l'Italie. Bientôt Gebhard se mit en route pour Rome avec les légats. Sa réception dans la ville éternelle

[1] Verebatur enim clerus populusque romanus Henrici potentiam, quem in creandis nobis pontificibus aliquando læserant. *Platina.*

[2] L'auteur de la *Vie de Grégoire,* un ennemi déguisé de Hildebrand, dit : « Interim Hildeb., *novus Proteus* novis præsumens tergiversationibus, de Roma ad imperatorem, de imperatore ad Romam, absque consilio romanæ Ecclesiæ, discurrebat. » Cependant Platina et Fiorentini assurent que Hildebrand était parmi les légats. Le premier dit : « Gui (Hildebrandus) omnia ex sententia romani cleri imperatorisque perfecit. »

[3] Herrm. Corner., *Chron.*

[4] Hildebrandus Gebehardum Victoris nomen imponens, romanum papam cunctorum assensu constituit. *Leo Ostiensis.* — Une biographie de Victor, qui se trouve dans la collection de Mansi, dit : « Jussu cleri romani per Hildebrandum Ecclesiæ romanæ subdiaconum ab imperatore postulatus. »

[5] Herrman., *Contr.*, ann. 1054.

[6] Quelques auteurs disent : « Ab Hildebrando invitus in pontificem electus; » suivant Léon d'Ostie, « propter quod utique post modum dictus est monachos non amasse. »

[7] Ce ne fut certainement pas autant par égard pour la personne que pour la forme dans laquelle on le demanda à l'empereur. Car si Benzo, sans doute mauvais critique, dit vrai, Hildebrand ne fut jamais en bonne intelligence avec Victor. *Voy.* Benzo, *in Paneg. Henr.,* VII, 2.

fut brillante; mais il fut de nouveau élu et confirmé par le peuple et le clergé, et cela, sans aucun doute, à l'instigation de Hildebrand. Le nouveau pontife prit le nom de Victor II. Dans tout cela on voit que le cardinal sous-diacre travaillait sans relâche à faire regarder la nomination impériale comme une pure formalité, et le choix du clergé et du peuple comme l'acte constitutif de la véritable élection, soutenant déjà de fait ce que plus tard sa bouche devait proclamer.

Peu de temps après, le nouveau pontife envoya Hildebrand en France pour déraciner la simonie, qui y étendait de plus en plus ses ravages [1]. Le légat se hâta d'assembler un concile. Il s'y trouvait un archevêque, homme savant d'ailleurs, auquel on reprochait ce crime, mais qui, en donnant l'or, s'était fait des amis de ses accusateurs. Le lendemain de l'ouverture du synode, le prélat se présenta hardiment devant les Pères réunis et dit : « Où sont ceux qui m'accusent ? Qu'il » se présente, celui qui veut me condamner ! » Tous se taisaient, lorsque Hildebrand se tournant vers lui : « Crois-tu, lui dit-il, que » le Saint-Esprit soit de la même substance que le Père et le Fils? — » Je le crois.—Eh bien! prononce ces mots : Gloire au Père, au Fils » et au Saint-Esprit, » reprit le légat. Mais le prélat ne put jamais dire au *Saint-Esprit*, quoiqu'il l'essayât à diverses reprises. Un pareil événement fut regardé comme un jugement du ciel : le criminel se jeta aux pieds du sous-diacre, se reconnut coupable de simonie, et on le déposa de ses dignités ecclésiastiques [2]. Après cette démarche il prononça sans difficulté les mots qu'on lui avait indiqués. L'impression fut si profonde, que vingt-sept autres dignitaires de l'Église, outre quarante-cinq évêques, confessèrent le même crime, et se démirent de leurs fonctions, sans qu'on eût besoin de les poursuivre [3].

Dans la même année (1055), le cardinal réunit encore un synode à Tours, où Bérenger, après avoir anathématisé et abjuré ses erreurs, fit une profession de foi catholique [4]. Si par là Hildebrand ne gagna

[1] Il est probable que ce fut en l'anné 1055. *Voy.* Victor, Dialog. III, p. 896, et Petrus Damian., Epist. I, 9. Il devait aussi amener Bérenger à rétracter ses doctrines hérétiques.

[2] Suivant Pierre Damien, il en avait déjà déposé six.

[3] Tel est le récit de Paul Bernried, de Desiderius, abbé du Mont-Cassin, de Wilielm. Malmesbur., Pierre Damien et Baronius.

[4] C'est ainsi qu'en parle Guitmand, évêque d'Aversa, et contemporain dont

rien pour l'exécution de son grand projet, il fit néanmoins un second pas bien important vers son but.

En effet, Ferdinand le Grand, roi de Castille et de Léon, fils de Sanchez le Grand, avait refusé l'hommage qu'il devait à Henri, et avait été même jusqu'à usurper le titre d'empereur. Celui-ci dénonça le coupable par les députés qu'il avait envoyés au synode [1].

Hildebrand avait réussi sans peine à persuader l'empereur que sa dignité, la première de la chrétienté, était compromise par cette usurpation, et de plus, qu'il serait plus facile de faire rentrer Ferdinand dans les bornes de son devoir par la persuasion de l'Eglise, que par la guerre, toujours bien coûteuse. Henri demanda donc au concile que si le roi de Castille ne renonçait pas à son titre, l'Église l'excommuniât et mît son royaume en interdit [2]. Les Pères, avec l'autorisation du pape, reconnurent la justice de la cause de l'empereur, et députèrent vers Ferdinand des légats pour lui faire des menaces, et en même temps pour lui signifier qu'il devait, d'après la décision du saint-père et du concile, donner satisfaction et renoncer à son titre usurpé; qu'autrement les peines les plus sévères de l'Église pèseraient sur lui et sur l'Espagne. Le roi assembla sur-le-champ les évêques et les grands de l'État, pour les consulter sur la réponse qu'il devait donner. La majorité déclarant qu'il fallait obéir au saint-siége, Ferdinand annonça aux légats qu'il était prêt à accomplir ce qu'ordonnait la cour de Rome [3].

Par cet acte, Henri III reconnaissait, ou du moins laissait mettre en principe que le pape seul pouvait faire un empereur, lui accorder ou lui enlever ce titre. Si les conséquences de ce principe ne se ma-

Coletus cite les paroles, si toutefois ce synode n'est pas le même que le précédent. Tout ceci est incertain.

[1] Mariana, dans son *Histoire d'Espagne*, l. IX, c. V, représente Hildebrand comme un homme « cujus magna erat opinio probitatis et ingenii dexteritate ad versandos hominum animos valebat maxime; » et ensuite indique en ces termes le point principal de la plainte : « Regem Ferdinandum contra majorum morem et legum præscripta facere, qui se imperii romani jure exemptum ferret, et incredibili arrogantia ac levitate in ipsum imperii nomen invaderet. »

[2] L'empereur regardait lui-même ce commencement comme très-fâcheux pour l'Église. *Voy.* les lettres de l'empereur au synode, dans Mariana.

[3] *Voy.* surtout Mariana et Barionus, ann. 1055.

nifestèrent pas encore d'une manière visible, la cause en résidait dans les événements qui vont suivre.

Henri craignait tellement la puissance et l'influence de Godefroi sur les affaires d'Italie, qu'il donna au pape, lorsque celui-ci s'en retourna à Rome avec Hildebrand, des lettres secrètes pour tous les princes de cette contrée, afin de s'assurer de leur fidélité, et de se les attacher, par la promesse qu'il leur fit de passer bientôt lui-même les Alpes à la tête d'une armée, dans le but de s'opposer aux projets de Godefroi [1]. Il fit donc ses préparatifs, après avoir fait couronner roi son fils Henri, à Aix-la-Chapelle, par Herrman de Cologne. Il venait de passer les fêtes de Noël à Goslar, lorsqu'il arriva de Rome un message qui l'exhortait à hâter sa marche, parce que la puissance toujours croissante de Godefroi rendait l'exécution de ses projets plus facile et compromettait de plus en plus la tranquillité de l'empire. Henri rassembla ses troupes à la hâte et partit pour l'Italie. Le duc de Lorraine envoya des ambassadeurs au-devant de lui [2]; car, déguisant ses intentions hostiles, il alla jusqu'à inviter l'empereur à passer les Alpes : « Il savait, disait-il, ce dont on l'accusait; mais il ne pensait » à rien moins qu'à troubler l'État. Depuis qu'il a obtenu son pardon, » il a toujours gardé une fidélité inviolable à l'empereur, ne désirant, » ne voulant que la prospérité de son règne. L'unique vœu de son » cœur est de se conformer au serment qu'il avait prêté; d'ailleurs il » sera toujours prêt à verser son sang pour son souverain. Dans cette » vue, il oubliait volontiers qu'il a été banni de sa patrie et privé de » ses biens héréditaires, qu'il se voyait réduit à vivre, chez l'étranger, » sur les biens de sa femme; enfin, il a épousé Béatrix sans arrière- » pensée, sans violence, et de son libre consentement [3]. » Bientôt arriva Béatrix elle-même, parente de l'empereur [4], accompagnée de

[1] Fiorentini, p. 54; Lamb. Schaffn., ann. 1054.

[2] Herrman. Corner. prétend qu'il était lui-même parmi les envoyés, mais ceci n'est guère vraisemblable.

[3] Lambert et Fiorentini.

[4] Henri III était petit-fils de Gisela, femme de Conrad II et sœur de Mathilde, qui fut veuve du duc Conrad, puis femme du duc Frédéric de Lorraine, et enfin mère de Mathilde. Gisela descendait de Charlemagne et Frédéric de Lothaire, et de Othon Ier du côté de sa mère. *De Genealog. Mathildis,* etc., et Pozzo, *Maraviglie heroiche della duches. Mathild.,* p. 107.

sa mère Mathilde; elle venait sans crainte et feignant pour Henri les dispositions les plus loyales et les plus sincères. Son fils Boniface, qui mourut quelques jours après, n'osa pas suivre sa mère, car celle-ci pressentait ce qui devait lui arriver. Béatrix, ayant obtenu audience, parla avec hardiesse, disant « qu'elle n'était coupable d'aucun crime, » qu'elle n'avait rien fait contre ses droits et la dignité de son rang; » que l'agitation de l'Italie, et les armes victorieuses des Normands, » demandaient un homme dans chaque maison; que la mort l'avait » privée de son premier époux, et que ce qui était accordé à toute » femme noble du royaume, devait aussi lui être permis au sein de la » paix, et suivant toutes les idées de droit et de justice [1]. » Telle fut sa justification. L'empereur pesa tous ces motifs, et trouva que les raisons de Mathilde pouvaient avoir quelque fondement; il était d'ailleurs à craindre que Godefroi ne formât une ligue contre lui avec les Normands, et ne jetât l'Italie dans de nouveaux troubles. Henri assembla donc les grands du royaume, et déchargea Godefroi des accusations portées contre lui [2]; mais comme il savait bien que celui-ci n'avait pas l'intention d'accomplir ses promesses, afin d'arrêter désormais ses funestes projets, il garda Béatrix comme prisonnière de guerre, sous prétexte qu'elle avait donné, sans permission, sa main et ses biens à un ennemi de l'État [3]. Toutes les mesures de Henri, en Italie, tendaient à humilier Godefroi et à le priver des domaines de sa femme; plusieurs princes lombards reçurent l'invitation de se liguer contre lui [4]; d'autres, voyant leur salut dans son abaissement, se réunirent d'eux-mêmes à l'empereur. Cependant Godefroi, révolté de l'offense faite à sa femme, était parti pour l'Allemagne, afin d'y exciter des troubles, et Henri fut obligé de songer au retour. Il se rendit donc de Pise à Florence, où le pape venait de défendre l'aliénation des biens de l'Église [5]. L'empereur chercha à s'assurer de Frédéric, frère de Godefroi, qui était revenu de Constantinople et qui lui paraissait un ennemi dangereux en Italie [6];

[1] Lambert, et, d'après lui, Fiorentini.

[2] Lamb., ann. 1055.

[3] Lambert dit : « Hosti publico Italiam prodidisset. »

[4] Leo Ostiens., II, c. 88.

[5] Leo Ost.; Petrus Damian., Epist. IV, 12; *Hist. d'Italie*, VI.

[6] Parce que l'empereur croyait (Murat., p. 508) qu'il avait fait une ligue contre l'État avec l'empereur grec.

mais celui-ci se déroba, fit à l'Église romaine les magnifiques présents qu'il avait reçus de l'empereur d'Orient, et, profondément affligé du sort de son frère[1], il se retira dans le monastère de Mont-Cassin, avec une santé déjà délabrée. A son arrivée en Lorraine, Godefroi ne pensa plus qu'à sa vengeance, et Baudouin, comte de Flandre, tira encore une fois l'épée pour sa cause; car depuis ce temps il n'avait presque jamais déposé les armes[2]. Bientôt ils marchèrent à la tête d'une armée vers Anvers, où ils assiégèrent Frédéric, duc de la basse Lorraine; mais une insurrection en Lorraine ne tarda pas à les forcer de lever le siége[3].

Ces circonstances, jointes à d'autres encore, obligèrent l'empereur à hâter son retour; il emmena avec lui Béatrix et sa mère. A son passage à Zurich, vers Noël, il fiança son fils Henri à Berthe, fille d'Othon, margrave de Sure, qui avait un peu plus de cinq ans[4]. Suivi de toute sa cour, il continua sa route, au temps de Pâques, par Paderborn, siége épiscopal[5]. De là il se rendit à Goslar, où il passa quelque temps, puis à Pérois[6], résidence royale, sur les frontières de France et d'Allemagne. Dans ce lieu il eut une vive contestation avec Henri Ier de France[7], qu'il provoqua même en duel; mais le prudent monarque jugea à propos de se retirer sans bruit à la faveur des ténèbres[8]. Bientôt l'empereur revint à Goslar pour y célébrer la nativité de la sainte-Vierge. Là se trouvaient réunis presque tous les grands de l'empire, pour recevoir le pape Victor[9]; ils lui firent une

[1] Lambert dit que c'était à cause de la mort du pape Léon et de l'élection du nouveau pontife; Fiorentini, pour éviter la persécution de Henri.

[2] Sigeb. Gembl., ann. 1053.

[3] Sigebert donne 1055; Baronius et Fiorentini s'accordent sur l'année 1052.

[4] Herrman., *Contract.*, ann. 1055; Tschudi, ad ann. 1056. Celui-ci, ainsi que Lambert (ann. 1056), appellent Othon, margrave d'Italie.

[5] Padelbrunna, Lamb.

[6] C'est ainsi que l'appelle Lambert; d'autres disent Ivois, Ipsch, Yvoix.

[7] Lambert (ann. 1056) en rapporte la cause : « A rege Francorum contumeliose atque hostiliter objurgatus (imperator) quod multa sæpe sibi mentitus fuisset, et quod partem maximam regni Francorum dolo a patribus ejus occupatam, reddere tamdiu distulisset. »

[8] Proxima nocte fuga lapsus.

[9] Ce voyage du pape a été contesté. Platina (*de Vitis Pontif. roman.*, p. 161) dit : « Sunt qui scribant, Victorem ad Henricum profectum : sed ego *solum* Hilde-

réception brillante, et l'accompagnèrent ensuite avec l'empereur, jusqu'à Botfeld [1]. Henri se livrait là au plaisir de la chasse, qu'il aimait beaucoup, lorsqu'il reçut la nouvelle qu'une puissante armée qu'il avait confiée à Guillaume, margrave de Saxe, et au comte Thierri, pour repousser les Luticiens, peuple barbare qui habitait la Saxe septentrionale, venait d'essuyer un grand échec [2]. Les temps étaient bien malheureux : une épidémie violente enleva une foule de princes et répandit le deuil dans tout le pays [3]; la sécheresse des années précédentes fit naître une famine cruelle dans les provinces, et causa une misère générale. Ces malheurs réunis pesaient de tout leur poids sur l'âme de Henri; une maladie subite le réduisit bientôt à l'extrémité [4]. Il repassa alors avec un sérieux repentir tout le cours de sa vie, demanda pardon à ceux qu'il avait lésés à son insu, et restitua toutes les terres qu'il avait enlevées injustement. En présence du pape et de tous les grands de l'Église et de l'État, il désigna son fils pour lui succéder [5]; la tutelle du jeune prince devait être confiée à l'impératrice et au pape Victor. Sept jours après [6] ces dispositions prises, la mort vint l'enlever, au grand regret du pape, du patriarche d'Aquilée, son oncle, frère du dernier empereur, de l'évêque de Ratisbonne, et d'une foule d'autres seigneurs temporels et ecclésias-

brandum eo profectum puto, qui auctoritate legationis fretus, Henricum tertium (IV), Henrici filium, Cæsarem creat. » Lamb. (ann. 1056) dit, au contraire : « Imperator Nativitatem S. Mariæ Goslariæ celebravit, ibique Victorem papam, qui et Gebehart, magnifico apparatu suscepit hospitio, collectis scilicet ad ornandam tantæ diei solemnitatem cunctis pene regni opibus et principibus. » Il en est de même de l'annaliste saxon, ann. 1057. *Voy.* aussi *Chron. Hirsaug.*, ann. 1056; Tschudi, ann. 1056. C'était vers l'automne, et l'empereur désirait que le pontife consacrât la cathédrale de Saint-Simon et de Saint-Jude à Goslar.

[1] Bourg impérial, entre Harz et Boda; aujourd'hui Quedlinbourg. Les empereurs saxons y allaient souvent à la chasse du cerf.

[2] Herrm., *Contr.*, ann. 1056. — *Chron. Ursperg.*, p. 167, attribue la victoire aux Saxons, en sorte que les Luticiens payèrent un tribut, et livrèrent des otages. Le margrave périt dans le combat.

[3] *Annal. Saxonn.*, ann. 1056; *Chronogr. Wurtzburg.*; *Annal. Hildesheim.*

[4] Correptus molestia corporis. Lamb.

[5] Baron., *Ann.*, ann. 1056 : « Electione regem constituit. » Bruno, *Hist.*, *de saxon. Bello* : « Electione communi. »

[6] Le 5 octobre. Tschudi.

tiques qui entouraient son lit. Jamais empereur, disait-on, n'était mort au milieu d'une réunion aussi illustre [1]; jamais perte n'avait causé une douleur si profonde et de maux plus funestes. Son corps fut transporté à Spire, et enterré, avec les honneurs accoutumés, le jour de la fête de saint Simon et de saint Jude.

[1] Nulla retro majorum memoria, sine publica indictione, tot illustres personas in unum confluxisse. *Lamb*.

CHAPITRE II.

1056 — 1063.

Avénement de Henri IV. — Premier roi des Romains. — Régence d'Agnès. — Réaction contre l'autorité royale.—Turbulence des grands.—Élévation de Rodolphe de Souabe. — Othon de Nordheim privé de son duché de Bavière. — Mission de Hildebrand auprès de Henri IV.—Élection de Nicolas II.—Hildebrand porté à la tête des affaires.—Concile de Sutri et de Latran.—Canons sur l'élection des pontifes romains. — Empiétements des Normands. — Robert Guiscard devient feudataire du pape.—Nicolas soumet les grands de Rome.—Troubles de Milan.—Saint-Ariald.—Mort du pape.—Conciliabule de Bâle et élection de l'antipape Cadaloüs.—Lettres de Pierre Damien.—Mœurs du temps.—Expédition de l'antipape Cadaloüs contre Rome. — Bataille du Mont-d'Or. — Anarchie de l'Italie. — Ascendant de Annon de Cologne dans les conseils du roi allemand, qui est soustrait à la tutelle de sa mère. — Calomnies répandues contre Agnès. —Mauvaise éducation de Henri. — Querelle entre l'abbé de Fulde et l'évêque de Hildesheim.—Retraite d'Agnès.

Le jeune Henri n'avait que cinq ans, et il tenait le sceptre [1]. Mais sa mère Agnès prit en main les rênes du gouvernement [2] : c'était une femme distinguée par son esprit et par la fermeté de son caractère [3]. Dans son attitude calme, elle savait détourner les orages, ou comprimer la fureur de ceux qui éclataient [4]. Grâce à son administration,

[1] Les auteurs ne sont pas d'accord sur ce point.

[2] Cunctorum jussu principum. *Bruno.*

[3] Venerabilis mulier, prudens, et industriæ singularis. *Chron.*, Hirsaug. — En général, tous les monuments font l'éloge de cette femme.

[4] Quæ tanta arte periclitantis reipublicæ statum tutata est, ut nihil in ea tumul-

elle conserva le royaume tranquille [1], en même temps que son amour maternel veillait soigneusement sur l'éducation de son fils [2]. La présence du pape exerça aussi une grande influence sur le caractère du jeune prince, tout en contribuant d'ailleurs à pacifier l'empire [3]. Le

tus, nihil simultatis tantæ rei novitas generaret. *Lamb.* — Elle gouverna avec sagesse et fermeté, disent les *Annales saxonnes.* Aventin, *Ann.,* Boior. LV : « Ipsa non muliebriter summa industria, non minore prudentia atque justitia, festa omnium quiete atque otio, aviti paternique imperii habenas quinque annos temperavit. »

[1] Anonymi *Vita Henrici,* in Ruberi veter. script.

[2] Baron., *Annal.* Arnulf. Mediolan., III, 4.

[3] Qui exinde compositis mediocriter, prout tunc copia erat, regni negotiis (Lamb., *Annal. Saxon.,* ann. 1057). Plurimum contulit ad firmamentum novi regis admodum pueri præsentia romani pontificis. — Par sa médiation, les comtes Baudouin et Godefroi, jusque-là ennemis de l'empire, furent réconciliés avec le roi à un concile tenu à Cologne. Que le pape ait eu une grande part dans les affaires de l'État et même dans l'élection du nouveau monarque, c'est ce qui devient très-croyable, si ces paroles de Paul Bernried, c. 60, sont vraies : « Henri fut élu, *permittente romano pontifice* *. »

* Un des faits qui honorent le plus les papes au moyen âge, c'est la noblesse et la justice avec lesquelles ils administraient les États des princes mineurs, dont la tutelle leur était confiée. Sans appuyer sur l'exemple donné par Victor II, nous rappellerons au lecteur des traits non moins frappants dans la seule vie d'Innocent III, qui eut tant de rapports avec Grégoire VII, son illustre devancier. Jean-sans-Terre meurt en Angleterre au milieu d'une réprobation générale (1216), mais en laissant son fils au berceau, à la garde du pontife romain. Un étranger est au sein du royaume : Louis d'Outremer, fils de Philippe-Auguste, voit tous les barons pour lui; que deviendra l'orphelin royal? Innocent veille sur lui avec une tendresse paternelle, excommunie ses adversaires, lui suscite des partisans, et en peu de mois le roi enfant est solidement assis sur son trône. « C'était dans le » même esprit, dit un historien, qu'il (le pape) veillait.... jusque dans les pays » les plus lointains, sur le sort des orphelins royaux, des légitimes héritiers de la » couronne; qu'il sut maintenir dans leur droit et leur héritage les princes de » Norwége, de Pologne, d'Arménie (1199), les infantes de Portugal, le jeune » roi Ladislas de Hongrie, et jusqu'aux fils des ennemis de l'Église, tels que » Jacques d'Aragon, dont le père avait été tué en combattant pour les hérétiques, » et qui, captif dans l'armée catholique, fut libéré par ordre d'Innocent; tels en- » core que Frédéric II, l'unique héritier de la race impériale de Hohenstaufen, le » rival le plus redoutable du saint-siége; mais qui, laissé orphelin à la garde » d'Innocent, est élevé, instruit, défendu par lui et maintenu dans son patri- » moine avec une affection et un dévouement non plus de tuteur, mais de père. » (*Audley.*)

pontife, après avoir réglé une foule de choses de concert avec les princes et le clergé, s'en retourna en Italie, où il mourut peu de temps après.

Cependant les grands s'aperçurent bientôt quel bras puissant leur avait été enlevé par la mort de Henri III; ils s'étaient montrés dociles, parce qu'il le fallait; ils avaient gardé la paix, parce qu'ils redoutaient un bras victorieux. Mais le désir de se venger sur sa postérité, la honte d'être gouvernés par une femme [1], et, par-dessus tout, l'esprit de révolte qui les dominait, les portèrent à profiter de la jeunesse du souverain, pour mettre leurs volontés à la place du droit. La Saxe se souleva la première; là, les seigneurs tinrent conseil [2]; ils rappelaient tout ce qu'ils avaient souffert sous l'empereur, et tout ce qu'ils devaient souffrir sous son fils, qui paraissait vouloir suivre les traces de son père [3]. Plusieurs étaient d'avis de détrôner le roi [4]. Cependant, tant qu'il leur manquait un chef, leur esprit turbulent n'avait rien d'arrêté. Mais il arriva que le comte Othon, frère naturel [5] du margrave Guillaume [6], homme de génie et habile dans les affaires, ayant appris la mort de son frère, et voulant prendre possession de son héritage, revint de la Bohême, où il était relégué depuis longtemps. Les princes saxons lui donnèrent leur confiance; encouragé par eux, il conçut de hautes pensées, il voulut s'élever jusqu'au trône. Les grands favorisèrent ses prétentions, lui promirent fidélité, en lui offrant en même temps leur appui. On résolut donc de mettre à mort le jeune prince, dès que l'occasion se présenterait [7]. Les parents de l'empereur, et tous ceux qui avaient à cœur les intérêts de l'État, prirent de leur côté la résolution de se rendre avec le jeune Henri en Saxe, pour y étouffer la révolte et s'assurer de la soumission de ce pays.

[1] Verum cum postea principibus non videretur honestum nec tolerandum diutius, a muliere imperium gubernari romanum. *Chron.* Hirsaug., ann. 1056.

[2] De injuriis quibus sub imperatore affecti fuerant.

[3] Nec procul a fide aberat, filium in mores vitamque patris pedibus, ut aiunt, iturum esse. *Lamb.*

[4] Le même qui avait combattu contre les Luticiens.

[5] Matrimonio impari, matre scilicet slavica natus.

[6] Jam a puero exulaverat. *Lamb.*

[7] Suivant Lambert, ann. 1057.

Vers la fête de saint Pierre et de saint Paul, ils se rendirent à une assemblée à Mersebourg [1], pour délibérer sur les affaires du royaume: les seigneurs saxons y étaient invités. Chaque prince y alla à la tête de ses troupes. Le comte Bruno [2] et Ecbert, tous deux cousins du roi et fils de Liudolf de Brunswick, rencontrèrent, près de Mindorf, sur la Saal [3], l'armée d'Othon, qui marchait sur Mersebourg. Bruno et Othon nourrissaient l'un contre l'autre une haine alimentée autant par une inimitié personnelle que par des motifs politiques. Ils se défièrent au combat [4], les deux armées en vinrent aux mains; des deux côtés régnait une égale audace, une égale fureur. Le combat resta longtemps indécis [5]; enfin Bruno et Othon se montrent à la tête de leurs troupes; enflammés de colère, ils se précipitent l'un sur l'autre avec une telle violence qu'ils tombent de cheval tous deux mortellement blessés [6]. Quoique privées de leur chef, les deux armées continuèrent de combattre, sans que la victoire se déclarât [7]. Ecbert était aussi grièvement blessé; mais, plus affligé encore de la mort de son frère Bruno, il se jeta en furieux au milieu des plus épais bataillons ennemis, et tua le fils du comte Bernard, encore à la fleur de l'âge, et pouvant à peine porter les armes [8]. Son glaive terrible mit bientôt les autres en déroute; car ils résistaient plus mollement depuis la mort de leur chef. Ce combat rendit la tranquillité à la Saxe. Comme dans Othon on avait perdu la tête, les autres membres n'agirent plus [9]. Tant il est vrai que, pour le bien comme pour le mal, rien n'est plus utile qu'un chef autour duquel les autres membres se réunissent et exécutent ce qu'ils veulent et ce que veut leur chef [10].

[1] Ersenburg Lamb. ad curtem regis in Mersburg. *Annal. Saxon.*

[2] *Annal. Saxon.*, ann. 1057. Lambert l'appelle Brun.

[3] Patrueles regis. — Lambert : Filii Liudolfi de Brunswick, oncle du roi. — Aventin les appelle « rebus militaribus præfecti. »

[4] Juxta villam quæ dicitur Nienthorp, secus fluvium Salicum.

[5] D'après Aventin, Othon donna le premier : « Otho, signo dato, illos invadit ; nec illi pugnam detractant. »

[6] Ancipiti fortuna, modo huc, modo illuc inclinante. *Aventin.*

[7] D'après Lambert et l'annaliste saxon.

[8] Anceps pugna.

[9] Aventin l'appelle « alterum hujusce tumultus auctorem. »

[10] « La qual cosa dimostra appunto l'inutilità d'una moltitudine senza capo. » Macchiav., *Discorsi,* I, c. 44.—Maxime fort sage.

Mais le feu n'était pas éteint en Saxe; il couvait sous la cendre pour se rallumer bientôt avec plus de vivacité; car il y avait dans ce peuple une certaine rudesse de caractère et un esprit guerrier qui ne lui permettaient pas de supporter patiemment un échec, ni de l'oublier sans en avoir tiré une vengeance éclatante; chacun était avide de pillage, et porté à vivre aux dépens de ses voisins [1].

Dans la même année, un certain Frédéric et ses frères [2] suscitaient des troubles dans différentes parties de l'Allemagne : mais les grands de l'empire surent bientôt les contenir dans le devoir. Dans d'autres contrées, on vit aussi des germes de troubles et de divisions. La Souabe était jusque-là gouvernée par Othon, margrave de Schweinfurt : il mourut [3], et sur-le-champ Rudolf de Rheinfeld [4], fils du comte Cuno, entra en possession de son fief, à l'aide de l'impératrice Agnès. Celui-ci prit d'abord le titre de duc de Rheinfeld, qui était une partie de la Souabe. Pour attacher à l'empire un aussi vaillant guerrier, Agnès le fiança à sa fille Mathilde, jeune princesse dont l'éducation était confiée à Rumold, évêque de Constance [5]. Mais, du vivant même d'Othon, l'empereur Henri avait promis ce duché à Bertold de Zaringen, et lui avait même donné son anneau, afin qu'il

[1] Saxonum gens efferata, nempe adhuc cruda carne vescuntur, finitimorum spoliis quæstuosa, vivere rapto more veterum Germanorum insueta..... obsequentes latrones cognominati. *Aventin.*

[2] L'annaliste saxon et la *Chronique* d'Ursperg s'expriment d'une manière aussi vague : « Tyrannidem in partibus Germaniæ exercuerunt. »

[3] Lambert place sa mort en 1058; il en est de même de la *Chronique August.*— Herrm., *Contr.,* met le mariage de Rudolf en 1057 et 1059, les *Annales saxonnes* en 1057. La *Chronique* d'Ursperg l'appelle « dux Suevorum. »

[4] Rinveldon. Son histoire est décrite dans le savant recueil de Gerbert, abbé de S. Blaise, sous le titre de : *De Rudolpho suevico, comite de Rinfelden, duce, rege, deque ejus inlustri familia, etc.; per Martinum Gerbertum, monast. S. Blasii, in silva Nigra abbatem.* Typis S. Blasianis, 1785. Ce fut lui surtout qui illustra sa famille; auparavant elle ne portait que le titre de comte Rheinfeld.

[5] D'après la *Chronique* d'Ursperg, p. 168, Rudolf paraît avoir enlevé Mathilde à l'évêque, et avoir alors obtenu d'Agnès le duché : « Mox post obitum imperatoris, filiam ejus Rumoldo Constantiam episcopo commendatam, utrum consilio raptam an dolo nescitur, uxorem duxit, receptam jam in gratiam, eumdem ducatum illi, causa filiæ, imperatrix dedit. » Lambert le raconte autrement, ann. 1058, ainsi que les *Ann. sax.,* ann. 1057.

pût s'en servir comme preuve de cette promesse. Après la mort de Henri et d'Othon, le comte apporta cet anneau à l'impératrice, et lui rappela l'engagement. Elle le reconnut; mais le fief avait déjà été donné à Rudolf. Bertold en fut fort mécontent. L'impératrice, qui connaissait sa bravoure et sa prudence, lui offrit, en compensation, la seigneurie de Carinthie, qui se trouvait alors sans maître, parce que Cuno, duc de ce pays [1], venait d'être tué dans une tentative contre ses propres sujets [2]. Bertold se réconcilia, après avoir transmis sa nouvelle possession à son fils, qui portait le même nom [3]. Mais Henri IV, à l'instigation de quelques intrigants, donna ce même duché à un de ses parents, nommé Luitolf, et s'attira, par cette démarche imprudente, la haine de deux ennemis. Bertold, toujours si fécond en plans, chercha à tirer vengeance et du roi et de Rudolf. L'occasion ne tarda pas à se présenter. La Bavière avait pour duc le prince Othon, issu d'une antique famille de Saxe, de la maison Boimenburg de Nordheim, fils de Benno de Nordheim, homme de caractère, habile, prudent et sage dans tout ce qui pouvait le conduire à la puissance et à la gloire. Son frère Sigefried, de concert avec deux frères Henri et Udon de Catalembourg, avait attaqué le margrave Eckart, fils de Gonthier. On s'en plaignit au roi, qui fit retirer à Othon de Bavière son duché [4]. Dans la Souabe, où tout était en désordre et en confusion, où les violences des grands vassaux excitaient à une haine implacable contre le pouvoir impérial, un vassal, nommé Conrad, fut tué par les troupes royales, et l'on répandit le bruit que c'était par ordre du roi [5]. Il n'en fallait pas davantage à Bertold pour soulever la Souabe et tramer une ligue contre le jeune souverain, avec le puissant Othon de Saxe. Beaucoup d'autres choses excitaient du mécontentement contre Henri; car tout ce qui se faisait contre la coutume et la loi, les malveillants l'attribuaient à la volonté royale.

[1] Il fut le premier duc de ce pays. Lamb.

[2] Cuono, dux Carentinorum, contractis ingentibus copiis ad occupandum ducatum suum, quem tanto tempore, metu rebellionis, non inviserat, primam profectionem parabat; sed morte præventus, cœptum iter non implevit. *Lamb.*

[3] *Annal. Saxon.*, ann. 1057.

[4] *Ibid.*

[5] *Ibid.* Ursperg.

Le jeune prince était à Mersebourg, avec sa mère et les princes de l'empire, lorsqu'il vit arriver, de la part du saint-siége, Hildebrand, qui était alors abbé du monastère de Saint-Paul [1]. Victor II avait eu pour successeur Étienne IX, ce même Frédéric, frère du duc Godefroi, que nous avons vu entrer au couvent du Mont-Cassin; mais il est mort dans le courant de la même année, après avoir dirigé les affaires de l'Église pendant sept mois. Étienne n'avait pas les meilleures dispositions pour Henri [2]; on lui a même attribué le projet d'élever son frère Godefroi sur le trône impérial, et de chasser les Normands de l'Italie; quoi qu'il en soit, la mort en empêcha l'exécution. L'évêque de Velletri, nommé Mincius [3], avait gagné par son or quelques grands, et entre autres le comte Grégoire de Tusculum ou Frescati; aidé par eux, il parvint au trône pontifical [4], et prit le nom de Benoît X. Un grand nombre de personnes, parmi lesquelles étaient Godefroi, Hildebrand et Pierre Damien, trouvaient cette voie d'arriver à la papauté, non moins indigne qu'irrégulière. D'ailleurs Benoît, ignorant les choses saintes, sans esprit et sans énergie, était incapable de gouverner l'Église [5]. Aussi son élévation éprouvait beaucoup de difficultés. Étienne, même au moment de sa mort, avait recommandé qu'on ne fît aucune nouvelle élection avant que Hildebrand, qui devait être envoyé auprès de l'impératrice Agnès, fût de retour, afin que l'Église pût être dirigée par ses conseils [6]. Mais le parti de l'usurpateur domina dans Rome; les autres furent obligés de quitter la ville pour ne pas exposer leur vie. Dès que l'impératrice eut appris, par Hildebrand,

[1] Lamb., en 1058. Celui-ci appelle Hildebrand dans un endroit « virum et eloquentia et sacrarum litterarum eruditione valde admirandum. »

[2] Sunt qui dicant S. pontificem in Henricum imperatorem hæreseos nomine invectum esse quod summorum pontificum auctoritatem diminueret, contempta religione, spreto immortali Deo. *Platina.*

[3] Aventin l'appelle *Jean*, mais Almaric Auger, *Mincius*. Celui-ci ajoute : « Tunc erat episcopus Valestiensis, deinde per violentiam papa fuit factus, quare postea ipse papatui renuntiavit. » Lambert l'appelle *Lateranensis quidam*.

[4] Platina : « Factione quorumdam nobilium. » Aventin : « Corruptis quibusdam Romanis pecunia. » Paul Bernried : « Iniquis atque importunis hominibus. »

[5] Suivant Muratori (*Annal. d'Ital.*, v), Pierre Damien parle de lui en ces termes : « Ita est homo stolidus, deses ac nullius ingenii, ut credi possit nescisse, per se talia (*sa criminelle usurpation*) machinari. »

[6] Petrus Damian., *Epist.*, III, 3. Leo Ost., II, 100.

ce qui se passait à Rome, elle l'y renvoya sur-le-champ pour réprimer ces désordres, de concert avec Godefroi. Tous deux reconnaissaient dans l'évêque de Florence un homme estimé par sa vertu et ses rares talents. Ce fut alors sans doute qu'ils envoyèrent à la cour d'Allemagne une nouvelle ambassade, car dans Rome il n'y avait personne qui fût digne de porter la tiare. Les députés trouvèrent Henri à Marouva (Nissa), sur les frontières de la Hongrie et de la Bulgarie, et lui parlèrent en ces termes : « Autant qu'il sera en leur pouvoir [1], » les Romains vous conserveront la même fidélité qu'à votre père. C'est » pourquoi ils n'ont encore choisi personne pour le trône pontifical » actuellement vacant; ils ont voulu connaître auparavant vos intentions; ils demandent donc que vous envoyiez celui que vous jugerez » le plus digne. Personne ne s'opposera à vos ordres, si ce n'est » celui qui est arrivé à cette dignité non par une élection légale [2], » mais par des voies détournées. » Pendant que Henri délibérait avec les grands sur ce choix, qui tomba enfin sur Gérard de Florence [3], Hildebrand tenait en Toscane une assemblée où Benoît fut condamné, et Gérard promu et confirmé [4]. Hildebrand se conduisit en cette occasion avec une prudence consommée; il voulut faire comprendre, par cette élection, que la volonté royale ne suffisait pas pour faire un pape. Le nouveau pontife prit le nom de Nicolas II [5].

[1] Quoad possent.

[2] Lamb., ann. 1059. Il est certain que Gérard de Florence fut proposé.

[3] In quem et Romanorum et Teutonicorum studio consenserant. Lamb.

Voigt n'est point ici exact. Par les soins de Hildebrand, l'élection canonique était faite avant qu'on eût envoyé à l'empereur. Celui-ci, ou plutôt sa mère Agnès, ne fit que confirmer le choix fait par l'Église. *V.* l'abbé Fleury. Au surplus, on voit ici un coup d'adresse de Hildebrand. Il voulait, avant tout, rendre l'élection canonique, et ménager ensuite la susceptibilité du roi dont on pouvait avoir besoin pour chasser l'intrus. (*Note du Traducteur.*)

[4] Quod non per ostium, quemadmodum dicebat, sed per vim et largitionem intrasset.

[5] Peut-être sera-t-il possible de concilier les différentes opinions, en disant : 1° que l'élection eut lieu : « Hildebrando instante » (Platina); 2° qu'il fut choisi en Allemagne et en Italie en même temps. Paul Bernried dit : « Illi (legati) in Germaniam, ubi Augustam devenere Gerhardum pastorem postulant. » Platina : « Sunt tamen qui scribant hanc electionem Senis (Siena) factam, cum libera suffragia Romæ et factionem quorumdam potentium haberi non possent. » Fiorentini

Comme Hildebrand avait le plus contribué à ce choix, le pape suivait en tout ses conseils; et Hildebrand savait d'avance qu'un tel homme conviendrait admirablement à l'accomplissement de ses vues. Tout ce qui se fit sous le règne de Nicolas tendit à l'exécution du plan que Hildebrand développa toujours davantage dans la suite. L'estime et la réputation de savoir et de piété qu'avait le nouveau pape [1] donnaient à tout ce qu'il faisait du poids et de la dignité. Protégé par les forces militaires que l'impératrice avait mises à la disposition de Godefroi, il se dirigea vers Rome, mais se rendit auparavant à Sutri, à un concile auquel assistaient les évêques de la Lombardie et de la Toscane, ainsi que la plupart des seigneurs de l'Italie [2]. Benoît y fut déposé et exilé à Velletri [3], vers le commencement de l'année 1059. Il ne paraît pas que ce concile ait rien fait pour la réforme générale de l'Église. Cependant, aux yeux de tous les hommes sages et clairvoyants, elle devenait plus que jamais nécessaire; suivant l'opinion universelle, il fallait un changement complet depuis le chef jusqu'aux membres. Le scandale qu'avaient fait naître l'élévation et la déposition de l'antipape dépréciait trop le saint-siége pour que le nouveau pape ne se laissât pas guider facilement par Hildebrand, qui était résolu à se servir de Nicolas pour faire un pas de plus vers l'accomplissement de ses désirs.

Jusqu'alors l'élection du souverain pontife avait été l'affaire du clergé et du peuple romain réunis à l'empereur *. A chaque vacance ces trois partis se laissaient guider par leurs propres intérêts : de là des discordes, des schismes, et toutes sortes de maux. Le clergé, cor-

dit même que la consécration ne put se faire à Rome, parce que Benoît y était encore.

[1] Petrus Damian., *Epist.*, III, 4 : « Bene litteratus est, et vivacis ingenii, sine suspicione castus, in erogandis eleemosynis pius. »

[2] Godefroi s'y trouvait avec Mathilde. *Platina.*

[3] Fiorentini : « O che spinto dal rimorso della propria conscienza, o che dal zelo de' buoni cattolici doppo la canonica elletione di Nicolao ne fusse cacciato. »

* Cependant l'auteur a admis plus haut que le consentement de l'empereur était une innovation, et que son unique but était de mettre fin aux scandales qui désolaient le monde chrétien lors des élections papales. Les contemporains le présentent aussi sous le même jour : le mot *jusqu'alors* est donc employé faussement ici. (*Audley.*)

rompu et livré à la débauche, ne semblait plus digne de nommer un pontife. Le peuple venait de montrer le vice de ses élections par son appui donné à Benoît; enfin, les choix de Henri III avaient clairement démontré que l'empereur n'avait pour but que d'étendre sa puissance en Italie par le moyen de celle du pape. Hildebrand voulait remédier à tout par l'entremise de Nicolas. Au mois d'avril de l'année 1059, un concile fut convoqué à Latran; cent treize évêques s'y réunirent [1]. Les schismes qui eurent lieu précédemment au sujet des élections pontificales furent le principal objet de leurs délibérations. Il en résulta une règle fixe et précise sur cette matière. « Pour écarter à jamais ces désordres, dit Nicolas II, nous ordonnons, suivant les dispositions des Pères, que, le pape venant à mourir, les évêques cardinaux, avant tout le monde, traitent ensemble de l'élection, qu'ils y appellent ensuite les clercs cardinaux [2], et que tout le reste du clergé et le peuple y donnent leur consentement, prenant bien garde que le venin de la cupidité [3] ne s'insinue quelque part; que les hommes les plus religieux soient à la tête de l'élection, et que les autres suivent; que le pontife soit choisi dans le sein même de l'Église de Rome, s'il y a un sujet capable; sinon dans quelque autre, sauf l'honneur dû à notre cher fils Henri, présentement roi, et qui sera, s'il plaît à Dieu, empereur, comme nous le lui avons déjà accordé [4]; qu'on rende le même honneur à ses successeurs, à qui le saint-siége aura personnellement accordé

[1] Labbe, *Collect. Concil.*, t. IX, p. 1103. Les canons se trouvent dans Coleti, *Sacro-Sancta Concilia*, t. XII, p. 50, ou dans Muratori, *Scr. rer. Ital.*, t. II, p. 2; *in Chron. Farfens.*, p. 645.

[2] Clericos cardinales adhibeant.

[3] Morbus venalitatis.

[4] Coleti, *Sacr.-Canct. Concil.* — Baronius (*Annal.*, ann. 1059) donne ce canon en ces mots : « Eligatur autem de ipsius ecclesiæ gremio, si reperitur idoneus; vel si de ipsa non invenitur, ex alia assumatur, salvo debito honore et reverentia dilecti filii nostri Henrici, qui in præsentiarum rex habetur et futurus imperator, Deo concedente, speratur, sicut jam sibi concessimus et successoribus illius, qui ab apostolica sede personaliter hoc jus impetraverint. Quod pravorum atque iniquorum hominum ita perversitas invaluerit, ut pura, sincera atque gratuita fieri in Urbe non possit electio, cardinales episcopi cum religiosis clericis, catholicisque laicis licet paucis, jus potestatis obtineant eligere apostolicæ sedis pontificem, ubi congrue viderint. » (*Voy.* aussi Labbe.)

» le même droit. Si le pouvoir des méchants empêche de faire à Rome » une élection légitime, les cardinaux évêques, unis au clergé et aux » laïques, quoique en petit nombre, auront droit d'élire le pape dans » le lieu qu'ils jugeront à propos. Si, après l'élection faite, on s'op- » pose, au moyen de troubles et d'autres actes de méchanceté, à ce » que l'élu soit intronisé dans le saint-siége selon la coutume, il n'en » aura pas moins l'autorité de gouverner l'Église et de disposer de ses » biens, comme saint Grégoire l'a fait avant sa consécration [1]. Si » quelqu'un, par violence ou par présomption, est élu, ordonné ou » intronisé au mépris de ce statut, qu'il soit anathématisé et déposé » avec ses complices, qu'il soit rejeté comme l'Antechrist, comme » l'ennemi et le destructeur de toute la chrétienté [2]; qu'il soit frappé » d'un anathème perpétuel [3]; qu'il soit du nombre des impies qui ne » ressusciteront point au jour du jugement; qu'il ressente la colère » du Tout-Puissant; que le courroux des apôtres saint Pierre et saint » Paul, dont il ose troubler l'Église, le poursuive dans cette vie et » dans l'autre; que sa demeure soit déserte, et que personne n'habite » dans sa maison; *que ses enfants soient orphelins et sa femme* » *veuve* *; qu'il soit saisi de frayeur, lui et ses enfants; qu'ils soient » contraints de mendier et chassés de leurs demeures; que l'usurier » recherche et enlève ses biens, et que les étrangers lui ravissent le » fruit de ses travaux; que la terre entière et les éléments conspirent » contre lui; que les mérites des saints le confondent et amènent sur » lui une vengeance éclatante [4]. »

[1] Disponendi omnes facultates ejus.

[2] Baron., *Annal.*, ann. 1059; Platina, *de Vita Nicol. II.*

[3] Is non apostolicus, sed apostaticus.... liceat, illum et prædonem anathematizare. *Platina.*

* Certaines gens du monde ont cru découvrir dans ces paroles le mariage des pontifes. C'est une niaiserie qu'on a de la peine à concevoir, quand on connaît la sévérité de Hildebrand à ce sujet, et qu'on considère que le concile se sert ici des malédictions de l'Écriture, et des Psaumes en particulier, où l'on trouve ces mots : *Fiant filii ejus orphani et uxor ejus vidua*, ps. 108. (*Note du Trad.*)

[4] Comme ce décret menaçait d'enlever à l'empereur toute son influence sur l'élection du pontife, on dit que l'antipape Guibert l'avait altéré *aliqua addendo atque minuendo,* ainsi que le prouve le cardinal Deusdedit dans son livre *Contra*

Environ quatre-vingts personnages, tant archevêques qu'évêques, diacres et prêtres, parmi lesquels étaient Hildebrand et Pierre Damien, signèrent ce décret. Ils furent donc couronnés du plus heureux succès ces efforts constants faits avec tant de prudence et de zèle, et qui tendaient à laisser à l'Église seule le droit d'élire les papes, et à ôter leur élection aux caprices des princes temporels. Il est certain que ce canon était le chef-d'œuvre de la sagesse pontificale, ou plutôt de celle de Hildebrand. Il enlevait à l'empereur le droit d'approuver l'élection des papes, droit que jusqu'alors on ne lui avait pas contesté. Le canon n'en parle pas expressément; mais il le dit assez en exigeant que l'empereur obtienne du pape même le droit d'approuver les élections.

Dans le même temps, les Normands, après avoir conquis tout ce que leur avait accordé l'investiture du saint-père, s'emparèrent de la Pouille, sous la conduite de Humphred, le même qui avait combattu contre Léon IX. Robert Guiscard, de son côté, avait soumis la Calabre, d'où il faisait souvent des excursions sur le territoire grec. Quand Humphred fut mort (1057), et son fils Bacelard chassé du pays [1], il fit venir de Normandie son frère Roger [2]. C'était un jeune homme d'une beauté extraordinaire, d'une taille svelte, quoique robuste; éloquent dans les conseils, plein de prévoyance dans l'exécution, aimable et accessible à tous, et pourtant brave jusqu'à l'héroïsme sur le champ de bataille [3]. Il entra dans la Calabre. La terreur de ses armes et de ses stratagèmes jeta partout l'effroi; les villes envoyaient demander la paix; comme prix de leur soumission, apportaient de riches rançons, et s'obligeaient par serment et par otages. Robert avait cru arriver au comble du bonheur en appelant à son secours Roger, son frère; mais celui-ci n'épargna pas même les possessions et les biens de Guiscard. L'envie alla jusqu'à l'offense : de là la guerre entre les deux frères.

invasores simoniacos. On a aussi prétendu que ce fut lui seul qui inséra l'anathème qui se trouve à la suite du décret (Baron. A. C.). Quoi qu'il en soit, l'homme avait besoin d'un plus fort aiguillon et d'avertissements terribles dans un temps où il n'agissait point par persuasion.

[1] Sigonius, *Hist. Ital.,* lib. IX. Platina, *in Vita Nicol.* Giannone, p. 54.

[2] Sismondi, *Hist. des Républ. ital.,* I, p. 363.

[3] Gaufred. Malat., I, c. XIX.

Robert, croyant la Calabre perdue pour lui, et voyant dans la Pouille un théâtre continuel de désordres, dépêcha un messager vers son frère pour lui proposer un traité, et puis il lui donna la moitié de la Calabre avec une partie de son armée pour assiéger Reggio. Cette place fut bientôt emportée. A mesure que croissait la bonne fortune de Robert, son orgueil et son arrogance dépassaient toute limite, tellement que le titre de comte ne lui semblait plus en proportion avec sa puissance : il prit donc celui de duc de la Calabre et de la Pouille [1]. Tel fut l'orgueil de ces princes, parce qu'ils ne redoutaient personne et qu'ils ne se confiaient qu'en eux-mêmes.

Les empereurs grecs passaient sur le trône comme des ombres; uniquement occupés de leur propre salut, ils sacrifiaient toutes les possessions d'Italie à une vie indolente. Quant à Henri, le duc s'en inquiéta si peu, qu'il lui écrivit des lettres insolentes et traita avec fierté les grands de la cour [2]. Bientôt il ne respecta pas même le territoire de l'Église [3]; le pape en fut indigné, et après l'avoir averti inutilement, il le frappa d'excommunication. Robert pensa qu'une rupture avec le pontife lui serait plus funeste qu'avec tous les princes temporels. Hildebrand avait déjà disposé Nicolas à la paix, lorsque le duc lui envoya une ambassade pour lui offrir satisfaction et lui signifier qu'il voulait vivre en bonne intelligence. Nicolas se rendit à Melfe, où il avait convoqué un synode et donné un rendez-vous au duc. Celui-ci y vint avec toute la noblesse normande. Le pape recouvra les terres que l'Église avait perdues, et après avoir levé l'excommunication, il attacha si bien le duc au siége de Rome, qu'il consentit à recevoir de ses mains une bannière, comme vassal du saint-siége, et à accepter la Pouille et la Calabre à titre de fiefs ecclésiastiques [4]. Nicolas lui confirma ses prétentions sur la Sicile, moyennant une re-

[1] Leo Ost., III, 16. D'autres disent qu'il obtint ce titre du pape (du moins qu'il lui fut confirmé), ou bien des grands de la Pouille. Comparez Giannone, p. 54.

[2] Aventin, *Annal. Boior.* « Soli Deo immortali se dicto audientes esse, cunctos mortales pro hostibus ducere qui cum vellent, congrederentur, intellecturos quid virtute Normanni possent. » Baron., *Annal.,* an. 1058, 1059.

[3] Platina dit que Robert avait étendu sa puissance jusque sur Troie, « quæ pontificibus Romanis parere consueverat. »

[4] Leo Ostiens., III, 12. Platina. Cependant Robert avait pris ces deux contrées aux empereurs grecs.

devance annuelle [1], et Robert, le reconnaissant pour son seigneur, prêta entre ses mains serment de fidélité [2]. Le pape reconnut son titre de duc [3]; et Guiscard promit de son côté d'être soldat de l'Église et de la protéger dans toutes ses nécessités [4]. « A partir de cette » heure, dit-il, moi, Robert, par la grâce de Dieu et de saint Pierre, » duc d'Apulie, de la Calabre, et, par la suite, de la Sicile, je jure » d'être fidèle à la sainte Église romaine, et à vous, mon seigneur » pape Nicolas. Je n'aiderai ni de mes conseils ni de mes actions ceux » qui conspireront contre votre vie ou contre votre liberté. Je promets » de soutenir contre tous les hommes, et selon tout mon pouvoir, la » sainte Église romaine, chaque fois qu'il s'agira de la conservation et » de l'acquisition des biens de saint Pierre, de ses domaines. Que » mon appui vous soit assuré, afin que vous gouverniez honorable- » ment l'Église, le pays et la principauté de saint Pierre. En outre, » je ne permettrai jamais ni invasion, ni conquête, ni pillage sans » votre autorisation ou celle de vos successeurs. Toutes les églises » qui se trouvent dans mes domaines, je les remets entre vos mains » avec leurs dépendances, m'engageant à les défendre fidèlement. Et » si vous ou un de vos successeurs mourez avant moi, alors, de l'avis » des cardinaux, du clergé et des laïques, je veillerai à ce qu'on choi- » sisse et qu'on consacre un pape qui soit digne du siége de Pierre. » Voilà ce que je m'engage à remplir fidèlement envers l'Église ro- » maine, envers vous et tous vos successeurs, qui voudront me con- » firmer l'investiture que vous m'avez donnée [5]. »

C'était là un troisième pas vers l'exécution du plan de Hildebrand. Il n'est pas facile de déterminer la part qu'il eut dans toutes ces

[1] Ils devaient lui payer « censum quotannis per juga boum singula denarios duodecim. » Leo Ostiens.

[2] Dans le serment, il l'appelle son seigneur.

[3] Ducem creat.

[4] S. Rom. ecclesiæ ubique adjutor ero ad tenendum et ad acquirendum regalia S. Petri ejusque successores pro meo posse, contra omnes homines, et adjuvabo te, ut secure et honorifice teneas papatum romanum, terram S. Petri et principatum.

[5] Le serment se trouve dans Baronius, *Annal.*, ann. 1059. Les dernières paroles sont : « Qui mihi firmaverint investituram, a te mihi concessam. » Le sénateur, à Rome, faisait à l'Église romaine un serment tout à fait semblable, du temps d'Innocent III. Voy. *Storia diplom. de senatori di Roma*, p. 82.

négociations. Qu'il y ait beaucoup travaillé, cela est d'autant plus probable, que Nicolas, sans ses conseils, n'aurait pas réussi dans une démarche de cette importance, et que Hildebrand exerçait déjà une haute influence dans toutes les affaires de l'Église. Ainsi, outre la puissance de la parole, le pontife avait maintenant la force du glaive; et, outre une armée permanente d'ecclésiastiques répandus dans toute la chrétienté, il avait à ses ordres une armée de laïques, avec laquelle il pouvait accomplir ce qu'il désirait.

Aussi Nicolas résolut de montrer sur-le-champ tout ce que le saint-siége avait gagné par la coalition avec le prince normand. D'après son avis, Robert rassembla une armée formidable [1]; et comme, avant cette époque, les comtes de Tusculum et d'autres princes qui vivaient à Rome avaient souvent nui au saint-siége et l'avaient déshonoré par des sujets indignes élevés sur le trône pontifical, il se jeta à la tête d'une armée normande dans la Campanie, dans le territoire des Prénestins, des Tusculans et des Nomentains, et se vengea de tous ceux qui résistaient à ses avertissements. Passant ensuite le Tibre avec une infanterie nombreuse, et avec des frondeurs, il attaqua Galère, qui fut ruinée. Il attaqua également les villes du comte Gérard, reprit toutes les forteresses jusqu'à Sutri, brisa ainsi l'orgueil des grands [2], délivra l'Église de leur tyrannie, et fit respecter les possessions du saint-siége.

L'Église de Milan était alors dans une horrible confusion. Un diacre nommé Ariald, issu d'une famille distinguée, et natif du bourg de Cutiaco [3], entre Milan et Côme, homme remarquable par sa piété et son zèle dans les choses de Dieu, avait depuis longtemps éprouvé un violent dégoût et une tristesse profonde à la vue des divisions des Milanais et des habitants de Pavie, occasionnées par la dissolution du clergé. Aimé et vénéré de tous, il laissait échapper dans son zèle plus d'un mot piquant contre les ecclésiastiques [4], il trouvait qu'il était

[1] Platina, *in Vita Nicol.* Aragonius, cardinal. Baron., *Annal.*

[2] Post multa denique damna, et exspoliationes, capitaneorum cervicositas valde destructa, redire ad mandatum et subjectionem damni pontificis coacta est, liberata urbe ab eorum tyrannide, et in suum statum Ecclesia restituta. *Aragon. cardinal.*, dans Muratori, *Scr. rer. Ital.*, t. III, p. 301.

[3] Cui nomen Cutiacum.

[4] Dum litterarum vacaret studio severissimus est legis divinæ interpres, dura

contre les Écritures qu'un évêque suivît ses penchants et allât jusqu'à oublier ses fonctions dans le tourbillon des passions humaines. Il s'en expliqua souvent en ces termes devant le peuple. La vérité lui attira des ennemis : il s'unit donc volontiers à un puissant bourgeois nommé Landulf, qui avait les mêmes sentiments. Par eux, le peuple s'irrita contre le clergé; il en résulta bientôt des injures, des sarcasmes et des scènes violentes. Les chefs de l'Église délibérèrent souvent pour savoir comment ils pourraient étouffer l'esprit de révolte, sans toutefois abandonner complétement leurs coupables habitudes. Mais quand une idée s'est une fois emparée d'un homme, il est immuable dans ses volontés et dans ses actions. Le peuple ne se laissa pas mener hors des églises, il poursuivait les prêtres de ses railleries et de ses huées, il les insultait sur la place publique. Étienne IX gouvernait encore l'Église. Le clergé de Milan lui fit des plaintes sur la violence d'Ariald et de Landulf. D'après le conseil du pape, l'archevêque Gui convoqua un synode à Fontanetum. Mais Ariald et Landulf, quoique sommés d'y comparaître, ne s'y rendirent pas et encoururent l'excommunication. Alors, partout où ils allaient, il se rassembla autour d'eux une foule nombreuse qui ne respectait plus ni les églises ni le service divin, donnant le nom de simonie à tout ce que faisaient les clercs, et s'écriant à la vue d'un prêtre : *Vous êtes des patarins* [1]. Ariald se rendit à Rome, où il exposa la malheureuse situation de Milan, ses vues et celles de Landulf. Les Romains se laissèrent persuader. Pierre Damien, récemment élevé à l'évêché d'Ostie par Nicolas, fut informé de cette affaire. Le pape résolut de traiter avec douceur les prélats dont la conduite était irrégulière, afin de ne point déshonorer leur ministère par une sentence publique. Il chargea donc Pierre, en lui donnant toute autorité, de négocier secrètement avec

exercens in clericos solos judicia. Arnulf., *Hist. Mediol.,* II, c. 8. — « Diu multumque pro custodio sacrarum legum adversus Simoniacos et Nicolaitas in defesso studio laboravit. » Baron., *Annal.,* ann. 1066.

[1] On ne peut donner aucune bonne explication de ce sobriquet. Arnulf, dans son *Histoire de Milan,* IV, c. II, le fait dériver de παθος, trouble; ainsi *Patarini* signifierait *pertubatores*, fauteurs de troubles. Sigonius, l. IX, en donne une autre signification : « Sacerdotes, qui uxores habebant, præ pudore separatim a cæteris, rem divinam facere cogebantur in loco, qui pataria dicitur; unde a pueris Patarini dicebantur. » Baron., *Annal.,* ann. 1059.

eux, afin de les ramener à de meilleurs sentiments. Mais l'évêque d'Ostie, n'ayant point réussi, engagea le pape à se servir de son autorité apostolique, sans s'arrêter à des considérations humaines [1]. Le saint-père suivit le conseil d'un homme aussi pieux; il résolut d'arracher l'ivraie sans pitié. Il envoya donc à Milan quelques hommes sûrs parmi lesquels figuraient ce même Pierre Damien et Anselme, évêque de Lucques [2]. Hildebrand, qui avait été récemment nommé archidiacre de l'Église romaine, s'intéressait vivement à toutes ces affaires. Pierre lui envoya un rapport détaillé de tout ce qu'il avait fait. Le lendemain de son arrivée, le peuple s'ameuta d'une manière effrayante; on murmurait de ce que l'Église de saint Ambroise dût se soumettre aux ordres de Rome, puisque jusque-là elle avait été libre. L'Église romaine, ajoutait-on, n'avait aucun droit de juger ou de régir celle de Milan. La foule se précipita vers le palais épiscopal; on sonna le tocsin, et quelques amis conseillèrent au légat de mettre sa vie en sûreté, parce que, dans sa furie, le peuple avait soif de son sang. Ce qui augmenta encore l'exaspération, c'est que, dans l'assemblée du clergé milanais, le légat plaça l'archevêque à sa gauche, et Anselme de Lucques à sa droite. Damien se présenta lui-même au peuple, et parvint, par ses paroles, à calmer sa fureur. Il prouva la préséance et la supériorité de l'Église romaine, de laquelle était sortie celle de Milan, comme une fille de sa mère. Gui, de son côté, exhorta avec énergie les assistants à laisser cet habile médecin guérir

[1] La lettre de Pierre Damien au pape est dans Baronius, *Annal.* Il s'y élève avec une grande énergie contre la vie condamnable des prêtres du temps : « Si hoc malum esset occultum, fuerat fortasse utcumque ferendum, sed heu scelus! omni pudore postposito, pestis hæc in tantam prorupit audaciam, ut per ora populi volitent loca scortantium, nomine concubinarum, etc., et nequid his assertionibus deesse videatur, testimonio sunt discursio nuntiorum, effusio munerum, cachinnantium joca, secreta colloquia *. »

[2] Arnulf (*Hist. Mediol.*, II, c. XII) met Hildebrand au nombre des légats. Mais ceci n'est guère probable à cause de la lettre de Pierre à Hildebrand, dans laquelle il lui rend compte de sa mission. *Voy.* la lettre dans Baronius, *Annal.*, ann. 1059, n° XLV.

* Si le mal était grand dans l'Église, Dieu animait aussi ses serviteurs d'un zèle ardent de le détruire. Pour en donner une idée au lecteur, nous avons placé cette lettre de Damien (n. E) à la fin du volume. (*Audley.*)

les maladies du clergé; il lui fit sentir qu'il fallait bannir des fonctions saintes la vénalité et la vie déréglée, comme le plus grand fléau des serviteurs de Dieu. Puis le saint homme s'en alla droit à l'autel, et jura que, conformément aux vœux de l'Église, il travaillerait désormais sans relâche à l'extinction de la simonie et de l'hérésie des Nicolaïtes *; que, s'il manquait à ce serment, il appelait sur sa tête l'anathème de l'Église, la malédiction du ciel, et l'exil perpétuel. Tous les ecclésiastiques présents, et Ariald avec eux, firent le même serment entre les mains du légat. Le clergé s'imposa une pénitence publique, et Pierre les reçut tous avec joie dans le sein de l'Église.

Nicolas avait occupé le saint-siége pendant deux ans et demi, lorsqu'il mourut en 1061. Sa mort fit éclore de nouveaux troubles. Le temps était venu où les statuts de ce pape, sur l'élection pontificale, devaient porter leurs fruits. Les cardinaux, sur l'invitation de Hildebrand, s'assemblèrent, selon l'usage établi, avec la noblesse romaine, et leur choix tomba sur Anselme, évêque de Lucques, né à Milan, l'ami et le confident du roi; on lui donna le nom d'Alexandre II [1]. Son humanité, sa douceur, son savoir, et l'austérité de ses mœurs lui avaient concilié l'estime de tout le monde [2]; en sorte que les troubles naissants furent bientôt étouffés. Robert Guiscard, fidèle à sa promesse, s'était trouvé à cette élection. Le moment était critique; tout reposait sur cette question, savoir si les règlements sur l'élection

* S. Clément d'Alexandrie (*Strom.*, l. III, c. 4, p. 522 et 523) raconte que des hommes corrompus abusèrent d'une maxime de Nicolas, un des sept diacres de Jérusalem, établis par les apôtres. Il disait *qu'il faut exercer la chair*, et par là il entendait qu'il faut la mortifier et la dompter. De là le nom de Nicolaïtes donné aux voluptueux.

D'un autre côté, S. Irénée nous apprend que les *Nicolaïtes* étaient une secte de Gnostiques qui enseignaient les mêmes erreurs que les Cérinthiens, et il s'accorde avec les autres Pères de l'Église en leur attribuant les maximes et la conduite des Gnostiques débauchés.

Vers l'an 582, sous Louis le Débonnaire et dans le XIe siècle, on nomma Nicolaïtes les prêtres, diacres et sous-diacres, qui prétendaient qu'il leur était permis de se marier et qui vivaient d'une manière scandaleuse. *Vid.* Baron., ann. 1059; Petr. Damian., et Bergier, *Dict. théol.* (*Audley.*)

[1] Baron., *Annal.*, ann. 1061. Leo Ost., III, 20.

[2] Platina, *in Vita Alex.* Sigon., ann. 1061.

pontificale peuvent rester et passer en coutumes. Hildebrand travaillait de tout son pouvoir à les maintenir ; il fallait des efforts prodigieux pour procurer à l'Église une complète indépendance ; surtout parce que Nicolas, par son imprudente sévérité à l'égard des comtes de Tusculum, de Galère et de plusieurs autres seigneurs, avait créé au saint-siége et au conclave des ennemis irréconciliables, dont on prévoyait facilement la vengeance. Le peuple se joignit à eux en foule : on les appelait le parti du roi. Ils envoyèrent en Allemagne des messagers au roi Henri; et pour se l'attacher, ils lui firent présent d'un diadème en or, et lui donnèrent le titre de patrice des Romains [1]. A la tête de la législation, se trouvait le comte de Galère, qui était excommunié. On assembla à Bâle les évêques qui étaient restés fidèles au roi et aux anciens usages. La plupart venaient de la Lombardie, guidés par Guibert de Parme, chancelier du roi [2]. L'assemblée était nombreuse; on y résolut de prendre un chef de l'Église parmi les Lombards [3]. On s'éleva avec violence contre les canons de Nicolas II, on chercha à les faire rejeter comme erronés et illégaux. C'est à quoi travaillèrent principalement les archevêques dévoués à la cour.

Aussitôt que le conclave eut été informé de ces événements, il envoya au roi, en qualité de légat, Étienne, cardinal prêtre et moine de Cluny, homme recommandable par sa sagesse et sa naissance. Il avait des lettres de la part du saint-siége ; mais il ne put même obtenir audience ; après sept jours d'attente, il eut à essuyer les injures du conciliabule, et se vit obligé de revenir à Rome, où il rendit compte de sa mission [4]. Hildebrand voyait bien que c'en était fait de son plan et de toutes les autres institutions, s'il laissait monter sur le trône pontifical un des prélats lombards, qui étaient tous livrés à la simonie et à une vie déréglée [5]. Il convoqua donc les cardinaux et la

[1] Herrman., *Contr., continuatio,* ann. 1060.

[2] Homo nequissimus. *Nicol. Aragon.*

[3] On avait appelé cette contrée le *Paradis de l'Italie.*

[4] D'après Muratori (*Annal. d'Ital.,* ann. 1061), il parut devant le roi au bout de sept jours. Dans Baronius, le défenseur de l'Église romaine, et, d'après lui, Fiorentini, soutiennent que les courtisans (aulici administrantes) ne voulurent point le laisser paraître.

[5] Nicol. Aragon., *in Vita Alexandri.*

noblesse romaine, et, dans les premiers jours d'octobre, on confirma l'élection d'Anselme, après une vacance de trois mois [1]. On pensait qu'en faisant choix d'un tel homme [2] on gagnerait plus sûrement le roi; mais dès que la nouvelle en arriva en Allemagne, chacun se mit à crier à l'illégalité et au renversement de tout ordre, parce qu'on s'était permis de nommer un pontife à l'insu et sans l'approbation du roi. A l'instigation du chancelier Guibert, on procéda aussitôt à la nomination d'un nouveau pape. En présence du comte Gérard de Galère, les évêques de Plaisance et de Verceil élurent Cadaloüs, évêque de Parme [3]. Aussitôt après cette élection, Pierre Damien écrivit à Cadaloüs, qui s'appelait Honorius II, une longue lettre [4], où il le supplia, dans les termes les plus énergiques, de rendre la paix à l'Église par un prompt retour à l'ordre; de ne point déshonorer encore une fois le saint-siége, et de travailler au contraire, comme tous les autres, à éteindre le schisme [5]. Cadaloüs vit dans ces paroles de paix, non l'expression d'un homme qui, renonçant à tout intérêt particulier, ne songeait qu'au salut de l'Église, mais d'une créature de son adversaire; il fit ses préparatifs de départ pour Rome. Alexandre avait déjà pris en main l'administration de l'Église, et condamné l'antipape, lorsque celui-ci ramassait des troupes et de

[1] Fiorentini dit qu'il conserva en même temps son diocèse de Lucques, et signa toujours évêque de Lucques, à l'exemple de Léon IX (*Annal.*), qui conserva son évêché de Toul, comme Nicolas II avait conservé celui de Florence. Lamb. Schaffn.

[2] Suum ipsius domesticum et familiarem aulicæ regiæ quasi alumnum.

[3] Plusieurs auteurs appellent ce Cadaloüs un homme vil, un réceptacle de péchés et de vices.

[4] Baron., *Annal.*, ann. 1061.

[5] Une pièce de vers termine cette lettre. En voici le commencement :

Heu! sedes apostolica,
Orbis olim gloria
Nunc proh! dolor, effeceris
Officina Simonis....

Ut quisquis apostolicam
Sedem semel comparat,
Redemire non desinat
Donec male pereat.

l'argent, dans le dessein de se mettre en état de menacer le pontife sous les murs de sa capitale au commencement de l'année suivante.

Il est évident que Hildebrand était le principal moteur de tout ce qu'on faisait pour l'Église, et de tout ce qui émanait d'elle. Cela était connu de tous; il s'était donc attiré l'amitié des uns et la haine des autres. Le pape le fit son chancelier [1], lui confia la direction de toutes les affaires importantes; ainsi il s'approchait tous les jours de plus près de son but. Sans doute Pierre Damien n'approuvait pas tout ce qui se faisait, peut-être par envie, car les lettres qu'il écrivait dans ces temps en fournissent plus d'une preuve. Il demanda donc au pape et à Hildebrand la permission de se démettre de l'évêché d'Ostie et de tout autre gouvernement; mais Hildebrand s'y opposa et refusa son consentement, quoique le saint-père trouvât convenable de soulager la vieillesse de cet homme laborieux [2]. Cependant, malgré la résistance de Hildebrand, Pierre se démit de son évêché, et le pontife ne put le déterminer à rester plus longtemps près de lui. Il se retira dans la solitude, peut-être parce qu'il se trouvait éclipsé par le génie de Hildebrand *. C'est vers ce temps qu'il fit un distique par

[1] Cancellarium penes, quod officium universa Ecclesiæ romanæ administratio veteretur.

[2] Baron., *Annal.*, ann. 1061.

* M. Voigt me semble attribuer à Pierre Damiani des motifs indignes de lui, et que je n'ai pu trouver dans ses lettres. Préoccupé longtemps par les idées de l'auteur, j'avais de la peine à me rendre compte de cet antagonisme subit de Pierre pour un homme tel que Hildebrand. Une lecture sérieuse de ses lettres et des écrits de Baronius m'ont fait considérer la conduite du célèbre évêque d'Ostie sous un tout autre point de vue. Damien éprouva de la part de Hildebrand une vive résistance, lorsqu'il manifesta le désir de se démettre de son évêché : c'était un homme trop précieux et les temps étaient trop difficiles pour que Hildebrand le vît s'éloigner sans regret. Cette opposition put vexer le vénérable réformateur, et peut-être lui inspirer ce singulier mélange de plaisanterie et de sarcasme qu'on trouve à cette occasion. « Il appelle l'archidiacre *saint Satan*, dit Baronius : *Satan*, c'est-à-dire son adversaire; et *saint*, parce qu'il agissait dans de bonnes intentions, et non pour lui-même. C'était entre eux une sainte querelle, l'un voulant retenir un homme qui soupirait après la retraite, l'autre ne voulant pas être retenu. » Cette interprétation me semble jeter beaucoup de jour sur cette prétendue animosité, le style ampoulé de Pierre a fait le reste. Il est d'ailleurs à remarquer

lequel il donne à entendre que Hildebrand se servait du pape comme d'un instrument, et que lui seul mettait en mouvement tous les ressorts de la hiérarchie ecclésiastique. Voici ses vers :

Papam rite colo, sed Te prostratus adoro;
Tu facis hunc Dominum, Te facit ipse Deum [1].

Damien écrivit bientôt de sa solitude, au saint-père et à Hildebrand, des lettres dont une entre autres avec cette adresse : *Au très-chéri élu de l'Église romaine et au fléau Assur, Hildebrand, de la part de Pierre*, etc.

Dans cette épître il dit que Cadaloüs cherchait à gagner les Romains par la corruption [2], ce qui l'a porté à se retirer des affaires publiques; puis il parle de Hildebrand avec ce ton singulier : « Peut-être ce tyran flatteur, qui s'est toujours apitoyé sur moi avec la compassion d'un Néron [3]; qui m'a aiguillonné en me donnant des soufflets; qui m'a, pour ainsi dire, caressé avec des serres d'aigle, se plaindra de moi en disant : « Voyez, il cherche un coin pour se retirer, et, sous prétexte de pénitence et de mortification, il s'efforce de quitter Rome, et cherche la fraîcheur de l'ombre pendant que les autres se précipitent dans le combat. » Mais je dirai à *mon saint Satan* [4] ce

qu'après avoir arraché le consentement du pontife (extorsit ab invitis), il se tint toujours à portée de répondre à tout appel que celui-ci lui ferait : « Namque in proposito sibi fuisse alibi narrat, ut manens in solutidine, semper cum obedientia juberet, inde recederet, vel occasione synodi celebrandæ, vel suscipiendæ legationis. » Baron., *Ann.*, ann. 1061, p. 285 et 288. (*Audley.*)

[1] Baron., *Annal.*, ann. 1061.

[2] Les paroles de Pierre sont remarquables, même sous le rapport du style. « Nunc etiam cum Simon ille, alternosus scilicet trapesita malleum et incudem reparat, cum Romanam urbem veluti officinam sibi per monetarios pestiferæ negotiationis usurpat. »

[3] Qui mihi neroniana semper pietate condoluit, qui me colaphisando demulsit.

[4] Il lui donne souvent ce titre; il l'appelle encore « *hostilis amicus meus* dominus archiepiscopus » (epist. I, 2). Comme un jour Damien se plaignait d'une maladie dont il souffrait, il dit : « Sed hoc uberius non exaggero quia dum gemitum et compassionem ex fraternâ cæterorum sodalium meorum caritate requiro,

que les enfants de Ruben et de Gad répliquèrent à Moïse, leur chef : « Nous marcherons au combat ceints et armés devant les fils d'Israël, » jusqu'à ce que nous les ayons conduits à leur demeure. » S'il a renoncé au monde, dit-il, c'est « qu'il ne pouvait plus vivre avec ceux » dont les mœurs s'éloignaient si étrangement des siennes [1]. Les » temps ne sont plus où la pudeur, la vie austère et la pureté ecclé» siastique étaient en honneur. Car, pour déverser le blâme sur moi » seul, vous voyez qu'aussitôt que je parais auprès de vous, on n'en» tend plus que des saillies, des plaisanteries, des bons mots, des » propos mondains, des conversations inutiles, qui nous font pren» dre plutôt pour des parleurs que pour des prêtres. Si nous enta» mons une conversation, elle tombe toujours tôt ou tard sur l'adul» tère et la débauche, qui ôtent toute la vigueur à notre âme; au » lieu d'un entretien sérieux, on n'entend que des éclats de rire et » des facéties déshonnêtes. Tout respect pour le prêtre est perdu, et » cette conduite exemplaire qui doit servir de modèle aux autres ne » se retrouve plus. Et alors, si, pénétrés de honte et de crainte, nous » voulons nous retirer, nous sommes des êtres inhumains, rustiques, » des hommes de pierre, nés du tigre de l'Hircanie. L'auteur ajouta » à tout cela la chasse, la fureur des jeux de hasard, des échecs, » toutes choses qui font du prêtre un bouffon; et, en effet, on le pre» nait pour tel à son regard, à son langage et à ses actions [2]. »

« Un jour je voyageais avec l'évêque de Florence. Arrivés le soir à » une hôtellerie, je me retirai dans la cellule d'un prêtre, tandis que » l'évêque resta dans la cohue des autres voyageurs. Le lendemain, » mon serviteur me rapporta que l'évêque avait passé toute la soirée » au jeu d'échecs. Cette nouvelle me perça le cœur comme une flèche, » et me jeta dans une profonde affliction. Je pris mon temps pour » aller trouver cet homme et pour lui faire de vifs reproches, disant » que si un certain individu présentait son dos, je le ramènerais à la » pénitence par le fouet et les coups. « Si j'ai commis une faute, répli-

à summo meorum amicorum domino videlicet archidiacono (Hildebrand) risum extorquentem non ambigo. »

[1] Ses lettres, quoique très-hyberboliques, sont très-instructives pour ces temps.

[2] Voici un passage de la lettre de Pierre à Cadaloüs (Baron., *Ann.,* ann. 1062) : « Sacerdotes Dei... in superbiæ se cornibus elevant, et non sacerdotalem, sed » regalem, imo tyrannicam ferulam arripere super humanum genus anhelant. »

» qua-t-il, je ne refuserai pas d'en faire pénitence. — Quoi! repris- » je, convient-il à ton état de passer la soirée à jouer aux échecs, de » souiller par le jeu et le divertissement la main qui porte le corps du » Seigneur, la langue qui le rend médiateur entre Dieu et les hommes? » Les saints canons déclarent que les évêques qui se livrent aux jeux » doivent être déposés. » Il chercha à se justifier en jouant sur des » mots. « Autre chose, disait-il, sont les jeux de hasard et autre chose » les échecs; les premiers sont défendus, tandis que les seconds ne le » sont pas.—Le décret, il est vrai, ne parle pas des échecs, répliquais- » je; mais en proscrivant tous les jeux de hasard, il proscrit égale- » ment les échecs. » L'avare se rendit, promettant de ne plus » commettre cette faute, et s'offrant à en faire pénitence. Je lui re- » commandai de réciter trois fois le psautier en le méditant avec » attention, de partager une somme d'argent entre douze pauvres, » de leur laver les pieds et de soulager leurs misères. [1] »

Damien s'élève avec tout autant de force contre les banquets splendides, contre le luxe et les énormes dépenses des prélats et des cardinaux. Dans une lettre à ces derniers, il écrit ce qui suit [2]: « La » discipline ecclésiastique est presque universellement négligée; les » prêtres ne reçoivent plus le respect qui leur est dû, les saints canons » sont foulés aux pieds; on ne s'applique qu'à suivre ses passions; » pour les mariages, l'ordre établi est renversé; enfin, ô honte! il en » est beaucoup qui vivent à la manière des Juifs. En effet, où ne » voit-on pas le vol, le larcin, le parjure? Qui a honte d'une vie dé- » réglée ou d'un vol sacrilége? Qui craint de commettre des crimes » dont le ciel demande vengeance? Il y a déjà longtemps que nous » rougissons de pratiquer la vertu, et que la corruption déborde » partout [3]... Un mauvais esprit précipite violemment le genre hu- » main dans un abîme de forfaits, et fait naître en tous lieux l'envie, » la haine et l'hypocrisie. Déjà nous sommes à la fin du monde, comme » sur les bords de la mer, où nos cœurs sont battus par les vagues fu-

[1] Ces détails, qui ne sont malheureusement que trop vrais, montrent que l'Église avait besoin d'un bras de fer; Pierre Damien, désespéré de trouver un remède, se retira dans la solitude. Hildebrand, plus courageux que lui, resta à son poste. (*Note du Trad.*)

[2] Epist. II.

[3] Epist. IV, 9.

» rieuses du schisme et de la dissension[1]. » Il trouve nécessaire de rappeler aux évêques que la véritable dignité d'un pontife ne consiste pas dans une belle frisure[2], dans des peaux d'animaux étrangers ou de martre teintes en rouge et mises sous le menton, ni dans des harnais dorés, des compagnies de soldats, ou dans de beaux coursiers ; mais bien dans des mœurs honorables et dans la pratique des vertus chrétiennes[3].

L'évêque d'Ostie parle d'une manière non moins curieuse des gens du monde à cette époque. « Les hommes du siècle, dit-il, dé-
» truisent les droits de l'Église; ils enlèvent toutes les ressources
» de la vie, s'emparent des possessions ecclésiastiques et se glorifient
» de piller la substance du pauvre, comme si c'était un butin pris
» sur l'ennemi. Ils s'arrachent leurs propres biens; l'un se jette sur
» l'autre; et comme ils sont renfermés dans une même commune, ne
» pouvant vivre seuls, ils s'attaquent sans pitié. Puis ils s'en vont, la
» torche à la main, brûler la chaumière du laboureur et verser sur
» des pauvres la bile qu'ils n'ont pu décharger sur leurs ennemis.
» Un vaillant et honorable guerrier respecte ceux qui sont désarmés;
» l'ambitieux ne se livre pas au pillage dans les lieux qui l'environnent,
» il va chercher plus loin un butin qui lui coûte des peines; tandis
» que ces hommes lâches prennent les armes contre le faible et pu-
» nissent l'innocent[4]. Aussi le monde n'est plus qu'un gouffre d'envie
» et d'impudicité. Et comme autrefois il était soumis à trois princes,
» de même aujourd'hui le genre humain courbe sa tête esclave sous
» ces trois vices, et obéit avec joie aux lois de ces tyrans. Car, ainsi
» que le dit l'Écriture, la cupidité les asservit tous, depuis les plus
» petits jusqu'aux plus grands. Que dire de la crapuleuse sensusalité
» à ce siècle? C'est la source première de l'impureté qui a atteint son
» apogée[5]... Le pape Léon IX, en s'adressant aux Auximans, nous

[1] Turritis Gebelinorum.

[2] Non in flammantibus martorum submentalibus rosis.

[3] Lettre rapportée par Baronius, *Annal.*

[4] Epist. I, 15.

[5] Celui qui veut avoir des détails doit recourir à la lettre elle-même. On peut y trouver des mœurs plus modernes connues ici : « Hinc est quod nonnullæ mulieres ante pariendi tempus abortiunt, aut certe mutilata, vel læsa eorumdem parvulorum tenera adhuc membella reperiunt. Et hoc modo dum ad libidinis deferuntur incentiva præcipites, ante parricidæ sunt quàm parentes. »

» dit de quelle manière le peuple se venge quelquefois de l'injustice » qu'on lui fait [1]? J'ai entendu dire, dit-il, que, d'après une terrible » et exécrable coutume, à la mort d'un évêque, la foule court atta- » quer sa maison, enlever ses meubles à l'instar des voleurs, brûler » les édifices, arracher les vignes et les arbres avec une brutale furie. »

C'est ainsi que cet homme parle de son siècle. Sans doute il est exagéré dans certaines expressions qui proviennent d'un zèle trop ardent; cependant, en consultant les monuments contemporains, on voit que souvent ses peintures ne sont que la vérité. D'ailleurs les faits parleraient assez, si les renseignements manquaient, et Hildebrand avait bien raison d'appeler son siècle un siècle de fer [2].

Au reste, Pierre Damien attendait le salut du siége de Rome : « Si » Rome, dit-il [3], ne revient pas dans la voie des améliorations, nul » doute que le monde entier ne reste encore longtemps dans un abîme » d'erreurs. Il faut que la réforme parte de Rome, comme de la » pierre angulaire du salut des hommes; au milieu des dangers im- » minents et des abîmes sans fond qui menacent d'engloutir l'univers » chancelant sur ses bases, l'Église romaine est le seul, l'unique port, » étant à la fois le chef des élus, la mère, le pôle et la sommité de » toutes les églises, en un mot, l'église des églises, la sainte des » saintes [4]... Oui, il faut que la réforme parte du haut clergé, car le » vice n'est jamais plus pernicieux que quand il se trouve au sein du » sacerdoce. Puisque nous sommes à la fois les sept yeux placés sur une » seule pierre, que nous portons l'image des astres, que nous avons » la dignité des anges, nous devons briller aux yeux des peuples et » leur prêcher la parole de vie non-seulement de bouche, mais encore » par notre conduite. La langue annonce les mots de la science et la » vie les confirme. Le siége de saint Pierre doit montrer à tous la » vraie manière de se conduire, et donner l'exemple de toutes les » vertus [5]. »

[1] Epist. I, 10.

[2] Ces peintures nous font voir que le monde, aussi bien que l'Église, avait besoin d'un homme de fer. (*Note du Traduct.*)

[3] Epist. II, 19.

[4] Epist. II, 1. Surtout *voy.* Baronius, *Ann.*, ann. 1061.

[5] C'est à regret que je passe sous silence une foule d'autres passages magnifiques pleins d'énergie, de sentiment, de droiture et de piété. Partout on aperçoit

Le commencement de cette année, déjà pleine de troubles à cause du schisme, s'annonça par des prodiges effrayants : tremblements de terre, éclairs et tonnerre au mois de février, épizooties, grande mortalité, dommages considérables causés dans les champs et les vignes [1], tous les fléaux se montraient à la fois. Au printemps, Cadaloüs, sous le nom d'Honorius II, voulant se faire consacrer à Rome, partit pour cette ville, à la tête d'une forte armée et avec une somme considérable d'argent [2]. Bucco, évêque de Halberstadt, l'accompagnait. Honorius était appelé par les Romains qui étaient mal disposés pour Alexandre. Après avoir passé les Alpes, il fut arrêté par Béatrix, qui avec sa fille Mathilde, à peine âgée de quinze ans, s'opposa à sa marche; il ne put donc pas s'établir dans la Lombardie, il crut qu'une tentative sur Rome déciderait mieux de son affaire [3]. Il leva le camp, l'établit entre Sutri et Rome, dans l'espoir que les Romains accourraient à lui et abandonneraient Alexandre. Ses partisans s'emparèrent, en effet, de la tour de Crescentius et d'une autre près du pont de Milve. Enfin, apprenant les préparatifs du parti d'Alexandre, Cadaloüs se remit en marche et parut sous les murs de Rome le 14 avril [4], bien déterminé à se frayer un chemin jusqu'au trône pontifical, par la force des armes, comme il avait déjà essayé de le faire par son or. Il arriva à l'improviste; les Romains se laissèrent séduire, l'appuyèrent de tout leur pouvoir : surtout les grands [5], et

un désir ardent d'une amélioration. Le monde lui pesait, et c'est pour cela qu'il en sortit. Il est difficile de savoir pourquoi Hildebrand ne fut jamais son ami. Pierre se plaint beaucoup (Epist. II, 8) de ce que Hildebrand l'aime si peu et lui écrit si rarement; cependant, ajoute-t-il, il l'a toujours soutenu, « tuis cœptis tuisque conatibus semper obtemperare contendi, et in omnibus certaminibus atque victoriis, ego me non commilitonem sive pedissequum, sed quasi fulmen injeci. Quod enim certamen unquam cœpisti, ubi protinùs ego non essem et litigator et judex? Ubi scilicet non aliam auctoritatem canonum, nisi solum tuæ voluntatis sequebar arbitrium, et mera tua voluntas mihi canonum auctoritas erat. Nec unquam judicavi, quod visum est, sed quod placuit tibi. »

[1] Herrman., *Contract.*, *Chron.* 1062.

[2] Lamb. Schaffn., ann. 1064.

[3] Fiorentini, ann. 1062.

[4] Aventin., *Hist. Boior.*

[5] Cardin. Aragon., In Vita Alex. « Capitanei Romanorum volentes urbem deprimere. » Leo Ost., III, 21.

entre autres un nommé Pierre Léo, dont la famille jouissait d'une grande considération. Honorius campait dans la prairie de Néron[1]; ce fut là qu'Alexandre conduisit ses troupes; le palais de Latran était gardé par Godefroi de Toscane. Une lutte acharnée s'engagea au pied du mont d'Or; des deux côtés, les combattants tombaient en foule; mais la victoire se déclara pour Honorius, et déjà lui et Guibert, se regardant d'un air de triomphe, allaient attaquer Rome, quand arriva soudain Godefroi, l'époux de Béatrix[2], à la tête de troupes fraîches et enflammées d'ardeur. En un instant il enfonça l'armée ennemie, d'ailleurs indisciplinée, en culbuta une partie dans le Tibre[3], et mit le reste en fuite. Honorius, craignant d'être enveloppé, songea à une prompte retraite[4].

[1] Ad urbem Leoninam.

[2] Qui auspicio Cæsaris rebus Italicis præsidebat. *Avent.*

[3] Aventinus raconte le fait suivant. Au commencement de l'action, les troupes d'Alexandre se sauvaient vers le Tibre, et un grand nombre d'entre elles s'étaient précipitées dans un bateau. Un soldat d'Honorius lança une flèche au milieu de cette foule, et, pour l'éviter, tous se portèrent du même côté, ce qui fit chavirer la barque, et ils furent engloutis dans les flots. « Hisce peractis nomen, factis favor Honorii gliscit, Alexandri pars diminuitur. »

[4] Suivant Muratori, *Ann. d'Ital.*, ann. 1062, le duc se serait laissé gagner par des prières et des dons, afin de favoriser l'évasion d'Honorius. Fiorentini est de la même opinion. Sigonius (*Hist. Ital.*, ann. 1062), ainsi que Platina, d'après Fiorentini (mais je n'ai pu découvrir où il rapporte ce fait), soutiennent que Mathilde eut aussi une part dans cette victoire. S'il en était ainsi, elle se trouvait sous les drapeaux de son beau-père qui, au rapport de Damien, combattait contre l'antipape avec Béatrix. On a fort soupçonné Godefroi d'avoir favorisé le parti d'Honorius, parce que, dit-on, s'il l'avait voulu, il aurait pu s'emparer de sa personne et ainsi terminer promptement les maux de l'Église. Pierre Damien (Epist. VII) paraît aussi pencher vers cette opinion. Suivant Aventin, au contraire, Godefroi n'assistait même pas au combat; il aurait ordonné une suspension d'armes, aurait fait venir devant lui les deux papes; puis, leur ayant adressé des paroles sévères, il les aurait renvoyés devant le roi en Allemagne, pour que celui-ci, aidé des grands et des évêques, donnât le pontificat au titulaire légitime. Ils se rendirent donc auprès de lui, chacun se fiant sur la bonté de sa cause. Mais le roi était alors occupé dans une expédition contre la Hongrie; on ne put convoquer un concile, et rien ne fut décidé. Cependant celui qui était sacré et déjà en possession du Latran devait continuer à porter le nom de pape jusqu'à nouvel ordre. Alexandre se retira donc à Rome, et Honorius à Parme; le premier réunit un synode dans lequel il condamna le second comme coupable d'homicide : l'antipape lui rendit la pareille.

Cependant l'Italie était dans une affreuse confusion. Tout était ébranlé; la fidélité ne se trouvait nulle part, les partis devenaient plus violents que jamais. Pour se soustraire aux embûches de ses ennemis, Alexandre se retira à Lucques et accorda aux Lucaniens un grand nombre de priviléges pour récompenser leur dévouement. Béatrix, de son côté, lui donna une garde. Pierre Damien, ayant appris qu'Honorius n'avait pas encore renoncé au trône pontifical et qu'il faisait de nouveaux préparatifs, lui écrivit à Parme une seconde lettre dont voici quelques passages [1] : « Vous ne cesserez donc jamais de vomir, comme un volcan, des flammes infernales pour perdre l'Église, et de corrompre les cœurs par l'appât de l'or. Les troupes que vous commandez sont achetées avec ce vil métal; ce n'est point la trompette guerrière, mais le son de l'argent qui les fait courir sur le champ de bataille. L'or n'a jamais sauvé personne, ni Ptolémée l'Égyptien, ni Néron, qui pêchait avec des filets d'or : Justin n'a pu éviter sa ruine malgré ses trésors. Rarement on a vu, dans les temps passés, un homme aussi impie que vous; les païens mêmes n'ont jamais montré autant de fureur. » Mais les paroles du saint homme ne pouvaient changer l'esprit d'Honorius. Il s'armait de nouveau, quand sa fortune fut ébranlée par un coup auquel il ne s'attendait pas. Car, vers cette même époque, les grands de l'empire enlevèrent le jeune roi Henri des mains de sa mère, pour le remettre entre celles d'Annon, archevêque de Cologne, qui prit dès lors les rênes du gouvernement. Déjà, depuis longtemps, cet évêque voyait avec peine qu'Agnès donnait à Guibert tant de pouvoir en Italie; il lui ôta donc sa charge de chancelier pour en investir Grégoire, évêque de Verceil. Tout, ou presque tout ce que faisait le roi, se fit par le conseil des évêques; car, roi et gouvernement, tout était en leurs mains [2].

Agnès qui, pendant sa régence, avait doté l'empire de sages et de belles institutions, suivait, dans le gouvernement de l'État, les conseils de Henri, évêque d'Augsbourg, qui lui inspirait une confiance justement méritée. Les autres chefs de l'Église se crurent humiliés

[1] Dans cette lettre, comme dans les autres, Damien montre une profonde connaissance de l'histoire et surtout de celle de Rome. *Voy.* plusieurs lettres à la fin du premier livre de ses lettres. Baron., *Ann.*

[2] Educatio regis atque ordinatio omnium rerum publicarum penes episcopos erat. Lamb., 1063.

par cette préférence, qui devint pour eux une source de jalousie et de calomnie. Poussé par ce sentiment d'envie qui porte les hommes à regarder comme mauvais tout le bien qui ne se fait pas par eux et pour eux, on accusa l'impératrice et l'évêque d'Augsbourg d'un commerce criminel. Parmi les ennemis d'Agnès étaient Annon [1] de Cologne et Siegfried, archevêque de Mayence, qui mirent dans leurs intérêts Adalbert, archevêque de Brême. Dans leurs réunions ils attirèrent encore dans leur parti quelques seigneurs laïques, tels que le comte Ecbert, cousin du roi, et Othon, duc de Bavière. « Malheur à notre » folie ! disaient-ils, voyez quelle femme commande à tant d'hommes » d'État, à des princes, à des administrateurs habiles, à tant de vé- » nérables pères, de savants prélats, à une nation qui est la reine du » monde, à un peuple qui est le vainqueur de tous les autres peuples ! » Vraiment, c'est un sombre et triste présage pour l'État ! La vertu » d'une femme est plus fugitive que l'eau et le vent. Aujourd'hui elle » affirme, demain elle nie ; tantôt elle hait, tantôt elle aime. Une in- » timité criminelle a mis tout entre les mains d'un seul homme, qui » jouit des avantages et des revenus de l'État ; tandis que nous » autres, quoique non moins nobles et braves, nous végétons sans » faveur et sans considération : tout est vénal, même la justice. Le » pouvoir et les honneurs sont à la disposition d'un seul ; mépris et » ignominie sont pour la Germanie guerrière. Le souverain, dont » l'âge commence à mûrir, est éloigné des hommes, élevé au milieu » des femmes, assujetti à des occupations d'esclave. Cependant il est » un temps où le chef de l'État doit se former par une éducation » publique, paraître dans les assemblées, s'initier aux affaires de » l'État, s'exercer aux armes et s'occuper de l'administration de la » guerre [2]. » On chercha aussi à soulever le peuple contre l'impératrice ; tout tendait à enlever le jeune prince à la direction de l'évêque d'Augsbourg et de sa mère [3]. Mais le peuple était dévoué à l'impératrice, car un gouvernement doux et pacifique plaît toujours au peuple [4].

[1] L'histoire ecclésiastique nous représente Annon comme un homme de bien et d'un grand mérite. (*Note du trad.*)

[2] Avent., *Ann. Boiorum.*

[3] Suivant Benzo, ce fut Godefroi qui conseilla cet acte de violence. Ce qui est fort vraisemblable quand on connaît le caractère honorable d'Annon.

[4] Avent., *Ann. Boior.*

C'est pourquoi les princes ambitieux, mettant de côté toute prudence et toute réflexion, employèrent la ruse avec des mesures promptes et énergiques.

Dans cette vue l'archevêque de Cologne fit faire un vaisseau richement travaillé, orné de tapis, de tenture d'or et d'argent, de tableaux et de sculptures, et de tout ce qui pouvait piquer la curiosité; puis il descendit le Rhin jusqu'à l'île de Saint-Suitgard [1]. Le roi, accompagné de sa mère, était en voyage pour aller passer les fêtes de Pâques à Nimègue; il venait d'arriver à la charmante île du Rhin. Il s'y trouvait une foule de monde. Un jour que Henri montrait au milieu d'un festin une gaieté extraordinaire, le prélat se mit à parler du vaisseau merveilleux qu'il avait fait construire et qui se trouvait au rivage. Il piqua la curiosité du jeune prince, qui voulut le voir, ne pensant à rien moins qu'à la ruse et à la perfidie. On sortit au milieu d'une foule de peuple : le roi monte sur le vaisseau. Sur-le-champ des rameurs, avisés par l'archevêque, font voler, à un signal donné, les avirons. Dans le premier moment l'archevêque amusa l'enfant par de faux prétextes; cependant, effrayé par l'inquiète précipitation et le tumulte, Henri craint pour ses jours [2]. Soudain il s'élance dans le fleuve et disparaît dans les flots; mais le comte Ecbert se jette après lui, le ramène à bord du vaisseau, et à force de caresses et de douceur, on le conduit à Cologne. Le peuple accourut en foule au rivage, jetant de hauts cris, et menaçant de venger, par le glaive, l'injure faite à la majesté royale. Annon essaya tout pour apaiser la colère de la multitude, et s'offrit à rendre compte de sa conduite. A cet effet, il convoqua un synode [3] où il se justifia, en disant qu'il n'avait rien fait pour son avantage particulier, mais tout pour le bien de l'Allemagne; car l'archevêque, dans le diocèse duquel le roi allait se trouver, veillera sur le salut et la sécurité du royaume [4], et réglera toutes les affaires qui seront soumises au jeune monarque [5].

Si les princes avaient eu réellement le projet de soigner l'éducation de Henri, ils auraient trouvé à développer une grande capacité

[1] Maintenant Kaiserwerth.

[2] Lamb. et Aventin.

[3] Peut-être à Osbor, où se trouvaient beaucoup de prélats italiens et autres.

[4] Ne quid detrimenti res publica caperetur. *Lamb.*

[5] Statuit ut pontif. Max. Germaniæ sex curiis, juxta numerum archimystarum

et des dispositions heureuses. Mais leurs efforts continuels pour s'emparer du pouvoir ne leur permirent pas de donner à son éducation les soins assidus que demandait la vivacité de son esprit. C'est dans cette éducation négligée que réside le principe de tous les malheurs qui empoisonnèrent le reste de sa vie. Car la sévérité outrée ne produit pas des effets aussi funestes, ni aussi durables, que l'excessive indulgence, ou la trop grande liberté. Si les grands se sont plaint naguère sans fondement de la manière dont l'impératrice élevait le jeune prince, on pouvait les blâmer, à plus juste titre, de ne lui avoir donné aucune éducation, et de l'avoir éloigné à dessein de toute par-

Germaniæ rem consociaret, singuli publica munia obirent, Imperiumque per omnes in orbem iret, finiretur. *Aventin.*

Les chroniqueurs, ainsi que le remarque Baronius (*Ann.*, ann. 1062), ne sont pas d'accord sur les motifs qui portèrent Annon à cette action. Lambert, qu'on a suivi dans le texte (Lehmann's Speyers, *Chron.*, p. 370), donne pour raison certaine : « Ut eo modo regni regimen auferretur a matre et ab illis, qui ab ea ejus administrationi præfecti erant, quorum arbitrio cuncta male miscerentur, atque plane auditu nefanda perpetrarentur. » On verra par la suite si ce fut pour le mieux. Pierre Damien, de son côté, loue le prélat de cet acte de vigueur : « Servasti, venerabilis pater, *dit-il,* relictum tuis manibus puerum, firmasti regnum, restituisti, pupillo paterni juris imperium *. »

* Ces paroles de Pierre Damien sont d'autant plus frappantes qu'il avait pour Agnès la plus haute vénération, et qu'il aurait dû, ce me semble, être opposé à une mesure qui lui enlevait la régence d'une manière si violente. En outre, le caractère d'Annon de Cologne se montre partout si beau, sa droiture lui attira si publiquement l'inimitié de Henri, que nous devons hésiter de le confondre avec les autres dans une commune accusation. Il paraîtrait, d'après Baronius, que la véritable cause de cet enlèvement était de le soustraire à l'influence de plusieurs mauvais conseillers, en qui l'impératrice avait trop de confiance. De ce nombre était surtout Guibert de Parme, qui soutenait Cadaloüs, et qui, entre autres choses, lui suggéra l'idée de tenir à Bâle un conciliabule contre le saint-père. Or, Annon travailla efficacement à ruiner l'antipape, ainsi que le prouve une lettre de Damien; il est donc facile de comprendre et sa conduite et les paroles du vénérable Pierre. Baronius dit ailleurs, en parlant de ce fait : « Quod licet audax Annonius facinus hactenus intentatum, tamen a laudatis viris laudatum invenimus et inter alios a Petro Damiani, dum hoc anno in Galliis legatione pontificia fungeretur. » Il était donc à même d'être bien informé. Au reste, nous ne faisons ici qu'hasarder une conjecture, Annon ayant pu céder comme les autres au désir de dominer. (*Audley.*)

ticipation aux affaires publiques. Ils ne permettaient à personne de l'approcher, ni de le visiter sans leur autorisation [1]. Sous prétexte de ménager sa tendre jeunesse, ils le livraient entièrement à la chasse et aux plaisirs. Contents d'avoir seuls en main les rênes du gouvernement et de diriger les affaires d'après leurs caprices, ils le laissaient faire ce qu'il voulait; tout devenait vénal, honneurs et magistratures; tout tendait à augmenter leurs richesses et leurs jouissances, et l'État tombait dans des maux sans fin [2]. A mesure que Henri avançait en âge et en intelligence, ces circonstances firent sur son esprit des impressions extrêmement fâcheuses. Mais bientôt éclatèrent d'autres scandales au sein du clergé, au milieu duquel il vivait depuis plusieurs années, scandales qui lui firent perdre, pour les ecclésiastiques, ce respect qu'on voulut exiger de lui dans la suite.

A Noël de l'an 1063, Henri se trouvait à Goslar avec un grand nombre d'ecclésiastiques. Or, lorsque le soir on se rendait à la messe de minuit, il s'éleva une rixe violente entre les gens de la maison de Bezelin, évêque de Hildesheim [3], et ceux de Widerad, abbé de Fulde, au sujet de la préséance. Des injures on en vint aux coups, et sans doute le sang eût coulé, si Othon, duc de Bavière, qui prit la défense des intérêts de l'abbé, n'eût interposé son autorité. La querelle avait pour principe un ancien usage qui, dans les réunions d'évêques, plaçait l'abbé de Fulde immédiatement après l'archevêque de Mayence. L'évêque de Hildesheim, qui était très-riche, ne voulait pas souffrir un tel privilége dans son église. Aussi n'a-t-il pas craint, en présence même du roi, de commander à ses gens de changer l'ordre des siéges. Cependant cet incident ne fut encore que le prélude de ce qui devait arriver, quelque temps après, aux fêtes de la Pentecôte. Comme le roi et les évêques allaient ensemble aux vêpres [4],

[1] Adolescentulum a curis reipublicæ in angulos ablegant : nemini adire, nemini salutare Cæsarem, nec huic quidem salutare quempiam, nisi ex præscripto principum licuit. *Aventin.*

[2] *Voy.* Aventin, dans plusieurs endroits, et surtout Lambert, ann. 1064. Le roi faisait tout ce qu'on lui ordonnait : « Rege ad omnia, quæ jussus fuisset, puerili facilitate annuente. »

[3] Suivant Lambert, il se nommait Hecelo.

[4] « Ad vesperas cantandas, » dit Herrm. Corn., *Chron.*—Ad vespertinalem syntaxim, decantationem horarum ad vespertam. *Lamb.*

une dispute s'éleva sur le même sujet, et, cette fois, le scandale était prévu et prémédité. L'évêque de Hildesheim, piqué de son premier affront, avait caché, avant l'office et derrière l'autel, le comte Ecbert avec une troupe choisie. Dès que la querelle fut engagée entre les serviteurs des deux partis, les gens armés s'élancèrent comme d'une embuscade, et culbutèrent les partisans de l'abbé de Fulde. L'effusion du sang répandit aussitôt la confusion et le trouble, les Fuldiens coururent aux armes. Un grand nombre pénétra de vive force dans la maison de Dieu, l'épée à la main; le chœur devint le théâtre d'une scène sanglante. Les cris des mourants surpassaient presque le cliquetis des armes. Le sang coulait en abondance, et l'évêque de Hildesheim, s'étant emparé d'un lieu élevé, exhortait les siens à résister avec courage, et chercha, par ses promesses et par son ascendant, à leur faire oublier la sainteté du lieu [1]. Beaucoup furent massacrés, entre autres Regenbode, porte-étendard des Fuldiens, et Bero, vassal du comte Ecbert. Le roi criait de son côté, conjurant les uns et les autres de mettre fin à cette lutte; mais ce fut en vain. Ceux qui entouraient le roi lui conseillèrent de se retirer; à peine put-il se frayer un chemin à travers la multitude. Enfin, après une grande effusion de sang, l'avantage demeura aux partisans de l'évêque d'Hildesheim, parce que les gens de Fulde, pris à l'improviste, n'avaient pas eu le temps de prendre leurs précautions. Ils furent donc chassés de l'église, dont on ferma aussitôt les portes. Mais leur fureur ne fit que s'accroître; ils coururent chercher des armes plus propres à leurs desseins, leurs rangs se grossirent; ils se rangèrent en ordre de bataille au cimetière, dans l'intention d'attaquer avec une nouvelle vigueur ceux qui sortiraient de l'église. Heureusement la nuit empêcha un second massacre. Le lendemain, on fit une enquête sévère; le comte Ecbert parvint à se justifier, non par la justice de sa cause, mais par le crédit du roi dont il était le cousin germain. Tout le poids de l'accusation tomba sur l'abbé, comme ayant agi de dessein prémédité, comme étant le premier auteur d'un événement qui avait mis en émoi toute la cour. Cette scène, où l'on avait vu, à la tête des troupes aguerries, d'un côté un évêque, de

[1] Religioni loci vel Ecclesiæ aut altarium non parcant, suæ auctoritatis periculum obtendens. Herrm. Corn., *Chron.* Item, Lamb.

l'autre un abbé, jeta un grand discrédit sur tout l'ordre sacerdotal[1]. L'abbé fut condamné à une forte amende, et à des excuses au roi, à ses amis et à l'évêque. Quant à la somme, on ne sait pas précisément à combien elle se portait[2], mais elle fut si forte que le trésor de l'abbaye de Fulde[3], jusqu'alors très-riche, fut épuisé; l'abbé fut retenu à Goslar jusqu'à ce qu'on eût payé l'amende[4]. Enfin, il s'en retourna à Fulde profondément affligé du malheur qu'il venait d'éprouver. Ses religieux lui firent une réception peu amicale, et l'antipathie qu'avait déjà excitée auparavant sa conduite dure et arrogante, se changea en haine amère. D'ailleurs l'abbé chercha, par un usage illégitime des biens de son église et en privant les moines d'une partie de la nourriture que leur avaient donnée ses prédécesseurs, à réparer les pertes qu'il venait de faire. Tous les jours on entendait des murmures, tous les jours il y avait quelque nouvelle dissension dans l'intérieur du couvent. Cependant le mécontentement n'éclatait pas encore, parce qu'on craignait que le roi et les grands ne prêtassent leur appui à l'abbé. Enfin, la nouvelle qu'ils eurent de l'événement de Goslar causa une explosion. Se rappelant tous leurs anciens griefs, les religieux résolurent de se délivrer, eux et leur monastère, d'un ennemi acharné qui s'intitulait leur père. Une nouvelle circonstance vint augmenter leur indignation. Ce même Regenbode, qui a péri à Goslar, avait donné aux frères de Fulde un cheval de prix[5], dont l'abbé fit présent à un laïque sans leur autorisation. Ils vinrent donc lui demander ce cheval avec fierté, le menaçant en même temps de ne plus se soumettre à ses volontés tyranniques, et lui intimant l'ordre de leur rendre tout ce qu'il avait enlevé. L'abbé, surpris, les pria au nom de Dieu, et avec larmes, de ne pas rouvrir de vieilles plaies par de nouvelles douleurs, et promit de restituer tout ce qu'il avait pris. Les plus âgés se contentèrent de ces promesses, mais les jeunes n'en furent pas satisfaits; ils pressèrent l'abbé avec une telle vivacité qu'il

[1] Celui qui visitera cette église ruinée verra avec plaisir l'ouverture par laquelle le diable animait les siens au combat, et qui ne put être remurée que lorsqu'un évêque plus respectable y eut appliqué une bible.

[2] Cautum enim fuerat, ne passim vulgaretur. *Lamb.*

[3] Lamb.

[4] *Id.*

[5] Ob recordationem animæ suæ.

s'enfuit près du roi, après avoir laissé à quelques-uns de ses affidés l'ordre secret de réprimer l'esprit turbulent des jeunes, soit par la sévérité, soit par la douceur. Mais ce fut en vain : on trouve, en effet, que dans une communauté, comme dans une république, les partis les plus difficiles à vaincre sont ceux que l'intérêt de leur réunion maintient constamment dans la limite de leurs droits [1]. Des chefs se mirent à leur tête, tout le monastère fut entraîné dans la révolte, et on prit la résolution de sortir du cloître pour aller demander, au plus tôt, protection au souverain contre l'impitoyable abbé. Les anciens s'opposaient à cette mesure, et demandaient avec instance qu'on s'abstînt d'une démarche qui pouvait amener la ruine du couvent. Tout fut inutile : la croix en tête, et au chant des psaumes, seize religieux se mirent en route ; les plus âgés les suivirent de loin en gémissant, comme s'ils allaient à l'enterrement d'un de leurs frères. Pour mieux disposer le roi en leur faveur, ils lui envoyèrent un messager à cheval, chargé de lui donner une relation écrite de leur malheureuse position, et de lui expliquer le motif de leur démarche. Lorsque le messager arriva et que le rapport fut examiné, tout le palais se souleva d'indignation et d'horreur ; on ne pouvait assez s'étonner d'une semblable conduite de la part des hommes qui devaient vivre d'une manière apostolique. On résolut de les punir sévèrement. D'après le conseil de l'archevêque de Cologne et d'Othon de Bavière, le roi ordonna que le messager et trois autres principaux auteurs de la sédition fussent enfermés dans différents cloîtres. L'abbé eut un détachement de troupes pour faire ramener les autres, qui avaient ordre de l'attendre en dehors des murs. Il les suivit aussitôt, et convoqua une réunion de ses confrères, où l'on arrêta que ceux qui sont laïques, et qui ont méprisé d'une manière si étrange les règles de l'ordre, seraient livrés aux tribunaux séculiers. L'abbé fit fustiger deux des coupables, qu'on chassa du monastère, après leur avoir rasé la tête : les autres reçurent aussi des corrections et furent placés dans des monastères voisins. En général, on était persuadé que l'abbé avait usé d'une trop grande rigueur. Il en résulta, pour le couvent, un discrédit qui ne s'effaça pas de sitôt.

Ces sortes de scènes, qui montraient au public la honteuse plaie

[1] *Voyez* Rome, les Pays-Bas, la Suisse, etc.

du clergé, faisaient gémir tous les gens de bien. L'impératrice Agnès était vivement émue du scandale de Goslar [1]; d'ailleurs, depuis l'enlèvement de Henri, et l'atroce calomnie dont elle était la victime, elle n'avait pas goûté un jour de bonheur; un noir chagrin empoisonnait sa vie. Dans sa douleur, elle se confia à un homme [2] qui ne ressentait pas moins vivement les vices de son siècle, et qui les pleurait avec autant d'amertume, mais dont l'âme virile supportait le malheur avec fermeté: c'est Pierre Damien. Il écrivit à l'impératrice plusieurs lettres consolantes, où brillent à la fois une grande noblesse de sentiment et un esprit vraiment chrétien [3]; il chercha à élever l'esprit d'Agnès au-dessus des peines de cette vie [4], et à le diriger vers des choses qui consolent mieux que les biens de ce monde. On voit par ces lettres que le cœur de cette princesse était en proie à un violent chagrin, et qu'elle ressentait vivement d'être si peu honorée parmi les siens [5]. Elle résolut donc de renoncer aux joies et aux plaisirs du monde, pour se consacrer entièrement à Dieu [6]. Pénétrée de douleur et de repentir d'avoir été la première cause des troubles de l'Église, elle *se rendit en Italie vers* la *fin* de l'année 1062, pour expier ses fautes par la pénitence, et oublier les malheurs de sa maison par les soins de son salut [7]. Dans de pareilles pensées, elle arriva à Rome et confessa ses péchés aux tombeaux des apôtres *.

[1] Aventin., *Ann.*

[2] Baron., *Ann.*, ann. 1063.

[3] Suivant Baronius, dans le courant de cette année.

[4] Plusieurs de ces lettres se trouvent dans le septième livre de ses épîtres.

[5] Quod censu subtracto, reddita pauperior esset, et quod vilis habita cum nullius æstimationis apud suos esse cognosceret.

[6] Lamb., ann. 1062.

[7] *Id.*

* *Voy.* quelques extraits des lettres de Damien à l'impératrice, Pièces justific., note F.

L'histoire ecclésiastique nous représente Agnès comme une sainte. Arrivée à Rome, elle fit à l'évêque Damien, à l'autel de S. Pierre, une confession générale depuis l'âge de cinq ans, où elle fit entrer non-seulement ses actions mauvaises, mais même ses pensées, ses paroles inutiles et tous ses mouvements déréglés du cœur. Elle mena ensuite une vie édifiante et austère, partageant ses biens avec les pauvres. Pleine de bonnes œuvres, elle mourut l'an 1077. Sa conversion est l'ouvrage de Pierre Damien, qui nous donne ces détails. (*Note du trad.*)

CHAPITRE III.

Annon de Cologne se déclare pour Alexandre. — Concile d'Osbor. — Célèbre discussion entre l'avocat royal et le défenseur du saint-siége. — Alexandre II reconnu pape. — Ambition d'Adalbert de Brême. — Il cherche à supplanter l'archevêque de Cologne. — Abus de son gouvernement. — Pèlerinage et combat des chrétiens se rendant à Jérusalem. — L'antipape Honorius pénètre dans Rome. —Troubles de Florence.—Lettre de Damien à Henri IV.—Voyage de Annon de Cologne à Rome.—Mathilde de Toscane se dévoue à la défense du saint-siége. —Esprit de révolte dans le clergé.—Honorius se désiste de ses prétentions à la papauté.—Concile de Mantoue.—Nouveaux troubles de Milan.—Mort de saint Ariald.—Élection d'Othon au siége de Milan.—Mort de l'intrus Godefroi.

Cependant l'archevêque Annon crut voir dans la lutte opiniâtre des deux papes une source de malheurs pour lui-même comme pour l'État. Voyant qu'Alexandre se maintiendrait plus facilement sur le trône pontifical qu'Honorius, il s'appliqua à détruire le pouvoir de ce dernier. Il résolut donc de réunir en concile les prélats allemands et italiens, et désigna Osbor [1] comme lieu de réunion; il s'y rendit avec le roi, dans l'automne de 1062, et ouvrit le concile. L'assemblée devint remarquable par une lettre de Pierre Damien qu'on y lut, et qui renfermait une discussion entre un avocat du roi et un défenseur de l'Église romaine [2]. Comme cette discussion jette quelque jour sur ces

[1] C'est ainsi que Pierre Damien appelle cet endroit. Baronius ignore s'il l'a bien écrit; quant à lui, il ne le connaît point.

[2] Baronius regarde bien cet écrit comme étant de Damien. « Ejusdem auctoris, *dit-il,* esse non dubitamus, nam ab ejus stylo non abhorret, imo magnopere congruit. » Pierre d'ailleurs n'était pas présent; il avait été envoyé par le pape

temps, et qu'elle nous met sous les yeux le plan et les intentions de Hildebrand, on nous saura gré d'en rapporter quelques points principaux.

Le défenseur. Il s'agit d'une affaire qui, si elle est bien établie, fixe tout le reste[1]; mais qui aussi, si elle s'écroule, entraîne tout dans sa ruine, parce qu'elle est la base et l'appui de tout. Le roi ou l'empereur, ou bien un homme irréprochable de chaque ordre, fixaient, suivant leur volonté et leur pouvoir, les siéges des patriarcats, les limites des métropolitains, la juridiction des évêques, les dignités des églises, et de chaque ordre. Ils réglaient d'une manière constante l'étendue des prérogatives ecclésiastiques. Mais l'Église romaine a été fondée et élevée sur le rocher de la foi, sans aucune volonté ni intention humaine, par cette unique parole qui a fait le ciel et la terre. C'est sur cette force qu'elle s'appuie. Il est certain que celui qui ôte à une Église quelconque ses droits est injuste, et que celui qui enlève à l'Église romaine la suprématie qu'elle a reçue du chef de toutes les Églises, est hérétique.

L'avocat. Pour bien juger de cette affaire, je prétends qu'en nommant le pape, sans le consentement du roi, l'Église romaine a lésé les droits et déshonoré la majesté du souverain.

Le défenseur. Il faut d'abord voir si le pape peut être nommé sans le roi, avant de parler de droits lésés.

L'avocat. Il est clair que le pape doit être élu par ceux qui, suivant les saints canons, doivent lui obéir après son ordination; or le peuple romain et l'empereur, qui en est le chef, doivent lui obéir, comme à leur pontife souverain. Il s'agit donc de savoir si le peuple peut faire une élection sans son chef, s'il doit obéir à un pape que l'empereur n'a point élu. Il est donc prouvé que l'élection du pontife n'est point valide, si elle n'est confirmée par le roi des Romains.

Le défenseur s'efforça de prouver, par plusieurs exemples, que les

comme légat dans les Gaules, et il fit parvenir cette lettre au concile. Il dit en commençant que tandis que la cour impériale soutenait un candidat, l'Église romaine avait placé un de ses prêtres sur le trône. Dans un pareil état de choses, il appartient aux hommes sages et prudents de décider dans un prochain concile : c'est pourquoi il veut, par sa lettre, fournir un modèle.

[1] A savoir si l'Église seule, ou le roi, ou l'empereur, de concert avec elle, devait élire le pontife.

princes temporels n'ont jamais exercé une grande influence sur les élections des ecclésiastiques. Il en conclut que, puisque la suprématie religieuse et le chef de la religion chrétienne ont été établis par le Roi des cieux, le roi de la terre agit contre la justice en s'en mêlant. L'empereur n'a aucun pouvoir dans l'Église. Comment donc le pape ne pourrait-il être élu sans l'approbation de celui qui n'a aucun pouvoir dans l'Église? L'avocat admit cette proposition, mais il en avança une autre : On ne peut nier, dit-il, que Henri III, père de notre monarque actuel, a été fait patrice des Romains, et a reçu d'eux le premier rang dans l'élection du pape? De plus, le pape Nicolas a accordé au roi ce privilége qu'il tenait déjà de son père, et l'a confirmé par un décret synodal. Quoi! le roi aurait donc perdu cette prérogative qu'il tenait de la libéralité du saint-siége?

Le défenseur ne contesta pas * la réalité du privilége; mais il se

* Le défenseur du saint-siége justifia la démarche des Romains par plusieurs raisons qui nous paraissent fort solides : 1o le roi était si jeune, qu'il n'était pas capable de faire un choix; le pape était même son tuteur ; or, un mineur de six ans pouvait-il, avec quelque apparence de bon sens, prendre un parti dans des conjonctures aussi critiques, lui qui avait besoin d'être dirigé? 2o Les Romains avaient même fait tout ce qui dépendait d'eux; ils s'étaient adressés aux conseillers du prince sans avoir pu se faire écouter. « Vous me forcez, dit le défenseur » en répondant à son adversaire, à faire connaître en public ce que mon respect » pour le palais impérial me portait à taire. Oui, vous, conseillers de la cour du » roi (rectores aulæ regiæ), de concert avec quelques évêques allemands, vous » avez conspiré contre l'Église romaine, vous avez convoqué un concile dans lequel » vous avez, avec une audace incroyable, porté un prétendu décret (quasi per » synodalem sententiam) qui condamnait tous les actes du pontife précédent; et, » par là, vous avez follement détruit ce même privilége dont vous nous parlez. » Mais loin de nous de vouloir punir des fautes d'autrui un prince innocent, ou » de chercher à affaiblir, à cause des injustices d'un autre homme, l'autorité que » nous lui avons donnée. Vous dites que trois mois se sont écoulés entre la mort » du pape Nicolas et l'avénement de son successeur; que nous aurions pu par con» séquent informer la cour de cette élection; mais le cardinal Étienne n'a-t-il pas » été envoyé au roi (ad aulam regiam) avec des lettres apostoliques, sans avoir » pu obtenir audience des conseillers du souverain? Cet homme sage et patient a » supporté cet affront, mais il n'a pu remplir son mandat, et force lui a été de » rapporter le décret du conclave, sans qu'il eût été ouvert. » 3o Le défenseur dit ailleurs qu'on avait procédé immédiatement à l'élection d'Alexandre pour éviter les désordres affreux et les dissensions intestines auxquelles les élections précédentes avaient donné lieu. Or, quel avait été le but du décret de Nicolas II?

jeta sur la minorité du roi. L'Église est sa mère, disait-il; et le roi, malgré les dispositions heureuses de son esprit, n'est encore qu'un enfant qui a besoin de tuteur : or, qui peut mieux que l'Église se charger de cette tutelle et exercer ses droits? Comment pouvait-il choisir un pape? De même que sa mère naturelle veille à ses intérêts terrestres, de même sa mère spirituelle, ou l'Église, prend pour lui le soin des choses spirituelles.

L'avocat. Soutenez tout ce que vous voudrez, pourvu qu'il reste constant qu'il n'est pas permis de changer ce que le pape a confirmé et réglé par un décret.

Le défenseur. Est-il étonnant qu'un homme fragile change ce qu'il a établi, lorsque le Tout-Puissant, qui pénètre dans l'avenir, change souvent ce qu'il a arrêté? car il modifie quelquefois, et même anéantit ses promesses; il menace de châtier et ne châtie point; il annonce des bienfaits et ne les accorde pas.

A la demande de l'avocat, le défenseur prouva cette vérité par des exemples tirés de l'Écriture.

Il conclut son dialogue par cette pensée : « Nous, conseillers de la » couronne, et serviteurs du saint-siége, nous faisons de communs » efforts pour l'union du sacerdoce et de l'empire, afin que le genre

uniquement de mettre un terme à ces scandales, d'assurer l'avenir de l'Église, en protégeant la nomination de son chef contre les intrigues et la simonie. « Novit » beatitudo vestra, dilectissimi fratres, *dit-il,* defuncto piæ memoriæ domino » Stephano prædecessore nostro; hæc apostolica sedes, cui auctore Deo deservio, » quot adversa pertulerit, quot denique per simoniacæ hæreseos trapezitas repe- » titis malleis crebrisque tunsionibus subjacuerit; adeo ut columna Dei viventis » jamjam penè videretur concussa nutare; et sagena summi piscatoris, procellis » intumescentibus, cogeretur in naufragii profunda demergi! *Undè, si placet* » *paternitati vestræ, debemus, auxiliante Deo, futuris casibus prudenter occurrere, et* » *ecclesiastico statui ne recidiva (quod absit) mala prævaleant, præcavere.* » C'était donc pour le saint-siége une question d'existence même; les choses ne pouvaient rester comme elles étaient; et d'ailleurs cette mesure avait été reconnue par Henri le Noir. Remarquons enfin que le privilége accordé par les papes aux empereurs était *personnel;* ceux-ci devaient le demander au commencement de chaque année. « Sicut jam sibi et successoribus illius qui ab apostolica sede *personaliter* hoc » jus impetraverint. » Or, le donateur n'avait-il pas le droit de retrancher d'un privilége, de l'ôter même au donataire, quand celui-ci en abusait? Tel est le langage du défenseur, tel nous paraît être aussi celui du sens commun. *Vid.* Baron., ann. 1062, 1063, p. 257, 304, 309, 310. (*Audley.*)

» humain, gouverné par ces deux puissances, ne soit jamais divisé,
» qu'elles se soutiennent l'une l'autre comme les deux pôles du monde,
» et que les peuples qui leur sont soumis ne deviennent pas indociles
» par leurs divisions, en sorte que, comme le médiateur entre Dieu et
» l'homme a mystérieusement uni la royauté et le sacerdoce, les deux
» chefs soient unis par une affection mutuelle, et que l'on trouve le
» roi dans le pontife romain, et le pontife dans le roi, sauf le droit du
» pape, que lui seul peut exercer [1]. Au surplus, que le pape réprime
» les criminels par la loi du prince, et que le roi ordonne, par ses
» évêques, ce qui concerne le salut des âmes, suivant les saints
» canons. Que le pape, comme le père, ait la prééminence ; que le
» roi, comme un fils unique, repose dans les bras de son affection [2]. »

Tout ceci se passait à Osbor le jour de la fête des apôtres saint Simon et saint Jude. Il y avait un an, à pareil jour, que Cadaloüs était élu pape, et, suivant une prophétie de Pierre Damien, il devait mourir au bout d'un an [3], c'est-à-dire, comme il l'explique lui-même, de mort morale, être déposé et condamné. Ce qui arriva en effet par une sentence unanime des évêques allemands et italiens réunis aux métropolitains [4]. Pendant l'absence d'Annon et les voyages fréquents qu'il faisait en Italie pour mettre fin au schisme scandaleux qui désolait l'Église, Adalbert, archevêque de Brême, fut mis en Allemagne à la tête des affaires. Comme cet homme a déjà joui, sous Henri III et Léon IX, d'une grande considération [5], et qu'il a influé si puissamment sur l'esprit de Henri IV, par son caractère, ses mœurs et sa conduite; comme il a présenté dans sa personne l'image vivante de la vie d'un grand nombre d'ecclésiastiques de cette époque, et que par ses idées et ses travaux il a contribué peut-être même à l'accomplissement des vues du pape et de Hildebrand, il n'est pas hors de propos de retracer ici en abrégé l'histoire de sa vie.

[1] Ce passage me paraît singulier : « Salvo scilicet suo privilegio papæ, quod nemo præter eum usurpare permittitur. » Labbe, *Concil.*, t. IX, p. 1172.

[2] Il est fâcheux qu'on ait bientôt vu le contraire *.

[3] Non ego te fallo : cœpto morieris in anno.

[4] *Voy.* là-dessus Muratori, *Annal. d'Italie*, t. VI, p. 354.

[5] Adam. Brem., III, 31.

* Et par la faute de qui? (*Audley.*)

Son prédécesseur Bezelin, surnommé Alebrand, était un homme supérieur, très-digne de son rang, agréable à Dieu et aux hommes. Il avait gouverné pendant dix ans le diocèse qu'il tenait de Conrad, et personne n'eut jamais à se plaindre de lui. Il était regardé comme l'ornement du clergé, et le salut du peuple. Plus d'une action pieuse, plus d'un couvent restauré ou reconstruit, plus d'une église élevée perpétuait son souvenir, et après qu'il eut dédié avec larmes à Dieu et aux saints sa nouvelle basilique, il se reposa dans le sein de Dieu [1].

Adalbert avait reçu de Henri III le bâton pastoral, et du pape Benoît le pallium archiépiscopal, par l'entremise des légats, comme on l'avait fait pour ses prédécesseurs. L'empereur, un grand nombre de princes et douze prélats assistèrent à sa consécration à Aix-la-Chapelle, et comme tous lui avaient imposé les mains pour le bénir, il fit usage dans la suite de cette multitude de bénédictions contre les malédictions qu'il reçut, disant, avec souris, que celui qui était béni par tant de Pères ne pouvait être maudit de personne [2]. C'était un homme admirable et d'une trempe particulière. A des talents du premier ordre et à des vertus réelles, il unissait une naissance distinguée. Il avait en outre un extérieur gracieux, une figure imposante et bien conservée par la sobriété et la chasteté, vertus que personne ne pouvait lui contester. La fortune lui avait donné des richesses, de la puissance et de la gloire, en sorte qu'il pouvait passer pour un des hommes les plus heureux de son siècle. Du reste, il était sévère sur la discipline ecclésiastique; tout ce qui touchait à l'honneur du saint-siége, aux intérêts de l'État ou aux soins de son diocèse, faisait toujours le premier objet de son application [3].

Versé à la fois dans les sciences divines et humaines, son esprit montrait partout un discernement exquis et une grande souplesse. Ce qui est assez rare, ses études étaient favorisées par une mémoire heureuse et une élocution peu ordinaire. Il était à la fois généreux et avare, humble, indulgent et fier, vain, ambitieux; dans l'espace

[1] Adam. Brem., *Ecclesiast.*, II.

[2] Adam, III, c. 1.

[3] Adam, III, 2. Halem, *Geschichte des Herzogthums Oldenburg*, II. Buch, p. 132.

d'une heure, on le voyait laver les pieds aux pauvres, aux pèlerins et aux mendiants; et puis, s'opposer avec hauteur aux princes et aux prélats, leur reprochant sans aucune considération personnelle leur avarice, leur sensualité et leur infidélité [1].

Tous ses efforts et ses travaux avaient pour source une vanité et une ambition démesurées, vices qui jetaient de l'ombre sur toutes ses vertus. Quand il s'agissait du bien de son église, il était souple, docile, dévoué aux princes et à leurs conseils; mais quand on nuisait à son église, il était difficile d'échapper à sa haine et à ses persécutions : c'est ce que des ducs et des évêques ont souvent éprouvé. Il disait maintes fois : « Pour l'avantage de mon église je n'épargnerai » personne, ni moi, ni mon frère, ni l'argent, ni l'Église elle-même; » je veux que mon diocèse soit délivré de tout joug étranger et à » l'égal des autres [2]. »

Dans le courant de l'année 1042, l'église de Brême fut brûlée avec tous ses trésors, l'archevêque la releva de ses ruines et lui donna plus de magnificence encore, voulant faire de son siége une nouvelle seigneurie dans le Nord [3]. Mais les ducs de Saxe s'y opposaient de tout leur pouvoir. Il employa donc tout son zèle à briser cette résistance, à rendre son église indépendante, et à ôter aux ducs et aux comtes de son diocèse tout droit juridique. Par cette tentative, il souleva contre lui une haine bien profonde. Bernard, duc de Saxe, homme de caractère, observait la conduite de l'archevêque avec d'autant plus d'attention que celui-ci travaillait avec plus de zèle à l'accomplissement de ses désirs [4]. Adalbert se vit obligé de chercher contre les menaces du duc un appui, il le trouva dans l'empereur Henri III. Ce prince, ayant connu sa fermeté et sa patience, l'attacha à sa personne, le prit pour conseiller, et pour compagnon de ses voyages en Hongrie, en Slavonie, en Flandre et en Italie; dans ce dernier pays,

[1] Adam, III, 3.

[2] Adam, III, 4.

[3] Adam, III, 5, 10 : « Flocci pendens auream decessorum mediocritatem, vetera contempsit, nova molitur omnia perficere. »

[4] Aiunt sæpe dixisse : « Illum quasi exploratorem positum in has regiones, qui infirma terræ aliegenis et Cæsari esset proditurus. Ideoque dum ipse, aut aliquis filiorum ejus advixerit, episcopum numquam bonum in episcopatu diem habiturum. » Adam, III, 6.

il termina, de concert avec l'empereur, la lutte entre les trois papes, et il serait monté lui-même sur le trône pontifical, s'il n'avait mieux aimé y placer Clément [1].

Peu après son retour d'Italie, il conçut le projet d'attacher à son évêché tous les comtés du diocèse. Le voyage de Henri III à Brême en l'année 1050 lui parut pour cela une occasion favorable; il gagna le prince par une brillante réception, ce qui lui valut le comté de la Frise. De cette façon l'archevêque se vit bientôt placé au rang du plus grand seigneur du Nord. Il aimait le séjour de Hambourg, où il recevait les ducs saxons, les ambassadeurs des nations slaves, et ceux des souverains de toute l'Europe septentrionale; tandis que lui-même en envoyait à son tour en Danemarck, en Suède et dans le monde entier. Lorsque Swen III de Danemarck eut épousé une princesse suédoise, nommée Guda, malgré sa proche parenté, Adalbert crut sa puissance suffisamment établie pour le menacer de l'excommunication, s'il ne la quittait pas. Mais Swen le menaça, à son tour, de ravager son diocèse; le prélat effrayé eut recours au pape, qui fit entendre raison au prince [2].

Alexandre avait contribué plus que tout autre à élever le nom et la puissance de l'archevêque de Brême, comme le prouve la querelle de ce dernier avec Harold IV (Hardraad) de Norwége, jeune conquérant farouche qui avait toujours dans la tête quelques nouvelles conquêtes. Il n'aimait pas les chrétiens et n'épargnait ni les églises ni leurs propriétés. Adalbert lui envoya donc une lettre de réprimande : il lui disait « que les biens de l'Église ne pouvaient servir à l'usage » des laïques, et que lui seul, en vertu de l'autorité apostolique, avait » le droit d'ordonner les évêques consacrés jusqu'à présent en

[1] Adam, III, 8 *.
[2] Adam, III, 12.

* Cette assertion d'Adam de Brême nous paraît au moins fort hasardée. Clément II fut élevé au trône pontifical malgré lui (reluctantem); et si Adalbert avait pu y monter, il est fort probable qu'il n'eût pas manqué une si belle occasion de satisfaire son ambition. Adam de Brême était chanoine de cette église; Adalbert, qui le protégeait, le mit à la tête de l'école archiépiscopale. Il n'est donc pas étonnant de rencontrer dans son Histoire ecclésiastique des suppositions qui sont à l'avantage de son bienfaiteur. (*Audley.*)

» Angleterre et en France. » Le roi irrité renvoya ses légats avec mépris, disant que dans la Norwége il ne connaissait ni archevêque ni autre personne puissante que lui. Mais, sur les plaintes d'Adalbert, le pape écrivit à Harold une lettre dans laquelle il exhortait le roi et les évêques à obéir à son vicaire apostolique et à le respecter [1].

Cependant Adalbert chercha à gagner les bonnes grâces du prince danois, parce que son amitié lui semblait favorable à ses desseins. Il se rendit donc à Sleswick, où le roi se trouvait alors, et, au milieu de festins qui durèrent huit jours [2], il parvint non-seulement à se mettre en bonne intelligence avec lui, mais encore à consolider la paix entre l'empereur et Swen, au grand avantage de l'église de Brême [3]. L'archevêque travailla aussi alors, comme il paraît, à exciter le roi de Danemarck contre les Saxons [4], donnant à ses insinuations une couleur religieuse ; car, selon lui, la foi chrétienne aurait depuis longtemps jeté parmi les peuples slaves des racines profondes, si l'ambition des ducs saxons n'y avait pas mis obstacle [5]. Le roi entra dans ces vues. A mesure qu'Adalbert voyait croître son pouvoir et son influence, les seigneurs voisins, ses ennemis, s'agrandissaient : il voulut donc se mettre à l'abri de leurs insultes. La ville de Hambourg lui semblait propre à ses desseins, il la choisit pour en faire le centre de sa domination. Il résolut de la fortifier, sous prétexte de se prémunir contre les incursions des barbares. Cette ville est située dans une vaste plaine ; ni montagne, ni fleuve ne protégent l'ennemi. Un seul coteau aux bords de l'Elbe s'étend à l'occident, le mont Sullenberg. Le prélat y construisit à grands frais un couvent fortifié, qui devait servir de défense contre l'ennemi ; mais ceux qui y étaient établis pour servir Dieu devinrent des brigands, se livrant au pillage et au vol dans le voisinage du fort, jusqu'à ce que la fureur du peuple et les intrigues du duc de Saxe le firent jeter bas. Le lieu fut interdit [6].

[1] Adam, III, 18, 19. *Voyez* la lettre d'Alexandre dans Coleti, *Coll. Concil.*, t. II, p. 73, et dans Labbe, t. IX, p. 1116.

[2] Sicut mos est inter Barbaros.

[3] Adam, III, 20.

[4] Adalbert fit pour la Saxe ce que Siegfried de Mayence fit pour la Thuringe.

[5] Quibus inquit (rex Danorum) meus pronior est ad pensiones vectigalium quam ad conversionem gentilium.

[6] Adam, III, 28.

Grâce à la bienveillance de Henri III, Adalbert acquit également en Saxe une influence extraordinaire. Goslar jouissait du privilége onéreux de recevoir le roi; celui-ci, pour en dédommager la ville, l'embellit et lui octroya une foule de priviléges [1]. Lorsqu'en 1049, il y célébrait avec Adalbert les fêtes de Pâques, il enflamma l'ambition de l'archevêque, en lui donnant l'espoir de posséder bientôt des monastères, des comtés et d'autres domaines, à un tel point que le prélat conçut, dans son ivresse, les projets les plus hardis, d'autant plus qu'il attendait tout de l'amitié du pape [2]. Plus il acquérait d'influence dans les grandes affaires, plus croissaient en lui la présomption, la fierté, l'orgueil et les prétentions. Le pape et l'empereur n'entreprenaient rien d'important sans son avis : c'était de concert avec lui que Henri traitait de la paix ou de la guerre. Ses ennemis humiliés éprouvèrent plus d'une fois ce que pouvait l'habileté d'Adalbert. Sa réputation se répandit au dehors : l'empereur grec et le roi de France lui envoyèrent des ambassadeurs pour le complimenter. Adalbert savait faire monter son origine à la nation grecque, afin de donner à l'empereur grec une plus haute idée de son affection [3].

Mais pendant qu'il travaillait à soumettre à sa juridiction archiépiscopale douze autres évêchés [4], l'empereur Henri mourut. Il crut donc le temps favorable pour élever, dans le Nord, sa puissance à la hauteur de celle du pape dans le Midi. Tout en cherchant à égaler les riches en opulence, les grands en pouvoir, il voulait encore être appelé, par le peuple, le père des orphelins, le défenseur des veuves; quoique fortement occupé des intérêts de la terre, il réservait pourtant sa plus grande attention pour les choses spirituelles. Selon ses

[1] Heineccii *Antiquit. Goslar.* — Adam, III, 30, dit : « Henri bâtit la ville à la place de l'ancien moulin qui existait auparavant, et lui donna sa grandeur primitive. » Heineccius (*Ant. Gosl.*, p. 11) soutient le contraire.

[2] Adam, III, 31, s'exprime ainsi : « Tunc sibi data est spes acquirendi, vel accipiendi comitatus et abbatias, vel prædia..... ut puta Cœnobia Lauressæ, vel Corbeiæ, comitatus etiam Bernardi et Ekberti, prædia vero Sincicum, Plisna, Groningor, Dispargum et Lismona; quibus jam dubia fide possessis arbitrabatur se metropolitanus, sicut dicitur de Xerxe, aut per mare ambulaturum, aut per terram navigaturum, postremo omnia, quæ in animo habuit, facile perfecturum. »

[3] Adam, III, 33.

[4] Adam, III, 34, les énumère.

idées, la petite ville de Brême devait devenir grande comme Rome, et tous les peuples septentrionaux devaient y accourir, comme on accourait au siége de saint Pierre [1].

Autant Adalbert était habile à gouverner les autres, autant il était inhabile à se gouverner lui-même et à dompter ses passions. Quand elles l'entraînaient, il était sans repos, infatigable dans tout ce qui pouvait le conduire à son but. Quand on faisait quelque chose d'important, et dont le public devait s'entretenir, il fallait l'en proclamer l'auteur. Une soif insatiable de gloire était le principe de toutes ses actions; pour la satisfaire, il ne connaissait ni ne gardait de mesures; dans l'adversité, sa douleur était extrême; dans la colère, il oubliait sa dignité : on le voyait souvent frapper jusqu'au sang ceux qui l'avaient irrité. En revanche, il faisait les plus magnifiques présents à ceux qu'il aimait ou qui se prêtaient à ses caprices : c'est ainsi que des gens de basse condition obtenaient souvent de lui de grandes sommes d'argent. Dans la passion, il était furieux, on le fuyait comme un lion; dans le repos, il était doux comme un agneau [2].

Pour réunir une société agréable qu'il aimait, il ne reculait devant aucune dépense. Il prodiguait ses dons aux artistes de tout genre, même aux acteurs, aux jongleurs, aux charlatans; il se faisait accompagner par eux dans ses voyages, car il prenait un grand plaisir à leurs exercices. Il laissa rarement approcher les musiciens; cependant quelquefois ils étaient obligés de calmer sa mauvaise humeur. Les pantomimes, qui amusent le peuple par leurs gestes indécents, étaient constamment écartés; mais les flatteurs, les parasites et autres gens de cette trempe se trouvaient sans cesse autour de lui. En lui donnant des éloges, on endormait toutes ses passions, et quiconque lui disait : « que le patriarche de Hambourg sera bientôt » pape; que ses rivaux à la cour impériale vont être écartés; qu'il » dominera seul dans l'État, et qu'alors viendra l'âge d'or : que telle » était la voix du Ciel, » quiconque, dis-je, lui tenait ce langage, était sûr de lui plaire. Lorsqu'il était à table dans une société bien gaie où les ambassadeurs, les seigneurs et aussi les gens de basse naissance, devenaient l'objet de ses satires; ou lorsque, dans un

[1] Adam, III, 26.
[2] Adam, III, 40.

repas, il amusait les convives par de fines plaisanteries, par des anecdotes concernant les rois, ou par des assertions extraordinaires de quelque philosophe, les ambassadeurs et d'autres grands personnages qui voulaient lui parler étaient obligés d'attendre à ses portes et au milieu de ses gardes. Malheur à celui qui ne savait pas plaisanter à table, il avait un mauvais lot, il devenait communément le point de mire d'Adalbert : c'est ce qui est arrivé souvent à de grands seigneurs, dont il s'est attiré plus spécialement la haine [1].

Ses plus acharnés ennemis étaient le duc Bernard et ses deux fils Ordulf et Hermann. Pour se mettre à l'abri de leurs incursions, il avait fait construire des forts qui ne firent qu'enflammer la fureur de ses ennemis. Plus d'une fois ils pénétrèrent dans le territoire de son évêché, mettant tout à feu et à sang, enlevant des troupeaux et forçant l'orgueilleux prélat à céder à la nécessité. Ces incursions étaient suivies de quelque repos, jusqu'à ce qu'Adalbert eût fourni un nouveau sujet de mécontentement, de sorte que Bernard prophétisa la ruine de l'église de Brême par ses fils.

Tel était l'homme qui mit tout en œuvre pour rendre odieux au jeune Henri l'archevêque de Cologne, prélat austère et actif, et pour s'attacher l'esprit du prince, afin d'arriver au plus tôt à son but, qui était de devenir le pape du Nord. Plus il laissait un libre cours aux désirs violents et aux passions effrénées de Henri, plus il éloignait de lui les autres archevêques, en sorte qu'il devint le seul souverain du royaume [2], le roi n'étant plus que son jouet. Un second favori, qui venait après lui, était le comte Werner, jeune homme plein d'ardeur et de talents [3]. Pendant que Henri se livrait en Saxe, et principalement à Goslar, à tous les plaisirs d'une jeunesse désordonnée, et profitait de la liberté qu'on lui laissait de courir partout où il voulait [4], le prélat et le comte gouvernaient l'État de la manière la plus révoltante [5]; ils vendaient ou donnaient à leur gré des évêchés, des abbayes, des charges civiles et ecclésiastiques. Avec de l'or on parvenait à tous les rangs et à tous les honneurs ; tout ce qui rapportait

[1] Adam. III, 41-42.

[2] Ipse in regno communi pene monarchiam usurpare videretur. *Lamb.*

[3] Lamb.

[4] Ex sua classe in alias regiones emigrare sinit. Avent., *Ann. Sax.* 1067.

[5] Avent.

de la gloire ou tournait à l'avantage du public, ils se l'attribuaient. Les prélats et les ducs étaient ménagés, parce qu'on les craignait; mais les abbés succombaient sous le poids de l'oppression. Ils faisaient tout au nom du roi, donnant pour raison que le roi avait sur les abbés les mêmes droits qu'il avait sur les fermiers et sur les autres administrateurs des biens de la couronne [1] : car l'homme n'est jamais plus ingénieux que quand il s'agit de donner à ses mauvaises actions une apparence de justice. Ils distribuaient à leurs créatures les biens des monastères et les dissipaient au gré de leurs folles passions. Leur témérité s'accroissait à chaque nouvelle violence, ils disposaient des monastères comme des provinces, et savaient toujours faire consentir le roi à leurs actes perfides. Adalbert prit possession de deux abbayes, celles de Lorsch et de Corvey, sous prétexte que le roi voulait récompenser son dévouement [2]. Mais ce ne fut pas sans peine qu'on se soumit à ces sortes de spoliations.

Pour obtenir Corvey, l'archevêque répandit le bruit que l'évêque de la ville de Pola en Istrie était mort, que le roi avait nommé pour successeur l'abbé de Corvey, et lui avait donné l'ordre de se rendre au plus tôt dans son diocèse. De cette manière l'abbaye de Corvey se trouvait sans chef. Mais par malheur pour Adalbert, l'évêque envoya des messagers pour annoncer qu'il était plein de vie; en sorte que la ruse de l'archevêque tourna à sa honte. Otton, duc de Bavière, rougissant de pareilles bassesses dans un prêtre, fit tous ses efforts pour conserver à l'abbé son rang et sa dignité : ainsi devenait inutile l'assurance qu'Adalbert lui avait donnée de le dédommager par l'abbaye d'Altaha [3].

Ce fut à Lorsch que l'archevêque éprouva le plus de résistance. Il

[1] Nihil minus regem in hos juris ac potestatis habere, quam in villicos suos, vel in alios quoslibet regalis fisci dispensatores. *Lamb.*

[2] *Voy.* toutes ses acquisitions successives dans Halem's Geschichte von Oldenb., t. II, p. 135.

[3] Adalbert avait aussi cherché à corrompre les autres grands du royaume. D'après son conseil, le roi avait donné à l'archevêque de Cologne deux abbayes, Malmedy et Inda ou Enda, autrement dit le monastère de Sainte-Catherine, près d'Aix-la-Chapelle; au duc Rudolf de Souabe, Kempten ou Kenbeten (Campidunum); à l'archevêque de Mayence, Selechinstadt. « Les grands, dit Stumpf, en suivant les caprices du prince, en arrachaient tout ce qu'ils voulaient. » *Hist. de l'emp. Henri IV*, p. x.

y envoya des légats pour avertir que le monastère dépendait de l'archevêché, et que l'abbé devait se rendre sans délai au lieu qui lui serait désigné. L'irritation monta à un tel point, que peu s'en est fallu que les députés ne fussent maltraités [1]. Ils ne purent du moins éviter l'injure. Le roi donna à l'abbé l'ordre de quitter l'abbaye. Celui-ci, ayant été informé de cet ordre avant l'arrivée des envoyés, les reçut très-bien, mais sans les admettre à l'audience. La nuit suivante, il se retira avec quelques amis, et à l'insu des autres frères, en un lieu de sûreté où il avait caché tous les trésors de l'Église. Les messagers, voyant le lendemain que l'abbé était absent, se retirèrent sans avoir rempli leur mission. Les soldats de l'abbé, expérimentés dans la guerre, s'établirent sur une montagne voisine où ils élevèrent un fort, afin de pouvoir résister avec vigueur à toute attaque de la part de l'archevêque [2].

Les grands étaient indignés de ces actes d'injustice. Dans toute l'étendue de l'empire on n'entendait parler que de vols et de brigandages. La conduite d'Adalbert servait d'aiguillon et d'exemple [3]. Les populations trouvaient les temps si malheureux, qu'elles s'imaginaient voir bientôt la fin du monde. Cette morne inquiétude tourmentait toute l'Allemagne et ramenait une foule de gens à des sentiments de religion. Dans la Bavière, les seigneurs élevèrent dix-neuf couvents d'hommes et de femmes; le roi lui-même prodiguait aux églises ses biens et ses trésors [4]. Déjà, l'année précédente, des tremblements de terre et une affreuse mortalité avaient effrayé tous les esprits [5]. Ces idées déterminèrent, pendant l'automne de 1064, une foule d'hommes [6], à la tête desquels se trouvaient Sigefroi de Mayence, Gunther de Bamberg, Otton de Ratisbonne, Guillaume d'Utrecht et beaucoup d'autres nobles allemands, à partir pour Jérusalem, afin de visiter le

[1] Le droit des gens les protégeait également. « De Jure gentium, » comparez Lambert, ann. 1062, auquel l'impératrice Agnès pouvait appeler contre l'injustice de ses adversaires.

[2] Suivant Lamb. en 1063.

[3] Aventin.

[4] Aventin.

[5] Tschudi, *Chron. Eidgenoss. Gesch.*, ann. 1062.

[6] Aventin dit presque douze mille. Scotus, d'après Baronius, n'en porte le nombre qu'à sept mille.

saint sépulcre, et d'y faire des prières mêlées de larmes [1]. Mais les pèlerins eurent l'imprudence de laisser voir en route leurs richesses; partout les habitants des villes et des campagnes accouraient en foule sur leur passage pour les voir et pour admirer leur faste. Ils étaient déjà sur le territoire des Sarrasins, à une journée de la ville de Ramla, lorsque, la veille de Pâques, vers les trois heures de l'après-midi, ils se virent assaillis par une troupe d'Arabes qui, à la nouvelle de leur arrivée, s'étaient armés pour les piller. Le combat fut bientôt engagé; mais au premier choc un grand nombre de chrétiens tombèrent grièvement blessés, et dépouillés de tout ce qu'ils possédaient. Guillaume d'Utrecht resta sur le champ de bataille, à demi-mort, nu et estropié d'un bras. Les autres se défendaient à coups de pierre et gagnèrent peu à peu un village près de la route [2], qu'ils prirent pour Capharnaüm. Là, ils se réfugièrent dans une cour dont l'enceinte très-basse et très-faible menaçait ruine. Il y avait une maison dont l'appartement supérieur [3] était admirablement disposé pour la défense. L'archevêque de Mayence, l'évêque de Bamberg et leurs ecclésiastiques s'y logèrent; les autres prélats restèrent en bas; les laïques se placèrent à l'enceinte, afin de soutenir l'attaque de l'ennemi. Pendant que les Arabes faisaient pleuvoir une nuée de traits, les chrétiens se précipitèrent sur eux, arrachèrent à leurs ennemis leurs boucliers et leurs épées, et, non contents de défendre l'enceinte, ils s'élancèrent hors des portes et combattirent corps à corps. Les Arabes ne purent soutenir ce choc et résolurent d'assiéger la maison, afin de réduire par la famine et l'épuisement ceux qu'ils n'avaient pu vaincre par l'épée. Ils divisèrent donc leurs forces qui se portaient à douze mille hommes, et se relevèrent sans cesse, afin de ne laisser aux chrétiens aucun relâche.

Cependant les pèlerins combattirent jusqu'à trois heures de l'après-midi du jour de Pâques, sans avoir pu prendre ni nourriture ni repos. Enfin, le troisième jour, poussés par la faim, la fatigue et le désespoir, ils suivirent le conseil d'un prêtre, qui leur dit que Dieu n'avait jamais abandonné ceux qui se dévouaient à lui et à son Fils,

[1] Lambert raconte leur destinée.

[2] Atrium occupant.

[3] Cœnaculum.

et envoyèrent aux Arabes un interprète demandant à capituler. Le chef barbare s'avança à cheval, et après avoir pris l'interprète avec lui, il entra dans la maison avec dix-sept de ses compagnons, les plus distingués de sa troupe. Il laissa à la porte son fils avec des gardes, afin d'empêcher tout autre d'y entrer. Il monta avec quelques-uns des siens dans la chambre de l'archevêque de Mayence et de l'évêque de Bamberg. Ce dernier demanda un libre passage, offrant de livrer tout ce qu'il avait; mais l'Arabe, furieux et exaspéré par une résistance de trois jours, répliqua que c'était à lui de prescrire les conditions, et non à eux; qu'il voulait manger leur chair et boire leur sang. Il prit en même temps le turban dont, suivant l'usage du pays, sa tête était ornée, le roula et le jeta au cou du prélat. Celui-ci, tout calme et de sang-froid qu'il était, lui donna un si vigoureux coup de poing dans le visage qu'il le jeta par terre. Les autres pèlerins se jetèrent sur ses compagnons, et leur lièrent les mains derrière le dos. On entendait d'effroyables cris; on courut aux portes attaquer la garde, dont une partie fut massacrée et l'autre mise en fuite. Ce succès ranima le courage des chrétiens contre la troupe des Arabes qui s'obstinaient à pénétrer dans la maison. Mais les chrétiens menèrent les chefs liés à l'endroit où les traits de l'ennemi tombaient le plus fort; l'un d'eux tenait sur leur tête un glaive suspendu, menaçant les Arabes, par un interprète, de couper la tête aux prisonniers, si le combat ne cessait sur-le-champ. A la prière des prisonniers, le fils du chef des Arabes ordonna à sa troupe furieuse de suspendre le combat. Au même moment arriva aux chrétiens un messager de la part de leurs frères, qui étaient parvenus à se sauver à Ramla après avoir été complétement dépouillés, pour leur annoncer que le gouverneur de cette ville, poussé par l'esprit de Dieu, quoique païen, venait à leur secours avec de nombreuses troupes. A cette nouvelle, les Arabes prirent la fuite. Le secours arriva en effet; les chrétiens, n'osant se fier à eux dans le premier moment, leur livrèrent les prisonniers et l'argent convenu, et puis les suivirent jusqu'à Ramla. Le gouverneur leur donna ensuite une escorte pour les mettre à l'abri de l'attaque des brigands et les conduire jusqu'à Jérusalem, et ils n'eurent plus à souffrir, ni pendant leur voyage, ni pendant leur retour. Gunther de Bamberg mourut subitement en Hongrie; son corps fut transporté à Bamberg, où il avait passé son enfance.

Pendant que l'Allemagne était agitée par les dissensions des laïques et du clergé, l'Italie, et surtout l'Église de Rome, étaient déchirées par un schisme scandaleux. Honorius n'avait pas cessé de soutenir le zèle de ses partisans dans Rome, les stimulant par l'argent et l'espérance. Engagé par eux en 1063 à faire une nouvelle tentative, il rassembla des forces assez considérables, marcha la nuit et vint à l'improviste devant Rome : introduit, à la faveur des ténèbres, dans le faubourg de Léonino [1], il pénétra dans le Vatican, et occupa le fort de Crescentius [2]. Dès que, le lendemain, le peuple fut instruit de la trahison, il y eut une insurrection générale. Le peuple se porta en armes devant le fort; les soldats de l'usurpateur prirent la fuite; Honorius, sauvé par Cencius, fils du préfet de la ville, et d'une famille distinguée, fut conduit dans une tour [3], où on l'assiégea pendant longtemps.

Ce fut encore cette année que de grands troubles éclatèrent à Florence [4]. Les moines commencèrent aussi à faire sentir leur haine aux simoniaques. Une querelle extrêmement vive s'était élevée entre l'évêque Pierre et le peuple de cette ville; le clergé se joignit au prélat, et les deux partis devinrent formidables. Le pape appela Pierre Damien de sa retraite, et l'envoya une seconde fois à Florence pour apaiser les troubles. Celui-ci blâma les moines d'avoir condamné l'évêque sans qu'il eût été jugé, et d'avoir ameuté le peuple contre lui. Mais le peuple s'écria que Damien lui-même était coupable de simonie, puisqu'il prenait la défense d'un pareil crime, et ne voulut pas l'écouter davantage. Le légat se vit donc obligé de s'en retourner sans avoir atteint le but de sa mission; mais il écrivit, pour se justifier, une lettre dans laquelle, suivant son habitude, il parla aux moines avec force et avec énergie, et notamment au religieux Theuzon, le principal auteur de la sédition. Par l'épître de Damien, ils furent convaincus d'avoir eu tort de condamner l'évêque avant que le

[1] Tel est le nom que lui donne Sismondi.

[2] Sigonius, *Hist. Ital.,* ann. 1063; Arnulfi, *Hist. Med.,* III, 17.

[3] Suivant quelques-uns, à Engelsbourg.

[4] Le mécontentement excité de temps en temps par la conduite irrégulière des évêques montre que Hildebrand pouvait compter sur le peuple pour l'exécution de son plan. *Voy.* les faits qui se trouvent dans Baron., *Annal.,* ann. 1063; Abbas Ursperg et Fiorentini. Comparez Muratori, *Hist. d'Ital.,* t. VI, p. 350.

saint-siége eût prononcé. Mais ils ne restèrent pas moins persuadés de sa culpabilité, et résolurent d'en appeler à la décision du pape. Les moines vinrent donc à Rome, exposèrent leurs plaintes, et, pour garantir leurs assertions, ils s'offrirent à subir l'épreuve du feu. Alexandre ne voulait pas déposer l'évêque de Florence, à raison du parti nombreux qui le soutenait et de l'amitié que lui portaient les autres évêques; il ne voulait pas non plus donner aux moines un nouveau sujet de mécontentement par un déni de justice. Il convoqua donc un concile à Rome pour décider cette affaire. Plus de cent prélats, presque tous partisans de l'évêque, ainsi que le duc Godefroi [1], illustrèrent cette assemblée; Hildebrand prit fait et cause pour les moines.

On traita d'abord de la simonie en général dans les termes les plus durs. « Aucune pitié, disait-on, ne doit maintenir dans l'exercice de » leurs fonctions ceux qui sont convaincus de simonie : nous les con- » damnons. Celui qui aura été ordonné gratuitement par un simo- » niaque sera conservé dans ses fonctions, plutôt par pitié que par » justice. Celui qui se fera consacrer désormais par un homme qu'il » reconnaît coupable de simonie, est passible des mêmes peines que » lui. Tout ecclésiastique qui n'observe point la chasteté ne remplira » aucune fonction spirituelle [2]. Aucun clerc ne doit recevoir un béné- » fice des laïques, ni gratuitement, ni sous prétexte de récompense.» L'abbé Rudolf, homme sage et vénérable, prit la défense des moines et appuya leurs plaintes; mais il avait contre lui Pierre Damien et Rainald, évêque de Cumes. « Les moines étaient donc comme des agneaux au milieu des loups. » Hildebrand [3] parla en leur faveur dans l'assemblée; mais l'affaire fut bientôt décidée d'une autre manière. Ni le pape ni le concile n'avaient permis aux moines de se justifier par l'épreuve du feu, comme ils l'avaient offert. Il n'en fut pas de même du peuple de Florence, qui força les religieux à démontrer par ce

[1] Il menaça les moines de les faire mourir.

[2] Concubinam duxerit palam, vel ductam non reliquerit. Labbe, t. IX, p. 1176.

[3] Vir egregius et excellentissimus, alter quasi Gamaliel (ici on le nomme moine et cardinal avec d'autres titres), hanc controversiam prudenter audiens, et auctoritate canonum sapienter perpendens, monachorum in universis auditoriis defensor nobiliter extitit, quos non pedetentim ratiocinando, sed aperte et fortissime defendit contra omnium opinionem.

moyen la vérité de leur accusation. On fixa donc un jour pour cet effet, et dès qu'il fut arrivé, une foule immense de laïques et de prêtres, d'hommes et de femmes de tout âge et de toute condition, se rassemblèrent près du couvent de Saint-Sauveur. Là, deux bûchers construits par le peuple s'élevaient, ayant une longueur de dix pieds sur cinq de large et quatre de haut; ils étaient séparés par un sentier, semé de bois sec et très-inflammable. Dans l'église on chantait des hymnes et l'on adressait au ciel de ferventes prières pour connaître celui qui, d'après les ordres de l'abbé, devait traverser les flammes. Le choix tomba sur Pierre, moine de Vallombreuse [1], homme d'une conduite irréprochable. Pierre se rendit à l'autel pour célébrer la messe; tous les cœurs étaient émus. Quatre moines se dirigeaient alors vers les bûchers : le premier portait l'image du Christ, le second l'eau bénite, le troisième douze cierges bénits, et le quatrième un vase plein d'encens pour allumer le feu. Tous élevaient leurs cœurs vers Dieu pour le succès de cette périlleuse entreprise. Dès que le prêtre eut achevé le sacrifice, il prit la croix du Sauveur et fit solennellement le tour des bûchers, accompagné de l'abbé et des moines; quand il se fut approché des flammes, on expliqua au peuple le but de la cérémonie. Le feu était déjà allumé, la flamme pétillait avec ardeur; le prêtre s'agenouilla devant Dieu, et supplia Jésus-Christ de lui permettre de traverser la flamme sain et sauf, si l'évêque Pierre était coupable. Le peuple répondit : Amen. Enfin, le moine fit sur cette fournaise ardente le signe de la croix, saisit le crucifix, et, avec une figure sereine, il traversa les flammes sans être atteint : Dieu et sa foi le protégeaient. Quand il reparut à l'autre extrémité, le peuple se précipita au-devant de lui, tomba à ses genoux, baisa ses pieds, s'estimant heureux de pouvoir arracher un lambeau de sa robe. Ce fut à grand'peine que ses confrères parvinrent à le débarrasser de cette foule. Dès que le saint-père eut appris cet événement, il déposa l'accusé comme étant convaincu. Le moine Pierre, qui fut surnommé *Ignée*, parvint à de grands honneurs, il fut évêque et cardinal.

Les troubles occasionnés par le schisme de l'Église devenaient de jour en jour plus alarmants. Partout on faisait des vœux ardents

[1] De ce couvent était partie la première accusation contre l'évêque.

pour le rétablissement de la paix ; à Rome on était las de ces dissensions, mais personne ne l'était plus que Hildebrand et Pierre Damien. Le parti d'Honorius ralluma de nouveau le feu de l'incendie, en répandant le bruit qu'Alexandre était arrivé au trône de saint Pierre par l'or, et non par son propre mérite ; qu'il venait d'en donner une preuve en ménageant Pierre de Florence et en méprisant le consentement du roi.

Pour mettre un terme à ces débats, on résolut de convoquer un synode à Mantoue. Mais Cadaloüs avait encore un grand parti [1] ; Godefroi lui-même, à ce qu'on disait généralement, était entré en négociations avec lui, et l'on craignait qu'il n'entraînât dans son parti un grand nombre, sinon tous les grands de l'Italie. C'est pourquoi Pierre Damien, dans une lettre qu'il adressa au margrave de Toscane, mit tout en œuvre pour l'attacher à Alexandre [2]. Ses efforts furent couronnés de succès, et Godefroi offrit sa ville de Mantoue pour le concile.

Mais le zèle de Damien alla plus loin ; il écrivit au roi Henri une lettre par laquelle il supplia le prince de venir au secours de l'Église ébranlée et de détruire le pouvoir des schismatiques. Il lui disait qu'il devait agir par lui-même, que la jeunesse n'empêchait pas les grandes actions : qu'à neuf ans, Annibal avait déjà juré haine et guerre aux Romains ; qu'il savait bien que ses conseillers ecclésiastiques étaient les principaux auteurs du malheur de l'Église [3] ; qu'il ne devait pas souffrir que l'Église fût ainsi divisée, que la postérité n'approuverait pas une telle conduite. Damien s'exprima en général avec chaleur et avec une paternelle affection, et parvint à réveiller le zèle de Henri à un tel point qu'il résolut de faire tout ce qu'il pourrait pour le salut de l'Église. C'est pourquoi Annon de Cologne [4], dont la sagesse était

[1] Pierre Damien dit dans une lettre à Hildebrand : « Romani quippe nolunt Alexandrum, sed ærarium ; nolunt Alexandrum Evangelicum, ecclesiasticæ mensæ proponentem, sed sordentis avaritiæ potius æra librantem.

[2] Cette lettre est dans Baronius, ann. 1064.

[3] A pravis consiliariis tanquam a venenatis serpentium sibilis aures obtura : in virile te robur per ardorem spiritus excita, collapsæ matri tuæ Ecclesiæ manum porrige.

[4] Muratori rejette ce voyage d'Annon sans motifs suffisants. Mais Lambert en parle formellement, et Pagi (in *Critic. Annal.*, Baron.) le reconnaît aussi, ajoutant seulement que le concile de Mantoue ne fut ouvert qu'en 1067.

connue de tous, fut député en 1064 près du saint-siége, pour régler d'une manière définitive les droits de la royauté sur l'élection pontificale, et pour rendre la paix à la chrétienté. Il traversa la Toscane pour se rendre à Rome, où il fut accompagné par Godefroi. En se présentant devant le pontife, Annon lui demanda d'après quel droit et en vertu de quel pouvoir il s'était assis sur le trône de saint Pierre, à l'insu et sans l'autorisation du roi, qui, depuis longtemps, avait seul le pouvoir de nommer les papes. Il prouva cette dernière assertion par un grand nombre de faits historiques [1]. Hildebrand répliqua que, suivant les saints canons, le roi n'avait aucun droit sur l'élection des pontifes, et qu'il n'y avait pas le moindre doute à ce sujet. Il cita à l'appui de son principe les règlements de l'Église, et notamment ceux de Nicolas II; il combattit le prélat par des arguments si péremptoires que celui-ci n'eut rien à répliquer [2]. Cependant Annon remit la décision de l'affaire au concile de Mantoue, qu'il pria le pape d'assembler au plus tôt; il retourna ensuite en Allemagne.

Alexandre vit bien par les dispositions peu bienveillantes de Henri à son égard, qu'il avait besoin de s'entourer de quelque puissance temporelle. Il chercha avant tout à s'attacher plus intimement la puissante maison des margraves de Toscane. Il gagna entre autres la jeune Mathilde, en lui donnant, à sa demande, pour directeur et pour père spirituel, un homme en qui elle a toujours eu une grande confiance. C'est Anselme, parent du pape, qui devint dans la suite évêque de Lucques. Mathilde montrait déjà au siége de Rome un attachement inviolable; on n'oublia aucun moyen d'enflammer de plus en plus son zèle pour les intérêts de la religion. Hildebrand eut sans doute une grande part dans ce choix d'Anselme, qui unissait à une prudence et à une habileté consommée dans les affaires

[1] Sigonius le fait parler encore plus durement : « Il était arrivé au saint-siége contre tout ordre et contre tout droit, puisque c'était à l'insu et sans le conseil du roi. Une pareille chose n'avait pas eu lieu depuis longtemps; il devait donc ou abdiquer volontairement, ou donner satisfaction de sa folle témérité. » Plusieurs auteurs, tels que le cardinal Aragon et Lambert, font parler l'archevêque à Rome; d'autres, comme Sigonius, à Mantoue.

[2] Hildebrandus partes pontificis acerrime tutatus, quod diceret electionem ad clerum pertinere, si jus, si antiquam consuetudinem vellet inspicere, facile Annonem in sententiam traxit. Platina, in *Vita Alexandri.*

politiques [1], une grande réputation de sainteté et de savoir. Un tel surveillant paraissait nécessaire à ce poste, à cause de la conduite vacillante de Godefroi [2], et aussi parce que le clergé soumis à ce prince n'était pas toujours soumis aux décisions des souverains pontifes et des conciles.

En effet, l'esprit pervers qui força Hildebrand à lutter contre son siècle se manifestait de plus en plus. Il s'en trouvait par-ci par-là qui, s'appuyant sur quelques recherches de jurisconsultes, contestaient la loi du célibat, et soutenaient la validité du mariage des prêtres. Damien eut de nouveau recours à sa plume pour s'élever avec un zèle ardent contre des hommes qu'il appelle pestiférés [3]. Mais tout était inutile. Le pape assembla à Rome deux synodes dans l'année 1065 pour réprimer ces désordres; il menaça les coupables des foudres de l'Église, mais sans succès [4]. Le nombre des criminels s'augmentait tous les jours; on s'élevait insolemment contre l'Église, on foulait aux pieds ses menaces et ses punitions, on se moquait de la parole impuissante des synodes. Les exemples de châtiments miraculeux que l'on répandait à dessein ne produisirent pas plus d'effet [5]. Mais personne ne déplorait plus que l'ermite Damien cet esprit de révolte qui renaissait de ses cendres. D'un regard pénétrant il aperçut les conséquences de cet état de choses; il vit les dangers auxquels l'Église allait être exposée, si le fidèle ne respectait plus sa parole, s'il ne la regardait plus comme sacrée. C'est pourquoi il appela en termes énergiques l'attention du pape sur deux points de discipline qui exigeaient une prompte réforme, il lui conseilla de restreindre les menaces et les anathèmes [6], et de ne point infliger les mêmes peines pour tous

[1] Fiorentini.

[2] Tel était, sans doute, le but d'Alexandre ou de Hildebrand, « di nutrire non meno per beneficio proprio lo spirito dell' innata sua devotione. »

[3] Ainsi, par exemple, « che 'l prender con danaro da' principi temporali l' investitura de' veiscovati, e de' benefitti non si dovesse reputar simonia; perchè ciò non fusse veramente comprare il sacerdotio, e la chiesa, ma il possesso de' beni e delle rendite. » Fiorentini, Petr. Damiani, Epist. I, 13.

[4] Baron., *Annal.,* 1065.

[5] Coleti, *Concil. sacr.,* t. XII, p. 147.

[6] Si cela, dit-il, ne se fait pas, c'est « humanæ salutis immane periculum, et infinita patens vorago labentium et pernicies animarum. » Il savait que celui qui tend trop souvent un arc finit par le rendre inutile.

les crimes; ce second point concernait une chose sur laquelle Pierre avait déjà souvent désapprouvé la conduite du pape. Il lui donna en outre le conseil de laisser à chaque enfant de l'Église le droit de se plaindre de son évêque devant un tribunal supérieur, et de mettre ainsi un frein à l'audacieuse insolence de plusieurs prélats [1].

Tandis que le siége de Pierre était exposé aux coups de puissants ennemis qu'il n'était pas facile de vaincre [2], l'antipape, après un siége de deux ans, parvint, en 1065, à s'évader de sa tour. Il traita de sa liberté avec Cencius, son ancien libérateur, et, moyennant 300 livres d'argent, il obtint la permission de passer. Découragé et abandonné, il se retira secrètement, avec quelques partisans, à Burgo ou Burreto [3], en Toscane, et reprit le soin de son église; mais il conserva jusqu'à sa mort les insignes de la papauté.

Le souverain pontife tourna alors ses regards vers l'Italie méridionale. Les Normands avaient repris les armes après que leur chef Richard, prince de Capoue, oubliant son titre de vassal du saint-siége, eut soumis, depuis l'espace de trois mois, tout le pays, presque jusqu'aux portes de Rome [4]. Il demandait le titre de patrice des Romains; mais on reçut la nouvelle que Henri, à la tête de nombreuses troupes, était en marche pour l'Italie dans le but de prendre la couronne impériale, de demander compte à Richard de ses insolentes prétentions, et de faire éprouver aux Normands la valeur allemande.

Le roi avait effectivement rassemblé des forces considérables à Augsbourg. De cette ville il somma Godefroi de se rendre près de lui, parce qu'un ancien usage voulait que les margraves de Toscane vinssent au-devant des rois allemands, quand ils allaient en Italie. Mais Godefroi, occupé à faire ses préparatifs, resta chez lui; dès lors Henri abandonna son expédition [5].

[1] Baron., *Annal.,* ann. 1065.

[2] Parce qu'on ne craignait pas les autres armes du pape, et qu'on ne peut tirer l'épée contre des idées et des opinions.

[3] Cardinal Aragon., Leo Ostiens., Sigon., Fiorentini. Platina prétend savoir qu'il gagna cette ville tout seul et monté sur une faible rossinante.

[4] Sigon., ann. 1065; Aventin, Leo Ostiens., Sigon.

[5] Tel est le récit de Muratori dans son *Histoire d'Italie.* D'après Sigonius, Godefroi partit; mais, selon presque tous les auteurs, Henri rebroussa chemin, par le dépit que lui causa la conduite du margrave.

Le pape se trouvait à Lucques, résolu à se mettre lui-même à la tête de ses sujets. Hildebrand joua un grand rôle dans cette occasion [1]. Les troupes accoururent à Rome avec la plus grande ardeur, pendant que dans la Toscane Mathilde faisait de nouveaux préparatifs. On résolut d'aller à la rencontre de l'ennemi, et au mois de mai on quitta la ville avec le pape, accompagné de ses cardinaux, parmi lesquels se trouvait Hildebrand. Mathilde faisait aussi partie du cortége. Godefroi avait le commandement de l'armée [2]. Les Normands s'étaient fortement retranchés à Aguino, sous la conduite de Jourdan, fils de Richard. C'est là qu'on devait combattre pour la délivrance de l'Église. Pendant dix-huit jours entiers, les deux armées luttèrent avec une fortune diverse et avec une égale valeur. Enfin, grâce à l'intervention de Guillaume *Tête-de-feu* [3], Richard et Godefroi en vinrent à des pourparlers et terminèrent par un traité de paix. Le bruit courut généralement que le margrave de Toscane, corrompu par Richard, conclut le traité [4], parce que les Normands étaient dans la plus grande détresse. L'armée reprit avec joie le chemin de Rome.

Alexandre ne tarda pas à quitter cette ville pour se rendre avec Hildebrand au Mont-Cassin. Une division entre l'abbé du couvent de Tremiti et ses religieux venait d'éclater. C'est pourquoi Didier, abbé du Mont-Cassin, donna un nouveau directeur à ce monastère dans la personne de Trasmond, fils du comte Oderic de Marsi. Mais les moines réitérèrent leurs scènes de violence, ce qui porta Trasmond à faire crever les yeux à trois d'entre eux et à arracher la langue à un quatrième. Didier, irrité d'un pareil procédé, imposa une sévère pénitence à Trasmond et le dégrada de ses fonctions. On prétend que Hildebrand trouvait Trasmond non cruel, mais ferme, punissant les coupables d'après la grandeur de leur faute. On prétend également

[1] Platina lui fait terminer cette guerre tout seul avec le secours des troupes alliées. Le cardinal Aragonius dit : « Hildebrandus archidiaconus eorum (les Normands) adversariorum patienter sustinere non valens, auxilium potentissimi ducis Godefridis pro recuperatione B. Petri patrimonii postulavit. »

[2] Au moins d'après le récit de Platina (*in Vita Alex.*), et du cardinal Aragonius.

[3] Satagente strenuissimo internuntio Guillelmo, cui Frons audax cognomen fuit. *Leo Ostiens.*

[4] Le cardinal Aragonius ne s'en doute pas.

que, pour le récompenser, il le promut à l'abbaye de Casaurio et bientôt après à l'évêché de Balva [1].

Ce monastère du Mont-Cassin se distinguait de tous les autres; il comptait dans son sein des hommes d'une grande élévation, d'une rare piété, et d'un profond savoir [2]. Aussi, à l'instigation de Hildebrand [3], Alexandre en choisit plusieurs pour en faire des abbés, des évêques, ou bien pour les attacher à sa personne [4].

Dans le courant de l'été on vit arriver de nouveau, en Italie, Annon de Cologne, accompagné d'un grand nombre de prélats et de seigneurs du royaume. Le pape venait de convoquer le concile de Mantoue, et s'y rendit avec son clergé et un grand nombre d'évêques italiens. Les évêques de la Lombardie s'y trouvaient tous. Cadaloüs y fût aussi invité; mais il ne s'y rendit pas [5], aimant mieux rester à Aqua-Nigra, entouré de ses partisans; il envoya un légat à Annon pour lui dire « qu'il ne » convenait pas que le maître reçut des ordres de ses inférieurs; qu'il » ne se rendrait au concile qu'autant qu'il en aurait la présidence. » Il eut soin de se faire rendre un compte exact de tout ce qui s'y passait. Alexandre s'étendit beaucoup sur les avantages de la paix et de l'union chrétienne [6], et démontra, par des raisonnements si péremp-

[1] C'est ainsi que Muratori raconte le fait dans son *Histoire d'Italie*, VI, p. 357; mais il nous faudrait plus de renseignements pour y ajouter foi.

[2] L'abbé, qui dans ces temps voulait bâtir une église, faisait venir les ouvriers en mosaïque de la Lombardie, d'Amalfi et même de Constantinople; en même temps qu'il achetait le marbre, l'or, l'argent et l'ivoire.

[3] Leo Ostiens.

[4] D'autres placent ce voyage d'Alexandre au Mont-Cassin avant son expédition contre les Normands, c'est-à-dire, l'an 1065; Sigonius le met en 1066.

[5] Le cardinal Aragonius dit, p. 303 : Annon l'avait sommé de comparaître.

[6] Aventin rapporte ici quelque chose de trop confus pour qu'on puisse y ajouter foi. Suivant lui, Annon se leva et parla en ces termes : « Le bruit commun et des lettres ont appris au roi et aux grands du royaume que tu as acheté la papauté, que tu as fait une ligue avec les Normands, que tu as conspiré contre le roi, et que, soutenu par des armes ennemies, tu t'es élevé au pontificat. » Le pape protesta avec serment que tout ceci était faux. Alors tous les assistants se rallièrent à lui, y compris même le parti d'Honorius. Mais lorsqu'un autre jour on était réuni dans le temple, et que Annon ne s'y trouvait pas, les partisans d'Honorius se précipitèrent dans l'église, l'épée nue, vociférant qu'Alexandre était un hérétique, et cherchant à le tuer. Tous s'enfuirent. Le pontife resta seul, lorsque Vinceslaüs d'Altaich en Bavière empêcha Alexandre de se sauver, et ranima son

toires, la validité de son élection, qu'il finit par persuader les évêques de la Lombardie; il protesta avec serment que les accusations portées contre lui étaient calomnieuses [1]. Nous n'en savons pas davantage, les canons de ce concile ayant été perdus.

Des troubles se manifestaient de toutes parts, il en éclata de nouveaux à Milan. Ariald, qui avait juré une haine éternelle aux mœurs licencieuses du clergé milanais et particulièrement à l'archevêque Gui, n'avait pas encore déposé les armes contre l'esprit pervers de son siècle. Landulf était mort, mais un de ses parents [2], nommé Herlembaud [3], vint au secours d'Ariald. Déjà en 1061 Alexandre avait adressé au clergé milanais une lettre pleine d'exhortations paternelles. Sur ces entrefaites, Ariald se rendit à Rome avec Herlembaud qui venait de la Terre-Sainte, et qui était résolu à se retirer du monde. Ariald l'en détourna par la raison qu'il pouvait obtenir de Dieu des grâces plus abondantes, en se vouant avec persévérance à la défense de la foi catholique [4]. Alexandre et les cardinaux lui donnèrent le même

courage. Puis il adressa de vifs reproches à ces hommes violents, et leur imposa par son énergie et la majesté de son regard. Au même moment arriva Béatrix avec des troupes, et à peine se fut-elle montrée sur le seuil, que tous prirent la fuite. Les autres revinrent, condamnèrent et anathématisèrent Honorius. Alexandre s'en retourna à Rome.

[1] Sigebert de Gemblour, ann. 1067, et le cardinal Aragonius n'en savent pas davantage; mais Lamb. Schaffn. rapporte les choses autrement : selon lui, les princes romains regardaient comme irrégulier que Henri eût nommé un pape sans leur participation, et résolurent d'abandonner Alexandre. C'est pourquoi Annon fut envoyé en Italie, et déclara, comme unique moyen de rétablir la paix, l'élection irrégulière, parce qu'elle avait été faite à l'insu du sénat de Rome. Selon Sigonius, Hildebrand, pour défendre le pape, parla ainsi à Mantoue : « Le droit » que prétend avoir Henri dans l'élection papale n'est point infirmé. Au milieu de » la discorde qui régnait dans le sein du clergé, les cardinaux ont appelé Alexan- » dre du sein d'une église étrangère, en vertu du décret de Nicolas, et l'ont élu » unanimement; et comme on craignait de grands troubles, on l'a sacré sans » l'autorisation de Henri; mais l'Église romaine, en sa qualité de mère spirituelle » du roi mineur, protégera ses droits. » Otto Fris. parle encore d'une autre manière. Le pape ne se serait pas disculpé de l'accusation de simonie, mais lui-même aurait chargé Henri de ce crime, et dans des lettres confiées aux députés (Annon et Hermann de Bamberg), il aurait invité le roi à venir se justifier à Rome.

[2] Arlembald, Erlembald.

[3] Baronius l'appelle « miles et dux strenuus, germanus Landulphi. »

[4] Syri, *Vita S. Arialdi.*

conseil, en sorte qu'Herlembaud promit de s'attacher étroitement à Ariald, et de soutenir ses efforts au prix de son sang. Le saint-père lui donna un étendard qu'il devait porter, chaque fois qu'il serait appelé à tirer l'épée contre les hérétiques. Depuis qu'il servait avec Ariald la cause de Dieu [1], il se sentait enflammé pour les intérêts de la religion, il était charitable envers les pauvres, plein de bienveillance pour les vrais chrétiens et les hommes pieux. Il paraît que Herlembaud avait assisté, en 1066, au synode de Rome où des anathèmes furent lancés contre ceux qui scandalisaient le peuple par leur vie déréglée. Il rapporta de Rome un acte qui condamnait Gui [2], ce qui jeta la ville de Milan dans un étonnement extrême. Comme au saint jour de la Pentecôte, l'archevêque voulut se plaindre devant le peuple de ce qu'on lui avait fait, Ariald et Herlembaud se levèrent pour lui répondre : au même moment le peuple se souleva, et des cris de fureur retentirent dans la maison de Dieu. L'archevêque fut assailli, frappé à coups de bâton, jeté par terre, traîné à demi-mort ; on se porta ensuite sur sa maison, et l'on y prit ce qu'il y avait de plus précieux. Le lendemain, une foule de gens, étonnés d'un pareil acte, résolurent de venger sur Ariald ce qui était arrivé au prélat. Mais le réformateur avait pris la fuite. Deux clercs furent envoyés à sa poursuite. On l'avait transporté au delà d'un lac, les clercs le suivirent sur ce lac et demandèrent où était Ariald. « Il est mort, leur ré» pondirent ceux qui l'avaient accompagné. — Mort ou vif, il faut » que nous le voyions, car c'est pour cela que la nièce de l'archevêque » nous a envoyés. » L'ayant aperçu sur un rocher, ils se précipitèrent sur lui et lui coupèrent les deux oreilles. « Eh bien, malheureux, » lui dirent-ils alors, notre maître est-il véritablement archevêque? » — Non, répondit Ariald, il ne l'est, ni ne l'a jamais été, car il n'en » a jamais pratiqué les œuvres [3]. » Puis il éleva les yeux au ciel, et fit de ferventes prières. Ils lui demandèrent de nouveau si Gui était véritablement archevêque ; mais son âme était inébranlable. « Non, s'écria-t-il, non ! » Et alors ces furieux lui coupèrent le nez et

[1] Dans cette biographie on dit d'Herlembaud : « Erat nobilis Herl. coram sæculo, quasi dux in vestibus pretiosis, et in equitibus et armis, sed in abscondito Deo sicut eremita, agrestibus erat indutus laneis. »

[2] Arnulfi, *Hist. Mediol.,* III, 18.

[3] Arnulf. — Syri, *Vita S. Arialdi.*

la lèvre supérieure, percèrent ses yeux, et puis lui coupèrent la main droite, en disant : « C'est cette main infâme qui écrivait à Rome ! » Enfin ils lui arrachèrent la langue en s'écriant : « Elle ne dira plus » rien cette langue qui a troublé le clergé [1]. »

Dès qu'Alexandre eut appris ces troubles et ces cruautés, il envoya à Milan des légats qui pussent rétablir la paix et l'union chrétienne, et prendre, en vertu de l'autorité apostolique, des mesures énergiques contre la simonie ou la vie licencieuse des clercs [2]. Bientôt Herlembaud retourna à Rome pour y porter de nouvelles plaintes. Hildebrand était convaincu que les discordes de Milan ne se termineraient pas, tant que cette Église n'aurait pas un nouveau pasteur nommé par le saint-siége [3]. Herlembaud revint à Milan convaincu du même principe,

[1] Dehinc radicitus membrum amputant genitale, dicentes : « Prædicator castitatis hactenus fuisti ; et hinc tu castus eris. »

[2] In Baron., *Annal.*, ann. 1067 *.

[3] Arnulf., III, 19. D'après un ancien usage en Italie, le roi de ce pays (rex italicus) choisissait toujours le successeur de l'archevêque de Milan, après y avoir été invité par le peuple et le clergé : « Hoc Romani canonicum esse negant, sed instantius archidiac. Hildebrandus, qui quum abolito vetere, *novum tentaret introducere constitutum, palam fatebatur, haud secus sedari posse Mediola-*

* Tel était le désir qu'avait Alexandre d'opérer une réforme dans le clergé, que les légats, sans doute d'après ses instructions, autorisèrent les laïques à suppléer à la négligence de l'archevêque de Milan, si celui-ci ne faisait pas droit à leurs réclamations contre les ecclésiastiques irréguliers. Dans les mesures disciplinaires prises à cette occasion, il est dit : « Si quis autem laicus cujusque ordinis, præscriptorum graduum clericos in sua potestate habet, cum primum sciverit in veritate, aliquem ex eis vel feminam, sicut dictum est, retinere, vel in fornicationis crimen casu cecidisse, statim per se vel per suum nuntium hoc studeat indicare archiepiscopo, et hujus ecclesiæ ordinariis, quibus cura ista commissa fuerit... Si vero archiepiscopus, vel sui ordinarii, postquam audierint, hoc neglexerint, ipse laicus, quicumque sit, ex tunc in sua potestate, nec officium facere, nec beneficium alicui ex illis permittat tenere, donec culpam deserat, et digne domino per pœnitentiam satisfaciat. Præcipimus ut illud beneficium, quod cuiquam clericorum aufertur, nullus laicus in suum usum, vel lucrum accipiat, nec alicui suorum tribuat, sed ad ipsius ecclesiæ, vel ministrantium illi opus et utilitatem servetur, aut expendatur, donec vel ipse, si dignus fuerit, reconcilietur, vel alter loco ejus constituatur. » Labb., *Conc.*, t. IX, p. 1121. — « Ista pro tempore, ajoute Baronius (ann. 1067), concessit in odium nefandorum fornicantium clericorum. » (*Audley.*)

et chercha à se faire des partisans contre Gui. Celui-ci, succombant sous le poids de l'âge autant que sous celui de ses crimes, prit le parti de se démettre de sa dignité, et de la céder à un diacre de son église, nommé Godefroi; il renvoya au roi l'anneau et le bâton pastoral. Godefroi n'était pas l'homme que voulait Hildebrand [1]; mais le diacre avait déjà gagné la faveur du roi et obtenu sa nomination à l'archevêché [2]. Les Milanais ne voulurent point le recevoir; il se vit donc obligé de prendre la fuite. Gui venant à mourir sur ces entrefaites, Herlembaud travailla à faire élire un nouveau prélat par le clergé et le peuple réunis, sans avoir égard à l'ancien usage qui laissait au roi cette nomination; car il avait reçu de Rome tout pouvoir pour cet effet. Mais une grande partie des bourgeois tenait à l'ancien usage, et ne voulait point procéder à l'élection sans l'ordonnance du roi. Herlembaud savait sur quel puissant appui il pouvait compter, puisque Hildebrand, dont l'influence était immense dans les affaires de l'Église, lui avait dit ce qu'il devait faire [3]. Otton fut élu archevêque. Ce choix devait naturellement déplaire à une partie des Milanais; le peuple enfonça sa demeure, et, après l'avoir maltraité, lui fit jurer de ne jamais accepter la dignité archiépiscopale à Milan. A peine Hildebrand eut-il appris cet événement, qu'en vertu de son autorité de cardinal, il déclara nul ce serment arraché par la force. Otton avait pour Hildebrand une telle vénération, et une estime si profonde, qu'il promit de ne jamais rien entreprendre sans son avis. « Car le disciple, » disait-il, ne devait pas être au-dessus du maître [4]. » Un synode, tenu à Rome, déclara l'élection d'Otton régulière, et lança l'excommunication contre Godefroi [5]. Sur cela Hildebrand exhorta tous les chrétiens de la Lombardie, et particulièrement Mathilde, à rompre

nense dissidium, quam canonicum habendo pastorem, ad quem eligendum necessarium dicebat romanum fore consensum. *Vide* Purcielli, *Vita S. Herlembaldi,* c. 28.

[1] C'est ce que prouva plus tard la lettre de Grégoire. Lib. I, 15.

[2] Suivant d'autres auteurs, il corrompit Henri à prix d'argent. Sigonius, ann. 1066.

[3] Ipse, neglectis omnibus, et juramento communi, solum Romani illius Hildebrandi auscultabat consultum. Arnulf., III, 23.

[4] Arnulfi, *Historia Mediol.,* IV, 2.

[5] Coleti, *Sacr. sanct. Conc.,* XII, p. 229; Grégoire VII, epist. I, 15; Sigonius, ann. 1066.

toute communication avec Godefroi; il encouragea en même temps Herlembaud, le défenseur de la bonne cause, à lutter glorieusement contre les ennemis du Christ. Non content de l'encourager, l'archidiacre alla même, dit-on, jusqu'à lui fournir de l'argent pour le mettre à même de se faire des amis [1]. Godefroi s'enfuit à Varisium; mais en ayant été chassé par Herlembaud, il se réfugia dans son château de Castillone. Là, après avoir réuni un nombre considérable de ses parents et de ses amis, il attaqua ses ennemis, et se fit consacrer à Novare, d'après un ordre du roi d'Allemagne. Mais il fut pris dans son château, et précipité du haut d'un rocher [2].

On peut s'imaginer facilement que Hildebrand mettait tout en œuvre pour renverser ces obstacles, afin de parvenir au plus tôt à l'achèvement de son ouvrage commencé. En réussissant dans ses premières démarches, tout était gagné pour l'exécution de son plan; les anciens usages étaient détruits; la puissance des souverains, dans les affaires ecclésiastiques, était anéantie; un homme favorable à ces desseins se trouvait à la tête d'une église qui depuis des siècles jouissait d'un grand pouvoir dans toute la chrétienté; un point important était gagné dans cette haute Italie, où les évêques ne résistaient que trop souvent à la cour pontificale, lorsqu'on n'avait pas été d'accord dans les élections. Ce point était gagné et gardé par un homme qui comptait sur la foi de Hildebrand [3]; la bonne cause avait triomphé dans cette lutte opiniâtre contre la vie peu régulière des ecclésiastiques. C'était un avantage immense pour l'avenir.

[1] Arnulf., IV, 2. Ex suo, quod opulentissimum habebat, ærario copiosam auri atque argenti fertur pecuniam.....

[2] Arnulf, IV, 3.

[3] Arnulf., IV, 1. Ut, eo inconsulto, nihil omnino præsumeret.

CHAPITRE IV.

1063 — 1073.

Administration vénale d'Adalbert de Brême.—Progrès des passions de Henri.—Mécontentement général. — Mort du comte Werner. — Adalbert chassé de la cour.—Assassinat du prêtre Cunon par Déodoric de Trèves.—Mariage de Henri avec Berthe.—Ses projets contre la Saxe.—Ses déréglements : il veut divorcer. — Soulèvement de la Thuringe. — Perfidie du roi, qui ravage le pays malgré ses promesses.—Haine des Thuringiens contre l'archevêque de Mayence.—Soumission de Didi et d'Albert de Saxe. — Fermentation des esprits en Saxe et en Souabe.—Diète de Mayence.—Ligue des évêques.—Othon de Nordheim dépouillé de ses États. — Son héroïque résistance. — Paix. — Aventures et usurpation de Robert de Flandre. — Trafic des évêchés et des abbayes par Henri. — État des sciences et des arts au xie siècle. — Sentiments hostiles de Rodolphe de Souabe. —L'impératrice Agnès quitte son couvent pour venir en Allemagne.—Rodolphe réconcilié avec Henri.—Attitude menaçante de la Saxe et des grands.—Alliance de Henri avec le roi de Danemarck.—Annon de Cologne quitte l'administration des affaires. — Synode d'Erfurth. — Évêques allemands appelés devant le pape. —Voyage de l'archevêque de Cantorbery à Rome.—Henri IV sommé de comparaître devant le pontife.—Mort d'Alexandre II.

En Allemagne, le gouvernement du royaume était toujours entre les mains avides de l'archevêque de Brême. De concert avec plusieurs seigneurs, il cherchait à mettre à profit la jeunesse du roi. L'effronterie et la licence augmentaient à mesure que la majesté royale perdait de son respect. Chacun voulait arriver plus haut; personne ne respectait la loi; plusieurs s'agrandissaient par l'infamie; tout se faisait au nom du roi, qui amassait ainsi sur sa tête une haine non méritée. Vers la fin de 1065, le prince atteignit sa quinzième année.

Pendant qu'il passait à Worms les fêtes de Pâques, Adalbert lui permit de se revêtir pour la première fois d'une armure militaire [1]. A mesure que Henri croissait en âge, ses passions prirent un essor plus libre; l'envie et la jalousie qui régnaient entre les archevêques de Cologne et de Brême le laissèrent sans frein. Adalbert faisait plutôt des efforts pour renverser toute barrière qu'Annon pouvait opposer à ses passions par ses avis et ses enseignements [2]. On sent bien que Henri profitait plus de la latitude que lui laissait Adalbert, que des conseils sévères que lui donnait Annon. D'ailleurs, le jeune prince avait toujours conservé un ressentiment secret contre l'archevêque de Cologne, depuis son enlèvement [3]. Adalbert aigrit le jeune prince contre Annon à un tel point, qu'un jour il se jeta sur lui, l'épée à la main, et lui aurait fait mal si on ne l'avait retenu, et si le prélat n'eût pas été protégé par des moines [4]. Pour tout dire en abrégé, Henri ne connaissait pas d'obstacles à ses désirs; aucune instruction solide, aucune éducation convenable à son rang ne lui avait appris ce qu'étaient la vertu d'un régent et le devoir d'un prince. Il ne montrait à l'extérieur ni mauvaise volonté, ni intention perfide, ni sentiment de haine et de vengeance; ce qu'il montrait, c'étaient des passions désordonnées, des désirs violents, pour l'accomplissement desquels il cherchait à renverser tous les obstacles. Ajoutez-y que déjà dans sa plus tendre jeunesse il faisait voir de l'irrésolution dans la volonté et de l'inconstance dans le caractère; défauts qui, entretenus en lui, devinrent la source de tous les malheurs de sa vie. Son âme était accessible à toutes les impressions; on le portait au bien aussi facilement qu'au mal; on trouvait en lui un mélange bizarre de vices et de vertus [5]. C'est certainement dans sa jeunesse qu'il

[1] Lamb., ann. 1065; *Annal. saxon.*, eod. ann.

[2] Il agit de telle façon, « ut germina vitiorum adulationis aqua rigaret, et si quæ virtutis fruges emergerent, amaritudine perversi dogmatis enecaret.

[3] Lamb., ann. 1065.

[4] C'est ainsi que le rapporte un moine de Sigeberg dont Baronius (ann. 1065) cite les paroles.

[5] Halm., dans son *Histoire du royaume et de l'empire allemand*, s'exprime ainsi, 3e partie, p. 42 : « Je suis enfin très-convaincu que Henri était bien corrompu, surtout dans sa jeunesse; mais je suis persuadé aussi que ses ennemis ont parlé de lui avec exagération : plusieurs d'entre eux n'ont pu lui refuser la douceur, la grandeur d'âme, la bravoure et même une majesté extraordinaire.

faut chercher le principe de sa vie déréglée et criminelle [1]. Henri n'avait jamais éprouvé ni frein ni entraves. L'auteur de sa Vie [2] nous dit que les grands, depuis qu'ils l'eurent enlevé aux soins de sa mère, le laissaient à lui-même, afin d'obtenir de lui ce qu'ils désiraient, et que, quand il fut parvenu à un âge plus mûr, il ne savait pas discerner ce qui était convenant, ce qui était honteux, utile ou nuisible.

Pendant que le pape marchait contre les Normands, que Guillaume le Conquérant, à la tête de la même nation, faisait la conquête glorieuse de l'Angleterre, et qu'Ariald combattait à Milan contre l'esprit pervers de son siècle (1066), les deux archevêques de Mayence et de Cologne, Sigefroi et Annon, unis à tous ceux qui avaient à cœur les intérêts du royaume, tenaient de fréquentes réunions pour délibérer sur le salut de l'État, et sur la conduite qu'on devait prescrire au jeune prince. Celui-ci passait depuis longtemps sa vie, à Goslar, dans les plus grands désordres, au milieu de dépenses excessives et d'une ruineuse prodigalité. Le trésor était loin de suffire à ses dépenses. C'est ce qui envenima la haine contre Adalbert, dont le gouvernement devenait de plus en plus tyrannique; car on voyait clairement qu'il retenait près de lui le roi pour ôter aux grands du royaume toute influence sur son esprit, et pour donner un libre cours à tous ses funestes desseins [3]. On résolut donc la chute d'Adalbert; dans ce but, on indiqua une assemblée générale des nobles du royaume à Tribur. On voulait prendre des mesures énergiques contre l'archevêque, l'ennemi de tous, et signifier à Henri qu'il eût ou à déposer la couronne, ou à renvoyer Adalbert. Ayant reçu cette nouvelle, Henri, accompagné du comte Werner, quitta Goslar pour se rendre à Ingelheim. Son voyage fut signalé par toutes sortes d'excès; car ceux qui étaient à sa suite se mirent à piller les habitants de la campagne; d'où il résulta une rixe violente [4]. Werner vint au secours des siens; mais un moine, ou une

[1] Bertold. Constant., ann. 1068. Henricus rex adolescentiæ suæ errore seductus.

[2] Auctor Vitæ Henr., ap. *Reub. veterum script.*

[3] Lamb., ann. 1066.

[4] Cette scène nous donne une idée des mœurs de la cour. Mais tel maître, tels serviteurs. (*Note du Trad.*)

femme, lui asséna sur la tête un coup si violent, qu'il fut ramené au roi à demi mort. Les évêques l'exhortèrent à satisfaire promptement à Dieu, et à rendre, pour cet effet, les biens de l'Église dont il s'était si injustement emparé. Il ne voulait pas y consentir; mais, menacé d'être privé de la communion s'il ne déchargeait sa conscience d'un crime si énorme, il céda par honte peut-être plutôt que par religion, et expira aussitôt.

Le roi arriva à l'assemblée au jour indiqué. L'alternative qu'on lui laissait lui paraissait bien dure; aussi remit-il à un autre moment la décision de cette affaire. Adalbert lui conseilla de fuir la nuit suivante avec les insignes de la royauté, et de se rendre à Goslar ou en quelque autre lieu, jusqu'à ce que l'orage fût apaisé. En effet, vers le crépuscule, Henri fit enlever ses trésors par ses valets; mais le projet fut éventé, on courut aux armes, le palais fut entouré et étroitement bloqué jusqu'au jour. Tous les soupçons et toute la fureur populaire tombèrent sur l'archevêque. A peine put-on empêcher quelques mécontents d'en venir à des voies de fait : il fut chassé ignominieusement de la cour avec ses partisans : le roi fut obligé de lui donner une forte escorte pour la sûreté de sa personne. Le gouvernement fut confié dès lors aux autres archevêques, qui prirent avec un soin paternel les mesures les plus utiles à l'État et au prince lui-même [1].

Ce fut à cette époque, peu avant les fêtes de Pâques, qu'il se prépara à Cologne un fait bien important, qui prouve jusqu'à quel point le peuple et le clergé étaient attachés aux anciens usages, et quelles difficultés avait à vaincre celui qui osait les attaquer. Le roi était à Utrecht, lorsque Éberhard, archevêque de Trèves, vint à mourir. Annon, avec l'autorisation du roi, nomma pour successeur Cunon ou Conrad, primicier de l'Église de Cologne [2]. Mais les habitants de Trèves s'opposèrent à ce choix, ayant été fait sans leur participation. Cette Église avait alors pour protecteur [3] un certain comte Déodoric, jeune homme remuant et audacieux. Quand Cunon, accompagné

[1] D'après Lamb., c'était en 1066; d'autres placent cet événement plus tard.

[2] Cono, Cuno, Conradus.

[3] « Major domus Ecclesiæ defensor, advocatus, stiftsvogt, » comme on disait au moyen âge.

d'une nombreuse suite, fut parti de Cologne pour se rendre à Trèves, le comte alla à sa rencontre avec des troupes bien armées, l'attaqua au point du jour, tua tous ceux qui faisaient résistance, mit le reste en fuite, et s'empara du prélat et de ses trésors. Les soldats du comte l'entraînèrent dans un bois, où, après lui avoir fait subir de longs tourments, ils le précipitèrent jusqu'à trois fois du haut d'un rocher, et comme il n'était que légèrement blessé, on l'acheva à coups d'épée. Son corps, trouvé par un paysan, fut enterré à Tholey, où pendant longtemps on lui attribuait des miracles. Le peuple et le clergé choisirent ensuite à l'unanimité Otton pour archevêque [1]. Déodoric, exilé par le roi, fit pénitence, et entreprit pour cet effet le voyage de la Terre-Sainte.

A Fritzlar, le roi fut attaqué d'une maladie tellement grave, que les grands du royaume songeaient déjà à un successeur; guéri, contre l'attente des médecins, il se rendit vers la Pentecôte à la résidence royale de Tribur pour y célébrer, en grande pompe, son mariage avec Berthe [2]. Cette jeune princesse joignait un noble caractère à une grande beauté, mais Henri n'eut jamais pour elle un véritable et constant amour. Fiancé de bonne heure avec elle, il l'épousa seulement d'après le conseil des grands, dont l'intention était peut-être de mettre un terme à sa vie déréglée [3]. Le mariage ne fut pas heu-

[1] Lambert, ann. 1065; Sigebert Gembl., ann. 1067; *Annal. saxon.,* ann. 1066; Herrman., *Contract.;* son ouvrage se termine ici; Marian. Scot., ann. 1064.

[2] Lamb. Schaffn. place le mariage en 1066; presque tous les autres, en 1067.

[3] Plusieurs auteurs ont raconté les débauches de Henri; mais surtout Bruno dans son *Histoire de la guerre de Saxe.* « Il avait souvent, dit-il, deux et trois concubines à la fois; non content de cela, entendait-il parler d'une belle femme, sur-le-champ il la faisait enlever. Étant une fois sorti avec deux confidents pour une expédition de cette nature, il fut presque tué par les parents et le fiancé de la jeune fille. » Bruno cherche à dessein à représenter Henri comme un voluptueux raffiné et comme un cruel tyran. Le lecteur curieux de connaître le Henri de Bruno peut consulter le commencement de sa *Guerre de Saxe.* Suivant lui, Adalbert était aussi un compagnon de débauche *.

* On voit que M. Voigt, d'ailleurs impartial, a une tendance à diminuer les torts de Henri; mais de ce qu'il rapporte et de ce qu'il est obligé de nous rapporter, puisqu'il travaille sur des monuments contemporains, il ne résulte pas moins que Henri était un cruel tyran, qui n'avait rien de sacré et à qui rien ne coûtait quand il s'agissait de satisfaire deux passions qui le dominaient, la cupidité

reux, la désunion se mit bientôt entre les époux et dégénéra en une telle haine, que l'un et l'autre soupiraient après une séparation [1].

[1] A ce sujet, voici ce que raconte Bruno : « Le roi avait donné à un de ses courtisans la mission de séduire la reine, pour avoir contre elle un légitime sujet de plainte. Pour prix de cette infamie, il lui promit les plus grandes récompenses. Le confident demanda donc un entretien secret à Berthe, qui refusa d'abord, se doutant bien de ce qu'on voulait faire. Après plusieurs demandes réitérées, elle accorda au confident une entrevue. Celui-ci, plein de joie, en fit part au roi, et tous deux, pleins d'espoir, se rendirent la nuit à la chambre à coucher de la reine, car le prince voulait être lui-même témoin de sa honte. Quand elle ouvrit la porte, le roi se présenta d'abord masqué, et entra le premier ; mais Berthe ne laissa point entrer le second, car elle avait reconnu son époux. Sur-le-champ elle appela ses valets qui tombèrent rudement sur l'homme masqué. Il avait beau crier : *Je suis Henri, votre époux*, les valets ne le ménagèrent point, et, après l'avoir maltraité, ils le mirent à la porte qu'ils refermèrent sur lui. Le roi en fit une maladie qui l'obligea à garder le lit pendant un mois entier, mais il ne raconta à personne ce qui lui était arrivé. » *Voy.* aussi *Annal. saxon.*, ann. 1067 *.

et la luxure. Détestable au sein de sa famille, il ne l'était pas moins au dehors, puisqu'il ne respectait ni la personne, ni la propriété, ni la femme d'autrui. Sa fureur et sa vengeance étaient sans bornes; il sacrifiait tout à son cruel ressentiment : droit public, droit des gens, il foulait tout aux pieds; ses volontés capricieuses, arbitraires et tyranniques, étaient les seules lois qui régissaient l'empire. (*N. du Trad.*)

* L'annaliste ajoute que Henri fit mourir son courtisan, et, pour se venger de Berthe, il lui fit, après l'avoir accablée des injures les plus grossières, un outrage que la pudeur nous empêche de révéler. (Vid. Leibnitz, scrip. Brunsw., t. II, p. 1090, ann. 1089.) Cela ne doit pas nous étonner. Un homme, une femme n'était rien à ses yeux. Pour avoir les femmes qui lui plaisaient, il prenait le parti de se défaire de leurs maris, et quand il en avait abusé, il les faisait épouser à ses valets. « Il devint cruel, dit Fleury, même à ses plus confidents : les complices de ses » crimes lui devenaient suspects, et il suffisait, pour les perdre, qu'ils témoi» gnassent d'une parole ou d'un geste désapprouver ses desseins. Aussi personne » n'osait-il lui donner de conseil qui ne lui fût agréable. Il savait cacher la colère, » faire périr les gens, lorsqu'ils s'en défiaient le moins, et feindre d'être affligé » de leur mort jusqu'à répandre des larmes. Il donnait les évêchés à ceux qui lui » donnaient le plus d'argent, ou qui savaient le mieux flatter ses vices; et après » avoir ainsi vendu un évêché, si un autre lui en donnait plus, ou louait plus ses » crimes, il faisait déposer le premier comme simoniaque et ordonner l'autre à sa » place ; d'où il arrivait que plusieurs villes avaient deux évêques à la fois et tous » deux indignes. Tel était le roi Henri, et la suite de l'histoire le fera encore » mieux connaître. » (*N. du Trad.*)

Henri passa une grande partie de l'année 1067 en Saxe, presque toujours malade : ce qui ne l'empêcha pas de parcourir le pays, afin de choisir les lieux les plus propres à recevoir des fortifications, qui devaient servir de défense et d'ornement au royaume [1].

Depuis plusieurs années Henri ne faisait qu'accroître la haine des Saxons contre lui; il traitait les grands avec hauteur et avec mépris; il se livrait sans cesse aux plaisirs de la chasse, au jeu et à d'autres occupations de ce genre; il fermait les yeux sur l'injustice et sur la violence qu'on exerçait à l'égard de ses sujets. Les nobles étaient éloignés de son conseil et des emplois publics; quelques sujets de basse condition composaient seuls son conseil, et parvenaient aux dignités. Les empereurs, ses prédécesseurs, avaient pour habitude d'admettre dans leur conseil privé ceux qui étaient employés dans l'administration des biens de la couronne; mais quand il s'agissait d'une affaire importante, qui concernait tout le royaume ou une province; quand il était question de paix ou de guerre, ou de toute autre affaire qui regardait les princes, la noblesse et les autres états de l'empire, ils réunissaient toujours les seigneurs, les princes et les états, délibéraient, décidaient avec eux, et prenaient, d'après leur conseil, les résolutions qui convenaient le mieux au bien de l'État, à la gloire et à la considération de l'empire au dedans et au dehors. Pour remplir ce but, les empereurs n'avaient pas de résidences fixes; ils transportaient leur cour tantôt dans une province, tantôt dans une autre, ayant soin de faire annoncer qu'à une telle grande fête ils se trouveraient en tel endroit : de cette sorte, les princes, les comtes et les seigneurs qui étaient dans le voisinage se réunissaient autour de leur souverain et délibéraient, après le service divin, sur les affaires de l'État et sur ce qui convenait le mieux à la justice et à la gloire de l'empire [2]. Henri se conforma d'abord à ces anciens usages; il régla les affaires de l'État de concert avec les grands. Il paraît cependant qu'il n'entendait pas volontiers ceux qui étaient opposés à son opinion. C'est pourquoi il finit par exclure les

[1] *Annal. saxon.*, ann. 1067.

[2] *Voy.* Lehmann's Speyer *Chron.*, p. 372, sur les biens et les droits du royaume. Les détails de la guerre contre les Saxons sont bien racontés dans cette Chronique. Voy. *poema de Bello saxon.*

grands de son conseil et de sa familiarité [1]. L'administration arbitraire d'Adalbert avait aussi révolté les Saxons contre le roi. L'événement qui va suivre n'y contribua pas peu.

Otton d'Orlamonde, margrave de Thuringe, frère de Guillaume, revenait de la Hongrie lorsqu'il mourut subitement dans les bras de sa jeune épouse. Sa mort fut un sujet de joie pour ses sujets; car il n'avait pu obtenir le fief de l'archevêché de Mayence que sous condition qu'il payerait la dîme de toutes ses possessions de la Thuringe, et qu'il forcerait les Thuringiens à la payer également. Cet impôt, et l'anéantissement de plusieurs autres priviléges héréditaires [2], révoltèrent le peuple : car si le prince avait droit à la soumission de ses vassaux, ceux-ci avaient droit aussi au maintien de leurs institutions. Le roi donna le margraviat de Thuringe à Ecbert de Brunswich, neveu du margrave. En 1068, celui-ci célébrait avec Henri les fêtes de Noël, à Goslar, lorsqu'en retournant chez lui, il mourut en chemin, laissant pour héritier et successeur son fils Ecbert, encore en bas âge. Dès que les Thuringiens ne sentirent plus cette main ferme qui les forçait à payer la dîme, ils secouèrent tout frein; car ce peuple libre, spirituel et remuant, savait fort bien qu'aucune loi divine ou humaine n'autorisait le siége de Mayence à lever des impôts dans son pays.

Henri, s'étant rendu, vers la Pentecôte, à la diète de Worms, découvrit secrètement à l'archevêque de Mayence le dessein qu'il avait de se séparer de Berthe son épouse, lui promettant que s'il l'aidait à faire réussir son projet, il le soutiendrait en toute occasion et forcerait les Thuringiens, par la voie des armes, s'il le fallait, à lui payer la dîme [3]. L'archevêque lui promit son appui, et dès lors le roi déclara publiquement qu'il ne pouvait consommer son mariage avec Berthe, qu'il priait les princes de consentir à un divorce et de lui ouvrir la voie à une union plus heureuse; qu'au reste, il pouvait jurer que Berthe était aussi pure qu'il l'avait reçue. Cette déclaration causa une grande surprise, elle paraissait honteuse à tous les assistants; cependant, sous prétexte de réfléchir plus mûrement sur ce sujet,

[1] Lehmann's Speyer *Chron.*, p. 372. Bruno, *Hist. de Bello saxon.*, p. 104. Lamb.
[2] Lamb., ann. 1062, et ann. 1067; *Annal. saxon.*, ann. 1062.
[3] Lamb., ann. 1069; Bruno, p. 102.

on convoqua un concile à Mayence, pour le jour de la Saint-Michel. La reine se retira à l'abbaye royale de Lorscheim [1]. Cette nouvelle arriva à Rome et parvint aux oreilles du pape. Agnès, déjà si triste, en fut profondément émue; car elle aimait trop son fils pour voir d'un œil indifférent qu'il s'attirait de plus en plus la haine des peuples, le mépris des grands, et qu'il déshonorait sa vie par un acte scandaleux [2].

Le feu, qui avait longtemps couvé en Thuringe, éclata en un terrible incendie. Dedi [3], margrave de Saxe, avait épousé Adèle, veuve du margrave Otton, princesse active et courageuse, et voulait avoir les fiefs que son mari avait obtenus de différents souverains. Personne ne lui en donna l'investiture, et comme Dedi savait que la cause en résidait dans la mauvaise volonté du roi et de Sigefroi, il résolut de profiter de l'esprit remuant des Thuringiens, pour faire la guerre; et sous prétexte de la dîme, il poussa le peuple à une insurrection générale. Albert de Saxe se joignit à lui [4]. Comme il était en possession de Neubourg, il contraignit les habitants de cette ville à lui payer une contribution de guerre. A cette nouvelle, Henri, qui se trouvait alors à Ratisbonne, rassembla à la hâte une nombreuse armée, et franchit les frontières de la Thuringe. Sigefroi de Mayence inspira au prince toute la haine qu'il portait contre ce peuple rebelle, et s'empressa de mettre à sa disposition les trésors de l'archevêché pour l'aider au rétablissement des dîmes [5]. Les Thuringiens ne l'ignoraient pas, ils connaissaient ce prêtre; c'était à lui, et non au roi, qu'ils en voulaient : aussi ils envoyèrent au roi une députation pour lui représenter qu'ils n'avaient pris les armes ni contre lui ni contre l'empire; qu'au contraire, ayant toujours bien servi la patrie, ils étaient prêts à verser leur sang pour la défense du royaume; mais que

[1] Lorsch., Lauresh, Lamb., ann. 1069.

[2] *Chron. Hersaugiense,* ed. J. Trithem., ann. 1069. Cette *Chronique* et les *Annales saxonnes* rapportent que l'impératrice quitta le gouvernement du duché de Bavière par dépit, et se retira en Italie en 1069.

[3] Lamb., Theti, *Chron. Hersaug.,* Theod., Aventin.

[4] C'est ainsi que l'appelle Aventin; Otton de Bavière était aussi de son parti; mais il n'agissait pas ouvertement. Aventin, qui en général n'est pas favorable à Otton, en fait un de ses partisans. Il se trouva à cette guerre, mais seulement comme spectateur, et demeura neutre.

[5] Aventin et Lambert.

le roi ne devait point violer les lois que les monarques et les évêques avaient établies sur l'impôt, et les laisser devenir les jouets d'un prêtre orgueilleux et les victimes de sa cupidité. Ils y ajoutaient que si l'évêque voulait les contraindre à payer la dîme, ils avaient tous juré de se défendre; et qu'ils aimaient mieux mourir les armes à la main que de se laisser enlever, contre leurs serments, les droits de leurs ancêtres [1]. Le roi les écouta avec bienveillance; car il aimait les Thuringiens [2], peuple industrieux, fidèle, jovial; il les congédia amicalement en disant que, s'ils lui restaient fidèles, ils pourraient compter sur sa protection [3]. Ils s'en retournèrent pleins d'assurance; mais Henri, contrairement à ses promesses, se mit à la tête de ses troupes, attaqua les places de Beichlingen [4] et de Scheidingen [5]. Le margrave y avait mis des garnisons; mais Henri se rendit maître de la première par capitulation; pour la seconde, il la prit d'assaut, et rasa l'une et l'autre [6]. Aussitôt après il se mit en mouvement pour s'emparer des autres places [7]. Le margrave et Albert, voyant qu'ils ne pouvaient résister à l'armée du roi, vinrent se jeter à ses pieds, lui demandant grâce et lui cédant leurs biens et leurs forteresses. Les Thuringiens promirent fidélité au roi; mais leur haine pour l'évêque était montée à un point extrême, car ses troupes ravageaient le pays, le livraient au pillage et à l'incendie. Ils se croyaient donc tout permis contre l'archevêque : hostilité, insulte, affront, tout leur paraissait conve-

[1] Lamb. 1069 : « Satius sibi esse mori in bello, quam, amissis patrum legitimis, perjuros vivere. » Aventin exprime la même pensée.

[2] Auserlesene Geschichte von der berühmten Landschaft Thuringen., p. 136.

[3] Lamb., Avent.

[4] Il n'est pas vrai que les comtes de Beichlingen résidassent dans ces lieux du temps de Jules César (*Recueil historique du célèbre pays de Thuringe*, p. 234). Les Beichlingeois descendaient de Cuno ou Conrad, fils d'Otton, comte de Nordheim; ils furent longtemps une grande famille de la Thuringe. En 1423, un d'entre eux, nommé Belso, était *rector magnificus* à Erfordh. Avent. l'appelle *urbs*.

[5] Aventin, qui suppose que cette dernière place avait seulement été gardée par Dedi, l'appelle une ville de Thuringe, dépendant de l'évêché de Bamberg.

[6] Lamb. Sch., ann. 1067. *Chron. Hers.*, ann. 1070; Conr. Ursperg. *Chron.*, ann. 1070.

[7] On voit encore ici la perfidie du roi et le peu de foi qu'on pouvait avoir en ses paroles. (*Note du Trad.*)

nable. Ils tombèrent en masse sur ses hordes éparses, furieuses et indisciplinées; ils tuèrent les unes et dispersèrent les autres, sans même ménager les nobles de sa maison: car, quand ils les rencontraient à l'écart, loin de l'armée du roi, ils les saisissaient et leur infligeaient le dernier supplice [1]. Le roi, pour ne point irriter l'archevêque [2], recommanda aux habitants de payer la dîme, mais sans se mettre beaucoup en peine de l'exécution de ses ordres [3]. Dedi, retenu d'abord captif, fut remis en liberté. Il rentra dans une portion considérable de ses biens et de ses revenus. Les autres rebelles furent traités avec plus de ménagement encore, car le roi n'osait pas punir les nobles, ils étaient trop nombreux [4]. Mais le fils de Dedi, jeune homme distingué par son esprit, mais plein d'ambition et oubliant facilement ses devoirs, traita son père avec plus de dûreté que ne

[1] Avent. : « In crucem tandem agunt. »

[2] Lamb., Aventin.

[3] Voigt laisse ici une lacune. Elle est peut-être volontaire, la cause du divorce gênait le ministre protestant. L'archevêque de Mayence, trompé dans son attente et s'étant peut-être brouillé avec le roi, écrivit à Rome une lettre dont voici la substance : « Henri, votre fils et notre roi, a voulu, depuis peu de jours, quitter » la reine, qu'il a épousée légitimement et fait solennellement couronner; il a » voulu se séparer d'elle sans alléguer d'abord aucune cause de divorce. Surpris » de cette *monstrueuse* nouveauté, et dirigé par le conseil de tous les seigneurs » qui se trouvaient à la cour, nous avons résisté en face (in faciem ei restitimus), » et nous lui avons déclaré que s'il ne nous exposait pas la cause de son divorce, » nous recourrions à votre autorité pour le retrancher de la communion de » l'Église. Il nous a dit, pour cause de séparation, qu'il ne pouvait consommer » son mariage. La reine a fait le même vœu. Comme ce cas est rare dans les af- » faires ecclésiastiques, et presque inouï quant aux personnes royales, nous vous » consultons comme l'oracle divin, et nous prions Votre Sainteté de décider cette » importante affaire. Nos frères, qui étaient présents, ont indiqué pour ce sujet » un concile dans notre ville, où le roi et la reine doivent venir pour subir le ju- » gement. Mais nous avons résolu de ne rien faire sans votre autorité; nous vous » prions donc, si vous approuvez que nous terminions cette affaire dans un con- » cile, d'envoyer de votre part des personnes capables pour assister à l'examen et » au jugement. » (Labb., *Concil.,* t. IX, p. 1200.) Telle est en substance la lettre de l'archevêque; mais la cour de Rome, éclairée par les conseils de Hildebrand, n'en fut pas dupe. L'archevêque de Mayence reçut une sévère leçon du légat, et il paraît qu'il en reçut une plus sévère encore à Rome, où il fut appelé quelque temps après, puisqu'il voulait se démettre de son archevêché. (*Note du Trad.*)

[4] Aventin.

l'avaient fait ses ennemis. Dirigé sans doute par de mauvais conseils, il se révolta contre lui. Le roi l'estimait beaucoup. Mais peu de temps après on le trouva mort dans un lieu secret de la maison : il était percé de coups. Le bruit courait que sa belle-mère l'avait fait périr. Quoi qu'il en soit, sa mort fut un sujet de joie pour un grand nombre. Bien que les Thuringiens n'eussent pas atteint le but de leurs efforts, ils ne renonçaient pas à la résolution de mourir pour la défense de leurs libertés et des droits de leurs ancêtres.

Le signal de leur révolte n'avait pas été inutile, le même esprit se manifesta dans la Saxe. Ce peuple était encore rude et sauvage [1], mais vivement ému des sentiments de sa liberté, prêt à la défendre au prix de son sang, et méprisant la mort pour conserver le plus grand bien de la vie, la patrie. Les Saxons souffraient avec peine qu'un souverain qui, à Worms, avait promis d'obéir à l'archevêque de Mayence, s'il favorisait ses désirs, qui s'était montré si docile à l'égard des seigneurs ecclésiastiques pour les faire consentir à son divorce, leur imposât ses volontés arbitraires et les traitât avec dureté. Et puis, le bruit se répandait aussi qu'un jour le roi se trouvant sur une montagne élevée de la Saxe, s'était écrié : « Oui, c'est un » beau pays, mais habité par de vils esclaves [2] ! » Les Saxons voyaient travailler journellement à des forteresses qui ne présageaient que malheur et servitude au pays. Ils avaient pris d'abord ces travaux pour des jeux d'enfants [3] ; ils n'en connaissaient pas le but, car, suivant la renommée, on les destinait à arrêter l'invasion des peuples barbares. Adalbert, poussé par une haine particulière contre les grands de la Saxe, avait convaincu le roi de l'avantage et de la nécessité de ces forts. Les Saxons eux-mêmes aidaient à les construire : c'est ainsi que s'élevèrent Wigantenstein, Mosebourg, dans le territoire de Lunebourg, détruit dans le XIVe siècle ; Sassestein, dans le comté de Hohenstein ; Spatenberg, près de Sondershausen ; Heimmenbourg, près de Blankenbourg ; Asenberg, dans la Thuringe ; Hohenburg, près d'Unstrut ; Volkhenroth, qui appartenait au prince Frédéric palatin ; et bien d'autres. Les forts situés au haut des montagnes

[1] Gens effera. *Poema de Bello Saxon.*

[2] Marian. Scot., ann. 1075.

[3] Bruno, *de Bello Saxon.*, 105. « Nostratibus puerilis ludus videbatur. »

étaient gardés par de nombreuses troupes qui épiaient le moment de piller les cultivateurs et de leur enlever le fruit de leurs travaux : ce qui était pour ces derniers une horrible oppression. On connut bientôt le but de ces forts ; des plaintes retentirent dans tout le pays, on s'écriait partout que la *liberté des anciens touchait à sa fin.*

Des murmures du même genre s'élevèrent dans la Souabe [1] ; quand on eut appris les souffrances et les mécontentements des Saxons, on députa secrètement vers eux pour concerter une ligue dans le but de défendre, par de communs efforts, les anciennes libertés. La Souabe gémissait aussi sous une dure oppression ; elle payait un tribut exorbitant, quoique Henri aimât les Souabiens, et les préférât à tous les autres, quand il s'agissait de nommer à de hauts emplois et à des places de confiance [2].

Le jour fixé pour l'assemblée de Mayence étant arrivé, le roi s'empressa de s'y rendre ; mais il apprit en chemin que Pierre Damien, ce zélé légat du saint-siége, l'attendait pour empêcher son divorce et pour menacer l'archevêque d'avoir favorisé une séparation si criminelle. Le prince irrité voulait retourner en Saxe ; mais, à la sollicitation d'un grand nombre de ses confidents qui le conjuraient de ne point frustrer l'attente des grands de l'empire, il se rendit à Francfort, où il manda l'assemblée. Les grands s'y rendirent en foule. Pierre Damien était à leur tête, muni d'instructions nettes et précises [3]. Il s'avança droit à l'assemblée ; parla au nom du saint-père, qui seul avait le pouvoir de lier et de délier. « L'entreprise que le roi » médite, dit-il, est très-mauvaise et indigne, non-seulement d'un » roi, mais encore d'un chrétien ; que s'il n'était pas retenu par les » lois et les canons, il épargnât au moins sa réputation et le scandale » que causerait l'exemple d'un acte aussi détestable ; qu'il ne convenait pas à son rang de se rendre coupable d'un crime qu'il devait » punir dans les autres ; que s'il n'y renonçait pas, il se verrait obligé » d'employer l'autorité de l'Église et la sévérité des saints canons ; » que jamais le souverain pontife ne couronnerait empereur un prince

[1] Annal. Saxon., ann. 1069 ; Bruno, *de Bello Saxon.,* p. 105.

[2] Lamb., ann. 1073 ; Bruno, p. 105.

[3] Suivant Fiorentini, Pierre était autorisé, si le roi refusait d'écouter ses raisons, à l'excommunier.

» qui aurait aussi honteusement trahi la foi chrétienne[1]. » Tous les princes se levèrent, applaudissant aux conseils du pape, et suppliant Henri de ne pas ternir sa gloire et la majesté de son nom par un acte aussi honteux, et d'avoir égard à la paix de l'empire[2]. Le prince répliqua : « Si tel est votre avis unanime, je me ferai violence, et je por- » terai, comme je pourrai, un fardeau dont je ne puis me décharger. » Puis, tout irrité, il autorisa la reine à venir partager les honneurs de la royauté ; mais, pour éviter sa rencontre, il se retira en Saxe, accompagné d'une quarantaine de chevaliers[3]. Berthe l'y suivit ; à peine put-on persuader au roi d'aller à sa rencontre ; il la reçut avec honnêteté, mais revint bientôt à sa froideur ordinaire.

A l'exemple des princes temporels, les évêques faisaient aussi entendre de nombreuses plaintes contre le pouvoir arbitraire du roi qui détruisait tous les anciens usages. Mécontent d'avoir échoué dans son entreprise, Sigefroi de Mayence chercha à susciter de nouveaux troubles. Il écrivit à Werner, évêque de Magdebourg, et à Burchard de Halberstadt des lettres dans lesquelles il se plaignait de ces forts et de ces châteaux qu'on avait construits pour favoriser le vol et le pillage des biens de l'Eglise. Les deux prélats étaient parents d'Annon de Cologne[4], c'est pourquoi Sigefroi mit tout en œuvre pour les faire entrer dans la ligue ; car, suivant lui, la sûreté de l'État exigeait qu'on se liguât ensemble contre l'insolent orgueil du roi.

[1] Lamb., ann. 1069 ; Sigon., ann. 1069. Celui-ci ne diffère du premier que par quelques mots.

[2] M. Voigt passe légèrement sur la raison politique des princes : il paraît n'en avoir pas senti toute l'importance ; cependant c'est la raison qui a le plus influé sur la résignation de Henri. La voici, selon Lambert : « Ils représentèrent à Henri » qu'il ne devait point fournir aux parents de la reine une cause de défection et » une occasion de troubler la paix publique, parce que, comme ils sont puissants, » ils pourraient tirer une vengeance éclatante de l'injure faite à leur fille. » Præterea ne parentibus reginæ, causam defectionis, et justam turbandæ reipublicæ occasionem daret : qui si viri essent, cum armis et opibus plurimùm possent, tantam filiæ suæ contumeliam procul dubio insigni aliquo facinore expiaturi essent. (*Note du Trad.*)

[3] Lamb., ann. 1069 ; Sigon. ; Aventin.

[4] Lamb. (ann. 1075) appelle Bucco ou Burchard de Halberstadt « *Hannonis* consobrinus et nepos. » *Saxon. Annal.*, ann. 1069. Bruno, *de Bello Saxon.*, p. 106, appelle l'évêque de Magdebourg son frère.

Cependant ces murmures n'avaient pas encore d'éclat, tous gardaient un profond ressentiment de l'ignominie, de l'oppression et des autres maux qu'on éprouvait : chaque individu pressentait sa perte ; mais il leur manquait un chef, un conducteur, un centre d'union. Voici ce qui arriva.

L'impératrice Agnès, se trouvant à Mayence en 1061, donna le duché de Bavière à Otton II, comte de Saxe, vaillant guerrier, et issu de la maison de Nordheim et de Boimenbourg. Elle voyait en lui un homme actif, puissant, capable de protéger l'empire dans des moments orageux[1]. Mais le comte perdit toute espérance lors de l'enlèvement de Henri. Otton était bien plus considéré dans sa patrie que dans la Bavière, pays auquel il n'était pas fort attaché. Le roi avait tout fait pour le gagner ; car il le reconnaissait pour un homme résolu et prudent ; mais il le redoutait maintenant, parce qu'il voyait en lui un ennemi dangereux dans les affaires de la Saxe ; et comme il voulait humilier, avant tout, ceux sur lesquels le peuple comptait[2], il sentait qu'il était nécessaire de commencer par Otton, qui était le premier obstacle à ses vues. L'empire le reconnaissait pour un seigneur habile, expérimenté dans le métier des armes et honoré de tous les grands. Chaque fois que le roi pensait à lui, il tremblait pour son royaume ; il ne doutait pas qu'Otton ne réunît les intérêts de la Saxe et de la Bavière, car déjà il s'était fait un grand nombre de partisans. Cependant la gloire du duc avait des envieux qui désiraient sa perte ; Henri les fit entrer dans ses vues ; il attira à lui un certain chevalier Egeno[3], dont la seule vertu était l'audace. Celui-ci dit un jour au roi : « Le duc m'a souvent parlé d'un attentat contre la per- » sonne du roi, aujourd'hui il cherche à m'engager à ce forfait par

[1] Lamb., ann. 1061. « Videns eum virum industrium et juvandis regni negotiis satis opportunum. » *Voy.* aussi Zchokke, *Hist. de Bavière,* t. I, p. 303.

[2] Bruno, *de Bello Saxon.,* p. 106.

[3] Eyenes, Eino, Egino, Hegino. On ignore s'il fut gagné par le roi ou bien par les ennemis d'Otton. Bruno admet la première et Lambert la seconde version. Aventin place ce fait après l'expédition glorieuse du roi contre les Luticiens. Henri avait encore près de lui son gouverneur, Conrad (educatorem atque nutricium) qu'Otton haïssait depuis longtemps. Il dormait dans l'antichambre royale, quand le prince se mit à lui reprocher avec beaucoup d'emportement le secret de cette conspiration, ce qui amena la découverte de cet infâme complot.

» l'appât de grandes récompenses. » Pour preuve de ce qu'il disait, Egeno montra une épée qu'Otton devait lui avoir donnée pour cet effet. « Si le duc nie le fait, ajouta-t-il, je l'appellerai au jugement de » Dieu par un duel. »

Henri entra dans une profonde indignation, et indiqua au descendant de Nordheim un jour où il devait comparaître, à Mayence, devant les grands, afin de répondre à l'accusation. Le duc refusa de s'y rendre. Selon les lois de la chevalerie, le roi lui accorda un délai de six semaines après lequel il devait se rendre à Goslar pour se mesurer avec son adversaire. Il résolut d'y aller. Ses amis, les princes et les évêques cherchaient à le détourner d'un combat avec un homme indigne, criminel et effronté [1], lui représentant que s'il l'emportait sur lui, il ne pourrait échapper à la fureur du monarque. Otton n'écouta personne, il se rendit à Goslar, mais avec un corps de cavalerie. Il campa près de la ville et envoya demander à Henri paix, sûreté et protection. Son épée, d'après le jugement de Dieu, devait prouver son innocence [2]. La réponse du roi fut amère et dure; il repoussa sa proposition, le priant de venir se justifier en personne, autrement il le regarderait comme convaincu. Le duc ne jugea ni sûr ni convenable de se livrer à la discrétion du roi; il retourna donc chez lui, bien résolu de courir la chance des armes [3]. Le lendemain Henri assembla tous les grands de la Saxe qui étaient ennemis du duc et leur demanda un jugement sur sa conduite. Ils le déclarèrent coupable de lèse-majesté, convaincu d'un grand crime et digne de mort [4]. Les partisans du roi résolurent aussitôt de le poursuivre avec le fer et le feu. La plupart y étaient portés, non parce qu'ils voulaient montrer leur fidélité au roi, chercher le bien de l'empire, ou venger une

[1] Qui, si quid ingenuitatis a parentibus accepisset, id per furta, per latrocinia, denique per omnia vitiorum probra jamdudum obliterasset. *Lamb.*

[2] Ces combats formaient la jurisprudence de ces temps. Pendant que Henri III, en revenant de Rome, se trouvait à Brême, il se rendit à Lismona; là il fut traîtreusement attaqué par le comte Thiadmar (Ditmar), et souteuu par Adalbert de Brême. L'empereur provoqua le comte en duel; quelqu'un de sa suite le tua. Adam. Brem., *Hist. eccles.*, lib. III, c. 9.

[3] Lamb., Aventin. D'après ce dernier, Henri voulait le faire poursuivre, mais les amis d'Otton le retinrent si longtemps, que celui-ci put s'éloigner.

[4] Aventin raconte bien cette histoire.

injure personnelle; mais parce qu'ils voulaient piller les États d'Otton, et répandre au loin la dévastation et la mort, sans respecter la maison de Dieu et son sanctuaire.

On avait donc semé sur le sol de l'Allemagne le germe d'une infinité de maux. Otton, voyant que le roi faisait ses préparatifs et rassemblait une armée formidable, mit toute sa confiance dans la personne de Magnus, fils du duc Otton [1] de Saxe, un ami fidèle. Ce jeune homme, sévère défenseur du droit et de la justice en temps de paix, était brave et habile sur le champ de bataille [2]. Otton l'appela à son secours. Henri se mit à la tête de son armée, et commença par exiger des grands qu'il savait être ou les parents ou les amis d'Otton, des otages, et le serment de ne point le soutenir; et puis il s'empara de la forteresse de Hanenstein [3], dont le duc avait retiré la garnison. Un autre corps d'armée se porta devant Desenberg [4], place imprenable, mais dont la garnison, quoique bien pourvue de tout, se rendit à discrétion. Le roi y plaça un fort détachement, et courut saccager les biens de la duchesse, femme d'Otton, enlevant de grandes richesses, mettant le feu à des villes riches et magnifiques, et se permettant des atrocités à l'égard des femmes et des enfants dont les maris ou les pères s'étaient enfuis dans les montagnes. Sa haine et sa fureur lui faisaient commettre les plus horribles excès. Otton en conçut une douleur bien profonde; s'étant mis à la tête de trois mille soldats d'élite, expérimentés dans le métier des armes [5], il se jeta sur la Thuringe, sur les riches domaines du roi, où il mit tout à feu et à sang; il y fit un énorme butin, dont il contenta l'avidité de ses guerriers. Arrivé à Eschenweg [6], il vit accourir à lui son peuple malheureux, ayant souffert d'horribles maux sous les dévastations de Henri. Otton

[1] D'autres l'appellent Ordulf.

[2] Lamb.

[3] Un des plus anciens châteaux, situé dans une forêt du canton de Girmermark. Situé sur une montagne aride, il domine les environs; ses vénérables débris existent encore aujourd'hui. *Hist. des châteaux et forteresses de l'Allemagne*, par Gottschalk, t. II, p. 109.

[4] Dans le diocèse de Paderborn, aujourd'hui la possession du duc de Brunswick.

[5] D'après Aventin, ce n'était qu'une troupe de brigands réduits à la mendicité par le jeu et la débauche.

[6] Eschenewége, Heschenewége.

leur distribua une partie de son butin, et les engagea à lui demeurer fidèles et à prier pour lui. Le peuple de la Thuringe, se rappelant alors le serment et la promesse qu'il avait faits de ne point laisser dévaster son pays, et de hasarder sa vie contre l'ennemi de l'État, se leva en masse et vint attaquer Otton près d'Eschenweg. Une bataille s'engagea. Le comte Rudiger, qui commandait les Thuringiens, chargea mal à propos; l'armée d'Otton se battit vaillamment, et força l'ennemi, au premier choc, à s'enfuir dans la montagne et dans les forêts voisines. Cependant une partie des fuyards se rallièrent de nouveau, et, montés sur des chevaux légers, ils revinrent à la charge, mais sans succès. Rudiger, qui était le premier dans l'attaque, fut aussi le premier dans la fuite. Les Thuringiens laissèrent environ trois cents morts sur le champ de bataille : Otton eut un seul homme de tué et deux blessés [1]. Il avait de la peine à retenir les siens, tant ils étaient enflammés par le succès. Il retourna cependant au camp, et le soir, il permit à plusieurs de ses chefs de se rendre dans leurs foyers. Il entra ensuite dans la Saxe, continua ses dévastations jusqu'à la fête de Noël; il protégea, par ses troupes, les biens du comte Magnus, qui, fidèle à l'amitié, combattait pour venger son innocence. Le roi, ayant appris la défaite des Thuringiens, craignait pour Goslar [2], qu'il aimait beaucoup; il s'y rendit et y resta jusqu'à Noël; car Otton avait juré la ruine de cette résidence impériale [3].

Là se trouvait aussi Welf, fils d'Azzo, margrave d'Italie, homme hardi, intrépide et vaillant guerrier [4]; il était gendre d'Otton par le mariage avec sa fille Ethelinde [5]. Welf avait prêté à son beau-père serment de fidélité; il remplit ses engagements, par amour pour sa femme; embrassa vivement la cause d'Otton, et la soutint par ses conseils et ses armes. Mais dès qu'il vit la sentence des grands, la colère du souverain, et ses préparatifs de guerre, il rompit avec le duc, plus soigneux de sa fortune que de son honneur. En renonçant à son parti,

[1] Le 2 septembre. La scène du combat se nomme *le pré de la bataille*, près d'Eschenweg, derrière Leichberge.

[2] Tam caram, tamque acceptam sibi villam, quam pro patria ac pro lare domestico Teutonici reges incolere soliti erant.

[3] Lamb., ann. 1070; *Annal. saxon.*, 1069.

[4] Vir illustris, acer bellicosus. — Aventin l'appelle Lycatius.

[5] *Annal. saxon.*, ann. 1071.

il lui renvoya ignominieusement sa fille [1], et chercha, en prodiguant l'or et l'argent, en engageant ses biens et ses revenus, à obtenir le duché de Bavière. Rodolphe, duc de Souabe, fut chargé de négocier cette affaire. Henri accorda à Welf l'objet de ses vœux.

Cependant les gens honnêtes ne voyaient pas avec plaisir qu'on avilît d'une manière si étrange les plus hautes dignités de l'État. Henri, prévoyant le mécontentement des seigneurs bavarois, sachant qu'il avait violé toutes les règles de la justice, et qu'il avait agi sans leur conseil, se hâta de se rendre en Bavière, pour y étouffer les troubles naissants; mais il ne pouvait dégarnir Goslar sans danger : il y laissa donc quelques seigneurs, saxons et partit.

Otton avait tout perdu, excepté son courage et sa fermeté. C'en était fait de ses forts, de ses biens et de son nom; il ne lui restait que son épée et une troupe d'élite qui l'aimait. Avec cela il voulut de nouveau tenter la fortune. La nature avait fait de Hasungen [2] une place forte, il la fortifia encore davantage, et la conserva comme lieu de retraite. Le roi, sachant que le duc voulait se porter aux dernières extrémités, fit de nouveaux préparatifs, tira des troupes de la Saxe, de la Thuringe et de la Hesse, et ordonna aux princes éloignés de hâter leur marche. Henri avait alors près de lui le comte Ebérard, homme d'un caractère paisible et d'une grande expérience. Celui-ci n'ignorait pas qu'un guerrier réduit au désespoir, qui combat, non plus pour des intérêts terrestres, mais pour l'honneur et la gloire, est invincible; que du moins il ne succombe qu'en vendant chèrement sa vie. Voyant donc les désastres qui allaient se renouveler, Ebérard alla trouver le duc, et lui dit avec confiance qu'il y avait encore de l'espoir pour lui; qu'il se chargerait, s'il sortait de ses retranchements, d'obtenir son pardon du roi et la restitution de ce qu'il avait perdu par la guerre [3]. Ebérard, d'après le consentement d'Otton, retourna près du prince et le disposa à une réconciliation : ce que le roi accepta d'autant plus volontiers qu'il était las de la guerre. La paix fut conclue. La fête de Pâques était le terme où le duc devait se

[1] Lamb., Aventin.

[2] En Hesse, près de Habichtswald.

[3] Tel est le récit de Lambert. D'après Aventin, Otton se serait rendu près d'Adalbert de Brême, qui aurait été le négociateur de cette affaire.

constituer prisonnier : c'est ainsi que l'avaient jugé convenable les grands de l'empire. Otton licencia ses troupes.

Henri se rendit en Bavière, d'où, après avoir réglé les affaires d'État, il alla sur les bords du Rhin, releva la forteresse de Hammerstein, détruite par ses prédécesseurs; à Cologne, il prolongea jusqu'à la Pentecôte le terme fixé à Otton. Le roi passa cette fête à Halberstadt; ce fut là que se rendirent le duc et les chefs qui avaient fait la guerre au roi. Celui-ci reçut la soumission d'Otton, et puis le confia, avec ses chefs, à la garde des grands de l'empire, jusqu'au temps où ils devaient lui être présentés de nouveau [1].

Le roi se trouvait à Liége lorsque Richildis, veuve de Baudouin de Flandre, vint se plaindre à lui de Robert [2], son beau-frère, qui, après avoir défait son mari dans une bataille, voulait s'emparer de ses États par la force des armes. Un ancien usage de la Flandre voulait que le fils qui plaisait le plus au père portât son nom et lui succédât dans le gouvernement : ses frères, soumis à son pouvoir, passaient leur vie dans l'oisiveté et sans gloire, à moins qu'ils n'allassent chercher fortune dans des expéditions lointaines. De cette manière le pays n'était point partagé, ni un nom illustre éteint au sein de la pauvreté. Or, le père de Baudouin, en appelant son jeune fils à lui succéder, arma à grands frais des vaisseaux pour Robert, lui ordonna de faire voile, et de se créer quelque part un empire par sa propre valeur. Robert, à la tête de forces considérables, partit pour la Gallicie, dans l'espérance d'en faire la conquête. Mais à peine eut-il mis pied à terre qu'il se vit assailli et attaqué de tous côtés par les Sarrasins, qui, après une lutte de quelques instants, le forcèrent à s'enfuir, et lui tuèrent beaucoup de monde dans le trajet qui le séparait de sa flotte. Il revint donc chez lui, tout confus, mais bien déterminé à chercher fortune ailleurs. Il mit de nouveau à la voile, et partit pour quelque pays éloigné où Dieu le conduirait. Au bout de quelques jours, il fut assailli par une tempête. Un grand nombre de ses soldats furent engloutis dans la mer; lui, atteignit le rivage, mais

[1] Tel est le récit de Lamb. Schaffn., de l'Annaliste saxon, de Bruno et d'Aventin. Ce dernier est très-opposé à Otton; il l'appelle « *hominem* ingratissimum atque perfidum. »

[2] Sigeb. Gembl., ann. 1071. Lamb., ann. 1071, l'appelle Ruttbert.

non sans peine. Il prit alors l'habit de pèlerin pour se rendre avec les pèlerins de la Terre-Sainte à Constantinople, où les Varangiens lui avaient fait espérer la conquête de grands domaines [1]; mais l'empereur grec, en ayant été averti, le fit observer et donna l'ordre de le saisir. Robert effrayé renonça à son projet et pénétra dans la Frise [2], où il fut gravement compromis, ayant voulu s'emparer du pays après la mort du comte Florent; il fut obligé de prendre la fuite. Cependant il n'abandonna pas la partie; il revint sur ses pas, et ne cessa de combattre jusqu'à ce que le pays se rendît, et qu'il fût maître de la Hollande, en 1063. Baudouin, son frère, marcha contre lui pour lui disputer la possession de quelques districts. Robert lui envoya des députés, pour le prier de ne pas lui envier, après tant de travaux, ce petit coin de terre, et de l'en laisser jouir paisiblement. Baudouin ne l'écouta pas, et fit avancer ses troupes; Robert prit alors les armes, et marcha contre lui à la tête d'un corps d'élite. Le comte de Flandre fut battu, ses soldats mis en déroute; voulant les rallier, il tomba lui-même entre les mains de ses ennemis et mourut en 1070. Robert entra alors dans la Flandre et s'en empara par droit de succession et de conquête. Arnulf, fils de Baudouin [3], encore très-jeune et incapable de se défendre, se réfugia près de Philippe, roi de France, le priant de venir à son secours et de venger son père, qui lui avait souvent rendu des services. Robert avait attaqué quelques villes françaises, ce qui fut pour Philippe un nouveau motif de marcher contre la Flandre. Mais les Flamands s'étant déclarés pour le conquérant, prirent les armes pour le soutenir, de sorte que son armée se trouva bien plus forte que le roi de France ne se l'était imaginé. Dès que Robert aperçut l'ennemi, il mit des troupes en embuscade, feignit de battre en retraite; et puis, se retournant soudain, il attaqua l'armée de son adversaire avec tant d'impétuosité qu'il la mit en fuite [4]. Richildis se rendit alors avec son fils à Liége, près de Henri, et, pour

[1] Lamb., ann. 1071 : « Totius Græciæ principatum pollicebantur. »

[2] La Hollande, dont Florent fut le premier comte.

[3] Sigeb. Gembl., ann. 1072. D'autres l'apppellent Arnold.

[4] D'après Sigeb. Gembl. (ann. 1072), Arnulf a péri; Richildis et Robert furent pris et ensuite échangés. Le combat eut lieu près de Cassel. Un pacte entre Robert et Philippe reconnaît les droits du premier (1071). *Geneal. comit. Flandr.*, apud Martene.

l'engager dans ses intérêts, elle donna à l'église de Saint-Lambert, patron de Liége, les domaines du comte Reginer, et la place de Bergen, que sa mère avait eus en douaire d'un premier mariage. Henri députa vers Robert, l'évêque de Liége, le duc Godefroi, et d'autres seigneurs de la Lorraine; mais ceux-ci ayant appris en chemin que Robert s'était réconcilié avec Philippe, et qu'il avait fait avec lui un traité d'alliance, revinrent sur leurs pas, et Robert resta en possession de la Flandre [1].

Tout ce que fit Henri en 1071 et 1072 le rendit odieux à ses sujets. Déjà il s'était aliéné l'esprit des grands, il va indisposer encore contre lui le clergé, et surtout le clergé régulier. Les religieux du monastère de Malmedy vinrent lui demander avec de vives instances l'abbaye qu'il leur avait enlevée, à l'instigation d'Adalbert de Brême, pour la donner à Annon de Cologne. Comme le roi ne se laissait émouvoir ni par leurs prières ni par leurs larmes, ils apportèrent sur la table les os de saint Remaclus. La table s'écroula; le roi, frappé d'un événement aussi extraordinaire, consentit à rendre le couvent [2]. Hildebrand, qui observait la conduite de Henri, ne la voyait pas de bon œil : la manière dont le roi traita Meinward, abbé de Richenou, n'exerça pas peu d'influence sur ses relations ultérieures avec le souverain pontife. Le monastère était tellement épuisé par la prodigalité de ses précédents abbés, que les moines pouvaient à peine vivre. Henri leur ordonna de pourvoir à la subsistance de ses troupes. L'abbé s'y refusa et se démit de sa charge. Henri s'adressa alors à Robert, abbé de Bamberg, qui ne cherchait qu'à s'enrichir [3]. Celui-ci versa dans les coffres du roi une somme considérable [4], et reçut l'abbaye. Cet homme n'avait rien de sacré, quand il s'agissait de satisfaire sa basse cupidité. Par ses immenses richesses, fruit du brigandage, il sut gagner les confidents du roi, et par eux le roi lui-même. Il n'eut pas honte de prier le prince de chasser Widerad, le pieux abbé de Fulde, et de lui donner son abbaye. Le roi y aurait consenti, si quelques personnes, qui avaient encore à cœur le main-

[1] Lamb. et Sigeb. Gembl.—Allgem. Gesch. der verein. Niederl. I Th., p. 282-285.

[2] Lamb., ann. 1071.

[3] Sa passion lui avait fait donner le sobriquet de Nummularius.

[4] Lamb. dit : « Mille pondo argenti purissimi. »

tien de la discipline ecclésiastique, ne s'étaient élevées avec force contre une pareille injustice. La cupidité de l'abbé devint contagieuse, et se communiqua même à quelques moines; les dignités devenaient le prix du plus offrant, et non la récompense du mérite. Aux degrés du trône, on vendait les abbayes à l'enchère. Il faut avouer cependant qu'il y avait encore des âmes honnêtes qui s'opposaient avec vigueur à ces désordres. Ainsi, quand le curateur du monastère de Richenou eut appris que Robert venait prendre possession de son abbaye, il lui envoya dire « qu'un vrai berger prenait les armes pour « défendre ses brebis contre le loup ravissant. » Robert, effrayé et confondu, se retira dans les terres de son frère, pour attendre l'issue de cette affaire, car l'abbaye de Bamberg était déjà dans la possession d'Ecbert. C'est là qu'il reçut de Rome, quelque temps après, une sentence d'excommunication, avec la défense expresse de prendre possession de l'abbaye de Fulde ou de toute autre dignité ecclésiastique; parce qu'accusé de simonie, il n'a pas comparu devant le synode où il avait été invité par trois fois. Dans son dépit, il remit au roi le bâton pastoral [1]. Mais il resta le confident intime du roi; initié dans tous les secrets, il devint l'instigateur de bien des maux. Henri était disposé à l'élever en dignité, mais il trouvait toujours une vive résistance. Robert fut cependant promu, plus tard, à l'évêché de Bamberg, mais ni aimé ni estimé.

Henri ne fut pas plus heureux dans l'affaire de Charles, chanoine de Magdebourg, auquel il avait donné, après la mort de Rumold, l'évêché de Constance. Le nouveau prélat fit son entrée dans la ville aux applaudissements de tous; mais s'étant écarté bientôt des traditions anciennes, il déplut : il était accusé de simonie et d'un usage illégitime des biens de l'Église; on écrivit à Rome, en priant le saint-siége d'empêcher sa consécration. Alexandre confia la décision de cette affaire à Sigefroi de Mayence, en lui enjoignant de ne point le consacrer s'il est coupable [2]. Au mois d'août l'archevêque convoqua un synode. Le roi était fort irrité de ce que Sigefroi n'eût pas

[1] Lamb., ann. 1071, 1072.

[2] Il ne s'en chargea qu'à regret, ainsi que le prouve sa lettre à Alexandre, qui se trouve dans Coleti, *Concil. sacros.*, t. XII, p. 188, et dans Labb., t. IX, p. 1205.

procédé immédiatement à la consécration [1], sans faire attention aux remontrances du clergé : il désirait ardemment de voir Charles investi de sa dignité. Mais le prélat, se rappelant la réprimande sévère que lui avait faite Pierre Damien de la part du saint-père, à l'occasion du divorce de Henri, n'était point disposé à favoriser les vœux du roi. Alors le roi partit lui-même pour l'assemblée de Mayence, afin de se rendre la décision favorable. Il passa par Hersfeld, château impérial, et se dirigea le lendemain par Ottenhausen [2], pour y déjeuner. Au moment où les seigneurs de sa suite reprenaient leurs chevaux, Luipold de Mersebourg, un de ses favoris qu'il aimait et qui avait une grande influence sur son esprit, tomba de cheval sur son épée, se perça le cœur et mourut aussitôt. Suivant des traditions populaires, c'est la même épée avec laquelle Attila, le roi des Huns, voulait soumettre le monde, et qui lui faisait donner le nom de fléau de Dieu. C'était, ajoutait-on, l'ouvrage du dieu Mars, qu'un paysan avait déterré, après plusieurs siècles, et porté à Attila. Les rois de Hongrie la gardèrent avec une profonde vénération, jusqu'à ce qu'une reine, mère du roi Salomon, en fit présent à Otton, duc de Bavière, parce que celui-ci avait rétabli son fils sur le trône de ses pères. Otton la donna comme un gage d'amitié au fils du margrave Dedi, à la mort duquel elle revint au roi Henri, qui en fit présent à Luipold. Ceux qui favorisaient Otton disaient que le juste jugement de Dieu avait fait périr Luipold par cette épée, parce qu'il avait conseillé au roi de perdre Otton [3].

Le prince, en proie à une douleur profonde, se rendit à Mayence. Il y trouva Charles et un grand nombre d'habitants de Constance, qui apportaient de graves accusations contre leur évêque. Le synode était assemblé; Henri, en présence de tant de hauts dignitaires de l'Église, parla avec adresse en faveur de son ami, cherchant à le justifier sur les différents chefs d'accusation [4]. Quelquefois il tenait un langage dur et sévère, mais en général il s'exprimait avec modération, par

[1] Dans sa lettre à Alexandre, l'archevêque se plaint amèrement de Henri.

[2] Aujourd'hui une ruine, quoique d'ailleurs offrant un bourg assez remarquable sous le château de Hutsberg, près de Meiningen.

[3] Lamb., et d'après lui Herrman Cornerius.

[4] Les négociations sont dans Coleti, *Conc. sacros.*, t. XII, p. 189-194.

égard pour les personnes auxquelles il s'adressait [1]. Enfin, après quatre jours de négociations, le roi ne fut pas plus avancé, il ne put obtenir l'objet de ses vœux. Charles lui rendit l'anneau et le bâton pastoral [2], retourna à Magdebourg, et y mourut peu de temps après. Otton, chanoine de Goslar, obtint son évêché. Cependant la coutume de mettre à l'encan et d'acheter les dignités ecclésiastiques devenait plus générale; la contagion se communiquait aux ordres monastiques, qui perdaient par là beaucoup de leur ancienne gloire; ils n'étaient plus occupés qu'à ramasser de l'or et de l'argent pour se mettre à même d'acheter des évêchés et des abbayes, et d'arriver aux dignités, non par une conduite régulière et par la pratique de la vertu, mais par l'or et l'argent. Souvent, pour des bénéfices insignifiants, ils promettaient des monts d'or, afin d'exclure les acheteurs laïques : le vendeur n'avait qu'à demander pour recevoir le prix qu'il voulait. Le monde était scandalisé de voir d'immenses richesses entre les mains de ceux qui faisaient profession de pauvreté et d'humilité, à l'exemple des apôtres [3].

Au reste, cette soif de richesses était une passion dominante qui envahissait toutes les classes et engendrait des maux infinis. De là le vol et le brigandage étaient à l'ordre du jour. Les bons esprits cherchaient à mettre un terme à ces désordres par quelques sages règlements; c'est ce que fit, entre autres, l'évêque de Liége, qui publia une trêve [4] renfermant cette injonction : « A certains jours désignés

[1] Lamb. et le récit de Coleti ne s'accordent pas complétement. Le premier dit : « Plerumque et jam instantium ac perurgentium procacitatem verbis durioribus corripiebat, ac frontis impudentiam opposita auctoritatis suæ majestate, refringere tentabat. » Voici les paroles du second : « Ita temperavit animum, et mitigavit eum ad verba sanctæ exhortationis, ut nulla juvenili moveretur acerbitate, et quod in potestatibus difficile est, nulla sacerdotes insolenti læderet responsione. » *Voy.* Labb., t. IX, p. 1208.

[2] Ce récit manque de clarté et d'exactitude. La séance des évêques s'était prolongée fort avant dans la nuit. Les instances du roi mettaient les évêques dans le plus grand embarras. Charles, confondu dans le concile, fit de sérieuses réflexions pendant la nuit, et renonça le lendemain de lui-même à l'évêché, en rendant au roi l'anneau et le bâton pastoral. Les évêques en remercièrent Dieu. *Voy.* Labb., *Concil.*, t. IX, p. 1210. (*Note du Trad.*)

[3] Lamb., ann. 1071.

[4] Trêve de Dieu en 1071. *Voy.* Datt, *de Pace publica*, c. 1. A cette époque, on

» que personne ne porte des armes, à moins qu'il n'entreprenne un » voyage; que personne ne se permette d'incendier, de piller ou d'at- » taquer à main armée; que personne ne maltraite son prochain par » l'épée ou par toute autre arme, jusqu'à l'estropier d'un membre ou » lui causer la mort. Si un homme libre se rend coupable d'un pareil » méfait, il perdra son héritage et son fief (*beneficium*), et sera » chassé du diocèse; s'il est domestique, il perdra tout son bien et la » main droite. Quiconque sera accusé d'avoir contrevenu à ce règle- » ment, se purgera par le serment de douze témoins, s'il est libre; et » s'il n'est pas libre, il se justifiera par le jugement de Dieu, et si » l'épreuve laisse encore des doutes, il prouvera son innocence par le » témoignage de sept personnes. »

L'esprit pervers du siècle prenait une nouvelle vie à mesure que les troubles et les querelles des grands détruisaient l'ancienne discipline, et que les paisibles habitants des campagnes, arrachés à leurs travaux, étaient contraints de prendre les armes et de marcher à l'ennemi. Aussi Henri, se trouvant à Utrecht pendant les fêtes de Pâques, entendit de toutes parts des plaintes sur le malheur des temps, sur la spoliation des biens des veuves et des orphelins, sur le pillage des cloîtres et des églises, et sur tant d'autres infamies; car depuis quelque temps le gouvernement se trouvait de nouveau entre les mains d'Adalbert de Brême, qui, après avoir triomphé orgueilleusement de ses ennemis, parvint à s'emparer exclusivement de l'esprit du prince; mais attaqué bientôt par une maladie cruelle, il

en rencontre de semblables dans beaucoup de pays. En voici quelques exemples : « Omni tempore teneatur ab omnibus christianis ab occasu solis quartæ feriæ, id est Merchoris die usque ad ortum solis secundæ feriæ, id est Lunis die. Item continuatim teneatur, a prima die adventus Domini, usque ad octavas Epiphaniæ Domini, quando festivitas sancti Hilarii agitur. Item similiter continuatim teneatur a die Lunis, qui antecedit caput jejunii, usque ad diem Lunis, qui est primus post diem dominicam octavarum Pentecosten, etc. » Si quelqu'un commet quelque délit pendant la trêve de Dieu, « in duplum componat et postea per judicium aquæ frigidæ trevam Domini evendet. » Datt en trouve les premières traces en 1032 ou 1034 (*de Pace publica*, c. II, p. 2; Sigeb. Gembl. en 1032). Les paix de Dieu furent renouvelées en 1066 par Raimond Bérenger, comte de Barcelonne; par Henri, évêque de Liége, en 1071; et en Angleterre, par Guillaume I[er], en 1080. In conc. Troj., 1093; Claræmont., 1095; Rotomag., 1096; Nordhus, 1105, etc.

descendit au tombeau, n'étant regretté de personne et haï de tous [1]. Les actes de sa courte administration attestent qu'il sacrifiait tout à son ambition et à sa prodigalité, et que tous ses efforts tendaient à ramasser des richesses et à satisfaire sa folle vanité [2]. Souvent Adalbert se plaisait à dire qu'il ne reconnaissait sur la surface de la terre que deux maîtres, l'empereur et le pape. Il se croyait supérieur à tous, en sorte que, dans une nombreuse assemblée d'ecclésiastiques, il alla jusqu'à se plaindre de ce qu'il ne restait plus dans le monde que deux hommes de bien, lui et le prince. Les flatteurs lui faisaient plaisir quand ils l'appelaient Adalbert le Grand [3]. Il pouvait, à sa mort, se rendre le témoignage d'avoir bien soigné les intérêts de son archevêché, puisque, soit par donation, soit par ses propres offrandes, il avait attaché à son église plus de deux mille arpents de terre [4].

D'après le conseil des grands, Henri appela Annon de Cologne à la tête des affaires; mais celui-ci, offensé de la conduite précédente du roi à son égard, ne voulut pas d'abord accepter. Cependant, à la prière des nobles, il reprit les rênes du gouvernement, fit rentrer dans de justes bornes ce qui en était sorti, et arrêta plus d'une fois les passions effrénées de l'époque. Le prince laissait tout à la direction de l'archevêque, qui cherchait consciencieusement le bien de l'État et le salut de l'Église, sans acception de personnes. Le riche et le pauvre avaient un égal droit à sa justice; le premier recevait souvent de sa main une punition sévère, mais juste. Il fit démolir les châteaux de plusieurs nobles, et en jeta d'autres dans les fers. Ce fut sous lui que le chevalier Egeno * reçut le châtiment qu'il méritait. Comme on l'avait souvent accusé de vols et d'autres infamies, l'archevêque le fit arrêter, et le condamna à l'exposition. Le digne ministre gagna l'estime et le respect de tous, et l'affection d'un grand nombre. En voyant une telle administration, une telle activité, et l'estime

[1] Lamb., ann. 1072.

[2] *Chron. Magdeb.*, p. 288 : « Sic typo superbiæ turgidus, ut nec in sæculari nobilitate, nec in sancta conversatione quemque putaret sibi æqualem. »

[3] La *Chron.* de Magdebourg donne plusieurs exemples de son arrogance et de sa pauvreté d'esprit, qu'il cherchait à cacher. P. 239.

[4] *Annal. Saxon.*, ann. 1072.

* Le même Egeno dont on a parlé plus haut. (*Note du Trad.*)

générale dont ce prélat était honoré, on ne savait pas trop s'il n'était pas plus digne de la royauté que du sacerdoce [1].

Le roi passa le commencement de l'été en Saxe. Se trouvant à Magdebourg le jour de la Pentecôte, il nomma pour succéder à Adalbert, Liémar, homme dont tous les écrivains font le plus grand éloge [2], et qui s'est distingué pendant toute sa vie, et au milieu des plus grands dangers, par une constante fidélité au roi [3]. Il était versé dans tous les arts libéraux, et, malgré les devoirs de son état qu'il remplissait exactement, il ne manquait pas de s'y appliquer avec ardeur. Quelque faible que fût à cette époque la lumière qui éclairait la région des arts et des sciences, il en échappait cependant parfois des rayons éclatants qu'on cherchait avec un vif empressement. C'est dans les couvents, ces asiles sacrés de la vertu, que les arts et les sciences s'étaient réfugiés. Tout dépendait du chef, qui exerçait une grande influence sur ses frères. Il en était un, entre autres, qui jetait un vif éclat; c'est Guillaume, abbé de Hirschau. Son monastère venait d'être nouvellement restauré, après avoir été désert pendant près de cinquante-huit ans [4]. Guillaume lui donna une impulsion si extraordinaire qu'il devint un des plus célèbres de l'Allemagne. Guillaume faisait de profondes recherches sur la philosophie; il acquérait des

[1] Lamb., ann. 1077. Celui-ci parle avec beaucoup d'éloges de l'archevêque. Il en est de même de Heineccius, dans ses *Scr. rer. German. antiq.*, l. I. Levold de Northof disait dans le XIIIe siècle : « Anno flos et nova lex Germaniæ totius. » La *Chronique* de Lauresheim, ap. Freher, p. 76 : « Vir in Dei rebus spectatissimus et inter ecclesiæ regnique principes incomparabilis et nominis et meriti. »

[2] Lamb., ann. 1072 : « Optimæ spei juvenem et omnium liberalium artium peritia adprime insignem. » *Vid.* Adami Bremens. *Epilog. ad Liemarum in Lindenbrog. script. septentr.*, p. 67.

[3] Dans un diplôme rapporté par Lindenbrog, p. 144, Henri l'appelle « Nominis nostri præcipuum amatorem, atque optime de nobis merentem, dignum, ut pro sua in nos fide egregia ac perpetua devotione magno... munere donaremus. » C'est pourquoi il lui donne l'abbaye d'Elten (Alten) sur le Rhin, « in pago Hamaland. » Ce diplôme est surtout important pour montrer les services que Liémar avait rendus au prince. Leukfeld, *Script. rer. Germ.*, p. 86.

[4] Deux cent vingt-neuf ans après sa fondation par le comte Erlafried. Le second fondateur fut le comte Adalbert de Calba, qui fit cette œuvre pie à la sollicitation réitérée de sa pieuse épouse Wiltrude. Léon IX, qui était petit-fils d'Adalbert, l'y avait aussi exhorté.

connaissances de tout genre, de manière qu'il fut appelé l'homme le plus savant de son siècle [1]. C'était un dialecticien habile, un musicien excellent : il laissa même quelques compositions et quelques écrits sur la musique. Ses connaissances en mathématiques et en astronomie n'étaient point superficielles ; il faisait tirer des copies des livres divins et d'autres ouvrages profanes. Douze moines qui savaient le mieux écrire étaient journellement occupés à ce travail ; leur nombre n'était pas même limité. Un homme instruit présidait à leurs travaux, les examinait et les corrigeait [2]. La bibliothèque du couvent était considérable, quoiqu'on n'y conservât qu'une petite partie des ouvrages copiés. L'abbé en faisait présent à des savants, surtout à ceux qui étaient sortis de son couvent pour être à la tête d'une abbaye. Il en donnait également à des couvents qu'il avait réformés, et dont le nombre se portait à plus de cent, ou à d'autres qui étaient fondés par lui ou par quelqu'un de ses confrères. Parmi ces derniers figurait celui d'Erford, en l'honneur de saint Pierre, bâti sur une montagne du même nom. Dans plusieurs de ces maisons religieuses on s'adonnait aux arts mécaniques, et on les portait à une rare perfection [3]. Des moines, pour orner l'église et le monastère, devenaient d'habiles statuaires, d'excellents ouvriers en bois, en fer et en maçonnerie ; ils devenaient même artisans, suivant les besoins de l'établissement [4]. La crainte de Dieu, la droiture du cœur, l'amour du prochain et l'hospitalité étaient les principales qualités de Guillaume ; quiconque l'abordait, riche ou pauvre, était sûr d'être bien accueilli. Il amusait ceux qui étaient dans la joie par le jeu et des cantiques, il consolait les affligés par des paroles affectueuses, aidait le néces-

[1] *Chron. Hirsaug.*, ann. 1071 : « In omni genere scientiarum evasit doctissimus et brevi tempore præceptoribus altior factus, omnes artes, quas liberales appellant, penetravit. »

[2] Parce que souvent des moines paresseux s'endormaient, et, pour en finir plus tôt, passaient une partie de l'original, ou bien écrivaient mal.

[3] Operatores peritissimi.

[4] *Chron. Hirsaug.* : « Non sæculares, non mercenarii, non servitores conducti, sed conversi vel monachi barbati fuisse omnes memorantur. Hunc vero conversorum ordinem sanctus ipse Wilhelmus abbas in Germania primus instituit : quorum laboribus adjutus tot monasteria fundavit et omnes monachorum necessitates laudabiliter adimplevit. »

siteux par de riches présents, donnait à manger à ceux qui avaient faim. En un mot, il servait de modèle jusque dans les contrées les plus éloignées : son nom était connu et béni partout. Il était en tout un homme très-distingué [1], maintenant la discipline, l'obéissance et l'ordre parmi les deux cent cinquante moines de son monastère, qui l'aimaient et le respectaient tous.

Ainsi, malgré des obstacles de tout genre qu'on ne pouvait vaincre qu'avec une sorte de violence, malgré les troubles de ces temps malheureux qui empêchaient les arts de se développer, malgré le terrain aride que rencontrait la semence qu'on avait sauvée de l'antiquité, la science ne trouvait pas toujours des rochers et des sables stériles [2]. Hercand, abbé d'Ilsenbourg, qui devint ensuite évêque de Halberstatd, avait fondé une école pour toutes sortes d'arts libéraux, et y avait attiré un grand nombre de savants. Il était parvenu, à force de dépenses, à établir dans son couvent une bibliothèque magnifique qui, plus tard, fut dispersée. Là se trouvait un grand nombre d'écrits sur l'histoire ancienne; Hercand s'appliquait lui-même à en réunir les matériaux [3]. Je passerai sous silence une foule d'autres religieux, à qui nous avons une éternelle reconnaissance de nous avoir conservé les événements de cette époque, tels que Lambert, Herrman et d'autres; ils nous montrent qu'on savait alors écrire avec sagacité et discernement. Liémar, le nouvel archevêque de Brême, était étroitement lié avec la plupart de ces grands hommes [4]. Mais malheureusement le bruit des armes et l'agitation des grands de l'État viennent nous arracher à cette scène touchante et agréable.

Cette même année, aux fêtes de la Pentecôte, Otton, duc de Ba-

[1] Le règlement de ses moines se trouve en détail dans la *Chr. Hirs.*, an. 1070.

[2] *Voy.* ce que dit Heeren dans son *Histoire de l'étude de la littérature classique au moyen âge*, p. 188-192.

[3] Dans les chroniques, on l'appelle souvent Stephanus, *Winnigstadii Chron.*, Halberstatd.

[4] On ne peut douter que tout cela ne soit l'ouvrage de Hildebrand. A force de lutter contre la vente et l'achat des dignités ecclésiastiques, il est parvenu à mettre à la tête des diocèses et des abbayes quelques hommes de mérite qui faisaient fleurir la science et la vertu. Au reste, il faut savoir gré à M. Voigt, ministre protestant, d'avoir déposé les préjugés de sa secte, pour rendre hommage à la vérité. Il sait mieux apprécier les institutions religieuses que ne le font la plupart de nos écrivains prétendus catholiques. (*Note du Trad.*)

vière, sortit de sa captivité et obtint les bonnes grâces du roi; mais il fut obligé de donner une grande partie de ses biens au souverain et aux amis qui avaient intercédé pour lui. Magnus, ce fidèle et vaillant Saxon, ne reçut pas sa liberté, car le roi était plus irrité contre lui que contre Otton. Celui-ci en était vivement affecté; il aurait facilement oublié son propre malheur, si celui de son ami n'avait pas été pour lui un sujet continuel d'irritation contre le roi. Son cœur, si noble et si chevaleresque, était plongé dans la douleur, il ne pouvait se résoudre à acheter la faveur du prince par l'asservissement de son fidèle allié. Il songea donc à se venger, et à se faire des partisans pour cet effet; il les trouva bientôt, car le roi lui-même vint les lui fournir.

Rodolphe, duc de Souabe, était accusé, peut-être non sans raison, d'avoir formé des projets hostiles contre le roi et contre l'État[1]. Il connaissait le caractère du souverain, il savait mieux qu'aucun autre quelle était la véritable situation des affaires; il voyait dans les Saxons des hommes qui détestaient Henri; dans Otton et Magnus, deux princes qui étaient profondément blessés; à Rome, un pape qui multipliait ses avertissements et ses menaces sans que le roi y fît la moindre attention. Peut-être voulait-il profiter de tout cela pour changer la situation de la Bavière vis-à-vis de l'empire. Henri l'invita plusieurs fois à venir se justifier sur les accusations portées contre lui; mais Rodolphe [2], ayant devant les yeux le sort d'Otton et la conduite du roi à l'égard de plusieurs autres sujets qui, sans aucune formalité légale, avaient été condamnés par son autorité tyrannique, refusa de comparaître. Sachant que l'impératrice Agnès, actuellement une humble religieuse à Fructuaria, lui était dévouée, parce qu'il avait épousé sa fille, qui est morte peu de temps après son mariage, et qu'il lui avait rendu plusieurs services importants, il s'adressa à elle, et la supplia de venir en Allemagne pour conjurer l'orage qui commençait à gronder de tous côtés. Rodolphe, qui s'était toujours montré en héros, prit la résolution de chercher son salut dans les armes, s'il ne parvenait pas à se réconcilier avec le roi, plutôt que de se livrer entre ses mains.

[1] On ne pouvait rien lui reprocher, sinon qu'il était en bonne intelligence avec l'impératrice Agnès en Italie. *Pfister,* 2e part., p. 101. Allem.

[2] « Licet a culpa remotissimum se sciret, » dit Lamb.

Agnès consulta plusieurs hommes sages, et quoiqu'elle eût rompu avec toutes les affaires de ce monde, pour ne s'occuper que de son salut, elle résolut, pour rétablir la paix qui est aussi une œuvre chrétienne [1], de faire le voyage d'Allemagne. Elle se rendit à Worms, où se trouvaient le roi, le duc et un grand nombre d'évêques, d'abbés et de moines, parmi lesquels figuraient Hugues, abbé de Cluny, Annon de Cologne et Sigefroi de Mayence, sur la protection desquels Rodolphe comptait beaucoup. Agnès le justifia si bien, que le roi lui rendit son amitié [2]. Mais le duc savait que Henri n'oubliait pas facilement une offense, et qu'il n'attendait que l'occasion de se venger. Otton et Rodolphe, quoique ennemis d'ailleurs, s'entendirent facilement [3]. Berthold de Zaringen commençait également à remuer. Henri, voyant l'attitude menaçante des Saxons, et les dispositions peu favorables de plusieurs grands de l'empire, envoya une ambassade à Swen III, roi de Danemarck, pour lui demander une entrevue à Bardewick, et pour s'assurer de ce côté-là. Swen était étroitement lié avec Henri III, et n'était pas moins dévoué à son fils. Henri se rendit donc à Bardewick avec une suite peu nombreuse. Les deux souverains se firent un accueil cordial, et eurent une conférence secrète à laquelle l'évêque Adalbert, un des conseillers de Henri *, assista seul. Swen s'engagea par serment à soutenir le roi sur terre et sur mer contre ses ennemis, et notamment contre les Saxons. Henri promit, de son côté, de lui céder quelques grandes possessions sur la frontière. Quoique ces conditions dussent rester secrètes, les seigneurs saxons ne tardèrent pas à les apprendre par l'indiscrétion d'un des conseillers du roi [4], ce qui n'irrita pas peu l'esprit rebelle des

[1] Nec ab ecclesiastica functione alienum fore judicavit.

[2] Agnès, après avoir terminé l'affaire de Rodolphe, s'en retourna aussitôt à Rome, où elle vécut encore cinq ans dans la plus grande sainteté. (*Note du Trad.*)

[3] Ces détails se trouvent dans un petit nombre d'auteurs, parmi lesquels est Lambert. D'après un acte de donation de quelques vignes au monastère de Saint-Guibert, il paraît que Welf de Bavière et Otton de Saxe se trouvaient à Worms. (In Pezii Thesaur., *Anecdot.*, t. VI, p. 1, p. 258.)

* Ce n'est pas l'archevêque de Brême, dont nous avons vu la mort. (*N. du Trad.*)

[4] Bruno, *de Bello Sax.*, p. 106; *Chron. Magdeb.*, p. 293; Annaliste saxon, ann. 1073.

Saxons. On était indigné de la conduite du roi. La guerre paraissait inévitable, car on faisait des préparatifs dans la résolution de prendre les armes, aussitôt que le roi ferait connaître la cession de la frontière.

De Bardewick, Henri se rendit à Lunebourg. Cette forteresse construite par les ancêtres de Magnus, et transmise, par droit de succession, à Herrmann, son oncle paternel, était à la convenance du roi [1]. Il espérait qu'une fois maître de cette place, il en ferait un point de ralliement d'où ses troupes s'étendraient sur les contrées voisines, et mettraient les seigneurs dans l'impossibilité de lui résister.

La ville, située sur les frontières des Saxons et des Luticiens (ces derniers possédaient tout le pays qui se trouve entre l'Elbe, l'Oder et la mer Baltique [2]), était de la plus haute importance pour les Saxons, qui, à chaque instant, étaient obligés de prendre les armes pour repousser les incursions des Luticiens [3]. Le roi, qui désirait vivement avoir Lunebourg, s'en empara, et y plaça une petite garnison de soixante-dix hommes sous les ordres d'Ebérard de Nellenbourg, qui devait observer de près Herrmann, parent du duc Otton. Pour colorer son injustice, Henri prétendait qu'à la mort du duc Otton de Saxe, Lunebourg lui revenait, à titre de donation par Magnus, fils d'Otton, qu'il tenait encore en prison. Après cet exploit, il se retira; mais Herrmann, à la tête de forces considérables, vint aussitôt assiéger la place [4].

Le roi se trouvait, au commencement de l'année 1073, à Bamberg, où, contre toute justice, il dépouilla le duc Berthold de Carinthie de ses États, quoiqu'il les lui eût solennellement garantis à lui et à son fils, qui portait le même nom, et les donna à un de ses parents nommé Marquard. On ne peut savoir ce qui a pu le porter à un acte aussi injuste et aussi révoltant; car il se créait par là un ennemi d'autant plus redoutable, que Berthold était un homme d'une prudence et d'une adresse consommées. Henri apprit dans le même moment que Rodolphe se préparait à exciter de nouveaux troubles; cependant

[1] L'annal. sax., an. 1073, l'appelle un château appartenant à Magnus lui-même.

[2] L'empereur Henri leur avait déjà fait la guerre, comme on l'a vu plus haut.

[3] Lamb., ann. 1073.

[4] Brun. *de Bello Sax.*, p. 106; Annalist. saxon., ann. 1073; Lamb., ann. 1073.

à force de négociations, on arrêta encore l'explosion d'une guerre ouverte [1].

Les hommes sages qui pénétraient dans l'avenir voyaient devant eux de terribles orages; tous ressentaient une profonde douleur en voyant qu'on violait toute règle de droit et de justice, qu'on brisait partout les limites des anciennes institutions, et qu'on foulait aux pieds ce qui était le chef-d'œuvre de sagesse et de prudence des précédents souverains. Cette douleur était dans l'âme d'Annon de Cologne, qui jusqu'à présent avait seul mis un frein aux passions déréglées du roi. Courbé sous le poids de l'âge, il se présenta au roi en le priant instamment de le décharger du fardeau de l'administration. Le roi accepta sa proposition avec plaisir, car il était souvent obligé de recevoir de lui des leçons sévères; plus d'une fois ses passions étaient contraintes de céder à la rigueur et à la fermeté du vieillard [2]. Ce qui causait le plus de peine à cet homme de bien, c'était le trafic qu'on faisait à la cour des abbayes et des évêchés; sa réputation même commençait à en souffrir près du saint-siége [3].

L'esprit turbulent se montrait de plus en plus dans la Saxe et dans la Thuringe. Ce qui doit devenir l'idée dominante de tout un peuple, doit entrer dans la tête de chaque individu; il faut planter dans le cœur de tous une commune pensée pour que chacun sente la nécessité de la mettre à exécution. Rien ne réveille plus un homme et ne lui donne plus de vie que la détresse, le besoin et la résistance, surtout lorsqu'il voit dans l'esprit du peuple le souvenir de temps plus heureux. C'est pourquoi le malheur est aussi nécessaire à la vie que la tempête à la nature; le bonheur tue au sein d'un continuel repos; il faut à l'homme, pour vivre, une alternative de bonheur et de malheur. Le peuple de ces deux pays souffrait horriblement; plus il montrait de résistance, plus il manifestait la pensée de se soustraire à l'oppression, plus aussi son sort devenait malheureux. Les châteaux forts se multipliaient, les garnisons étaient renforcées, le pillage devenait plus affreux. Henri craignait que les Thuringiens et les Saxons ne

[1] Lamb., ann. 1073.

[2] Sigonius (*de Regno Ital.,* lib. IX, ann. 1072) appelle l'archevêque *pædagogum severissimum*. Lamb., ann. 1073.

[3] Baron., ann. 1073.

vinssent à comprendre que leurs intérêts étaient communs, et ne missent ensemble de grands obstacles à l'exécution de son plan contre la Saxe; c'est pourquoi, pour sauver les apparences de la justice, il voulait soumettre les Thuringiens à un joug qu'ils supporteraient avec moins de peine, celui du clergé[1].

Dans ce dessein, il mit de nouveau sur le tapis l'affaire des dîmes; il s'adressa donc à l'archevêque de Mayence, l'assurant de son appui et de la punition des rebelles, s'il consentait à verser dans le trésor royal une partie de sa recette. Le roi avait un pressant besoin d'argent[2]; c'est pourquoi, au commencement de cette année, il envoya l'archevêque Annon, et Herrmann, évêque de Bamberg, en Italie, pour y percevoir les impôts qui étaient dus au trésor[3]; mais les évêques en revinrent bientôt, comme nous le verrons, avec tout autre chose pour le monarque. Sur ces entrefaites, Sigefroi convoqua un synode à Erford[4]. Le sujet de la discussion était de savoir si les abbayes devaient renoncer à la dîme des terres qu'elles avaient cédées pour des constructions, et si l'archevêque pouvait exiger de ses archiprêtres plus du quart de la dîme[5]. Le roi et l'archevêque y arrivèrent au jour désigné, et avec une nombreuse suite de savants ou de sophistes[6] qu'on avait fait venir de tous côtés, non pour expliquer les canons selon leur sens naturel, mais pour les faire plier aux caprices du prélat et pour soutenir sa cause par des subtilités, au défaut de la vérité. Dans cette réunion se trouvaient Herrmann de Bamberg, récemment revenu de Rome; Hecel de Hildesheim, Eppon de Ceits, conseillers du roi, et Bennon d'Osnabruc, qui tous devaient appuyer

[1] « Ne manifestæ tyrannidis notaretur, si contra innocentes atque in regnum proprium tam barbara crudelitate grassaretur, ut impietatem suam quadam religionis specie palliaret. » On doit pardonner à Lambert, lorsqu'en sa qualité de moine, il parle quelquefois de Henri avec aigreur.

[2] Les forts et les édifices construits sur les hauteurs avaient épuisé le trésor. Labb., *Conc.*, t. IX, p. 1230. (*Note du Traducteur.*)

[3] Herrman. Corner. dit : « Romam missi sunt causa colligendorum, quæ regi Romanorum debebantur. » Fiorentini l'appelle *il denaro regio*.

[4] VI idus martii. *V.* Labb., t. IX, p. 1230. Lambert dit de l'évêque : « Episcopus vanissima spe animatus. »

[5] Mœser's Osnabr. Geschichte, 2r th., p. 103.

[6] Lamb. : « Magno grege philosophorum, imo sophistarum. »

les intentions du prince et de l'archevêque[1]. Le synode était admirablement composé pour cet effet, car tous les évêques étaient amis du roi. Herrmann de Bamberg, qui avait fait le voyage de Jérusalem, mais sans en avoir rapporté l'esprit que ce temps malheureux demandait aux serviteurs du Christ, avait acheté son évêché à un prix exorbitant, et devait être favorable à Sigefroi et soutenir le roi, lorsque le pape proscrivait la simonie. Eppon se distinguait de tous les autres par son astuce et son habileté dans les procès ou dans toute autre affaire importante; il était sévère, mais aimant le luxe et les dépenses [2], qualité qui lui conciliait l'estime et l'attachement de Henri, qui, au reste, eut souvent à se louer de ses lumières. Quant à Bennon, il était intéressé à la perception de la dîme, ayant sur les bras une affaire du même genre [3]. D'ailleurs, la force des armes devait suppléer, en cas de besoin, aux subtilités des savants; car le roi avait autour de lui des troupes nombreuses pour réprimer les efforts de quiconque voudrait s'opposer à son entreprise.

La principale espérance des Thuringiens était dans les deux abbés de Fulde et de Hersfeld, parce qu'ils possédaient un grand nombre d'églises levant dîmes et une quantité de belles terres dans la Thuringe. Les deux abbés étant interpellés de payer la dîme, commencèrent par prier l'archevêque de ne point porter atteinte aux anciens droits de leurs monastères, qui étaient fondés sur les priviléges de Charlemagne, sur les règlements des archevêques de Mayence, ses prédécesseurs, et sur des bulles de plusieurs souverains pontifes [4], et qui n'avaient jamais été attaqués par aucun évêque de Mayence jusqu'à Luipold. L'archevêque entra en colère, et répondit que ses prédécesseurs avaient gouverné l'Église de Dieu en leur temps comme

[1] Quoique au rapport de Lambert ils désapprouvassent leur conduite; car Lambert dit : « Ne libere, quod sentiebant, eloquerentur, et regis terrore et privata archiepiscopi amicitia inhibebantur. »

[2] Pauli Langii, *Chron. Numburegens.* : « Prudens et facundissimus et in exequendis rebus causisque arduis peritus.... Henr. Episc. Epponem propter singularem ipsius et industriam et rerum experientiam valde dilexit, assumtum inter amicos suos et consiliarios præcipuum et carissimum habuit. Qui videns se honorari a rege, ei complacere gestiens eum, quocumque pergebat, comitabatur. »

[3] Mœser's Osnabr. Gesch., 2r th., p. 103.

[4] Sigon., *Hist. de regno Ital.*, ann. 1073.

il leur avait plu ; que, comme leurs diocésains étaient encore presque néophytes et faibles dans la foi [1], ils leur laissaient, par un sage ménagement, bien des choses qu'ils prétendaient que leurs successeurs retrancheraient avec le temps ; mais que, comme leur église est maintenant adulte et suffisamment affermie [2]; comme il ne leur donnait plus le lait comme à des enfants, mais une nourriture plus solide, il prétendait exiger d'eux l'exécution des lois ecclésiastiques. Il ajouta qu'il fallait de deux choses l'une, ou se séparer de l'unité de l'Église, ou se soumettre à ces lois. Sur cela les Thuringiens conjurèrent l'archevêque que, si l'autorité du souverain pontife, les priviléges de Charlemagne, et l'indulgence de ses prédécesseurs ne pouvaient le fléchir, il laissât au moins partager les dîmes suivant les canons et l'usage universel de toutes les églises, et qu'il se contentât d'en prendre le quart et de laisser le reste aux autres églises. L'archevêque répondit qu'il n'avait pas pris tant de peine, ni remué cette affaire depuis près de dix ans, pour rien céder de ses droits et pour laisser partager la dîme à leur gré [3].

Cette contestation dura deux jours entiers sans qu'on eût rien décidé. Les Thuringiens voulaient en appeler au saint-siége; mais le roi, prenant Dieu à témoin, protesta que, si quelqu'un osait le faire, il le punirait de mort, et ferait dans ses terres un tel ravage qu'on s'en souviendrait pendant des siècles. L'abbé de Hersfeld, effrayé du péril des siens, laissa au roi la décision de cette affaire, le priant de la terminer conformément aux règles de la justice. Après une longue délibération [4], on arrêta que dans dix églises où l'abbé recevait la

[1] Il faisait allusion sans doute à saint Boniface, l'apôtre des Allemands, car une composition de 1069, ap. Schœttgen et Kreisig, t. I, p. 25, dit : « Archiepiscopus sicut de cæteris intra parochiam suam habitantibus, ita et *de servis et colonis* sancti Bonifacii decimas sibi vindicabat. »

[2] Jam adulta, vel potius senescente ecclesia. *Lamb.*

[3] Cette réponse ne rappelle-t-elle pas celle que fit à un religieux de son ordre le célèbre Hardouin : « Croyez-vous donc, disait-il, que je me serai levé toute » ma vie à quatre heures du matin, pour ne dire que ce que d'autres avaient » déjà dit avant moi ? » Son ami lui répliqua : « Mais il arrive quelquefois qu'en se » levant si matin, on compose sans être bien éveillé, et qu'on débite les rêveries » d'une mauvaise nuit pour des vérités démontrées. » *Audley.*

[4] Lambert donne ici des détails particuliers, et il est probable qu'il les tenait

dîme, il en aurait les deux tiers, et l'archevêque le tiers, et que dans les autres églises ils partageraient par moitié; enfin que l'archevêque recevrait toute la dîme des églises de sa juridiction, et que ses domaines, en quelque diocèse qu'ils fussent, seraient affranchis de cet impôt.

Quand les Thuringiens virent l'abbé ainsi subjugué, ils se crurent perdus, parce qu'ils avaient compté principalement sur son habileté et sur son éloquence; ils promirent donc de payer la dîme. L'abbé de Fulde résista encore pendant quelques jours; mais comme il ne pouvait obtenir la permission de s'en retourner chez lui sans avoir approuvé la décision du synode, il céda à la force, et consentit à partager les dîmes par moitié avec l'archevêque, à condition cependant que ses domaines en seraient exempts comme les siens. Le roi défendit aux deux abbés, sous peine de perdre ses bonnes grâces, de faire un appel au saint-siége, de quelque manière que ce fût.

En quittant le synode, le roi se rendit à Ratisbonne pour y passer les fêtes de Pâques; il y fut accompagné par les grands de l'empire, dont plusieurs reçurent des marques particulières d'amitié, entre autres ceux qui lui avaient montré un entier dévouement: de ce nombre était Rodolphe de Souabe. Mais le roi avait gravement offensé les Thuringiens, en faisant intervenir son autorité dans le synode. Leur mécontentement dégénéra en une haine amère: ils voyaient avec un extrême déplaisir qu'on ne faisait aucun cas de leurs droits, consacrés par une longue suite de siècles; ils sentaient qu'il était déshonorant pour eux d'être soumis aux caprices d'un homme, par un roi qui, méprisant leurs droits de justice et de liberté, était indigne

de son propre abbé de Hersfeld. Cependant on ne peut décider si des légats du pape furent présents à ce synode, ou bien à celui qui fut tenu à Mayence en 1067 sur la question des dîmes. Nous avons encore deux lettres de l'archevêque Sigefroi à Hildebrand et à Alexandre II. Dans la première, il remercie l'archidiacre : « Quod omnibus et legationibus et rationibus nostris, quas ad sedem apostolicam direximus, semper dexter stetistis et in omni disceptatione et negotio semper partes nostras, sapientiæ et bonæ voluntatis vestræ scuto defendistis. » Il le prie de faciliter l'accès du trône pontifical à la députation qu'il envoie, ajoutant qu'il ose compter sur son appui pour amener son œuvre à bonne fin, et porter le pontife à envoyer un légat au susdit synode. Dans la lettre au pape, il le prie d'envoyer un légat, pour tout régler, ou d'approuver par écrit les actes du synode, et de menacer d'excommunication les Thuringiens rebelles. *Voy.* ces lettres dans Coleti, *Conc. sacros.*, t. XII, p. 226, 227, et dans Labb., *Conc.*, t. IX, p. 1232 et 1233.

du respect de ses sujets. Ainsi, au sein de l'Allemagne, tout était divisé et dans une horrible confusion. Le feu de la révolte était encore caché, mais il était embrasé dans tout l'intérieur du pays; tous prévoyaient qu'il éclaterait bientôt avec un horrible fracas. L'épée était encore dans le fourreau, mais le dépit et la vengeance étaient dans tous les cœurs. Deux peuples qui avaient juré une haine éternelle au roi étaient disposés à de sanglants combats; blessés, humiliés, aigris, poussés à bout par la destruction de ce qu'ils avaient de plus sacré, de ce qu'ils avaient de plus fortement à cœur, leurs droits et leurs libertés; exaspérés chaque jour par le pillage de leurs biens, par le déshonneur de leurs femmes et de leurs filles, par l'incendie de leurs demeures, ils ne pouvaient plus se contenir, surtout quand ils pensaient que tout cela venait d'un roi qui cherchait uniquement à les subjuguer, sans pouvoir dompter ses propres passions; qui commandait l'obéissance, lorsque lui-même n'observait aucune loi; qui punissait l'injustice et la violence, tandis que sous ses yeux on se livrait à toutes sortes d'infamies et de brigandages. Réduits à cette extrémité, les peuples de la Saxe et de la Thuringe regrettaient les anciens temps, où ils étaient plus heureux et plus libres, et se déterminaient à la guerre.

Si l'orage qui était suspendu sur l'Allemagne était terrible, celui qui grondait du côté du midi était plus effrayant encore. Depuis la victoire que l'autorité pontificale avait remportée sur le roi Henri, à l'occasion de son divorce, elle faisait tous les jours un pas de plus. Hildebrand s'occupait avec un soin particulier des affaires de Milan, et il parvint à extirper, au gré de ses désirs, la simonie. Le pape fit la guerre au même vice en Allemagne, comme on l'avait fait en Italie. Il invita à comparaître devant son tribunal les évêques de Mayence, de Cologne et de Bamberg. Il leur reprocha vivement de ne s'être pas opposés avec toute l'énergie de leur âme à la vente des dignités ecclésiastiques, de l'avoir encouragée, au contraire, en consacrant ceux qui les avaient achetées, et en entretenant avec eux des rapports d'amitié. Le pape leur parla avec tant de sévérité et d'une manière si menaçante, que Sigefroi voulut se démettre de son archevêché, afin de servir Dieu dans la retraite par une conduite plus régulière.

Mais le pape n'y consentit pas, ceux qui étaient présents le détour-

nèrent de sa résolution. Herrmann de Bamberg, qui était accusé de simonie, n'ignorait pas les graves inculpations qui pesaient sur lui. Mais on dit qu'il avait eu la précaution d'apporter avec lui de riches présents pour le pape, et que par ce moyen il l'adoucit si bien, que non-seulement il lui pardonna, mais lui conféra le *pallium* et les autres honneurs archiépiscopaux [1]. Tous furent obligés de promettre à Alexandre, sous la foi du serment, de ne plus se rendre coupables de pareilles fautes; ils furent ensuite congédiés en paix. Annon reçut du pontife quelques reliques, entre autres le bras de saint Césaire, martyr.

Peu de temps après arrivèrent de l'Angleterre à Rome des légats de la part de Lanfranc, archevêque de Cantorbéri, une des plus grandes lumières de son siècle; distingué par sa science et sa vertu, il avait dirigé pendant longtemps comme abbé plusieurs écoles savantes dont la renommée était parvenue aux contrées les plus lointaines : ce ne fut pas sans regret qu'il accepta dans ces temps malheureux une dignité si importante, car il aimait mieux vivre dans la retraite et se livrer à l'étude [2], c'est pourquoi il avait prié le pape de le décharger

[1] Lamb., ann. 1070. Plusieurs auteurs combattent cette opinion. Baronius, ann. 1070, croit que l'indulgence du pape à l'égard de ce prélat suggéra à Lambert l'idée de la corruption. Fiorentini combat aussi cette accusation avec beaucoup de vivacité, et Muratori la trouve peu vraisemblable.

[2] Lanfranc, qui a pris l'habit au monastère du Bec, était devenu abbé du couvent de Saint-Étienne, à Caen. Il avait refusé l'archevêché de Rouen, malgré les vives sollicitations du clergé de cette ville. Guillaume le Conquérant, qui connaissait son mérite, voulait l'avoir en Angleterre; il lui offrit donc l'archevêché de Cantorbéri : mais Lanfranc résista au roi, et n'accepta qu'après avoir reçu un ordre du saint-siége. On sait que Lanfranc était le plus terrible adversaire de Bérenger. La méthode dont il se servait pour le réfuter était celle de Tertullien et de saint Vincent de Lérins. Le morceau suivant nous en fournit un modèle, en nous montrant en même temps quelle était la croyance de l'Église à cette époque : « Si ce » que vous croyez du corps de Jésus-Christ est vrai, il s'ensuit que tout ce que » l'Église universelle, répandue dans toutes les nations, en croit, est faux. En effet, » tous ceux qui se glorifient d'être chrétiens, de quelque pays qu'ils soient, se » glorifient aussi de recevoir dans l'Eucharistie la vraie chair que Jésus-Christ a » prise dans le sein de la Vierge. Interrogez tous les peuples de l'Occident qui ont » quelque connaissance de la langue latine; interrogez les Grecs; demandez aux » Arméniens et à tous les autres chrétiens des diverses nations du monde; ils vous » répondront tous unanimement qu'ils professent la même foi. Or, si la foi de

d'une si pesant fardeau, et de le renvoyer dans son couvent ; mais le pape était loin d'y consentir. Lanfranc demanda donc par ses légats le *pallium*, que, d'après un ancien usage, les archevêques anglais allaient eux-mêmes demander à Rome, pour montrer par là leur dépendance du saint-siége ; cependant, depuis Jean XX (1027), cela était tombé en désuétude. Hildebrand sentait toute l'importance d'une pareille coutume, pour l'exécution de son plan, c'est pourquoi il écrivit à l'archevêque la lettre qui suit[1] :

« Nous avons appris avec peine ce que vos députés nous ont annoncé de votre part, et il nous en coûte beaucoup de ne pouvoir satisfaire votre désir en vous envoyant, quoique absent, le *pallium*. Que cela ne vous cause aucune peine ; car si nous avions vu que de notre temps on eût accordé cette faveur à un archevêque absent, nous vous aurions certainement fait partager cet honneur sans vous causer de fatigues. Mais nous regardons comme de la dernière importance que vous veniez vous-même au seuil des apôtres, afin que nous puissions conférer ensemble sur cette affaire et sur d'autres. Au reste, quand nos légats arriveront auprès de vous, recevez-les avec votre bienveillance accoutumée, et cherchez à faire ce qu'ils vous diront, avec la soumission qui convient à un fils de l'Église et à un saint prêtre. » L'année suivante Lanfranc vint se jeter aux pieds du pape, avec Thomas, archevêque d'York, pour recevoir le *pallium*. Le pontife les accueillit avec respect et affection, comme des prêtres du Seigneur. Il rendit à Lanfranc des honneurs tout particuliers ; car lorsqu'il fut présenté, Alexandre se leva de son siége, s'approcha de lui et dit qu'il ne lui donnait pas ces marques d'estime parce qu'il était

» l'Église universelle peut être fausse, il faut dire, ou qu'il n'y a jamais eu » d'Église catholique, ou que l'Église a péri : blasphème dont tout catholique aura » horreur... Vous répondrez : l'Église a été, elle s'est étendue dans tout le monde ; » mais, par l'ignorance de ceux qui ont mal entendu l'Écriture, elle est tombée » dans l'erreur, elle a péri. Proposition sacrilége dont l'Évangile, les prophètes » et les saints Pères ont démontré la fausseté ! Le Seigneur a promis à sa sainte » Église qu'il ne l'abandonnerait jamais : *Voici*, lui a-t-il dit, *que je suis avec* » *vous tous les jours jusqu'à la consommation des siècles.* » (Lanf., *de Eucharist*) — S. Augustin s'était déjà servi du même raisonnement contre les Donatistes : « Ecclesia jam non est, periit. O impudentem vocem ! » T. IV, p. 1105. (*Note du Tr.*)

[1] La lettre est dans Baron., *Annal.*, ann. 1070.

archevêque, mais parce qu'il était son ami et son maître dans la science *. « Maintenant, continua-t-il, que j'ai fait pour vous ce que demandaient l'honneur et l'estime, faites vous-même ce qu'exigent la justice et l'usage de tous les archevêques, prosternez-vous aux pieds du représentant de saint Pierre. » Lanfranc fit cet acte d'humilité, et reçut avec des marques d'affection ce qu'il était venu chercher [1].

Ainsi, en très-peu de temps, on vit aux pieds du pape quatre archevêques, qui reconnaissaient leur infériorité et leur dépendance, et qui apprenaient que le pontife romain, comme le monde, pouvait les juger, les honorer ou les dégrader. Le pape les avait tous gagnés, car la cour de Rome savait parfaitement que quiconque veut gouverner la foule, doit d'abord gagner ses chefs qui sont la voix du peuple. En Allemagne, tout émanait désormais de Cologne et de Mayence [2]; c'est là que les prélats pouvaient être jugés, déposés ou consacrés, au nom du saint-père. L'administration d'Annon mit l'État entre les mains du pontife romain. Le pape choisit Lanfranc pour son légat en Angleterre, et lui donna toute autorité dans les décisions ecclésiastiques [3].

L'année suivante, Lanfranc montra, dans la discussion avec Thomas, archevêque d'York, relativement à la prééminence du siége de Cantorbéri, quel digne champion la cour de Rome avait acquis en sa personne. Lanfranc parla du siége de saint Pierre dans des termes

* Que ces paroles sont belles! elles sont un hommage éclatant rendu à la science, que la cour de Rome a toujours si puissamment encouragée. (*N. du Trad.*)

[1] Wilh. Malmesb., *de Rebus gest. Pontific. Anglicorum.* Dans une lettre de Lanfranc au pape, il parle de deux *pallium* que celui-ci lui aurait accordés comme une faveur particulière : « Unum de altari ex more, alterum quo sanctitas vestra missas celebrare consueverat *. »

[2] Témoin la conduite de Sigefroi dans l'affaire de Charles, évêque de Constance.

[3] Dans une lettre d'Alexandre à Guillaume le Conquérant, il s'exprime ainsi : « In causis pertractandis et definiendis ita sibi nostræ et apostolicæ auctoritatis vicem dedimus, ut quidquid in eis, justitia dictante, determinaverit, quasi in nostra præsentia definitum, deinceps firmum et indissolubile teneatur. » *Voy.* Labb., t. IX, p. 1124.

* On ne trouve dans l'histoire que deux autres exemples de ces deux *pallium;* l'un pour Hincmare de Reims, l'autre pour Brunon de Cologne. (*Note du Trad.*)

que peu d'écrivains avaient encore employés en Angleterre * : « Le Seigneur, notre rédempteur, dit-il, a adressé ces paroles à l'apôtre : Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église, je te donnerai les clefs du royaume des cieux! S'il l'avait voulu, il aurait ajouté: Et je veux donner le même pouvoir à tes successeurs. Mais de ce qu'il ne l'a pas dit, il ne suit pas que les successeurs de Pierre n'aient pas droit au même pouvoir et au même respect. Car tous les chrétiens ont dans le cœur cette pensée qu'ils doivent trembler aux menaces du successeur de saint Pierre, et se réjouir quand son visage est serein. Car, en matières ecclésiastiques, tout est terminé dès qu'une sentence est approuvée par le jugement du saint-siége. L'Église romaine est supérieure à toutes les autres églises; ce qui est approuvé par elle, doit l'être dans toutes les autres; ce que le Christ dit à Pierre, il l'a dit par lui à tous ses successeurs [1]. » Lanfranc gagna son procès sur la prééminence, il triompha, et se montra digne de son rang [2]. A partir de ce moment il agit conformément aux vues du saint-siége, faisant la guerre à la simonie et à l'incontinence des clercs [3], élevant et déposant des évêques. Lanfranc conserva pour Hildebrand une estime et une affection sans bornes, il promit de lui témoigner la reconnaissance qu'il lui devait, chaque fois qu'il en trouverait l'occasion [4].

Ainsi raffermi par la considération des archevêques et d'une grande partie des évêques; ainsi soutenu par le glaive des Normands et par

* Le langage de Lanfranc semble étonner M. Voigt; cependant il n'a rien d'extraordinaire, car ce que dit Lanfranc au sujet du saint-siége a été dit par les évêques, les conciles, les Pères et les docteurs de tous les siècles. Les paroles de Lanfranc ne renferment rien de nouveau. Saint Augustin, pour ne citer qu'un seul, parle aussi clairement quand il dit : « In romana Ecclesia semper apostolicæ cathedræ viguit principatus (t. II, p. 91). Duo concilia missa sunt ad sedem apostolicam, inde etiam rescripta venerunt, causa finita est, error utinam finiatur. » T. IV, p. 410. (*Note du Trad.*)

[1] Ces paroles se trouvent dans Baron., *Annal.*, ann. 1072. C'est avec plaisir et à dessein que je cite les paroles des contemporains qui ont joui de quelque importance, afin qu'on puisse apprendre dans ce livre à connaître non-seulement Grégoire, mais Grégoire et son siècle.

[2] Voy. Coleti, *Collect. sacros.*, t. XII, p. 194; et Labb., t. IX, p. 1216.

[3] Lanfr., *Canon.*, epist. IV, *in Colet. Coll. conc.*, XII, p. 202; et Labb., t. IX, p. 1216.

[4] La lettre est dans Baronius, ann. 1072.

la puissante maison de Canosse, le pape résolut, à la fin de ses jours, de mettre à la vie déréglée du roi d'Allemagne quelques bornes qui semblaient nécessaires pour le salut de l'Église et le bien de toute la chrétienté. Depuis longtemps on avait reçu à Rome la nouvelle du mécontentement des Saxons contre le despotisme et l'inconduite du monarque. Le saint-siége pouvait compter sur la disposition des peuples, et tenir au chef de l'État un langage plus ferme et plus sévère, puisque ses avertissements doux et paternels n'avaient produit aucun effet. Lorsqu'au printemps le pape se trouvait à Lucques, Béatrix et Mathilde se rendirent près de lui; on délibéra sur les moyens de ramener Henri à de meilleurs sentiments. On voulait d'abord le traiter avec ménagement, à cause de sa parenté avec ces deux princesses; mais on jugea par tout ce qui s'était passé que l'indulgence serait inutile[1]. Lors donc qu'Annon de Cologne et Herrmann de Bamberg voulaient quitter Rome pour s'en retourner en Allemagne, Alexandre leur donna des lettres pour le roi, avec l'invitation de comparaître devant le siége de saint Pierre, afin de rendre compte de sa conduite et de sa vie passée, et de se justifier sur la simonie et sur d'autres méfaits non moins graves[2].

C'est pour la première fois qu'on reçut en Allemagne une pareille nouvelle, de cette Italie sur laquelle les empereurs germains avaient régné si longtemps, de cette Italie qui si souvent a été forcée de se soumettre à leur glaive triomphateur, et de plier sous leur pouvoir arbitraire. Si, dans toute l'étendue de l'Allemagne, l'indignation des peuples n'avait pas été à son comble, si des populations entières n'avaient pas déjà appelé la vengeance du ciel sur les injustices du roi et qu'elles n'eussent pas formé le vœu de le voir puni par des malheurs semblables aux leurs, cette nouvelle aurait causé une surprise générale, elle aurait jeté tout le monde dans la consternation, et soulevé l'empire contre le pontife de Rome. Car le peuple d'Allemagne était toujours attaché à ses princes, il les entourait avec joie dans la paix comme dans la guerre, leur restait fidèle dans le malheur, même sous le poids d'une usurpation étrangère. Il soutenait leurs sceptres, combattait pour leurs couronnes et priait pour leurs familles, même

[1] Fiorentini, ann. 1072; Dommizon, *Vita Mathildis.*

[2] Abbat. Ursperg., *Chron.*, ann. 1073; Otto Frising, VI, p. 34.

sur le champ de bataille. Oui, si Henri avait possédé le cœur de ses sujets, les Allemands ne seraient pas restés indifférents dans cette circonstance [1]; du moins ils n'auraient pas montré de joie à la réception d'un pareil avertissement.

Cependant cet acte ne produisit d'autre effet que celui de faire rentrer momentanément le prince en lui-même, et de lui faire prendre la résolution passagère de changer de conduite. Car Henri devait nécessairement faire de sérieuses réflexions sur sa position actuelle : il avait près de lui deux peuples extrêmement irrités et des seigneurs puissants dont la fidélité devenait de jour en jour plus chancelante; il avait autour de lui des évêques dévoués au siége de Rome, et dont le chef menaçant avait pour défense, non-seulement sa puissante parole, mais encore la force des armes.

Telle était la situation des affaires lorsqu'on apprit la mort d'Alexandre, qui a expiré le 22 mars [2] 1073; il est probable que les résolutions de Henri s'évaporèrent aussitôt. Alexandre acquit aux yeux de la postérité la gloire d'avoir entrepris et exécuté ce que demandait son siècle; d'avoir posé la base du développement de la papauté; d'avoir ouvert un chemin que devait parcourir un grand homme, à l'étonnement de tout l'univers. Si on ne voulait reconnaître dans ce pontife qu'un bras vigoureux dont se servait un esprit plus puissant, il mériterait encore l'éloge d'avoir eu la force de laisser faire [3]. Mais Alexandre était plus qu'un instrument de Hildebrand; il partageait sans doute ses idées, il était intimement convaincu qu'elles étaient utiles et nécessaires, quoique dans son esprit elles n'eussent pas encore la clarté, la perfection et la vivacité qu'on pouvait désirer, quoique dans sa conduite elles ne fussent pas encore en parfaite harmonie. Mais elles ne pouvaient pas avoir dans sa tête la même vivacité qu'elles avaient dans celle de Hildebrand, parce qu'il les avait empruntées; tandis que Hildebrand les avait conçues et pouvait seul les conduire à leur maturité; car les idées ne reçoivent leur vie, leur énergie, leur

[1] Peu d'auteurs ont cru cette circonstance digne de leur attention, et on n'a pas même conservé la lettre d'Alexandre.

[2] D'après d'autres écrivains, le 23. Lambert n'en indique pas le jour.

[3] Le soldat ne partage-t-il pas la gloire d'avoir gagné une bataille, quoique le général seul ait pu, par son génie, rendre utile la bravoure du guerrier.

force invincible, et ne se produisent dans le monde, avec toutes leurs conséquences, que par celui qui les conçoit, qui les nourrit, qui les fortifie et leur donne toute l'impulsion nécessaire [1].

Le caractère d'Alexandre est dans ses actes. Il a montré dans tout ce qu'il a fait une grande force d'âme, une volonté ferme, une résolution inébranlable, une piété sincère, un esprit vif, accessible aux bons conseils, et prompt à les réaliser. Il était expérimenté dans les affaires du monde et savant dans les choses de Dieu. Sa conduite était irrépréhensible, son abord facile et agréable. Il était généreux envers les pauvres, zélé surtout pour l'affranchissement de l'Église, en sorte qu'on pouvait dire que, grâce à ses soins, l'Église, longtemps asservie, fut rendue à son antique liberté [2]. Enfin, sa vertu était telle, que plusieurs de ses contemporains lui attribuaient le don des miracles [3].

[1] C'est pourquoi toute guerre contre les idées est inutile. L'idée ne meurt jamais, quoique le voile sous lequel elle est présentée puisse être détruit; après avoir parcouru sa carrière, elle rentre dans l'éternité, où elle continue de vivre éternellement.

[2] Ce portrait est presque en entier d'après Pierre Damien. Otto Frising, VI, 34 (d'où le dernier traité est tiré). Desider. Cassin.

[3] Leo Ostiens., III, 35. Il avait gouverné l'Église pendant onze ans, six mois et vingt et un jours.



SECONDE PARTIE.

GRÉGOIRE VII ET SON SIÈCLE.

CHAPITRE V.

1073.

Grandeur des événements de cette époque. — Situation de l'Europe au moment de l'élection de Grégoire VII.—Les Romains le choisissent à l'unanimité.—Mécontentement du roi d'Allemagne.—Regrets et réflexions de Grégoire.—Ses vues.—Investiture et incontinence des clercs.—Premiers actes du nouveau pape.—Légats du saint-siége en Espagne.—Dispositions de Grégoire à l'égard de Henri IV.—Lettre de ce dernier au pontife.—Exaspération des esprits en Allemagne.—Les Saxons se préparent à la guerre.—Assemblée et serment de Nockmeslau.—Division des partis. — Députation des Saxons à Henri. — Insurrection. — Siége de Harzbourg.—Négociations.—Fuite du roi.—Alliance de la Saxe et de la Thuringe. — Magnus recouvre la liberté. — Alliance de Henri avec les Luticiens, la Bohême et le Danemarck. — Diète de Gerstungen.—Accusation portée contre le roi par Reginger. — Sigefroi convoque une diète à Mayence. — Dévouement de Worms.—Diète d'Oppenheim.—Exploits des Harzbourgeois.

Maintenant se présente une grande époque : grande, non pas précisément par des événements nouveaux, extraordinaires et féconds en résultats, ou par des scènes terribles et soudaines; mais par l'exécution d'un vaste plan concerté depuis longtemps : grande, par l'ébranlement général que cause en Europe le génie d'un seul homme, par la secousse et l'impulsion donnée à toutes les affaires : grande, parce qu'à la voix d'un seul homme les trônes chancellent, les peu-

ples tremblants quittent leurs anciens maîtres ; parce que la volonté d'un prêtre fait changer la face de la terre, fait naître de nouvelles lois et de nouvelles institutions, et cela depuis le nord de l'Europe, depuis l'Angleterre, jusqu'au midi, jusqu'aux déserts de l'Afrique, depuis la mer Atlantique jusqu'à la Palestine, où le fondateur de notre religion avait enseigné, combattu et versé son sang ; où l'apôtre saint Pierre avait annoncé des paroles pleines de vie : grande, parce qu'un homme sortant de l'obscurité conçoit le projet d'établir une monarchie universelle au centre de la chrétienté, au siége de saint Pierre, siége qui, fondé par de pauvres pêcheurs, s'éleva successivement, soit par lui-même, soit par le secours d'autrui, et s'établit si solidement que les puissances de l'enfer, comme on le croyait, ne pouvaient l'ébranler : grande enfin, parce qu'un simple moine, fils d'un charpentier, se met dans la tête que le soleil de l'ancienne Rome doit éclairer tous les hommes et former leurs croyances *. Si l'on se représente ensuite des peuples qui se soulèvent, bien déterminés à vaincre ou à mourir pour la défense de leurs droits et de leurs libertés, pour la conservation de la couronne de leurs empereurs et de leurs princes ; un pape aux prises avec l'empereur, et l'empereur avec les princes, ses sujets ; toute l'humanité en mouvement ; des États et des familles qui se divisent et se séparent pour soutenir, les uns leur foi, les autres leurs libertés ; si l'on voit des peuples qui combattent contre leurs rois, des parents contre leurs enfants ; la fortune qui élève un homme jusqu'à en faire le dominateur universel et qui l'abaisse ensuite jusqu'à le conduire en exil ; qui, d'un autre côté, donne une couronne à un prince lorsqu'il est jeune, et le condamne presque à la mendicité lorsqu'il est dans la maturité de l'âge ; si l'on se représente toutes ces choses, on voit certainement devant soi une époque grande et extraordinaire.

* Voigt avance ici une proposition qui est loin d'être exacte : cette époque n'est pas grande parce qu'un simple moine s'est mis dans la tête que le soleil de l'ancienne Rome doit éclairer tous les hommes et former toutes les croyances ; mais parce qu'un homme qui partageait cette idée, avec tout ce que l'Église avait d'enfants soumis, fidèle à sa vocation, a trouvé en lui-même assez de courage pour attaquer de front des vices qui semblaient menacer de leur ruine et l'Église et les États ; parce qu'il a été assez heureux pour les faire disparaître et faire briller l'Église d'un nouvel éclat, et, on peut le dire, sauver le monde entier. (*Note des éditeurs belges.*)

En Allemagne se trouve un roi, jeune et insensé, sans expérience dans l'art de gouverner, longtemps tenu en lisière par des mains infidèles, sans caractère, sans résolution, faible comme un roseau, pliant aux vents des circonstances, toujours le même dans ses habitudes criminelles; cependant brave, bien intentionné, généreux et sensible. Deux peuples aigris et animés d'une haine profonde se déclarent contre lui : les grands qui doivent le soutenir sont d'une fidélité chancelante; d'autres, qui sont blessés dans leur amour-propre, n'attendent que l'occasion de se venger : les favoris sont les seuls sujets qui lui montrent de l'affection. Rien de stable, rien de sûr; les institutions menacent ruine, et elles sont attaquées par la passion dominante de s'enrichir. Telle est la situation de l'Allemagne.

Sur le trône de France est encore la race de Hugues le Grand dans la personne de Philippe Ier, qui règne depuis 1060; il est jeune, téméraire, hardi dans ses projets, ferme et inébranlable dans l'exécution; il assure le sceptre à sa race par ses talents naturels, consolide les institutions, donne à la majesté royale plus d'éclat, et lui concilie plus de respect. Les seigneurs divisés, ennemis les uns des autres, se rallient autour du trône, les ordres du roi sont mieux respectés. L'Église est plus sous la dépendance du roi qu'elle ne l'est en Allemagne, mais elle offre plus d'unité : ainsi le pouvoir se concentrait en France, et se divisait en Allemagne.

L'Espagne était désolée par la discorde et par une guerre continuelle des Chrétiens contre les Infidèles. La puissante maison des Ommiades était abattue, une foule de princes indépendants se partagèrent le pouvoir aux dépens de l'ancienne famille. L'unité et la paix ne se trouvaient nulle part. Alphonse VI occupait le trône de Castille, d'Aragon et de Navarre; celui de Séville était entre les mains de Mahomet II. Les deux rois étaient mal disposés à l'égard de la cour de Rome; d'accord sur ce point, ils étaient divisés sur tout le reste. L'épée était hors du fourreau, l'anarchie régnait çà et là, beaucoup de provinces étaient sans règles et sans lois.

L'Angleterre était à une époque de renaissance. Après beaucoup de combats, d'efforts et de souffrances pour repousser l'invasion des Normands; après une heureuse délivrance, due au bras victorieux d'Alfred le Grand; après de nouvelles guerres sous ses successeurs;

après de grands désastres et une horrible effusion de sang, Canut le Grand parvint au trône et fut reconnu par toute l'Angleterre. Après une nouvelle délivrance, Édouard le Confesseur prit la couronne, qui, après sa mort, passa un instant entre les mains de Harold, duc d'Estanglie; mais Guillaume, à qui Édouard avait légué le sceptre, porta en Angleterre ses armes victorieuses. La fortune se déclara pour lui, et il donna naissance à une dynastie qui existe encore aujourd'hui. Ainsi, du temps de Grégoire, il y avait encore, en Angleterre, guerre, désordres, incertitude en toutes choses, pillage et meurtre dans chaque ville; mais, à la tête de la nation, se trouvait un homme capable de tenir les rênes du gouvernement, de soumettre les esprits rebelles, de s'emparer de tous les priviléges, de commander en conquérant et de régler tout d'après les lois de sa propre volonté. Malgré les divisions du clergé, il était en paix avec l'Église et en bonne intelligence avec Rome.

Dans les trois États du Nord le christianisme était encore faible : il n'y avait pas encore un siècle qu'il y était établi. En Danemarck, la lutte qui s'était élevée entre Swen III et Adalbert de Brême était à peine terminée : le roi avait été excommunié jusqu'à ce qu'il se fût soumis à la volonté de l'Église; en général, la puissance du pape avait une grande force dans le Nord. C'est pourquoi la famille royale chercha protection près des rois allemands, jusqu'à Harold IV, qui gagna les faveurs du saint-siége par l'intermédiaire du clergé. — En Suède, la couronne avait passé sur la tête d'une nouvelle famille, celle de Stenkilsch. La foi du Christ était encore aux prises avec la religion païenne; les rois étaient, tantôt pour l'une, tantôt pour l'autre. — En Norwége commandait Olof III, prince paisible, qui cherchait à faire fleurir l'agriculture, les arts et le commerce : humain, favorable au clergé, il était digne de l'éloge de tous ses sujets.

La Pologne, après une longue anarchie, s'allia, par Casimir Ier, avec l'empereur d'Allemagne, et après la destruction du paganisme, qui avait reparu au moment de l'anarchie, elle revint au christianisme sous Boleslas II, et se détacha de l'empire. Pendant la guerre de la Saxe, il y avait une grande division entre Boleslas et Vratislas II de Bohême; Henri IV se constitua leur arbitre. En général, il n'y avait aucune institution solide chez les peuples slaves; ils étaient partiellement attaqués et subjugués par les Allemands. Le christia-

nisme, propagé par le zèle des missionnaires, répandit quelque lumière et quelque civilisation dans les tribus.

La Russie était livrée à la discorde et à l'invasion de nouveaux peuples; tout était dans le chaos; la succession au trône occasionnait souvent de grands désordres.

Le trône de la Hongrie était disputé par divers princes : de là une grande confusion et une civilisation lente. Le roi était le vassal de l'empereur. Salomon fut mis sur le trône par Henri IV, mais il n'y fut pas tranquille.

Le sceptre impérial de Constantinople passait rapidement d'une main à une autre. Il n'avait plus l'éclat des anciens temps ; car, dans l'espace de dix ans, on voyait souvent jusqu'à deux et trois empereurs : rien de fixe et de stable ne pouvait donc s'établir. De là une situation affreuse, des désordres effrayants, et des guerres qui ne cessaient plus. En voyant cet état de faiblesse, d'agonie, d'angoisses, on était étonné que ce vieux colosse, brisé et démembré, pût résister pendant un si long espace de temps. L'empire, après avoir combattu longtemps contre les hordes innombrables des Hongrois, des Russes, des Bulgares, des Persans et des Arabes, tomba en 1063 au pouvoir de la tribu des Seldshucks, qui s'empara successivement des diverses provinces, jusqu'à ce qu'en 1071 l'empereur Romain IV tomba lui-même entre ses mains. Le trône fut occupé par Michel VIII, qui permit à Soliman d'établir la résidence des Seldshucks à Nicée. La terreur régnait partout, car si quelques individus avaient encore de la noblesse et du courage, il leur manquait l'occasion de s'en servir : une vie oisive et voluptueuse convenait mieux à la plupart que des travaux glorieux au milieu des combats.

Tel était l'état de l'Europe lorsque le pape Alexandre mourut. Contre son ordinaire, la ville de Rome resta tranquille. Hildebrand, en la sagesse de qui le peuple s'était confié, ordonna un jeûne de trois jours, afin de connaître, par la prière, le choix que Dieu avait fait. Un grand nombre de cardinaux, d'évêques, d'abbés, de diacres, de prêtres, de moines et d'autres clercs allèrent processionnellement à l'église de Saint-Pierre. Là se trouvait déjà une foule innombrable de personnes de tout sexe et de toute condition pour célébrer les funérailles du saint-père. Soudain une grande agitation se manifesta dans le peuple et le clergé. Tous s'écrièrent ensemble : « C'est l'archidiacre

» Hildebrand que saint Pierre a choisi pour lui succéder [1]. » Cet incident donna de l'inquiétude à Hildebrand [2]. Il monta en chaire pour calmer le peuple et le détourner de ce projet. Mais le cardinal Hugues le Blanc, voyant le peuple persister dans son choix, se leva et parla en ces termes : « Vous savez, et vous reconnaissez sans doute, que » depuis le règne de saint Léon, cet archidiacre, cet homme si sage » et si éprouvé, a élevé à un haut degré de prospérité la sainte Église » romaine, et qu'il a délivré notre ville de bien des dangers qui la » menaçaient. Comme nous ne trouvons personne plus propre au » gouvernement de l'Église et à la défense de cette ville, nous tous, » évêques et cardinaux, nous l'avons choisi unanimement avec vous » pour souverain pasteur de vos âmes. » A ces mots le péuple s'écria encore une fois : « Saint Pierre nous a choisi Hildebrand pour sei- » gneur et pour pape. » A l'instant on le revêtit, suivant l'usage, de la robe de pourpre et de la tiare, puis on l'éleva sur le siége de saint Pierre [3]. Alors les cardinaux et les évêques dirent au peuple : « L'ar- » chidiacre Hildebrand est le pape que nous avons élu, il sera notre » seigneur et portera le nom de Grégoire, nous le voulons, et nous le » choisissons. Vous convient-il? —Il nous convient. —Le voulez-vous? » — Nous le voulons. — L'approuvez-vous ? — Nous l'approuvons. »

Plusieurs écrivains rapportent qu'en ce jour Grégoire se livrait de violents combats, qu'il était en proie à une douleur profonde, et qu'il n'acceptait le gouvernement de l'Église qu'avec une extrême répugnance [4]. Ses premières lettres pontificales attestent le même fait [5]. Il serait à désirer qu'on connût la vraie cause de cette anxiété dont

[1] *Voy.* Grégoire VII, *Epist.*, I, 1; Cardin. Arag., p. 304; Pendulph-Pisan (in Murat., *Scr. rer. Ital.*, t. III, p. 304); *Acta Vatican. de rebus gest.;* Greg. apud Baron., ann. 1073; Paul. Bernr., c. XXVII. Grégoire dit dans sa lettre : « Ortus est magnus tumultus populi, et fremitus, et in me quasi vesani insurrexerunt. » Paul. Bernr. dit : « Plurimis turbis utriusque sexus, diversique ordinis acclamantibus : Eligimus nobis in pastorem et summum pontificem. »

[2] C'est ainsi qu'il s'exprime dans sa lettre à Didier, *Ep.*, I, 1. Cardin. Arag., apud Murat., *Scr. rer. Ital.*, t. III, p. 304.

[3] Pandulph.-Pisan, ap. Murat., p. 304; Card. Arag., *ibid.*

[4] Card. Arag.

[5] Ainsi il demande (*Epist.*, I, 1) à Didier, abbé de Mont-Cassin, de venir à Rome, parce qu'on peut compter sur sa prudence. Dans cette lettre il s'applique ces pa-

il parle : mais qui peut pénétrer assez avant dans le cœur de l'homme pour y découvrir des pensées et des sentiments secrets qui ne se manifestent pas au dehors? Est-ce peut-être parce la manière dont on avait procédé à son élection n'était pas conforme à son plan [1], ou peut-être parce qu'avant de s'asseoir sur le trône pontifical, il voulait voir Henri plus clairement prononcé, soit pour le bien, soit pour le mal? ou est-ce parce que la guerre qu'il devait faire à son siècle [2], sans aucun appui extérieur, se présentait plus vivement à son esprit, et que, comme cela arrive aux grands hommes dans des moments critiques, il voyait tous les obstacles, toutes les difficultés qu'il allait rencontrer sur la nouvelle route qu'il devait parcourir, difficultés qu'il n'avait pas prévues dans des moments plus calmes *? On prétend que le lendemain de son élection, après avoir réfléchi mûrement sur

roles de l'Écriture : « Veni in altitudinem maris, et tempestas demersit me. Laboravi clamans, raucæ facta sunt fauces meæ (Ps. 68). » Il dit encore (*Epist.* 3) à Guibert, archevêque de Ravenne : « Ad ferendum onus... mihi invito et valde reluctanti impositum est. » Voy. *Epist.* 4, à Beatrix. *Epist.* 8 et 9, au duc Godefroi : « Nostra promotio, quæ tibi ceterisque fidelibus piam de nobis existimationem et gaudium administrat, nobis interni doloris amaritudinem et nimiæ anxietatis angustias generat. *Epist.*, I, 70, 39.

[1] On pourrait le présumer d'après les lettres 3 et 9, lib. I, et d'après Bennon, *Vita Hildebr.*, l. I, p. 2.

[2] *Epist.*, I, 15, 53.

* Cette dernière raison est la seule cause de l'anxiété de Grégoire. Pour s'en convaincre, il suffit de lire ses premières lettres. Grégoire éprouve d'abord ce que doit éprouver tout homme qui est élevé à un poste éminent dont il veut remplir tous les devoirs; ensuite il avait plus que tout autre des raisons de craindre, connaissant parfaitement la situation de l'Église, qu'il gouvernait depuis vingt ans. Il voyait d'un côté les évêques, « qui, comme il le dit (9e lettre, l. I), travaillent plutôt à troubler l'Église qu'à la défendre, et qui, ne cherchant qu'à » satisfaire leur avarice et leur ambition, s'opposent, comme des ennemis, à tout » ce qui regarde la religion et la justice de Dieu; » de l'autre, la mauvaise volonté des souverains, de l'empereur d'Allemagne surtout, qui, n'écoutant pas ses conseils, le forcera, comme il le dit, *d'ensanglanter l'épée*, et de lui résister jusqu'au sang, pour la défense de la vérité. Telle est la vraie et unique raison qui tourmentait l'esprit de Grégoire. M. Vidaillan, dans une histoire récente de Grégoire VII, crut découvrir la cause de son anxiété dans l'attente de la réponse de l'empereur relativement à son élection. C'est à quoi n'avait jamais songé aucun auteur ni ancien ni moderne. Cependant M. Vidaillan fait profession de nous faire connaître le

les dangers qui l'environnaient, il envoya des légats à Henri, roi d'Allemagne, pour le prévenir du choix qu'on avait fait, et le prier de ne pas y donner son consentement *. Il lui déclara que s'il y consentait, il ne laisserait pas impunis les crimes manifestes dont sa conscience était chargée[1].

Le roi Henri n'avait pas été consulté sur ce choix[2]; c'est pourquoi, pour soutenir ses prétendus droits, il se laissa persuader facilement de ne pas l'approuver. Depuis vingt ans on connaissait dans le monde

caractère et l'histoire de Grégoire, d'après ses lettres, selon l'adage de Baronius : *Epistolari enim historia nulla fidelior atque tutior.* Eh bien, qu'il lise ses lettres, surtout la neuvième écrite à Godefroi, et il verra la vraie cause des inquiétudes de Grégoire, qui est la situation politique et religieuse. Le refus de l'empereur à son élection était le moindre de ses soucis, ses lettres n'en disent pas un seul mot. Il était légitimement élu, que l'empereur y consentît ou non; aussi Grégoire, sans attendre sa réponse, exerce déjà les fonctions de souverain pontife, il commande en maître. Il ordonne à l'évêque de Florence de dissoudre un mariage illégitime; il envoie des légats, et rappelle ceux d'Alexandre II. Il prend des mesures relativement au royaume d'Espagne. Grégoire ne mettait donc pas une très-haute importance au refus de l'empereur. Si celui-ci avait refusé, il n'aurait pas moins continué ses fonctions. Quand on veut puiser l'histoire d'un homme dans ses lettres, il faut s'en tenir à ses lettres, et ne pas lui prêter des sentiments dont il ne laisse aucune trace. (*N. du Trad.*)

* M. Vidaillan, en parlant de cette démarche près du roi d'Allemagne, dit que Grégoire commença son règne par l'hypocrisie. C'est étrangement oublier le devoir d'un historien qui doit raconter l'histoire, mais qui ne doit pas la faire. Grégoire n'est point hypocrite, il agit conséquemment à ses principes. Les bienséances lui prescrivaient d'écrire à l'empereur, qui était roi d'Italie. Mais en lui écrivant, que devait-il faire? lui demander son approbation? c'eût été aller contre ses principes, et entrer dans les prétentions de l'empereur. Que fait-il donc? Il lui expose les circonstances de son élection. Il lui demande un refus, lui déclarant que s'il était pontife, il ne laisserait pas ses crimes impunis. Peut-on s'expliquer plus franchement? Ensuite, il lui demande son consentement, non pas précisément à l'élection qui était déjà faite selon les canons de l'Église, mais à son sacre, acte extérieur qui concernait l'empereur comme roi d'Italie. (*Note du Trad.*)

[1] Telles sont les paroles du card. d'Aragon, qui écrivait près de deux cents ans après Grégoire. Aucun autre écrivain ne fait mention de cette circonstance; de toutes les lettres qu'on a conservées, pas une n'en parle*.

[2] Lamb., ann. 1073.

* Grégoire avait alors soixante ans. Il était d'une petite taille, mais doué d'un génie extraordinaire. (*Note du Trad.*)

les actions, l'esprit, les efforts de Grégoire, les peines continuelles qu'il se donnait pour changer l'esprit pervers de son siècle; et malgré le témoignage de ses contemporains, qui l'appelaient un homme pieux, versé dans la science sacrée et profane, aimant la justice et l'équité, fort dans l'adversité, modéré dans la prospérité, et, selon les paroles de l'Apôtre, distingué par ses bonnes mœurs, pudique, modeste, sobre, chaste, hospitalier, gouvernant bien sa propre maison, élevé convenablement dans le sein de l'Église, et ne devant qu'à son mérite l'honneur de l'archidiaconat *, on avait néanmoins beaucoup à craindre de sa part, parce que, depuis longtemps, il conduisait les rois et gouvernait l'Église avec une autorité presque absolue. Les évêques allemands, ayant appris cette nouvelle en furent alarmés. Craignant la sévérité de Grégoire et des recherches sur leur vie criminelle [1], ils allèrent tous ensemble trouver le roi, le priant

* Nous connaissons déjà les mœurs de Henri; celles de son futur antagoniste nous sont connues par son décret d'élection. Ce décret est un témoignage solennel rendu à Grégoire par tous ses contemporains, par le clergé et le peuple, et qui n'a pas été infirmé par ses ennemis. Les évêques allemands le confirment plutôt en exprimant leurs craintes sur sa grande sévérité. Voici ce décret : « Regnante Domino nostro Jesu Christo anno clementissimæ incarnationis ejus, millesimo septuagesimo tertio, indictione et luna undecima, 10 kalendas maii, feria secunda, die sepulturæ domini Alexandri bonæ memoriæ secundi papæ, ne sedes apostolica diu lugeat proprio destituta pastore, congregati in basilica B. Petri ad Vincula, nos sanctæ romanæ catholicæ et apostolicæ Ecclesiæ cardinales, clerici, acolythi, subdiaconi, diaconi, presbyteri, præsentibus venerabilibus episcopis et abbatibus, clericis et monachis consentientibus, plurimis turbis utriusque sexus diversique ordinis acclamantibus, eligimus nobis in pastorem et summum pontificem virum religiosum, geminæ scientiæ prudentia pollentem, æquitatis et justitiæ præstantissimum amatorem, in adversis fortem, in prosperis temperatum et juxta apostoli dictum (Tim., III, 2), bonis moribus ornatum, pudicum, modestum, sobrium, castum, hospitalem, domum suam bene regentem, in gremio hujus matris Ecclesiæ a pueritia satis nobiliter educatum et doctum, atque pro vitæ merito in archidiaconatus honorem usque hodie sublimatum, Hildebrandum videlicet archidiaconum, quem a modo usque in sempiternum et esse et dici Gregorium papam et apostolicum volumus et approbamus. Placet vobis? Placet. Vultis eum? Volumus. Laudatis eum? Laudamus.—Acta Romæ, 10 kalendæ maii indictione undecima. » Labb., t. X, p. 6. (*Note du Trad.*)

[1] Lamb. : « Ne vir vehementis ingenii, et acris erga Deum fidei districtius eos pro negligentiis suis quandoque discuteret.

d'annuler cette élection, de la déclarer irrégulière, puisqu'elle avait été faite sans sa participation, et lui assurant que s'il ne prévenait pas de bonne heure l'entreprise de cet homme, personne n'en souffrirait plus que lui. Le roi envoya donc à Rome Ebérard, comte de Nellenbourg, avec ordre de demander aux seigneurs romains pourquoi ils s'étaient permis, contre la coutume, d'élire un pape sans l'approbation du roi, et de déposer le pontife élu, si son élection était trouvée irrégulière. Grégoire reçut très-bien l'envoyé, et après avoir entendu ses ordres, il lui dit : « Je n'ai jamais recherché cet honneur suprême, » Dieu m'en est témoin. Les Romains m'ont élu et m'ont imposé avec » violence le fardeau du gouvernement de l'Église; mais ils n'ont pu » me déterminer à me laisser ordonner jusqu'à ce que je fusse assuré, » par une députation, que le roi et les seigneurs de l'empire teuto- » nique consentissent à mon élection. Je résisterai encore à leurs » instances jusqu'à ce qu'un ambassadeur du roi vienne m'assurer de » sa volonté. » Sur cela le comte retourna en Allemagne. Le roi, satisfait de la réponse de Grégoire, donna les ordres pour son sacre [1], qui eut lieu le jour de la Purification de l'année suivante, car le roi avait envoyé à Rome l'évêque de Verceil, chancelier du royaume d'Italie, pour confirmer l'élection. Il n'y a donc que les ennemis acharnés de Grégoire qui aient pu soutenir que son élection n'était pas régulière [2].

Hildebrand prit le nom de Grégoire par affection et par reconnaissance pour Grégoire VI, son ancien maître. Il se nomma Grégoire VII, pour détruire l'opinion de ceux qui avaient regardé comme irrégulière l'élection de Grégoire VI [3].

Grégoire fit de sérieuses réflexions sur ce qu'il avait déjà fait et sur ce qui lui restait encore à faire pour la poursuite de son plan. Il avait depuis longtemps fixé le but où devaient atteindre tous ses efforts; ce but était l'indépendance de l'Église, l'élévation de son autorité au-

[1] Lamb., ann. 1073, et d'après lui, en vieil allemand, Tschudi Eydsgen. Geschicht, 1er Theil, p. 25.

[2] L'abbé d'Ursperg, an 1073, dit : « Cum absque regis consensu, solis tantum Romanis faventibus hunc apicem conscendisset; sunt qui illum non canonice constitum, sed tyrannice papatum sibimet asseverent usurpasse, pro qua re et a nonnullis episcopis abdicatus est.

[3] Baron., *Annal.*, ann. 1073.

dessus de celle de toute autre puissance, le triomphe de l'autel sur le trône, le triomphe des choses célestes sur celles de la terre, en un mot le triomphe de l'Église sur l'État. Par cette victoire il espérait obtenir la réforme de l'Église. Pour y arriver, deux chemins se présentaient devant lui, celui de la paix et celui de la guerre; mais qu'on suivît l'un ou l'autre, il fallait soumettre un pouvoir qui, jusqu'à présent, n'avait pas voulu reconnaître la liberté de l'Église, et qui avait toujours partagé le gouvernement ecclésiastique : ce pouvoir était la puissance temporelle, et surtout son représentant, l'empereur d'Allemagne.

Voici les pensées qui étaient profondément gravées dans l'esprit de Grégoire : L'Église de Dieu doit être indépendante de toute puissance temporelle; l'autel est seulement pour celui qui, par une succession non interrompue, succède à saint Pierre [1]; l'épée du prince est sous lui, vient de lui, parce que c'est une chose humaine : l'autel, le siége de saint Pierre, relève de Dieu et vient de lui seul [2]. L'Église est maintenant dans le péché, parce qu'elle n'est pas libre [3], parce qu'elle est attachée au monde et aux hommes mondains [4] : ses ministres ne sont pas légitimes, parce qu'ils ont été institués par les hommes du monde et qu'ils ne sont que par eux ce qu'ils sont. C'est pourquoi on trouve dans les oints du Christ, qu'on appelle les inspecteurs des Églises, des désirs et des passions criminelles [5]; ils ne recherchent que des choses terrestres [6], parce qu'ils en ont besoin, étant attachés au monde; de là, on ne voit, dans ceux qui doivent posséder la paix de Dieu, que dissension, haine, orgueil, cupidité et envie [7]; de là, l'Église se trouve dans un mauvais état, parce que ceux qui doivent la servir ne se mêlent que des choses de la terre; parce que, soumis à l'empereur, ils ne font que ce qui lui plaît; parce que, servant l'État et le prince, ils sont étrangers à l'Église. La religion se trouve dans une crise terrible; le cœur de l'homme est froid pour la parole de

[1] *Epist.,* III, 18.
[2] *Id.,* III, 18; VIII, 21.
[3] *Id.,* I, 42, principalement.
[4] *Id.,* I, 35.
[5] *Id.,* II, 11.
[6] *Id.,* II, 45; I, 42.
[7] *Id.,* VII, 2; VIII, 17.

Dieu; çà et là la foi est détruite [1]. Ainsi l'Église doit être libre, elle doit le devenir par son chef, par le premier homme de la chrétienté, par le soleil de la foi, par le pape. Le pape tient la place de Dieu, car il gouverne son royaume sur la terre. Sans pape il n'y a pas de royaume, sans lui la royauté chancelle, tombe comme un vaisseau brisé. De même que les choses du monde sont du ressort de l'empereur, de même les choses de Dieu sont du ressort du pape. Il faut donc que celui-ci arrache les ministres des autels aux liens qui les attachent à la puissance temporelle. Autre chose est l'État, autre chose est l'Église. Comme la foi est une, l'Église est une; le pape, son chef, l'est aussi; les fidèles, ses membres, sont un. Si l'Église est en elle-même, elle ne doit agir que par elle; de même qu'une chose spirituelle n'est visible que par une forme terrestre, que l'âme ne peut agir sans un corps, que ces deux substances ne peuvent être unies sans un moyen de conservation: de même la religion n'est pas sans l'Église, et celle-ci n'est pas sans des possessions qui assurent son existence [2]. L'esprit se nourrit de choses terrestres dans le corps; de même l'Église s'entretient au moyen de possessions temporelles. Il est du devoir de l'empereur, qui tient en main le souverain pouvoir, de faire en sorte qu'elle se procure ces biens et qu'elle les conserve, c'est pourquoi les empereurs et les princes sont nécessaires à l'Église [3], qui n'existe que par le pape, comme le pape n'existe que par Dieu [4]. Si donc l'Église et l'empire doivent prospérer, il faut que le sacerdoce et la royauté soient étroitement unis et fassent de communs efforts pour la paix du monde [5]. Le monde est éclairé par deux lumières: l'une plus grande, qui est le soleil; l'autre plus petite, qui est la lune. L'autorité apostolique ressemble au soleil, la puissance royale à la lune [6]. De même que la lune n'est lumière que par

[1] *Epist.*, I, 29; II, 9, 40, 49. C'est surtout dans celle-ci qu'il fait entendre ces plaintes. (*Voy.* note B à la fin du volume.)

[2] *Epist.*, I, 7.

[3] *Id.*, V, 10; VI, 20; I, 75.

[4] *Id.*, I, 39.

[5] *Id.*, I, 19.

[6] *Id.*, VII, 25; VIII, 21. — Walthram Naumburgens. reconnaît aussi deux puissances: « Regalem potestatem et sacratam pontificum auctoritatem. Eo modo B. Apost. Paulus Ecclesiam Dei ordinat, ut nil adversus principes et potestatis se-

le soleil, de même les empereurs, les rois, les princes ne sont que par le pape, parce que celui-ci vient de Dieu [1]. Ainsi la puissance du siége de Rome est bien plus grande [2] que celle des princes, et le roi est soumis au pape et lui doit obéissance [3]. Comme le pape est de Dieu, tout lui est soumis; les affaires spirituelles et temporelles doivent être portées devant son tribunal [4] : il doit enseigner, exhorter, punir, corriger [5], juger et décider. L'Église est le tribunal de Dieu [6], et elle y rend compte des péchés des hommes. Elle montre le chemin de la justice, elle est le doigt de Dieu. Ainsi le pape est le représentant du Christ, et au-dessus de tous. C'est pourquoi sa dignité est grande et redoutable [7], car il est écrit : « Tu es Pierre, et sur cette pierre je » bâtirai mon église, et les portes de l'enfer ne prévaudront pas » contre elle. Je te donnerai les clefs du royaume des cieux. Tout ce » que tu lieras sur la terre sera lié dans le ciel, et tout ce que tu dé- » lieras sur la terre sera délié dans le ciel [8] : » c'est ce que Jésus-Christ dit à Pierre. C'est par Pierre que l'Église romaine existe, c'est en elle que réside le pouvoir de délier, c'est sur Pierre que l'Église du Christ est fondée. Cette Église se compose de tous ceux qui professent le nom du Christ et qui s'appellent chrétiens; ainsi, toutes les Églises particulières sont des membres de l'Église de Pierre, qui est l'Église romaine. Celle-ci est donc la mère de toutes les églises de la chrétienté [9], toutes lui sont soumises comme une fille à sa mère. L'Église romaine se charge du soin de toutes les autres Églises [10], elle peut

culi gerens, per quietem et tranquillitatem vitæ opus justitiæ et pietatis exerceat. » *Lib. de Unitate Ecclesiæ conservanda.* Cet auteur est un ardent adversaire du pape. Alcuin met trois personnes au premier rang. Vid. *Epist.,* 80, p. 117.

[1] *Epist.,* II, 13, 31.

[2] *Id.,* VIII, 21.

[3] *Id.,* VIII, 23; VIII, 20, 1, 75.

[4] *Id.,* I, 62.

[5] *Id.,* I, 35; IX, 9; II, 51; I, 15; VIII, 21.

[6] *Id.,* I, 60; VII, 25.

[7] *Id.,* I, 53.

[8] S. Matthieu, 16, 18, 19. *Epist.,* VII, 6; VIII, 20. Ces citations se trouvent dans un grand nombre de lettres.

[9] *Epist.,* VIII. *Append.,* II, 15; II, 1; IV, 28; I, 29. Petri Damiani, *Epist.,* ap. Baron., ann. 1057.

[10] *Epist.,* II, 1.

exiger d'elles honneur, respect, obéissance [1]. Comme mère, elle commande à toutes les Églises et à tous les membres qui y appartiennent; tels sont les empereurs, les rois, les princes, les archevêques, les évêques, les abbés et les autres fidèles [2]. En vertu de sa puissance, elle peut les instituer ou les déposer [3]; elle leur confère le pouvoir, non pour leur gloire, mais pour le salut d'un grand nombre. Ils doivent donc à l'Église une humble obéissance [4]; et quand ils se jettent dans des voies criminelles, cette sainte mère est tenue de les arrêter et de les mettre dans de meilleurs sentiers [5], autrement elle participerait à leurs crimes [6]. Mais quiconque s'appuie sur cette tendre mère, quiconque l'aime, suit ses conseils, et la protége, reçoit d'elle protection et munificence [7]. Quelque résistance qu'éprouve celui qui tient sur la terre la place de Jésus-Christ, il doit lutter, rester ferme et souffrir, à l'exemple de Jésus-Christ [8]. Le monde est plein de scandales [9]; le siècle est de fer [10]; sur toute l'étendue du globe, l'Église est dans une grande détresse [11]; ses serviteurs sont criminels, il faut qu'ils se corrigent et se convertissent [12]. C'est du chef que doivent partir la réforme et la régénération [13]; c'est lui qui doit déclarer la guerre au vice, l'extirper [14] et jeter les fondements de la paix du monde [15]; c'est lui qui doit prêter main-forte à tous ceux qui sont persécutés pour la justice et la vertu [16]. La persécution et la violence ne doivent pas l'en

[1] *Epist.,* I, 24.

[2] *Id.,* I, 60; VIII, 21 (lettre d'une grande importance).

[3] *Id.,* VII, 4; II, 18, 32, 5.

[4] *Id.,* VIII, 21.

[5] *Id.,* V, 5; II, I.

[6] *Id.,* III, 4; IV, 1; II, 5. *Append.,* 1, III, 4.

[7] *Id.,* I, 58; III, II.

[8] *Id.,* IV, 24.

[9] *Id.,* V, 7, 15; I, 9, 42 principalement; III, 15; II, 1. Mansi, *Coll. Concil.,* XX, p. 629.

[10] *Epist.,* I, 9; II, 5 (très-forte); II, 49. Cf. Petri Damiani, *Epist. ad episc.,* in Baron., ann. 1057.

[11] *Epist.,* V, 10; I, 42, et surtout 70; VII, 23; VIII, 9; II, 45.

[12] *Id.,* I, 27, 28; II, 45; VII, 10; I, 30.

[13] *Id.,* V, 5; IV, 28; IX, 21.

[14] *Id.,* II, 1.

[15] *Id.,* VI, 1; VIII, 9.

[16] *Id.,* VI, 12.

détourner [1]; car celui qui menace l'Église, qui lui fait violence et lui cause de l'amertume, est un enfant du démon et non de l'Église; elle doit le bannir et le retrancher de la société humaine [2]. Il faut donc que l'Église soit indépendante, que tous ceux qui lui appartiennent soient purs et irrépréhensibles; accomplir cette grande œuvre c'est le devoir du pape [3]. L'Église sera libre [4].

Voilà les pensées de Grégoire, telles qu'elles se trouvent dans des lettres écrites à diverses époques *. Il n'y a pas de doute qu'elles ne fussent, dans son esprit, un sujet de sérieuses réflexions lorsqu'il monta sur le trône pontifical. Il voyait bien clairement qu'il lui fallait toute l'énergie de son âme, toute l'autorité de son rang pour briser deux liens qui attachaient le clergé à l'État, les évêques aux souverains, et qui mettaient l'Église sous la dépendance du pouvoir. Ces deux liens étaient le concubinage des prêtres, l'investiture ou la simonie.

Depuis des siècles, et dans toutes les parties de la chrétienté, les empereurs, les rois et les princes étaient dans l'habitude de donner aux évêques et aux abbés l'investiture de leurs dignités, auxquelles était toujours attaché un fief. Ils la donnaient en remettant au dignitaire élu l'anneau et le bâton pastoral. Cette coutume avait sa source dans le régime féodal, dans la piété d'un grand nombre de seigneurs et de souverains, et dans la conviction où l'on était que l'Église et ses ministres avaient besoin de possessions territoriales. Au xe siècle, cet usage, déjà ancien, devint plus général : aussitôt qu'un évêque ou un abbé était mort, son évêché ou son abbaye revenait au seigneur, qui pouvait nommer et investir un nouveau dignitaire. Le choix et l'inféodation, le sacre et l'investiture, rendaient seuls un évêque ou un abbé légitime, car le fief et la dignité n'étaient jamais séparés. On doit bien penser que les choix que faisait le suzerain étaient conformes

[1] *Epist., App.* II, 15, p. 629, dans Mansi; V, 7; IX, 2. *Voy.* principalement IX, 21; VI, 1; VII, 3.
[2] *Epist.,* VI, 1; IV, 27.
[3] *Id.,* I, 70; II, 12.
[4] *Id.,* VIII, 5.

* On ne peut nier que ces pensées ne soient celles de Grégoire, cependant nous devons prévenir le lecteur qu'elles ne se trouvent pas, pour la plupart, littéralement dans ses écrits. L'auteur les a puisées dans l'esprit de ses épîtres, plutôt que dans la lettre même. (*Note du Trad.*)

à ses intérêts; ainsi il choisissait communément un homme qui, par les qualités de l'esprit, par ses dispositions guerrières (quand le temps l'exigeait), par ses richesses et son nom, exerçait une grande influence dans la société, et portait l'épée aussi bien que la croix. En recevant l'investiture, le clergé contractait toutes les obligations féodales; ainsi l'évêque ou l'abbé était obligé, en temps de guerre, de joindre sa bannière au drapeau du prince. Il arrivait souvent que le prêtre, ayant à peine quitté l'autel, recevait de son suzerain l'ordre de ceindre l'épée et de rejoindre l'armée. Pour se former à la guerre, les ecclésiastiques se livraient à la chasse, qui, quoique étant pour la plupart un simple plaisir, devenait cependant un exercice en quelque sorte nécessaire. De là résultait que les hauts dignitaires de l'Église étaient en contact perpétuel avec le monde, qu'ils tenaient une espèce de cour où l'on ne voyait que pompes et festins, et qu'ils oubliaient les devoirs et les convenances de leur état. Et quand l'anneau et le bâton pastoral ne se donnaient plus que pour de grandes sommes d'argent; quand une coupable rivalité se manifestait dans ces enchères, alors on ne pensa plus qu'aux moyens d'amasser des richesses. De là l'oppression des sujets, de là leur haine et leurs murmures. Les dignités ecclésiastiques étant ainsi adjugées au plus offrant, il arriva que plusieurs villes avaient deux évêques à la fois [1]. Il est facile de concevoir que les ministres de Dieu avaient perdu toute indépendance, qu'ils étaient soumis aux princes temporels, surtout en Allemagne, où l'empereur abusait plus particulièrement du droit d'investiture. Or, suivant Grégoire, cela ne devait pas être : l'Église et ses ministres devaient être indépendants.

Depuis longtemps on parlait aussi de la simonie : la vente et l'achat des dignités ecclésiastiques étaient regardés comme un crime horrible qui appelait la vengeance du Ciel [2], parce qu'en le commettant, on trafiquait avec les dons du Saint-Esprit. Ce vice s'est introduit dans l'Église avec les richesses; mais il y a toujours eu des hommes pieux qui l'ont combattu avec force dans leurs écrits [3] et dans les

[1] Bruno, *de Bello sax.* On en vit plusieurs exemples du temps de Henri IV, empereur d'Allemagne.

[2] Gratian., *Decret.*, II, p. 299.

[3] Tel que Grégoire le Grand, dont Grégoire VII aimait à étudier les ouvrages. *V.* sa

synodes. Plus ce vil commerce s'accroissait, plus les avertissements devenaient sévères [1].

Depuis que Hildebrand était à la tête des affaires ecclésiastiques, on s'élevait contre la simonie dans tous les conciles. De 1049 à 1071, cinq synodes lancèrent des anathèmes contre ce crime; il fut proscrit, condamné et anathématisé par les papes. Hildebrand en était le plus mortel ennemi. Pierre Damien ne savait quels termes employer pour exprimer toute l'horreur qu'il avait de cette hérésie détestable [2]. Déjà les conciles avaient prononcé la déposition contre ceux qui s'en rendraient coupables [3] : on les appelait des loups ravissants qui tournent autour du troupeau de Jésus-Christ, cherchant à le dévorer. Pierre Damien contribua beaucoup à étendre le sens qu'on donnait anciennement à ce mot; il appelait simoniaques même ceux qui parvenaient aux dignités par leur caractère obséquieux ou par la flatterie [4]. Ainsi, pendant les vingt années qu'Hildebrand

57e lettre, lib. IX (Labb., tom. V, pag. 1469), qui en offre un exemple remarquable.

[1] On en trouve un grand nombre dans l'*Hist. ecclés.* de Schræckh, XXIIe vol., p. 581 et suiv.

[2] Il dit, dans une de ses poésies :

Ex quo Simon contra Petrum
Turrim struxit Magiæ,
Inde cecidit percussus
Angulari lapide,
Nihil est durabile.

Toute la conduite de Grégoire est tracée dans les mots suivants :

Contra cujus ictum plane
Ad hæc Simonis leprosam
Execrate hæresim,
Sacerdotum simul atque
Scelus adulterii,
Laicorum dominatus
Cedat ab ecclesiis.

[3] Comme celui de Toulouse en 1056.

[4] Il dit : « Tria dicuntur esse munerum genera, scilicet munus a manu (id est pecunia), munus ab obsequio (id est obedientia subjectionis), et munus a lingua (id est favor adulationis).

gouverna l'Église, on a amené les choses à un tel point qu'on regardait la simonie et l'investiture comme synonymes.

Cependant il y avait encore quelques hommes qui voulaient établir une distinction, et qui soutenaient qu'on n'était pas coupable de simonie quand on achetait du roi ou d'un prince un évêché, pourvu que la consécration fût gratuite, parce qu'alors on achetait, non le sacerdoce, la dignité ou le sacrement, mais la possession d'un bien temporel [1]. Mais Pierre Damien réfuta cette opinion avec beaucoup d'aigreur, et mit en principe qu'on ne pouvait recevoir d'un laïque une dignité ou un bien ecclésiastique quelconque, à prix d'argent, sans se rendre coupable de simonie *.

Cette guerre faite à la simonie par des hommes si remarquables était très-favorable au plan de Grégoire. Les siècles et surtout les derniers temps s'étaient prononcés contre cet abus. La simonie et l'investiture étaient synonymes. Grégoire pouvait donc s'appuyer sur un terrain solide, sur la foi et la conviction des personnages les plus distingués de diverses époques, et sur les décrets les plus décisifs d'un grand nombre de conciles.

Le second lien qui attachait le clergé au monde et à l'État, et qui le détournait des devoirs de son ministère, était l'incontinence. Grégoire voulait aussi briser ce lien. Dans tous les temps on a regardé le célibat comme un état plus saint et plus parfait que le mariage. Cette idée, fortement enracinée dans l'esprit même des païens, a surnagé au naufrage des mœurs, et a reçu un nouvel éclat et une nouvelle impulsion au sein du christianisme. Tous les chrétiens, qui étaient animés par la foi et la piété, ont compris que l'intelligence est la plus noble portion de l'homme, qu'elle doit commander au corps, et qu'elle rend l'homme plus parfait à mesure qu'elle exerce plus d'empire et qu'elle se dégage plus des sens. Quelques hérétiques des premiers siècles, poussant cette idée trop loin, condamnant toute œuvre de la chair, ont proscrit le mariage. L'Église a condamné ces excès;

[1] C'était l'opinion de Jean et de Thudetin, deux prêtres de la cour de Godefroi de Toscane. *Vid.* Petri Damiani, *Epist.*, I, 13, ad Alex.

* P. Damien a parlé dans le sens de tous les théologiens, et même, comme il paraît, dans celui du concile de Trente. Sess. 24, *de Reform.*, c. 14. (*Note du Traduct.*)

mais, tout en soutenant la sainteté du mariage, elle a donné la préférence à la virginité, elle a proclamé le célibat comme un état de perfection qui est indispensable aux ministres des autels, et qui seul les met à la hauteur de leurs sublimes fonctions *. De là, dans tous les siècles, depuis le temps des apôtres, la défense faite aux clercs de se marier; de là des mesures sévères contre leur incontinence, et l'exclusion du presbytère de toute personne suspecte, dont le monde pouvait se scandaliser**. Réprimer les penchants de la nature, tel devait être le premier précepte pour celui qui travaille dans le royaume de Dieu.

Mais, malgré toutes les mesures prises dans les conciles, les passions humaines l'emportèrent sur les règlements. Il y eut des incontinents et même des défenseurs de l'incontinence [1]. La loi du célibat éprouva souvent de violentes contradictions, et excita quelquefois des troubles dans l'Église [2]. Le concubinage se montra à Rome jusque sous les yeux du saint-père.

* Pour mettre la vérité à la place de l'erreur, nous avons modifié quelques phrases de M. Voigt, qui, ignorant cette matière et se confiant trop à l'*Histoire ecclésiastique* de M. Schræckh, a cru découvrir le principe du célibat dans les opinions des Manichéens et dans les idées ascétiques des moines. Cela ne l'empêche pas de dire que dans tous les siècles l'Église a défendu aux prêtres de se marier. Nous laissons à l'auteur le soin de concilier cette étrange contradiction; il n'entre pas dans nos vues d'entamer ici une discussion sur ce sujet. Nous renvoyons le lecteur à notre ouvrage sur *le Célibat ecclésiastique*, où il trouvera une masse de preuves propres à convaincre l'esprit le plus rebelle, et auxquelles les détracteurs du célibat ne répondront jamais. (*Note du Trad.*)

** Le troisième canon du grand concile de Nicée est assez connu : « Interdixit per omnia magna synodus non episcopo, non presbytero, non diacono, nec alicui omnino qui in clero est, licere subintroductam habere mulierem, nisi forte matrem, aut sororem, aut amitam, vel eas tantum personas quæ suspicionem effugiunt. » (*Note du Trad.*)

1 L'ouvrage bien connu d'Ulric, évêque d'Augsbourg, sur le mariage, est très-remarquable. *Vid.* Schræckh *.

2 L'histoire de Dunstan, en Angleterre, est assez connue.

* Ulric, qui vivait dans le xe siècle, se signala dans son diocèse par un zèle apostolique. Quant à l'ouvrage dont parle M. Voigt, c'est une lettre qu'on a attribuée au saint prélat; elle combat le célibat; mais des critiques sévères démontrent qu'elle est supposée. *Voy.* Zaccaria, *Præfat. ad Hist. polemicam de sancto cœlibatu.* (Audley.)

Du temps de Grégoire, des voix éloquentes s'étaient fait entendre; on avait fait de sévères règlements contre ceux qui s'appelaient les pasteurs du peuple et qui déshonoraient le sacerdoce par l'impureté. Benoît VIII avait adressé aux enfants de l'Église un discours plein de force et d'affection sur ce sujet[1], et menacé les coupables de toute la sévérité des canons; mais c'était prêcher dans le désert[2]. Pierre Damien, quand il touche à cette matière, s'exprime avec une douleur profonde[3]. Il s'indigne de voir l'Église, l'épouse de Jésus-Christ, honteusement délaissée par des serviteurs infidèles. Selon lui, l'honneur de Dieu est intéressé à extirper cette peste contagieuse et à détruire cette œuvre du démon. Il combattit jusqu'à la mort contre ce vice, et avec une ardeur dont il a donné des preuves à Milan, à l'occasion des débats d'Ariald avec le clergé. Lui et Grégoire, quoiqu'ils fussent souvent divisés d'opinion, étaient d'accord sur ce point; ils se soutenaient l'un l'autre, parce qu'ils étaient intimement convaincus que ce désordre était un crime affreux, une impiété. Mais Grégoire avait un motif de plus : c'est que l'anéantissement de ce vice entrait comme partie essentielle dans son plan.

Ces choses attachaient le clergé d'une manière bien étroite au monde et à l'État; aucun canon de l'Église n'avait encore pu rompre complétement ces liens; le soin d'une famille détournait le clergé de son devoir; le prêtre était étranger à l'esprit de son ministère. Tant que le clergé était si fortement attaché à l'État et aux princes, tant qu'il était en rapport continuel avec le monde, le pape pouvait-il

[1] Dans un synode tenu à Pavie *.

[2] Nous prenons note de cette phrase, qui justifie Grégoire VII sur la rigueur excessive que les Protestants lui ont reprochée. Puisque tous les remèdes avaient été inutiles, il fallait recourir à de plus violents. (*Note du Trad.*)

[3] Opuscul. XVII, *de Cœlibatu sacerdotum*, tom. III.

* Ce synode est de 1012. Le discours qu'y prononça le pape est remarquable sous le rapport de l'éloquence. Le cœur du pontife était vivement ému. Il voyait tous les désordres de l'Église, sans trouver le moyen d'y remédier. Il se contenta de renouveler les lois sur la pureté ecclésiastique, établit des peines sévères contre les violateurs, et pour en diminuer le nombre, il ôta la liberté aux enfants nés d'un pareil mariage, les déclarant serfs de l'Église. Ce discours est le tableau le plus fidèle de la situation de l'Église au commencement du XIe siècle. Voy. Labb., *Concil.*, t. IX, p. 819—830. (*Note du Trad.*)

compter sur son appui dans la lutte qu'il allait soutenir contre les souverains et contre leurs mauvaises institutions? Les intérêts du souverain étaient nécessairement ceux du clergé. L'indépendance de l'Église était impossible tant que ses ministres étaient attachés aux choses du monde; il fallait donc que Grégoire fît ce qu'il a fait, si toutefois il voulait atteindre le but qu'il s'était proposé.

Voilà ce qui était dans l'esprit de Grégoire, avec bien d'autres choses encore [1], lorsqu'il monta sur le trône pontifical, trône qui existait depuis plus de mille ans. C'était une grande œuvre que celle qu'il entreprenait; car il voulait faire sortir des gonds ce qui y était fixé immobile depuis des siècles, il voulait réformer la vie et changer les rapports de plusieurs millions d'hommes; car son plan devait atteindre le palais des rois et des empereurs, le château des seigneurs, le bourg du noble chevalier, le palais des évêques, la demeure du prêtre, la cellule du moine, et l'humble chaumière du paysan. C'est en quoi consiste le caractère d'un grand génie. Ses vues générales, partant d'une profonde conviction, semblent embrasser tout l'univers et donner une nouvelle vie à ce qui existe. Ce qui distingue le génie surtout, c'est qu'il saisit vivement une grande pensée; il s'y attache avec ardeur et affection; il emploie ensuite tous les détours, toute la lenteur et toute la circonspection nécessaires pour la faire réussir et la produire au grand jour. Il faut des combats pour former des héros; mais ces combats sont de différents genres. Sans périls, sans résistance, point de grands hommes; car ce sont les efforts qu'on fait pour les braver qui exercent l'esprit, l'élèvent au-dessus du vulgaire et le conduisent à l'immortalité [2].

Grégoire monta donc sur le trône de saint Pierre, dans la plénitude de son pouvoir. Il envoya en Espagne, en qualité de légat, le

[1] Comme nous le verrons plus tard.

[2] Sans les douze travaux, il n'y aurait pas eu d'Hercule.—Il y a eu des hommes qui sont devenus grands et immortels, parce qu'en cherchant leur ruine, on leur fournit l'occasion de déployer toute la force de leur caractère et de leur génie. C'est ainsi que Micipsa exposa Jugurtha à de grands dangers : « Statuit eum objectare periculis, et eo modo fortunam tentare, sperans vel ostentando virtutem, vel hostium sævitia facile occasurum. » Dans ce but, il le mit à la tête d'un corps de Numides, qu'il envoya en Espagne, au secours des Romains; « sed ea res longe aliter, ac ratus erat, evenit. » Sallust., *Jugurtha*, c. VII.

cardinal Hugues le Blanc. Là, les Sarrasins étaient sous les armes; le comte de Roucy, de concert avec d'autres princes et seigneurs, faisait des préparatifs pour enlever aux Arabes le pays qu'ils habitaient encore [1]. C'est ce que Grégoire avait déjà probablement concerté du temps d'Alexandre; car à peine Alexandre avait-il pris les rênes du gouvernement, qu'il envoya en Espagne une légation pour connaître les dispositions des princes chrétiens à l'égard du saint-siége, et pour régler quelques affaires ecclésiastiques. Le légat trouva les princes bien disposés envers Alexandre. Sous le même pape, Hugues le Blanc fut envoyé en Catalogne pour y extirper la simonie et l'incontinence des clercs; il prit des mesures sévères contre l'un et l'autre vice dans un synode; on s'y soumit sans résistance. Au milieu du bruit continuel des armes, durant la guerre entre le roi de Séville et celui de Cordoue, quelques légats du pape parvinrent même, en Aragon, à régler l'office divin d'après la liturgie romaine [2]. Dans les derniers temps d'Alexandre, deux légats romains franchirent les Pyrénées, pour détruire la simonie; ils déposèrent dans un synode plusieurs prêtres coupables, en instituèrent d'autres, et ôtèrent à un grand nombre l'administration des sacrements. Déjà, avant l'avénement de Grégoire, le saint-siége avait accordé comme fief de saint Pierre, moyennant une redevance annuelle, tout le pays que le comte de Roucy pourrait conquérir sur les Arabes. Grégoire alla toujours plus loin : ce qu'il avait obtenu du comte de Roucy, il voulait l'obtenir de tous les autres. Hugues le Blanc porta de sa part une lettre à Gérald, évêque d'Ostie, et à son sous-diacre Raimbaud [3], tous deux légats dans les Gaules;

[1] Evole, comte de Roucy, prince champenois, dont les propriétés longeaient le Rhin. Souvent les Espagnols appelaient à leur secours des seigneurs français dans la guerre contre les Sarrasins. Grégoire montre quelle confiance il avait plus tard en Evole, par sa lettre de 1080 (*Epist.*, VIII, 18), dans laquelle il lui annonce la déposition de Manassès, archevêque de Reims, et le prie de rompre toute communication avec ce prélat.

[2] Ferraras, dans le cinquième volume de son Histoire d'Espagne, p. 293, n'affirme ce fait de la Catalogne que sur l'autorité du moine Jean de la Pegna. Du reste, cette identité de cérémonies dans l'office divin et l'usage de la langue latine paraissaient fort nécessaires au pape, pour établir l'unité de l'Église. — Comparez *Epist.*, I, 64, et celle à Wratislas de Bohême (lib. VII, 11).

[3] *Epist.*, I, 6.

le pape leur recommanda dans cette lettre d'envoyer en Espagne Hugues de Cluni pour réformer l'Église, et pour faire observer les conventions du saint-siége *. Il adressa aux grands d'Espagne, par l'intermédiaire de Hugues le Blanc, une lettre dont voici le contenu : « Vous n'ignorez pas sans doute que depuis les temps les plus anciens » le royaume d'Espagne est une propriété de saint Pierre, et que, » par un droit de justice, qui n'a pas été détruit, il appartient encore » au saint-siége et non à aucun mortel[1], quoique depuis longtemps il » soit au pouvoir des Infidèles. Car, ce qui entre une fois, par les » décrets de la Providence, dans la propriété de l'Église, lui appartient » toujours ; l'Église peut en perdre la jouissance, mais elle n'en perd » jamais le droit, sans une légitime concession. Le comte de Roucy, » dont la réputation vous est bien connue, voulant conquérir ce pays » et l'arracher aux mains des païens, a obtenu du siége apostolique, » en vertu d'un traité, la permission d'entrer en possession de tout » le territoire qu'il pourrait enlever, soit par ses propres efforts, soit » par ceux de ses alliés, et de le conserver comme fief de saint » Pierre[2]. Que ceux donc qui voudront se joindre à lui le fassent » avec des intentions pures, de manière qu'ils puissent compter sur » la protection de saint Pierre au moment du danger, et recevoir » avec sécurité les récompenses dues à leur mérite **. Si quelques-uns

* Grégoire, en voyant partir pour l'Espagne un grand nombre de seigneurs, craignait qu'ils n'observassent pas les conditions convenues avec le comte de Roucy ; c'est pourquoi il envoya un légat dans ce pays. « Aut etiam si eadem conventio ab aliis quibusdam principibus, quos in eamdem partem seorsum ab Evulo suis copiis ituros intelleximus, nondum exquisita est, volumus, etc.... » (*Epist.*, VI, *ad Legatos*, l. I.) (*Note du Trad.*)

[1] Cette lettre se trouve aussi dans Baron., *Annal.*, ann. 1073. A la page 303, Ferraras change la date de cette lettre (29 avril 1073) pour le même jour 1074. Il se fonde sans raison sur la maladie de Grégoire. Mais alors il faudrait aussi changer la date de la précédente (6e).

[2] *Epist.*, I, 64.

** « Non latere vos credimus regnum Hispaniæ ab antiquo proprii juris sancti Petri fuisse et adhuc (licet diu à paganis sit occupatum), lege tamen justitiæ non evacuata, nulli mortalium, sed soli apostolicæ sedi ex æquo pertinere. Quod enim, auctore Deo, semel in proprietates ecclesiarum juste pervenerit, manente eo, ab usu quidem, sed ab earum jure, occasione transeuntis temporis, sine legitima

» d'entre vous veulent entrer dans le même pays séparément avec » leurs troupes particulières, qu'ils se proposent la cause de guerre » la plus juste, et prennent, dès à présent, une ferme résolution de » ne pas faire, après leurs conquêtes, à saint Pierre, le même tort » que lui font à présent les Infidèles. Car nous ne voulons pas vous » laisser ignorer que, si vous n'êtes résolus de faire payer équitable- » ment en ce royaume les droits qui sont dus, nous vous défendrons, » en vertu de notre autorité apostolique, d'y entrer, plutôt que de » tolérer que l'Église universelle, en souffrant de ses enfants ce qu'elle » a souffert de ses ennemis, soit blessée plus par la perte de ses en- » fants mêmes, que par celle de sa propriété. »

Cette lettre a dû produire en Espagne une sensation étrange *. On devait être étonné qu'un homme, naguère si doux et si circonspect, se prononçât d'une manière aussi décisive. On ne savait pas sur quel fondement l'Église romaine appuyait ses prétentions sur l'Espagne [1];

concessione divelli non poterit. Itaque comes Evulus de Roccio, cujus famam apud vos haud obscuram esse putamus, terram illam ad honorem sancti Petri ingredi, et à paganorum manibus eripere cupiens, hanc concessionem ab apostolica sede obtinuit, ut partem illam, undè paganos suo studio, et adjuncto sibi aliorum auxilio expellere posset, sub conditione inter nos factæ pactionis, ex parte sancti Petri possideret. Qua in re et labore quicumque vestrum sibi adhærere voluerit, omni caritatis affectu commonitus erga honorem sancti Petri talem animum gerat, ut ab eo et munitionis auxilia in periculis, et merita fidelitatis præmia securus accipiat. Si autem aliqui ex vobis seorsum ab illo propriis copiis eamdem terram aliqua in parte intrare paraverint, decet ut militiæ causam ex animi devotione quam justissimam sibi proponant, jam nunc omni voto concipientes et ex corde statuentes, ne capta terra easdem, quas illi qui nunc deum ignorantes eam occupant, injurias sancto Petro faciant. Hoc enim neminem vestrum ignorare volumus; quoniam nisi æqua pactione persolvendi juris sancti Petri in regnum illud animadvertere statueritis, potius vobis apostolica auctoritate, ne illuc tendatis interdicendo, contraferemur, quam sancta et universalis mater ecclesia, idem a filiis suis quod ab hostibus patiendo, non jam proprietatis suæ, sed filiorum detrimento saucietur. (Labb., t. X, p. 10, *Épist.,* VII, I.) (*Note du Trad.*)

* Ceci est une simple conjecture qui n'est fondée sur rien. Je crois plutôt que cette lettre a produit une sensation agréable en Espagne ; car les Espagnols devaient mieux aimer être gouvernés par des princes dépendants de Rome que par des rois infidèles, ou par des seigneurs qui ne connaissaient d'autres lois que leurs volontés arbitraires et tyranniques. (*Note du Trad.*)

[1] « In cujus ore, » dit Grégoire à la fin de sa lettre aux princes d'Espagne, que

le légat fit remonter ce droit aux temps antérieurs à Witiza (l'an 701); car ce roi avait défendu à ses sujets, sous peine de mort, d'obéir à l'Église romaine *. Sur ces entrefaites, arrivèrent en Espagne, comme légats, Gérald, évêque d'Ostie, et Raimbaud, qui convoquèrent un synode, où ils déposèrent ou excommunièrent arbitrairement plusieurs évêques, et en suspendirent d'autres. On s'en plaignit à Grégoire; celui-ci adressa au légat une lettre sévère, lui reprochant de

nous venons de citer, « nostra ad vos consilia et decreta plenius apertiusque disserenda ac vice nostra disponenda posuimus. »

* L'auteur parle ici de la soumission au pouvoir temporel du pape. Car il sait fort bien que de tous les peuples du monde, le peuple espagnol a toujours été le plus soumis à l'autorité pontificale, et que, depuis l'établissement du christianisme dans ce pays, c'est-à-dire, depuis les premiers siècles, les papes ont exercé en Espagne leur pouvoir spirituel sans aucune contradiction. La question tombe donc sur le droit temporel que Grégoire s'attribue. On prétend que dans les temps antérieurs à Witiza, l'Espagne appartenait au saint-siége, et que le roi, dans un concile tenu à Tolède, en 701, s'est déclaré indépendant et a soustrait ses sujets au pouvoir temporel des papes. Mais comme les actes de ce concile sont perdus, nous sommes réduits à de simples conjectures. Cependant il ne faut pas s'imaginer que les prétentions de Grégoire n'étaient fondées sur rien. Grégoire s'énonce trop clairement pour qu'on puisse croire qu'il agissait uniquement d'après ses désirs ou ses caprices. Car voici ce qu'il dit encore dans sa vingt-huitième lettre du livre IV : « Præterea notum vobis fieri volumus, quod nobis quidem facere non est liberum, vobis autem non solum ad futuram, sed etiam ad præsentem gloriam valde necessarium, videlicet regnum Hispaniæ *ex antiquis constitutionibus* beato Petro et sanctæ romanæ Ecclesiæ in jus et proprietatem esse traditum. » Si la tradition ne nous a laissé aucun vestige de la suzeraineté que réclame Grégoire, il ne s'ensuit pas que de son temps il n'en existait pas. Nous sommes confirmés dans cette opinion par un témoignage de Mariana, le célèbre historien de l'Espagne. Voici ce qu'il rapporte : « Extat Gregori septimi qui proximo tempore romanum pontificatum adeptus est, præclarum de Ramiro rege testimonium, quo primum Hispaniæ regum, ait, Toletanæ superstitionis (sic Gothicam precandi rationem vocat) per gentes fusæ, et quæ mentes hominum stulta persuasione imbuerat, repudiatis erroribus majestatem romani moris et cultus lucem in Hispanicas terras invexisse. Sedi apostolicæ imprimis et maxime deditus fuit : prorsus ut regnum, seque et liberos romanis pontificibus obnoxios vectigalesque fore, lege in æternum lata voluerit et sanxerit. » (*De reb. Hispan.*, c. 7.) Si ce fait est vrai, Ramire III aurait donc réellement rendu ses États tributaires du saint-siége, et le pontife n'était pas mal fondé, d'après le droit du moyen âge, à réclamer le tribut et la suzeraineté. (*Note du Trad.*)

ne lui avoir envoyé personne pour le tenir au courant de ses négociations. Il a entendu, dit-il, des plaintes auxquelles il est obligé de répondre, mais, ajoute-t-il, il ne peut le faire dans l'incertitude où il se trouve, et dans la crainte de lui faire perdre toute considération dans ce pays [1]. Quelle a été l'issue de cette affaire, c'est ce que nous ignorons, faute de documents [2].

A l'égard de Henri, roi d'Allemagne, l'intention de Grégoire était de tenter la voie de la douceur et de commencer par lui donner des avertissements paternels. Il écrivit à Godefroi, le 20 avril 1073 : « Vous connaissez nos pensées et nos désirs relativement au roi; car, » Dieu nous en est témoin, personne n'a plus de sollicitude et ne fait » des vœux plus ardents que nous pour sa gloire présente et future. » Nous avons résolu de profiter de la première occasion pour lui en» voyer des légats, et pour nous concerter paternellement avec lui » sur ce que nous jugeons le plus utile au bien de l'Église et à l'hon» neur de la dignité royale. S'il nous écoute, nous aurons autant de » joie à le voir heureux que si nous l'étions nous-mêmes; et il le sera » très-certainement, si, marchant dans la voie de la justice, il se » rend à nos avertissements et à nos conseils. Mais si, ce qu'à Dieu ne » plaise, il répond à notre amour par la haine; si, dissimulant la jus» tice de Dieu, il rend au Tout-Puissant le mépris pour l'honneur » qu'il a reçu de lui; alors nous ne laisserons pas tomber sur nous » cette menace de l'Écriture : *Maudit celui qui retient son épée et* » *l'empêche de verser le sang*. Car nous ne pouvons pas sacrifier » la loi de Dieu à des considérations personnelles, ni abandonner le » chemin de la justice pour conserver la faveur des hommes; car, dit » l'apôtre : *si je voulais plaire aux hommes, je ne serais pas le* » *serviteur de Dieu* *. »

[1] *Epist.*, 16, lib. I.

[2] Du moins des monuments qui soient arrivés jusqu'à nous.

* De rege vero mentem nostram et desiderium plene cognoscere potes ; quod, quantum in Domino sapimus, neminem de ejus præsenti ac futura gloria aut sollicitiorem aut copiosiori desiderio nobis præferri credimus. Est enim hæc voluntas nostra, ut primum oblata nobis opportunitate, per nuntios nostros super his quæ ad profectum Ecclesiæ, et honorem regiæ dignitatis suæ pertinere arbitramur, paterna cum dilectione et admonitione conveniamus. Quod si nos audierit, non

Il exprime, un peu plus tard, les mêmes sentiments dans une lettre à Béatrix et à Mathilde de Canosse* : « Quant au roi, dit-il, vous » savez par nos lettres précédentes que notre intention est de lui en- » voyer quelques hommes sages, pour le ramener, avec l'aide de Dieu, » à l'amour de l'Église sa mère, et pour lui tracer une meilleure forme » de gouvernement. Si, contrairement à nos vœux, il ne nous écoute » pas, nous ne pourrons, ni ne devons nous écarter des règles de » l'Église qui nous a nourris, et qui souvent a engendré ses en- » fants au prix du sang de ses fils. Et certes, il est plus sûr pour » nous de lui résister jusqu'au sang, pour son propre salut, que de » consentir à l'iniquité pour satisfaire à ses caprices, et pour nous » jeter avec lui dans l'abîme**. » Il fait voir plus clairement encore,

aliter de ejus quam nostra salute gaudebimus; quam tum certissime sibi lucrari poterit, si in tenenda justitia nostris monitis et consiliis acquieverit : sin vero (quod non optamus) nobis odium pro dilectione, omnipotenti autem pro tanto honore sibi collato, dissimulando justitiam ejus, contemptum non ex æquo reddiderit, interminatio qua dicitur : *Maledictus homo, qui prohibet gladium suum a sanguigne* (Jerem., XLVIII, 10), super nos, Deo providente, non veniet. Neque enim liberum nobis est alicujus personali gratia legem Dei post ponere, aut a tramite rectitudinis pro humano favore recedere, dicente apostolo : *Si hominibus placere vellem, servus Dei non essem* (*Gal.,* I). *Epist.,* 9, *lib.* I. (*Note du Trad.*)

* De rege autem, ut antea in litteris nostris accepistis, hæc est voluntas nostra, ut ad eum religiosos viros mittamus, quorum admonitionibus, inspirante Deo, ad amorem sanctæ romanæ et suæ matris Ecclesiæ eum revocare et ad condignam formam suscipiendi imperii instruere et expolire valeamus. Quod si nos, quod non optamus, audire contempserit, nos tamen a matre nostra romana Ecclesia, quæ nos nutrivit, et sæpe filiorum suorum sanguine alios generavit filios, custodiente Deo, exorbitare nec possumus nec debemus. Et certe tutius nobis est defendendo veritatem pro sui ipsius salute adusque sanguinem nostrum sibi resistere, quam ad explendam ejus voluntatem iniquitati consentiendo secum, quod absit, ad interitum ruere. *Epist.,* I, 11. (*Note du Trad.*)

** Grégoire exprime les mêmes sentiments, et peut-être d'une manière plus vive encore, dans une lettre adressée à Rainald, évêque de Cômes : « Et tu dilectissima nostra filia Agnes imperatrix, novistis quid de rege sentiam, quid etiam de eo velim; novistis quidem, si bene fortassis meministis quam sæpe utrique dixerim, quod eo religione sanctiorem nullum vellem vivere; hoc scilicet mente mecum versans : si cujuspiam privati et alicujus principis boni mores, vita et religio honori sanctæ Ecclesiæ existant, et augmento; quid illius qui laicorum est caput, qui rex est, et Romæ (Deo annuente) futurus imperator. *Epist.,* I, 20. (*Note du Traduct.*)

s'il est possible, ses vues et ses intentions dans une lettre adressée à Rodolphe, duc de Souabe : « Nous savons déjà, dit-il, par le passé, que vous avez fortement à cœur l'honneur de l'Église romaine ; mais la lettre que vous venez de nous envoyer nous montre surtout quel est votre cœur pour cette même église, et combien vous surpassez en affection les autres princes de vos contrées. Votre lettre, d'ailleurs si aimable, semble avoir pour but de vous concerter avec nous sur les moyens de donner plus de gloire à l'empire, et plus de force à l'Église, par une union étroite entre le sacerdoce et l'empire. Nous voulons que votre noblesse sache que nous n'avons aucun sentiment de malveillance pour Henri, envers lequel nous avons même des devoirs ; puisque nous l'avons choisi pour roi ; puisque l'empereur son père, d'heureuse mémoire, nous a honorés à sa cour, parmi tous les Italiens, d'une manière toute particulière ; puisque ce prince en mourant a recommandé son fils à l'Église romaine par le pape Victor... Mais, comme cette concorde entre le sacerdoce et l'empire doit être sincère et pure, il nous paraît utile d'en conférer avec vous, avec l'impératrice Agnès, avec la princesse Béatrix, avec Rainald, évêque de Cômes, et avec quelques autres personnes craignant Dieu. Car si le corps humain est dirigé par la lumière temporelle au moyen de deux yeux, de même le corps de l'Église doit être gouverné et éclairé par la lumière spirituelle au moyen de deux pouvoirs agissant de concert dans une vue religieuse. Nous traiterons ces choses avec plus d'attention, pour qu'après avoir bien connu nos vues, vous y donniez votre assentiment, si nos raisons vous paraissent solides. Si vous croyez devoir changer quelque chose à notre plan, nous sommes prêts à nous rendre à vos avis *. » Le pape termine en l'invitant à une conférence.

* Licet ex præteritis nobilitatis tuæ studiis clareat te sanctæ romanæ Ecclesiæ honorem diligere, nunc tamen quanto ipsius amore ferveas, quantumque cæteros illarum partium principes ejusdem amoris magnitudine transcendas, litteræ tuæ nobis transmissæ evidenter exponunt. Quæ nimirum inter cætera dulcedinis suæ verba illud nobis videbantur consulere, per quod status imperii gloriosius regitur et sanctæ Ecclesiæ vigor solidatur, videlicet ut sacerdotium et imperium in unitate concordiæ conjungantur. Unde nobilitatem tuam scire volumus, quia non solum circa regem Henricum, cui debitores existimus ex eo quod ipsum in regem elegimus, et pater ejus laudandæ memoriæ Henricus imperator, inter omnes Italicos

Bien des personnes parmi lesquelles étaient Béatrix et Mathilde, parentes du roi, et même plusieurs grands de l'empire, tels que Rodolphe de Souabe, Berthold de Zahringen, duc de Carinthie, et Welf de Bavière, travaillaient à rapprocher Grégoire et Henri, et à les unir par une confiance mutuelle *. Leurs avis, les menaces du pape qui étaient bien connues de Henri et de ses partisans, la situation politique

in curia sua speciali honore me tractavit, quodque etiam ipse moriens romanæ Ecclesiæ per venerandæ memoriæ papam Victorem prædictum filium suum commendavit, aliquam malevolentiam non observamus, sed neque aliquem christianum hominem (Deo auxiliante) odio habere volumus... sed quia concordiam istam, scilicet sacerdotii et imperii, nihil fictum, nihil nisi purum decet habere, videtur nobis omnino utile, ut prius tecum, atque cum Agnete imperatrice et cum comitissa Beatrice et Rainaldo episcopo Cumano et cum aliis Deum timentibus. Nam sicut duobus oculis humanum corpus temporali lumine regitur, ita his duabus dignitatibus in pura religione concordantibus corpus Ecclesiæ spirituali lumine regi et illuminari probatur. De his diligentius tractemus; quatenus voluntate nostra bene a vobis cognita, si rationes nostras justas esse probaveritis, nobiscum consentiatis : si vero rationi nostræ aliquid addendum vel subtrahendum esse vobis visum fuerit, consiliis vestris (Deo consentiente) parati erimus assensum præbere. (*Epist.,* I, 19.)

C'est à dessein que nous mettons sous les yeux du lecteur les propres paroles de Grégoire. Nous voulons faire voir les sentiments qui l'animaient à son avénement au souverain pontificat, sentiments qui ont été si souvent méconnus. Car M. Vidaillan, dans la *Vie de Grégoire VII,* après avoir mentionné ces diverses épîtres, ajoute : « On voit dans toutes ces lettres un pontife indécis, qui passe alternati-» vement de la frayeur à la témérité, de la faiblesse à la violence, qui ordonne et » qui prie, qui menace et conjure. Grégoire VII n'est pas encore ce que promet-» tait le cardinal Hildebrand. » C'est faire l'histoire à sa façon et méconnaître la vérité. Grégoire ne montre ici ni faiblesse ni témérité, et il est loin d'être indécis. Il est au contraire bien décidé à s'opposer aux habitudes criminelles de Henri et à ses criantes injustices; mais il veut tenter la voie de la douceur, et n'employer la rigueur qu'à la dernière extrémité. On reconnaît bien là le cardinal Hildebrand, et sa volonté de fer, ne revenant jamais de ce qu'il a conçu comme utile ou nécessaire, et employant tous les moyens pour y parvenir, la douceur et la sévérité. M. Voigt, en exposant ses vues, a été plus impartial que l'écrivain français. (*Note du Trad.*)

* Cum Beatrix et filia ejus Mathildis romanæ Ecclesiæ penitus faventes cum quibusdam maximis regni proceribus laborent nostrum atque regis animum firmiter unire; contra quem quidem nullum odium neque debemus, neque volumus exercere, nisi, quod absit, divinæ religioni contrarius voluerit existere. (*Epist.,* I, 26.) Ce qui nous montre de nouveau les sentiments de Grégoire. (*Note du Trad.*)

de l'empire, le soulèvement des Saxons, tout portait le roi à faire de sérieuses réflexions. Dans cet état, il écrivit à Grégoire une lettre pleine de respect, de soumission, et donnant les plus belles espérances *.

« Comme le sacerdoce et l'empire, dit-il, ont besoin, pour sub-
» sister, d'un secours mutuel, il est nécessaire que les deux chefs
» soient intimement unis; c'est le seul moyen par lequel on puisse
» conserver, dans le lien de la charité et de la paix, la concorde de
» l'unité chrétienne et l'état de la religion. Nous qui, avec la permis-
» sion de Dieu, tenons déjà, depuis quelque temps, les rênes du
» gouvernement, nous n'avons pas toujours respecté, comme il le fal-
» lait, les droits du sacerdoce, ni rendu les honneurs que nous lui
» devons. Ce n'est pas sans cause que nous avons reçu de Dieu le glaive
» vengeur; mais nous ne l'avons pas toujours tiré contre les coupa-
» bles, comme la justice l'exigeait. Aujourd'hui que la miséricorde
» divine nous a donné un cœur contrit, et nous a fait rentrer en nous-
» mêmes, nous confessons nos péchés à votre indulgente paternité,
» espérant dans le Seigneur que nous mériterons d'en être absous par
» votre autorité apostolique. Hélas! criminel et malheureux, par les

* Cette lettre, qui se trouve dans la collection de Mansi, *Conc. sacros.*, t. XX, dans Colet., t. XII, p. 259, et dans Labbe, t. X, p. 29, doit avoir été écrite dans le temps où nous la plaçons. Car Grégoire en parle dans une épître à Herlembaud de Milan. (*Epist.*, I, 25.) Son authenticité est contestée dans l'*Histoire Universelle*, part. 41, p. 102. On prétend qu'elle n'est qu'une pieuse invention, et on ajoute : « Henri n'avait jamais pensé aux choses qu'on lui met dans la bouche. » Un partisan peu éclairé du pape a seul pu lui prêter des dispositions aussi in- » vraisemblables.» Mais ces raisons ne sont d'aucun poids. Si la lettre est sans date, cela ne prouve pas contre son authenticité, car on trouve bien des lettres de la main de Henri et des autres empereurs non datées. On comprend parfaitement, d'après le caractère de ce prince, qu'il ait pu écrire d'une manière et agir d'une autre. Le pape, dit-on, n'en fait pas mention; mais il en parle expressément (*Epist.*, I, 25) : «Henricum regem præterea scias dulcedinis et obedientiæ plena nobis misisse, et talia qualia neque ipsum, neque antecessores suos recordamur Romanis pontificibus misisse. » Et Domnizo (*Vita Mathildis*, sect. XIX) y fait aussi allusion :

Ad cujus (Papæ) scripta rescripsit rex bona dicta;
Cujus Papa legens apices, gaudiens ait esse,
In cœlo cunctis de tali gaudia justis. (*Note du Trad.*)

» déréglements de la jeunesse, par l'abus du pouvoir suprême, et par » les mauvais conseils, nous avons péché contre vous et contre le » Ciel, et nous ne sommes plus digne d'être appelé votre fils. Nous ne » nous sommes pas contenté de toucher aux choses ecclésiastiques : » mais nous avons abandonné les églises sans défense, nous les avons » vendues à des sujets indignes, coupables de simonie, qui n'étaient » pas entrés par la porte, mais qui étaient venus d'ailleurs. Comme » nous ne pouvons plus réformer ces églises sans votre autorité, nous » vous demandons avec instance votre secours et votre conseil sur ce » sujet, et en général sur tout ce qui nous concerne. Vous serez obéi » en tout. Nous vous prions de commencer par la réforme de l'Église » de Milan, qui est dans le schisme par notre faute, et de procéder » ensuite à celle de toutes les autres. Nous ne manquerons pas de » vous soutenir dans tout ce que vous entreprendrez, vous suppliant » seulement d'user envers nous d'indulgence. Vous recevrez dans peu » de temps une nouvelle lettre et des envoyés qui vous expliqueront » encore plus clairement nos intentions *. »

* Cum enim regnum et sacerdotium, ut in Christo rite administrata subsistant, vicaria sui ope semper indigeant, oportet nimirum, Domine mi et Pater amantissime, quatenus ab invicem minime dissentiant, verum potius Christi glutino conjunctissima indissolubiliter sibi cohæreant; namque sic et non aliter conservatur in vinculo perfectæ caritatis et pacis, et christianæ concordia unitatis, et ecclesiasticæ simul status religionis. Sed nos qui, Deo annuente, regni aliquamdiu jam sortimur ministerium, sacerdotio (ut oportuit) per omnia jus et honorem non exhibuimus legitimum : quippe nobis a Deo datæ potestatis vindicem non sine causa gladium portavimus, nec tamen in reos, ut justum fuit, judicaria illum semper censura evaginavimus. Nunc autem divina miseratione aliquantulum compuncti et in nos reversi, peccata nostra priores vestræ indulgentissimæ paternitati nos accusando confitemur; sperantes de vobis in domino ut apostolica vestra auctoritate absoluti justificari mereamur. Heu! criminosi nos et infelices, partim pueritiæ blandientis instinctione, partim potestativæ nostræ et imperiosæ potentiæ libertate, partim etiam eorum, quorum seductiles nimium secuti sumus consilia, seductoria deceptione peccavimus in cœlum et coram vobis et jam digni non sumus vocatione vestræ filiationis. Non solum enim nos res ecclesiasticas invasimus, verum quoque indignis quibuslibet et simoniaco felle amaricatis, et non per ostium, sed aliunde ingredientibus ecclesias ipsas vendidimus et non eas, ut oportuit, defendimus. At nunc, quia soli absque vestra auctoritate ecclesias corrigere non possumus, super his, ut etiam de nostris omnibus, vestra una et consilium et auxilium obnixe quærimus : vestrum studiosissime præceptum servatur in

Ceci était au-dessus de l'attente de Grégoire; jamais il n'aurait cru le roi aussi soumis. Cette lettre lui donnait un pouvoir auquel il ne s'attendait pas et un gage qui convenait merveilleusement à son plan. Aussi, Grégoire était tellement au comble de la joie[1], qu'il disait lui-même avoir reçu une lettre pleine de douceur et de soumission, comme jamais prédécesseur de Henri n'en avait écrit à un pontife romain. Ceci arriva dans l'automne de l'année 1073. Il est vrai, la situation politique de Henri en Allemagne était tellement critique, qu'il devait regarder la paix avec le pape comme le principal moyen de se tirer d'embarras : la Saxe et la Thuringe étaient en pleine insurrection.

Déjà depuis longtemps ces peuples avaient deviné le but des fortifications, ils avaient vu qu'elles tendaient à la destruction de leur liberté et à l'anéantissement de leur force. Chaque jour les soldats du roi sortaient de ces forts; se jetaient sur leurs biens; levaient des impôts exorbitants sur leurs champs et leurs forêts; prenaient, sous prétexte de dîmes, des troupeaux entiers; forçaient les habitants, même d'une condition honnête, à faire des corvées pour la garnison; enlevaient leurs filles et leurs femmes sous les yeux de leurs parents ou de leurs maris; les traînaient dans les forts, et, après les avoir déshonorées, les renvoyaient ignominieusement dans leurs familles. Quand on avait le malheur de manifester au dehors la peine et le chagrin dont le cœur était navré, on était coupable aux yeux du roi, et mis en prison, d'où l'on ne sortait qu'après avoir donné pour rançon toute sa fortune. Le roi n'écoutait aucune plainte et ne redressait aucun tort; il repoussait ceux qui s'adressaient à lui, en leur disant que les Saxons et les Thuringiens s'étaient attiré ces maux en refusant de payer la dîme; et que comme les lois de l'Église ne pouvaient les porter

omnibus. Et nunc in primis pro ecclesia Mediolanensi, quæ nostra culpa est in errore, rogamus ut vestra apostolica districtione canonice corrigatur; et exinde ad cæteras corrigendas auctoritatis vestræ sententia progrediatur. Nos ergo vobis in omnibus, Deo volente, non defuerimus, rogantes idipsum suppliciter paternitatem vestram ut nobis alacris adsit clementer in omnibus. Litteras nostras non post longum tempus cum fidelissimis nostris habebitis; ex quibus nostra, quæ adhuc dicenda restant, Deo dante, plenius audietis. (Labb., *Concil.*, t. X, p. 29.) (*Note du Trad.*)

[1] *Epist.*, I, 25.

à l'accomplissement de leurs devoirs, il était obligé de se constituer le vengeur de la cause de Dieu et de les contraindre par la force[1]. Par ces sortes de propos, le roi perdait naturellement sa considération, le peuple devenait opiniâtre et rebelle; qualité qui depuis longtemps caractérisait les Saxons; de là résultait que les ordres de Henri étaient méprisés, que les contributions ne rentraient pas au trésor, qu'on éprouvait partout des difficultés et de la résistance[2]; car à mesure que le roi rebutait le peuple de la Saxe, et qu'il bannissait les seigneurs saxons de sa cour, en humiliant les uns, en persécutant les autres[3], et en leur préférant les Souabes, les grands de la Saxe, même les ecclésiastiques, se rapprochèrent davantage et s'unirent plus étroitement.

Henri invita les seigneurs saxons à une assemblée à Goslar, sous prétexte de conférer avec eux sur quelques affaires importantes de l'État. C'était le jour de la fête de saint Pierre et de saint Paul, 1073. Ils arrivèrent dans l'attente de quelque chose d'extraordinaire. Les ducs, les comtes et les évêques se trouvaient réunis à l'heure indiquée au palais du roi; le prince, qui s'amusait au jeu, envoya quelqu'un pour les prier de l'attendre un instant; le jour se passa sans autre nouvelle de sa part; le soir un de ses affidés vint leur annoncer que le roi s'était absenté. L'indignation des princes était au comble, et si le margrave Dedi n'eût pas arrêté leur résolution et apaisé leur courroux, ils se seraient déclarés, à l'instant même, déliés de leur serment de fidélité[4].

Le roi avait annoncé vers la même époque une expédition contre les Polonais, sous prétexte que, contrairement à ses ordres, ils avaient porté la guerre dans la Bohême, et mis tout à feu et à sang.

[1] Ce tableau est tiré de Lamb., ann. 1073, et s'accorde avec la relation de Bruno, p. 105, et avec un poëme sur la guerre de Saxe dans Reuberi, *Veter. Script.*, t. I, p. 202.

[2] Aventin. *Annal.* Boïor.

[3] On dit que Henri s'oublia au point de donner le nom de domestique à un homme d'une naissance illustre, à Frédéric de Berge. Il persécuta cruellement un certain Guillaume, auquel le soin qu'il prenait de sa personne avait fait donner le sobriquet de roi de *Lothes-Lavo*, « propter nimium cultum sui rex de *Lothes-Lavo.* » (Bruno, *de Bello Saxon.*, p. 105).

[4] Annalist. saxon., ann. 1073. Bruno, *de Bello Saxon.*, p. 107.

Il avait espéré cacher par là aux Saxons le but de ses préparatifs de guerre. Les Saxons avaient sans doute des soupçons qu'ils auraient voulu éclaircir à Goslar; mais il leur était impossible d'y parvenir, car toutes les places et les avenues de la cour étaient occupées par les Souabes [1]. Le roi avait donné des ordres pour que l'armée se trouvât réunie le jour de l'octave de la Conception. Les Saxons voyaient bien à quoi ils devaient s'attendre. Les dangers dont ils étaient menacés, les injustices qu'ils avaient souffertes, jointes à des humiliations personnelles, leur inspirèrent à tous les mêmes sentiments. Aussi la même nuit qui suivit le jour de Goslar où ils avaient été si indignement joués, et qui devait commencer de si grandes calamités, les princes, avec d'autres personnes de confiance, se rassemblèrent secrètement dans une chapelle à Goslar. Là, à la lueur d'une lampe, ils s'entretinrent de l'outrage qu'ils venaient de recevoir, se rappelèrent tous les maux qui pesaient depuis si longtemps sur leur patrie et sur le peuple auquel ils appartenaient. Tous convinrent unanimement qu'il valait mieux mourir pour la défense de leurs droits et de leurs libertés, que de continuer à vivre dans un si cruel esclavage. Après qu'ils eurent indiqué l'endroit et le jour d'une assemblée générale, ils se séparèrent, et s'en retournèrent chacun chez eux [2].

Peu de temps après, une grande multitude de peuple de tout âge se réunit à Nockmeslove [3]. On était étonné de voir une réunion aussi nombreuse dans un endroit si petit; car bien des gens ne connaissaient pas le but de ce concours extraordinaire. Otton, duc de Bavière, monta sur une colline qui se trouvait au milieu des champs, imposa silence à la multitude, et parla ainsi [4] : « Braves Saxons, il en est » parmi vous qui connaissent déjà le motif qui a porté vos princes à » vous réunir dans ce lieu; mais il faut le faire connaître à tous, pour

[1] Qua expectatione suspensis, et intentis omnibus ipse jam ferocius solito atque infestius agebat, posthabitis principibus, solos circa se Suevos assiduo habebat, ex his sibi auricularios a secretis, ex his tam familiarium quam publicorum negotiorum procuratores instituebat. *Lamb.*

[2] Annal. Saxon., *ibid.* — Bruno, *ibid.*

[3] Bruno appelle ce lieu Nockmeslove; l'Annaliste saxon, Holcinesleve, et la Chronique de Magdebourg, Nockmelslovo.

[4] Comme jadis les généraux romains du haut d'une tribune rustique : « E tribunali cespitio, viridi cespite exstructo. » Tacit., *Annal.*, I, 18.

» que personne ne puisse s'excuser sur son ignorance, et que chacun » soit informé exactement du sujet de nos plaintes. Le malheur, l'ignominie, l'oppression que nous souffrons depuis longtemps individuellement, sont venus à un point extrême et ne peuvent plus être » supportés; mais les maux que le roi veut faire peser sur la nation » entière, si Dieu le permet, sont bien plus grands encore. Vous » voyez les forts qu'on a élevés dans votre patrie, vous connaissez les » nombreux soldats qui les gardent, et qui n'attendent que le moment » de vous surprendre. Non, ces forts n'ont pas été construits contre » les Barbares qui vous attaquent journellement, car ils se trouvent » au cœur du pays, où personne ne nous fait la guerre, et l'ennemi » ne menace que nos frontières. En les construisant avec tant de soin, » le gouvernement avait-il un autre but que celui de nous faire souffrir ce qu'un grand nombre de vous a déjà souffert, et ce que vous » souffrirez tous si la miséricorde de Dieu et notre courage n'y mettent obstacle? Ils portent dans ces châteaux tout votre bien. Ils y » entraînent vos filles et vos femmes, ils s'emparent de vos domestiques et de vos troupeaux au gré de leurs désirs. Rien n'est à l'abri » de leur brigandage. Ils vous forcent vous-mêmes à charger vos » épaules d'un fardeau ignominieux. Mais tout ce que vous avez déjà » supporté n'est rien en comparaison de ce que vous supporterez » encore.

» Quand le roi aura couvert tout le pays de châteaux, quand il y » aura placé des hordes armées et qu'il leur aura fourni tout ce qui » est nécessaire, il ne se contentera plus de vous ravir individuellement votre bien, il vous prendra vos possessions en masse [1], les » donnera à des nouveaux venus, vous ôtera la liberté et vous rendra » esclaves de gens obscurs et inconnus. Car tout ce qu'il fait tend à » votre servitude. Comment! les Saxons, ce peuple si brave, si vaillant dans tous les temps, le souffriront! Ne vaut-il pas mieux mourir en héros, que de traîner une vie misérable; que de servir de » jouet à leur orgueil et de perdre la vie dans l'ignominie? Le valet » qui se loue ne supporte pas l'injustice de ses maîtres, et vous, qui » êtes nés libres, vous accepterez l'esclavage avec indifférence? Peut-être hésitez-vous à rompre le serment prêté au roi, parce que vous

[1] *Voy.* le poëme sur la guerre de Saxe (dans Reuber, *Veter. Script.*, t. I).

» êtes chrétiens ! Quoi ! au roi ! Tant qu'il était roi pour moi, et qu'il » se montrait tel, je lui ai gardé la fidélité promise; depuis qu'il a » cessé d'être roi et qu'il ne se conduit plus comme tel, je ne lui dois » plus de fidélité. Courage donc ! nous ne marchons pas contre le roi, » non; mais contre l'ennemi de notre liberté, contre l'ennemi de » notre patrie; c'est pour la défense de la patrie et de la liberté, qui » ne se perd jamais qu'avec la vie, que je prends les armes, et que je » vous exhorte à faire de même ; courage ! levez-vous, transmettez à » vos enfants l'héritage que vous avez reçu de vos pères ! agissez, ne » permettez pas que, par votre lâcheté et par votre négligence, vos » neveux deviennent, comme vous, esclaves d'hommes pervers et » corrompus. Cependant, pour ne rien précipiter, nous allons expo- » ser les injustices que chacun de nous a souffertes de la part de celui » que nous avons nourri depuis son enfance, et à qui, d'entre tous » les peuples, nous sommes restés constamment fidèles. Nous déci- » derons alors en commun si nous devons supporter plus longtemps » de semblables injustices[1]. »

Alors les princes et les évêques se levèrent tous et exposèrent chacun leurs griefs. Werner[2], évêque de Magdebourg, accusait le roi d'avoir livré par deux fois au pillage sa ville épiscopale; Burchard, évêque de Halberstadt[3], d'avoir enlevé à un noble seigneur des biens qui appartenaient à l'Église. Otton parut aussi à son tour, se plaignant d'avoir été privé, sous prétexte d'un attentat, de ses États de Bavière, après une longue et légitime possession. Dedi exposa le ravage fait dans ses terres; le comte Hermann, le stratagème dont on s'était servi pour s'emparer de Lunebourg. Vint ensuite Frédéric, comte palatin de Saxe, accusant le roi de lui avoir fait enlever le fief de l'abbaye de Hersfeld[4]; Frédéric de Berge et Guillaume, sur-

[1] Voy. *Chron. Magdeb.*, et Bruno, *de Bello Saxon.*, p. 108. Les Saxons disaient aussi : La liberté d'un pays ne se conserve que par le fer et l'acier.

But man and steel, the soldier and his sword ! (Goldsmith.)

[2] Lambert l'appelle Wezel; l'Annaliste saxon, Werinherus; la *Chron. Magdeb.*, Werner.

[3] Homme d'une grande sainteté et qui exerçait une grande influence sur l'esprit des ecclésiastiques.

[4] Herolde felde.

nommé le roi, se plaignaient également du prince; l'un, d'avoir voulu lui ôter sa liberté, l'autre, son patrimoine. Le malheur de ces derniers causa le plus d'émotion, parce que chacun y voyait le sort qu'il devait attendre. Enfin, tous se présentèrent; leur nombre était très-considérable [1]. Pleins de ressentiment, animés par l'amour de la liberté et de la justice, ils levèrent les mains et jurèrent tous : les évêques, qu'ils se serviraient de tout leur pouvoir pour soutenir l'indépendance de l'Église et de l'État; les seigneurs, qu'ils défendraient jusqu'à leur dernier soupir la liberté de leur patrie, et qu'ils verseraient leur sang pour assurer son indépendance [2].

Parmi les ecclésiastiques qui prêtèrent le serment, figuraient Hecel, évêque de Hildesheim; Werner, évêque de Marsebourg [3]; Eilberth de Minden; Immel de Paderborn; Frédéric de Mimigardenfurth, et Bennon de Meissen : parmi les laïques, le margrave Udon; Adèle, la courageuse épouse du margrave Dedi; Ecbert, margrave de Thuringe, fils de celui qui avait retiré le roi des flots du Rhin : il était encore trop jeune pour porter les armes; enfin les comtes Otton, Henri et Conrad. Tous ceux-là et une foule innombrable d'autres jurèrent de prendre la défense de la liberté, des lois et de la justice, et promirent leur active coopération [4].

Après une démarche semblable, on peut bien penser qu'ils refu-

[1] Bruno dit, p. 108 : « Convenerat autem exercitus maximus. » L'Annal. saxon, 1073, et la Chron. de Magdebourg, p. 296, sont parfaitement d'accord avec lui sur ce point.

[2] Annal. sax., ann. 1073.

[3] C'était un homme distingué de son temps qui, « suo tempore quasi sidus cœleste totam illustravit Ecclesiam, vir excellentis in Deum meriti, et sui vigilantissimus executor officii. » Il montrait un zèle ardent à convertir les païens au christianisme. Il n'avait aucune connaissance de la langue slavonne, et comme il désirait particulièrement communiquer la parole de Dieu aux Slaves, dont un grand nombre était encore attaché à l'idolâtrie, il fit composer en caractères latins quelques ouvrages dans leur langue, et ce qu'il ne comprenait pas, il s'efforçait de le faire comprendre aux autres par les intonations de sa voix : « Quod non intelligeret, verbis stridentibus intelligendum aliis infunderet. » Winnigstadii; *Chron. Halberst.*

[4] Lamb. en porte le nombre à plus de soixante mille. Lamb. Schafn., ann. 1073, et Lehmans Speyer., *Chron.*, p. 376, donnent seulement le nom des principaux conspirateurs.

sèrent de prendre part à l'expédition contre la Pologne. Le roi laissa échapper plus d'une parole menaçante, mais elles ne firent que raffermir les Saxons, et que conduire leur plan à maturité. Tout le peuple voyait avec une profonde douleur le sort malheureux du duc Magnus, dont le père, Ordulf, était mort en lui laissant de grands domaines, et dont la mère était une fille du roi de Danemarck. Il était détenu depuis deux ans. Déjà plusieurs fois on avait demandé sa liberté avec les plus vives instances. Mais le roi ne voulait l'accorder qu'à condition qu'il renoncerait à son titre et lui donnerait tout son patrimoine pour prix de sa délivrance. Le duc n'y consentit pas, aimant mieux passer toute sa vie dans la misère et dans les tourments. Personne ne souffrait plus du sort de Magnus, et n'en concevait plus de chagrin, que le noble duc de Bavière, Otton. Il alla encore une fois trouver le roi, s'offrit à porter les fers à sa place, et lui dit : « Prenez et partagez à votre gré tous mes biens; mais » rendez la liberté à mon ami, dont la loyauté pour moi est devenue » la cause de son malheur. » Le roi lui répliqua par ces paroles injurieuses, « que lui et ses biens appartenaient depuis longtemps au roi, » et qu'il n'avait pas encore assez expié ses crimes pour pouvoir offrir » ses biens et sa personne. »

Le duc fut indigné de cette réponse, et avec lui le peuple de tout âge et de toute condition. On courut aux armes. Les mots de droit et de liberté étaient dans toutes les bouches [1], on ne s'entretenait plus que de l'indigne conduite du roi. Car le peuple a une longue patience, il se soumet sans difficulté à celui qui commande; mais lorsqu'un roi passe les bornes de la justice, lorsqu'il foule aux pieds des droits sacrés qui sont écrits dans tous les cœurs, et que chaque individu se met à les expliquer selon sa fantaisie, sans en connaître le sens et sans s'en rapporter à des hommes plus éclairés, alors il n'y a plus de sûreté pour le trône *, surtout quand on reçoit injustice et oppression d'où

[1] Le poëme de la Guerre de Saxe fait ainsi parler le peuple au roi :

. . . . Corrige facta,
Leges redde tuis ablataque patria jura.

* M. Voigt avoue donc que le principe de l'interprétation individuelle en matière politique conduit à l'anarchie; mais ce principe produit le même effet en

l'on ne doit attendre que justice et qu'amour. Les trônes sont entre les mains du peuple et ne sont assurés qu'à ceux qui savent gagner les cœurs.

Henri s'était rendu odieux dans la Saxe et dans la Thuringe [1], et il ne s'était pas moins aliéné l'esprit de bien des gens en Allemagne. Cependant il n'était pas encore sans ressources; il avait pour lui tous les archevêques, les évêques, les abbés et les prélats de l'empire [2]. Liémar, archevêque de Brême [3], Eppon, évêque de Ceits, Bennon d'Osnabruc, ne donnaient pas non plus dans les idées du peuple, ils quittèrent leurs villes et se mirent du côté du roi. Il avait aussi pour lui Rodolphe de Souabe et Godefroi, duc de Lorraine, l'époux de Mathilde de Toscane; Zwentibold, duc de Bohême. D'autres, tels que le duc de Carinthie, et Ernst, margrave de Bavière [4], lui promirent leur appui. Bien des villes naissantes se déclarèrent en sa faveur, espérant de trouver protection dans ses armes contre la violence des seigneurs. Si Henri, avec son esprit pénétrant, avait su réunir ses forces et les diriger vers un même but, il n'y a pas de doute qu'il n'eût promptement soumis la Saxe.

matière religieuse. Avec l'interprétation individuelle, plus de religion, comme il n'y a plus de gouvernement lorsque chacun est libre d'interpréter les lois à sa fantaisie. (*Note du Trad.*)

[1] Berthold. Constant., ann. 1073. « Tota Saxonia et Thuringia rebellant. »

[2] Leymani Speyer. *Chron.*, p. 376.

[3] La position personnelle de ce prélat pouvait le décider à faire cause commune avec le roi, à raison de nombreuses avanies que son Église avait souffertes de la part de Magnus. Ordulf et son fils Magnus étaient extrêmement contents de voir Adalbert de Brême « ab ordine senatorum ejectum esse (Albert., *Stadensis Chron.*, ann. 1067), et Adam de Brême (*Hist. eccles.*, IV, p. 9) se plaint amèrement : « Cum tota ducis (Ordulfi) familias, pastorem et ecclesiam (Bremensem) populum et sanctuarium derisioni haberent, Magnus ante omnes sæviebat, glorians se tandem reservatum esse, qui rebellem domaret ecclesiam. Magnus ergo filius ducis collecta latronum multitudine non eo modo ecclesiam impugnare conatus est, quemadmodum parentes ejus, verum ipsum ecclesiæ pastorem persecutus... aut membris truncare aut funditus interficere quærebat archiepiscopum. » C'est sans doute pour cela que dans un acte (Lindenbrog., *Script. septentr.*, p. 144), Henri dit de l'archevêque : « Lateri nostro fidus et irremotus comes toto illo tempore adfuit. »

[4] Lehmann nomme les premiers, et Lambert les deux derniers.

Henri se trouvait au mois d'août à Goslar ; les Saxons envoyèrent trois de leurs principaux chefs[1] pour lui exposer leurs déclarations et leurs demandes. Meinfroi, l'un d'eux, déjà âgé, et qui avait blanchi sous les armes, parla avec une grande élévation : « Très-noble roi, » dit-il, et très-magnanime héritier de l'empire de votre aïeul et de » votre père! le peuple de la Saxe, qui ne le cède à aucun autre en » valeur et en fidélité, vient vous demander de lui rendre les droits de » ses ancêtres et la liberté de son pays. Des étrangers et des miséra- » bles s'emparent par violence de nos biens et enlèvent aux habitants » du pays leurs forêts, leurs pâturages et leurs troupeaux. Si vous » nous laissez vivre d'après les usages de nos aïeux, alors, ni la Gaule, » ni la Germanie ne pourront offrir des sujets plus dévoués à votre » personne[2]. Mais dispensez-nous de prendre part à la guerre contre » la Pologne ; car, nuit et jour, nous sommes obligés de tirer l'épée » contre les Luticiens, cette nation qui menace continuellement nos » frontières de massacres, d'incendies et de dévastation. Nos forces » suffisent à peine pour repousser leurs injustes agressions ; il nous » semble donc absurde d'attaquer des nations étrangères et éloignées, » quand nous avons à nos portes un ennemi redoutable. Les Saxons » vous demandent de détruire les forts que vous avez fait construire » sur les hauteurs pour anéantir leur liberté ; de donner satisfaction » aux seigneurs que vous avez arbitrairement dépouillés de leurs » biens ; de ne pas toujours séjourner dans la Saxe, où vous avez déjà » passé votre enfance ; de visiter aussi d'autres provinces de l'empire ; » de chasser de votre cour des hommes vendus qui causent votre » perte et celle de l'État ; de donner l'administration aux grands de » l'empire ; de renvoyer cette troupe de concubines qui vous entou- » rent, au mépris de la pudeur ; de respecter la reine et de la main- » tenir dans ses droits, puisque, d'après les règles de l'Église, elle est » devenue votre épouse légitime ; de renoncer enfin, maintenant que » vous êtes parvenu à un âge plus mûr, à tous les déréglements par » lesquels vous avez déshonoré le trône dans votre jeunesse. Le peuple » saxon vous supplie, au nom de Dieu, de prendre en considération

[1] Aventin, *Annal. Boiorum.* — Carm. *de Bello Saxon.* Tous les deux appellent l'orateur *Meginfried.*

[2] Aventin et le poëme *de Bello Saxon.* sont d'accord.

» ses demandes, et de ne point le réduire à l'extrémité. Si vous » êtes modéré à son égard, il vous sera soumis et vous servira autant » que des hommes libres doivent servir sous un régime de liberté. Les » Saxons portent le nom de *chrétiens,* et ils ne veulent pas le souil- » ler par des rapports avec un homme qui trahit si ignominieusement » la foi du Christ. Si vous voulez les réduire par la force des armes, » eh bien! les armes ne leur manqueront pas, et ils sauront s'en » servir. Ils vous ont prêté serment de fidélité, ils rempliront leurs » engagements tant que vous serez roi pour l'édification et non pour » la ruine de l'Église; tant que vous gouvernerez conformément à la » justice, aux lois et aux coutumes de leurs ancêtres; tant que vous » conserverez à chacun son rang, sa dignité et ses droits. Mais si vous » rompez ce pacte, ils ne seront plus liés par aucun serment, et ils au- » ront le droit de vous faire la guerre comme à un ennemi barbare, » et un oppresseur du nom du Christ, et tant qu'ils auront un reste » de vie, ils continueront de combattre pour l'Église de Dieu, pour la » foi de Jésus-Christ et leur propre liberté[1]! » Henri était irrité et hors de lui-même; cependant il reprit bientôt sa présence d'esprit, et répondit aux députés d'un ton dédaigneux : « Si vous avez souffert » des injustices, dit-il, il est de notre devoir de ne pas les laisser im- » punies. Aucun homme innocent n'a encore réclamé notre justice en » vain. Si, pour conserver la paix, je prends la défence du faible, de » la veuve et de l'orphelin, je proscris aussi le vol et le larcin, je fais » rendre le bien injustement enlevé, je punis le brigandage, et je rem- » plis les devoirs de la royauté. Je suis placé au premier rang par le » Tout-Puissant, et je porte le glaive de la justice pour punir les sédi- » tieux et les malfaiteurs, de quelque condition qu'ils soient, et pour » assurer la tranquillité à ceux qui aiment la paix et la concorde. Si » votre peuple veut quelque autre chose, je réunirai les grands de » l'État, dont la décision tiendra lieu de celle des armes[2]. »

Quand les envoyés rapportèrent cette réponse à leurs compatriotes, tous les seigneurs, et Otton de Nordheim à leur tête, voulurent se venger sur-le-champ de l'orgueil d'un roi qui parlait d'eux avec tant de légèreté. « Un prince obstiné dans le mal doit être humilié,

[1] Lamb. Schaffn., ann. 1073. — Lehmann Speyer, *Chron.,* v, c. 27.

[2] Aventin, *Annal. Boior.* Le poëme saxon est d'accord avec lui.

» disaient-ils, par la vengeance publique! » Tous coururent donc aux armes; le peuple se rassembla en foule. Près de soixante mille hommes armés marchèrent sur Goslar[1] et campèrent près de la ville; à peine Burchard, évêque de Halberstadt, put-il retenir l'impétuosité de cette multitude irritée et l'empêcher de prendre immédiatement la ville d'assaut.

Henri, effrayé à cette nouvelle, se retira à Harzbourg. Cette forteresse était une des plus importantes de la Saxe; elle était située sur le sommet d'une montagne qu'on appelle aujourd'hui Bourgberg, un des plus beaux sites du Harz; les Saxons païens y adoraient autrefois un dieu nommé Crodon[2]. Harzbourg, construit en 1068 par Henri IV, était fortifié plus encore par la nature de sa position que par la main des hommes; on ne pouvait l'aborder que d'un seul côté par un sentier bien difficile. Des montagnes élevées, couvertes d'épaisses forêts, touchaient à ses murs, de manière qu'il était impossible de l'investir complétement[3]; tandis que la garnison pouvait entrer et sortir sans avoir à craindre l'ennemi. Henri y avait fait construire une église magnifique; son fils, enlevé par une mort prématurée, y était enterré; on y avait déposé aussi le bras de saint Siméon, la tête de saint Anastase, martyr, et les reliques de plusieurs autres saints. Henri venait d'y apporter les insignes de la royauté avec une partie de ses trésors. L'armée des confédérés arriva bientôt devant la place et campa sous les murs, au grand étonnement du prince. Burchard, évêque de Halberstadt, détacha un corps de troupes, et alla assiéger Heimbourg, dont la garnison lui avait fait souvent éprouver de cruelles vexations[4]. Trois mille hommes y arrivèrent pendant la nuit pour

[1] Lamb. Schaffn.

[2] Il s'y trouvait jadis une grande statue de Crodon, l'ancienne divinité des Saxons. Eccard, *in Dissert. de usu stud. etymolog.*, I, 2, met en doute l'existence de cette idole.

[3] Voici la description qu'en fait Lambert: « Castellum in altissimo colle situm » erat, et uno tantum itinere, ipsoque difficillimo, adiri poterat. Cætera montis » latera vastissima silva inumbrabat, quæ exinde per multa millia passuum con- » tinua vastitate in latum extenditur usque ad confinium Thuringiæ. »

[4] Le nom de cette place varie dans les auteurs: on l'appelle Hennenberg, Henneberganum, Heimenbrug. Elle était située dans la principauté de Blankerbourg, sur la montagne du bois de la déesse Ostera, et avait été bâtie avant Harzbourg. Non loin de là, il y a encore un village du même nom.

escalader la place à la faveur des ténèbres. Mais leur essai ne fut pas heureux, car ils furent repoussés avec une perte considérable. Alors le peuple de la Thuringe accourut à leur secours avec une multitude d'autres gens du voisinage; et Frédéric, comte palatin de Saxe, cerna la place avec six mille hommes. Mais un siége lui paraissait trop long, il apprit que les chefs qui commandaient le fort étaient accessibles à la corruption. En effet, ils se rendirent, et la place ne fut bientôt plus qu'un monceau de ruines [1]; mais les Saxons y avaient perdu beaucoup de monde [2].

Après cette expédition, le corps d'armée revint devant le fort de Harzbourg, qui était gardé par trois cents chevaliers d'une valeur éprouvée. La place fut cernée partout où on pouvait l'aborder. Deux cents chevaliers firent par deux fois une sortie vigoureuse; les Saxons perdirent du monde [3], car leurs troupes étaient divisées entre six forts où le roi avait mis garnison [4]. Ils avaient devant Harzbourg vingt mille hommes qui employaient tour à tour la force et la ruse pour s'emparer de la place. Ils interceptaient les convois, cherchaient à tromper ceux qui les conduisaient, ou à les gagner; mais tout fut inutile.

En ces jours se trouvaient autour du roi, Eppon, évêque de Ceits; Bennon d'Osnabruc [5], en qualité de conseillers; Berthold de Carinthie y était venu aussi à cause de quelques affaires particulières. Le roi,

[1] Aventin dit : « Eckbert, præfectus prætorio Saxoniæ, l'assiégea. » *Voir* Rupert dans Goldast, *in Apolog.*, et Meibomius, *de Gente Heimburg.*

[2] Le poëme *de Bello. sax.* célèbre ce siége. Lamb. ne parle pas de la trahison. Selon lui, la forteresse fut prise de vive force, brûlée, et la garnison eut la permission de se retirer sans être punie de ses excès.

[3] Aventin, *Annal. Boior.*

[4] Le poëme saxon dit :

Sex ibi castellis multo munimine firmis,
Præsidia imposuit, victum quoque largiter addit.

Puis il ajoute en parlant des Saxons :

Sic indiscrete pravi rapiuntque ruuntque,
Nec minus interea circumdant milite castra,
Regia, præsidiis quæ sunt commissa relictis.

[5] Liemar, archevêque de Brême, est aussi nommé.

dans son embarras, voulait se servir de cet homme habile et éloquent. Il le gagna en lui rendant son duché, dont Marcquard d'Eppenstein s'était emparé, disait-il, à son insu et contre son gré. Berthold ne se trompait pas sur les vrais motifs de cette bienveillance; cependant il promit au roi de répondre à son appel, chaque fois que les intérêts de l'État l'exigeraient[1]. Le roi envoya ces trois hommes au camp des Saxons, pour les inviter[2] « à déposer les armes, qu'ils avaient prises, sans doute, dans un but honorable, mais en donnant un mauvais exemple pour l'avenir; à ne rien entreprendre au-dessus de leurs forces; à ne point persister dans une guerre qui leur attirerait la réprobation des princes de l'empire; à ne point faire ce qu'on n'avait jamais vu, ni de leur temps ni du temps de leurs pères. » Les envoyés disaient que leur cause était juste, que le roi les avait forcés à ces sortes de violences par ses injustices, mais que l'honneur devait l'emporter sur la colère. « La dignité royale, qui est inviolable, disaient-ils, même aux yeux des barbares, doit être respectée; ainsi mettez votre épée dans le fourreau, étouffez toute dissension, indiquez l'endroit et le jour d'une grande diète composée de tous les grands du royaume, le roi se justifiera devant leur tribunal des torts qu'on lui impute, et réformera tout ce qui aura besoin d'être réformé. » Les Saxons répondirent : « La nécessité qui nous force à nous insurger n'existe pas ailleurs, car le roi a toujours épargné les autres » peuples, c'est nous qu'il a choisis de préférence pour nous écraser, » selon la parole du prophète, sous des chariots de fer; et quand il » a obtenu une fois la supériorité, il ne sort plus de notre pays, afin de » nous ravir notre héritage et notre liberté, et de nous imposer le » joug ignominieux de la plus dure servitude. Il a mis des garnisons » sur les montagnes et les collines pour nous forcer à lui payer l'eau » que nous buvons et le bois que nous brûlons. Comment sont traitées » nos femmes et nos filles par ses soldats? ne sont-elles pas victimes

[1] Lamb., ann. 1073.

[2] Bruno nomme l'évêque Frédéric, le duc Berthold et Sigefroi, chapelain du roi, parmi les ambassadeurs. Sa narration est aussi un peu différente : le roi appelle le soulèvement des Saxons une guerre civile. Bruno passe encore sous silence l'appel de Henri à un tribunal des grands de l'État; et, suivant lui, Otton rédigea la réponse aux ambassadeurs, réponse que Lambert met dans la bouche de tous les Saxons. L'Annaliste saxon s'accorde avec Bruno.

» de leur infâme volupté? Et, ce qui nous paraît le plus dur à supporter, notre pays n'est-il pas souillé par des crimes inouïs, qu'aucune » bouche chrétienne ne peut nommer? Sans doute, si les autres » princes avaient souffert les mêmes maux, nous pourrions nous en » rapporter à leur jugement; mais comme nous devons succomber » seuls sous le poids du malheur, ou nous en délivrer par notre » propre force, le jugement des autres nous devient indifférent. » Ainsi, si le roi se repent de ses injustices, qu'il fasse détruire les » forts, et qu'il nous donne ce gage de son sincère repentir; qu'il » nous rende nos patrimoines enlevés par la fraude ou la violence; » qu'il nous promette, sous la foi du serment, de ne jamais toucher » aux coutumes de nos pères. S'il satisfait à ces demandes, nous » aurons confiance en ses promesses, quoique nous ayons déjà été si » souvent trompés; s'il ne le fait pas, alors, sans attendre le jugement des princes et des peuples, nous briserons le joug qui nous est » imposé, et nous tâcherons d'assurer la liberté à nos enfants, soit » par la mort, soit par la victoire. » Après avoir entendu cette réponse, les ambassadeurs prirent congé et partirent[1].

Pendant ces négociations, deux vaillants chevaliers du fort tombèrent à l'improviste sur une troupe de Saxons, jetèrent la confusion dans leurs rangs, en massacrèrent un grand nombre, mirent les autres en fuite, et rentrèrent dans la place après avoir fait un grand carnage. A peine les Saxons furent-ils remis de cette alarme, que la garnison de Harzbourg fit, pendant la nuit, une sortie, fondit sur des soldats endormis, et, après une grande effusion de sang, s'empara de leurs armes et de leurs chevaux[2]; on ne voyait plus autour de la place que dévastation. Cependant on continuait d'échanger des messages : les Saxons persistaient dans leurs demandes[3], mais Henri regardait comme une tache ineffaçable de sacrifier ses forts à l'exigence d'un peuple qu'il n'avait pas encore appris à estimer. D'ailleurs, il n'aurait osé accepter une capitulation, en supposant même que les Saxons eussent été disposés à l'accorder[4]. Ceux-ci serraient la place

[1] Lamb., ann. 1073.

[2] Tel est le récit du poëme. Aventin ne parle que de la dernière sortie.

[3] Lamb., ann. 1073.

[4] Bruno, p. 109.

de plus en plus; ils gardaient toutes les avenues pour rendre impossible l'évasion du roi. Henri s'en apercevait et se trouvait dans un cruel embarras, car il voulait s'enfuir du côté du Rhin, où les évêques lui avaient conservé leur attachement, à cause des grandes faveurs qu'il leur avait accordées. Il continua d'amuser les Saxons par des négociations, et pendant qu'ils en attendaient un heureux succès, il se déroba la nuit [1], avec le duc Berthold et les deux évêques, et se sauva à travers l'épaisseur de la forêt dont il connaissait parfaitement les chemins. Sa suite était très-peu nombreuse; il avait déjà fait transporter secrètement, dans des sacs, les insignes de la royauté et une partie de ses trésors. Il ordonna, en partant, aux chefs du fort de tenir son absence secrète [2].

Après la destruction de Heimbourg, on envoya un corps d'armée devant Asenbourg [3], place forte qui paraissait imprenable aux assiégants, à cause de sa position. On dressa un camp devant cette place, et l'on ferma toutes les issues pour la réduire par la famine; car, bien qu'elle fût amplement pourvue de provisions, il y avait une garnison trop nombreuse pour qu'elle pût tenir longtemps. La troupe cependant résista jusqu'à Noël, mais alors elle demanda au roi de prompts secours; car la misère était au comble, la famine avait déjà fait périr un grand nombre de soldats, et ceux qui restaient n'avaient pour perspective que la mort ou la captivité.

Le quatrième jour de sa fuite, Henri, harassé de fatigue, arriva avec ses compagnons à Eschenwége. Après s'y être reposé un jour, il se rendit à Hersfeld, où se réunirent déjà autour de lui quelques troupes. Il s'y arrêta pendant quatre jours, attendant l'armée qui devait marcher contre la Pologne; car le jour indiqué pour sa réunion n'était pas éloigné. Là se rendirent avec leurs troupes, Adalbert,

[1] D'après l'Annal. sax., c'était le v idus August.

[2] Lambert fait errer le roi pendant trois jours dans un sentier étroit et peu connu, souffrant de la faim, plein de crainte et d'anxiété, redoutant à chaque pas de rencontrer la mort.

[3] Lambert parle souvent du camp, mais ne dit jamais où il était situé. Krause, dans son *Index géographique* annexé à Lambert, dit : « Putatur fuisse aut firmissimum castrum Asseburg ditionis Guelferbytanæ, aut aliud in Mansfeldiæ comitatu situm. » S'appuyant sur des passages de Lambert, p. 189, il l'a placé dans la Thuringe, « in Thuringia septentrionali, in vicinia montium Harticorum. »

évêque de Wurtzbourg; Herrmann, de Bamberg, et plusieurs autres seigneurs. Rodolphe, duc de Souabe, ainsi que les évêques du Rhin, de la Souabe et de la Bavière, campaient avec leurs troupes près de Mayence, attendant les ordres du roi pour le rejoindre; car le duc avait déjà appris que Henri voulait employer l'armée ailleurs, quoiqu'il en ignorât le motif. Il en est même qui prétendent qu'il n'était pas étranger aux troubles des Saxons, qu'il avait pris part aux projets de leur affranchissement, et que c'était pour cela qu'il retardait sa marche [1]. Mais le roi lui envoya l'ordre de venir le rejoindre à marches forcées au bourg de Capella, non loin de Hersfeld. Rodolphe leva son camp et se réunit au roi.

Les princes, partisans du roi, ayant appris sa fuite, regardaient cet acte comme honteux et indigne d'un chevalier ; ils disaient hautement qu'ils étaient trompés dans leur attente et obligés de se retirer dans leurs foyers [2]. C'est ce qu'ils déclarèrent au roi lui-même, quand ils se trouvaient réunis à Hersfeld. Henri leur répondit avec beaucoup de douceur, s'excusa sur plusieurs choses qu'on lui reprochait, disant que sa fuite avait sauvé le pays, que l'injure faite à la dignité royale retombait sur eux et sur tous ceux qui l'avaient choisi pour roi, et dont l'appui lui était nécessaire contre les méchants. Ainsi chacun doit veiller à ce que la dignité royale, qu'ils ont reçue de leurs pères dans un état brillant et entouré d'honneurs, ne soit point avilie, et qu'on ne donne point à la postérité un exemple aussi funeste. Ces paroles firent impression et gagnèrent tous les cœurs. On était d'avis, puisqu'on était prêt, de marcher immédiatement contre la Saxe, et de tirer vengeance de ce nouvel affront ; mais quelques-uns firent observer que la trop grande précipitation n'aboutit à rien ; que les Saxons sont un peuple brave, porté à la guerre par leur caractère sauvage, soulevé par de fréquentes injustices, et prêt à vaincre ou à mourir, puisque le lien de la justice et des lois était brisé. On trouva ces observations fort justes, et l'on différa la guerre afin de mieux s'y préparer. Le roi donna l'ordre à tous les princes de se réunir avec leurs

[1] Lamb., ann. 1073. « Plerique tamen jactabant eum hujus conscium participemque extitisse. »

[2] Parce que, comme dit anonym. *Vitæ Henr.*, « Vitam laudi, salutem fortunæ prætulit. » Bruno dit la même chose, p. 109.

troupes au village de Breitungen, le jour de la Saint-Michel. Ce village appartenait au couvent de Hersfeld [1]. Sur cela, le roi se retira avec les princes à la résidence royale de Tribur, et se rendit ensuite sur les bords du Rhin. Il envoyait partout des messagers aux princes et aux villes pour les maintenir dans leur fidélité ; il donnait et promettait beaucoup, restituait à plusieurs ce qu'il leur avait arbitrairement enlevé, lorsque la fortune lui était plus favorable [2].

L'évasion du roi ne resta pas longtemps inconnue aux Saxons qui étaient devant Harzbourg. Ils en avaient un vif regret, car la guerre était commencée, et le roi pouvait poursuivre son plan aux yeux de tout l'univers. Ils divisèrent donc leurs forces, et après avoir laissé un corps de troupes respectable devant Harzbourg, ils se tournèrent vers d'autres forts, dont il était plus facile de s'emparer. Au reste, comme ils s'attachaient à renverser de fond en comble ces constructions, ils prirent des mesures pour augmenter leur armée.

Dans ce but, ils envoyèrent quelques-uns de leurs principaux chefs, les plus sages et les plus prudents, aux Thuringiens, pour les informer de leurs projets et pour les prier de faire cause commune avec eux pour la défense de la liberté. Les Thuringiens convoquèrent en conséquence une assemblée générale à Trettenbourg [3]. Lorsque les députés saxons y arrivèrent, tout le peuple jeta un cri de joie, leurs plaintes furent entendues, leurs plans approuvés, on jura sur-le-champ de secourir les Saxons. Comme on était sous la même oppression et qu'on avait les mêmes motifs de s'insurger, on voulait partager les mêmes périls, prendre part, s'il plaisait à Dieu, à la même victoire, et combattre jusqu'au dernier soupir, pour le bien commun des deux peuples. De même qu'à une époque plus rapprochée de nous, les confédérés helvétiens, menacés de la servitude de leurs seigneurs, se réunirent de toutes les villes à Rutli, et jurèrent unanimement de vaincre ou de mourir pour leur salut et leur délivrance ; de même le peuple de la Thuringe, toujours brave, honnête,

[1] Dans le comté de Henneberg, près de la Werra. Dans les chroniques on trouve Bredingen. S'agit-il de Alten, de Herren, ou de Frauen-Breitungen ? Il paraît que c'est Herrenbreitungen.

[2] Telle est la version de Lambert, qui écrit avec le véritable esprit de l'histoire.

[3] Lambert l'appelle Tritiburc, non loin de Tennstedt.

actif, simple, et digne de ses ancêtres, jura de s'associer aux Saxons, et de les soutenir de tous ses efforts[1].

Les abbés de Fulde et de Hersfeld, et d'autres seigneurs qui possédaient des domaines dans la Thuringe, reçurent également l'invitation de se joindre à eux, et de leur envoyer leurs hommes d'armes, sous peine de la dévastation de leurs biens. Plusieurs envoyés du roi cherchèrent par tous les moyens à s'opposer à cette ligue; mais ils furent mal accueillis partout; à peine quelques hommes sages et aimés du peuple purent-ils les protéger contre la fureur populaire[2]. L'archevêque de Mayence se trouvait à cette époque à Erford, on le força d'entrer dans la conspiration et de jurer qu'il n'agirait contre eux ni par ses armes ni par ses conseils[3], et on ne le laissa partir qu'après qu'il eut donné des otages pour garantie de sa promesse[4].

Cependant on n'était point disposé à poursuivre le roi hors du pays[5]. Les châteaux étaient le premier obstacle à vaincre; aussi firent-ils tous leurs efforts pour les renverser. La destruction de Harzbourg leur semblait le plus nécessaire. Prendre cette place d'assaut, c'était chose impossible; on résolut donc de la prendre par famine. Pour couper toutes communications à l'extérieur, on construisit sur une montagne voisine un château non moins fortifié, et l'on y plaça une nombreuse garnison. Dès lors on en vint continuellement aux mains; car chaque fois qu'on amenait des provisions pour l'un ou pour l'autre fort, on se les disputait des deux côtés avec un grand

[1] C'est ce que montre ce proverbe en vers :

> Halec assatum Turingis est bene gratum
> De solo capite, faciunt tibi fercula quinque.
> *Thuringe Chron.*, p. 43.

[2] Propter jus gentium quo legatis est deferendum. *Lambert.*

[3] Les Annales saxonnes font entendre qu'on usa de force à l'égard de plusieurs. Bruno, p. 109, dit la même chose. On leur donnait à choisir entre l'exil et la participation à la ligue.

[4] Tel est le récit de Lambert. Plusieurs auteurs croient que l'archevêque, de même que celui de Cologne et la plupart des princes des environs du Rhin, faisaient depuis longtemps partie de la ligue saxonne, mais qu'ils le tenaient secret tant que l'issue en était douteuse.

[5] Néanmoins ce parti eût été très-prudent, car on aurait affaibli les forces de Henri, et déterminé plus d'un seigneur à la défection.

acharnement. Les Saxons se battaient avec un courage admirable ; ils avaient un grand avantage, leur fort était plus élevé que celui de leurs adversaires ; ils pouvaient envoyer des troupes fraîches à celles qui étaient fatiguées, ils avaient d'ailleurs des vivres en abondance. La garnison de Harzbourg était dans une situation affreuse, elle souffrait cruellement de la faim : car, en approvisionnant la place, on ne s'attendait pas à un siége aussi long. Cependant plus d'un Saxon oublia l'injuste conduite du roi en faveur de quelques individus non coupables : plusieurs comptaient dans le fort des amis avec lesquels ils avaient vécu et passé leur vie au sein de la paix et du bonheur ; on leur passait des secours qu'ils partageaient avec leurs malheureux compagnons ; de sorte que Harzbourg tint plus longtemps qu'on ne s'y était attendu [1].

Henri reçut alors une nouvelle bien fâcheuse. Herrmann, frère du duc de Saxe, tenait assiégée depuis longtemps la place de Lunebourg; elle était mal approvisionnée, et la garnison se trouvait réduite aux dernières extrémités et sur le point de se rendre : mais Herrmann n'entendait pas raison, il la tenait étroitement serrée [2]; et puis il envoya dire au roi « que ses soldats sont dans une dure captivité; » que, s'il veut les avoir vivants, il commence par rendre la liberté à » Magnus, son neveu, et par le renvoyer près de lui ; que s'il ne le » fait pas, il usera envers ses troupes des droits de la guerre, et les » traitera comme des ennemis qui, contre le droit des gens, ont passé » les limites d'un territoire étranger, et qui, d'après les lois du pays, » ont mérité la mort. » Henri fut interdit, il hésita longtemps ; abandonner ses soldats à leur malheureux sort, cela lui paraissait difficile et dangereux ; il savait que par un acte semblable il s'attirerait l'aversion de ses sujets, justifierait leurs plaintes sur son injustice et sa dureté, et découragerait un grand nombre de ses propres partisans. D'ailleurs il n'était pas étranger au sentiment d'humanité ; mais comment rendre la liberté à un homme sur la perte duquel il avait compté pour s'assurer l'empire de la Saxe, à un homme qu'un emprisonnement de trois ans devait nécessairement avoir exaspéré contre lui !

[1] Bruno et l'Annaliste saxon sont d'accord sur ce fait.

[2] Lambert s'exprime ainsi : « Secundum prophetam, pane arcto et aqua brevi sustentabat. »

Enfin les nombreux messages des assiégés aux grands du royaume, leurs prières, leurs menaces et leurs alarmes mirent fin à l'indécision du roi; il envoya à Harzbourg l'ordre de mettre en liberté Magnus et tous ses compagnons.

Les inquiétudes de Henri ne firent qu'augmenter. Les seigneurs sur lesquels il comptait le plus et à qui il avait exposé sa position, lui montraient peu d'intérêt, surtout ceux de la Souabe et de la Franconie. Les habitants de ces provinces se défiaient de lui, car le bruit courait qu'il avait les mêmes vues sur ces deux pays que sur la Saxe[1]. Il ne savait pas non plus profiter du bon esprit des villes. Il voyait que la Saxe et la Thuringe étaient en mouvement, que la force des ennemis s'augmentait tous les jours, et que, parmi ses places fortes, les unes étaient ruinées et les autres dans la plus cruelle détresse.

Rentrant en lui-même, et faisant de sérieuses réflexions, Henri consulta les archevêques de Mayence et de Cologne[2]. Les grands lui promirent leur appui, mais à condition qu'il permettrait aux Saxons d'envoyer, à une époque déterminée, des ambassadeurs, et qu'il laisserait examiner en commun leurs griefs. Si la cause du roi était juste et qu'il fût trouvé innocent, les princes ne manqueraient pas de le secourir, comme cela convient aux sujets du roi; mais si la justice se trouvait du côté des Saxons, alors le roi, comme ce serait son devoir, réparerait les torts, et prendrait des dispositions plus équitables; car ils ne voudraient pas marcher contre des chrétiens dont on aurait reconnu l'innocence et qui leur sont d'ailleurs attachés par les liens du sang[3]. Tel était le langage de Rodolphe, duc de Souabe, de Berthold de Zahringen et de Welf de Bavière[4]. Henri n'en parut pas offensé.

Les archevêques indiquèrent donc aux seigneurs saxons[5] une réunion à Corvey, et le jour où elle devait avoir lieu. Sigefroi de Mayence s'y rendit; il n'en fut pas de même d'Annon de Cologne, qui ne voulait peut-être plus se mêler des affaires du monde depuis qu'il avait quitté les rênes du gouvernement. Cependant, pour se conformer à

[1] *Annal. Saxon.*, ann. 1073, et Bruno, p. 110.

[2] Lambert.

[3] Bruno, p. 110. *Annal. Saxon.*

[4] *Chron. Hersaug.*, ann. 1073.

[5] Le IX des calendes de septembre.

la volonté du roi, il envoya des légats qui, revêtus de son autorité, approuveraient tout ce qui pourrait contribuer au bien et à la tranquillité de l'État. L'archevêque de Mayence mit tout en œuvre pour réconcilier les Saxons avec le prince; mais le zèle même qu'il mit à défendre la cause du roi rendit les Saxons plus difficiles, et augmenta leurs prétentions. Ceux-ci connaissaient la situation de Henri, les dispositions peu favorables des grands, le caractère particulier du roi qui ne s'en tenait jamais à une résolution, et qui se laissait guider par les circonstances plus ou moins favorables; ils craignaient que ses promesses ne fussent l'effet de la crainte, et que leur pays ne se trouvât sous la même oppression, dès que les circonstances seraient changées. Ils exposèrent ensuite, outre les injustices criantes qu'ils avaient éprouvées, d'autres grands griefs contre le roi, et dirent qu'il ne pouvait plus rester sur le trône sans exposer la foi chrétienne à son entière destruction; qu'il avait commis envers ses amis les plus dévoués, envers sa femme, envers sa sœur, l'abbesse de Quedlinbourg, et envers d'autres personnes ses proches parentes, des attentats qui, jugés d'après les lois ecclésiastiques, lui faisaient perdre les droits du mariage, les honneurs de la chevalerie et toute puissance séculière [1]. Après quelques pourparlers, on arrêta qu'une seconde assemblée serait tenue dans le mois de novembre à Gerstungen [2], et qu'on donnerait et recevrait douze otages à l'abbaye de Hohenbourg [3] pour la sûreté des deux partis. Là, toutes les inculpations portées contre le roi devaient être pesées et jugées par le tribunal de la noblesse. Du reste, si le roi le jugeait à propos, il se justifierait en personne, s'il le pouvait, des torts qu'on lui reprochait.

Cependant un certain nombre de courtisans trouvaient qu'il était inconvenant et indigne de la majesté royale, que le roi donnât des

[1] Lambert est ici si précis, qu'on peut le suivre en toute sûreté. « Eum sine magna christianæ religionis jactura non posse ulterius regnare..... et facinora patrasse quæ si secundum ecclesiasticas leges judicarentur et conjugium, militiæ cingulum et omnem prorsus seculi usum, quanto magis regnum abdicare censeretur. »

[2] Lamb. place Gerstungen « in confinis Thuringiæ et Hassiæ. » C'était une très-ancienne ville de la Thuringe où l'on tenait fréquemment de pareilles assemblées.

[3] Hoenburg, Hohenburg, Homburg, autrefois un couvent entre Angensalze et Thomasbruck.

otages à un peuple qui lui était soumis, car les hommes de tous les temps et de tous les lieux avaient pour principe, que le trône est une chose sacrée et respectable, quand même celui qui s'y trouve ne l'est pas. Au jour indiqué, les archevêques de Mayence et de Cologne se rendirent à Hohenbourg pour contremander les otages. Il leur paraissait plus convenable qu'on se contentât d'une simple parole, et qu'on n'exigeât pas d'autre garantie pour se rendre à l'assemblée.

Mais le roi méditait un autre plan qui n'était pas aussi honorable. Au nord de l'Allemagne, entre l'Elbe et l'Oder, près de la belle et merveilleuse Rhétra, vivait un peuple sauvage, celui des Luticiens, il touchait aux frontrières de la Saxe. Les Saxons et les Luticiens étaient ennemis, comme cela arrive souvent aux peuples limitrophes, quoique cela ne soit ni honorable ni avantageux. Soixante-dix ans auparavant, un roi allemand avait été obligé d'acheter la paix de ce peuple qui, depuis ce temps-là, figura souvent comme auxiliaire dans les troupes d'Allemagne. De cette manière, les Luticiens apprirent à connaître leurs forces, et tentèrent plus d'une conquête. Ils étaient parvenus à donner leurs lois aux Obotrites, et à détruire dans leur pays la foi chrétienne. Bernard, duc de Saxe, chercha alors à soumettre les peuples slaves au joug des lois; mais la tranquillité était pour eux comme la mort. Depuis cette époque, on eut toujours quelques querelles aux frontières. L'empereur Conrad II voulut remédier à tout par un appel au jugement de Dieu; mais comme ce jugement devint favorable au peuple slave, il fut impossible de tenir les Luticiens en repos. Ils firent au contraire de nouveaux progrès; leur impétuosité pouvait à peine être contenue par le glaive des braves Saxons [1]. Henri lui-même leur avait déjà fait la guerre [2] et dévasté leur pays.

Ce fut à ce peuple, à ce vieil ennemi de la Saxe, que le roi s'adressa pour l'exciter de nouveau, afin d'occuper les Saxons ailleurs et d'être à même de poursuivre son plan contre leur pays. Les Luticiens vivaient en bonne intelligence avec les Danois; Henri, par ses promesses et par ses présents, fit une telle impression sur ces peuplades avides, qu'elles oublièrent facilement le mal qu'il leur avait fait.

[1] Krause, *Histoire de l'Europe moderne*, t. IV, 1re part., p. 14.

[2] Berthold. Const., ann. 1069. Sigeb. Gembl., ann. 1069.

Dès que les Saxons furent instruits de cette démarche, ils envoyèrent sur-le-champ aux Luticiens des députés chargés de faire des offres plus considérables que celles du roi, pour les engager à rester en paix avec eux. Ils ajoutèrent cependant que si les Luticiens n'acceptaient pas leurs offres, ils se croyaient en était de faire face à deux ennemis à la fois, et qu'ainsi les Luticiens avaient à choisir entre l'argent et la bravoure des Saxons. Les Luticiens, ayant mis l'affaire en délibération, se divisèrent en deux partis : les uns se déclarèrent pour le roi, les autres pour les Saxons. Des paroles on en vint aux mains, plusieurs milliers d'hommes périrent dans cette querelle domestique. Comme elle dura longtemps, les Luticiens ne purent rien entreprendre contre leurs voisins [1].

A cette même époque, un comte allemand, Wiprecht de Croitz [2], chassé de ses États par ses voisins, chercha un asile en Bohême. Ce pays était alors gouverné par un duc suzerain qui avait le droit de faire la paix et la guerre, de donner des lois, et qui ne reconnaissait au-dessus de lui que l'empereur d'Allemagne, dont il était le vassal [3]. Wratislas était duc de Bohême depuis 1061, et avait encore passé peu de jours tranquilles. Wiprecht vint à sa cour et en fut très-bien accueilli. Bientôt il gagna son affection ; considérant un jour avec surprise la richesse et le faste du duc, il lui dit : « Le titre de roi de Bohême vous conviendrait mieux que celui de duc? Pourquoi n'en faites-vous pas la demande à Henri, roi d'Allemagne? Dans la position où il est, il ne vous le refusera pas, si vous lui offrez de l'argent et des troupes. » L'idée sourit au duc, qui envoya le comte en Allemagne, pour offrir au roi quatre mille marcs d'argent et trois cents à la reine, à condition qu'il accorderait le titre de roi. Wiprecht se rendit à Wurzburg [4].

A l'époque où l'on prenait ces arrangements, Henri était occupé à demander du secours aux Danois. Swen III, se rappelant ses anciens engagements, rassembla sa flotte, remonta l'Elbe, arriva aux

[1] Lamb., ann. 1073.

[2] Sa vie se trouve dans *Chron. Pegau*, et dans Hoffmann, *Script. rerum Lusaticarum*.

[3] D'après l'Annaliste saxon, ann. 1002, le duc de Bohême, était aussi vassal des margraves allemands. Voyez *Pelzel's, geschichte von Bœhmen*, Ire th., p. 63, et sur cette histoire, p. 67.

[4] *Chron. Pegau*, dans Hoffmann.

frontières de la Saxe, et se mit à ravager le pays par le fer et le feu ; mais ses troupes ne tardèrent pas à murmurer contre cette entreprise. Les soldats refusèrent de marcher, parce que les Saxons, bien loin d'être ennemis, leur avaient servi de bouclier contre l'invasion des barbares. Un jour viendra, disaient-ils, que nous serons obligés d'expier notre témérité. Le roi, craignant d'être abandonné par les siens, prit le parti de se retirer [1].

Le jour fixé pour l'assemblée de Gerstungen [2] étant arrivé, les seigneurs saxons s'y rendirent à la tête d'un corps de quatorze mille combattants [3], les autres troupes étaient employées à protéger le pays et à faire le siége des forteresses. Des prélats qui avaient à se plaindre du roi s'étaient attachés aux Saxons [4]. Les archevêques de Cologne et de Mayence, les évêques de Metz et de Bamberg, les ducs de Lorraine, de Souabe et de Carinthie étaient chargés de défendre la cause du roi. Le prince refusa d'y comparaître, et attendit à Wurzburg la décision de l'assemblée.

Enfin la diète s'ouvrit; les seigneurs saxons demandèrent aux partisans du roi de ne pas perdre de vue les règles du droit et de la justice; de peser mûrement toute chose et de juger avec impartialité; de faire attention, moins à leur entreprise qu'aux maux qui la rendaient nécessaire [5]. Alors chacun exposa ses griefs, et fit ressortir les injustices du roi envers les particuliers et envers la nation entière, et les crimes dont il avait souillé la majesté royale. Les envoyés n'étaient certainement pas venus pour défendre sa cause : du moins Sigefroi de Mayence ne montrait pas les bonnes dispositions qu'il avait exprimées en présence de Henri. Tous furent étonnés des méfaits qu'on attribuait au chef de l'empire, et de la longue patience des Saxons. On délibéra pendant trois jours sur ce qui conviendrait le mieux au salut et au repos de l'empire. Le dernier jour, tous s'accordèrent à dire

[1] Tel est le récit de Lambert, ann. 1073.

[2] Le 13 des calendes de novembre.

[3] Lamb.

[4] Carmen *de Bello Saxon.*

[5] Lambert fait ici tomber les princes saxons aux pieds des ambassadeurs du roi ; mais ceci est une formule dont Lambert se sert bien souvent et qu'il ne faut pas prendre à la lettre. Au reste, cet auteur est le plus sûr, parce qu'il se trouvait près des lieux.

que le roi était indigne de porter la couronne, et qu'il était urgent d'en élire un autre qui sût mieux diriger les rênes du gouvernement. On jeta les yeux autour de soi, et l'on trouva plus d'un prince digne de ce poste éminent, et propre au malheureux temps où l'on se trouvait; mais personne ne paraissait réunir plus de qualités pour être à la tête des affaires que Rodolphe de Souabe. Il était de Rheinfeld, château petit, mais très-fortifié, situé sur les bords du Rhin, à l'endroit où ce fleuve sépare le Brisgau du canton de Bâle. Il avait été bâti, à la fin du xe siècle, par Thierri, premier comte de Rheinfeld[1]. Le père de Rodolphe, Cuno, était parent du comte de Habsbourg[2], sa mère était de la famille d'Otton le Grand[3]. Il pouvait donc se vanter d'une naissance illustre. Il était maître du duché de Souabe et de la Bourgogne en deçà du Jura; il était appelé roi d'Arles, et résidait communément à Zurich[4]. Du reste, il était fort bien élevé; la beauté du corps, l'agrément de la figure relevaient chez lui les grandes qualités de l'esprit; pour la bravoure, l'honneur de la chevalerie et l'héroïsme, personne ne le surpassait[5]. Il voulait le bien et la justice, mais il aimait à dominer et à commander. Il était allié au roi Henri par un double lien, d'abord par la sœur du prince, Mathilde[6], qui avait été son épouse jusqu'en 1060, et par sa seconde femme, Adélaïde, fille d'Otton, margrave d'Italie, et sœur de la reine Berthe[7]. Son peuple lui était dévoué, sa puissance était fondée sur leur

[1] *Strausii Positiones historiæ de Rudolpho Suevico,* p. 4, et Gerbert, *de Rudolpho Suevico*, etc., § I. Celui-ci dit : Comme l'ancienne Augusta des Romagnes donna, par sa destruction, naissance à Bâle, de même elle fit naître Rheinfeld.

[2] Voyez l'*Histoire de Suisse de Müller,* p. 315, qui adopte la généalogie suivante : Cuno, comte d'Ortenau, mourut en 1012; il avait épousé Gisela, fille du comte Gérard d'Egisheim, qui épousa en secondes noces Gérard II, de la maison de Lorraine. Cuno eut de Gisela un autre Cuno, comte de Rheinfeld et père de Rodolphe. Sa mère, Richwara d'Orningue, descendait d'Otton le Grand. On peut voir, sur cette longue et difficile filiation, Gerbert, *de Rudolpho Suevico,* c. 3, et *Strausii Position.,* p. 7, où il y a une table généalogique.

[3] Voyez Gerbert, p. 113. On rapporte son nom différemment : Richolica, Richensa, Richeldis et Richwara.

[4] Pfister's *Geschichte von Schwaben,* II, p. 95. Gerbert.

[5] *Auctor Vitæ Henrici IV,* p. 8.

[6] Quelques-uns l'appellent aussi Agnès.

[7] Straus., p. 9, Gerb., p. 116. Plusieurs auteurs lui donnent trois femmes, dont

affection. Les Souabes ne penchaient pas du côté du roi; ils avaient fait avec les Saxons un traité secret, par lequel ils s'étaient engagés à refuser au roi leur coopération chaque fois qu'il attaquerait l'un ou l'autre peuple, car il paraissait avoir aussi des projets hostiles contre la Souabe[1]. Rodolphe montrait depuis longtemps une fidélité chancelante; tous les suffrages de l'assemblée de Gerstungen furent pour lui. En lui offrant la couronne, on ne croyait pas trop faire pour l'intéresser vivement, ainsi que son peuple, à la cause de la délivrance de la Saxe. Cependant on tenait cette élection secrète, parce qu'avant de fournir à Henri une nouvelle cause de troubles et de combats, on voulait l'attirer dans quelque partie éloignée de l'Allemagne, et convoquer une diète pour délibérer de nouveau sur ce sujet avec les autres princes de l'empire. Rodolphe avait d'ailleurs déclaré que, pour assurer le repos et la liberté des peuples, il ne refuserait pas la couronne; mais que, pour éviter l'opprobre attaché au parjure, et pour conserver l'honneur de son nom, il ne l'accepterait qu'autant que les grands du royaume la lui accorderaient à l'unanimité. On arrêta qu'on parlerait au peuple d'une tout autre résolution prise à Gerstungen, et qu'on publierait qu'on y avait décidé de donner à Henri satisfaction de la révolte des Saxons, moyennant qu'il réparât ses injustices et qu'il donnât une parfaite sécurité à ceux qu'il avait forcés à la rébellion.

Le roi devait passer les fêtes de Noël à Cologne, c'est là qu'on voulait le détrôner et confirmer le choix de Rodolphe. On arrêta le jour de l'assemblée[2]. Les Saxons se retirèrent chez eux, les autres seigneurs se rendirent à Wurzburg pour rendre compte au roi du résultat de l'assemblée; mais ils ne lui communiquèrent que la dernière partie de leur résolution, celle qu'ils voulaient annoncer au peuple. Henri, satisfait, promit de remplir toutes les conditions pour le rétablissement de la paix; mais sa résolution était-elle sincère et solide? c'est ce dont il est permis de douter. Il était réduit, et n'avait pas la force

une, Adélaïde, fille de Guillaume, comte de Bourgogne. Gerbert fournit sur ce sujet de nombreuses recherches.

[1] Comme il a été dit plus haut. *Bruno,* p. 105, ajoute : « Quod fœdus Saxones si fideliter servassent, et ab infamia, perfidia et a magna parte calamitatis liberi fuissent. »

[2] C'est ainsi que le rapporte Lambert, si bien informé.

nécessaire pour employer la sévérité et pour agir avec plus de résolution ; mais il cherchait ardemment à l'acquérir.

Ce fut alors qu'arriva Wiprecht, comte de Croitz, pour lui faire les offres de Wratislas. Le roi prit conseil des grands, accorda au duc l'objet de ses vœux, et l'archevêque de Mayence, les évêques de Constance et de Wurzburg furent chargés de son sacre, à condition que le nouveau roi secourrait l'empereur [1] d'Allemagne contre tous ses ennemis.

Dans l'automne de 1073 le roi se rendit à Ratisbonne pour y célébrer la fête de la Toussaint. Il voyait avec une profonde douleur que les grands des provinces rhénanes avaient perdu leur affection pour lui, que ses ordres n'étaient plus respectés, et que Rodolphe et Berthold de Zahringen étaient devenus ses ennemis. Il alla à Nurnberg et s'y arrêta pendant quelques jours. Là le mystère de Gerstungen lui fut dévoilé. Il avait autour de lui un grand nombre de princes, parmi lesquels se trouvaient Rodolphe et Berthold. Un chevalier honorable, nommé Reginger, qui longtemps avait joui d'une grande faveur à la cour, fit un jour une plainte très-grave contre le roi ; car voici ce qu'il dit à Rodolphe et à Berthold, en présence de plusieurs grands de l'empire : « Le roi a voulu, par ses prières et par ses » promesses, m'engager, moi et plusieurs autres, à vous surprendre » par les armes, lorsque vous seriez rassemblés à Wurzburg et appelés » à part à un entretien secret, et à mettre un terme à la guerre civile » par le meurtre des chefs. Mes compagnons ont consenti à cette » action criminelle. Moi seul, ayant devant les yeux les droits de la » justice et le jugement de la postérité, je m'y suis refusé, et j'en ai » détourné le roi autant qu'il était en mon pouvoir. Mon refus l'a » tellement irrité, qu'il m'a éloigné de sa cour, et il m'aurait traité de » la manière la plus cruelle si, par une prompte retraite, je ne m'étais » point sauvé du danger [2]. » Pour preuve de ce qu'il disait, il indiqua l'endroit où la chose s'était passée, nomma ceux qui devaient y

[1] *Chron. Pegau.* Les seigneurs sous ce nom comprenaient-ils Henri ou Rodolphe? N'ont-ils pas consenti si facilement à ce sacre, parce qu'ils entendaient seulement ce dernier?

[2] Lambert doute de la vérité de l'accusation. « Incertum aliorum instinctu an privato in eum odio suscitatus. » Bruno et l'Annaliste saxon ajoutent foi au rapport de Reginger.

prendre part, et s'offrit, en cas que le roi niât le fait, de prouver la vérité par le jugement de Dieu, dans un combat singulier avec le roi, si les lois le permettaient, ou avec tout autre qu'il voudrait désigner.

Les princes furent stupéfaits et saisis d'horreur, car l'accusateur jouissait d'une grande réputation ; ils y croyaient d'autant plus, que, selon le bruit public, le roi avait résolu la perte d'autres princes et fait assassiner plusieurs de ses intimes confidents [1].

Les princes envoyèrent aussitôt dire au roi qu'ils se trouvaient déliés de leur serment de fidélité et d'obéissance, puisqu'il avait lui-même violé son serment, et voulu attenter à leurs jours. Ils y ajoutèrent que s'il ne pouvait se justifier d'une semblable accusation, il ne devait plus compter sur leur appui ni en paix ni en guerre. Le roi, fort inquiet, se rendit aussitôt sur la place publique, et après avoir fait connaître au peuple les accusations portées contre lui, il déclara que c'était au moyen de pareilles calomnies que le duc de Souabe comptait monter sur le trône. « Mais, disait-il, je ne veux pas entrer en

[1] La renommée lui prêtait plusieurs actes de ce genre. Annaliste saxon, ann. 1068. « Quia nefanda stupra nefandiora generant homicidia, erat omnibus horribiliter crudelis, sed maxime familiarissimis suis. Nam dum quis securus sui de aliorum morte tractanti favebat, mortem pati cogebatur, quam non timebat propterea quia unum contra ejus voluntatem verbum dixerat, vel consilium aliquod non placere sibi gestu ostenderat. Nec prius ostendebat iram, quam eis caute faceret auferre vitam... Fama fuit, quod quemdam familiarem sibi adolescentem manu sua quasi jocando interfecerit, quo furtim sepulto, in crastino quasi pœnitens ad archiepiscopum Adalbertum venerit et ab eo sine omni satisfactione indulgentiam perceperit. » Une foule de pareils traits se rencontrent dans les chroniques saxonnes, et souvent on croirait qu'il s'agit de Néron. Ainsi, par exemple, Henri ordonna à un de ses secrétaires particuliers, nommé Conrad, jeune homme d'une naissance distinguée et d'un esprit élevé, qui habitait Goslar, de venir le trouver à Wurzburg, accompagné d'un homme armé. Chemin faisant, au milieu d'une forêt, Conrad se douta du piége qui devait lui coûter la vie, et s'enfuit dans une église comme dans un asile inviolable. Mais Burchard de Meissen lui ayant donné sa parole comme gage de sécurité, le mena dehors, le fit égorger, dans un lieu écarté, par les guides. Personne ne sut la cause de sa mort, mais on se disait à l'oreille que le roi l'avait surpris avec une de ses concubines. Pour détourner tous les soupçons, Henri ordonna de rechercher les assassins, qu'il avait lui-même cachés. De plus, il lui fit faire de magnifiques funérailles, y assista en personne, et versa un torrent de larmes.

» discussion; c'est par le combat que je veux démontrer la calomnie » et venger la majesté du trône. Oui, je veux me mesurer avec le duc » lui-même, dévoiler le mensonge et la fraude, et si je perds le trône, » il faudra l'attribuer à son envie et à ses intrigues. » Le comte Udalric de Cosheim, un des partisans du roi, s'approcha de lui pour apaiser sa colère, et pour le prier de ne pas avilir la dignité royale. Il s'offrit en même temps d'entrer lui-même en lice avec Reginger ou avec tout autre. Et en effet, il se rendit aussitôt chez le duc de Souabe, et le provoqua à un combat singulier, selon toutes les règles de la chevalerie. Le duc n'accepta pas, disant qu'il voulait délibérer sur cette affaire avec les autres princes de l'empire [1].

Henri, voyant les dispositions de ceux sur lesquels il avait imprudemment compté, pouvait bien juger, par lui-même, que la diète de Gerstungen avait eu un résultat bien différent de celui qu'on lui avait annoncé. Il avisa donc aux moyens de résistance, gagna l'affection des villes par ses largesses, et se prépara à la guerre. Les Saxons, s'en étant aperçus, envoyèrent de fréquentes ambassades aux seigneurs du Rhin pour les engager à confirmer l'élection, si toutefois ils ne voulaient pas mettre sur le trône, dans une assemblée générale, quelqu'un de leur nation, autrement l'État serait perdu [2].

L'archevêque de Mayence commença aussi à jouer publiquement un rôle, qu'il tenait depuis longtemps caché. Excité par les demandes réitérées des Saxons, il entreprit de faire ce que dans tous les temps le roi seul avait fait. Il convoqua une assemblée générale à Mayence, dans le but de procéder à l'élection de Rodolphe. Le roi l'ayant

[1] C'est ainsi que Lambert raconte la chose. Le continuateur Herrmann, *Contr.* Berthold de Constance, ann. 1073, dit aussi de cette scission des grands, de Rodolphe, de Berthold et de Welf : « Quia aliis subintroeuntibus consiliariis suum consilium apud regem non valere perspexerunt. » Gerbert, c. 1, p. 27, cite l'histoire de Lambert, d'après le manuscrit de Muren, et appelle Reginger un des conseillers du roi. La fureur des seigneurs était si grande, « ut ipse (rex) vix evaderet insidias eorum Wormatiam civium ope ingressus. » Il s'arma dans cette ville, y rassembla des troupes et attendit le jour fixé pour le combat. Mais ce jour-là même « ipse proditor illius qui perduellis in eum extiterat, subita morte obierat, et sic intentionis prædictæ causa, dum jusjurandum regis, quo se expurgare voluit, refutarent, dilata, ipse collectis undecumque potuit militum et fidelium suorum cuneis cœpit indies parvi pendere inimicitias adversariorum suorum. »

[2] Lamb., ann. 1073.

appris, quitta immédiatement la Bavière pour se rendre à Worms ; à force de présents et de promesses, il parvint à rassembler quelques troupes pour déjouer le projet des seigneurs ; mais il tomba gravement malade à Lovedenbourg [1]. Ses ennemis s'en réjouissaient, espérant pouvoir bientôt accomplir tranquillement leurs desseins. Aussitôt que le roi fut convalescent, il se mit en route pour Worms, voulant s'assurer de la fidélité des villes rhénanes et empêcher l'assemblée de Mayence. Son entrée dans cette ville fut solennelle, triomphante, accompagnée des applaudissements de toute la population. Les habitants étaient dévoués au roi et l'aimaient tellement, qu'ils chassèrent l'évêque et les troupes avec lesquelles celui-ci voulait s'opposer à son entrée ; de sorte que la fidélité de Worms devint célèbre et servit de modèle à plusieurs autres villes de l'empire [2]. Une milice bourgeoise, nombreuse et bien équipée, alla au-devant du roi pour le rassurer par le nombre et le dévouement ; les jeunes gens de Worms se rangèrent en ordre de bataille à son entrée dans la ville, et lui promirent, sous la foi du serment, de le défendre, de faire la guerre à leurs propres frais, chacun selon ses moyens, et de lui rester fidèles pendant toute leur vie, pour conserver l'honneur de son nom et la majesté de son trône. L'esprit des habitants de Worms releva le courage du roi, il se sentit un nouvel homme, passa d'heureux moments, fit de nouveaux plans, et résolut de montrer à ses ennemis qu'un prince qui s'appuie sur l'affection de ses sujets est toujours grand et puissant. Worms était une ville bien fortifiée, pleine de jeunes gens en état de porter les armes ; ses remparts étaient à l'abri de toute attaque, le pays fertile qui l'environne l'avait abondamment pourvue ; rien de ce qui est nécessaire à la guerre n'y manquait. Le roi y établit le centre de ses opérations ; il en fit une place forte de son empire, un lieu de refuge dans le malheur [3].

Ce fut probablement à cette époque que Henri envoya en Saxe des messagers secrets pour ranimer le courage des garnisons et les exhorter à tenir ferme, à combattre vaillamment et à ne point se scandaliser

[1] L'ancienne Lupodunum, aujourd'hui Ladenbourg.

[2] Lamb. « Celebre apud omnes erat Wormatensium pro eo quod regi fidem in adversis servassent. »

[3] Lambert, ann. 1073.

de la défection des seigneurs. Il leur assura que bientôt il viendrait lui-même à leur secours avec l'élite des milices urbaines, et que leur délivrance ne serait pas éloignée [1]. Henri réussit aussi à empêcher l'assemblée de Mayence. Beaucoup de seigneurs, sachant que le roi se trouvait dans le voisinage avec des forces imposantes, n'osèrent pas se rendre à Mayence, et ceux qui s'y étaient rendus, se voyant en petit nombre, ne purent rien décider et s'en retournèrent chez eux. Le roi les invita par ses députés à une conférence à Oppenheim; des otages donnés de part et d'autre devaient garantir leur sécurité [2]. Ils s'y rendirent, et avec eux Otton de Nordheim [3]. Le roi les supplia de lui rendre leur ancienne fidélité [4], de se rappeler la sainteté de leurs serments et le jugement de la postérité. S'il a commis des fautes, disait-il, ils doivent les pardonner à sa trop grande jeunesse. Aujourd'hui, instruit par le malheur et corrigé par l'âge et la raison, il fera oublier ce qu'il a fait étant encore enfant; il travaillera avec un zèle ardent à procurer ce que demandent la vertu, l'honneur et la majesté du trône; il rétablira la paix et rendra à Otton ses anciennes prérogatives [5]. Mais les seigneurs lui répondirent qu'en vain il redemandait leur allégeance; que lui-même n'avait gardé sa foi ni envers Dieu ni envers les hommes; qu'on vivait sous son règne dans une cruelle perplexité, ne sachant pas si l'on n'a pas plus à craindre de lui dans la paix que dans la guerre; s'il n'est pas plus redoutable à ses amis qu'à ses ennemis; que naguère il avait gagé des meurtriers pour les assassiner à Wurzburg, où ils devaient se rendre pour délibérer sur les affaires de l'État; que s'il se croyait innocent de cette accusation, il n'avait qu'à laisser combattre Udalric contre Reginger; que

[1] Carmen *de Bello Saxon.*, lib. II, et Aventin.

[2] C'est bien cette ambassade que Bruno et l'Annaliste saxon placent à la fin de 1073. Il est à regretter qu'il y ait ici une lacune dans l'annaliste. Il rapporte qu'à la fin de cette année, Annon et Herrmann, évêque de Bamberg, furent envoyés en Italie pour y lever de l'argent, et qu'ils en revinrent avec les lettres de remontrance, adressées au roi par le pape. D'autres, mieux informés, placent cet événement sous Alexandre.

[3] Lamb. ne le nomme pas en particulier; mais il n'en est pas de même de Bruno et de l'Annaliste.

[4] Lamb. dit de nouveau : « Pedibus eorum provolutus. »

[5] Lamb. et *Annal. Saxon.*

si son champion triomphait, ils lui seraient fidèles et soumis sans répugnance. Le roi accepta volontiers ces conditions, et arrêta que, huit jours après l'Épiphanie, le duel aurait lieu près de Mayence, dans l'île de Marauë sur le Rhin. Mais peu avant ce jour, Reginger tomba dans des convulsions affreuses et mourut subitement[1]. Cet accident, dans ces temps de crédulité, fit sur l'esprit du peuple une impression telle, qu'il serait difficile de se la figurer. Ce n'était plus le glaive des hommes, mais la main de Dieu qui avait prouvé l'innocence du roi en frappant le calomniateur. Dès lors la cause du prince était juste; le peuple se joignit en foule au roi pour s'opposer à la témérité des princes. Plus ceux-ci paraissaient indifférents à cet événement, plus le peuple montrait d'affection et de dévouement.

D'un autre côté, on voyait de brillants faits d'armes devant les forteresses de la Saxe. La garnison de Harzbourg, remplie d'une noble ardeur, faisait de fréquentes sorties dans les environs pour se procurer ce qui lui était nécessaire, et après avoir tué beaucoup de monde, rentrait dans la place avant que les Saxons eussent le temps de se réunir en nombre suffisant[2]. Les Saxons, effrayés par leurs pertes précédentes, n'osaient plus s'approcher de Harzbourg pour en continuer le siége[3]. Quiconque était pris, souffrait d'affreux tourments inspirés par la haine des deux peuples; ceux qui conduisaient des convois étaient mis à la torture[4]. Les troupes du roi n'étaient pas aussi nombreuses que celles des Saxons, mais elles leur étaient bien supérieures sur le champ de bataille[5]. Il n'y avait de trêve ni jour ni nuit, une troupe considérable de l'un et de l'autre fort était continuellement en garde, épiant le moment de surprendre l'autre[6].

[1] Lamb. : « Dirissimo dæmone arreptus horrenda morte interiit, » ou, suivant le manuscrit Murensis : « subita morte obierat. » (*Note* 138.)

[2] Lamb. et Aventin.

[3] Lamb. et Carmen *de Bello Saxon.*, lib. II. Avent.

[4] Et castellanis furtim stipendia si quis attulit, aut cæcant, suspendunt, sive trucidant. Carmen *de Bello Saxon.*

[5] Bello clara juventus. — Suivant Aventin, le fort saxon était gardé par douze cents hommes.

[6] Carmen *de Bello Saxon.*

Hostibus ut noceant vigiles, speculantur utrique
Nec ponunt fessi nocturnæ membra quieti.

Dans ces jours de troubles, Goslar eut beaucoup à souffrir de la proximité de Harzbourg. Plusieurs de ses habitants perdirent la vie, lorsqu'on ravageait les biens qui étaient hors de la ville [1]. La haine qui existait entre les habitants des deux places s'envenima encore davantage par l'événement qui va suivre.

On avait fait un armistice pour quelque temps. Deux jeunes gens de Harzbourg vinrent à Goslar pour changer leurs armes. Comme ils avaient si souvent souffert la faim et la soif, ils voulurent s'en dédommager à Goslar; ils se livrèrent donc à l'excès de l'intempérance. Échauffés par le vin, ils tinrent quelques propos offensants, disant que les Saxons étaient un peuple odieux, qui faisait lâchement la guerre au roi [2]. Les Saxons qui étaient présents en furent irrités à un point extrême. Des paroles on en vint à des voies de fait; de là une rixe violente; jeunes et vieux, tous, principalement les artisans, s'en mêlèrent. Les jeunes gens de Harzbourg furent arrêtés et crucifiés tout nus [3]. Les chevaliers du fort, ayant appris cet acte de cruauté, résolurent d'en tirer une éclatante vengeance. Mais comme la ville était très-forte, une attaque ouverte leur parut difficile, ils aimèrent mieux employer la ruse.

Or il y avait à Goslar un gouverneur nommé Bodo, que le roi avait favorisé d'une manière toute spéciale pendant la paix, et dont la fidélité n'avait point été ébranlée par la guerre civile, mais qui cachait

[1] Lamb.

[2] Saxonibus ignaviam exprobrare (cœperunt), quod non militari, sed *ovina mente* adversus regem arma sumpsissent. *Lamb.,* ann. 1073.

[3] Lambert raconte l'affaire un peu différemment que le poëme saxon : le poëme parle seulement de deux jeunes gens ; d'après Lambert, ils auraient été plus nombreux : cependant il dit avec restriction : « Quidam venerunt... » Le poëme ajoute : « Nova Goslariæ voluerunt arma parare. » Lambert : « Privatæ rei aliquid ibi acturi ; » suivant le poëme :

Goslaria currunt pariter juvenesque senesque,
Sutores, fabri, pistores, carnificesque
Militibus comites ibant, in bella ruentes.

Lambert, sans entrer dans aucun détail, dit que c'étaient les Saxons qui se querellaient avec les Harzbourgeois. Le poëme les fait crucifier tout nus ; d'après Lambert, ils furent tués, et leurs corps jetés hors des murs.

ses sentiments pour ne point exposer ses biens au pillage du peuple [1]. Cet homme entretenait des relations secrètes avec les Harzbourgeois; il convint avec eux de corrompre les bergers de Goslar, et de les faire conduire leurs troupeaux dans des pâturages éloignés de la ville. Ce qui fut fait; une troupe de chevaliers sortit en toute hâte de la forteresse et enleva les troupeaux, tandis que d'autres se mirent en embuscade dans une forêt voisine [2]. Les habitants de Goslar, informés de la perte de leurs troupeaux, prirent les armes et se dirigèrent en désordre vers le fort, poursuivant l'ennemi et voulant reprendre ce qui leur appartenait. Les chevaliers firent semblant de fuir, et les bourgeois les poursuivirent. Alors les autres sortirent de leur embuscade; ceux qui avaient fait semblant de fuir se retournèrent au même moment et se jetèrent tous ensemble sur cette multitude en désordre et en firent un horrible carnage [3]. Les bourgeois se sauvèrent, soit dans la ville, soit dans la forêt voisine. Le fort qu'on avait construit dans le voisinage, malgré une garnison plus nombreuse, ne put contenir les Harzbourgeois; en sorte que bientôt tout le pays d'alentour ne fut plus qu'un vaste désert. Au reste, les chevaliers de Harzbourg eurent seuls la gloire de triompher de leurs ennemis et de se distinguer par de brillants faits d'armes, car la plupart des autres forts furent renversés. Kyffhausen, ce fort fabuleux situé dans la belle vallée du Pré-d'Or, en Thuringe [4], que Henri avait pris en 1069

[1] Il arriva donc alors ce qui arrive dans tous les temps de guerre et de troubles, et rien de plus vrai que ce dit la *Chron. de Lehmann*, en parlant de ces temps, p. 375 : « Depuis le commencement jusqu'à la fin, dit-il, le monde entier joue une » grande comédie où figurent le vice et la vertu, le bien et le mal, et, quoi qu'on » imagine, le temps ramène toujours ce qui a déjà été joué à des époques anté- » rieures. La seule différence consiste dans de nouveaux personnages, et quelque- » fois dans de nouveaux costumes, et alors la pièce ne semble plus la même. »

[2] Jusque-là Goslar était resté neutre, « in Saxonum tamen factionum proniores, » disent les *Antiq. de Goslar*, l. I, dans Leukfeld, *Scr. rer. Germ.* On rapporte aussi qu'auparavant les Harzbourgeois avaient fait de fréquentes sorties contre les habitants de Goslar, et que les deux chevaliers furent tués par esprit de vengeance.

[3] Le poëme saxon est d'accord avec ce récit.

[4] Fondé dans l'origine pour défendre la ville royale de Tilleda, où Henri Ier tenait souvent sa cour, et où ses successeurs se plaisaient beaucoup, à cause du magnifique palais. V. *Gottschalk's, Gesch. der Ritterb.*, 2 r. bd.

à l'aide d'une puissante armée, et où il avait placé une garnison de Souabes, tomba au pouvoir de l'ennemi.

Mais il ne fut point détruit; les Saxons et les Thuringiens y ajoutèrent, au contraire, de nouvelles fortifications. Vers Noël, la garnison d'Asenbourg fit demander au roi un secours, ou du moins un conseil pour sa délivrance, parce qu'en proie à toutes les horreurs de la famine, elle n'avait plus que le choix de la mort ou de la captivité. Les autres forts étaient réduits aux mêmes extrémités; les soldats étaient partout affâmés, battus, chassés, et souffrant les plus horribles traitements [1].

[1] Lehmann, *Speyer Chron.*, p. 380.

CHAPITRE VI.

1073 — 1075.

Voyage de Grégoire en Italie. — Il cherche à rétablir la pureté de la foi dans la Sardaigne et à se créer des appuis dans l'Italie supérieure. — Lettre du pape à Philippe Ier, roi de France. — A la prière de Rodolphe de Souabe, il intervient dans les affaires d'Allemagne.—Conférence de Corvey.—Naissance de Conrad.—Traité de la Werra.—Henri cherche à l'éluder.—Destruction de Harzbourg.—Le pape prêche une croisade.—Insurrection à Cologne.—Concile de Rome.—Grégoire envoie des légats en Allemagne. — Mauvaises dispositions du clergé allemand. — Lettres de Grégoire à Henri. — Résistance du clergé de France et fermeté du pape. — Ses sentiments pour Guillaume le Conquérant. — Guerres civiles de Hongrie.—Henri se prépare à faire la guerre aux Saxons.

Le roi était revenu à Worms; il invita les archevêques de Cologne et de Mayence à une conférence, dans laquelle il les pria de négocier avec les Saxons pour les engager à lever les siéges des forts, ou du moins à accorder un armistice. Les évêques ne se chargèrent pas volontiers de cette mission, prévoyant l'inutilité de leur démarche; cependant ils invitèrent les princes saxons à une réunion à Corvey, pour la première semaine après l'Épiphanie[1].

Les Saxons et les Thuringiens croyaient avoir complétement secoué le joug et pouvoir jouir d'une entière liberté[2]. Il n'était plus question

[1] Lamb., *in fine*, ann. 1073.

[2] Aventin.

de dîmes dans la Thuringe; ce qui causait partout une grande joie. On restait volontiers sous les armes pour conserver ses droits et ses libertés, et quelque pénible que fût la situation présente, et quelque sombre que fût l'avenir, on ne comptait pour rien les sacrifices qu'on était obligé de faire pour la liberté et l'honneur, pourvu qu'on se rendît digne de la vertu des ancêtres.

Vers la fin de cette année, le pape commença aussi à excercer quelque influence dans la guerre des deux peuples contre leur souverain. Il entreprit un petit voyage en automne [1]. De Rome il se rendit à Laurent; là il écrivit une lettre à Wratislas, duc de Bohême. Le pape lui avait envoyé précédemment des légats pour terminer une affaire qui avait causé de grands troubles dans le pays. Jaromir, frère de Wratislas, avait élevé des prétentions sur une partie du duché, à la mort d'un autre frère, Spitignew (duc de Bohême depuis 1055); mais comme son père l'avait destiné à l'état ecclésiastique, Wratislas s'opposait à ses désirs. De dépit, Jaromir se retira en Pologne et prit du service dans l'armée de Boleslas II, et lorsqu'en 1067 l'évêque de Prague vint à mourir, Jaromir changea l'épée contre l'habit ecclésiastique dans le dessein de devenir évêque de Prague. Mais il avait pour compétiteur Lanzo, un savant et noble Saxon, qui était favorisé par Wratislas. Jaromir intéressa en sa faveur Otton et Conrad, ses frères, et toute la noblesse bohémienne; de sorte que Wratislas fut contraint, dans une assemblée, de consentir à l'élection de son frère.

Ceci devint la cause d'une éternelle dissension entre les deux frères : Jaromir, qui avait pris le nom de Gérard, voulait aussi exercer sa juridiction sur le diocèse d'Olmutz, et trouvant de la résistance, il voulait la rompre par la force des armes*. L'évêque d'Olmutz

[1] Sa dernière lettre, datée de Rome (lib. I, 16), est des calendes de juin. Il faut placer son voyage après l'époque de ces lettres, comme l'a fait Baron., *Annal.*, ann. 1073.

* Ce récit manque de clarté. Pour comprendre M. Voigt, il faut se rappeler que l'évêché d'Olmutz, uni depuis quatre-vingt-dix ans à celui de Prague, en fut séparé sous Wratislas, et du consentement de Sévère, évêque de Prague et prédécesseur de Jaromir, et qu'il fut donné à Jean. Jaromir, se voyant en possession de l'évêché de Prague, ne voulut pas approuver cette séparation, qui nuisait à ses

s'en plaignit au pape [1]. Des légats furent chargés d'examiner l'affaire et de la décider. Le duc les reçut avec beaucoup de bienveillance [2]. Mais les partisans de Jaromir, regardant comme une chose nouvelle que le saint-siége se mêlât d'une telle affaire *, ne firent aucune attention à la décision des légats. Le pape exhorta donc le duc Wratislas à inspirer à son frère de meilleurs sentiments et à le faire obéir aux légats [3]. « Si Jaromir ne se laisse pas persuader, nous confirme- » rons, dit-il, la sentence d'interdit prononcée par les légats, nous

intérêts, et prétendit que Sévère n'avait pas le pouvoir de faire ce préjudice à ses successeurs. Mais le duc Wratislas voulait la soutenir, parce qu'elle était son œuvre ; il se déclara donc pour l'évêque Jean contre son frère. Jaromir ne s'en tint pas là, il en vint à la violence, et fit maltraiter l'évêque Jean et ses serviteurs. Ce fut alors que l'évêque Jean recourut à Rome. (*Note du Trad.*)

[1] *Histoire de la Bohême*, par Pelzel, p. 66.

[2] *Epist.*, I, 17.

* Grégoire en donne la raison : c'est que depuis longtemps, par la négligence de ses prédécesseurs, on n'avait vu dans ce pays des légats du saint-siége. Les paroles adressées à Wratislas sont remarquables : « Quoniam enim antecessorum nostrorum negligentia, et patrum vestrorum, qui hoc fieri postulasse debuissent, agente incuria, apostolicæ sedis nuntii ad partes vestras raro missi sunt, quidam vestrorum, hoc quasi novum aliquid existimantes, et non considerantes sententiam Domini dicentis : *Qui vos recipit, me recipit, et qui vos spernit, me spernit* (Luc., X), legatos nostros contemptui habent, ac proinde dum nullam debitam reverentiam exhibent, non eos, sed ipsam veritatis sententiam spernunt. » (*Epist.*, I, 17.) Grégoire indique ici, comme il le fait encore ailleurs, la vraie cause du mauvais état de l'Église : c'est la négligence de ses prédécesseurs. Les papes précédents avaient fait les plus sages règlements contre la simonie, l'investiture et l'incontinence des clercs ; mais ils manquaient de fermeté dans l'exécution, et les règlements ne furent point observés. C'est pourquoi Grégoire éprouva tant de difficultés. (*Note du Traduct.*)

[3] Grégoire mit tout en œuvre pour assurer à ses légats une haute considération; c'est là le but d'un grand nombre de ses lettres. Il les appelle les fils et les envoyés de Dieu et de S. Pierre (I, 8). On peut voir dans la deuxième lettre, lib. II, quel langage il tenait à ceux qui ne recevaient pas bien ses légats. Il s'appuyait souvent sur ces paroles de l'Évangile : *Qui vos recipit, me recipit, et qui vos spernit, me spernit* (I, 17 ; II, 75). Il donna à un légat envoyé dans la Corse le pouvoir « ut ea, quæ ad ordinem sacræ religionis pertinent rite exsequens, juxta prophetæ dictum, evellat et destruat, ædificet et plantet (V, 2, 4). » La lettre 2, lib. VI, est bien remarquable sur ce sujet.

» le traiterons plus durement en tirant, pour sa perte, le glaive de » l'indignation apostolique, afin que lui et les autres apprennent com- » bien est grande la puissance du saint-siége *. » Le pape pouvait compter dans cette affaire sur le dévouement de Wratislas [1]. Il évoqua donc la cause à son propre tribunal, manda à Rome Jaromir et Jean, évêque de la Moravie [2]. Mais Jaromir répondit au pape que ses revenus lui ayant été enlevés par son frère, il lui était impossible de fournir aux frais du voyage. Alors Grégoire pria le duc de lui rendre ses biens et de l'envoyer à Rome avec l'évêque de la Moravie et avec quelques autres hommes dignes de foi [3].

Dans cet intervalle, Sigefroi de Mayence s'avisa de se constituer juge de ce différend, en qualité de métropolitain. Mais il reçut de Grégoire une lettre bien sévère [4]. « Vous ne devez pas entreprendre, » lui dit le pape, d'appeler à votre tribunal une cause qui ne con- » cerne que le siége de Rome; ne commettez plus une pareille faute, » pensez plutôt que le jugement du saint-siége ne peut être récusé » ni par vous ni par aucun patriarche; qu'il ne vous est pas permis » de vous attribuer ou d'entreprendre quelque chose contre l'Église » romaine, sans la grâce de laquelle vous ne pourriez pas même » rester à votre place; et que le pape est seul juge de ce dif- » férend. »

Les évêques comparurent devant le pape. Jaromir reconnut une partie de ses fautes; mais il nia qu'il eût frappé l'évêque Jean, ou qu'il eût fait raser les cheveux et la barbe à ses serviteurs. Mathilde

* Si vero neutrum horum facere acquieverit, et sententiam legatorum nostrorum de suspensione sui officii in eum promulgatam firmabimus, et durius contra eum, scilicet usque ad interneciem, gladium apostolicæ indignationis evaginabimus, sicque fiet ut ipse et per eum plures alii experiantur, quantum hujus sedis auctoritas valeat. (I, 17.) (*Note du Trad.*)

[1] C'est ce que prouvent les lettres 1, 17, 38. Dans cette dernière lettre, Grégoire cherche à attacher Wratislas entièrement à son parti. Wratislas avait reçu de son prédécesseur une mitre, faveur qu'Alexandre n'avait accordée à aucun autre laïque (I, 61).

[2] *Epist.*, I, 44 et 45.

[3] Ceci arriva au commencement de l'an 1074, lorsque Grégoire était de retour à Rome.

[4] *Epist.*, I, 60 et 61. Il dit au duc : « Sigefridum... duriter increpavimus. »

de Toscane se trouvait alors à Rome. Le pape avait déjà prononcé la déposition de Jaromir; mais sur la prière de Mathilde, qui était une de ses parentes, il obtint son pardon et la restitution de son évêché[1]. Le pape le renvoya donc à Wratislas avec une lettre de recommandation, mais il remit le jugement définitif de l'affaire à un prochain concile. Il pria le duc de laisser entre les mains de l'évêque d'Olmutz les terres contestées, de ne pas entrer en discussion avec son frère sur les plaintes qu'il avait faites contre lui et de vivre en bonne intelligence [2].

Grégoire se rendit de Laurent à Albano. Là il reçut deux moines de Constantinople avec une lettre qui lui était adressée. L'empereur de l'empire d'Orient, Michel VIII (Parapinaces, qui était parvenu au trône en 1071), ayant appris l'élection de Grégoire, lui envoya une lettre de félicitation. Le pape crut l'occasion favorable pour remplir un vœu formé depuis longtemps, qui était de réunir les Églises d'Orient et d'Occident. Il envoya donc à l'empereur, Dominique, patriarche de Venise, avec une lettre dont voici la substance : « Nous » désirons ardemment rétablir, entre l'Église romaine et l'Église de » Constantinople, sa fille chérie, l'union qui existait dans les anciens » temps. Vous savez que du temps de nos prédécesseurs cette union » a été aussi utile au siége de Rome et à la tranquillité de l'empire » que le refroidissement de la charité leur a été nuisible. Vous pouvez » ajouter foi à tout ce que vous dira notre envoyé, et lui confier tout » ce qu'il plaira à Votre Majesté de nous communiquer [3]. » Soumettre l'Église de Constantinople à celle de Rome, telle était la pensée fixe de Grégoire pendant toute sa vie.

Le pontife alla ensuite visiter le Mont-Cassin; là il amena avec lui jusqu'à Bénévent l'abbé Didier, homme très-savant et d'une grande expérience dans les affaires. Au mois d'août, il conclut avec Landolphe VI, prince de Bénévent, un traité par lequel celui-ci consentit à perdre sa dignité s'il devenait infidèle à l'Église de Rome, au pape

[1] Fiorentini, p. 117, où se trouve un passage extrait des Annales polonaises de Duglosch. Le pape dit dans sa lettre à Wratislas (I, 78) : « Congruam satisfactionem dedit. »

[2] *Epist.*, I, 78.

[3] *Id.*, I, 18.

ou à ses successeurs ; s'il accordait à quelqu'un une investiture sans la permission et sans l'agrément du souverain pontife de Rome ; si, par quelque voie que ce fût, il changeait la constitution de Bénévent ou nuisait à quelque membre de l'Église, sans pouvoir se justifier devant le tribunal du siége apostolique [1].

Après avoir terminé cette importante affaire, il continua sa route jusqu'à Capoue [2]. Richard I[er] gouvernait alors cette ville ; il était auparavant comte d'Aversa, de la race des Normands, beau-frère de Robert Guiscard (par Nicolas II), chef de la principauté de Capoue qu'il avait reçue du pape à titre de fief, et prince de la ville de Gaëte dont il tirait son titre de duc [3], de sorte que toute sa puissance venait du siége de Rome. Grégoire avait alors besoin du secours des puissances temporelles. C'est pourquoi il exigea du prince la promesse et le serment de secourir l'Église de Rome par ses conseils et l'appui de son bras, au risque de sa vie et de sa liberté ; d'aider l'Eglise romaine à reconquérir, à conserver et à défendre, contre tous ses ennemis, les biens de S. Pierre [4] ; de contribuer de tout son pouvoir à raffermir le pape dans la possession de sa dignité et de ses domaines ; de lui rendre toutes les églises qui se trouvent sur son territoire avec leurs dépendances, et de les défendre en cas de besoin. Il s'engageait également à prêter serment de fidélité entre les mains de l'empereur Henri s'il y était requis par le pape actuel ou par ses successeurs, et si ceux-ci meurent avant lui, à prendre l'avis des cardinaux, des prêtres et des laïques, et à élire avec eux un successeur digne du souverain pontificat. Il termine en prenant l'engagement formel d'observer tout cela envers le pape actuel et ses successeurs, si toutefois ils lui confirment l'investiture qu'il a reçue du saint-siége.

Ces assurances d'un dévouement sans bornes, cette soumission des princes à la suprématie du pape étaient de la plus haute importance pour le plan de Grégoire. Il avait l'espérance fondée que ses ordres

[1] Ce traité se trouve dans le recueil des lettres de Grégoire après la 18[e] du livre I[er] ; Leo Ostiens., III, 33 ; Labb., *Concil.,* t. X, p. 20.

[2] D'où il a écrit à Rodolphe de Souabe, à Rainald et à Anselme. Voy. *Epist.*, lib. I, 19, 20, 21.

[3] Comparez l'*Histoire d'Italie*, par Muratori, VI[e] part., p. 332, 334, 415, etc.

[4] S. Rom. Ecclesiæ tibi adjutor ero ad tenendum et acquirendum, et defendendum regalia. S. Petri. *Labb.,* t. X, p. 23.

seraient reçus et exécutés sans obstacles; car il avait, contre ceux qui n'étaient pas encore soumis, non-seulement la parole, mais encore une épée dont il devait menacer, l'année suivante, Robert Guiscard. En un mot, il trouvait dans les princes une ancre contre l'orage qu'il voyait dans le lointain.

Il resta à Capoue jusqu'au milieu de décembre [1]. Ce fut de là qu'il écrivit à Rodolphe pour l'exhorter à travailler de tout son pouvoir à la conservation de la paix entre l'empire et le siége de Rome. Le même jour il commença à mettre quelques bornes à l'influence de Henri sur les affaires ecclésiastiques. Anselme, un homme pieux et savant, nommé par le pape Alexandre à l'évêché de Lucques, avait reçu du roi l'anneau et le bâton pastoral en lui prêtant serment de fidélité. Grégoire lui en fit de vifs reproches. Anselme, se repentant de sa faute, quitta secrètement son évêché et se retira à Cluny pour faire pénitence sous l'habit de moine. Mais Grégoire le rappela bientôt, et le rétablit dans sa dignité. Anselme remit entre les mains du pape tout ce qu'il avait reçu du roi [2]. Ayant prié Grégoire de lui tracer un plan de conduite, celui-ci lui répondit de Capoue qu'il ne devait point recevoir de la main du roi l'investiture de son évêché, jusqu'à ce que le prince, ayant satisfait à Dieu pour la faute d'avoir entretenu des rapports avec des excommuniés, ait fait sa paix avec le siége de Rome, paix à laquelle travaillaient l'impératrice Agnès, la comtesse Béatrix avec sa fille, et Rodolphe, duc de Souabe [3]. Grégoire réussit

[1] La dernière lettre écrite de Capoue est la 30e du liv. Ier. Elle est datée du 17 des calendes de décembre.

[2] Extrait de la relation d'un prêtre d'Anselme, dans Baron., *Annal.,* ann. 1073. — *Voy. aussi* Greg., *Epist.,* I, II, et Fiorentini, à la fin de 1073.

[3] *Epist.,* I, 21, et *Epist.,* I, 20. On peut voir dans cette dernière lettre combien vivement Grégoire désirait alors la paix : « Tu et dilectissima filia nostra Agnes imperatrix, quod eum et S. Romanam ecclesiam diligeretis, et nos pro ea, ex longo experti sumus, sic novistis quid de rege sentiam, quid etiam de eo velim, ut nemo eo mundanis ditiorem vobis melius. Novistis enim... quam sæpe utrique dixerim, quod eo religione sanctiorem nullum vellem vivere; hoc scilicet menti mecum versans : si cujuspiam privati et alicujus principis boni mores, vita et religio honori sanctæ Ecclesiæ existant, et augmento; quid illius, qui laicorum caput est, qui rex est, et Romæ (Deo annuente) futurus imperator? Quod religionem scilicet diligere, bonos ex dilectione vera sibi adhibere, res ecclesiarum augmentare et defendere, testis mihi Deus sit, eum vellem, et ex toto corde optarem,

parfaitement dans cette affaire, personne ne le contredit, pas même le roi. Ces petits succès devaient le conduire plus loin et le mener à l'accomplissement de son chef-d'œuvre qu'il tenait encore caché.

Le motif du long séjour de Grégoire à Capoue était l'inquiétude que lui donnaient les Normands [1]. Car plus Robert Guiscard faisait de progrès par ses armes et s'agrandissait, moins il respectait le lien féodal qui l'attachait au siége de Rome. Grégoire veillait avec grand soin aux intérêts de l'Église; mais malgré tous ses efforts pour maintenir la paix, il n'y réussit pas. Robert montrait par son exemple que plus on a, plus on veut avoir; il ne laissa de repos à ses soldats vainqueurs que quand, l'année suivante, le pape rompit entièrement avec lui, après s'être assuré de l'appui des princes de Bénévent et de Capoue. Car ce qu'on admirait le plus dans Grégoire, c'est qu'il préparait ses plans avec une extrême prévoyance; il étendait ses réseaux en secret; son tissu devenait si solide, que, quand il le mettait au jour, il était impossible de le rompre.

Grégoire porta aussi ses regards en Afrique, pour prendre sous sa protection Cyriac, archevêque de Carthage, que son clergé avait accusé devant un émir arabe, qui le fit fouetter publiquement. Grégoire adressa des remontrances au peuple et au clergé, les exhorta avec les plus vives instances à rétablir la paix, à rentrer en eux-mêmes, et à faire pénitence de leur faute commise envers l'archevêque; il écrivit également à Cyriac pour le prier de ne pas se laisser décourager et de vaincre avec fermeté toutes les difficultés que peut présenter son ministère [2]. Il tourna ensuite ses regards vers l'île de Sardaigne. Le pape avait nommé Constantin à l'archevêché de Turris dans la Sardaigne, et l'avait consacré à Capoue. Il lui donna des lettres pour ceux qu'on nommait les juges de l'île [3], afin de les attacher à l'Église

quod eum velle aliter non speramus, nisi malorum consilia, ut venenum vitet bonorum vero... acquiescat, etc., etc. »

[1] Comme il le dit lui-même dans la 25e lettre du Ier livre.

[2] *Epist.*, I, 22, 23.

[3] Ces juges, *judices*, étaient alors les seigneurs souverains de l'île. Muratori, dans son *Hist. d'Italie*, les appelle rois, et cherche à prouver (*in Antiq. Ital.*, *dissert.* V et XXXII) que les juges de Sardaigne ne reçurent pas précisément dans les siècles suivants le titre de roi, quoiqu'il soit bien certain qu'en 1165 le roi Frédéric Ier nomma pour la première fois le juge Bariso roi de l'île.

de Rome, car la négligence de ses prédécesseurs avait refroidi l'affection du peuple sarde pour le saint-siége et nui à la foi chrétienne. Il les exhorta à reconnaître l'Église romaine comme leur mère et à lui témoigner le respect qui lui est dû. Il promit de leur envoyer bientôt un légat qui leur fera connaître ses volontés ultérieures [1]. L'archevêque avait reçu la mission de gagner les juges et de les disposer à reconnaître la Sardaigne, comme une propriété de saint Pierre. Mais les juges s'opposèrent à cette prétention, et chargèrent un de leurs collègues, nommé Orzocco, de traiter cette question avec le pape [2]. Grégoire lui répondit qu'il devait s'entendre d'abord avec les autres juges et lui communiquer leur décision [3]. Mais qu'il leur faisait savoir à tous que si, dans le courant de l'année, ils ne lui répondaient pas d'une manière satisfaisante, il n'attendrait plus leur réponse, et qu'il saurait, par d'autres moyens, faire respecter les droits et l'honneur de saint Pierre [4]. En effet, en 1080 l'évêque de Populonia se rendit en Sardaigne, chez Orzocco, juge de Calaris, qui l'accueillit avec beaucoup de distinction. Le juge fit ce que le pontife voulait, et alors Grégoire déclara que déjà plusieurs fois les Normands, les Toscans et les Lombards, et d'autres peuplades d'au delà des monts, avaient demandé au siége de Rome la permission de faire la conquête de leur pays, promettant en retour les services les plus signalés ; qu'il n'avait pas voulu y consentir avant d'avoir connu leurs intentions par ses légats ; mais qu'aujourd'hui il ne permettrait à personne de les attaquer, et qu'il s'opposerait de tout son pouvoir spirituel et temporel à ceux qui oseraient l'entreprendre [5].

[1] *Epist.,* I, 29.

[2] Une constitution de Louis le Débonnaire (817), en confirmant les donations faites à l'Église romaine, range la Sardaigne au nombre de ces domaines; il peut se faire que Grégoire eût en vue cet acte pour fonder ses prétentions sur cette île. Sigonius rapporte la constitution d'une manière fautive; Baronius l'a corrigée d'après les archives du Vatican. Voici la disposition qui concerne la Sardaigne : « Et insulas Corsicam, Sardiniam et Siciliam sub integritate, ac cum omnibus adjacentibus, ac territoriis, ac maritimis littoribus, et supradictas civitates et insulas pertinentibus. » (*Audley.*)

[3] *Epist.,* I, 29.

[4] *Id.,* I, 41, déjà en 1074. Les lettres ne fournissent pas la suite des négociations jusqu'en 1080.

[5] *Id.,* VIII, 10. Dans cette lettre, il prescrit à l'archevêque Jacob de Calaris

La puissance qu'il s'était créée dans le midi de l'Italie, il voulait également l'établir dans le nord, afin de se mettre à même de braver toutes les tempêtes. La maison de Canosse n'avait pas besoin d'être encouragée, Grégoire pouvait compter sur son attachement et son secours [1]. La puissance d'Herlembaud, de ce pieux chevalier de Milan, était à sa disposition. Plusieurs évêques de la Lombardie lui étaient dévoués. Grégoire chercha à réunir étroitement ces diverses affections individuelles; c'est pourquoi il adressa de Capoue à Herlembaud deux lettres, l'une pour l'évêque Albert d'Aix, l'autre pour Guillaume de Pavie [2].

Les dissensions de Milan s'étaient terminées par la nomination d'Otton qui était légitimement élu et reconnu de tous. Aussitôt que celui-ci eut appris l'avénement de Grégoire, il reprit courage contre son rival, et se rendit à Rome. Godefroi fut excommunié de nouveau [3], le pape fit connaître cet anathème à tous les fidèles de la Lombardie [4]. Ainsi, sans la participation de Henri, sans l'élection du clergé et du peuple de Milan, Otton se trouvait archevêque : ce qui pour le pontife de Rome était un pas bien important vers l'exécution de son plan [5].

Le roi n'était pas content de cette démarche, il travailla même pendant longtemps à l'empêcher; mais il céda enfin [6], en priant le pape de réformer à Milan tout ce qu'il y avait fait. Mais son parti, entretenu par Godefroi, n'était pas éteint, sa cause était défendue

de se raser la barbe, suivant l'usage de toute l'Église d'Occident, d'engager tout le reste du clergé à en faire autant.

[1] Voyez-en plusieurs preuves dans Fiorentini.

[2] *Epist.*, I, 25, 28.

[3] Puricellus, IV, c. 41; Muratori, *Hist. d'Italie*, VI; Arnulf, lib. IV, c. 4. D'après quelques auteurs, il le reçut parmi les prélats de sa maison. Voir *Hist. univ.*, t. IV, p. 101. C'est peut-être ce que signifient ces paroles d'Arnulf : « Otto illius se subderet contubernio. »

[4] *Epist.*, I, 15. On n'y trouve pas un mot sur l'archevêque nouvellement confirmé; cependant Grégoire y fait beaucoup valoir la supériorité de l'Église romaine sur celle de Milan.

[5] Coram omni cœtu præsentem laudavit Attonem (Gregor.) absque nutu regio, absente quoque Ambrosiano (saint Ambroise est le patron de l'église de Milan) clero et populo.

[6] Dans sa lettre pleine de soumission qu'il adressa au pontife.

avec beaucoup d'ardeur. Grégoire écrivit donc de Capoue à Herlembaud une lettre dans laquelle il l'exhorta à persister dans son entreprise, et à défendre avec zèle le salut de l'Église ; il lui recommanda d'user d'indulgence envers ceux qui voulaient rentrer dans le sein de l'Église, et de diminuer ainsi le parti de Godefroi. Il lui dit encore de ne pas craindre, parce qu'il pouvait compter sur l'appui de Béatrix et de Mathilde, et qu'on avait l'espoir de réconcilier Henri avec lui, et de l'amener à l'exécution de tous les règlements ecclésiastiques. Il termina en lui recommandant d'attirer dans son parti Grégoire de Verceil, chancelier du roi en Italie, qui avait protesté de son obéissance à toutes les mesures de la cour romaine. Grégoire exhorta l'évêque Albert à s'armer du bouclier de la foi et du casque du salut pour combattre les hordes de Simon le Magicien, pour prêter une main secourable au vaillant champion du Christ, à Herlembaud, et pour ramener le clergé dégénéré à une conduite plus régulière : il termina par le prier de consoler par sa fidélité l'Église universelle. Il demanda le même service à l'évêque de Pavie[1]. Ce secours pouvait procurer à l'Église deux avantages : l'un de détruire le pouvoir et l'influence impériale ; l'autre de rétablir l'autorité du saint-siége dans cette partie de l'Italie où elle avait été si longtemps méconnue.

Grégoire reprit au milieu de l'hiver le chemin de Rome. Il passa successivement par le Mont-Cassin[2], par Villa Argentea[3], par Terracine et Piperno[4]. Ce fut dans cette dernière ville qu'il reçut des plaintes contre Philippe Ier, roi de France, qui était accusé de simonie : car l'année précédente était mort Drogon, évêque de

[1] *Epist.,* lib. I, 15, 16, 17 et 18.

[2] Il écrivit de ce monastère à Lanfranc, archevêque de Cantorbéry (*Epist.,* I, 31) touchant l'évêque Arfast, qui voulait s'approprier l'abbaye de Saint-Évremond, placée sous la protection spéciale du siége apostolique. On devrait savoir, dit-il, « Sanctam Romanam ecclesiam jure a Deo dato sibi defendere ecclesiarum, sacerdotum, episcoporum consecrationes, et a nullo sumpta licentia debere et posse celebrare, suis et præbuisse, et Deo annuente præbituram firmissimam etiam in hac defensionem, qui Romam venerint, et sedis apostolicæ consilium et auxilium petierint. »

[3] *Epist.,* I, 32, 33. Argentea, entre le Mont-Cassin et Terracine.

[4] *Id.,* I, 35. Pipernum, Pivernum ou Piperno, au pied du mont Volsque. *Voy.* la carte de Rome par Sickler.

Mâcon ; le clergé et le peuple lui choisirent pour successeur Landri, archidiacre d'Autun : le roi approuva ce choix, mais il ne voulut pas donner gratuitement l'investiture. Grégoire profita de cette occasion pour rappeler au roi la promesse qu'il lui avait faite de renoncer à toute simonie, et pour l'engager à la remplir. Sachant que Roclin ou Roderic jouissait de la confiance du roi, il s'adressa à lui en ces termes * : « De tous les princes de notre temps qui ont » vendu, par une vile cupidité, les dignités ecclésiastiques, et qui » ont déshonoré l'Église, leur mère, à qui, d'après le précepte du » Seigneur, ils doivent l'honneur et le respect, il n'en est pas qui se » soit rendu plus coupable en ce point que le roi de France, comme » nous l'avons appris par des rapports non suspects. La sollicitude » que nous avons pour toutes les églises, et la peine que nous cause » leur destruction, nous avaient d'abord tellement enflammé de zèle, » que nous croyions devoir réprimer avec sévérité de semblables

* Inter cæteros nostri hujus temporis principes, qui Ecclesiam Dei perversa cupidate venumdando dissipaverunt, et matrem suam, cui *ex dominico præcepto* honorem et reverentiam debuerant, ancillari subjectione penitus conculcarunt, Philippum regem Francorum, Gallicanas ecclesias in tantum oppressisse certa relatione didicimus. Et nos quidem tam generalis nostræ cura sollicitudinis, quam ipsarum destructio ecclesiarum, vehementer accenderat, ut in tam audaces sanctæ religionis excessus severius animadvertere deberemus. Sed quoniam ante actis diebus, per familiarem suum cubicularium, videlicet Albericum, ad nostram censuram judicii et vitam corrigere et ecclesias ordinare firmiter nobis respondit, rigorem canonicum interim exercere distulimus. Hujus ergo promissionis fidem in Matisconensi ecclesia pastoris regimine diu desolata et ad nihilum pene redacta, in primis volumus experiri, ut scilicet Augustodunensem archidiaconum unanimi cleri et populi concensu, ipsius etiam, ut audivimus, regis assensu, electum, episcopatu dono gratis, ut decet, concesso, ecclesiæ præfici patiatur. Quodsi facere noluerit, indubitanter noverit nos hanc ecclesiæ ruinam nequaquam diutius toleraturos, et ex auctoritate beatorum apostolorum Petri et Pauli duram inobedientiæ contumaciam canonica austeritate coercituros. Nam aut rex ipse, repudiato turpi simoniæ hæresis mercimonio, idoneas ad sacrum regimen personas promoveri permittet, aut Franci pro certo, nisi fidem christianam abjicere maluerint, generalis anathematis mucrone percussi, illi ulterius obtemperare recusabunt. Hæc ideo, frater carissime, vigilantiæ tuæ intimare curavimus, quatenus ea prædicto regi insinuare, et exhortando, et rogando, modisque omnibus inculcare studeat, ut et præfatam Matisconensem, aliasque ecclesias canonice concedat ordinari. *Epist.*, lib. I, 35. (*Note du Trad.*)

» excès. Mais comme le roi nous a envoyé, il y a peu de jours, son
» chambellan Alberic pour nous promettre de se corriger et de
» laisser les églises se pourvoir de pasteurs, nous avons différé
» d'employer la rigueur canonique. Qu'il montre la sincérité de sa
» promesse dans l'Église de Mâcon presque anéantie, qu'il laisse aller
» gratuitement à son siége, comme il convient, l'évêque élu du con-
» sentement du clergé et du peuple, et dont il a approuvé lui-même
» le choix. S'il refuse de le faire, qu'il sache alors que nous ne
» souffrirons pas plus longtemps le veuvage de cette Église, et que
» nous emploierons l'autorité des apôtres saint Pierre et saint Paul,
» pour réduire sa désobéissance par la rigueur canonique. Car, ou le
» roi, renonçant au crime honteux de la simonie, permettra qu'on
» élève à l'épiscopat de dignes sujets, ou les Français, frappés d'un
» anathème général, refuseront de lui obéir, s'ils n'aiment mieux
» renoncer au christianisme. Nous vous prions d'employer tous les
» moyens, l'insinuation, les avis, les prières, pour engager le roi
» à permettre de pourvoir canoniquement les églises. »

Il écrivit le même jour à Humbert, archevêque de Lyon, pour lui recommander de ne se laisser ébranler ni par la haine, ni par la faveur, et d'ordonner l'évêque de Mâcon ; il ajoute que si Landri refusait l'épiscopat, lui et l'évêque d'Autun doivent le contraindre de l'accepter ; car, puisque les choses en sont à ce point, il faut qu'il soit évêque[1].

Grégoire retourna à Rome par Setia[2]. On ne peut guère douter que Rodolphe n'eût concerté secrètement quelque plan avec lui. La situation de ce dernier à l'égard de l'empereur d'Allemagne n'était pas assez satisfaisante pour qu'il pût désirer une guerre ouverte. On croit que vers la fin de cette année il écrivit au pape pour le prier de se constituer médiateur et d'empêcher une plus grande effusion de sang. C'est pourquoi au commencement de 1074, au mois de janvier, Grégoire adressa une lettre à Wecel, archevêque de Magdebourg, à Burchard, évêque de Halberstadt, et à plusieurs autres seigneurs de la Saxe[3]. Il leur dit qu'il a accepté avec beaucoup de peine le

[1] *Epist.*, I, 36.
[2] *Id.*, I, 37.
[3] C'est ici que Grégoire commence à se mêler directement des affaires d'Alle-

gouvernement de toutes les Églises, mais qu'il n'a pu résister à la volonté de Dieu; « qu'il croyait de son devoir d'annoncer et de faire tout ce qui peut contribuer au progrès de la religion et au salut du peuple chrétien; qu'il y était poussé, d'un côté par la crainte d'être accusé un jour de négligence au tribunal de Dieu, de l'autre par le respect dû à saint Pierre qui l'a pris sous ses ailes depuis son enfance, et l'a réchauffé au sein de sa clémence; que de toutes les angoisses qu'il

magne; car jusqu'à présent aucun monument ne nous laisse une trace de son intervention. Cette première démarche a donné lieu à bien des déclamations; mais quel plus beau rôle pouvait jouer Grégoire que celui de médiateur? Il n'y avait plus de lois publiques, plus de droits de guerre; le meurtre, le pillage, l'incendie, étaient à l'ordre du jour. Le pape pouvait-il faire un plus noble usage de la papauté que de se constituer médiateur, que de se mettre entre Henri et son peuple, que de rétablir l'union et la concorde, et de mettre fin aux désastres affreux qui désolaient tout l'empire? N'y a-t-il pas mauvaise foi, je dis plus, n'y a-t-il pas ingratitude à méconnaître de pareilles intentions? Citons les paroles édifiantes de Grégoire : « Unde mihi sollicite vigilandum atque pensandum est, qualiter ea quæ ad profectum ecclesiasticæ religionis, et salutem dominici gregis attinent, adjuvante Deo, annuntiare et fideliter administrare valeam; urgente me præ omnibus, tum eo timore, ne susceptæ me apud supernum judicem negligentia dispensationis accuset; tum debito amore apostolorum principis, qui me ab infantia mea sub alis suis singulari quadam pietate nutrivit, et in gremio suæ clementiæ fovit. Verum inter cæteras curarum anxietates ea nos maxime sollicitudo coarctat, quod inter vos et Henricum regem, vestrum videlicet dominum, tantam discordiam et tam inimica studia exorta esse cognovimus, ut exinde multa homicidia, incendia, deprædationes ecclesiarum et pauperum, ac miserabilem patriæ vastitatem fieri audiamus. Qua de re regi misimus exhortantes, et ex parte apostolorum Petri et Pauli eum admonentes, ut interim sese ab armis et omni bellorum infestatione contineat, donec tales ad eum ab apostolica sede nuntios dirigamus, qui tantæ dissensionis causas et diligenter inquirere et, annuente Deo, ad pacem et concordiam æqua valeant determinatione perducere. Atque itidem vos exoratos et apostolica auctoritate commonitos esse volumus, ut, ex vestra parte omni motione sopita, easdem pacis inducias observetis, nec aliqua occasione nobis cum Dei adjutorio adstruendæ pacis impedimentum opponatis. Cum etenim (ut scitis) nobis mentiri, sacrilegium; deserere justitiam, animæ sit naufragium; neminem vestrum dubitare volumus, quin super hac re veritate discussa, quidquid æquum videbitur, providente Deo, decernere et stabili pactione studeamus efficere; et quamcunque partem injurias et conculcatæ justitiæ violentiam pati cognoverimus, illi procul dubio omni timore et respectu personalis gratiæ posthabito, favorem et apostolicæ auctoritatis præsidia conferemus. » (*Epist.*, I, 39.) (*Note du Trad.*)

éprouve, rien ne le tourmentait plus que la dissension et la haine qui ont éclaté entre eux et Henri, leur roi et leur seigneur, et qui ont déjà produit de funestes maux : meurtres, incendies, pillage des églises, misère des pauvres, ravage et ruine de la patrie; qu'il a envoyé vers le roi pour lui parler de cet état de choses, et pour le prier, de la part de saint Pierre et de saint Paul, de suspendre les hostilités jusqu'à l'arrivée des légats qu'il a choisis pour prendre connaissance de la cause, et pour rétablir la paix et l'union; qu'il les priait également de déposer les armes, de garder l'armistice, et de ne mettre aucun obstacle à la paix qu'il cherche à établir moyennant les secours de Dieu; que personne ne devait douter qu'il n'examinât les choses avec la plus stricte impartialité, et qu'il n'accordât la protection du siége apostolique à ceux qui sont lésés, sans se laisser influencer par la crainte ou par le respect de qui que ce soit. »

Mais la guerre ne prit pas la tournure que Grégoire voulait lui donner. On se sentait encore de part et d'autre assez fort pour terminer la querelle par la voie des armes, et pour ne pas s'arrêter à la décision du pape *. Henri faisait de grands préparatifs, et dirigeait

* La lettre de Grégoire n'eut aucune suite, comme le fait observer fort bien M. Voigt. La voix du pontife était trop faible pour se faire entendre au milieu du bruit des armes et des cris d'un peuple réduit au désespoir. Il en eut sans doute des regrets; mais une lettre de Mathilde de Toscane, protestant de son inviolable attachement au saint-siége, vint le consoler. Grégoire en ressentit *une joie immense*, comme il le dit, *Epist.*, I, 40. Ce sentiment était bien naturel. D'après ces réflexions, il n'est personne qui ne sente le vide de ces phrases creuses et sonores de l'auteur de la *Vie de Grégoire VII*, qui, après avoir donné la substance de la lettre à l'archevêque de Magdebourg, parle ainsi : « Grégoire était donc parvenu, » dit-il, à se faire l'arbitre entre le roi, de qui dépendit le premier jour de sa » destinée, et les seigneurs révoltés peut-être par ses propres instigations. C'est » de la part de Dieu qu'il leur ordonnait d'attendre son jugement, et il promettait » à la soumission les secours de l'autorité apostolique. Quel triomphe après si peu » de temps! Quelle joie au cœur du pontife! Naguère il n'écrivait que dans sa » douleur amère : il se plaignait de ses devoirs, il redoutait les dangers de sa » dignité ou les excès de son zèle. Aujourd'hui, c'est en se livrant à l'immensité » de sa joie qu'il engage la comtesse Mathilde et sa mère Béatrix à venir à Rome *. » Son esprit est libre de contrainte et d'arrière-pensée; ses amis doivent partager » son bonheur et célébrer son triomphe avec lui. » Ce sont des déclamations, et rien de plus. (*Note du Trad.*)

* ...Gaudii repleti immensitate. (*Epist.*, I, 40.)

tous ses efforts vers la guerre [1]. Les princes qui étaient autour de lui étaient froids et indifférents; ils ne faisaient pas de préparatifs, et n'avaient que peu d'hommes sous les armes; ils semblaient seulement venir près du roi pour dissiper, par leur présence, le soupçon qu'il pouvait avoir de leur infidélité.

Cependant les archevêques de Mayence et de Cologne se rendirent à Corvey, et prièrent les Saxons, de la part du roi, de retirer leurs troupes qu'ils avaient devant les forteresses. Mais les Saxons s'y refusèrent expressément, fort mécontents de ce que les archevêques cherchaient à les amuser par des négociations, par des armistices et des entretiens inutiles, et à rendre ainsi le roi encore plus intraitable: « C'est par les armes, disaient-ils, et non pas par des pour- » parlers qu'il faut sauver la liberté. » Cependant le parti le plus modéré des Saxons parvint à faire décider à l'unanimité que les grands se réuniraient à Fritzlar, la première semaine après la Purification de la sainte Vierge, et qu'on y délibérerait sur l'élection d'un souverain, qui réunît le suffrage de tous les partis, et qui pût soutenir l'État chancelant; ils invitèrent le roi à y venir défendre sa cause en personne, s'il le jugeait à propos, et à mettre de côté les ambassades et les négociations qui n'aboutissaient à rien. Sur cela ils se séparèrent [2].

Trois jours après, la garnison d'Asenbourg se rendit aux Thuringiens, et d'une manière honorable, car la famine seule avait pu fléchir le courage des soldats et les porter à la capitulation; c'est pourquoi on leur laissa la liberté, mais on mit le feu au château. Les assiégeants allèrent investir ensuite la place de Spatenberg, près de Sondershausen, et celle de Vokenrode, où se trouvait la reine, qui était enceinte. Le roi y envoya l'abbé de Hersfeld pour demander sa liberté, et pour la faire conduire à Hersfeld. Les Thuringiens acceptèrent cette proposition sans difficulté, car dans les plus grands troubles

[1] Peut-être est-ce là la raison de ces paroles de Lambert, ann. 1074 : « Wormatiæ longe aliter ibi victitans, quam regiam magnificentiam deceret. » Cependant il a pu également dire que les revenus du roi étaient beaucoup diminués, en sorte que « neque ex fiscis regalibus quicquam survetii ei exhibebatur, neque episcopi aut abbates, vel aliæ publicæ dignitates consueta et obsequia præbebant, » et par conséquent « in sumptus quotidianos necessaria ei vili pretio coemebantur. »

[2] Lamb. ann. 1074.

politiques les peuples n'ont jamais oublié le respect qu'on doit aux femmes. Elle accoucha au mois de février de cette même année d'un fils, nommé Conrad, qui fut baptisé par l'évêque d'Altenbourg qui se trouvait alors à Hersfeld. L'abbé et les moines lui servirent de parrains, en l'absence des grands de l'empire [1].

Le roi, réduit à des extrémités fâcheuses par la défection et la mauvaise volonté de ses vassaux, et par la fureur toujours croissante des Saxons [2], résolut de tenter le sort des armes, aimant mieux perdre la vie avec honneur que la couronne avec ignominie [3]; car il savait que les garnisons des forts murmuraient de son inaction à Worms. Il prit donc la résolution de délivrer les forts à quelque prix que ce fût, et pour cet effet il envoya des hérauts vers tous les princes de l'empire, les pressant de venir le rejoindre, leur rappelant ses bienfaits passés, et leur faisant de magnifiques promesses pour l'avenir. Plusieurs évêques arrivèrent, mais sans troupes [4], ils les avaient laissées dans leurs foyers. Ils venaient s'excuser de n'avoir point fourni leur contingent, par la raison que cette guerre était réprouvée de tous. Un grand nombre d'autres seigneurs, tels que les archevêques de Cologne et de Mayence, l'évêque de Strasbourg et celui qu'on avait chassé de Worms, les ducs de Bavière, de Souabe, de Lorraine et de Carinthie, et les hommes d'armes des abbés de Fulde et de Hersfeld, déclarèrent ouvertement qu'ils ne voulaient pas faire la guerre pour opprimer des innocents [5].

Alors Henri sortit de Worms [6] à la tête de son armée. Pour exciter l'enthousiasme des soldats, on avait représenté sur leurs boucliers les faits d'armes de leurs ancêtres [7]. Il faisait un froid sec et glacial, les rivières étaient gelées, l'armée manquait de pain, car les moulins ne pouvaient plus moudre. Il faut y ajouter qu'on apercevait dans

[1] Lamb., ann. 1074.

[2] Furor Saxonicus, ferocitas hostium.

[3] Magis eligens vitam honeste quam regnum per dedecus amittere. *Lamb.*

[4] Sed hi consiliis præbendis paratiores, quam stipendii faciendis.

[5] Lamb., ann. 1074.

[6] Le poëme *de Bello saxon.* (lib. II) appelle son armée petite, mais distinguée par sa réputation de bravoure. Bruno, p. 110, dit : Il est vrai qu'il avait résolu de lever une armée nombreuse.

[7] Tel est le récit du poëme.

le ciel des signes extraordinaires : on voyait à l'aurore deux colonnes de feu qui s'élevaient avec le soleil, et jetaient le même éclat; d'autres avaient vu la nuit précédente au firmanent un arc miraculeux [1]. Ce fut sous ces sinistres présages que le roi partit pour Hersfeld.

Cependant, avant d'y arriver, Henri envoya Hartwich, abbé de Hersfeld, vers les Saxons qui l'attendaient déjà aux bords de la Werra; car aussitôt que les Saxons eurent appris l'approche de Henri, ils appelèrent le peuple aux armes et à la défense de la patrie, et retirèrent une partie des troupes qui assiégeaient les forteresses [2]. De toutes parts accoururent de nombreux combattants à pied et à cheval, une armée de quarante mille hommes se trouva bientôt rassemblée et campée près de Vach [3]. L'abbé fit demander aux Saxons si les envoyés pourraient arriver jusqu'à eux sans danger. Les troupes du roi se trouvaient dispersées dans les villages voisins; le prince attendait des renforts, trouvant son armée trop faible pour attaquer. Il savait que l'armée saxonne était beaucoup plus forte que la sienne, et qu'on avait résolu de lui fermer l'entrée de la Thuringe, en lui livrant bataille sur les bords de la rivière qui sépare ce pays de la Hesse, car la rivière, étant gelée, ne mettait aucun obstacle au passage. Les deux camps se trouvaient rapprochés. Henri était très-inquiet, car, voyant son armée insuffisante, il craignait d'être surpris par l'ennemi avant d'avoir reçu ses renforts; aussi il fit sentir toute sa mauvaise humeur à ceux qui lui avaient conseillé de quitter Worms, et qui l'avaient mis dans cette fâcheuse position [4]. La supériorité des Saxons en nombre et en préparatifs jeta, dès qu'elle fut connue, le découragement dans l'armée royale. Henri avait parlé d'eux d'un ton de mépris, il avait dit que l'armée des Saxons était composée de paysans inexpérimentés dans la guerre, n'ayant ni cavalerie ni armes. Comme on voyait tout le contraire, on n'osait pas s'exposer à une bataille [5].

[1] Nous appelons cela de la superstition; mais le siècle le croyait, et c'est une des choses qui le caractérisent.

[2] Aventin.

[3] Lamb. — Carmen *de Bello saxon.* Bruno, p. 110.—Aventin, *Annal. saxon.*, Bachan, Nachan, Vach (dans la Hesse).

[4] Le meilleur guide à suivre ici est Lambert, qui était près de ces lieux.

[5] Bruno, p. 110. Aventin dit que l'empereur avait environ six mille hommes, mais Lambert les appelle « exercitus prædæ quam pugnæ avidior. »

Pendant ces négociations, les troupes du roi livrèrent au pillage tous les environs d'Hersfeld, et ne laissèrent aux habitants qu'une misérable existence. Le roi, vu le mauvais esprit du soldat, ne pouvait mettre aucun obstacle à ces sortes de déprédations [1]. Les abbayes de Fulde et d'Hersfeld furent tellement ravagées que les moines, réduits par la faim, avaient mille peines à conserver la vie. Les Saxons souffraient des maux non moins cruels; car, levés précipitamment, ils n'avaient pas eu le temps de faire leurs provisions. Il renvoyèrent onze mille hommes dans leurs foyers, ne croyant pas en avoir besoin pour combattre la petite armée du roi [2]. Un grand nombre périrent de froid.

L'abbé revint de son ambassade, et rapporta au roi que, contre toute attente, les Saxons étaient disposés à la paix, et qu'ils lui avaient donné une réponse fort modérée; qu'ils respectaient les droits des gens, sachant que dans les temps les plus malheureux les ambassadeurs étaient inviolables; qu'ils avaient pris les armes contre leur gré, non pour offenser quelqu'un, mais pour se défendre contre l'injustice; qu'ils n'avaient pas d'autre but; et que, si on leur ôtait le motif qui les a forcés à se soulever, ils feraient volontiers la paix, et remettraient l'épée dans le fourreau [3]. Le roi, ayant entendu cette réponse, envoya sur-le-champ, d'après le conseil des princes [4], quatre évêques

[1] « Ut militem hoc pretio redemptum devotiorem sibi faceret. » C'est ce qu'on a vu dans tous les temps.

[2] Lamb.

[3] Le poëme parle autrement des Saxons :

Regis ut instructos videt adventare cohortes,
. . . .
Cernit et erectis acies accedere signis :
Horribili stupet aspectu, furit igneus ardor.

Le poëme dit encore que les Saxons vinrent les premiers au camp impérial et se soumirent; Aventin est d'accord avec le poëte, et va même un peu plus loin : d'après lui, l'empereur chercha quelques détours pour venir les surprendre dans leur camp. Dès que les Saxons s'en aperçurent, soudain « abjectis armis, excalceatique supplices in castra Cæsaris veniunt, veniam petunt, se peccasse confitentur, se cunctaque absque ulla pacatione in fidem Cæsaris tradunt. »

[4] L'Annaliste saxon dit : « Ut principes jubebant. » Lambert : « Grata admodum erat his, qui cum rege erant, responsio. »

vers les Saxons pour traiter de la paix et pour promettre au nom du roi qu'il se soumettrait à toutes les conditions que prescriraient des arbitres choisis des deux côtés, pourvu qu'elles fussent justes [1], et qu'on lui conservât la dignité qu'il avait reçue de ses pères, et dont il s'était sans doute rendu indigne par les désordres de sa jeunesse [2]. Otton de Nordheim, qui était au camp, et plusieurs autres princes à qui le roi avait déjà fait auparavant de magnifiques promesses, furent d'avis d'accepter la paix, mais à condition que les forts seraient détruits immédiatement et ne seraient plus reconstruits; que le pillage cesserait à l'instant; qu'on restituerait à chacun les biens enlevés par violence ou par calomnie; qu'Otton rentrerait en possession de la Bavière; qu'une amnistie pleine et entière serait accordée aux archevêques de Mayence et de Cologne, à Rodolphe de Souabe, et à tous ceux qui avaient quitté le parti du roi ou qui l'avaient offensé; que les droits et les libertés du peuple saxon resteraient intacts et inviolables, tels qu'ils les avaient reçus de leurs ancêtres; que les affaires de la Saxe seraient réglées par ses propres princes, et non par un conseil composé d'étrangers; que le roi ne tiendrait pas toujours sa cour dans la Saxe, à Goslar, mais qu'il séjournerait aussi dans les autres provinces de l'empire; qu'il rendrait justice aux églises, aux monastères, aux veuves et aux orphelins, et à tous ceux qui avaient été calomniés, et surtout qu'il honorerait le trône par des mœurs plus convenables et par des faits plus glorieux [3].

On envoya ce traité à Henri, en lui déclarant que s'il acceptait les conditions, et qu'il donnât les places fortes comme gages de sa foi, les seigneurs déposeraient les armes et se mettraient de son côté; sinon, ils combattraient jusqu'à la dernière extrémité pour la défense de leur liberté, de leurs lois et de leur patrie. Ces conditions parurent au roi inadmissibles. Il supplia les princes de lui rester fidèles, et de ne pas le forcer à se soumettre à des conditions aussi honteuses pour tous. La démolition des forteresses le peinait surtout. Il rejeta

[1] Lamb., ann. 1074.

[2] *Annal. saxon.*, ann. 1074.

[3] Telles sont les paroles de Lambert et des *Annal. Saxon.* Selon Lehmann Speyers (*Chron.*, p. 381), on mettait encore pour condition que les évêques et les ecclésiastiques rendraient tous les biens de l'État, qu'ils s'étaient appropriés pendant la jeunesse du roi.

donc la paix, annonça qu'il ferait le lendemain la revue de son armée, et donna ordre à tous les chefs féodaux d'y venir à la tête de leurs guerriers. Tous dirent qu'ils obéiraient, mais pas un ne sortit de son camp, car ils regardaient comme un acte d'impiété de combattre des gens qui avaient pour eux le droit de la justice. C'est ce qui mit le comble aux embarras de Henri.

Mais la situation des Saxons n'était pas meilleure. La masse, fatiguée de tant d'incommodités, était en rébellion ouverte contre ses chefs. Elle demandait à grands cris la paix ou la bataille; elle alla même jusqu'à offrir la couronne à Otton.

Alors quelques affidés du roi se rendirent près de lui dans son camp, et lui dirent qu'il ne lui restait que l'alternative ou d'accepter la paix, ou de perdre la couronne au risque de sa vie; qu'il ne pouvait pas compter sur la fidélité chancelante des princes, qui ne le soutenaient que de paroles, et qui au premier choc se mettront du côté de l'ennemi; qu'il devait bien se garder de mettre leur fidélité à l'épreuve; qu'il ne lui restait qu'un moyen de se tirer d'embarras, c'est d'accepter les conditions; qu'ainsi il échapperait au danger, conserverait la couronne, éteindrait les dissensions et cesserait d'être la risée de ses ennemis. Le roi se laissa persuader, vaincu par la nécessité plutôt que par la raison. Il appela les princes au conseil, et leur déclara qu'il voulait rétablir la tranquillité et consentir à tout ce qu'ils lui demanderaient pour mettre un terme à de si grands embarras. Les Saxons répondirent qu'il fallait accepter la bataille ou les conditions de la paix. Le roi prit ce dernier parti. Alors quinze évêques et tous les princes qui étaient au camp allèrent aussitôt porter cette nouvelle aux Saxons; mais ceux-ci hésitèrent, ne se fiant pas à la parole du roi[1]. Enfin, après de longues négociations, les chefs de l'armée royale jurèrent que, si jamais le roi manquait à ses promesses, et qu'il révoquât ce qu'il accordait dans la détresse, ils se joindraient tous à eux contre lui, pour défendre les droits de la justice, et pour le détrôner comme un parjure. Sur cette assurance, les chefs saxons qui avaient négocié la paix accompagnèrent les ambassadeurs vers le roi, qui les reçut fort bien, leur donna le baiser de paix, et leur confirma

[1] Propter suspectam regis ferocitatem et sæpe numero spectatam fidem nulla Saxonibus viderentur satis tuta consilia. *Lamb.*

de bouche et à haute voix toutes les promesses faites en son nom. Après avoir fait de riches présents à ceux qui lui étaient restés fidèles, il les renvoya chez eux, et se rendit à Goslar, accompagné d'une troupe de Saxons [1].

Henri fit une entrée triomphante dans cette ville, au milieu des cris de joie de toute la population; il rendit aux habitants leurs anciens priviléges, et leur en accorda de nouveaux; il y tint des assemblées, envoya des messagers vers les forts pour annoncer la paix et pour les faire évacuer, donna des récompenses aux garnisons, fit l'éloge de leur bravoure et de leur fidélité. Les forteresses devaient être livrées aux Saxons pour être détruites [2]. Les intrépides chevaliers de Harzbourg, que le roi estimait plus que tous les autres, se rendirent près de lui à Goslar, lui exprimèrent leur mécontentement sur cette paix, et lui promirent de nouvelles preuves de leur valeur. Dans les champs, entre Goslar et le château, ils lui montrèrent les tombeaux de leurs ennemis, lui racontèrent leurs exploits et leurs victoires. Ce récit releva le courage de Henri, et lui donna de nouvelles espérances pour l'avenir. En voyant le dévouement de tant de serviteurs, il regrettait amèrement le passé; c'est pourquoi il différa de remplir les conditions du traité, donnant des réponses équivoques à ceux qui le questionnaient, et remettant tout à la décision d'une assemblée générale où l'on devait régler, d'après leurs avis, tout ce qui intéresserait l'honneur et le salut de l'État.

Cette assemblée fut convoquée à Goslar, et tous les seigneurs devaient y assister; mais, lorsque le jour arriva, on n'y trouva que les

[1] La *Chronique* de Lehmann, p. 382, a conservé un poëme sur la paix qui est très-partial pour l'empereur; les vers suivants en sont un échantillon :

Vix modo victores devictos addecimabant.
Millia sex vincunt, decies tot victa fuere.
. . . .
Rex igitur facta Saxonum deditione,
More leonino substratis hostibus iram
Justam deposuit, commissaque cuncta remisit.

On peut juger par là de l'ensemble du poëme.

[2] *Annal. Saxon.* Carmen *de Bello saxon.* Lambert. Aventin.

princes de la Saxe et de la Thuringe [1], et cela à la tête de leurs guerriers qu'ils avaient laissés aux portes de la ville. Ils demandèrent au roi quelle était sa résolution. Pendant trois jours entiers ils insistèrent avec des prières et des menaces, mais ils ne purent obtenir que des réponses évasives. Le roi leur disait tantôt que les seigneurs sur lesquels il comptait le plus n'étaient pas encore arrivés; tantôt qu'il avait construit à grands frais les forteresses pour la sûreté du royaume, et qu'on ne devait pas les démolir. Il est certain que les forts étaient pour le roi un solide appui. Quelques seigneurs saxons, qui voulaient lui plaire et paraître attachés à sa personne, lui indiquèrent un moyen de conserver Harzbourg. Ils s'offraient eux-mêmes à sauver cette place, pourvu que le prince la livrât entre leurs mains, jusqu'à ce que la fureur populaire fût apaisée. De cette manière elle serait conservée, tandis que maintenant on avait tout à craindre du peuple. Mais Henri se méfiait des princes saxons; il craignait qu'une fois maîtres de la place, ils ne la rendissent plus [2]. Cependant il laissa encore pendant quelque temps les seigneurs se bercer de cet espoir [3]. Ce fut alors qu'eut lieu, comme on le prétend, l'événement qui va suivre.

Dans le pays d'Oldenbourg, il y avait à Rastedt un certain comte Huno, déjà avancé en âge, et livré entièrement à la piété et à la pratique de la vertu. Une seule chose retenait encore ses regards sur la terre, c'était l'intérêt de son fils, jeune homme actif et entreprenant. Or, Huno avait aussi été mandé à Goslar pour le jour désigné, mais son grand âge et sa persévérance dans la prière l'avaient empêché de s'y rendre. Ses ennemis en tirèrent un sujet d'accusation, parce qu'il avait toujours mieux servi Dieu que son roi. On lui donna donc l'ordre de se rendre à Goslar, et le conseil d'amener avec lui quelqu'un qui pût se battre en duel, à la manière des habitants de la Frise, avec un champion du roi qu'on lui présenterait. Le comte Huno partit avec son fils et une nombreuse suite, et se rendit, plein de courage, à Goslar. Lorsqu'il parut devant Henri, celui-ci lui annonça que son fils Frédéric

[1] Lambert. D'autres, tels que les Antiq. de Goslar, dans Heineccii *Scr. rer. Germ.*, lib. I, disent que peu de personnes s'y trouvaient.

[2] *Annal. Saxon.*, ann. 1074. Bruno, *de Bello Saxon.*, p. 111.

[3] Lamb., ann. 1074.

allait prouver l'innocence de son père, en combattant contre un énorme lion qui était le champion du roi. Cette nouvelle jeta presque le pieux vieillard à la renverse; cependant il leva son esprit vers Dieu, invoqua son secours, et se rappelant le sacrifice d'Abraham, il promit à Dieu que, si son fils sortait victorieux du combat, il construirait avec lui un couvent en l'honneur de la mère de Dieu. Le père priait encore, lorsque son fils entra en lice. Animé d'un noble courage, il voulut tromper l'animal, et pour cet effet il lui présenta un mannequin tout armé. Pendant que le lion furieux se jeta dessus, le jeune homme le perça avec son épée, et resta triomphant sur l'arène. Le roi le reçut à bras ouverts, lui fit présent d'un baudrier, d'un anneau, et lui donna à perpétuité une grande quantité de terres situées près de Soist[1] avec leurs dépendances, et puis déclara son comté, qui était un fief de l'empire, affranchi de toute obligation féodale[2].

Le roi différait toujours de satisfaire aux demandes des princes, lorsque tout à coup il reçut la nouvelle que les Saxons marchaient à main armée vers son palais, non pour obtenir l'accomplissement de ses promesses, mais pour attenter à ses jours, et pour choisir ensuite un nouvel empereur. Aussitôt Liémar, archevêque de Brême, les évêques de Ceits et d'Osnabruc, et plusieurs autres qui, pour la cause du roi, avaient quitté leur pays, au sacrifice de leurs biens, se rendirent près du roi et le prièrent instamment d'avoir pitié d'eux, de mettre un terme aux larmes de ses sujets et aux malheurs du royaume, de penser à son sort à venir, et de consulter ses plus chers intérêts. Pendant cet entretien, la cour du palais se remplit de soldats armés qui, jetant de grands cris, se montraient disposés à se porter aux excès les plus violents; le roi les voyait de ses propres yeux. Pressé par un double danger, il promit d'accomplir ponctuellement les conventions de Gerstungen; de donner à Otton de Nordheim, dans le

[1] C'est ainsi que l'appelle la Chronique de Rastedt.

[2] Tel est le récit de la Chron. de Rastedt, dans *Script. rer. Germ.*, II, p. 90, et dans Heineccii *Script. rer. Germ.*, p. 88. On trouve cette histoire dans Schephower, *Chron. Oldenb.*, Hammelmann, Giscecke et Winckelmann. M. de Halem, dans son *Histoire du duché d'Oldenbourg*, en fait un récit brillant, mais il en combat la vérité par beaucoup de raisons. On pourrait y ajouter que Henri, dans sa position, ne devait pas songer à un tel acte, et même ne pas le permettre. Mais la tradition en est restée longtemps dans l'esprit du peuple.

terme d'un an, un dédommagement pour la perte de la Bavière; et de laisser démolir immédiatement les forts, à condition cependant que les Saxons et les Thuringiens démoliraient aussi ceux qu'ils avaient construits sous son règne. Tout devait s'accomplir à l'instant même [1]. Cette nouvelle fut publiée aussitôt dans tout le pays : les châteaux de Vokenrode et de Spatenberg furent abattus sur-le-champ; tous les forts qui avaient nui aux habitants du pays furent livrés aux flammes, ou renversés par la fureur du peuple [2].

Pour conserver le riche et magnifique château de Harzbourg, le roi recommanda à quelques-uns de ses amis de détruire seulement les remparts, et de se servir de quelque prétexte pour arrêter le peuple s'il voulait aller plus loin; il espérait pouvoir rétablir aisément les murs. Le roi fut obéi. On se contenta de détruire les murailles extérieures, mais on conserva le château et la magnifique église.

Déjà, à la fin de mars, le roi avait quitté Goslar pour visiter les provinces rhénanes; mais il regrettait bien vivement la destruction des forteresses. On prétend qu'il a dit, aux frontières de la Saxe, qu'il ne reverra plus ce peuple jusqu'à ce qu'il soit à la tête d'une armée puissante, avec laquelle il le gouvernera selon sa volonté [3]. Les habitants des environs de Harzbourg se rappelaient toujours les injustices qu'ils avaient souffertes par la proximité de cette forteresse, et lorsqu'ils comparaient leur pays dévasté, avec ce qu'il était autrefois, et qu'ils voyaient encore des choses si magnifiques sur cette montagne, ils entraient en fureur. De plus, on répandait le bruit que le roi, sous prétexte de conserver le temple de Dieu, méditait de nouvelles cruautés, de sorte que si la guerre se renouvelait, il se servirait de ce point d'appui pour les subjuguer. Ces propos volèrent de bouche en bouche, et excitèrent une irritation extrême. Aussi, à peine le roi fut-il à trois journées de leurs frontières, que les paysans, à l'insu et sans le conseil de leurs princes, se précipitèrent sur le château, renversèrent de fond en comble les murailles, dispersèrent

[1] Nec improbitas Saxonum ullas indulsit inducias. *Lamb.*

[2] Lambert.

[3] Tel est récit de Bruno, p. 111. Il place le départ du roi après la destruction de Harzbourg; Lambert, avant le départ. Ce dernier est trop clair et trop précis, pour que nous ne le suivions pas.

au loin les pierres dans la campagne, détruisirent tous les édifices, mirent le feu à l'église, qui, quoique construite en bois, était magnifique [1]; ils pillèrent aussi le trésor de l'église, brisèrent l'autel, enlevèrent tout ce qui était d'or et d'argent, et mirent les cloches en pièces; ils ne ménagèrent pas même la sépulture royale, ils ouvrirent les tombeaux où étaient un frère et un fils du roi, en jetèrent les ossements dans les flammes; ils arrachèrent également les reliques, qui furent à peine sauvées par un abbé d'un couvent voisin [2]; les prêtres mêmes furent maltraités [3]: les édifices du couvent n'étaient plus qu'un tas de pierres [4]. Les amis du roi, qui étaient présents, n'osaient ouvrir la bouche, car on les avait menacés de mort. Tout fut détruit, tellement que la montagne était nue et ne semblait jamais avoir porté ni église, ni citadelle [5]; on fit de même de toutes les forteresses qui n'étaient point gardées.

La nouvelle de ce désastre pénétra Henri d'une douleur vive et profonde. Les seigneurs saxons étaient eux-mêmes effrayés de cette fureur populaire; craignant que le roi n'en tirât vengeance, ils lui envoyèrent des messagers à Worms pour lui assurer qu'ils n'y avaient pris aucune part, qu'ils n'avaient pas rompu le traité de paix, qu'ils allaient prendre des informations et punir tous les coupables. Mais le roi ne laissa pas fléchir sa colère; il déclara que, puisque les lois humaines étaient impuissantes à contenir la violence des Saxons, il allait recourir aux tribunaux ecclésiastiques et invoquer le secours de Dieu.

En même temps il envoya des ambassadeurs à Rome pour porter plainte devant le tribunal du siége apostolique et pour exposer l'indigne conduite de ce peuple qui avait porté une main sacrilége sur les choses saintes, qui avait brûlé la maison de Dieu, brisé ses autels,

[1] Cette église, fondée par Charlemagne, agrandie par Conrad Ier, puis transportée à Goslar par Henri III, avait été replacée par son fils au milieu du fort.

[2] Mabillon (*Annal. Bened.,* t. V, p. 72) dit : « Ex vicino cœnobio, an Fritislariensi. »

[3] Le poëme *de Bello saxon.* les fait crucifier.

[4] Il y avait un « monasterium et claustrum canonicorum. » Abb. Ursperg., *in Chron.,* p. 221. Lamb. l'appelle « canonicorum congregationi instituendæ locus. »

[5] Lamb. Bruno, *Annal. Saxon.* et Carmen *de Bello Saxon.,* lib. III. Abb. Ursperg, *Chron.* Auctor Vitæ Henrici. *Annal. Hildesheim.,* ann. 1073.

profané les tombeaux et exercé sa fureur jusque sur les cendres de sa famille [1].

Un grand nombre de seigneurs, mécontents de la conduite des Saxons, se séparèrent d'eux. Les Souabes s'étaient engagés seulement à ne pas soutenir le roi, lorsqu'il marcherait contre eux. Rodolphe ayant donc appris que les Saxons avaient conclu la paix sans sa participation et qu'ils n'avaient eu aucun égard au traité fait avec eux, renonça à leur parti [2] et se mit du côté du prince. Le duc de Carinthie, l'archevêque de Mayence, et beaucoup d'autres, firent de même. Un grand nombre d'entre eux célébrèrent avec Henri la fête de Pâques à Bamberg. Le roi leur raconta l'action infâme des Saxons et les supplia ardemment de venir à son secours pour qu'il pût tirer vengeance de ce peuple. Mais il devait se passer un long espace de temps, avant que les grands fussent disposés à combattre de nouveau.

Grégoire ne crut pas devoir laisser passer le temps de détresse où se trouvait Henri, sans en profiter. Il le voyait dépouillé de toute puissance, presque entièrement abandonné et profondément humilié; son salut dépendait des grands qui étaient tous dévoués au siége de Rome. Le prince avait contre lui un peuple que le pontife pouvait gagner facilement; les évêques de l'empire avaient tous l'esprit absorbé par ce différend, et ceux qui pouvaient offrir quelque résistance à ses ordres appartenaient à un parti faible et désarmé. Pour rendre les circonstances encore plus favorables à l'accomplissement de ses plans, Grégoire se mit à disposer les esprits à une croisade [3].

La situation des chrétiens en Orient devenait plus critique à mesure que la puissance des Turcs s'augmentait. A la tête d'une armée nombreuse, Togrul-Beck, de la tribu des Seldjouckes, avait assiégé Bagdad, renversé le pouvoir du calife Bujah, et conduit ses hordes victorieuses jusqu'aux bords de l'Euphrate. Son neveu Alp Arslan pénétra jusqu'à Cogni dans l'Asie-Mineure, fit prisonnier l'empereur Romain Diogène, et répandit la terreur jusque dans Constantinople.

[1] Lambert.

[2] Bruno, p. 110 : « Hujus fœderis inconsulta compositio Saxonibus maximorum malorum fuit origo. » A partir de ce moment, ces deux peuples devinrent des ennemis acharnés.

[3] La grandeur d'un génie supérieur consiste principalement à observer et à saisir le moment favorable pour l'accomplissement de ses desseins.

Sous le règne de Michel VIII, Soliman, parent du grand Malekschah, envahit la Romanie et établit sa résidence à Nicée. Les Grecs n'avaient plus dans l'Asie-Mineure que les côtes et quelques places fortes. Une autre horde se jeta sur la Syrie et étendit ses conquêtes jusqu'aux frontières de l'Égypte.

Alors l'empereur de Constantinople s'adressa aux chrétiens de l'Occident [1]; Grégoire était en bonne intelligence avec lui. Il espérait gagner, par le moyen d'une croisade, l'affection des Grecs, et parvenir à la réunion des deux Églises. Il écrivit donc, au mois de février, à Guillaume, comte de Bourgogne, pour lui rappeler la promesse qu'il avait faite précédemment à Alexandre de contribuer au salut de l'Église, et pour le prier d'exciter le zèle des autres princes dévoués au saint-siége [2]. Au mois de mars il adressa une autre épître à tous les chrétiens, pour leur annoncer « que les troupes infidèles avaient dévasté tout le pays jusqu'aux murs de Constantinople, et que plusieurs milliers de chrétiens avaient été égorgés comme de vils troupeaux. Or, comme le Sauveur du monde a donné sa vie pour les siens, les hommes devaient aussi se sacrifier pour leurs frères. Excités par les blessures et le sang des chrétiens, ils doivent voler à leur secours et soutenir un empire ébranlé [3]. » Mais ces paroles ne firent aucune impression sensible, on était trop occupé de ses propres malheurs pour songer de longtemps à l'Orient. En Allemagne les affaires étaient dans une telle situation que personne ne pouvait s'éloigner de son pays. Cependant, au mois de janvier de l'année suivante, il s'adressa encore une fois à tous les fidèles [4]; il supplia, au nom de saint Pierre,

[1] *Voy*. Wilken, *Histoire des Croisades*, tom. II, p. 41-43.

[2] *Epist.*, I, 46. Guillaume avait déjà promis à Alexandre II d'aider le saint-siége contre les Normands, de concert avec le comte de Saint-Gilles et quelques autres.

[3] *Epist.*, I, 49.

[4] *Id.*, II, 37. Comme il écrit : « Invitamus, ut quidam vestrum veniant, qui christianam fidem vultis defendere et cœlesti regi militare, ut cum eis viam (favente Deo) præparemus omnibus qui cœlestem nobilitatem defendendo per nos ultra mare volunt transire; » on ne saurait dire au juste si Grégoire n'avait pas l'intention d'aller avec les croisés. Wilken, I, p. 43 *.

* Une phrase de sa lettre à Guillaume semblerait indiquer que Grégoire voulait faire partie de la croisade, car il dit : « Speramus etiam ut, pacatis Normannis, *transeamus* Constantinopolim in adjutorium Christianorum. (*Audley.*)

tous ceux qui voulaient défendre la foi du Christ attaquée en Orient par un mauvais esprit, de se réunir à lui pour entreprendre cette guerre sacrée, et pour prouver qu'ils étaient de vrais enfants de Dieu. Il promit des récompenses éternelles à leurs travaux passagers. Cet appel fut encore sans succès, Grégoire lui-même était trop occupé de l'accomplissement de ses vues pour se mêler efficacement des affaires d'Orient.

Mais avant que Grégoire fît ce pas important auquel l'avaient invité les circonstances, il se passa à Cologne un événement bien extraordinaire[1]. Le dévouement des habitants de Worms était connu et avait trouvé partout des approbateurs. La ville de Cologne n'était pas moins bien disposée à l'égard de Henri, quoique son archevêque fût contre lui. L'évêque de Mimigardenfurth, en Westphalie, était venu célébrer les fêtes de Pâques à Cologne. Après qu'elles furent terminées, l'archevêque de Cologne ordonna aux officiers de sa maison de se procurer un vaisseau pour reconduire son hôte. Les officiers s'emparèrent d'un bâtiment qui appartenait à un des plus riches négociants de la ville, et jetèrent dehors les marchandises. Les mariniers en donnèrent avis à leur maître. Sans plus de réflexions, le fils du négociant, jeune homme vif, hardi, connu et aimé dans toute la ville, réunit à la hâte les serviteurs de la maison paternelle et quelques amis dévoués, courut avec eux au bâtiment, et pria instamment les gens de l'archevêque de rendre ce qu'ils avaient pris. Il repoussa avec la même fermeté l'avocat de la ville [2] qui était venu avec des gens armés pour faire exécuter les ordres de l'archevêque. Des deux côtés on reçut des renforts disposés à en venir aux mains. L'archevêque, ayant appris cette nouvelle, envoya des messagers pour calmer le tumulte et pour faire dire au peuple qu'il saurait, à la prochaine session de la cour de justice, faire châtier une jeunesse séditieuse. Cette menace était intempestive ; le peuple était mal disposé à l'égard de son archevêque ; car, malgré toutes les autres vertus d'Annon, malgré la droiture et l'intégrité qu'il avait montrées dans

[1] Qui nous donne une peinture bien fidèle de l'époque. C'est Lambert qui rapporte cette histoire, et d'après lui Mabillon. *Annal. Bened.,* lib. LXIV, c. 51.

[2] « Advocatum urbis. » On sait qu'au moyen âge chaque ville avait son défenseur, avocat d'office.

l'administration de l'Église et de l'État, il avait le défaut de ne pas se borner, dans ses moments d'irritation, à de simples réprimandes, mais de proférer des menaces et des paroles offensantes.

Le fils du négociant se mit à parcourir la ville, excita le peuple en lui rappelant l'orgueil et la dureté d'Annon, et ses propos injurieux envers les plus honnêtes bourgeois. Le peuple se laissa entraîner facilement[1]; le souvenir de la conduite des habitants de Worms, qui avaient chassé leur évêque, enflamma tous les esprits; ils pensaient qu'étant plus nombreux, plus riches et mieux armés, il serait honteux pour eux de supporter plus longtemps le faste tyrannique de leur archevêque. Le peuple courut aux armes, et bientôt il y eut une insurrection générale; on ne voulait plus le bannissement du prêtre, mais sa mort. Annon eut l'imprudence de tenir encore quelques propos offensants; alors, vers le soir, des gens armés sortirent de tous les quartiers, et se réunirent devant le palais épiscopal. L'archevêque était à souper avec l'évêque de Mimigardenfurth; des pierres et des flèches, lancées dans la salle, tuèrent quelques-uns des convives, et en blessèrent d'autres. L'auteur de la sédition, le jeune homme, couvert d'un casque et d'une cotte de maille, était à la tête de la multitude, l'encourageant par son exemple; mais il disparut au moment où l'on se précipitait sur le palais pour en enfoncer les portes. L'archevêque eut de la peine à se sauver avec ses serviteurs dans l'église de Saint-Pierre dont il fit fermer et barricader les portes. La foule révoltée entra précipitamment dans le palais épiscopal, en brisa les portes, et pilla les trésors; une partie descendit dans la cave[2], enfonça les tonneaux avec tant de fureur que les flots du vin faillirent noyer les pillards; d'autres se précipitèrent dans la chapelle, brisèrent les autels, profanèrent les vases sacrés et les ornements sacerdotaux. En bouleversant tout ce qui était dans le sanctuaire, ils découvrirent un homme qui s'y était caché, ils le prirent pour l'archevêque et le

[1] Lamb. : « Quippe qui ab ineunte ætate inter urbanas delicias educati, nullam in bellicis rebus experientiam habebant, quique post venditas merces, inter vina et epulas, de re militari disputare soliti, omnia, quæ animo occurrissent, tam facilia factu quam dictu putabant, exitus rerum metiri nesciebant. »

[2] Dum vina in diutinos usus summa ope congesta præcipitantius effundunt, repletum subito cellarium, ipsos (quod dictu quoque ridiculum sit) inopinis fluctibus periclitatos, pene suffocaverat.

massacrèrent aussitôt; mais lorsqu'on eut appris qu'Annon s'était réfugié dans l'église de Saint-Pierre, on se réunit en foule devant cette église. On n'avait plus de respect pour le lieu saint : le temple fut bloqué, on tenta même d'en abattre les murs, du moins on menaça d'y mettre le feu, à moins qu'on ne livrât l'archevêque. Ceux qui étaient auprès du prélat lui conseillèrent de se sauver sous un habit déguisé, et de mettre ainsi le temple de Dieu à l'abri du meurtre et de l'incendie. La sédition dura jusqu'à minuit. L'église n'était pas éloignée des murs de la ville. Annon se retira du temple dans une maison voisine, où l'on avait fait, depuis quelques jours, une porte de communication. De là il se sauva avec quelques-uns de ses serviteurs à la faveur de la nuit, et ne tarda pas à rejoindre l'évêque de Mimigardenfurth et ses compagnons, avec lesquels il se rendit à Nuys[1], sur les bords du Rhin. Pendant ce temps on avait percé le mur de l'église de Cologne au milieu de cris furieux, chacun disait que l'archevêque ne leur échapperait pas, quand même il se cacherait, comme un ver, dans la profondeur de la terre. Ceux qui étaient enfermés dans l'église promirent de livrer l'archevêque s'ils le trouvaient; lorsqu'ils le présumèrent hors de danger, ils ouvrirent les portes, disant qu'ils ne pouvaient le découvrir et qu'il s'était sauvé par un autre côté. Comme on ne le trouvait pas, on pensait qu'il reviendrait bientôt avec des gens armés, on prit donc des mesures pour défendre la ville, et, pour cet effet, on plaça des soldats aux avant-postes. Bien des meurtres furent commis, les moines de Saint-Pantaléon coururent de grands dangers. Les rebelles convinrent d'envoyer à la hâte quelques jeunes gens au roi, pour l'informer de ce qui s'était passé, pour le prier de prendre possession de la ville et de tirer vengeance des injustices de l'archevêque.

La sédition dura trois jours entiers, après lesquels les choses changèrent de face. Annon était beaucoup plus aimé et vénéré au dehors qu'au dedans de la ville. Quand on eut appris dans la campagne la manière dont le prélat avait été traité, il y eut un mécontentement général; on vantait ses vertus, ses services, et on rougissait de l'infâme conduite des habitants de Cologne. Un pareil avilissement de la dignité sacerdotale était regardé comme un crime qui demandait

[1] Nussen, Nuiss.

vengeance au Ciel. L'indignation était au comble; on se réunit, on prit les armes : de quatre à cinq milles à la ronde, le peuple se leva en masse pour venger l'injure faite à son pasteur. L'archevêque se vit donc à la tête de nombreuses troupes disposées à tout entreprendre pour soumettre la ville. Le fer et le feu devaient être leurs moyens, si toutefois les habitants de Cologne ne se soumettaient pas volontairement. Le quatrième jour après sa fuite, Annon s'approcha de la ville avec ses troupes. Les bourgeois furent effrayés à la vue de cette multitude de gens armés, contre lesquels ni leurs forts ni leurs remparts ne pouvaient les garantir; ils envoyèrent donc des députés au prélat pour reconnaître leur faute et pour lui dire qu'ils étaient prêts à se soumettre à toute pénitence qu'il leur imposerait. Le prélat se laissa toucher; mais il excommunia ceux qui avaient pris part aux profanations des choses saintes, et les exhorta à la pénitence. Alors les habitants sortirent de la ville, allèrent au-devant de l'archevêque pieds nus et en habits de lin; on avait de la peine à les défendre contre la fureur du peuple de la campagne, qui était fort mécontent de l'indulgence du pasteur. C'est pourquoi celui-ci ne voulait pas entrer dans la ville, avant qu'il eût congédié cette foule indisciplinée dont il redoutait les excès; il y fit entrer seulement ses soldats. Dans cette nuit, six cents des plus riches négociants s'enfuirent de Cologne et allèrent implorer la protection du roi[1]. Le lendemain, l'archevêque fit son entrée dans la ville, et attendit pendant trois jours ceux qui devaient faire pénitence. Le quatrième jour, les troupes archiépiscopales (on dit que ce fut à l'insu de leur maître) pénétrèrent dans les maisons pour les piller; ils y exercèrent toute leur fureur et enchaînèrent un grand nombre de citoyens. L'auteur de la sédition et plusieurs autres de ses compagnons eurent les yeux crevés. D'autres furent frappés de verges; tous furent condamnés à une amende exorbitante, et forcés ensuite à s'engager par serment à défendre l'archevêque contre tous ses ennemis, et à regarder comme tels ceux qui s'étaient sauvés de la ville. On rapporte que pendant

[1] *Voy.*, sur le commerce de Cologne, l'*Histoire du commerce allemand*, par Fischer, Ier vol., p. 539. A Pâques, il venait à Cologne, des bords du Rhin et des villes maritimes, une foule innombrable de monde pour assister aux offices divins : « Plateæ vix capiebant stipata viantium examina. »

longtemps on vit régner dans cette cité, autrefois si populeuse et si florissante, la solitude, l'horreur et le silence [1].

Cependant Grégoire ouvrit à Rome son premier concile, dont les délibérations étaient de la plus haute importance. Il avait pris toutes ses mesures contre l'orage, il s'était armé pour le combat. Après avoir longtemps médité et mûrement réfléchi, il se mit à l'œuvre, et montra enfin dans l'exécution de son plan une sagesse et une prévoyance dignes d'éloges et d'admiration. Il avait bien choisi son temps pour découvrir ses projets au monde, et il n'avait pas moins bien choisi la partie de sa grande pensée qu'il voulait mettre au jour par le moyen du synode. Grégoire y avait invité les évêques de la Lombardie par une lettre spéciale [2]. Les évêques arrivèrent de toutes les parties de l'Italie; car le pontife avait annoncé ce synode comme devant être général [3], conformément aux anciens canons qui prescrivaient d'en tenir un tous les ans pour l'honneur et l'intérêt de l'Église. La comtesse Mathilde, le margrave Azzo, Gifulf, prince de Salerne, et d'autres y arrivèrent également [4]. Quatre canons furent rédigés contre la simonie et l'incontinence des clercs, vices combattus depuis si longtemps [5].

I. Qu'aucun clerc n'obtienne une dignité ou un emploi ecclésiastique par voie de simonie, c'est-à-dire, par le moyen de l'argent.

II. Que personne ne conserve une église acquise avec de l'argent; que personne ne se permette d'acheter ou de vendre les droits d'une

[1] « Ita civitas paulo ante civibus frequentissima, et post Moguntiam caput et princeps Gallicarum urbium, subito pene redacta est in solitudinem. » *Lamb.*

[2] *Epist.*, I, 42, 43. Il s'y plaint de l'horrible situation du clergé : « Sacerdotes et qui regimen Ecclesiæ accepisse videntur, legem Dei fere penitus postponentes et officii sui debitum Deo et commissis sibi ovibus subtrahentes, per ecclesiasticas dignitates ad mundanam tantum nituntur gloriam et quæ speciali dispensationi multorum utilitatibus et saluti proficere debuissent, ea aut negligunt, aut infeliciter in pompa superbiæ et superfluis sumptibus consumunt. »

[3] Il ne s'agit pas cependant ici d'un concile œcuménique, mais d'une réunion de tous les évêques de l'Italie; les canons des pontifes voulaient qu'elle eût lieu tous les ans, et on lui donnait le nom de concile *général*, pour le distinguer des synodes diocésains. (*Audley*.)

[4] Cardin. Aragon.

[5] Les canons de ce concile se trouvent dans Coleti, *Coll. sacros. Conc.*, t. XII, p. 547-580, ou dans Mansi, *Coll. Conc.*, t. XX, p. 402 et seq.

église. L'Écriture sainte, les décrets des conciles et les sentences des Pères condamnent les vendeurs et les acheteurs de dignités ecclésiastiques [1]; les entremetteurs de ce commerce ne peuvent pas même éviter l'anathème.

III. Que toute fonction de l'autel soit interdite aux clercs incontinents; qu'aucun prêtre n'épouse une femme, et s'il en a une, qu'il la renvoie, sous peine de déposition; que personne ne soit élevé au sacerdoce sans avoir promis solennellement qu'il gardera la continence perpétuelle. Tel est le décret des plus saints et des plus anciens conciles [2].

IV. Que le peuple n'assiste pas aux offices d'un clerc qu'il voit fouler aux pieds les décrets apostoliques. Tel est le décret de tous les conciles*.

On ajouta à ces canons une apologétique qui est comme une pièce de conviction nécessaire à l'époque où l'on vivait**. « Tout ce qui est » arrêté ici, y est-il dit, est conforme à la décision des saints Pères; » ceux donc qui méprisent ces canons méprisent les Pères mêmes. Le » pape peut condamner non-seulement les évêques, mais encore leurs » subalternes; chaque chrétien doit au pape une obéissance plus » étendue qu'à son évêque particulier [3]. »

[1] *Voy.* Capitul. VII, VIII, IX, X.

[2] *Voy.* cap. XI, les décrets des conciles et des papes. Aux chap. XII, XIII, on trouve rassemblé tout ce que dit l'Écriture sur ce sujet.

* Ce fut dans ce synode que Guillaume, évêque de Beauvais, offrit un bel exemple de générosité chrétienne. Il avait été cruellement persécuté par ses diocésains, tant clercs que laïques, et le pape les avait excommuniés. Le prélat écrivit au pape en le priant de lever l'excommunication. La lettre était tellement édifiante, qu'elle fut lue au concile, et le pape s'empressa de lever les censures par une lettre adressée aux habitants de Beauvais. *Epist.*, I, 74. (*Note du Trad.*)

** Cette apologétique, qui fut adressée à tous les évêques, est un véritable chef-d'œuvre de sagesse et d'érudition; on voit que Grégoire ne se contentait pas d'ordonner, il voulait convaincre l'esprit et entraîner le cœur. On ne sait pas précisément quel en est l'auteur; mais quand on en compare le style avec celui des lettres de Grégoire, on ne peut guère douter qu'elle n'ait été écrite sous sa dictée ou sous sa direction. Nous regrettons de ne pouvoir pas reproduire ici cette belle défense; le lecteur trouvera dans notre ouvrage sur *le Célibat ecclésiastique* la partie qui est relative à la continence des clercs. (*Note du Trad.*)

[3] Capitul. XXI, XXIII, XXIV.

Dans ce concile, Grégoire avait pour principal but de fixer l'attention du clergé sur le célibat ou sur la rupture des liens du mariage, afin qu'il pût parvenir plus facilement à l'entier accomplissement de ses vues [1].

Le pontife fit publier immédiatement ces canons dans toute l'Italie. Il les envoya également aux évêques d'Allemagne et des autres pays, en les exhortant vivement à les faire exécuter. Pour parvenir plus promptement à son but, et pour connaître la vérité des plaintes qu'on avait exposées sur l'abus que Henri faisait des investitures, et aussi pour gagner le roi par la voie de la douceur, il envoya une légation solennelle en Allemagne. Il avait supplié la pieuse impératrice Agnès de partir avec les évêques d'Ostie, de Palestrine, de Coire et de Côme [2].

[1] Aussi la plupart des auteurs n'ont-ils guère parlé que de ce canon. Lamb., ann. 1074; Marian., *Scoti Chron.*, ann. 1074; Sigeb. Gembl., *Chron.*, ann. 1074. Ce dernier dit : « Uxoratos sacerdotes a divino officio removit, et laicis missam eorum audire interdixit, novo exemplo, et (ut multis visum est) inconsiderato præjudicio, contra sanctorum Patrum sententiam, qui scripserunt, quod sacramenta, quæ in Ecclesia fiunt... Spiritu sancto latenter operante eorumdem sacramentorum effectum, seu per bonos, seu per malos intra Dei Ecclesiam dispensentur *. »

[2] Les auteurs parlent diversement du but de cette ambassade. Grégoire lui-même dit (*Epist.*, II, 28) : « Ut, quæ corrigenda essent, quæ religioni addenda essent, adderent. » Lambert : « Componere, si possent, multo jam tempore vacillantem statum Galliarum. » Mabillon, *Annal. Bened.*, L, LXIV, c. 48, en parlant d'Agnès, dit : « Ut filium ad obtemperandum pontificis decretis inflecteret. » Pandulph. Pisan (*in Murat. Scr. rer. Ital.*, III) : « Ut matri suæ sanctæ Romanæ Ecclesiæ se devotum et subjectum filium exhiberet, atque ab episcopatuum et ecclesiarum venditione omnino quiesceret. » L'auteur de la Vie de S. Anselme, dans Mabill., *Acta*

* Le raisonnement de Sigebert de Gemblour est tout à fait faux, on serait même tenté de dire absurde : le pontife ne dit pas un mot de la valeur des sacrements administrés par les prêtres simoniaques, ou incontinents ; il se contente de leur interdire les fonctions saintes et prescrit aux fidèles de ne point assister aux offices célébrés par eux, voulant par ce moyen ramener les clercs à leurs devoirs. Au reste, j'ai été heureux de trouver que Baronius avait déjà fait la même observation. Le fait est que le bon Sigebert avait lui-même de bonnes raisons pour trouver mauvais cette mesure de Grégoire, car il embrassa plus tard (ipse refractarius) avec ardeur le parti de Henri IV. On ne peut ajouter aucune foi à ce qu'il raconte des papes de cette époque. *Illa*, dit Valère André, *non tam facta quam a Sigiberto conficta.* (*Audley.*)

Le roi ayant été informé à Bamberg de leur arrivée, alla au-devant d'eux jusqu'à Nurnberg, les reçut avec honneur, et s'entretint avec eux pendant plusieurs jours [1]. Le pape avait recommandé à ses légats de représenter au roi l'abîme qu'il s'ouvrirait à lui et à son empire, s'il désobéissait, et qu'il n'accomplît pas ses promesses [2]. L'impératrice Agnès surtout ne négligea aucun moyen de fléchir son fils, de le détourner de la voie qu'il avait suivie jusqu'à présent [3], et de délivrer son royaume des périls dont il était menacé. On lui conseilla d'éloigner de sa cour certains hommes qui exerçaient une funeste influence, et qu'Alexandre II avait déjà excommuniés. Le roi le fit, mais non sans regrets [4]. Les légats lui demandèrent ensuite l'autorisation de convoquer un synode en Allemagne pour déposer, au nom du saint-père, les évêques et les abbés qui étaient parvenus par voie de simonie. Mais cette autorisation ne fut point accordée, parce que tous les évêques allemands s'y étaient opposés. Le roi fit donc dire aux légats, par Liémar, archevêque de Brême, que le droit qu'ils sollicitaient n'appartenait qu'au pape lui-même ou à son représentant en Allemagne, qui est l'archevêque de Mayence. A quoi les légats répondirent que les priviléges canoniques accordés à un siége ne s'étendaient pas au delà de la vie de celui qui les avait donnés. Mais après tout, le synode ne put avoir lieu. Comme l'archevêque de Brême s'y était

sanct., tom. IX, p. 476, donne à entendre que le pape avait pour but de séparer l'Église de l'État. *Voy.* aussi Domnizo, *Vita Comit. Mathild. Hugo Flaviniœ*, p. 213. Lambert ne suit ici aucun ordre : d'abord il fait passer les légats en Allemagne et parle ensuite du concile et de ses décrets. Baronius l'a suivi dans ses Annales. La plupart des autres écrivains, tels que Mabillon, Marianus Scott, dans sa *Chronique*, etc., placent avec plus de raison l'ambassade après le concile. Celui-ci fut convoqué « prima hebdomada quadragesimæ » (Greg., *Epist.*, I, 42), c'est-à-dire au dimanche *invocavit*. Or, les légats n'arrivèrent à Nurnberg qu'après Pâques, qui tombait cette année le 23 avril.

[1] Lambert dit : « Nec tamen cum rege sermonem communicare, sæpius rogati consenserunt, donec secundum ecclesiasticas leges, pœintentiam professus, per judicium eorum anathemate absolveretur, pro eo, quod propter venditas ecclesiasticas dignitates simoniacæ hæreseos insimulatus fuisset apud sedem apostolicam. »

[2] Paul Bernried, c. 65.

[3] Le pape la remercia plus tard dans une lettre bien affectueuse. *Epist.*, I, 85.

[4] Pandulph. Pisan., dans une note tirée du card. Aragon.

le plus opposé, les légats, pour punir sa désobéissance et sa rébellion, le suspendirent de ses fonctions; après quoi, ils déposèrent Herrmann, évêque de Bamberg, et plusieurs autres qui étaient convaincus de simonie, jusqu'à ce qu'ils vinssent à Rome se purger au tribunal du saint-siége [1]. Henri ne vit pas ces châtiments avec déplaisir, car il se rappelait la manière dont il avait été traité par les évêques dans la guerre de la Saxe. Mais comme les légats n'avaient pu prendre aucune mesure définitive, toutes les affaires furent portées au tribunal du pape. Henri promit aux légats d'accéder aux désirs du saint-père, de se conformer à ses décrets et de lui prêter main-forte, chaque fois qu'il s'agirait de déposer les simoniaques. Les officiers de sa maison furent obligés de s'engager sous serment à rendre tous les biens ecclésiastiques qu'ils avaient injustement acquis [2]. Sur cela, le roi congédia les légats en leur faisant de riches présents. Ceux-ci rendirent compte au pape de leur mission.

Si les légats n'avaient pas atteint le but de leur ambassade, ils avaient du moins sondé le terrain, et excité l'attention des esprits. Ils avaient fait tout ce qu'il était possible de faire pour le moment [3]. Nous avons quelques rapports détaillés sur l'esprit qui animait une partie du clergé d'Allemagne; on peut en déduire bien des conséquences. La menace du pape de déposer et de frapper d'anathème les clercs, et principalement les prêtres, qui ne se sépareraient pas de leurs femmes, causa un grand mécontentement en Allemagne. La faction nombreuse des clercs concubinaires se récria contre les décrets du pape, l'accusant d'hérésie et de doctrine insensée, puisqu'il avait oublié les paroles de Jésus-Christ : « Tous ne comprennent pas » cette parole, que celui qui peut la comprendre la comprenne; » et les paroles de l'Apôtre : « Que celui qui ne peut vivre dans la conti- » nence se marie; car il vaut mieux se marier que de brûler. » Ils lui reprochaient de vouloir contraindre les hommes à vivre comme des

[1] Cardin. Aragon. et Lambert.

[2] Bertold., *Const.*, ann. 1074. Le roi « in manus (legatorum) se ipse, sub correctionis sponsione, commisit. »

[3] Marian. Scot. dit : « Legati universali synodo, coram rege, communi omnium episcoporum interdictu, fœminas separarunt e clericis et maxime a presbyteris; » mais il a pris la volonté pour le fait. Aucune autorité ne rapporte que la chose ait eu véritablement lieu.

anges, et de causer la débauche, en voulant arrêter le cours ordinaire de la nature. Que si, disaient-ils, il voulait presser l'exécution de son décret, ils aimaient mieux quitter le sacerdoce que le mariage, et qu'alors le pape verrait s'il peut trouver des anges pour gouverner les Églises, puisque les hommes lui déplaisent *. Grégoire voyait cet orage avec le plus grand calme et le laissait gronder; mais il ne continua pas moins d'envoyer de nombreuses légations, et d'écrire aux évêques pour les accuser de faiblesse et de négligence, et pour les menacer de censure, s'ils n'exécutaient pas promptement ses ordres**.

Parmi les évêques qui s'opposaient le plus aux décrets du pape se trouvait Othon, évêque de Constance. Le pape lui avait fait connaître, immédiatement après le concile, les mesures qu'on y avait prises ***,

* Ces clameurs étaient universelles, dit l'auteur de la *Vie de Grégoire VII*, déjà cité. Non, ces clameurs n'étaient point universelles, car il y avait encore à cette époque bien des prêtres vertueux. Ces clameurs étaient celles d'une faction, nombreuse, si l'on veut, mais seulement d'une faction, comme le montre le texte de Lambert : « Adversus hoc decretum protinus vehementer infremuit tota *factio* clericorum, hominem plane hereticum et vesani dogmatis esse clamitans : qui, oblitus sermonis Domini, quo ait : « Non omnes capiunt hoc verbum, qui potest » capere capiat ; et apostolus : qui se non continet, nubat ; melius est enim nu- » bere quam uri, » violenta exactione homines vivere cogeret, ritu angelorum, et, dum consuetum cursum naturæ negaret, fornicationi et immunditiei frena laxaret; quod si pergeret sententiam confirmare, malle se sacerdotium quam conjugium deserere, et tunc visurum eum cui homines sorderent, unde gubernandis per Ecclesiam Dei plebibus angelos comparaturus esset. » (*Note du Trad.*)

** Nihilominus ille instabat et assiduis legationibus episcopos omnes socordiæ ac desidiæ arguebat, et, nisi ocius injunctum sibi negotium exsequerentur, apostolica se censura in eos animadversurum comminabatur. (*Note du Trad.*)

*** Cette lettre, où le pontife rend compte des mesures qu'on a prises dans le concile, est trop importante pour que nous n'en donnions pas ici le texte : « Instantia nuntiorum tuorum festinanter redire volentium non permisit nos fraternitati tuæ quæ in romana synodo constituta sunt seriatim intimare : hæc tamen necessaria tibi scribenda fore arbitrati sumus : nos juxta auctoritatem sanctorum Patrum in eadem synodo sententiam dedisse, ut hi qui per simoniacam hæresim, hoc est, interventu prætii, ad aliquem sacrorum ordinum gradum et officium promoti sunt, nullum in sancta Ecclesia ulterius ministrandi locum habeant. Illi quoque qui ecclesias datione pecuniæ obtinent, omnino eas perdant, nec deinceps vendere vel emere alicui liceat. Sed nec illi, qui in crimine fornicationis jacent, missas celebrare, aut secundum inferiores ordines ministrare altari debeant. Statuimus etiam ut si ipsi contemptores fuerint nostrarum imo sanctorum Patrum

et l'avait prié instamment de venir à son secours pour les faire observer dans le cercle de sa juridiction ; mais Othon s'y opposa fortement, et se permit même, à ce qu'il paraît, quelques propos du haut de la chaire. Le pape lui écrivit une seconde lettre conçue en termes fort durs [1] : « Nous avons appris sur votre compte bien des choses qui nous font de la peine, et si c'eût été un autre que vous, nous l'aurions puni avec sévérité. Armés de l'autorité apostolique, et guidés par la doctrine des Pères, nous avons résolu, comme le demandent les devoirs de notre dignité, de bannir la simonie et de rappeler les clercs à la continence. Nous avons, en conséquence, imposé à l'archevêque de Mayence, notre confrère, qui exerce une juridiction étendue, l'obligation de faire exécuter ces décrets de l'Église romaine par lui et par tous ceux qui lui sont soumis, et de les regarder comme irrévocables [2]. A vous aussi, à qui la plus grande partie du clergé et du peuple du diocèse de Constance est soumise, nous avons fait connaître ces décrets par une lettre particulière, pour qu'appuyé sur notre autorité, vous mettiez plus de zèle à les suivre vous-même, et à éloigner du sanctuaire l'hérésie simonienne et la souillure honteuse de l'incontinence. Nous avons confié tout cela à vos soins. Mais nous sommes informés que vous avez lâché la bride aux passions des clercs, et que vous leur avez permis de garder leurs femmes, ou d'en prendre s'ils n'en ont pas encore. O impudence ! ô singulière audace ! un évêque mépriser les décrets du siége apostolique, fouler aux pieds les décisions des saints Pères, et prêcher dans la chaire de vérité ce qui est essentiellement opposé à la foi chrétienne [3] ! C'est pourquoi, en

constitutionum, populus nullo modo eorum officia recipiat, ut qui pro amore Dei et officii dignitate non corriguntur, verecundia sæculi et objurgatione populi resipiscant. Studeat ergo fraternitas tua sic se in his nobis cooperatricem exhibere, sic crimina ista de ecclesiis tuis radicitus evellere, quatenus boni pastoris meritum apud Dominum valeas obtinere, ut Romana Ecclesia de te, sicut de carissimo fratre et studioso cooperatore, debeat gaudere. » Labb., *Concil.*, t. X, p. 315. (*Note du Trad.*)

[1] Paul Bernr., c. 37.

[2] Studiosius inculcaret et inviolabiliter tenendum proponeret.

[3] Grégoire s'appuie toujours sur « Evangelicæ et apostolicæ litteræ, authenticarum synodorum decreta et eximiorum doctorum præcepta. » Grégoire était bien fondé à se servir de telles expressions.

vertu de l'autorité apostolique, nous vous ordonnons de comparaître au prochain synode, pour y rendre compte de votre désobéissance, et du mépris de l'autorité du saint-siége, et pour répondre à toutes les autres accusations canoniques qui pèsent sur vous. »

Grégoire écrivit en même temps à tous les fidèles de l'évêché de Constance [1], et leur manda que l'évêque s'était gravement compromis par sa désobéissance envers l'Église ; qu'il avait même cherché à semer des troubles ; que, contrairement aux ordres précis du pape et de saint Pierre, il avait permis à ses clercs de garder leurs femmes, ou d'en prendre s'ils n'en ont pas encore ; que, s'il continuait à s'opposer aussi effrontément aux décrets de saint Pierre et du siége apostolique, ils devaient lui refuser toute soumission ; qu'il les déliait, en conséquence, de leur serment de fidélité envers ce prélat. Car, ajoutait-il, celui qui est rebelle à Dieu et au siége de Rome n'a plus droit de demander l'obéissance à qui que ce soit [2].

Grégoire agit d'une manière plus énergique encore par l'intermédiaire de Sigefroi, archevêque de Mayence. Celui-ci, après avoir reçu les ordres du pontife, crut devoir procéder avec beaucoup de prudence, car il prévoyait l'orage que soulevèrait une trop grande précipitation. Il donna donc à son clergé six mois pour réfléchir, l'exhortant à faire volontairement ce dont il ne pouvait se dispenser, et à ne pas réduire le pape à la nécessité de prendre des mesures fâcheuses. Mais le pape n'approuva pas sa lenteur ; il le pressa vivement, sachant bien que, quand il s'agit d'une grande mesure, il faut en venir à l'œuvre, sans laisser le temps à la réflexion. L'archevêque convoqua donc un synode à Erford au mois d'octobre, pour presser l'exécution des décrets du saint-siége. Là il donna, sans aucun détour, à ses clercs l'alternative de renoncer ou à leurs femmes ou au service des autels [3]. Ces canons furent combattus par toutes sortes de raisons, et l'on résolut enfin de les regarder comme non avenus. L'archevêque opposa l'autorité

[1] Ces deux lettres ne se trouvent pas dans le recueil ordinaire ; elles sont dans Mabillon, *Acta SS.*, sect. VI, p. 420.

[2] Quanti enim periculi, quantæque a christiana lege sit alienationis, *obedientiam, maxime apostolicæ sedi*, non exhibere, ex dictis beati Samuelis prophetæ potestis cognoscere.

[3] Lamb., ann. 1074. Mabillon, *Annal. Bened.*, t. V, l. LXIV, c. 48.

pontificale, aussi bien que sa propre conviction. Mais, arguments et prières, tout fut inutile, et les évêques, s'étant retirés, comme pour délibérer, convinrent de ne plus rentrer au synode. Toute la ville se mit en rumeur; on criait dans les rues qu'avant que l'évêque prononçât une sentence fâcheuse contre eux, il fallait l'arracher de son siége, le mettre à mort, pour donner un exemple à la postérité, et pour empêcher qu'aucun de ses successeurs ne s'avisât de traiter aussi ignominieusement son clergé. L'archevêque fut obligé d'employer la douceur pour faire revenir les évêques au synode; il promit d'envoyer des légats à Rome, aussitôt qu'il en trouverait l'occasion, pour demander au pape de modifier ses décrets. Si les esprits étaient déjà irrités, ils le furent encore bien davantage par les vieilles plaintes relatives aux dîmes de la Thuringe, que l'archevêque eut l'imprudence de mettre de nouveau sur le tapis; car le peuple s'était refusé, depuis le commencement de la guerre, à payer la dîme : le malheur l'avait rendu encore plus intraitable. Ce fut en vain qu'on opposa à Sigefroi les conventions de Gerstungen, qui les avaient exemptés de la dîme et leur avaient assuré tous leurs anciens priviléges; l'archevêque persista dans sa demande. Le peuple sortit en fureur et courut aux armes; bientôt une multitude innombrable se trouva devant la salle du synode, et elle aurait certainement maltraité l'archevêque, si ses vassaux ne l'eussent pas retenue. Tout était dans une horrible confusion; l'archevêque eut de la peine à se soustraire à la fureur populaire et à se retirer à Heiligenstadt, en Eichsfeld, où il excommunia tous ceux qui avaient troublé le synode. Comme il y resta jusqu'à la fin de l'année, il reçut de Grégoire une lettre fort dure [1]. Le pontife lui dit qu'il avait trompé son attente, qu'il n'avait pas trouvé en lui ce qu'il espérait, et que sa confiance était bien diminuée. Il termina en lui ordonnant de se rendre au prochain synode, où il lui parlera plus longuement de ce sujet.

A la même époque, le pape écrivit à Annon de Cologne *, et le pressa

[1] *Epist.*, II, 29.

* Præterea sollicitudinem tuam ex parte beati Petri communis patris et domini instanter admonemus, ut non solum in ecclesiæ tuæ diœcesi, sed etiam in omnibus suffraganeorum tuorum parochiis, presbyteros, diaconos et subdiaconos, admo-

vivement de ramener à la continence les prêtres, les diacres et les sous-diacres, non-seulement dans son diocèse, mais encore dans les diocèses de ses suffragants, parce que toutes les vertus sans chasteté ne sont rien aux yeux de Dieu.

Cependant Grégoire sentait bien que, pour l'accomplissement de son œuvre, il avait besoin d'un bras plus puissant; car il avait eu la douleur d'apprendre que, dans plusieurs villes, ses décrets avaient occasionné des troubles; que çà et là les moines s'étaient unis aux évêques désobéissants, et causaient du scandale; que les ecclésiastiques bravaient hautement les censures et la déposition; qu'ils ne voulaient pas se séparer de leurs femmes, s'appuyant sur ce texte de l'Écriture : « Tu abandonneras ton père et ta mère, pour t'attacher à « ton épouse[1]. » Les légats étaient revenus de l'Allemagne avec de bonnes nouvelles sur les dispositions de Henri. Le pape saisit cette occasion pour lui écrire une lettre pleine d'amitié et d'affection[2].

nitionibus tuis caste vivere facias : quoniam, ut fraternitas tua novit, cæteræ virtutes apud Deum sine castitate nihil valent, sicut nec sine cæteris virtutibus castitas. *Epist.*, 25, l. II. (*Note du Trad.*)

[1] Sigon., *de Regno Ital.*, ann. 1074 *.

[2] Quia legatis nostris te benevolum tractabilemque præbuisti, eorumque interventu quasdam res ecclesiasticas laudabiliter correxisti, nobis quoque per eos congruæ salutationis et devotæ servitutis exhibitionem transmisisti, gratanter accepimus. Sed et illud quod piæ memoriæ Agnes mater tua imperatrix Augusta apud nos constanter testifica est, iidemque legati episcopi attestati sunt, simoniacam scilicet hæresim funditus de regno tuo extirpare et inveteratum morbum fornicationis clericorum toto annisu corrigere velle, vehementer nos hilaravit. Filiæ quoque nostræ fidelissimæ vestræ Beatrix comitissa et filia ejus Mathildis, non modice nos lætificavere, scribentes nobis de amicitia et sincera dilectione vestra, quod libentissime accepimus; quarum consilio, sed et persuasu dilectissimæ matris vestræ Augustæ, ad hoc inducti sumus, ut has vobis litteras scriberemus. Quamobrem, licet peccator, memoriam tui intermissarum solemnia super corpora apostolorum et habui et habebo, suppliciter deprecans, ut Deus omnipotens et hæc tibi bona stabiliat, et ad profectum ecclesiæ suæ ampliora concedat. Moneo autem te, fili excellentissime, et sincera caritate exhortor, ut in illis rebus tales tibi consiliarios adhibeas, qui non tua, sed te diligant, et saluti tuæ, non lucro suo, consulant : quibus si obtemperaveris, Dominum Deum, cujus causam tibi

* Clericorum factio, dit cet auteur, consternata subito Gregorium turpius figere maledictis cœpit. (*Audley.*)

« Nous avons appris avec une grande joie et une vive reconnais-
» sance, dit-il, que vous avez fait un bon accueil à nos légats ; que
» vous avez remédié, par leur intervention, à plusieurs abus de
» l'Église, et que vous les avez chargés de nous assurer de votre
» respect et de votre dévouement. Mais ce qui nous a fait plaisir sur-
» tout, c'est que votre mère Agnès nous a attesté, ainsi que nos
» légats, que vous avez pris la ferme résolution d'extirper de votre
» royaume l'hérésie des simoniaques, et la plaie honteuse et invété-
» rée du concubinage des clercs. Nous avons éprouvé également une
» grande joie de ce que la comtesse Béatrix et sa fille Mathilde nous
» ont écrit sur votre amitié et votre sincère affection. C'est par leur
» conseil et par la persuasion de l'impératrice, votre auguste mère,
» que nous vous écrivons cette lettre. C'est pourquoi, quoique pé-
» cheur, nous faisons mémoire de vous à la messe sur les corps des
» saints apôtres, priant Dieu de vous raffermir dans ces bonnes
» résolutions, et de vous en inspirer de plus grandes encore pour
» le bien de l'Église. Je vous conseille, mon très-excellent fils,
» et mon conseil est dicté par une sincère amitié, de n'écouter que
» les avis des personnes qui vous aiment pour vous et non pour vos
» richesses, qui songent plus à votre salut qu'à leur propre inté-
» rêt... Quant à l'Église de Milan [1], quoique vous n'ayez pas rempli

suggerunt, protectorem propitiumque habebis. Porro de ecclesia Mediolanensi, quamquam causam hujus ecclesiæ non ita composueris, quemadmodum litterarum ad nos missarum series pollicitatioque continebat..., si viros religiosos et prudentes ad nos miseris, quorum ratione et auctoritate clarescat sanctæ Romanæ Ecclesiæ bis synodali judicio firmatum posse aut debere mutare decretum, justis eorum consiliis non gravabimur acquiescere, et animum ad rectiora inclinare : sin autem impossibile esse constiterit, rogabo et obsecrabo sublimitatem tuam, ut pro amore Dei et reverentia sancti Petri eidem Ecclesiæ suum jus libere restituas : et tunc demum regiam potestatem recte obtinere cognoscas, si Regi regum Christo, ad restaurationem defensionemque Ecclesiarum suarum faciendam dominationis tuæ altitudinem inclinas. *Epist.*, II, 30. « Cette lettre, dit M. Vidaillan, était » véritablement celle d'un sage pontife à un jeune prince, disposé à recevoir et à » suivre les conseils dictés par l'expérience et par le dévouement. Le pape était » dans son rôle suprême de paix et de douceur, de reproches spirituels et de bons » conseils. C'était le christianisme primitif et la voix d'un apôtre véritable. » (*Note du Trad.*)

[1] Les légats avaient donc aussi pour mission d'arranger les affaires de Milan ;

» exactement vos promesses à ce sujet, nous vous prions de nous
» envoyer des hommes sages et éclairés, qui puissent examiner avec
» nous si nous pouvons ou devons réformer la sentence deux fois
» portée par un synode... Si cela est impossible, nous prions et nous
» supplions votre sublimité de restituer, pour l'amour de Dieu et le
» respect dû à saint Pierre, à cette Église ses priviléges; car vous pos-
» séderez seulement avec droit la couronne, quand vous emploierez
» votre pouvoir à rendre hommage au Roi des rois, au Christ, en
» restaurant et en défendant ses Églises. »

Ces dernières paroles, se trouvant encore dans une seconde lettre du même jour, pouvaient choquer l'empereur; car à la cour il ne manquait pas d'hommes qui interprétaient mal les vues de Grégoire, et les représentaient comme dangereuses. Aussi, en homme habile et adroit, le pontife détourne la pensée du roi, en jetant ses regards sur d'autres affaires tout à fait étrangères*. La situation des chrétiens

mais Henri refusa d'y revenir après l'élection de Godefroi. Ici le pape se montre indulgent, pour gagner le roi par la douceur.

* Ces deux lettres à Henri, écrites le même jour, sont un chef-d'œuvre d'adresse, de sagesse et de prudence. M. Voigt les regarde comme les plus belles de la collection. C'est pourquoi nous mettons le texte sous les yeux du lecteur : « Si Deus modo aliquo suæ pietatis concederet, ut mens mea tibi pateret, indubitanter scio sua largiente gratia nullus te a mea dilectione posset separare. Attamen de illius confido misericordia, quia quandoque clarebit, quod te sincera caritate diligam... Sed quia die nocteque in vinea Domini laborare per multa pericula etiam usque ad mortem desidero, non solum tibi, quem Deus in summo culmine rerum posuit, per quem multi possunt aut a recto tramite aberrare, aut christianam religionem observare ; sed etiam minimo christiano adjuvante Deo, semper studebo sanctam et condignam caritatem custodire... Heu, proh dolor ! hæc vigilanti animo non attendunt, qui discordiam seminare inter nos quotidie disponunt, ut his retibus diabolico instinctu præparatis sua possint captare commoda, sua palliare vitia, quibus iram Dei et gladium sancti Petri contra se insana mente provocant. Moneo itaque te, et hortor, carissime fili, ab his aures tuas averte.... Præterea indico tuæ magnitudini, quia christiani ex partibus ultramarinis, quorum maxima pars a paganis inaudita clade destruitur, et more pecudum quotidie occiditur, gensque christiana ad nihilum redigitur, ad me humiliter miserunt, nimia compulsi miseria implorantes, ut modis quibus possem eisdem fratribus nostris succurrerem, ne christiana religio nostris temporibus, quod absit, omnino deperiret. Ego autem nimio dolore tactus et usque ad mortis desiderium ductus, magis enim vellem pro his animam meam ponere, quam eos negligens

en Orient se présente merveilleusement sous sa plume. Il revient sur son projet de croisade; mais, pour y engager l'empereur, il commence par lui témoigner la plus vive et la plus sincère affection. « Si » Dieu permettait, par un moyen quelconque de sa bonté, que vous » pussiez découvrir les sentiments de mon cœur, alors personne, » j'en suis sûr, ne serait assez puissant pour vous séparer de mon af- » fection. J'espère que, par la divine miséricorde, vous connaîtrez un

universo orbi ad libitum carnis imperare, procuravi christianos quosque ad hoc provocare, ad hoc impellere, ut appetant, defendendo legem Christi, animam suam pro fratribus ponere, et nobilitatem filiorum Dei luce clarius ostentare. Quam admonitionem Italici et Ultramontani, Deo inspirante, ut reor, imo etiam omnino affirmo libenter acceperunt, et jam ultra quinquaginta millia ad hoc se præparant, ut si me possunt in expeditione pro duce et pontifice habere, armata manu contra inimicos Dei volunt insurgere, et usque ad sepulcrum domini, ipso ducente, pervenire. Illud etiam me ad hoc opus permaxime instigat, quod Constantinopolitana Ecclesia de Sancto Spiritu a nobis dissidens, concordiam apostolicæ sedis expectat. Armeni etiam fere omnes a catholica fide aberrant, et pene universi Orientales præstolantur quid fides apostoli Petri inter diversas opiniones eorum decernat... Et quia patres nostri, quorum vestigia licet indigni sequi optamus, partes illas pro fide catholica confirmanda sæpe adierunt, nos etiam adjuti precibus omnium christianorum, si Christo duce via patuerit, quia non est via hominis in manu ejus, et a Domino gressus hominis diriguntur, illuc transire pro eadem fide et christianorum defensione compellimur. Sed quia magna res magno indiget consilio, et magnorum auxilio, si hoc Deus me permiserit incipere, a te quæro consilium, et, ut tibi placet, auxilium : quia si illuc favente Deo ivero, post Deum tibi Romanam Ecclesiam relinquo, ut eam et sicut sanctam matrem custodias, et ejus honorem defendas. Quid tibi super his placeat et quid prudentia tua divinitus aspirata decernat, mihi quanto ocius potes remittas. Nam si de te plus quam plurimi putent non sperarem, verba hæc frustra proferrem. Sed quia forsan non est homo, cui de sinceritate dilectionis meæ adhuc indubitanter credas, Spiritui Sancto, qui omnia potest, committo, ut menti tuæ suo more indicet quid tibi cupiam, quamtumve te diligam, et eodem modo circa me tuam mentem componat, ut impiorum desiderium depereat et bonorum accrescat. » *Epist.*, II, 31. Quand nous lisons attentivement ces lettres, nous restons convaincus que la plupart des auteurs n'ont pas saisi la pensée tout entière de Grégoire, dont le but, ce nous semble, était aussi politique que religieux. Grégoire voulait envoyer les peuples en Orient, et terminer ainsi leurs querelles domestiques. C'est pourquoi il tente le cœur du jeune Henri : il veut lui inspirer le désir de passer les mers, de s'illustrer dans une guerre lointaine, plus honorable que celle qu'il faisait à ses vassaux. C'est là une des grandes conceptions du génie de Grégoire. (*Note du Trad.*)

» jour quel est mon attachement pour vous. Mais comme je veux travailler nuit et jour dans la vigne du Seigneur, même au péril de » ma vie, je chercherai à manifester ma charité au moindre chrétien, » à plus forte raison à vous, qui êtes placé si haut, qui avez le pouvoir d'écarter de la voie droite un grand nombre de chrétiens, ou » de leur faire observer la religion. Malheur à ceux qui ne font pas » attention à cela, et qui cherchent à mettre la division entre nous, » voulant, par ces piéges du démon, se procurer des avantages et » cacher les vices par lesquels ils provoquent la colère de Dieu et le » glaive de saint Pierre! Je vous exhorte donc, mon très-cher fils, à » ne pas les écouter. » Le pontife met ensuite sous les yeux du prince la triste situation des chrétiens de l'Orient, et la ruine presque certaine de la foi chrétienne dans cette partie du monde. « Je vous avertis que les chrétiens d'outre-mer, persécutés par les païens et pressés » par la misère qui les accable, ont envoyé me prier humblement de » les secourir de la manière que je pourrais, et d'empêcher que de » notre temps la religion chrétienne ne périsse chez eux entièrement. » J'en suis pénétré de douleur, jusqu'à désirer la mort et exposer ma » vie pour eux, plutôt que de commander à toute la terre, en négligeant de les secourir. C'est pourquoi j'ai travaillé à y exciter tous » les chrétiens, et à leur persuader de donner leur vie pour leurs » frères, en défendant la loi de Jésus-Christ, et de montrer, par cette » preuve éclatante, la noblesse des enfants de Dieu. Les Italiens et » les habitants d'au delà des monts, inspirés de Dieu, je n'en doute » pas, ont reçu de bon cœur cette exhortation. Il y a déjà plus de » cinquante mille hommes qui se préparent à cette expédition, s'ils » peuvent m'y avoir pour chef, résolus de marcher à main armée » contre les ennemis de Dieu, et d'aller jusqu'au sépulcre de Notre-Seigneur. Ce qui m'excite encore puissamment à cette entreprise, » c'est que l'Église de Constantinople, séparée de nous au sujet du » Saint-Esprit, demande à se réunir au saint-siége. Presque tous les » Arméniens se sont écartés de la foi catholique, et presque tous les » Orientaux attendent que la foi de saint Pierre décide entre leurs » diverses opinions. Et parce que nos pères, dont nous désirons suivre les traces, ont souvent passé en ce pays-là pour confirmer la foi, » nous sommes aussi obligés d'y passer, si Dieu nous en ouvre le » chemin. Mais, comme un si grand dessein a besoin de sérieux

» conseils et de puissants secours, je vous demande les uns et les » autres, parce que, si je fais ce voyage avec l'aide de Dieu, ce sera à » vous, après Dieu, que je confierai l'Église romaine, pour que vous » la gardiez comme votre mère et que vous la défendiez. Faites-moi » connaître au plus tôt ce que vous pensez de ce projet, et ce que les » inspirations du Ciel dicteront à votre prudence; car, si mon espoir » en vous n'était pas plus grand qu'on ne pense, ce serait en vain » que je vous adresserais ces paroles. Je laisse au Saint-Esprit, qui » peut tout, le soin de vous faire connaître ce que je désire pour vous » et combien je vous aime, et de disposer votre esprit envers moi, de » manière à déjouer le complot des méchants et à faire accroître le » désir des bons. »

Grégoire, pour arriver plus promptement à l'accomplissement de son œuvre, écrivit peu de temps après à plusieurs princes de l'empire d'Allemagne, notamment à Rodolphe, duc de Souabe, et à Berthold, de Carinthie, dont il connaissait l'influence dans les affaires du royaume, et sur lesquels il comptait beaucoup. Il les exhorta aussi d'une manière pressante à déraciner le mal qui entraînait le monde dans sa ruine, à se servir de tous les moyens, même de la force, pour extirper la simonie et l'incontinence des clercs, à en parler à la cour et en tout autre lieu, et principalement dans les assemblées publiques; et, si on leur disait que cette affaire ne les regardait pas, à répondre « que rien de tout ce qui concerne le bien du peuple ne leur était in» différent, que les mécontents n'ont qu'à aller à Rome pour discuter » avec le pape sur ce sujet*. » Tout concourt à prouver que le pape avait en Rodolphe la plus intime confiance.

Ainsi Grégoire avait mis par son concile la plus grande partie du monde en mouvement, il avait touché à tous les ressorts; mais il s'était créé aussi par là même une foule d'ennemis irréconciliables. La situation des évêques, des prêtres, des diacres et de tous les ecclésiastiques, était changée, ou devait l'être. Tous les liens qui attachent si fortement l'homme à la femme allaient être brisés; tout ce qu'il y a d'amour entre le père et l'enfant devait être rompu; ce que le monde

* Hoc illis respondete : ut vestram et populi salutem non impedientes de injuncta vobis obedientia ad nos nobiscum disputaturi veniant. *Epist.*, II, 45. (*Note du Trad.*)

avait prôné comme beau devait être foulé aux pieds et abandonné. On devait sacrifier tout cela pour la foi, dont la conviction n'était pas dans tous les cœurs, et dont la vérité trouvait tant d'ennemis. Parmi ces ennemis se trouvaient des hommes qui avaient été jusqu'à présent puissants dans les affaires d'Allemagne. Tels étaient les évêques de Strasbourg, de Spire, de Bamberg, d'Augsbourg, de Wirtzbourg, de Constance : l'archevêque de Mayence penchait tant soit peu de leur côté.

Grégoire résolut donc de soumettre par la crainte ceux qu'il ne pourrait vaincre par ses conseils. Robert Guiscard, duc de Normandie, enorgueilli par le succès de ses armes, n'avait pas voulu prêter au pape le serment de fidélité, que lui avaient prêté les autres princes de l'Italie [1]. Grégoire, dans son concile à Rome, lança contre lui une sentence d'excommunication [2].

Grégoire crut aussi devoir traiter avec plus de rigueur le roi de France *. Il voulait lui montrer, à lui et à tout l'univers, quelle est la

[1] Voilà ce qui est le plus vraisemblable. Léon d'Ostie (l. III, c. 44) prétend, il est vrai, qu'à la nouvelle de la conquête de la Campanie, Grégoire l'exclut de la communion de l'Église ainsi que Gifulf, prince de Salerne, avec tous ses vassaux, et qu'il résolut de les attaquer avec une armée. Mais plusieurs lettres de Grégoire prouvent que la raison véritable fut leur obstination à refuser le serment. Vid. *Epist.*, I, 25 : « Nimis obstinate perseverant; 46 : Normanni qui nobis rebelles sunt. » Et dans une lettre à Béatrix et à Mathilde (II, 4), il dit : Robert s'est corrigé, « et tantæ *fidelitatis* securitatem in suis manibus dare optatur, ut nemo unquam firmiori obligatione se cuilibet domino debeat vel possit astringere. »

[2] *Voy.* les canons dans la collection de Mansi, t. XX.

* Grégoire avait déjà donné quelques avertissements au roi de France. Celui-ci lui envoya une ambassade pour l'assurer de son obéissance et du respect avec lequel il recevrait ses avis sur tout ce qui concerne la religion. Le pape lui répondit que, s'il parlait sincèrement, il aurait lieu de s'en réjouir, et lui recommanda de réparer les torts qu'il avait faits à l'église de Beauvais. « Vous devez considérer, lui dit-il, quelle gloire se sont acquise vos prédécesseurs, et combien ils ont été chers au saint-siége tant qu'ils se sont appliqués à protéger et à défendre les églises de leurs États. Mais quand ce zèle a commencé à se ralentir sous les rois suivants, la gloire et la splendeur du royaume de France ont été éclipsées par les désordres et les vices qui ont pris la place des vertus, et qui ont mis un État si noble et si florissant sur le penchant de sa ruine. C'est ce que le devoir de notre dignité nous oblige de vous représenter souvent, et, s'il le faut, en termes un peu durs. » (*Epist.*, I, 75.) La lettre est du mois d'avril 1074. (*Note du Trad.*)

puissance de celui qui est le chef de la chrétienté, et qui a le pouvoir de lier et délier ce qui sera lié et délié dans le ciel. Grégoire avait adressé les canons du concile aux évêques, aux abbés et à tout le clergé de France, et avait vivement pressé, comme partout ailleurs, leur exécution ; mais il rencontra une vive résistance : car on s'était réuni à Paris dans un synode, non pour délibérer, mais pour prendre ensemble la résolution de rejeter les décrets de Grégoire, qu'on regardait comme intolérables et comme contraires à la raison[1]. Mais quelqu'un s'éleva dans cette nombreuse assemblée, et dit « qu'on ne devait » pas traiter de folie les ordres de son chef; parce que, si l'on était » innocent d'ailleurs, on deviendrait coupable par cette orgueilleuse » prétention. » Ces paroles excitèrent des troubles dans le synode, on jeta de grands cris, on chassa l'orateur de la salle, et on le traita de la manière la plus ignominieuse, en lui crachant à la figure, en le souffletant et en l'entraînant jusqu'au palais du roi[2]. Mais il resta impassible au milieu de ces indignes traitements; il souffrit même, sans murmurer, qu'on le mît en prison, d'où il fut tiré par quelques seigneurs qui lui étaient attachés.

Grégoire, ayant appris cette nouvelle, résolut d'employer toute la rigueur de son autorité apostolique. Il s'adressa aux évêques et écrivit une lettre forte, dure et menaçante, aux archevêques Manassès de Reims, Richer de Sens, Richard de Bourges, à Adralde, évêque de Chartres, et à tous les autres prélats du royaume [3].

« Il y a longtemps, dit-il, que le royaume de France, autrefois si » glorieux et si puissant, a commencé à déchoir de sa splendeur, et » à remplacer les insignes de la vertu par ceux de la corruption. Mais » aujourd'hui il paraît avoir perdu toute sa gloire et toute sa beauté, » puisque les lois y sont méprisées, la justice foulée aux pieds, et » qu'on y commet les crimes les plus honteux, les plus cruels et les » plus déplorables, avec tant d'impunité que la licence semble être » passée en droit. Il y a quelques années que les citoyens prenaient

[1] « Importabilia ejus esse præcepta, ideoque irrationabilia. » Mansi, *Coll. conc.*, t. XX.

[2] Il est dit : « Ipsum de concilio rapiunt, trahunt, impingunt, colaphizant conspuunt, multisque contumeliis affectum ad domum regis perducunt. »

[3] *Epist.*, II, 5.

» les armes les uns contre les autres, et vengeaient, comme usant du
» droit des gens, leurs propres injures qui n'étaient plus arrêtées ni
» punies par aucune loi et par aucun pouvoir. Ces vengeances, qui
» ont causé des meurtres, des incendies et tous les autres maux que
» la guerre entraîne, nous ont fait de la peine; mais encore il ne fal-
» lait pas s'en étonner. Maintenant tous les citoyens, comme atteints
» d'une maladie pestilentielle, se livrent aux crimes les plus affreux,
» sans que personne y mette obstacle. Il n'y a plus ni lois divines, ni
» lois humaines; les parjures, les sacriléges, les incestes, les trahisons
» sont comptés pour rien: et, ce qui ne se voit nulle part ailleurs, les
» citoyens, les parents, les frères même, se font prisonniers et s'extor-
» quent leurs biens jusqu'à se faire périr dans la misère. On arrête
» les pèlerins qui vont visiter les tombeaux des saints apôtres ou qui
» en reviennent; on les jette dans des cachots, et on les tourmente
» plus cruellement que ne le feraient les païens, pour en exiger des
» rançons au-dessus de leurs facultés. C'est votre roi qui est la cause
» de ces maux; lui, qui ne mérite pas le nom de roi, mais de tyran;
» qui, entraîné par le démon, passe toute sa vie dans le crime et dans
» l'infamie; qui, portant inutilement le sceptre, non-seulement donne
» occasion aux crimes de ses sujets, par la faiblesse de son gouver-
» nement, mais les y excite par son exemple [1]. Non content d'avoir
» mérité la colère de Dieu, par les pillages des églises, les rapines, les
» adultères, les parjures, les fraudes dont nous l'avons souvent repris,
» il vient encore d'extorquer, comme un voleur, une somme immense
» aux marchands qui étaient venus de divers pays à une foire en France:
» cette iniquité révoltante, dont on ne trouve aucun exemple même
» dans la fable, le couvre à jamais d'opprobre et d'infamie. Vous, mes
» frères, vous êtes aussi en faute, puisque c'est fomenter les crimes
» que de n'y pas résister avec la vigueur épiscopale. Car vous vous
» trompez fort si vous croyez, en l'empêchant de mal faire, manquer
» au respect et à la fidélité que vous lui avez promise. C'est lui être

[1] Quarum rerum rex vester, qui non rex sed tyrannus dicendus est, suadente diabolo, caput et causa est, qui omnem ætatem suam flagitiis et facinoribus polluit, et, suscepta regni gubernacula miser et infelix inutiliter gerens, subjectum sibi populum non solum nimis soluto ad scelera imperio relaxavit, sed ad omnia, quæ dici et agi nefas est, operum et studiorum suorum exemplis incitavit.

» bien plus fidèle de le retirer lui-même du naufrage que de le laisser,
» par une coupable condescendance, dans le gouffre du crime, où son
» âme périrait. Vous n'avez d'ailleurs rien à craindre; si vous vous
» unissez pour la défense de la justice, vous aurez une force capable
» de le réprimer sans péril pour vous, et quand même il faudrait
» exposer votre vie, vous ne devriez pas manquer à faire votre devoir
» avec la liberté de votre ministère. C'est pourquoi nous vous prions
» et nous vous admonestons, par l'autorité apostolique, de vous
» assembler et de parler au roi, par délibération commune, pour l'a-
» vertir du désordre et du péril de son royaume, pour lui montrer
» en face combien ses actions sont criminelles, et pour vous efforcer
» de le fléchir par vos exhortations, afin qu'il répare le tort qui a été
» fait aux marchands [1]. Autrement, comme vous le savez vous-mêmes,
» ce sera la source de grandes inimitiés. Exhortez-le au reste à se cor-
» riger, à quitter les habitudes de sa jeunesse, à rétablir la justice, à
» relever la gloire de son royaume, enfin à se réformer le premier,
» pour réformer les autres. Que s'il demeure endurci, sans vouloir
» vous écouter; s'il n'est touché ni de la crainte de Dieu, ni de sa
» propre gloire, ni du salut de son peuple, déclarez-lui, de notre part,
» qu'il ne peut éviter plus longtemps le glaive de l'animadversion apo-
» stolique. Alors, imitez l'Église romaine votre mère; séparez-vous
» entièrement du service et de la communion de ce prince, interdisez
» par toute la France la célébration publique de l'office divin. Si cette
» censure ne l'oblige pas à se reconnaître, nous voulons que personne
» n'ignore, qu'avec l'aide de Dieu, nous ferons tous nos efforts pour
» délivrer le royaume de France de son oppression [2]. Et si nous voyons
» que vous faiblissez en cette occasion si nécessaire, nous ne doute-
» rons plus que vous ne le rendiez incorrigible par la confiance qu'il
» a en vous, et nous vous priverons de toute fonction épiscopale,
» comme complices de ses crimes. Car Dieu nous est témoin que per-
» sonne ne nous a fait prendre cette résolution, ni par prières, ni par
» présents; nous n'y sommes portés que par la vive douleur de voir

[1] ..... Quatenus rapinam suprascriptis negociatoribus factam emendet.....

[2] Quod si nec hujusmodi districtione voluerit resipiscere, nulli clam aut dubium esse volumus quin modis omnibus regnum Franciæ de ejus occupatione, adjuvante Deo, tentemus eripere.

» périr, par la faute d'un malheureux homme, un si noble royaume » et un peuple si nombreux. »

Au mois de novembre de la même année, il parla encore du roi dans le même sens, mais avec un peu plus de modération, en s'adressant à Guillaume, comte de Poitiers [1]. Il faut croire nécessairement que son courroux a été excité par quelque grave événement, puisque dans le même temps il parle à Henri d'une manière si affectueuse. Et en effet, nous avons une autre lettre adressée à Manassès, archevêque de Reims, où il parle avec une profonde indignation d'un crime détestable et inouï [2]. Quant au comte Guillaume, il l'exhorte à presser le roi de changer de conduite. « Car s'il persévère, dit-il, » dans l'exécution de ses funestes desseins; si son cœur endurci et » impénitent provoque la colère de Dieu et le courroux du saint-» siége, nous le séparerons du corps des fidèles et de la communion » de l'Église dans un synode, et l'excommunication sera confirmée » tous les jours sur l'autel de saint Pierre. »

Après tout cela, il est étonnant qu'il ne nous reste de cette époque aucune lettre de Grégoire à Philippe; que nous ne voyions aucun résultat de ces terribles menaces, et que Grégoire lui-même n'en parle plus quand il écrit aux évêques de France. L'incontinence des clercs et la simonie étaient poussées en France plus loin que partout ailleurs; mais il ne paraît pas que tel soit le seul motif qui ait tant révolté le pape. L'injustice faite aux marchands italiens, qu'on avait dépouillés, ne pouvait pas non plus l'irriter à ce point, quoique ce fût une faute très-grave aux yeux de Grégoire. Il me semble qu'il y a ici

[1] *Epist.*, II, 18.

[2] « Nunc igitur caute et diligenter, ut debes, accipias, malum inauditum, scelus detestabile, quod Philippus rex Franciæ, imo lupus rapax, tyrannus iniquus, Dei et religionis sanctæ Ecclesiæ inimicus, Italis et aliarum provinciarum mercatoribus contra Deum et regni sui honorem fecit, et alia quorum ad aures nostras clamores frequentissime venerunt, si, prout justitia dictaverit, correxerit, nos procul dubio lætari, gratiarum actionibus Deum laudare, ut pro perdita et inventa ove, sciat fraternitas tua. Si vero contra hæc (quod nolumus) egerit, Deum procul dubio sibi inimicum, sanctamque romanam Ecclesiam et nos, cui licet indigni præsidemus, viribus et modis omnibus sibi adversari promittimus. » (*Epist.*, II, 32.) Si ces lettres contre le roi de France sont fortes et menaçantes, elles sont du moins pleines de droiture et de zèle pour la justice. Grégoire veut non-seulement la prospérité de l'Église, mais encore la gloire du royaume. (*Note du Trad.*)

quelque lacune, quelque chose qui est resté dans l'obscurité. On peut croire que les efforts et les lettres de Grégoire tendaient principalement à préparer la voie à l'exécution des desseins qu'il manifesta l'année suivante, relativement aux investitures. Il voulait arrêter l'attention des ecclésiastiques et des seigneurs laïques sur un point important, et détourner, pour un moment, leur esprit d'un autre point qu'il jugeait plus important encore. C'est pourquoi il cherchait à tout faire en France par l'entremise du clergé. Mais nous ne trouvons nulle part que ses lettres aient fait une grande impression, ou aient produit quelque effet. On peut même présumer que la dureté du langage avec lequel il parlait du roi de France a effrayé les évêques, et les a détournés de la chose à laquelle le pape les exhortait le plus. Les évêques prévoyaient que le roi serait réduit à l'extrémité, et qu'ils deviendraient les premières victimes de sa colère. D'un autre côté, la menace de déposer tous les évêques de France était trop exagérée; la chose était impossible : de là ils devaient se réunir tous ensemble pour résister avec plus de force.

Grégoire traita l'Angleterre avec plus de modération et d'égards. Guillaume le Conquérant était à cette époque le souverain que Grégoire estimait le plus, comme il le dit lui-même. Il trouvait en lui ce qu'il appréciait beaucoup, un caractère ferme, tendant à un même but; il voyait en lui non-seulement un conquérant, mais un habile administrateur, dont l'esprit était aussi puissant que son bras vainqueur. C'est ce qu'on voit par toutes les lettres de cette époque.

Au mois d'avril de cette année, Grégoire écrivit à ce prince une lettre pleine de douceur et de dévouement[1]. Après avoir loué son zèle

[1] Navem inviti ascendimus, quæ per undosum pelagus violentia ventorum, et impetu turbinum, et fluctibus ad aera usque insurgentibus in incerta dejicitur saxis occultatis et aliis a longe in altum apparentibus, licet cum periculo, obviat tamen et ex animo. Sancta quippe Romana Ecclesia, cui licet indigni et nolentes præsidemus, diversis tentationibus, quamplurimis persecutionibus hypocritarum et hæreticorum insidiis et dolosis objectionibus, continue et quotidie quatitur, mundanis vero potestatibus occulte et evidenter per diversa distrahitur. Quibus omnibus obviare et his et quamplurimis aliis summopere cavere, post Deum, et inter homines nostri et officii et curæ specialiter horum cura die noctuque coquimur, his et similibus continue divellimur... Affectum boni filii, affectum filii

pour l'Église romaine, après lui avoir donné quelques conseils de bon gouvernement, que celui-ci lui avait demandés, il continue : « C'est » malgré nous que nous nous sommes embarqué sur ce vaisseau em- » porté au loin par la violence des vents, exposé au plus furieuses » tempêtes, battu par des flots qui l'élèvent jusqu'aux nues, et qui » menacent de le jeter sur des écueils ; il résiste cependant, mais non » sans périls. Car l'Église romaine que nous gouvernons, quoique nous » en soyons indigne, est journellement agitée par les persécutions » des hypocrites, par les piéges insidieux des hérétiques, et déchirée » clandestinement par des puissances humaines. Résister à ces se- » cousses, et remédier à mille autres choses, tel est le devoir de notre » charge, et ce devoir nous tourmente nuit et jour. Ce qui nous » console, c'est que vous nous témoignez l'affection d'un bon fils, l'af- » fection d'un fils qui aime sa mère de tout son cœur. Poursuivez, » mon cher fils, mettez en pratique ce que vous confessez de bouche, » et faites ce que vous avez promis [1]. »

A cette lettre fut jointe une autre adressée à la reine, en réponse à celle qu'elle lui avait écrite [2]. Grégoire lui recommande de faire des instances près de son mari, et de lui suggérer tout ce qui est utile. Au mois de septembre, il écrivit à tous les évêques et à tous les abbés de la Grande-Bretagne [3], se plaignant de ce que les décrets des Pères n'étaient pas observés avec l'exactitude et le zèle que leur devoir exigeait. Il recommande aux évêques de faire exécuter ponctuellement,

matrem ex corde diligentis, ostendis. Exequere ergo operibus, fili dilecte, quod ore confiteris : imple efficaciter quod dicis. (*Epist.*, I, 70.) (*Note du Trad.*)

[1] Une autre lettre de Grégoire nous montre quelle était la cause réelle de son attachement pour Guillaume. Ce prince réprimait la simonie et le concubinage des prêtres. Si l'on a fait quelques reproches injustes au clergé anglo-saxon, on ne peut nier cependant que les prêtres normands ne l'emportassent infiniment en vertu et en science. « Rex Anglorum, dit Grégoire, licet in quibusdam non ita religiose (sicut optamus) se habeat, tamen in hoc quod ecclesias Dei non destruit, neque vendit ; et pacem justitiamque in subditis suis moderari procurat ; et quia contra apostolicam sedem, rogatus a quibusdam inimicis Christi crucis, pactum inire, consentire noluit ; presbyteros uxores, laicos decimas quas detinebant, etiam juramento dimittere compulit ; cæteris regibus se satis probabiliorem, ac magis honorandum ostendit. » (*Epist.*, IX, 5.) (*Audley.*)

[2] *Epist.*, I, 71.

[3] *Id.*, II, 1.

dans le cercle de leur juridiction, les ordres qu'il leur avait communiqués relativement à la continence, et d'y forcer leurs inférieurs par des peines canoniques. Quant au haut clergé, s'il s'y trouve des hommes qui ne veulent pas obéir, il prie les évêques de l'en avertir au moment du concile pour qu'il puisse absoudre ceux qui obéissent, et frapper d'anathème ceux qui ne le font pas.

Les légats travaillaient également en Espagne à son œuvre. Ainsi le pape avait mis tout en mouvement; depuis les côtes de l'Italie jusqu'au nord de l'Europe, depuis l'Orient jusqu'à l'extrémité de l'Espagne, ses légats étaient occupés à remplir ses vues. Le monde était ébranlé par son génie; mais aussi il s'élevait partout des plaintes et des murmures contre lui [1]. Dans aucun temps on n'avait vu plus de troubles dans l'Église [2]; ici on défendait les droits du pontife, là on les combattait. On ne renonça pas à la simonie, seulement on donnait à sa cupidité un nom plus honorable; on vendait ce qu'on prétendait donner par pure libéralité, et l'on recevait de l'argent à titre de dons volontaires. La continence n'était pas mieux observée; plusieurs prenaient les dehors de cette vertu pour mieux assouvir leur ambition; un grand nombre mettaient le comble à leur vie déréglée en y ajoutant le parjure et l'adultère. Les laïques profitaient de ce moment favorable pour s'élever contre le clergé, et pour se soustraire à son autorité. Ils profanaient les saints mystères, et se disputaient sur ce sujet; ils baptisaient eux-mêmes leurs enfants, et ne se servaient plus des onctions saintes, et à la fin de leur vie criminelle, ils se faisaient donner le viatique et la sépulture ecclésiastique par des prêtres scandaleux; ils ne payaient plus la dîme, ou mettaient le feu à ce que les prêtres devaient recevoir. D'autres foulaient aux pieds l'hostie consacrée par des prêtres concubinaires, et versaient par terre le sang du Seigneur. Que d'autres crimes et de scandales! Il ne manquait pas de faux docteurs, qui détournaient le peuple de la discipline de l'Église par de funestes innovations. Mais ni les troubles, ni les désordres, ni la résistance des hommes ne pouvaient détourner Grégoire de son but. Une maladie grave l'avait abattu, et retenu longtemps en convalescence; le triste état de l'Église lui avait causé mille douleurs

[1] *Epist.*, I, 77.

[2] C'est ainsi que s'exprime Sigeb., *Gembl., Chron.*, ann. 1074.

et mille anxiétés, mais la force de son esprit était toujours la même[1].

Grégoire restait ferme et inébranlable dans ses vues, parce qu'elles étaient non-seulement une création de son esprit, mais une affaire du cœur, une partie de sa foi religieuse. Il avait de sa dignité l'idée la plus claire, la plus distincte et la plus complète. Il possédait à un degré éminent l'esprit de la papauté, tel que le cours des siècles l'avait conçu, nourri, formé et perfectionné. Et que pourrait-on reprendre en lui? — Est-il juste de reprocher à un homme de concevoir une idée, de s'en emparer, de s'y attacher fortement, de la nourrir, et de s'en laisser dominer? — Toutes les grandes actions sont-elles autre chose que l'effet d'une idée fortement conçue, et que l'expression extérieure de l'impulsion qu'elle leur donne. Les hauts faits d'un grand génie ne peuvent se comprendre que quand on songe à l'idée qui le domine, et qui devient l'âme de toutes ses opérations. Or, l'idée dominante de Grégoire était *la liberté de l'Église et son indépendance de l'État.* C'est là le sujet de querelle et le brandon de discorde entre les ennemis de la papauté et le pontife qui en remplissait les fonctions. Quand on veut jeter dans le monde une grande pensée, et la conduire à sa perfection, les actions ordinaires ne suffisent plus, il faut quelque chose de violent, il faut frapper de grands coups. Jamais de grands hommes n'ont paru sans des actions extraordinaires, sans la manifestation violente d'une grande pensée. Il ne faut pas les juger d'après les idées de notre époque qui leur sont étrangères; car chaque âge et chaque individu ont une physionomie particulière, dont les traits se trouvent dans la vie de chaque individu et dans le siècle où il a vécu.

Au reste, les temps devenaient de plus en plus favorables au plan de Grégoire; car les affaires de la Hongrie tournaient aussi à son avantage. D'après des conventions faites en 1063, où le roi Salomon, surnommé *le Saint,* monta sur le trône de la Hongrie, les fils de son rival Bela obtinrent le tiers du royaume[2]. En 1074 Geiza, fils aîné de Bela, que Salomon avait comblé longtemps de ses bienfaits et conduit avec lui dans ses guerres, rompit le traité, et déclara la guerre

[1] *Epist.,* II, 9.
[2] Bonfin, *Rer. Ungar. Dec.,* II, lib. III.

à Salomon [1]. Victorieux dans trois combats, ayant mis l'armée de Salomon en déroute, il le força à quitter son royaume. Salomon envoya sur-le-champ une députation à Henri, dont il avait épousé la sœur Judith, pour lui demander un prompt secours contre l'usurpateur Geiza, promettant de faire pour lui tout ce qui serait en son pouvoir, de partager le royaume, de le reconnaître pour son suzerain, et de lui livrer, comme garantie de sa promesse, toutes les places fortes de la Hongrie. Les conditions étaient trop belles pour que Henri ne les acceptât pas [2].

Mais au même moment l'empereur reçut la nouvelle que Guillaume le Bâtard, séduit par les promesses de l'archevêque de Cologne, alors fortement irrité contre Henri [3], était en marche avec une armée formidable pour s'emparer d'Aix-la-Chapelle. Henri, effrayé de cette nouvelle, abandonna l'expédition de la Hongrie, se rendit en toute hâte dans les provinces rhénanes, et passa les fêtes de la Pentecôte à Mayence, où il fut reçu avec grande pompe par l'archevêque. Il se proposait d'aller à Cologne punir l'archevêque, lorsque celui-ci lui envoya une députation, pour lui assurer que le bruit qui courait sur son compte était faux et inventé par ses ennemis. Le roi, qui avait perdu toute confiance en lui, l'invita à une entrevue qui eut lieu à Andernach. L'archevêque fut obligé de se purger par serment du crime de haute trahison qui lui était imputé. Henri se rendit cependant à Cologne, voulant se constituer juge du différend entre les habitants et leur archevêque, et espérant pouvoir atteindre ce dernier; mais l'archevêque se défendit, et rétablit si bien la vérité, que les inculpations de ses ennemis furent réduites au néant. Alors le monarque exigea impérieusement de l'archevêque qu'il accordât un pardon général aux habitants, qu'il levât l'excommunication, et lui remît six de ses chevaliers comme otages de sa fidélité. Le prélat refusa de souscrire à ces demandes. Henri le menaça de ravager ses domaines par le fer et le feu, s'il n'y consentait; mais l'archevêque

[1] Voy., sur l'origine et le commencement de la guerre, Bonfin., *Dec.* II, lib. III, et Windisch, *Histoire de la Hongrie*, p. 50-55.

[2] Windisch : Il lui livra, pour cet effet, six villes hongroises, et lui promit en outre des sommes considérables.

[3] Lamb., ann. 1074.

persista dans son refus, disant qu'il aimait mieux mourir que de subir une telle humiliation. Cette discussion dura longtemps, jusqu'à ce que le roi, d'après l'avis de ses conseillers, lui déclarât qu'il voulait faire la paix avec lui [1] et le mettre au nombre de ses amis, s'il lui promettait fidélité et secours dans les affaires de l'État. Après la réconciliation faite, le roi se rendit à Aix-la-Chapelle, et de là à Worms.

A son arrivée dans cette dernière ville, il reçut une seconde ambassade du roi de Hongrie, qui, en lui renouvelant ses promesses, le supplia avec les plus vives instances de lui envoyer un prompt secours. Henri consentit et envoya sur-le-champ des hérauts aux vassaux de l'empire, pour les convoquer sous sa bannière; mais ils s'y refusèrent sous divers prétextes. Cependant, pour ne pas démentir sa promesse, et pour jouir des avantages qu'on lui offrait, il entra en Hongrie avec les troupes de ses domaines et quelques mercenaires. Dès que Geiza eut appris son invasion, il fit ravager tout le pays par où l'ennemi devait passer, et se retira dans un lieu inaccessible. L'armée du roi, dépourvue de vivres, ne tarda pas à souffrir de la faim et de l'épidémie. Henri se vit obligé de se retirer, sans aucun résultat définitif [2].

Grégoire sut terminer plus promptement cette querelle par une démarche hardie et importante. Geiza s'était adressé à lui dans l'espérance qu'il ne lui refuserait pas sa protection. Grégoire lui écrivit une lettre pleine de douceur [3]. Après avoir fait l'éloge de son dévouement au saint-siége, il lui dit : « Les sentiments dont vous êtes » animé envers nous, nous remplissent de joie, et nous donnent » l'espérance certaine de votre prospérité future. Vous ne devez pas » douter de notre affection; car nous avons pour vous les sentiments » les plus paternels, et nous vous promettons que vous obtiendrez » de nous tout ce qui pourra contribuer à votre salut et à votre bon- » heur. Et si vos ennemis osent entreprendre contre vous quelque » chose d'injuste, ils éprouveront l'effet de l'indignation apostolique. » Ne négligez pas de nous faire connaître ce qui peut intéresser votre

[1] Malle se cum eo beneficiis certare quam maleficiis.

[2] La meilleure source est Lambert, ann. 1074.

[3] *Epist.*, I, 58, en avril 1074.

» cause, et la soumission que vous devez au siége apostolique. »

Au mois de novembre de la même année, Grégoire écrivit une lettre au roi Salomon, en réponse de celle qu'il lui avait adressée [1] : « Nous aurions reçu vos lettres avec plus de joie, si vous n'aviez pas » offensé saint Pierre par votre promesse imprudente faite au roi » Henri. Car, comme vous avez pu l'apprendre par vos prédécesseurs, » le royaume de Hongrie est une propriété de la sainte Église ro- » maine, depuis que le roi Étienne [2] a remis tous les droits et toute la » puissance de sa couronne à saint Pierre. D'ailleurs, l'empereur » Henri, de pieuse mémoire, qui a conquis ce royaume pour l'hon- » neur de saint Pierre [3], envoya à Rome la lance et la couronne, » portant les insignes de la royauté, là où il savait que résidait la » véritable suprématie. Vous écartant des mœurs et de la dignité d'un » roi, vous avez diminué et aliéné, autant qu'il était en votre pou- » voir, le droit et l'honneur de saint Pierre; puisque, comme nous » l'avons appris, vous avez reçu le royaume comme un fief du roi » Henri. S'il en est ainsi, vous devez savoir, en consultant les droits » de la justice, de quelle manière vous pouvez vous attirer la faveur » de saint Pierre ou notre bienveillance. Vous ne pourrez avoir ni » l'une ni l'autre, vous ne pourrez pas même rester roi, sans encou- » rir l'indignation pontificale [4], à moins que vous ne rétractiez votre

[1] *Epist.,* II, 13. Suivant Windisch, Salomon s'était aussi soumis à l'arbitrage de Grégoire.

[2] Herrmann, *Contract.,* ann. 1038. « Stephanus, Hungarorum rex obiit, qui se ipsum cum tota gente sua ad fidem Christi ex gentili errore convertit; pro quo Petrus regnavit. »

[3] Herrmann, *Contr.,* ann. 1044; Lamb., ann. 1044.

[4] On a fortement blâmé ces deux lettres de Grégoire. On n'y trouve, dit-on, ni franchise, ni bonne foi, puisque d'un côté il encourage Geiza dans son injuste entreprise, et que de l'autre il ne conteste pas les droits de Salomon. C'est encore juger des choses d'après nos idées actuelles : car, la Hongrie étant un fief du saint-siége, Grégoire pouvait, d'après les lois de ce temps-là, en disposer à son gré, lorsque le vassal avait rompu le pacte féodal. C'est le droit qu'exerçaient tous les souverains et tous les seigneurs à cette époque. Grégoire avait donc le droit d'ôter la souveraineté à Salomon, qui avait méconnu son autorité; il ne le fait pas cependant, il se contente de le menacer; lui promettant son ancienne amitié, s'il reconnaît son erreur et réforme sa conduite. Pour Geiza, il ne l'encourage pas, il le remercie de son dévouement au saint-siége, et lui promet seulement du

» erreur, et que vous ne reconnaissiez posséder un fief non de la » majesté royale, mais de la dignité apostolique [1]. »

Les troubles de la Saxe, qui faisaient pressentir de nouveaux orages, forcèrent également Henri à quitter promptement la Hongrie. De toutes parts se manifestaient des dispositions guerrières, que Henri savait merveillement entretenir. Il parcourut les villes de la Bavière et de la Souabe, régla avec prudence un grand nombre d'affaires, s'attacha les peuples par ses présents et ses promesses, et envoya partout des hérauts pour annoncer la guerre [2]. Mais celui qui remuait le plus était Rodolphe, duc de Souabe. Il était indigné contre la conduite des Saxons. Le roi, voulant passer les fêtes de Noël à Strasbourg, y invita un grand nombre de princes de l'empire, et chercha à les gagner par ses promesses. Il leur promit, sous serment, de partager entre eux, et selon leur bon plaisir, la Saxe et la Thuringe, aussitôt qu'il en aurait fait la conquête par leur secours. Mais tout devait rester secret, car on voulait surprendre les Saxons. Les princes s'en retournèrent chez eux pour faire leurs préparatifs. Ce fut dans ces dispositions qu'on commença l'année 1075.

secours, en cas qu'on *entreprendrait quelque chose d'injuste contre lui.* Où est donc la mauvaise foi de Grégoire? (*Note du Trad.*)

[1] Cette affaire sera rapportée plus au long. On doit mentionner ici une des plus belles lettres de Grégoire, adressée à Judith, femme de Salomon. (*Epist.*, II, 34.)

[2] *Annal. Saxon.*, ann. 1074; Lamb. Aventin.

FIN DU TOME PREMIER.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE PREMIER VOLUME.

PREMIÈRE PARTIE.

HILDEBRAND ET SON SIÈCLE.

CHAPITRE PREMIER.

1046 — 1056.

CHAPITRE II.

1056 — 1063.

CHAPITRE III.

CHAPITRE IV.

1063 — 1073.

DEUXIÈME PARTIE.

GRÉGOIRE VII ET SON SIÈCLE.

CHAPITRE V.

1073.

CHAPITRE VI.

1073 — 1075.

FIN DE LA TABLE DU PREMIER VOLUME.

HISTOIRE

DU PAPE

GRÉGOIRE VII

ET DE SON SIÈCLE.

TOME SECOND.

HISTOIRE

DU PAPE

GRÉGOIRE VII

ET DE SON SIÈCLE,

D'APRÈS LES MONUMENTS ORIGINAUX;

PAR J. VOIGT,

PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ PROTESTANTE DE HALL;

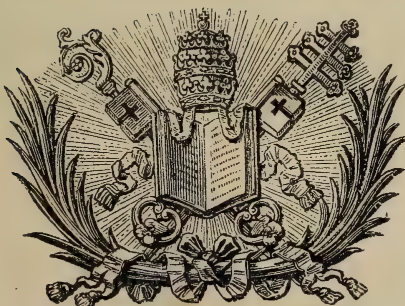
TRADUITE DE L'ALLEMAND,

AUGMENTÉE D'UNE INTRODUCTION, DE NOTES HISTORIQUES ET DE PIÈCES JUSTIFICATIVES,

PAR M. L'ABBÉ JAGER,

CHANOINE HONORAIRE DE NANCY,
MEMBRE CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE DE LYON.

II



BRUXELLES.

PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ NATIONALE
POUR LA PROPAGATION DES BONS LIVRES.

1838.

SECONDE PARTIE.

(SUITE.)

GRÉGOIRE VII ET SON SIÈCLE.

CHAPITRE VII.

1075.

Efforts de Henri pour se procurer des alliés. — Concile de Rome. — Douleur de Grégoire à la vue de la situation de l'Église. — Le pontife met tout en œuvre pour faire exécuter les canons concernant l'investiture, la simonie et le concubinage. — Démêlés de l'église de Bamberg. — Nouvelle guerre de Saxe. — Bataille de Hohenbourg et ses suites. — Orgueil de Henri. — Trois évêques à Milan. — Dissensions des Saxons. — Le roi persiste dans sa haine contre eux. — Expédition de Bohême. — Réunion de l'armée royale à Gerstungen. — Soumission des Saxons. — Perfidie de Henri. — Investitures scandaleuses de Bamberg, de Fulde et de Lorsch. — Intrigues de Guibert de Ravenne. — Complot de Cencius. — Mort d'Annon de Cologne.

Vratislas, roi de Bohême, fut invité, vers la même époque, à joindre ses armes à celles de l'empereur. La perspective de la Misnie, dont l'investiture devait récompenser son zèle, décida ce prince à faire ses préparatifs de guerre. Les envoyés de Henri pénétrèrent jusque chez les Luticiens, pour soulever ce peuple contre les Saxons, leurs mortels ennemis; mais en vain leur promit-on tout le pays qu'ils enlèveraient à ces derniers, ils demeurèrent sourds aux prières et

aux promesses de l'empereur. Des secours furent également demandés à Swen III, roi de Danemarck, et même à Philippe, roi de France, à Guillaume d'Angleterre, et à Guillaume, duc de Poitiers, son parent[1].

Les Saxons ne soupçonnaient en aucune manière l'enthousiasme qui avait rallié autour du monarque les princes allemands; et bien que quelques-uns de leurs nobles vinssent souvent présenter leurs hommages et faire leur cour à l'empereur, celui-ci parvint toujours à les tromper par un accueil gracieux, par des fêtes splendides et la manière agréable dont il les congédiait. Il paraît même que Henri réussit à en gagner plusieurs, notamment les guerriers expérimentés[2].

Voyant qu'en Allemagne l'attention publique était concentrée dans les affaires de la Saxe, qu'il n'était pas probable qu'on portât un regard attentif sur Rome; présumant que les membres du clergé, harcelés par la question du célibat, abandonneraient volontiers un privilége pour en conserver un autre, que du moins ils ne s'inquiéteraient pas beaucoup des atteintes nouvelles qui pouvaient leur être portées, puisque le célibat occupait seul toutes leurs pensées, le pape résolut de faire un dernier pas pour arriver au but constant de ses efforts. Il convoqua à Rome un grand concile pour le mois de février 1075. Afin de rendre cette assemblée la plus auguste et la plus importante qui eût été tenue depuis longtemps, il y avait invité, dès la fin de l'année précédente, les évêques d'un grand nombre de provinces. De l'Allemagne il cita, pour répondre aux accusations portées contre eux, les évêques Herrmann de Bamberg, Guarnier (Werner) de Strasbourg, Henri de Spire et Sigefroi de Mayence: en cas d'hésitation de leur part, l'empereur devait les forcer à venir à Rome pour y rendre compte de leur conduite et des moyens par

[1] Bruno, p. 112.

[2] C'est du moins ce que fait entendre la partialité de Bruno et de l'annaliste saxon. Il n'y a qu'un Saxon qui ait pu dire que le roi trompait les Saxons qui venaient à sa cour, par un serment artificieux, et en les contraignant par des menaces à le servir; qu'il corrompait les serfs pour en faire les assassins de leurs seigneurs, et qu'il les recueillait ensuite dans son armée; enfin qu'il envoyait du poison aux évêques opposants en leur faisant accroire que c'étaient de sûrs spécifiques contre les *maladies*.

lesquels ils avaient été élevés à l'épiscopat [1]. La même injonction fut faite, entre autres, à l'évêque Adalbert de Würzbourg, Emeric d'Augsbourg, Othon de Constance, Liémar, archevêque de Brême [2], ainsi qu'aux prélats et aux abbés des provinces les plus éloignées de la Grande-Bretagne [3], et à beaucoup d'évêques français et lombards, notamment à ceux de Toul, de Poitiers [4], de Pavie, de Modène et de Turin. Pour connaître à fond l'état des églises en Occident, le pape avait eu soin, dès le commencement de cette année, d'envoyer, en qualité de légats inquisiteurs, Gepison, abbé de Saint-Boniface, et Maurus, abbé de Saint-Sabas, munis d'une lettre apostolique adressée à tous les fidèles [5] et chargés d'instructions spéciales pour diverses églises particulières.

Une lettre adressée par Grégoire à Hugues, abbé de Cluny [6], nous dépeint la vive anxiété et la profonde douleur auxquelles l'âme du pontife était livrée à la vue du triste état de la chrétienté à cette époque : « Je voudrais pouvoir vous faire comprendre toute l'étendue » des tribulations dont je suis assailli, des travaux sans cesse renais- » sants qui m'accablent et m'écrasent sous leur poids de jour en jour » plus pesant. Maintes fois j'ai demandé au divin Sauveur de vouloir » m'enlever de ce monde, ou de permettre que je devinsse utile à » notre mère commune. Une indicible douleur, une tristesse extrême » s'emparent de mon âme à la vue de l'église d'Orient que l'esprit des » ténèbres a séparée de la foi catholique. Quand je tourne mes » regards à l'occident, au midi, au septentrion, j'y découvre à peine » quelques évêques qui soient entrés dans l'épiscopat par des voies ca- » noniques, qui vivent en évêques, qui gouvernent leur troupeau dans » un esprit de charité, et non avec l'orgueil despotique des puissants » de la terre. Parmi les princes séculiers, je n'en connais aucun qui » préfère la gloire de Dieu à la sienne propre et la justice à l'intérêt. » Pour ceux au milieu desquels je vis, les Romains, les Lombards » et les Normands, je leur reproche souvent qu'ils sont pires que des

[1] Grég., *Epist.*, II, 30.
[2] *Id.*, II, 28 et 29.
[3] *Id.*, II, 1.
[4] *Id.*, II, 2, 3.
[5] *Id.*, II, 40, 41.
[6] *Id.*, II, 49.

» Juifs et des païens. Lorsqu'enfin je reviens à moi-même, je me » trouve tellement accablé du poids de ma conduite, que je ne vois » presque plus d'espoir de salut, si ce n'est dans la seule miséricorde » de Jésus-Christ. Car si je n'avais l'espérance d'une vie meilleure, et » la perspective d'être utile à l'Église, Dieu le sait, je ne demeurerais » plus à Rome, où je suis comme enchaîné depuis vingt ans. C'est » ainsi que, partagé entre la douleur, qui chaque jour se renouvelle » pour moi, et un espoir, hélas! trop lointain, je suis assailli par » mille tempêtes, et ma vie n'est plus qu'une agonie continuelle. »

Ce fut au milieu de ces tristes préoccupations que Grégoire ouvrit son grand synode[1], auquel assistèrent les archevêques, les évêques, les abbés, ainsi qu'une multitude de clercs et de laïques distingués qui, de toutes les provinces, étaient accourus pour connaître les moyens par lesquels le souverain pontife pourvoirait au salut de l'Église. Ce fut dans cette assemblée que l'on prononça enfin l'importante défense de l'investiture donnée par des laïques[2], et l'on ne se borna point à prohiber l'investiture par l'anneau et la crosse, les deux emblèmes de la juridiction spirituelle des évêques, mais on interdit, sans distinction aucune, toute espèce d'investiture; il fut enjoint, sous des peines très-sévères, aux ecclésiastiques de ne pas recevoir, aux laïques de ne pas donner une semblable investiture, de terribles anathèmes devant frapper les uns et les autres en cas de désobéissance[3]. Pour

[1] La date en est fixée « a sexto calend. Martii usque ad pridiè calend. præteriti (*suivant d'autres* sequentis) mensis. » — Malheureusement les canons de cet important concile sont perdus, et nous avons seulement une relation des principaux décrets qui y ont été portés.

[2] Pagi a prouvé ce fait dans sa critique de Baronius, *ad ann.* 1705.—Schrœckh, *Hist. ecclés.*, 25e vol., p. 455, ne s'accorde pas avec lui, parce que, dit-il, « Pagi » se trouvait forcé de taxer d'erreur le contemporain de Grégoire, Hugues de Fla» vigny, et que la lettre du pape au roi Henri (III, 10) ne parle pas assez claire» ment pour qu'on puisse s'appuyer sur elle. Le pape pouvait très-bien avoir arrêté » ce canon, et ne l'avoir fait connaître à Henri qu'au moment où la guerre de » Saxe était résolue. » Mais plusieurs choses combattent ce sentiment : Hugues de Flavigny pouvait très-bien dire que la simonie fut interdite par le concile de 1074, car la chose arriva effectivement; mais ce n'était point le principal but de cette assemblée. On ne peut surtout nier que l'investiture ne fût au contraire l'objet principal de la délibération des Pères du synode.

[3] C'est ce que font voir plusieurs lettres de Grégoire. Hugues de Flavigny rend

montrer avec quelle vigueur il se proposait de maintenir les décrets du concile sur ce point, Grégoire commença par retrancher de la communion ecclésiastique cinq officiers de la maison de l'empereur, par le conseil desquels les églises s'étaient vendues, et les menaça de l'excommunication, si, avant le mois de juin, ils ne se présentaient devant le saint-siége pour se purger de cette accusation [1]. Grégoire, par cet acte de rigoureuse justice, voulait donner à Henri un avertissement salutaire et un exemple de sa future sévérité. Le roi de France fut menacé d'un châtiment semblable, dans le cas où il n'offrirait point aux légats apostoliques envoyés vers lui des garanties de sa pénitence et de son repentir. Liémar de Brême, en raison de sa désobéissance, fut suspendu de ses fonctions épiscopales, et privé de la participation au sacrement eucharistique : la même peine fut prononcée contre Guarnier de Strasbourg, Herrmann de Spire et Herrmann de Bamberg, si, avant Pâques, ils ne donnaient pas des preuves sincères de leur repentir. Guillaume de Pavie, Cunibert de Turin et Denys de Plaisance furent déposés : Robert de Normandie et Robert de Loritello, déjà sous les coups de l'anathème, furent excommuniés de nouveau, pour s'être emparés du patrimoine de saint Pierre.

Un espace immense venait d'être franchi. Pour assurer la complète indépendance de l'Église, pour briser et anéantir tous les liens qui rattachaient le clergé au monde, Grégoire n'avait qu'à mettre à exécution les décrets de son synode.

Comme il était de la plus haute importance de réaliser au plus vite les résolutions prises par les Pères du concile, le pape s'empressa de

ainsi ce canon : « Si quis deinceps episcopatum, vel abbatiam de manu alicujus laicæ personæ susceperit, nullatenus inter episcopos, vel abbates habeatur, nec ulla ei vi episcopo, vel abbati audientia concedatur. Insuper ei gratiam B. Petri et introitum Ecclesiæ interdicimus, quoad usque locum, quem sub crimine tam ambitionis, quam inobedientiæ, quod est scelus idololatriæ, cœpit, deseruerit. Similiter etiam de inferioribus ecclesiasticis dignitatibus constituimus. Item si quis imperatorum, ducem, marchionum, comitum, vel quilibet secularium potestatum, aut personarum, investituram episcopatus, vel alicujus ecclesiasticæ dignitatis præsumpserit, ejusdem sententiæ vinculo se adstrictum sciat. »

[1] Coleti, *Coll. Conc.*, t. IX, p. 582. *Labb.*, t. X, p. 344. Nous n'avons pu trouver nulle part les noms de ces officiers.

faire parvenir aussitôt des lettres apostoliques aux pontifes les plus influents de l'Allemagne, aux fidèles des diocèses et aux rois ; en un mot, il ne négligea rien pour faire connaître promptement les canons synodaux. Il notifia aux habitants de Plaisance [1] la déposition de leur évêque, les délia de leurs serments et leur promit même son appui pour chasser de son siége le prélat prévaricateur et pour procéder à l'élection d'un nouveau pontife. — Le même jour il écrivit aux habitants de Lodi [2], pour louer le zèle qu'ils mettent à extirper le concubinage et la simonie des clercs, et prodigue les plus grands éloges à leur évêque Opizon qui avait déployé à cet égard une activité toute particulière. Dans sa lettre, il promet la plénitude de sa bénédiction apostolique à ceux qui le soutiennent dans cette œuvre sainte, tandis qu'il menace de châtiments sévères et d'anathèmes ceux qui y portent un obstacle quelconque. Dans sa lettre à Dietwin [3], évêque de Liége, il recommande à ce prélat, avec une tendresse paternelle, de se corriger des vices contre lesquels il sait que sont établis de sévères châtiments ; il l'avertit que si, jusqu'à ce jour, il a épargné son âge avancé, il ne peut tolérer plus longtemps ses désordres. Nous voyons, par la lettre adressée à Sichard, évêque d'Aquilée [4], que dans ce second concile de Rome on prit également des mesures contre l'incontinence, et que l'éloignement des fonctions cléricales était la peine portée contre ceux qui se permettraient des infractions à ce point de discipline. « Mais ceux qui se rendent coupables de simonie doivent être déposés, sans qu'ils puissent jamais espérer d'être réadmis aux honneurs » de la cléricature. »

Mais c'était surtout en Allemagne qu'il importait à Grégoire de donner la plus grande publicité à ces canons et de mettre la plus grande rigueur à les exécuter. Dans cette vue, il écrivit à l'archevêque de Cologne [5] : « De toutes les églises de l'empire germanique, celle » de Cologne s'est toujours distinguée par sa fidélité et son dévouement au saint-siége, de sorte qu'elle a toujours été considérée par

[1] *Epist.,* II, 54.
[2] *Id.,* II, 55.
[3] *Id.,* II, 61.
[4] *Id.,* II, 62.
[5] *Id.,* II, 67.

» la mère commune des fidèles comme la fille la plus chérie : c'est sur » cet antique attachement que je compte encore aujourd'hui pour les » projets que je désire réaliser par vous. Veillez donc avec le plus » grand soin au maintien des mœurs de vos subordonnés; car vous » n'ignorez pas que les lois de la discipline ne sont pas l'ouvrage de » mes pensées individuelles, et que ce n'est qu'en vertu de ma charge » de pontife suprême et suivant les lumières de l'esprit divin, que je » les ai fait promulguer comme les antiques prescriptions de nos pères » dans la foi[1], bien que l'Église romaine ait toujours eu et toujours » possédé le droit inaliénable d'opposer à de nouveaux désordres de » nouveaux remèdes, et de nouveaux décrets, qui, étant basés sur » la raison et l'autorité, ne sauraient être récusés de personne[2]. Pour » agir, dans la question présente, d'une manière prompte et efficace, » l'archevêque convoquera un concile, publiera devant son clergé » réuni les résolutions synodales, leur en recommandera la fidèle ob- » servance et les exhortera à renoncer plutôt aux fonctions de leur » ministère que d'offrir désormais au Sauveur des hommages impurs » et sacriléges. En cas de résistance ou de persécution, il doit se rap- » peler que le pape, armé du bouclier de saint Pierre, est prêt à » repousser ses ennemis, du moins à le protéger contre leurs atta- » ques. Les canons qui défendent la simonie doivent de même être » rigoureusement observés. »

Le même jour, Grégoire expédia à Burchard, évêque de Halberstadt[3], et à Wecel, archevêque de Magdebourg, des lettres d'une

[1] « Non de nostro sensu exsculpimus. » Ces mots se trouvent répétés plusieurs fois. Par ex. *Epist.*, II, 68.

[2] Quæ rationis et auctoritatis judicio, nulli hominum sit fas, ut irrita refutare.

[3] *Epist.*, II, 66, 68. — Il dit : « Ad hoc valebunt litteræ, ut, sicut dicitur, currentem currere concitatius impellamus. » La lettre à Wecel est encore remarquable sous un autre point de vue. Il s'appuie de l'exemple de Josué. Quand celui-ci entreprit de conduire le peuple de Dieu, il montra toujours dans ses actes une obéissance scrupuleuse et un zèle admirable, en sorte qu'il commanda aux éléments eux-mêmes : quand il voulut faire traverser le Jourdain à sa troupe, il arrêta le cours de ce fleuve ; et quand le soleil sur son déclin allait arrêter l'entière destruction des ennemis d'Israël, Josué, comme un second créateur, le rendit immobile dans sa course ; de même, il renversa les murailles de Jéricho après en avoir fait sept fois le tour et au seul son des trompettes des prêtres. On voit par là ce que peut un zèle ardent pour les choses de Dieu, ce que mérite une obéissance parfaite. Nous

semblable teneur. On est surpris de voir que, dans ces lettres, il ne fait pas mention du décret porté contre les investitures, ou, que s'il en parle, il ne fait que l'effleurer; on ne saurait méconnaître en cela la prudence du pontife qui, en recommandant aux clercs la rigide observation des lois relatives au célibat, voulait leur faire oublier le canon prohibitif des investitures dont il lui importait surtout de faire poursuivre l'exécution par les laïques. Plein d'une sage prévoyance, il cherchait à scinder le commun intérêt qui unissait les clercs et les laïques dans la question des investitures, car, dans cette division, il voyait le triomphe de son système : il avait calculé sans doute que l'homme, entièrement occupé à conserver une épouse, oublierait plus facilement ses autres biens terrestres.

A la même époque, l'affaire de Herrmann, évêque de Bamberg, et un de ceux, comme nous l'avons dit plus haut, que le concile de Rome avait suspendus de leurs fonctions, fit grand bruit dans l'empire. Peu après le retour de ce prélat dans son diocèse [1], mourut le prévôt des clercs que Herrmann faisait élever et instruire, au nombre de vingt-cinq, dans l'église de Saint-Jacques, construite tout entière à ses frais. L'évêque résolut alors de former un monastère à côté de l'église, il en chassa donc les clercs, et remit les bâtiments, avec toutes leurs dépendances, à Egbert, abbé de Saint-Michel [2]. Les clercs, forts de leur conscience, furent vivement blessés de cette mesure violente; ils se réunirent au clergé de l'église principale, pour conjurer Herrmann de maintenir leur établissement, lui représentant que le diocèse n'avait que peu de semblables institutions et que les

devons suivre cet exemple. « Ad hujus similitudinem nos facti, qui populum christianum instituendi magisterium suscepimus, mentem vigilanter intendere debemus, ne adversariæ potestatis muros, contra verum Josue rebellantes et erectos, silentio nostro stare aut roborari patiamur. Quamobrem fraternitati tuæ apostolica auctoritate injungimus atque præcipimus, ut ad castitatem clericorum prædicandam et studiosius inculcandam buccina sacerdotali vehementius et instantius instrepas, donec Jericho muros, id est defectionis opera, et sordidæ libidinis pollutiones dissipes et subvertas. »

[1] On voit par les lettres de Grégoire que Herrmann n'avait point assisté au concile et qu'il s'était arrêté en chemin, près de Rome.

[2] Lambert dit de l'évêque : « Monasticæ conversationis, munditia delectatus, in toto episcopatu suo, si fieri posset hanc solam esse vitam cupiebat, zelo quidem Dei, sed non secundum scientiam. » *An.* 1075, *de Reb. Germ.* (*Audley.*)

moines n'étaient point nécessaires : mais l'évêque demeura sourd aux plus pressantes sollicitations. Irrités au plus haut point de cette obstination, les clercs envoyèrent une députation solennelle à Rome pour soumettre l'affaire à Grégoire : à leurs plaintes se joignaient celles de tout le clergé de Bamberg ; on accusait l'évêque d'être entré dans l'Église de Dieu, non par la porte du bercail comme il convient à un bon pasteur, mais par la voie sacrilége de la simonie et par une folle dilapidation des biens de l'Église ; d'avoir, malgré son manque de savoir et contrairement à toutes les règles canoniques, pris effrontément possession du siége épiscopal ; de se livrer, quoique dispensateur des choses de Dieu, tellement à l'avarice et à l'usure, qu'il ne rougit pas de vendre les églises et les abbayes de son diocèse, comme il n'avait pas rougi de se les approprier [1]. Grégoire voulant effrayer, au cœur même de l'Allemagne, par un grand exemple, tous ceux qui étaient coupables des mêmes délits, et prouver, par le fait, qu'il était décidé à accomplir ce qu'il avait résolu, lança contre l'indigne Herrmann la sentence d'excommunication que celui-ci, au surplus, avait déjà méritée par le constant et dédaigneux refus qu'il avait montré de comparaître à Rome, où il était cité depuis deux ans pour se justifier sur les accusations portées contre lui. Le pape fit restituer l'église de Saint-Jacques aux clercs qui en avaient été expulsés, et adressa aux habitants de Bamberg une lettre conçue en ces termes [2] :

« Nous avons tiré le glaive de saint Pierre, et, en vertu de l'autorité apostolique, nous avons prononcé la sentence de déposition contre l'homme ignorant, qui s'est laissé corrompre par l'hérésie, et qui s'est rendu coupable de félonie simoniaque. Mais comme de semblables dépositions entraînent ordinairement de grands dommages pour les églises et pour leurs biens, nous faisons défense à tout homme, quels que soient son rang et sa dignité, de porter sur le domaine de cette église une main avide et sacrilége. » Grégoire envoya même des légats à Bamberg, et dès que les habitants eurent appris par eux le jugement du saint-siége, ils envoyèrent une députation à leur évêque, qui se trouvait encore dans la ville, mais

[1] *Voy.* Dans Lambert les autres chefs d'accusation, ann. 1075.
[2] *Epist.*, II, 76.

qui ne savait rien de l'arrivée des légats, pour lui déclarer qu'il devait sortir immédiatement des murs de leur cité, qu'il ne pouvait plus être leur évêque, puisqu'il avait acheté sa dignité par simonie, et qu'il ne pouvait en remplir les devoirs à cause de son ignorance. Immédiatement après, parut devant Herrmann, un jeune clerc plein d'audace, qui lui dit : « Voici un psautier ; si vous parvenez à me rendre le sens » exact et littéral de ce seul petit verset, dont je ne vous demande ni » la pensée mystique, ni l'explication allégorique, je vous déclare » affranchi de toute enquête, justifié de toute inculpation et digne de » l'épiscopat. » Ce langage étonna le pontife, qui ne savait à quelle cause attribuer l'audace de ses clercs toujours réservés et soumis ; il demanda, dans son trouble, d'où leur venait cette folle présomption? Quelques paroles dures et injurieuses furent échangées entre eux, lorsque parurent soudain les légats du saint-siége, qui lui annoncèrent de vive voix le décret de Grégoire. Herrmann vit seulement alors d'où venait l'insolence de ses clercs. Triste et confus, il s'adressa à l'archevêque de Mayence, son ami, et, sous bien des rapports, son obligé, le pressant de le rejoindre immédiatement pour apaiser le clergé qui s'était soulevé contre lui et qui le menaçait au sein même de son église. Sigefroi vint, négocia avec les clercs, les exhorta, leur demanda grâce pour son collègue, leur promettant que tout le mal serait réparé ; mais les clercs, sourds à toutes ses paroles, se répandirent de nouveau en invectives, rappelèrent le verset du Psalmiste et tinrent même à l'archevêque des propos peu courtois. Ce dernier ne voulut pas insister davantage sur la réconciliation, et jugea plus utile de se rendre à Rome avec Herrmann pour gagner Grégoire, soit par des prières, soit par des présents, et pour faire lever l'interdit. Mais, réfléchissant en route sur les inconvénients de conduire un évêque à Rome, avant de connaître les intentions du souverain pontife, il engagea Herrmann à rester sur les terres de l'Église de Bamberg et à y attendre son retour. Sigefroi partit, avec de riches présents, mais avec une suite peu nombreuse [1]. Grégoire hésita longtemps avant de communiquer avec le prélat suspect ; car l'archevêque lui-même était sous le poids de graves préventions, lui qui avait sacré l'évêque de Bamberg, quoiqu'il le sût entaché de simonie. Aussi, loin

[1] Lamb., ann. 1075, et Gregor., *Epist.,* III, 3, s'accordent sur ce point.

d'avancer l'affaire de son ami, il reçut l'ordre de rompre toute communication avec lui, de faire savoir à tous les princes de l'empire la sentence du saint-siége, et de saisir la première occasion favorable pour donner un autre évêque à l'Église de Bamberg. Alors Herrmann se mit lui-même en route et se rendit auprès de Grégoire avec quelques amis qui devaient appuyer ses prières : mais il trouva le pape inflexible, et ce ne fut qu'à force de larmes et de supplications qu'il obtint la faveur de se retirer dans un monastère de son diocèse.

Quelque temps après, Grégoire expédia en Allemagne, sur cette affaire, trois lettres, dont l'une était adressée aux habitants de Bamberg, l'autre à Sigefroi de Mayence, et la dernière à l'empereur Henri[1]. Il fait savoir aux premiers que la sentence portée contre leur faux évêque était irrévocable, et que ni prières ni suggestions frauduleuses ne pourraient la changer. Et comme le coupable avait exercé tant d'actes de tyrannie contre l'Église de Bamberg, une des filles les plus chéries de la mère Église romaine[2], le pape lui interdit toute fonction, non-seulement épiscopale, mais ecclésiastique, et le déclare frappé d'anathème, ainsi que tous ceux qui, depuis son élévation à l'épiscopat, avaient reçu de lui des biens ecclésiastiques et l'avaient ainsi favorisé dans ses criminelles entreprises. —L'archevêque Sigefroi reçut l'ordre de Grégoire de faire connaître cette sentence à tous les évêques soumis à son siége métropolitain.—Le pape accorde des éloges à l'empereur dans la lettre qu'il lui écrit : « Entre autres
» bonnes œuvres, lui dit-il, que vous pratiquez, mon très-cher fils,
» pour faire paraître le zèle que vous mettez à réformer des désordres
» passés, il en est deux qui vous ont mérité au plus haut point la
» bienviellance de votre mère, la sainte Église : ce sont l'énergie avec
» laquelle vous vous opposez au scandale de la simonie, et l'ardeur
» avec laquelle vous faites exécuter les règlements concernant la
» chasteté des clercs. Vous nous avez donné par là une preuve qu'avec
» l'assistance du Très-Haut, nous pouvons attendre de vous des
» choses encore plus grandes et plus louables... Il l'exhorte ensuite à
» protéger l'Église de Bamberg, dans le cas où l'évêque continuerait ses

[1] *Epist.*, III, 1, 2, 3.
[2] *Id.*, III, 3.

» audacieuses rapines, et à procéder, d'après l'avis des hommes pieux, » à l'élection d'un nouvel évêque. »

Quand Herrmann vit toute espérance anéantie, il résolut de renoncer au monde; mais cette résolution fit naître de vifs mécontentements et trouva une forte opposition dans ceux qu'il avait gagnés à sa cause par les richesses dont il les avait comblés autrefois. Ses partisans murmuraient contre une déposition prononcée sans aucun jugement préalable; ils prétendaient que cet acte était une chose inouïe en Allemagne, qu'un affront de ce genre s'adressait à chacun d'eux, et qu'ils voulaient soutenir sa cause. Cette manifestation plut à Herrmann; il reprit courage, revint à Bamberg et y séjourna quelque temps. Dans l'espoir d'annuler l'anathème, il reprit l'administration temporelle de son diocèse. Aussitôt le service divin cessa dans toutes les églises et le clergé se retira de la ville. L'évêque passa le reste du temps sur les terres de son évêché, soutenu et protégé par ses hommes d'armes[1]; mais personne, ni le roi ni aucun évêque, ne voulurent plus communiquer avec lui.

Ce qui donnait à la conduite de Grégoire vis-à-vis d'un évêque allemand une bien haute importance, c'est qu'elle offrait aux autres la mesure de l'énergie qu'il déploierait contre quiconque violerait les décrets du saint-siége. Après avoir fixé l'attention des clercs sur la loi du célibat, au point de leur faire oublier les canons contre les investitures, le pape s'attendait à de grands orages de la part des princes; car la défense des investitures devait les intéresser bien vivement, puisqu'ils perdaient leurs droits sur les vastes domaines que beaucoup d'entre eux avaient donnés aux ministres des autels. — Mais l'irritation des seigneurs contre le décret pontifical fut si grande, qu'ils gardèrent un morne silence, faisant semblant de n'y donner aucune attention, et cherchant ainsi à le faire tomber, comme si une atteinte portée par le pape à leurs droits ne pouvait être sérieuse ou réelle. Mais cette manœuvre était impuissante contre l'inflexible courage de Grégoire; il devina sans peine la tactique de ses adversaires, et demeura inflexible dans sa volonté et ferme dans l'exécution. L'assemblée d'Erford lui avait démontré qu'il ne ferait rien par la voie des synodes : le concile tenu, d'après ses ordres, cette même année, à

[1] Militum suorum.

Mayence, par Sigefroi, avait encore justifié ses prévisions [1]. Car, au moment où l'on y publia le décret apostolique touchant le célibat des prêtres, tous les clercs présents à l'assemblée se levèrent de leurs siéges, protestèrent contre les paroles de l'archevêque et firent des démonstrations tellement hostiles, que celui-ci désespérait de sortir vivant du synode; il résolut donc de ne plus se mêler, à l'avenir, des intérêts du pape.—Grégoire crut en conséqnence devoir suivre une voie différente.

Il savait que, pour gagner les masses, il faut user de prudence et chercher à se concilier les membres individuels qui les composent, et qu'on ne saurait acquérir le tout sans s'approprier successivement chacune de ses parties; car la multitude, en réfléchissant sur elle-même, retrouve toujours sa force dans l'union, tandis que l'homme isolé est faible, humble et docile [2]. Grégoire, à la vue de cette opposition du clergé, eut recours à ses légats pour obtenir la soumission de chaque clerc en particulier. Les hommes à qui cette mission délicate était confiée reçurent les instructions les plus détaillées; ils devaient publier partout les décrets du saint-siége, les commenter, en montrer le but, mettre les évêques en rapport les uns avec les autres; recommander les prélats chancelants à d'autres bien connus pour leur entière soumission aux volontés du siége apostolique, surveiller avec soin les églises particulières et ceux qui les gouvernent, adresser au pape les détails les plus circonstanciés et les plus précis sur leur situation, et, en particulier, sur la conduite et le caractère des ecclésiastiques qui y appartenaient, etc. Lui-même ne négligeait rien pour assurer à ses légats la plus haute considération, rappelant aux rois, aux évêques, à tous enfin la dignité et l'importance de ceux que le souverain pontife envoyait revêtus de son autorité [3]. Leurs décisions

[1] Lamb., ann. 1075. C. F. Mansi, tom. XX, p. 446.

[2] Machiavel, passim.

[3] Pour s'en convaincre, il suffit de consulter les lettres écrites à cette époque (II, 40) : « Per eos nostra vobis repræsentatur auctoritas et nostra vice, quæ ad utilitatem S. Ecclesiæ pertinent, cum Dei adjutorio studiosa procuratione peraguntur (II, 41, 56). » Grégoire mandait à Geisa, roi de Hongrie : « Ut obedientiam legatis S. Ecclesiæ romanæ exhibeat (II, 63, 64, 65, 66, 73, 74). » Combien ce pontife n'a-t-il pas employé, dans ce sens, le verset de l'Évangile : « Qui vos audit, me audit; qui vos spernit, me spernit! » (Luc., X.)

devaient être regardées comme les siennes propres ; partout où ils se trouvaient, ils jugeaient en dernier ressort. Grégoire n'avouait pas hautement le but de leur mission; mais il le rendait ostensible par la puissance qu'il leur conférait. De cette sorte il donna une nouvelle vigueur à l'institution des légats, il en fit des ministres ambulants, qui, munis d'une autorité suprême, se portaient dans toutes les parties de la chrétienté ; aussitôt qu'ils apparaissaient quelque part, rois, princes, archevêques, tous devaient plier, tous devaient obéir; ils étaient les anneaux isolés de la grande chaîne dont le pape entendait se servir pour diriger à son gré chaque église et chaque évêque en particulier : cette action, pour être plus secrète, devenait plus sûre et plus durable.

Pendant que Grégoire travaillait ainsi à élever, avec une prudente circonspection, l'édifice dont il avait conçu le plan, on vit crouler de jour en jour, au milieu des tourments d'une guerre désastreuse, celui que, dans la précédente période, la puissance impériale avait essayé de construire. Un sombre avenir se préparait aux yeux de tous, depuis qu'au jour de Pâques Henri avait expédié de Worms quelques-uns des siens pour faire savoir aux princes saxons, qui venaient lui offrir leurs hommages et passer à la cour de l'empereur la grande solennité, qu'ils devaient s'en retourner chez eux, que le roi ne leur permettrait plus de se présenter devant lui; puisque pour les criantes injustices dont ils s'étaient rendus coupables envers lui, ils ne lui avaient encore offert aucune satisfaction qui pût apaiser son légitime courroux [1]. Les Saxons comprirent dès lors le sort qui les attendait et retournèrent dans leur pays. Lorsque l'empereur eut fait tous les préparatifs qu'il jugeait nécessaires pour entrer en campagne, il annonça solennellement dans l'empire son expédition contre les Saxons, et ordonna à ses grands vassaux de réunir leurs troupes au jour fixé [2], dans les environs de Breitungen.

A la nouvelle des projets de Henri, toute la Saxe se mit en émoi. Les princes s'assemblèrent à Goslar, pour délibérer sur les moyens de sauver la patrie; ils sentirent tout le danger de leur position; car ils savaient que le peuple, prêt, dans son premier emportement, à

[1] Lamb., ann. 1075.
[2] VI id. junii.

assommer celui qui s'aviserait d'envahir leur territoire, était peu propre à combattre en bataille rangée; et que leurs guerriers d'élite étaient trop inférieurs en nombre pour lutter avec avantage contre la puissante armée de Henri [1]. Pendant qu'ils délibéraient ainsi, parurent devant eux des envoyés du roi. « Notre souverain, dirent-ils, n'a » point oublié les criantes injustices commises à son égard, l'avilisse- » ment de son aujuste dignité, et la fuite honteuse par laquelle il fut » obligé de sauver ses jours. Il n'en veut pas à tous les princes saxons; » il sait quels sont les chefs qui soulèvent la multitude inexpérimentée » et qui lui inspirent l'amour des nouveautés dangereuses; contre » ceux-là il saura demander à son glaive une vengeance que les lois » sont impuissantes à lui accorder. Il exhorte les autres à ne prêter à » ses ennemis ni l'appui de leurs bras ni celui de leur fortune; s'ils » écoutent ses avis, il est prêt à leur pardonner leurs torts; sinon, il » les traitera avec d'autant plus de sévérité, qu'il les a avertis. » L'un des Saxons répondit, au nom de ses compatriotes : « Si nos chefs re- » fusent de donner au roi satisfaction des torts qu'ils ont envers lui, » nous n'hésiterons pas à les arrêter et à les conduire enchaînés de- » vant son tribunal; nous brûlerons leurs maisons et les chasserons » pour toujours de leur pays. Mais s'ils sont disposés à réparer leurs » fautes et à se justifier des reproches qu'on leur fait, nous conju- » rons le roi, au nom de Dieu, de consulter leur honneur plutôt que » sa colère : qu'il daigne fixer le lieu et le jour auxquels ils devront se » présenter; qu'il leur accorde un sauf-conduit, et qu'ensuite il pro- » nonce selon la justice et selon les lois de l'empire. Mais si le res- » sentiment empêche que justice se fasse; si le sang de nos princes » peut seul apaiser son courroux, nous croirions nous rendre coupa- » bles du plus noir forfait en abandonnant nos chefs, en laissant » égorger des hommes qui n'ont pris les armes que pour la défense » de leur pays et le maintien de leur liberté. Il ne reste donc au » souverain qu'à accorder à tous un égal pardon ou à prononcer » contre tous un égal châtiment.... »

Ensuite se levèrent dans l'assemblée Otton de Nordheim; Magnus, duc de Saxe; Wecel, archevêque de Magdebourg; Burchard, évêque de Halberstadt, et les autres grands à qui s'adressaient principalement

[1] Brunon, pag. 115.

les menaces de Henri; ils déclarèrent que jamais ils n'avaient violé d'une manière quelconque la paix de Gerstungen; que si le roi les croyait les instigateurs de l'incendie de l'église de Harzbourg, du pillage du trésor, de la profanation des tombeaux, ou de toute autre infraction au traité de paix, ils étaient prêts à prouver leur innocence dans une diète des princes de l'empire, à reconstruire à leurs frais une église plus belle et plus riche que la première; enfin à rétablir tout ce que l'aveugle populace avait détruit dans sa fureur, pourvu que le prince remît dans le fourreau le glaive suspendu sur leur tête et tiré pour la perte de toute la nation saxonne. Ils y ajoutèrent qu'ils se soumettraient à toutes les peines qu'on prononcerait contre eux.

Après cette déclaration, on congédia les envoyés de Henri [1], et on députa vers lui quelques-uns de l'assemblée pour lui faire part de la réponse faite à ses légats. Mais l'empereur ne fut pas plutôt instruit de leur voyage, qu'il leur défendit de paraître en sa présence, menaçant de les châtier comme les ennemis de l'État, puisque, sous prétexte de négociations, ils venaient répandre dans le peuple de faux bruits, soulever contre lui les princes fidèles, et empêcher son expédition. Le retour des envoyés, après leur tentative infructueuse, n'empêcha point les Saxons de continuer leurs députations vers Henri [2]; mais ni les sollicitations verbales, ni les suppliques écrites, ni les plus humbles prières [3], ne purent fléchir la colère du monarque. Enfin, le malheureux peuple s'adressa aux ducs Rodolphe, Berthold, Gozelon et autres, tant pour solliciter leur intercession [4] que pour leur rappeler leur ancienne alliance, et pour les conjurer, au nom du Dieu qui avait reçu leur serment, de tendre une main secourable aux infortunés Saxons. Une épître fut adressée à l'archevêque de Mayence, au nom de Wecel de Magdebourg [5], par les évêques, les ducs, les comtes, les clercs, les laïques de tout rang et

[1] Lamb., an. 1075.

[2] Bruno et Lambert.

[3] « Sæpius domino nostro regi, ut humiles servi cum multa supplicatione misimus. » Lettres des Saxons citées dans les *Annal. Saxon.*

[4] *Annal. Saxon.*

[5] L'annaliste saxon le nomme Werner; le même auteur cite également la lettre, ann. 1075, ainsi que Bruno, p. 114.

de toute condition. Ils commencent par y exposer les vues et la conduite de Henri à l'égard de la Saxe, démontrent qu'ils ont eu raison de détruire les châteaux forts, mais qu'ils ne sont pas responsables des dégâts de Harzbourg; que les hommes de guerre auxquels l'empereur, par défiance pour les Saxons, a confié la démolition du fort, avaient appelé à ce travail des paysans indisciplinés, paresseux et insouciants, qui trouvaient naturellement leur intérêt à ne pas laisser pierre sur pierre; en sorte que le roi et ses serviteurs peuvent être considérés comme les seuls auteurs de ce désastre. Ils supplient instamment l'archevêque de disposer Henri à la paix et à un jugement équitable; ils protestent de leur innocence, et se montrent prêts à répondre à toutes les inculpations, si le roi consent à les laisser venir au tribunal de l'empire; enfin, ils essayent de détacher Sigefroi du parti de Henri, dans le cas où ce dernier ne serait point disposé à prêter une oreille favorable à leurs sollicitations. Les plaintes et les prières qui remplissent cette épître sont les mêmes dans presque toutes les autres lettres; mais Henri demeura inflexible; il se sentait fort de l'appui des grands, son honneur était trop vivement blessé, il jura de tirer une éclatante vengeance des Saxons, et, dans cette vue, il fit prêter serment à ses vassaux de ne recevoir aucun message à son insu, de refuser aux peuples de la Saxe l'appui de leurs armes et de leurs conseils, et de ne jamais venir intercéder pour eux, avant qu'il eût déclaré lui-même que son honneur était suffisamment vengé. L'empereur fit savoir ensuite aux Saxons qu'ils n'avaient de grâce à espérer qu'autant qu'ils remettraient entre ses mains, sans condition aucune, leurs personnes, leur liberté, et tous leurs biens [1].

Les Saxons se trouvèrent dans un embarras extrême. Les princes et les évêques, dont nous avons déjà parlé, se liguèrent plus étroitement encore, et gagnèrent à leur parti de nouveaux alliés, entre autres Udon, margrave de Salzwedel, connu ensuite comme margrave de Brandebourg [2]. Le peuple manifesta un esprit inquiet et violent: il était poussé par le désespoir. Les grands tinrent des réunions fréquentes dans la Saxe et dans la Thuringe pour délibérer sur les mesures à prendre, pour conjurer l'orage qui grondait sur leurs

[1] Bruno, pag. 114.

[2] Herm. Cornerii *Chron.*, ann. 1075.

têtes. Comme ils se voyaient privés de toute autre espérance de salut, ils résolurent de chercher leur appui près de Dieu, qui sait humilier les rois insolents et protéger l'innocence opprimée; cette résolution fut le cri unanime de toutes les âmes fortes que l'amour de la patrie et la grandeur du danger avaient élevées au-dessus d'elles-mêmes. Dans les deux pays, on ordonna des jeûnes et des actes de pénitence, on revêtit des habits de deuil, on distribua de riches aumônes : des troupes de pèlerins allèrent nu-pieds visiter les lieux saints, et adresser au Seigneur des armées de ferventes prières; ensuite on annonça partout que le même jour où le roi Henri réunirait ses troupes à Breitungen, tous les Saxons en état de porter les armes se rassembleraient à Lupnitz [1]. Six mille hommes devaient rester pour la garde des châteaux, tandis que le reste de l'armée attendrait le roi au camp de Lupnitz, et remettrait au Tout-Puissant l'issue de cette lutte désespérée. — A la même époque vinrent dans la Saxe des députés de la Luticie et de la Pologne, qui offraient de les secourir et d'entrer dans la Saxe à un jour convenu avec des forces considérables, ou de faire diversion en leur faveur en marchant contre les Danois, que le roi avait engagés à une invasion sur le territoire de ses ennemis. Ces offres généreuses ramenèrent le courage des Saxons, qui ne pensèrent plus qu'à faire des préparatifs de guerre et qu'à adresser de pieuses supplications au ciel pour obtenir la paix [2]; une foule de seigneurs ne cessaient, par leurs énergiques paroles, de soulever le peuple des campagnes.

L'empereur essaya d'attirer sous sa bannière plusieurs nobles saxons, en leur offrant l'appât de ses royales faveurs. Ses tentatives ne furent pas infructueuses; il parvint à en gagner plusieurs et à les rendre traîtres à leur patrie : tous les prélats étaient pour lui ou du moins ébranlés; les seuls évêques de Magdebourg, d'Halberstadt, de Mersebourg et de Paderborn, restèrent inaccessibles aux caresses comme aux menaces; les peuples de la Westphalie [3] et des alentours

[1] Krause, dans son édit. de Lambert d'Aschaffenbourg, croit que ce Lupnitz, dont il est ici question, est le même qui se trouve entre Eisenach et Langensalza.

[2] Lambert d'Aschaff.

[3] *Carmende Bello Sax.* Brunon dit : « Hinc vero (c'est-à-dire du côté des Saxons) non nisi Saxoniæ vix tertiam partem inveniunt... corrupti auro regis defecerunt. »

de la Misnie reconnaissaient l'aigle impériale ; Guillaume, surnommé le roi, et Frédéric de la Montagne, rejoignirent pendant la nuit l'armée de Henri [1]. Le jour de l'Ascension, une députation saxonne se présenta à Mayence chez Udon, archevêque de Trèves, qui y célébrait les saints mystères, pour le prier de soumettre au peuple et à l'assemblée des grands de l'empire les instances avec lesquelles leurs concitoyens demandaient la paix. Comme Henri s'opposait à cette déclaration, le légat de Saxe se présenta au peuple et lui fit connaître le contenu de la lettre dont il était porteur ; mais Rodolphe sut anéantir l'effet de ses paroles par l'énergique protestation de son dévouement à la cause de l'empereur [2].

Après de grands préparatifs, Henri vint, au jour marqué, à Breitungen, à la tête d'une armée nombreuse ; Welf ou Guelphe s'y rendit de même avec ses Bavarois ; Rodolphe, son ami, qui, dans ces derniers temps, n'avait pas cessé d'exciter l'empereur contre les Saxons, y vint aussi à la tête des Souabes. Gozelon commandait la troupe guerrière qu'il avait ramassée dans la Basse-Lorraine, tandis que Thierry arrivait de la Haute-Lorraine avec une cavalerie nombreuse et brillante [3] ; l'antique peuplade des Francs Ripuaires ne manqua pas non plus au rendez-vous général. On voyait dans le camp de Breitungen [4] les évêques de l'empire, tous les ducs, tous les comtes, tous ceux enfin qui occupaient une charge ecclésiastique ou civile. Berthold de Carinthie, comte de Zahringen, y vint, comme les autres, faire sa cour à l'empereur [5]. Les troupes du duc de Bohême, commandées par Borziwog, le fils de Vratislas, étaient assez fortes pour suffire seules, à ce qu'on croyait, à tenir tête à l'armée saxonne. Les deux coupes d'or et les deux grands plats du même métal, que Henri lui avait fait remettre par le comte Wiprecht, n'avaient pas manqué de flatter le nouveau souverain. Wiprecht lui-même, devenu l'époux de Judith, fille de Vratislas, se trouvait dans les rangs des soldats envoyés par son maître au secours de l'empereur.

[1] *Annal. Saxon.*, ann. 1075. *Voy.* Ritter, *Histoire de la Misnie*, pag. 189.
[2] Brunon.
[3] *Carmen de Bello Saxon.*, lib. III.
[4] Lambert Schaff.
[5] Tschudy, ann. 1075.

L'impérieuse nécessité pouvait seule dispenser les évêques de prendre part à l'expédition. L'archevêque de Cologne regardait comme un sacrilége de prendre les armes contre l'archevêque de Magdebourg, son frère, et contre l'évêque d'Halberstadt, son proche parent : il fut dispensé du service par l'empereur, qui, du reste, faisait peu de cas de sa personne[1]; le grand âge et une longue maladie valurent la même faveur à l'évêque de Liége : tous deux néanmoins envoyèrent à l'armée des troupes nombreuses. Widerad, abbé de Fulde, quoique souffrant et ne pouvant marcher qu'à l'aide d'une béquille, fut forcé de se rendre au camp[2] : car il importait au monarque de donner de l'éclat et de l'importance à son expédition par le nombre et l'illustration des seigneurs qui en faisaient partie[3]. Par ce moyen, Henri était parvenu à rassembler une armée si nombreuse et si belle, que de mémoire d'homme on n'en avait vu une pareille en Allemagne. Pendant qu'il campait à Breitungen, il reçut, par ses espions, des renseignements sur les forces des Saxons; il apprit que leur armée était beaucoup inférieure à la sienne sous le rapport du nombre et de la qualité des armes; mais qu'elle l'emportait par ses munitions de guerre et de bouche; que le soldat saxon maniait le glaive avec un rare bonheur; que chacun portait avec lui trois épées, deux au moins, pour remplacer celle qui se briserait entre ses mains[4] : qu'ils avaient avec eux des vivres pour longtemps; que, campés tout près, ils montraient un courage intrépide; que, sans se mettre en peine de l'approche de leurs ennemis, ils goûtaient, sous leurs tentes, les douceurs du repos; et que leurs chefs voulaient envoyer une dernière députation à l'empereur pour la paix, et commencer les hostilités en cas de refus. A ce récit, les grands qui entouraient le monarque, fiers de leur puissance, éclatèrent en propos arrogants : « L'acier et le diamant, disaient-ils, ne sauraient » résister à notre armée vaillante; nos guerriers, tous hommes de » cœur, sont rompus au service des armes, tandis que les Saxons » n'ont à nous opposer que de lourdes masses, plus habituées à

[1] Quod post primam defectionem invisum semper eum et suspectum habuisset.

[2] Il mourut, peu de temps après, des suites funestes de cet effort.

[3] Lamb., ann. 1075.

[4] Lehmann Speierense, *Chron.*, p. 384.

» conduire la charrue qu'à manier le glaive, et qui, privées de toute » ardeur belliqueuse, prendront la fuite au premier bruit du com- » bat. » — Le roi Henri n'était point disposé à attendre l'arrivée de la députation saxonne; il craignait que les princes, en voyant les ennemis disposés à se soumettre à toutes les conditions, ne regardassent la guerre comme injuste et ne lui ôtassent le prétexte de venger l'affront qu'il avait reçu ; il était raffermi dans ces sentiments hostiles par le duc Rodolphe[1], qui voulait effacer le souvenir de sa conduite passée.

On leva donc brusquement le camp de Breitungen pour se mettre en mouvement; le premier jour, l'armée arriva jusqu'à Eln[2]. Une marche forcée la conduisit le lendemain à Behringe, dans le voisinage d'Eisenach et non loin du camp saxon[3]. On dressa des tentes pour accorder aux soldats épuisés quelques moments de repos; l'empereur lui-même était déjà couché, lorsque le duc Rodolphe entra brusquement dans sa tente, et lui dit : « Les Saxons se trouvent tout près de » nous, tranquillement occupés à faire bonne chère, comme s'ils ne » savaient rien de l'approche de l'ennemi : il nous reste une bonne » partie de la journée; je crois qu'il faut leur présenter la bataille; » s'ils la refusent, nous n'aurons aucune peine à nous rendre maîtres » de leur camp. L'honneur de l'empire nous commande l'attaque et » une prompte vengeance. » Henri remercia vivement le duc du sage conseil qu'il venait de lui donner et lui jura une éternelle reconnaissance[4]. Aussitôt le son du clairon martial se fit entendre; tous les

[1] Lamb., ann. 1075 *.

[2] Lambert d'Aschaffenbourg désigne ce lieu sous le nom d'Elenen. Peut-être était-ce là où se trouve aujourd'hui Obereln, du côté d'Eisenach. Krause dit : « In monastico Thuringico occurrit hujus nominis villa passim, situ tamen non declarato; ast in Winckii *Hist. Hassicâ,* tom. II, dipl., pag. 500, in archidiaconatu Gothano recensetur et Isenacum versus exhibent mappæ geographicæ Elenas duas. » Ce passage confirme notre opinion, et il s'agit ici d'Obereln ou d'Untereln, dans la principauté de Meiningen.

[3] Grand et Petit Behringe. Lamb. et Bruno. Ces endroits existent encore.

[4] Marian. Scot raconte qu'un émissaire vint trouver l'empereur et lui donna le

* Plurimum in hoc annitente duce Suevorum, propterea quod anno priore regnum affectasse infamatus, suspicionem hanc novis erga regem studiis abstergere cupidissime volebat. *Lambert.* (*Note du Traduct.*)

soldats coururent aux armes ; les campagnes se couvrirent au loin des troupes que leurs chefs rangeaient en bataille : la chaleur était extrême et le terrain ne permettait pas à l'empereur de placer toute la masse des combattants sur un seul front. En tête se trouvait Rodolphe ; un privilége antique accordait aux Souabes de former l'avant-garde des armées impériales et d'ouvrir le combat. Les autres princes avaient reçu l'ordre de se tenir près des bataillons souabes et de les soutenir au besoin. Près de Rodolphe se tenait Welf [1] avec ses Bavarois : au cinquième rang était placé l'empereur, ayant sous ses ordres une troupe choisie parmi les jeunes guerriers les plus dévoués, disposés dans un ordre admirable et couverts de brillantes armures. Dans cet ordre on s'approcha de plus en plus du camp saxon [2], établi près de Negelstaedt, non loin de Hohenbourg [3] et de Langensalze. Au même moment arriva au camp des Saxons un messager du roi pour leur annoncer que l'empereur, las de discuter avec eux, était prêt à demander justice par la voie des armes, et qu'il fixait la bataille au lendemain [4]. Peut-être Henri cherchait-il à tromper l'ennemi ; peut-être aussi ce message avait-il été expédié plus tôt. Les Saxons se reposaient encore, persuadés que le roi se trouvait bien loin d'eux et qu'un cavalier ne pourrait franchir en un jour l'espace qui les séparait, bien moins une armée avec ses lourds bagages. Tout entiers aux soins de leur corps, ils ne s'attendaient à rien moins qu'à l'approche de Henri,

faux avis que les Saxons se mettaient en mesure de commencer le combat : à cette nouvelle, Henri fit aussitôt mettre ses troupes en mouvement.

[1] *Carmen de Bello Saxon.*

[2] Lamb. Schafnab.

[3] Il est fait mention du premier de ces lieux par Bruno, du second par Lambert d'Aschaffenbourg : la plupart des historiens appellent ce combat la bataille de l'Unstrut. *Annal. Hildesheim.; Chron. Lobiense*, ann. 1075 ; *Annalista saxo*, eodem anno.

[4] Helmod., *Chron. Slavoz.*, I, 27, dit : « Cum non longe abesset pugna, factum est ex consilio utriusque partis, ut laudaretur pax usque post biduum, sperantes bellum pace sopiri. Saxones ergo pace delectati, statim exuerunt se armis, et diffusi sunt per latitudinem campi, figentes castra et curam corporis exsequentes. » Dans une *Histor. Imperat. anonymi Saxon.*, recueillie par Mencken, III, p. 20, il est fait également mention d'une trêve conclue pour quelques jours : « Fecerunt treugas, et treugis stantibus rex cum impetu se super incautos Saxones repente irruit. »

et lorsqu'un courrier vint leur annoncer la marche des troupes impériales, un grand nombre ne voulut point y ajouter foi. Mais soudain ils virent s'élever dans l'air un épais nuage de poussière; bientôt après, une multitude innombrable couvrit la vaste plaine, et les rayons du soleil reflétaient sur le fer brillant des lances. Le mouvement fut dès lors général parmi les Saxons; de toutes parts on criait aux armes! car on voyait l'ennemi presser sa marche; l'espace entre les deux armées se rétrécissait de plus en plus, et l'épouvante des Saxons allait sans cesse croissant. Beaucoup d'entre eux prirent la fuite au milieu de ce tumulte; un petit nombre de guerriers seulement réussirent à fixer leur armure; plusieurs, impatients du retard, oublièrent même de reprendre les vêtements dont ils s'étaient dépouillés, pour se reposer plus à leur aise; le soldat n'attendait point son compagnon d'armes; dès qu'une troupe était prête, elle s'élançait en avant; plusieurs même se hasardèrent jusqu'au delà du fleuve. On ne pouvait songer ni à ranger les hommes en bataille, ni à leur adresser des paroles d'encouragement, ni à placer des sentinelles pour défendre le camp contre la surprise de l'ennemi, ni à rien de ce que réclament les règles de la tactique militaire. Un corps de cavalerie était parvenu à se rallier; ils avaient repris courage, et comme ils apercevaient devant eux Rodolphe et ses bataillons disposés en ordre, ils se précipitèrent sur eux avec impétuosité, et sans avoir attendu le signal du combat[1]. Ainsi s'engagea la bataille : c'était un mercredi[2]. La violence de l'attaque des Saxons fut telle que Rodolphe, malgré ses étonnants prodiges de valeur et les efforts de ses troupes, ne put soutenir pendant une heure le choc de l'ennemi. L'avant-garde plia; mais Welf tint ferme avec ses Bavarois et appuya le courage chance-

[1] Suivant Hémold, la bataille commença à trois heures de l'après-midi.

[2] C'est l'opinion de Lambert et de Brunon. Les auteurs ne s'accordent pas sur la date précise de cette mémorable journée. Bertold., Const., *Chronogr. Wurzeb.*, mettent le 8 juillet; Marian. Scot. et l'annaliste de Hildesheim, le 9 juillet; Brunon et l'Annaliste saxon mettent le 13. Lambert, d'ordinaire si scrupuleux pour les dates, n'en met aucune. L'opinion la plus généralement reçue est celle de Brunon. La réunion de Breitungen avait été fixée au 8 juillet; on avait pris quelques jours de repos, marché un jour et demi, en sorte que la bataille s'engagea le 13. Des raisons aussi péremptoires ne se présentent pas pour faire admettre le 13 juin. (Wilken, *Manuel de l'Histoire d'Allemagne*, pag. 221.)

lant des soldats de Rodolphe. On combattit d'abord avec la lance et le javelot; ensuite on tira le glaive, et c'était là le fort des Saxons : des deux côtés, on lutta avec un courage et un acharnement sans exemple : l'ennemi épouvanté ne put refuser aux guerriers saxons son estime et son admiration. Le soleil dardait encore ses rayons brûlants, et des tourbillons de poussière permettaient à peine aux combattants de distinguer leurs amis de leurs ennemis. Le carnage devint plus sanglant et plus affreux : l'armée royale éprouva des pertes considérables. Ernest, margrave de Bavière, qui occupait une place distinguée parmi les grands de l'empire et qui avait cueilli de nombreux lauriers dans la guerre contre les Hongrois, fut rapporté dans sa tente, mortellement blessé, et expira le lendemain. Le comte Engelbert, deux fils d'Eberard, comte de Nellenbourg, encore à la fleur de l'âge, une multitude de guerriers, venus de la Souabe et de la Bavière, versèrent leur sang pour la cause du roi; peu de soldats sortirent du combat sans blessures. Rodolphe se distinguait de tous les autres par sa chevaleresque bravoure; plusieurs fois il avait été atteint par le glaive ennemi; on prétend même qu'au milieu d'un tourbillon de poussière, on a vu Udon, margrave du Stade, son proche parent, lui porter au visage un coup tellement rude, que, sans la visière baissée de son casque, il eût reçu une profonde blessure [1]. Mais sa cuirasse d'airain lui servit de rempart contre le fer ennemi, jusqu'à ce que, tout meurtri de coups, il fut obligé de quitter le champ de bataille *, où il voulait prouver son dévouement à l'empereur Henri.

Ce que Rodolphe était dans l'armée du roi, Otton de Nordheim l'était dans celle des Saxons. A la tête d'une troupe de jeunes et vaillants guerriers qui formaient autour de lui comme un bataillon sacré, il combattait comme un héros; se trouvant partout dans la mêlée, on le voyait tantôt dans les premiers rangs, ranimer les courages, quand l'attaque devenait plus vive et plus impétueuse, repousser les assaillants par la terreur de son glaive ou se frayer un passage à travers les rangs ennemis; tantôt, dans les dernières colonnes, exciter

[1] *Annal. Saxon.*, ann. 1075.

* Quamquam tenacissimæ presidio ictus omnes frustraretur, multis tamen ex assidua contusione membrorum affectus est incommodis. Lamb. (*Note du Trad.*)

les traînards et leur rappeler le serment qu'ils avaient fait de mourir pour la liberté. On ne savait ce qu'il fallait admirer le plus dans Otton, le guerrier intrépide ou le général habile[1]. Son exemple donna à tous les siens du mouvement et de la vie.

Il était neuf heures du soir, et le combat durait encore; les troupes de la Souabe et de la Bavière commençaient à faiblir et à perdre du terrain; lorsque soudain les Saxons furent attaqués en flanc par Herrmann, comte de Glitzberg, tandis qu'à l'aile opposée flottaient les étendards des soldats de Bamberg [2]; ils étaient suivis des troupes de la Bohême, sous la conduite de Borziwog. Gozelon lui-même, cédant aux prières et aux messages multipliés des combattants, fit avancer ses agiles cavaliers lorrains. Alors le carnage devint horrible. Henri, de son côté, ne fut point oisif spectateur : monté sur un coursier fougueux, soutenu par d'intrépides guerriers, il s'élança au milieu des bataillons; sous ses coups tombèrent une multitude d'ennemis [3]. Les Saxons ne purent résister à ce choc nouveau. Souvent ils tentèrent de repousser leurs agresseurs; mais ils essuyèrent des pertes considérables; les cadavres s'amoncelaient les uns sur les autres. Otton eut de la peine à rallier ses soldats : enfin, prières et menaces, tout fut inutile; la déroute devint générale. Ce fut alors que le sort des Saxons devint affreux : car, outre les troupes régulières de l'empereur, les valets de l'armée, sous la conduite de Gozelon [4], se mirent à pousuivre l'ennemi en déroute; soutenus par l'espoir de la rapine et du pillage, ils parcoururent le pays jusqu'à deux ou trois milles à la ronde. D'autres s'emparèrent du camp des Saxons, et massacrèrent tous ceux qui s'y étaient réfugiés. Partout où les malheureux

[1] Strenue profecto et egregii militis et optimi ducis officio fungebatur. Lamb. (*Note du Trad.*)

[2] D'autres écrivains les désignent sous le nom générique de Francs.

[3] *Carmen de Bello Saxon.* Quoique l'auteur de ce poëme soit connu pour son empressement à donner des éloges à Henri, la bravoure personnelle et incontestable de ce prince ne nous permettent pas de révoquer en doute des traits semblables; le poëte a dit :

> « Fulminat egregiis rex ipse coruscus in armis,
> Plurima consternens perjuræ millia gentis. »

[4] *Carmen de Bello Saxon.*

fuyards s'étaient sauvés, on ne voyait que meurtre et dévastation; et le désordre fut bientôt tel, qu'au milieu des ténèbres de la nuit et des tourbillons de poussière, plus d'un ami tomba sous les coups de l'ami qui le frappait sans le connaître : la soirée était horrible, et ce ne fut qu'après le coucher du soleil, vers neuf heures, que cessa le massacre [1]. La noblesse saxonne eut à regretter seulement la perte de quatre de ses braves : c'étaient le courageux Gebhard, comte de Querfurt et père de Lothaire [2], couronné plus tard empereur d'Allemagne; Ernest, père du margrave Albert [3] et deux chevaliers valeureux, Folcmar et Swidger. La connaissance du pays, l'obscurié de la nuit et la vitesse des chevaux firent le salut des Saxons [4]. La cavalerie échappa presque tout entière à la vengeance des vainqueurs, mais l'infanterie fut bien maltraitée; ceux qui avaient cherché un refuge dans le camp furent massacrés comme de vils troupeaux [5]. Un grand nombre d'entre eux perdirent la vie dans les flots de l'Unstrut; l'ennemi ne jugea pas à propos de poursuivre les fuyards au delà de cette rivière [6]. On apporta du camp ennemi une telle quantité de vivres, de vases d'or et d'argent, et de vêtements précieux, que l'empereur semblait avoir conduit ses troupes à un festin somptueux plutôt qu'à une bataille [7].

Peu après le coucher du soleil, Henri ramena son armée triomphante dans le camp, et, suivant l'usage, au son d'hymnes guerriers et des chants de victoire [8] : le monarque savourait à longs traits le plaisir d'avoir humilié ses odieux ennemis; il ne manquait pas de courtisans qui se vantaient en sa présence d'avoir tué de leur propre

[1] Plebeii ac rustici, qui castrorum usibus servilem operam dependebant.

[2] La description du combat est celle qu'ont faite Lambert, Bruno et l'auteur du *Carmen de Bello Saxon.* D'autres écrivains ont été également consultés. *Voyez* Aventin, *Annal. Boior.,* Marian. Scot, etc.

[3] Né quelques jours avant la bataille. Marian. Scot.

[4] Gotefried. Viterb., p. 346.

[5] Cependant plusieurs chroniques portent : « Multi potentes ex *utraque parte* ceciderunt. »

[6] « Pecudes sibi, non homines jugulare viderentur. » Telle était surtout la conduite des Bohémiens. Aventin.

[7] Suivant Scot, la chose n'était pas possible; car dit-il : « Fluvius illo in loco viam præbebat itinerantibus super occisorum cadavera. » Aventin en dit autant.

[8] Lambert. Schafnab.

main tel ou tel prince saxon [1]. Le même soir, à la lueur des étoiles, l'empereur réunit son armée et félicita ses soldats du courage et du dévouement qu'ils avaient montrés dans cette journée mémorable et périlleuse [2]. Mais quand on visita le lendemain le champ de bataille, bien des sujets de tristesse vinrent arrêter l'enthousiasme des vainqueurs : beaucoup de guerriers eurent à pleurer la mort d'un maître, d'un père ou d'un frère. Le roi avait perdu huit de ses plus braves défenseurs, parmi lesquels étaient Ernest d'Autriche, Albert, Dietpold et d'autres; leurs dépouilles mortelles furent transportées dans le pays qui les avait vus naître, pour y recevoir les honneurs de la sépulture. Dans l'armée de Henri, ce fut la noblesse qui avait le plus souffert; chez les Saxons, les pertes furent plus sensibles dans les rangs des simples soldats. De part et d'autre, il avait péri environ vingt mille hommes, et c'étaient tous de vaillants guerriers [3]. La mort de tant d'hommes illustres fit paraître aux vainqueurs leur perte plus considérable. Le roi voyait avec regret que la plupart des seigneurs saxons, les principaux objets de sa haine, avaient échappé à sa vengeance; des murmures éclatèrent dans l'armée. Les soldats étaient profondément affligés à la vue d'une si grande multitude de victimes innocentes dont ils commençaient à se reprocher la mort. Pour empêcher que ces dispositions alarmantes ne devinssent générales, et que les soldats ne finissent par refuser le service, Henri fit taire les scrupules de ses plus braves par de riches présents, et eut recours à un moyen plus efficace encore pour exciter leur animosité contre les Saxons : il appela ses confidents et l'archevêque de Mayence à un entretien secret. Ce dernier, suivant ce dont on était convenu, parut devant l'armée, et parla en ces termes : « Nous venons d'excommu-
» nier les princes de la Thuringe [4], parce qu'ils n'ont pas craint,

[1] Maxime jactantibus passim militibus quod illos et illos de primis principibus Saxoniæ manu propria peremissent. Lamb. (*Note du Trad.*)

[2] *Carmen de Bello Saxon.*

[3] Lamb. « Nec facile estimari poterat, quot hac, quot illa in acie cæsa essent millia, hoc tamen palam constante, plus hic nobilium, plus illic cecidisse plebeia multitudinis. » Arnulph de Milan dit : « Plus quam viginti millia hominum occisa. » Une autre narration porte : « Quinque millia virorum ex parte regis ceciderunt. »

[4] Suivant quelques auteurs, le même anathème avait frappé les princes saxons. *Voy.* Joh. Latonii *Catalog.*, archiep. Mogunt., ann., 1074. Lamb.

» l'année dernière, quand il s'agissait de décider à Erford l'affaire des » dîmes, d'envahir l'église à main armée. Que personne ne soit sur- » pris, ni tenté de croire que nous agissons contrairement aux saints » canons, en prononçant, sans citation et sans enquête préalable, » une peine aussi sévère contre un peuple malheureux, repoussé par » la guerre et incapable de résister; car le pape nous a donné le pou- » voir de retrancher les Thuringiens de la communion des fidèles, » sans que nous soyons soumis aux formalités d'usage. » Mais ces paroles n'étaient qu'une insinuation de l'archevêque, qui cherchait à exploiter le malheur des Saxons à son avantage et à celui du monarque. Aussi la plupart des seigneurs ne se trompèrent pas sur le véritable but de l'empereur et de son archevêque [1].

Après quelques jours de repos, le roi se mit en mouvement et se dirigea vers la Saxe par le pays de la Thuringe; sa marche fut celle d'un orgueilleux triomphateur. Le sort des provinces qu'il traversa devint affreux et épouvantable : Henri n'osait presque pas recommander à son armée d'épargner les peuples, sachant que le seul espoir du pillage retenait plus d'un soldat sous sa bannière. Tout fut donc mis à feu et à sang; la rapine et la spoliation étaient tellement à l'ordre du jour dans ces contrées si riches et depuis longtemps si paisibles, que les valets du train de l'armée finirent par s'en rassasier : ils avaient assouvi leur rapace cupidité. Les femmes, réfugiées dans les églises, cherchèrent vainement un asile aux pieds des autels, car l'homme perd le respect pour la Divinité, lorsqu'il est dominé par la soif du sang et par l'esprit de destruction : les hommes qui avaient cherché un abri dans les sombres forêts ne retrouvèrent plus, à leur retour, ni domicile ni épouse [2]. Les Bohémiens surtout se distinguaient par leur avidité et leur fureur incendiaire : ils conduisaient devant

[1] Lamb. (ann. 1075) dit : « Ut exercitus regis promptior deinceps fidentiorque adversum eos bellum gereret, de quorum occisione, si post excommunicationem occisi fuissent, putaret, se nec peccatis obnoxium fore, nec pœnis, quas leges ecclesiasticæ statuunt homicidis *. »

[2] Toutes les autorités s'accordent là-dessus, et leurs peintures sont souvent plus terribles encore.

* Il est presque inutile de dire que ces instructions du pape étaient une pure invention de Sigefroi : la conduite de Grégoire et l'ensemble de ses lettres suffiraient pour le prouver. Voyez ce qu'en dit Baron., ann. 1075.

eux de nombreux troupeaux, et une multitude de chariots chargés des riches dépouilles qu'ils avaient enlevées aux vaincus [1].

Les princes saxons s'étaient retirés dans différents châteaux forts, non parce qu'ils voulaient mettre à l'abri des murailles une valeur dont ils avaient donné des preuves si éclatantes sur le champ de bataille; mais parce qu'ils voulaient donner à la tempête, qui bouleversait leur patrie, le temps de s'apaiser, bien résolus de saisir le premier moment propice pour montrer à leurs oppresseurs que la portion la plus noble de la nation saxonne n'avait point péri dans les plaines de Hohenbourg. Ils envoyèrent souvent des messages aux princes et aux chefs de l'armée royale, pour les prier avec les plus vives instances de ménager leurs frères et d'engager Henri à entrer en négociations et à leur rendre une exacte justice [2]. Ce dernier ne laissa pas non plus d'expédier de fréquentes députations aux princes saxons, pour les engager à se soumettre et à se confier plus en sa clémence qu'en la force de leurs armes. Mais les princes redoutaient un courroux que leurs plus pressantes supplications n'avaient pu calmer; ils déclarèrent donc au roi qu'ils n'avaient jamais cessé de préférer la paix à la guerre, sa faveur à sa colère, et que s'ils avaient pu l'acheter autrement qu'au prix de leur sang, ils n'auraient jamais eu recours à des mesures extrêmes; que si, après cette première lutte, il a changé de dispositions à leur égard, et que leur malheur ait excité sa compassion, ils oublieront volontiers tous les maux qu'il leur a faits pour assouvir sa haine et sa vengeance, et lui resteront désormais soumis et dévoués, et que s'il exigeait d'eux une soumission pleine et entière, alors ils aimeraient mieux sauver leur honneur, maintenir leur liberté et périr sur le champ de bataille, que de se laisser égorger comme un vil troupeau, ou de passer leur vie dans d'obscurs cachots, livrés aux horreurs de la faim, de la soif et d'autres tortures de ce genre. L'homme ne vit que pour être libre. — Enfin l'empereur députa vers eux quelques princes, à la tête desquels se trouvait Sigefroi de Mayence, qui devaient demander aux Saxons une soumission entière, et leur promettre qu'ils seraient mis en liberté le même jour, ou du

[1] *Carmen de Bello Saxon.*

[2] L'archevêque de Magdebourg envoya une semblable députation à l'archevêque de Mayence : Bruno et l'Annaliste saxon en font tous deux mention.

moins immédiatement après, et qu'on leur rendrait leurs dignités, leurs fiefs, leurs biens et toutes les autres propriétés. Les Saxons répondirent que, dans les plaines de la Thuringe, ils avaient pu suffisamment apprécier la bonne foi des vassaux de l'empereur; qu'ils connaissaient l'esprit implacable du prince, et qu'ils n'avaient point oublié la vengeance qu'il avait exercée contre eux, malgré les conditions de la paix solennellement jurée à Gerstungen.

Les princes saxons demeurèrent donc inébranlables dans leur résolution; ils établirent leurs quartiers dans des lieux fortifiés, non loin de Magdebourg. Le roi fit avancer ses troupes : s'étendit jusqu'à Halberstadt[1], mettant tout à feu et à sang, et faisant un désert des environs de cette ville, où les moissons commençaient à jaunir [2]. Henri fit ensuite son entrée dans Goslar, accompagné d'une faible escorte de cavalerie; il ne fit point de mal aux habitants, parce qu'il aimait cette cité qui lui rappelait de si beaux souvenirs; aussi il accueillit avec son ancienne bienveillance [3] la députation bourgeoise qui était venue au-devant de lui. Udon, margrave de Saxe, et uni au roi par les liens d'une proche parenté, l'évêque de Marsebourg et quelques autres nobles Saxons vinrent trouver Henri et lui firent leur soumission. Udon donna son fils en otage et fut aussitôt remis en liberté; l'évêque fut exilé dans le monastère de Lorsch, et les autres chefs confiés à la garde de différents princes. Ils avaient demandé tous la paix pour leur patrie, mais l'empereur était resté sourd à leurs prières [4].

Au milieu de l'abondance, on n'avait rien épargné; on avait livré aux flammes de nombreux magasins approvisionnés par les Saxons, et Henri ne tarda pas à être assailli par un ennemi qu'il n'attendait pas : une grande disette se fit sentir dans sa nombreuse armée, et la nouvelle récolte, n'étant pas mûre, ne put offrir aucune ressource. Cette cause, jointe au manque d'argent, força le monarque à congédier ses troupes. Les princes sortirent avec lui de la Saxe, en passant

[1] Suivant quelques auteurs, il fit prisonnier l'évêque Bucco, « et ab eo duas urbes extorquere voluit; sed ille auxilio ducis Saxionæ liberatus est. » *Anonym. Sax. in Histor. Imper.*, Menken, t. III, p. 90.

[2] Lamb., ann. 1075; Spangenberg., *Chron. Sax.*, c. 193.

[3] *Antiq., Goslar.*, ann. 1075, in Heineccii, *Scr. rer. Germ.*

[4] C'est ainsi qu'il nous semble possible de concilier les divergences du récit de Lambert et de Brunon.

par la Thuringe, et se séparèrent avec leurs troupes près d'Eschenwege [1]; ils avaient tous fait à Henri la promesse de se tenir prêts à recommencer la guerre au 22 octobre, et de se réunir à Gerstungen avec des troupes plus nombreuses et mieux armées.

Le succès de la guerre, surtout l'appui des princes et le dévouement des cités avaient rendu l'empereur arrogant et hautain; il ne reconnaissait plus personne au-dessus de lui, pas même le pape; car celui qui a vaincu, pensait-il, un peuple belliqueux qui tenait depuis longtemps les armes en main et qui avait énergiquement défendu ses droits les plus sacrés, ne doit point obéir à un prêtre dont la seule arme est la parole. Aussi, quand il reçut la nouvelle de la mort de Dietwin, évêque de Liége, il nomma, pour remplir le siége vacant, Henri, chanoine de Verdun, homme entendu au métier des armes, et proche parent du duc Gozelon, qui l'avait recommandé à l'empereur; le nouveau prélat promit de puissants secours pour la future expédition contre le peuple saxon.

A cette première atteinte contre l'autorité pontificale, l'empereur en joignit une seconde. De grandes calamités avaient plongé, vers cette époque, Milan dans le deuil : un violent incendie avait consumé une grande partie de la ville, et, dans une émeute, Herlembaud, qui tenait dans sa droite l'étendard de saint Pierre [2], fut massacré par la noblesse et le peuple avec un grand nombre des siens : dans sa personne tomba le soutien de Grégoire et de l'archevêque Otton. Pendant que le sang d'Herlembaud coulait encore, le peuple et le clergé se portèrent en masse à l'église de Saint-Ambroise, pour y chanter de solennelles actions de grâce à cause du bienfait que le Ciel venait d'accorder à leur cité. A peine les Milanais eurent-ils secoué le joug, qu'ils envoyèrent au delà des monts [3] une députation à Henri, pour lui faire part de la joie que causait aux citoyens la

[1] Lambert, ann. 1075.—Aventin.—*Annal. Saxon.,* ann. 1075.

[2] Arnulf, *Histor. Mediol.,* IV, 10.

[3] Arnulf, V, 2. Landulph., *Mediol. Histor.,* IV, confond la chronologie dans sa narration; mais il dit : « Tres viros diaconos et notarium ad imperatorem, ut quemcumque annulo, et virga laudando consentiret, archiepiscopum, tenerent, unanimiter direxerunt. Quod ideo Romano imperatori ab apostolico, multisque episcopis olim concessum est, quatenus cum unaquæque civitas unius sacerdotis, vel levitæ electionem canonice facere debent, ut Romæ, multisque aliis civitatibus

mort d'Herlembaud, et pour le prier de donner un pasteur à leur église. Cette nouvelle causa une vive satisfaction à l'empereur, et il promit aux Milanais de leur donner pour évêque celui qui pourrait leur être le plus agréable; dans ce moment il eut lui-même regret d'avoir nommé Godefroi. Ainsi, sans consulter le saint-père, il désigna, pour le siége de Milan, Thédalde, son propre aumônier, et Milanais de naissance. Le peuple et le clergé l'accueillirent avec joie, et l'église de Milan, comme trente ans auparavant celle de Rome, se trouvait avoir trois pontifes, Godefroi, Otton et Thédalde. Quand même Grégoire n'aurait pas constamment soutenu Otton de son autorité apostolique, il n'eût cependant pas manqué de s'élever avec force contre l'élection de Thédalde. Il essaye d'abord les voies de conciliation, et écrit à ce dernier une lettre pleine de douceur et de ménagements [1]; il lui représente que, le siége métropolitain se trouvant déjà occupé par un autre qui n'était coupable d'aucune faute qui l'en rendît indigne, il ne pouvait faire valoir aucun droit sur cette église, tant que le premier titulaire ne serait pas déposé par une sentence canonique. Grégoire engage ensuite Thédalde à venir à Rome, où, dans un synode, on examinera ce qu'il doit faire pour conserver la tranquillité de sa conscience; en attendant il lui interdit toute fonction épiscopale; il le prévient surtout de ne point prêter l'oreille à des insinuations perfides, et de ne compter, pour se soustraire aux commandements du saint-siége, ni sur l'appui de l'empereur, ni sur la puissance de sa noblesse, ni sur l'attachement du peuple, puisque, en comparaison des droits de l'Église romaine et de la toute-puissance divine, toute la force des rois et des empereurs, toutes les entreprises des mortels ne sont que cendres et paille*. Peu de temps

evenisse cognovimus, duas multo cum sanguine electiones facere satagebat. Quibus curiæ regali representatis, imperator tacite quid isti, aut Thealdus, quem diu animi, et corporis scientia præpollentem cognoverat, valerent, recogitans, tandem Dom. Thealdum virum valentissimum, ex regia Camera honorifice ornatum (Arnulf dit : « Qui subdiaconus capella militabat in regia ») *ac annulo et virga sublimatum*, cunctorum astantium vocibus laudatum, præsentibus civibus et absentibus universis dedit. »

[1] *Epist.*, III, 8.

* « Si qui igitur non percipientes ea quæ Dei sunt aliter tibi suggerere et persuadere incipiant, ostentantes quanta tibi sint in rege præsidia, quanta in tua

après, il écrit aux évêques suffragants de la métropole de Milan [1], pour leur défendre d'imposer les mains à Thédalde avant que sa cause fût décidée par le saint-siége.

L'empereur fit un pas après l'autre contre les vues de Grégoire. Toutefois il n'osait point encore lever ouvertement la bannière contre lui, parce qu'il ne pouvait pas regarder la soumission des Saxons comme entièrement achevée. Il savait, du reste, que le pape ne pouvait pas être content de lui. Afin de gagner du temps, il envoya, au mois de juillet, à Rome, une députation chargée du message suivant*: « Pendant que presque tous les princes de mon empire,

nobilitate potentia, quanta etiam in civibus tuis adjutoria, tutum tibi illis credere non existimes, considerans quid Scriptura dicat : *Maledictus homo qui spem suam ponit in homine.*—Quod regum et imperatorum virtus, et universa mortalia conamina, contra apostolica jura et omnipotentiam summi Dei quasi favilla computentur et palea, nullius unquam instinctu vel fiducia adversus divinam et apostolicam auctoritatem obstinata temeritate te rebellem et pertinacem fieri libeat. » Ces infractions à la discipline ecclésiastique étaient graves, et méritaient toute la sévérité apostolique; de plus, elles étaient diamétralement opposées à la grande pensée de Grégoire. Le coup venait de la main de l'empereur : comme il espérait encore pouvoir conserver la paix, il n'éclate point contre lui, il s'adresse directement à Thédalde; il ne l'excommunie pas comme il avait excommunié Godefroi, il se contente de lui faire sentir ses devoirs, de l'inviter à venir à Rome. Cependant il ne termine pas sa lettre sans lui déclarer sa résolution inébranlable, qui est de s'opposer à son installation à Milan, et que nulle puissance ne peut changer. On voit ici d'un côté le pontife prudent, qui ne néglige aucune précaution; de l'autre le pontife ferme et courageux, qui oppose une barrière insurmontable aux infracteurs de la discipline ecclésiastique. (*Note du Trad.*)

[1] *Epist.*, III, 9.

* Cette lettre est insérée dans une épître adressée à Mathilde, *Epist.*, III, 5. En voici le texte : « Noverit vestra sanctitas, pater, quoniam dum ego pene omnes principes mei regni de nostra magis discordia quam de mutua pace gaudere percipio, ad vos istos nuntios latenter dirigo, quos satis nobiles ac religiosos esse cognosco et pacis bonum inter nos optare conjungi nequaquam dubito. Hoc autem quod mando, neminem scire volo præter vos, dominam matremque meam, atque amitam Beatricem et filiam ejus Mathildem. Me vero, adjuvante Domino, de expeditione saxonica redeunte alios legatos dirigam, quam familiariores ac fideliores habebo, per quos omnem vobis meam voluntatem et reverentiam, quam beato Petro et vobis debeo, significabo. » On voit que cette lettre n'est pas sincère. L'empereur, sentant combien il avait blessé Grégoire, veut calmer son

» comme Votre Sainteté le sait bien, seraient plus contents de voir » entre nous la discorde que l'union, je vous envoie secrètement les » porteurs de ma lettre, hommes distingués et religieux, qui désirent, » dans la sincérité de leur âme, que la paix soit établie entre nous. » Ce que je vous écris ne doit être connu que de vous, de ma mère, » de Béatrix et de sa fille Mathilde. Lorsque, avec l'aide de Dieu, je » serai de retour de mon expédition contre la Saxe, je vous enverrai » de nouveaux députés, choisis parmi mes conseillers les plus fidèles, » pour vous faire connaître toute ma volonté et toute la soumission » que je dois à saint Pierre et à vous. » Le pape, dans sa lettre à Mathilde, exprime son étonnement de ce que l'empereur n'eût point encore envoyé cette seconde députation. Il voyait bien que les intentions du monarque n'étaient point droites et sincères, et qu'il ne mettait pas une grande importance à leur mutuelle union.

La contrainte et la froideur entre Henri et Grégoire devenaient de jour en jour plus sensibles, et il était facile de prévoir, par une multitude de faits isolés, qu'il fallait peu de chose pour rompre la bonne intelligence qui, jusqu'à ce jour, avait régné entre eux. Il paraît que l'empereur, poussé peut-être par ceux que Grégoire avait excommuniés, mais qui demeuraient encore à la cour, voulait ménager le saint-père jusqu'à la fin de la guerre contre les Saxons, pour qu'assuré du côté de l'Allemagne, il pût faire entendre au pontife un langage plus sévère, notamment sur les décrets du synode que Henri n'avait point respectés, et qu'il n'avait pas même l'intention de respecter. — Le pape, après s'être excusé sur une grave maladie de ne lui avoir pas écrit plus tôt, lui dit *: « Nous désirons ardemment

courroux, jusqu'après l'expédition de la Saxe, afin de n'avoir pas sur les bras deux ennemis à la fois. Grégoire ne se trompe pas sur la politique de l'empereur; il se plaint près des deux princesses, de ce que Henri, après avoir voulu traiter secrètement avec lui, confiait le rétablissement de la paix à ceux qu'il disait se réjouir de leur discorde. « Nous voulons donc que vous sachiez, dit-il aux deux » princesses, que nous rejetons sa nouvelle demande, parce qu'il ne nous paraît » convenable ni pour saint Pierre, ni pour nous, de subir ses caprices. » — « Quapropter vos scire volumus, nos huic petitioni nullatenus consensuros, quoniam quod modo inventum est, non videtur beato Petro ac nobis honorabile velle ejus utilitati provenire. » Ibid. (*Note du Traduct.*)

* Grégoire, malgré les atteintes portées à son autorité, malgré la peine que lui

» conserver la paix, non-seulement avec vous qui êtes placé si haut,
» mais encore avec tous les hommes, et respecter les droits de chacun.
» Aussi nous avons conçu de l'espoir en voyant que vous aviez confié
» notre cause ou plutôt celle de toute l'Église, à des hommes religieux
» qui nous aiment pour nous-mêmes et non pour leur avantage, et
» qui ont l'intention d'améliorer l'état de la religion chrétienne. Nous
» sommes toujours prêts à nous en rapporter à leur conseil, à vous
» ouvrir le sein de l'Église, à vous recevoir dans nos bras comme un
» frère et comme un fils, et à vous accorder tous les secours dont
» vous puissiez avoir besoin, vous demandant pour seule grâce d'é-
» couter des conseils utiles à votre salut, et de rendre à votre Créa-
» teur, comme cela convient, l'honneur et la gloire qui lui sont dus.
» Quant à l'orgueil des Saxons, qui vous résistaient injustement,
» s'il a été dompté par la protection divine, il faut s'en réjouir pour
» la paix de l'Église, mais il faut s'en affliger aussi à cause de la
» grande effusion du sang chrétien. Usez de cette victoire plutôt pour

causa le peu de sincérité de l'empereur, dissimule encore; il n'emploie pas, il est vrai, ces expressions affectueuses qu'il prodiguait naguère; mais, du moins, il le ménage et lui parle avec une grande douceur. « Sed quia desideramus non solum vobiscum, quem Deus in summo rerum posuit culmine, sed etiam cum omnibus hominibus, pacem quæ in Christo est habere, jusque suum unicuique observare, cupimus summo opere corde et animo adhærere... Quapropter bonam concepi fiduciam, quia hanc nostram, imo totius Ecclesiæ causam, religiosis hominibus cœpisti committere, qui nos non nostra injuste diligunt, et ut christiana instauretur religio suam intentionem requirunt. Ego autem (ut paucis loquar) horum consilio paratus sum, Christo favente, gremium tibi sanctæ Romanæ Ecclesiæ aperire, teque ut dominum fratrem et filium suscipere, auxiliumque prout oportuerit præbere : nihil aliud a te quærens, nisi ut ad monita tuæ salutis non contemnas aurem inclinare, et Creatori tuo, sicut te decet, non contradicas offerre gloriam et honorem... De superbia vero Saxonum vobis injuste resistentium, quæ divino judicio a facie vestra contrita est, et gaudendum est pro pace Ecclesiæ, et dolendum, quia multus christianorum sanguis effusus est. » *Epist.*, III, 7. — Il termine par le prévenir qu'il a ordonné d'élire un successeur à l'évêque de Bamberg, déposé par une sentence apostolique.

Les ennemis de Grégoire ne diront pas, après l'examen de ces pièces, qu'il n'a pas pris toutes les mesures de prudence pour éviter la guerre qui a éclaté entre lui et l'empereur. Celui-ci avait frappé le pape au cœur en se mêlant des affaires de l'Église, en nommant à Milan un nouvel évêque lorsqu'il y en avait déjà deux autres. Grégoire à tant d'insultes ne répond que par la douceur. (*Note du Trad.*)

» défendre l'honneur et la justice de Dieu, que pour augmenter » votre propre gloire. »

Lorsque cette lettre fut écrite, les affaires avaient pris en Allemagne une tournure à laquelle Henri ne s'était pas attendu de sitôt, et que le pape ignorait encore complétement. Après le départ de l'empereur et de son armée, les Saxons et les Thuringiens tinrent de nouveau de fréquentes réunions; mais la discorde qui se mit entre la noblesse et le peuple occasionna souvent des troubles [1]. Le peuple reprochait aux seigneurs de l'avoir entraîné à la guerre contre leur souverain par des sollicitations, et d'avoir pris la fuite au moment où l'on en était venu aux mains, laissant égorger leurs soldats comme un vil troupeau. Les princes, de leur côté, reprochaient au peuple d'être resté dans le camp, et de ne les avoir pas secondés, lorsqu'ils se battaient vaillamment sur le champ de bataille.

Non-seulement les Saxons étaient désunis entre eux, mais ils étaient encore irrités contre les Thuringiens, qui, craignant, après la bataille de Hohenbourg, d'attirer l'ennemi victorieux dans leur pays, en y laissant passer les fuyards qu'il poursuivait, occupèrent les passages et repoussèrent les soldats en fuite, ce qui donna lieu à bien des meurtres et des vols. Les Saxons ne pardonnèrent point à leurs alliés cette cruelle perfidie; ils croyaient même qu'il était plus juste de leur faire la guerre qu'à l'empereur. Les choses en étaient presque venues à une rupture ouverte, quand Otton de Nordheim et l'évêque Burchard de Halberstadt se présentèrent devant cette multitude irritée, pour lui faire entendre des paroles de paix et des conseils de sagesse, pour ramener les esprits à la modération et à l'union, afin de ne pas encourager l'ennemi par leurs dissensions intestines [2]. Les intérêts de la nation furent discutés de nouveau et quelquefois avec une éloquence entraînante et sublime; les esprits se laissèrent persuader facilement, et une sainte ardeur les enflamma pour la défense de la patrie commune. Les grands promirent au peuple de n'avoir recours à la force des armes qu'autant que de nouvelles négociations qu'on allait entamer pour fléchir le courroux du roi seraient infructueuses.

[1] Lamb., ann. 1075. « Nec adhuc gens victa quievit. » *Carmen de Bello Saxon.*, 5.

[2] Lambert est le seul écrivain qui cite ce fait.

On réunit un conseil, et l'on y choisit deux hommes d'un mérite éminent, pour les envoyer à Henri : c'étaient Liémar, homme habile dans les affaires, instruit et éloquent [1], et le margrave Udon, guerrier aussi sage dans les conseils qu'il était intrépide sur le champ de bataille. Ces deux députés plaidèrent, comme on l'avait déjà souvent fait, la cause de la patrie, avec véhémence, mais aussi avec dignité. Ils prièrent le roi de mettre un terme à ces guerres qui armaient les nations les unes contre les autres et faisaient couler des torrents de sang; ils le conjurèrent au nom de Dieu, qui sait briser le glaive des plus grands conquérants, de modérer ses ressentiments et d'épargner le petit nombre de guerriers qui avaient échappé au précédent combat. Ils demandèrent d'établir un tribunal auquel ils pussent soumettre leur cause, et s'offrirent à donner toutes les satisfactions qui seraient exigées, pourvu qu'on leur laissât la liberté et la vie, et qu'on renonçât à la nouvelle expédition qui se préparait, comme ils l'avaient appris, contre leur pays. L'empereur répondit qu'il ne refuserait, ni à eux ni à personne, le pardon des offenses pour lesquelles on lui offrirait une juste satisfaction; mais que l'affaire était trop grave pour qu'il pût ou voulût la décider à l'instant. « Un affront fait à la majesté royale, » ajouta-t-il, est un affront fait à tous les princes : comme je ne fais » la guerre qu'avec leur secours, je ne puis conclure la paix que d'a- » près leur conseil, vu surtout que les offres faites jusqu'à présent par » les Saxons ont été peu sincères. Les grands de l'empire sont invités » à se réunir à Gerstungen, le 22 octobre; si vous le voulez, et si » votre repentir est sincère, vous n'aurez qu'à vous y présenter, et » vous entendrez de la bouche des princes, comment ils jugeront vos » injustes entreprises. »

Quand les Saxons eurent appris cette réponse, ils furent frappés d'épouvante. Tous les esprits étaient disposés à la paix; car on se rappelait les pertes qu'on avait faites et les maux qu'on avait supportés dans la dernière guerre, et l'on craignait de n'avoir à opposer que des troupes découragées à un ennemi devenu plus insolent par une première victoire. Ainsi on envoya de nouveaux les mêmes députés auxquels on joignit l'évêque de Hildesheim, pour demander la paix à

[1] *Voyez* Adam Brem., *Épilog. ad Liemar Episcop.* et *Hist. archiep. Bremens.,* c. XIX.

l'empereur et aux grands qui se trouvaient avec lui, et pour leur offrir toutes les satisfactions qu'ils pourraient exiger, lors même qu'elles seraient contraires aux lois du pays. Les députés amenèrent avec eux des otages comme garanties de leurs promesses. Mais Henri, persuadé qu'en présence d'une puissante armée il lui serait facile d'obtenir des conditions plus avantageuses, refusa d'entendre les députés avant que les troupes fussent réunies à Gerstungen; de plus, il mit tout en œuvre pour empêcher les princes de son parti de se laisser fléchir par les prières des Saxons, et de prendre à leur égard des dispositions plus pacifiques : il crut même avantageux de ne rien négliger pour aggraver les torts des Saxons, et les événements suivants lui en fournirent l'occasion [1].

Henri avait appris que la guerre venait d'éclater de nouveau dans la Hongrie, et que le roi Salomon était serré de près par Geiza [2]. Ce dernier, appelé au trône par la volonté unanime du peuple, avait gagné l'affection et le respect de ses sujets par sa piété, par la sagesse de ses lois et de ses règlements [3]. Salomon, retranché dans Mosony (Wieselbourg), se voyait sans cesse assiégé par de nouveaux ennemis, les Bisséniens ou les Patzinazites, que Geiza avait soulevés contre lui. Il avait demandé du secours à Léopold, duc d'Autriche, qui lui en promit d'autant plus volontiers qu'il voyait les Bohémiens, ses ennemis, alliés aux Hongrois. Mais Léopold avait agi mollement, exercé de grandes injustices. Comme il ne réclamait pas moins les sommes que Salomon lui avait promises, celui-ci le menaça d'en instruire l'empereur Henri. Léopold se désista de sa demande, car il craignait l'empereur d'Allemagne. Cependant une victoire remportée sur les Bisséniens releva le courage du roi détrôné, et lui inspira la résolution de faire un nouvel effort pour reprendre sa couronne. Agmuned, sa mère, et son épouse Judith, sœur de l'empereur Henri, avaient été envoyées à Steyr [4]. Les succès de Salomon allant toujours croissant, ce prince demanda des secours à Henri, moyennant une forte somme qu'il lui offrit. Ce dernier rassembla ses gens de guerre;

[1] Lamb., ann. 1075.

[2] Ou Joias, comme on l'appelait précédemment.

[3] *Voy.* sur ce chef Bonfin., dec. II, lib. IV.

[4] Bonfin., II, 4, et Aventin.

mais beaucoup d'entre eux refusèrent le service[1]. Parmi les grands, Herrmann, comte de Glitzberg, fut le seul qui se joignit au monarque avec un corps de cinq cents chevaliers d'élite, tous plein d'ardeur et richement équipés[2]. Mais l'empereur n'avait pas songé à une expédition sérieuse contre la Hongrie[3]. Salomon lui envoya des députés pour se plaindre du peu de cas qu'il faisait de la Hongrie, qui néanmoins avait des droits à sa protection, puisque, comme partie intégrante de l'empire romain, elle lui payait tribut et lui était soumise; tandis que l'usurpateur Geiza mettait tout en œuvre pour anéantir son pouvoir dans ce royaume. Ces reproches produisirent leur effet : Henri se mit en marche à la tête d'une armée nombreuse, et longea les bords du Danube, sur lequel il avait fait charger de grandes provisions. Arrivé à la rivière appelée Wag, il y fit camper ses troupes, et délibéra avec les chefs de la cavalerie pour savoir quelle ville il devait attaquer la première : on décida que ce serait Neitra, la plus rapprochée du camp, et située entre le Gran et la Wag. Salomon reçut pour le siége deux corps d'armée, avec un nombre suffisant de cavaliers, et s'avança contre la place. Mais les habitants firent une héroïque résistance; il n'y eut pas de bataille rangée; la victoire penchait tantôt d'un côté, tantôt d'un autre. Un chevalier hongrois, nommé Opus Bathor, animé d'un courage extraordinaire, s'élança au milieu de l'ennemi près d'une porte de la cité, y tua un homme du peuple, et en blessa plusieurs autres; étant tombé avec son cheval au milieu de la mêlée, il se releva en repoussant ses adversaires, et parvint à rejoindre les siens sain et sauf. Un tel héroïsme étonna les Allemands; ils firent, en présence de l'empereur, l'éloge de ce guerrier modèle. Henri le fit venir aussitôt devant lui, le combla de louanges, augmenta sa solde, et le renvoya chargé de riches présents. Puis, s'adressant à Salomon, il lui demanda si Geiza et Ladislas avaient parmi leurs guer-

[1] Bonfin. dit : « Ungarorum metu perculsi nulla, stipis magnitudine in formidolosam expeditionem conduci potuere. »

[2] Lamb., ann. 1075. Le passage suivant de Lambert nous montre qu'anciennement les cavaliers étaient obligés de porter eux-mêmes leurs vivres pour un certain espace de temps : « Qui rejectis sarcinis et cæteris impedimentis, itineri tantum et certamini se expedierant. »

[3] Lambert, ann. 1075, ne regarde pas même comme certain que Salomon l'ait appelé, quoique le récit de Bonfin. ne laisse guère de doute à cet égard.

riers un grand nombre d'hommes aussi braves et aussi déterminés. « Oui, reprit le prince hongrois, ils en ont beaucoup, ils en ont » de plus vaillants encore. » Surpris de cette réponse, l'empereur déclara qu'avec de tels adversaires le roi Salomon ne pourrait jamais remonter sur le trône. Il y avait dans cette confédération peu d'ensemble, et beaucoup de froideur. Geiza sut profiter de ces dispositions : il gagna, par de riches présents, les chefs de l'armée impériale, et surtout le patriarche d'Aquilée, qui était l'âme des conseils de Henri, et qui jouissait d'une estime universelle; il se servit d'eux pour persuader à l'empereur d'abandonner cette entreprise, sous prétexte que des affaires plus importantes réclamaient sa présence en Allemagne. Des rêves sinistres achevèrent ce que l'or avait commencé. Des troubles et des soulèvements nocturnes eurent lieu dans l'armée, grâce aux secrètes instigations des princes vendus à Geiza. L'empereur conçut de l'inquiétude et réunit ses chefs dans un conseil. Tous se prononcèrent pour la retraite : Henri, contraint de céder, fit dire à Salomon que des événements graves le rappelaient en Allemagne; il lui promit toutefois de nouveaux secours pour l'avenir [1]. Sur cela, il traversa la Bohême, et se dirigea vers la Saxe par des chemins détournés et difficiles, afin de réduire le peuple surpris de son arrivée soudaine, ou de trouver, en cas de résistance, un prétexte plausible pour reprendre les hostilités. Il s'avança jusqu'à Misnie, dont les habitants le reçurent avec bienveillance. Il emmena captif Bennon, l'évêque de la ville, dont la fidélité lui était suspecte [2]; quelques villages furent réduits en cendres, un peuple libre reconnut la loi du vainqueur.

Soudain l'empereur reçut de ses émissaires la nouvelle qu'au bruit de sa marche les Saxons avaient pris les armes, et étaient campés dans le voisinage, au nombre de plus de vingt-cinq mille, bien déterminés à livrer bataille, s'il refusait d'accepter les conditions de paix et la satisfaction qu'ils lui avaient offerte; que l'armée royale était en danger, soit qu'elle avançât, soit qu'elle restât jusqu'au lendemain

[1] Tel est le récit de Bonfin., II.

[2] Lambert nous apprend que le roi voulait le punir de ne lui avoir donné, pendant la guerre, aucune preuve de fidélité, soit en lui envoyant des messagers, soit en lui écrivant.

au camp, parce que l'ennemi pouvait l'envelopper facilement, et lui couper la retraite, et qu'il était impossible d'engager un combat contre des troupes si supérieures en nombre. On était consterné et irrité contre le monarque, qui avait compromis à ce point, et d'une manière aussi légère, sa fortune, le salut et la gloire de ses guerriers [1]. L'empereur reprit, à marches forcées, le chemin de la Bohême. Un corps de cavalerie saxonne se mit à sa poursuite, et lui aurait fait essuyer des pertes considérables, si le comte Bothon, envoyé par Henri pour négocier avec les Saxons, ne les eût détournés de leur entreprise et amusés par de fallacieuses promesses. Le comte voyant qu'ils suivaient ses pas dans l'opinion qu'il retournait près du roi, prit une autre route et fit gagner à son maître deux journées de marche. Les troupes étaient épuisées par les marches forcées, les longues veilles, les horreurs de la faim et de la soif, et ce ne fut qu'avec de grandes peines que Henri put les conduire à Ratisbonne, en traversant Ossek, Saalz, Pilsen, les forêts de la Bohême et Cham. Comme le jour fixé pour le rendez-vous de l'armée était proche, il trouva à Ratisbonne des envoyés saxons qui attendaient depuis longtemps son retour; il eut soin de les y retenir plus longtemps encore, pour les empêcher de retourner dans leur patrie avant que l'armée de la nouvelle expédition fût prête [2].

Vers le même temps mourut, après de longues souffrances, le margrave Dedi de Misnie [3]. Pour récompenser les services que lui avait rendus dans la dernière campagne le duc de Bohême, l'empereur l'investit de ce margraviat, suivant la promesse qu'il lui avait

[1] Se suosque hostibus puerili levitate prodidisset.

[2] Lambert.

[3] *Voy.* Ritter, *Hist. de Misnie*, sur la question de savoir si Dedi possédait ce fief comme une propriété légitime. Il est certain que Dedi était margrave de la Lusace; qu'Egbert, fils du margrave Egbert, mort en 1067, aurait dû lui succéder; mais, comme il était encore fort jeune, Dedi aurait pu s'emparer du pays. De là la querelle avec Henri, et qui s'arrangea à Mersebourg. Mais comment? On croit que Dedi était seulement le tuteur du jeune Egbert; car, dans un diplôme de l'année 1071, Henri donne à ce dernier le titre de margrave. Cependant Dedi paraît avoir gouverné la Misnie non comme simple tuteur, mais bien comme vrai seigneur. Ritter (page 191) prétend que le margraviat donné par l'empereur à Wratislas n'était autre que la Lusace, en admettant toutefois que ce monarque enleva au jeune Egbert plusieurs de ses domaines. *Voy.* Bruno, *de Bello saxon.*, p. 119.

faite auparavant. La veuve de Dedi avait envoyé, peu auparavant, son fils comme otage à la cour impériale; mais ni les droits héréditaires de ce jeune prince, ni la fidélité du père, qui s'était attaché à l'empire depuis la paix de Gerstungen, ne purent arrêter le monarque. Les Saxons furent contraints de supporter ce que les malheurs des temps ne leur permettaient pas de repousser : toutefois le nouveau possesseur ne garda pas longtemps le domaine arraché à un orphelin [1].

Cependant la Saxe et la Thuringe se trouvaient dans une situation affreuse. La division régnait partout; l'union ne se trouvait nulle part. La crainte, l'espérance, une longue hésitation entre la guerre et la paix, les menaces et les prières avaient produit d'étranges dispositions. On délibérait fréquemment; mais on ne pouvait s'accorder sur un plan fixe, ni sur des mesures énergiques, pour conjurer l'orage qui devenait de jour en jour plus menaçant. Comme l'empereur avait juré la ruine de leur pays, les uns voulaient détruire par le feu tout ce que l'ennemi avait épargné dans la Thuringe et dans la Saxe, et se retirer au delà de l'Elbe; les autres proposaient d'appeler à leur secours les Luticiens et d'opposer des Barbares à un roi barbare; d'autres étaient d'avis qu'on relevât dans les deux pays les châteaux forts qui avaient été détruits, et de faire servir à leur défense ce qui naguère devait contribuer à leur ruine et à leur asservissement. Les classes inférieures de la nation se montraient peu empressées à faire de nouveaux efforts. L'issue malheureuse de la dernière expédition avait abattu leur courage, et elles aimaient mieux se soumettre aux conditions les plus humiliantes que d'obtenir, par une nouvelle effusion de sang, une paix honorable et glorieuse. Les grands avaient des sentiments plus élevés; l'esprit de chevalerie les remplissait d'une sainte ardeur pour la cause de la liberté, et leur faisait préférer la mort à une vie ignominieuse. Souvent ils se levaient dans les assemblées pour rappeler au peuple le courage et l'héroïsme de ses ancêtres; ils lui disaient que les derniers désastres venaient de l'absence d'un roi, d'un chef capable d'assurer le succès des armes, de maintenir l'ordre et la discipline parmi les combattants; enfin, ils proposaient d'élire un roi, et de lui jurer de

[1] Lamb., ann. 1075 et 1076.

combattre jusqu'à la dernière extrémité pour la défense de la patrie, pour le salut des femmes et des enfants, pour les lois et pour la liberté, parce qu'avec de tels sentiments, qui devaient être ceux de tout Saxon, la nation serait invincible. Les seigneurs passaient quelquefois huit et quinze jours dans ces assemblées, sans qu'ils parvinssent à faire prendre une résolution, car les désastres de la journée de Hohenbourg étaient toujours présents à l'esprit de la multitude.

Le jour fixé pour la réunion des troupes étant arrivé, Henri se rendit à Gerstungen. Tous les évêques et tous les comtes de l'empire s'y réunirent; les ducs de la Lorraine, Thierry et Gozelon, amenèrent des troupes si nombreuses, si bien tenues et si bien choisies qu'elles surpassèrent de beaucoup le reste de l'armée impériale. Henri n'attendait plus que les ducs Rodolphe de Souabe, Welf de Bavière et Berthold de Carinthie; mais ces princes lui envoyèrent dire qu'ils ne se rangeraient pas sous sa bannière, qu'ils se repentaient amèrement d'avoir répandu sans nécessité le sang innocent dans les plaines de la Thuringe; qu'ils étaient profondément affligés de la dure et implacable vengeance du roi, qui poursuit ses sujets sans relâche. — Rodolphe et Berthold, livrés à une vive douleur au retour de la bataille de Hohenbourg, s'étaient imposé un jeûne de quarante jours, et avaient fait vœu de ne plus donner d'assistance à l'empereur contre les Saxons. Mais les autres vassaux de l'empire avaient fourni de puissants renforts[1]; la nouvelle armée, néanmoins, était bien inférieure à la première, et Henri ne pouvait plus dire à ses troupes que les Saxons étaient inexpérimentés dans le métier des armes.

Ces derniers, réunis en grand nombre aux Thuringiens, vinrent camper près de Nordhausen. De là ils députèrent à Gerstungen Liémar de Brême, l'évêque de Hildesheim et le margrave Udon, pour

[1] Lamb., ann. 1075; *Annal. Saxon.* Le poëme *de Bello saxon.* fait en ses termes le dénombrement des troupes de l'armée de Henri :

> Rursùs in arma vocat lectissima quæque suorum
> Agmina, Lotharios cum Francis *Boiariisque*
> Invictas acies bello. . . . . . .

Bruno ne met point Welf au nombre des absents. Il serait donc possible que Welf eût envoyé des troupes auxiliaires; mais Lambert nomme formellement ce prince parmi ceux qui refusèrent leur concours à l'empereur.

prier l'empereur de leur envoyer quelques princes qui pussent examiner avec eux les conditions d'une paix juste et raisonnable. Henri fit répondre aux Saxons que les princes n'étaient point venus de contrées aussi lointaines pour discuter, mais bien pour venger l'injure faite à l'État. Cependant les Saxons, à force d'insister, firent agréer leur demande; mais pas un ne voulut se charger du rôle de négociateur. D'une part, ils craignaient tous d'encourir la disgrâce du prince en se montrant trop faciles envers les Saxons; et de l'autre, ils redoutaient d'engager leur honneur auprès de ces derniers, en leur faisant des promesses auxquelles l'empereur ne serait pas disposé à souscrire. Les deux armées restèrent en repos pendant trois jours à cause de ces négociations.

Le quatrième jour, Henri fit déployer ses enseignes et conduisit ses troupes à petites journées par la forêt de la Thuringe, en dévastant tout le pays par lequel il passait [1]. Dans une plaine arrosée par la petite rivière d'Helbe, non loin de la forêt, se trouvaient les bourgs d'Ebra et de Spiraha; ce fut là, entre Greussen et Kindelbruck [2], que l'armée impériale dressa ses tentes. Les Saxons s'approchèrent de si près qu'on pouvait presque se parler d'un camp à l'autre.

Mais quand l'empereur fut instruit des forces de l'ennemi, du courage et du désespoir de la noblesse saxonne; quand il songea combien étaient douteuses les chances de la guerre après la défection des trois puissants ducs; et qu'il se rappela les immenses services que Rodolphe lui avait rendus à la bataille de Hohenbourg, il sentit faillir son courage, et montra des dispositions plus pacifiques. Il envoya donc aux Saxons les archevêques de Mayence et de Salzbourg, les évêques d'Augsbourg et de Wurzbourg, avec le duc Gozelon, dont l'influence était devenue puissante, depuis que l'absence des trois ducs lui eut permis de se produire. Il était de taille moyenne et un peu difforme; il n'était connu que sous le nom de Gôzel [3]; mais ses grandes richesses, la multitude de ses guerriers, tous hommes d'élite, la maturité de son jugement et son éloquence dans les conseils,

[1] Lamb. dit très-bien : « In ulteriora populabundus contendebat. »

[2] On est peu d'accord sur ce nom. Lamb. l'appelle Spiraha; Bruno et l'*Annaliste*, Everha, et d'autres Erich.

[3] Tschudy, ann. 1075.

l'élevaient au-dessus de tous ses rivaux. Les Saxons avaient demandé qu'on leur envoyât ces hommes, parce qu'ils avaient foi en leur parole et en leur fidélité. L'entrevue était l'ouvrage des ducs Rodolphe, Welf et Berthold, qui avaient fait aux Saxons des offres de médiation [1].

Les envoyés de Henri furent reçus au camp des Saxons avec bienveillance. Les chefs de la nation demandèrent instamment qu'on usât de clémence envers un peuple que la haine implacable de l'empereur avait seule poussé à de coupables excès [2]; ils s'offrirent à prouver leur innocence, aussitôt qu'on leur permettrait de le faire d'après les lois, les formes et les usages de leurs ancêtres. « Nous démon- » trerons par des documents authentiques, disaient-ils, que les con- » ditions de la paix de Gerstungen n'ont point été violées par nous : » si nous ne pouvons le démontrer, nous demandons qu'on nous » punisse suivant les lois et les coutumes de nos pères. Jusqu'à ce » jour, on ne nous a donné aucun moyen de répondre aux accusa- » tions portées contre nous, et d'offrir une satisfaction proportionnée » à nos fautes. Qu'on n'oublie pas la vicissitude des choses humaines, » et qu'on réfléchisse que les autres princes de l'empire peuvent être » facilement entraînés à faire ce que nous avons fait. Nous sommes » décidés à suivre sans délai tous les conseils et tous les ordres que » vous croirez convenables de nous donner, afin que l'empire ne » soit pas exposé plus longtemps à d'aussi grands dangers. » A cela les envoyés de l'empereur répondirent : « Nous ne pouvons désap- » prouver les motifs qui ont porté la nation saxonne à prendre les » armes contre le roi Henri, dont le caractère altier et opiniâtre ne » nous déplaît pas moins qu'à vous-mêmes. Nous sommes néanmoins » persuadés, et tous les grands partagent avec nous ce sentiment, » qu'une soumission entière est la seule satisfaction qui puisse suffire » au monarque et à l'empire pour l'attentat, inouï jusqu'à ce jour, » dont les Saxons se sont rendus coupables. En retour, nous veille- » rons avec soin à ce que les Saxons, en se mettant à la discrétion du » vainqueur, ne perdent ni leur vie, ni leurs biens, ni leur honneur. »

[1] Bruno, p. 118; Lamb.

[2] Lambert dit, avec sa manière habituelle : « Provoluti pedibus eorum principes Saxoniæ. »

Les Saxons, stupéfaits et furieux, s'écrièrent hautement : « Il est » plus honorable de verser en braves et en hommes libres, à l'exemple » de nos ancêtres, le sang que demande l'empereur pour assouvir sa » vengeance, que d'aller mourir en exil et que de nous laisser égorger » dans les prisons, pour servir de jouet à nos ennemis. Nous aimons » mieux mourir sur le champ de bataille. » Les envoyés conseillèrent aux Saxons de modérer leur ressentiment et de renoncer à des résolutions aussi désespérées; ils promirent de faire de nouveaux efforts près de Henri pour la conservation de leur honneur et de leur vie, et de leur en communiquer le lendemain le résultat.

Ils se rendirent donc auprès du prince, qui consentit volontiers à la paix proposée et promit sous la foi du serment de ne rien faire aux Saxons soumis, contre le gré et l'avis de ceux qui lui avaient procuré cette victoire. Bien des jours se passèrent encore en négociations, l'idée d'une soumission complète se présentait aux seigneurs saxons sous les couleurs les plus sombres; bien souvent ils furent sur le point de tenter le sort des armes et de conduire leurs soldats sur le champ de bataille. Mais Gozelon et les évêques mirent tout en œuvre, et employèrent tour à tour la menace et la persuasion pour calmer l'effervescence populaire. Ils promirent, sous la foi du serment, que nulle atteinte ne serait portée au bien-être, à la liberté, à la vie et à la propriété des citoyens [1]; qu'immédiatement après leur soumission, ils seraient rendus à leur patrie et jouiraient de leurs priviléges [2]. Mais ni les serments ni les promesses ne purent calmer les craintes de la noblesse saxonne.

Le bruit s'était répandu qu'immédiatement après leur soumission, l'empereur licencierait son armée [3]. Alors les princes de la Saxe firent de sérieuses réflexions, et reconnurent que leurs troupes étaient fort inférieures à celles de l'empereur, tant pour le nombre que pour la bravoure; que le désir extrême qu'avait le peuple de la paix et son

[1] Marian. Scot nomme Rodolphe parmi les négociateurs : « Qui compescuit, ne hoc (rebellare) facerent, dant eis consilium propter pacem et concordiam, ut in potestatem regis se traderent in fide sua, dicens se acturum, quod nil eis noceret. » Mais il y a certainement ici une confusion de noms.

[2] Bruno, p. 119. Lamb., ann. 1075.

[3] Bruno, *ibid.*

aversion pour la guerre rendaient impossible une plus longue résistance ; que les troupes saxonnes, rassemblées à la hâte, n'étaient ni disciplinées ni armées convenablement ; enfin, qu'après une bataille perdue l'armée royale envahirait la Saxe, y mettrait tout à feu et à sang, et consommerait pendant l'hiver ce qui aurait échappé au pillage. A ce souvenir des foyers domestiques, des femmes et des enfants livrés sans défense à la brutalité d'un vainqueur cruel, s'ils venaient à succomber sur le champ de bataille, les princes saxons consentirent à faire la soumission telle qu'elle était demandée ; mais ce fut avec douleur et avec des regrets mêlés de larmes. Et certes, pour arriver à une semblable détermination, il fallait oublier et briser la noble fierté de plus d'un preux chevalier.

Cette nouvelle causa une joie extrême dans l'armée royale. On croyait que nul triomphe ne valait cette victoire. Le lendemain, Henri se rendit dans la plaine qui entoure Ebra, et se plaça sur un trône qu'on avait élevé ; toutes ses troupes étaient sous les armes ; on avait laissé un espace libre entre les bataillons pour recevoir les Saxons. C'est là qu'on attendit leur humiliation. On les fit entrer dans ce cercle, afin que chacun pût les voir. A leur tête marchaient les princes de la Saxe et de la Thuringe : Wecel, archevêque de Magdebourg ; Burchard, évêque de Halberstadt ; Otton de Nordheim ; Magnus, duc de Saxe ; le comte Herrmann, son oncle ; le comte palatin Frédéric ; Thierry, comte de Katelenbourg ; Adalbert, landgrave de la Thuringe ; les comtes Rudiger, Sizzo, Bérenger et Bern ; après eux venaient les barons, les pages, enfin tous ceux qui se distinguaient dans l'État par leur naissance ou par leurs richesses [1]. Le cœur de Henri tressaillait de joie ; il confia aux princes de sa cour la garde des prisonniers, jusqu'à ce qu'on eût prononcé sur leur sort. Au mépris de ses promesses, il les confina dans des forteresses lointaines, partagea leurs domaines

[1] Bruno n'en nomme aucun ; mais Lambert donne les noms des premiers. Aventin dit : « Adoperto capite, excalceatique in castra veniunt, Cæsaris pedibus accidunt, absque omni pactione deditionem faciunt. » Voici comment s'exprime le poëme *de Bello saxon.* :

Armis exuti, demissa colla superba
Nudatique pedes cuncti cum supplice voto
Regi se dedunt. . . . . .

entre ses guerriers et les courtisans qui lui étaient restés fidèles [1]. Le margrave Ecbert de Brunswick, loin d'avoir soutenu la révolte des Saxons, avait favorisé l'empereur; cela n'empêcha pas celui-ci de donner ses biens à Othelrich de Godesheim [2].

Henri parcourut ensuite la Saxe en vainqueur. On l'accueillit avec bienveillance, parce qu'on croyait son courroux apaisé. Mais il sacrifia beaucoup à son orgueil; les Saxons, amis comme ennemis, en ressentirent les effets, car il agissait partout selon ses caprices. Toutes les villes, les châteaux et les autres places fortes, furent envahis par son armée [3]. Il passa quelques jours dans la Thuringe, fit reconstruire le fort d'Asenberg et y plaça une garnison, pour prévenir de nouveaux soulèvements. Il fixa le jour où tous ceux que l'éloignement ou la crainte avait empêchés de faire leur soumission, devaient se présenter devant lui, sous peine d'être mis au ban de l'empire [4]. Après ces brillants exploits, il licencia ses troupes et alla célébrer à Worms la fête de saint Martin.

A ces actes odieux l'empereur en joignit d'autres qui rapprochèrent de jour en jour l'orage qui depuis longtemps se formait contre lui au delà des Alpes. La considération dont jouissait l'évêque de Bamberg donnait à ce siége une haute importance. Depuis la déposition de Herrmann, Grégoire avait adressé à Henri plusieurs lettres [5] pour l'engager à pourvoir aux besoins de cette église par le choix d'un nouveau pasteur, et les sollicitations du clergé de Bamberg n'étaient pas moins pressantes que celles du pontife. Mais Herrmann était un partisan zélé du roi, dévoué à ses intérêts en paix et en guerre, et celui-ci ne voulait point paraître ingrat en nommant un autre à sa place. Cependant, importuné par de continuelles demandes, l'empereur se rendit à Bamberg, nomma à cet évêché Robert, prieur de Goslar, et lui donna, conformément à l'ancien usage, l'investiture par la crosse et l'anneau. Mais Robert [6] jouissait d'une mauvaise

[1] Toute cette narration est d'après Lambert, qui est précieux ici. Les autres auteurs sont d'accord avec lui. Vid. *Annal. Saxon.*

[2] *Annal. Saxon.*, ann. 1075.

[3] Bruno, p. 119.

[4] Lamb., ann. 1075.

[5] *Epist.*, III, 3. Lamb., ann. 1075.

[6] Bertold. Constant. Rubdert, *Annal. Saxon.* Robert.

réputation près du peuple; il était le conseiller le plus intime et le principal auteur de toutes les injustices [1] et de toutes les extravagances du prince : les partisans de Henri l'estimaient, pour cette raison, autant que les ennemis de ce monarque le détestaient; du reste, il passait pour un homme prudent, habile et savant [2]. On peut juger de la confiance sans bornes que l'empereur mettait dans le dévouement de Robert, en se rappelant qu'il lui confia la garde du duc Otton de Nordheim [3]. Ce choix irrita non-seulement le peuple, mais encore les hommes d'armes de l'évêché; ils considéraient comme une injustice la nomination d'un nouvel évêque, avant que Herrmann eût été mandé devant un synode et jugé suivant les lois ecclésiastiques. Les clercs eux-mêmes étaient mécontents; néanmoins ils préféraient tout autre prélat à celui contre lequel ils avaient porté de si graves accusations devant le saint-siége, et qui avait encouru la peine de déposition.

Nous avons déjà dit que l'abbé de Fulde était mort. Le lendemain de l'élection de Robert, l'empereur réunit un chapitre pour procéder au choix d'un nouvel abbé. Il s'éleva entre les abbés et les moines, qui de toutes parts étaient accourus en foule, une lutte singulière pour la possession de ce bénéfice. L'assemblée ressemblait à celle d'une vente publique : chacun cherchait à renchérir sur ses rivaux : l'un offrait de grandes sommes d'argent; l'autre une portion importante des domaines de l'abbaye; un autre, de grands services féodaux; il était aisé de voir que la déposition de Herrmann n'avait servi de leçon à personne, que les paroles énergiques du souverain pontife n'avaient inspiré aucune crainte [4]. Henri lui-même fut indigné

[1] Lamb., ann. 1075. *Chron. August.*, apud Freher, p. 350.

[2] Les biographes Cygneus et Bruschius disent : « Eum episcopatui suo summa cum laude fideliter et optime præfuisse. » On ne sait pas si ce Robert est ou non l'auteur du poëme sur la guerre saxonne. Vid. *Antiq. Goslar.*, ann. 1075 *.

[3] *Annal. Saxon.*, ann. 1076.

[4] Abbates et monachi ita ambitionis spiritu præcipites rapiebantur, ut eos a cupiditate sua non pudor nominis christiani, non habitus arctioris propositi, non ipsum denique deterreret recens exemplum Babenbergis episcopi. *Lamb.*, ann. 1075.

* C'est par erreur que M. Voigt confond ce Robert avec un abbé du même nom, dont il est question dans le 1er volume, p. 175. Ce dernier obtint, en 1075, l'abbaye de Gengenbach en Alsace, et y fut tué par ses vassaux qu'il rançonnait sans pitié. (*Note du Trad.*)

de ce trafic scandaleux, et, pendant qu'il était assailli de demandes, il aperçut de loin, dans la foule des moines, un homme d'un maintien modeste qu'il connaissait déjà : c'était le moine Ruzelin de Hersfeld, qui était venu avec une mission de son supérieur. L'empereur l'appela à lui, remit entre ses mains la crosse abbatiale, marque de sa nouvelle dignité, et demanda à tous les assistants, moines et gens de guerre, de donner à ce choix leur assentiment. Tout cela semblait un rêve à Ruzelin, et comme toutes les voix étaient pour lui, il prétexta tantôt son inexpérience, tantôt sa mauvaise santé, tantôt l'absence de son supérieur, jusqu'à ce qu'enfin, vaincu par les instances réitérées des évêques, il consentit à accepter la dignité offerte [1].

Henri suivit la même marche à l'égard du monastère de Lorsch, dont l'abbé Ulrich était mort la même année. Les moines et les chevaliers de l'abbaye avaient élu unanimement pour abbé le prieur de l'abbaye; ils vinrent trouver le monarque, dans la ferme confiance qu'ils obtiendraient la ratification de ce choix, parce que le prieur, à cause de nombreux services, avait gagné les faveurs du roi. Mais Henri choisit dans leurs rangs un moine obscur, qui n'avait jamais rêvé une pareille élévation, et, au grand étonnement de tous, il lui remit l'anneau abbatial [2]. On pouvait prévoir facilement que de semblables actes irriteraient le pape à un point extrême et l'animeraient contre Henri. Il est probable que Grégoire n'aurait pas gardé un silence aussi long, si une foule d'événements n'eussent pas absorbé toute son attention en Italie, et si de cruelles afflictions n'eussent pas arrêté le cours de ses opérations. Après la clôture du grand concile de Rome, Guibert, archevêque de Ravenne, resta encore pendant quelque temps dans la ville, et devint l'instigateur d'un événement grave que nous allons rapporter. Voyant qu'une portion considérable du haut clergé était vivement blessée des lois sévères portées par le souverain pontife contre la simonie et l'incontinence des prêtres, Guibert crut devoir profiter de cette disposition des esprits pour se frayer un chemin au siége pontifical; mais, avant tout, il fallait en faire descendre Grégoire, qui l'occupait.

[1] Telle est la narration de Lambert.

[2] Lambert.

A Rome vivait un jeune homme connu par ses mœurs licencieuses; c'était Cencius, fils d'Étienne, préfet de la ville[1]. Déjà, à une époque antérieure, il avait embrassé le parti de Cadaloüs contre le pape Alexandre, et ce pontife l'avait excommunié à cause de ses crimes révoltants. Cet homme avait élevé dans Rome plusieurs châteaux et plusieurs tours fortifiés. Sa haute naissance, jointe à ses richesses, lui avaient donné un grand crédit; c'est pourquoi il s'était rendu auprès de Henri en Allemagne, avec quelques-uns de ses partisans, pour assurer à ce prince l'appui d'Honorius, rival d'Alexandre. Ce fut grâce à son secours que cet antipape réussit à pénétrer dans Rome. A la mort d'Honorius, Cencius fit sa paix avec Alexandre, et lui jura fidélité. Vers cette époque, il fit construire une tour à l'entrée du pont Saint-Pierre, et exigea un droit de péage de tous ceux qui entraient dans la ville ou qui en sortaient[2]; il s'était même permis de s'attaquer aux biens des églises. Diverses fois Grégoire lui avait adressé des remontrances et des avis salutaires[3], mais toujours sans succès. Enfin Cinthius, homme droit et pieux, qui était alors préfet de Rome[4], s'empara de Cencius; et ce dernier devint, dès ce moment, l'ennemi implacable de Grégoire, car il croyait que son arrestation avait eu lieu d'après ses ordres. A la prière de quelques grands personnages, Grégoire le fit remettre en liberté, après en avoir exigé des otages et lui avoir fait jurer, sur le tombeau de saint Pierre, qu'il changerait de conduite. Sa tour fut démolie, et Rome demeura tranquille pendant quelque temps.

Ce fut cet homme que Guibert parvint à gagner en lui faisant de magnifiques promesses au nom du roi d'Allemagne[5]. Cencius ne tarda

[1] D'autres l'appellent Cincius, Quintius, et le font préfet de la ville. Celui qui veut en avoir une idée convenable n'a qu'à lire le portrait qu'en a tracé Paul Bernried.

[2] Paul Bernried dit qu'il y avait placé « viros sicarios, qui ab omnibus introeuntibus et exeuntibus, ex rebus quæ ferebantur, prædam caperent. » Le cardin. Aragon. parle de même : « A transeuntibus de novo pedaticum (pedagium) jugiter extorquebat. »

[3] Paul Bernr., c. XLVI. Lamb., ann. 1076.

[4] C'est le nom que lui donne Pierre Damien, qui en fait l'éloge, *Epist.*, VIII, 1, 4. Paul Bernr. l'appelle aussi Cincius.

[5] Platina. Cardinal. Arag. dit qu'il en avait fait son secrétaire. Berthold de

point à se faire de nombreux partisans qu'il trouva tant au dehors qu'au dedans de la ville. Il traversa la Pouille et la Lucanie, se rendit auprès de Robert Guiscard et d'autres princes excommuniés, et trama une vaste conspiration contre le saint-père. On devait ou le mettre à mort, ou bien le confier à la garde de Henri, auquel le complot avait été communiqué par des lettres de Cencius. Il est difficile de dire jusqu'à quel point l'empereur prit part à cette conspiration; mais il est certain que le monarque allemand entretenait alors des relations amicales avec le normand Guiscard[1]. On choisit la nuit de Noël pour l'exécution du dessein. Vers minuit, le pape, revêtu de ses ornements pontificaux, dit la messe à Sainte-Marie-Majeure, dans la chapelle de la Crèche. Cette solennité religieuse attirait ordinairement une grande foule de fidèles qui passaient la nuit à chanter des hymnes et des cantiques; mais la nuit de Noël fut tellement orageuse que les habitants n'osèrent sortir de chez eux, et que Grégoire se trouva avec un petit nombre de clercs et de laïques. Dans ce moment, Cencius, à la tête d'une troupe armée, pénétra dans le sanctuaire pour accomplir, à la faveur des ténèbres, son odieux forfait. Le saint-père et les ecclésiastiques qui l'entouraient venaient de communier, et étaient profondément absorbés dans la prière. Tout à coup des cris et des gémissements se font entendre. Les sicaires de Cencius parcourent le lieu saint, l'épée à la main, et commettent plus d'un meurtre sacrilége. Ensuite ils pénètrent dans la chapelle de la Crèche, où se trouvait le pape; ils en brisent les portes, se jettent dans l'enceinte, saisissent le pontife, le maltraitent indignement, en lui arrachant les cheveux, et en le blessant grièvement au front; puis ils le traînent à travers l'église, en lui prodiguant l'outrage et l'insulte, et en lui arrachant ses vêtements pontificaux. Grégoire vit bien que toute résistance était inutile; il montra un calme et un sang-froid admirables; il n'implora le secours de personne et ne demanda grâce à personne. Les conjurés traînèrent le pontife à l'une des tours de Cencius, dans l'espoir de l'emmener hors de la ville sur des chevaux qu'on tenait prêts pour

Constance, ann. 1076, ne parle pas de Guibert; mais il désigne comme auteur de ce complot le duc Godefroi, qui fut blessé « a quodam coquo per posteriora, cum ad necessarium sederet, » et qui en mourut.

[1] Platina.

cet effet. Mais, la même nuit, la nouvelle de cette violence sacrilége se répandit dans toute la ville; des cris d'alarme se firent entendre de toutes parts; le soulèvement devint général; on mit des gardes à toutes les portes, et l'on fit de rigoureuses perquisitions, car personne ne savait ce qu'était devenu le pape, s'il vivait encore ou s'il était tué.

Le peuple courut au Capitole, et là on apprit que Grégoire était prisonnier dans la tour de Cencius : cette tour fut assiégée aussitôt. Au point du jour, une multitude innombrable s'y rassembla, demandant avec des cris furieux la liberté du souverain pontife. On amena des machines et des béliers, on battit les murailles, et l'on menaça de massacrer tous ceux qui se trouvaient dans la tour, si Grégoire n'était pas mis sur-le-champ en liberté. Cencius, entendant ces menaces, se jeta aux pieds du pape, et le supplia de lui faire grâce en lui pardonnant le crime affreux dont il s'était rendu coupable envers le saint-siége.

Grégoire lui accorda le pardon, et lui imposa, pour pénitence, le pèlerinage de Jérusalem [1]. Ensuite il se mit à une fenêtre, fit signe au peuple de s'apaiser, et demanda que quelques-uns des principaux montassent à la tour; mais le peuple crut qu'il exhortait les assaillants à se presser de la prendre; et l'on recommença l'attaque avec une nouvelle vigueur. Enfin le pape fut délivré; aussitôt qu'il parut, le peuple fit retentir l'air de ses bruyantes acclamations. Tous les assistants suivirent le saint-père à l'église, assistèrent au saint sacrifice, et remercièrent le Très-Haut d'avoir sauvé leur bien-aimé souverain.

Quand on connut les complices de la conspiration, on ravagea et on pilla tous leurs biens. Quant à Cencius, tout ce qui lui appartenait devint la proie du fer et du feu; lui s'enfuit en Allemagne avec ses partisans [2]. Il fut une seconde fois excommunié, et banni de Rome à perpétuité; mais ses serviteurs furent cruellement maltraités [3].

[1] Paul Bernr. remplit deux chapitres des dialogues entre l'un et l'autre.

[2] Platina et Pandulph de Pise disent : *regi*.

[3] Ce récit est de Paul Bernr., Pandulph. Pisan., cardinal. Aragon., Lamb., Platina, Sigonius et de beaucoup d'auteurs modernes.

Guibert, dont le plan avait échoué, s'éloigna de Rome, et alla continuer ses intrigues dans la haute Italie, où il trouva une foule de gens unis à lui par les mêmes intérêts, tels que Thédalde de Milan et les évêques de la Lombardie. A ceux-ci se joignit encore le cardinal Hugues le Blanc [1], qui avait été autrefois partisan du pape, mais qui maintenant mettait tout en œuvre pour former entre le Normand Robert et le roi d'Allemagne une alliance intime contre Grégoire [2].

Au milieu de ces orages, qui de près ou de loin s'élevaient contre lui, le souverain pontife n'oublia par la mission qu'il croyait avoir reçue, et à laquelle le portaient la conviction de son esprit et toute la force de son âme. Il prouva, au contraire, que le malheur donne bien souvent aux grands caractères une énergie toute-puissante. Depuis sa victoire sur les Saxons, le roi Henri était tout autre, et Grégoire ne reconnaissait plus en lui le prince que l'incertitude du succès avait rendu soumis et docile. Rien de ce qui venait du pape ne lui semblait devoir être respecté ; il se riait de ses décrets ; personne au monde ne lui paraissait placé plus haut que l'empereur d'Allemagne. Fort de ses armes, dont ses ennemis même reconnaissaient la supériorité, il se livrait à l'orgueil, et il voulut en faire sentir les effets au souverain pontife [3].

Les esprits étaient dans cet état de défiance et d'inimitié réciproque, quand l'Allemagne perdit un grand homme et l'Église un pasteur qui avait mérité l'amour et la vénération de tous les gens de bien, et dont la mort excita d'universels regrets. Cet homme était Annon de Cologne, appelé par son biographe [4] la fleur et la nouvelle

[1] D'autres l'appellent Candidus ; Schröckh croit qu'il se nommait Bianchi.

[2] Platina ; Sigon., *de Regno Ital.*, l. IX, ann. 1075.

[3] Vid. *Domnizo in Vita Mathild.*

Peccator quamvis, prudens tamen hic erat in armis,
Commisso bello, victor rex extitit ergo.
Unde superbus adest, papam despexit ut amens.
Omnia quæ papæ matrique sponderat ante,
Fregit et invertit, simoniacos revocavit.

[4] Levold de Northof, dans le XIIIe siècle.

lumière de toute l'Allemagne, loué par chacun de ses contemporains et chanté par un poëte en ces termes [1] :

« S. Annon jette une grande lumière dont l'éclat et la beauté se répandent » au loin comme la pierre précieuse d'un anneau d'or [2]. »

Annon s'était distingué autant par l'administration spirituelle de son Église, et par le respect profond qu'il portait aux choses saintes et divines, que par le gouvernement de l'État; en toutes choses, il avait montré une rare prudence, un profond savoir et un tact exquis, sans avoir jamais souillé son caractère par aucune des passions si ordinaires à ses contemporains. Son plus grand bonheur consistait à faire à son peuple de fréquentes instructions. Ce fut au mois de décembre qu'il fut enlevé d'un monde où il n'avait rencontré souvent que des ingrats. Déjà de son temps on portait sur lui des jugements divers, car il s'était fait, sous son règne, des ennemis par la vigilance de son administration [3]. Aussi le temps où il vécut peut être envisagé comme une époque tranquille et heureuse, en comparaison des temps postérieurs.

« L'empire fut heureux tant que ce bon seigneur fut juge, tant qu'il » guida les premiers pas du jeune Henri ! La renommée avait au loin répandu » le bruit de son intègre justice [4]. L'étranger n'avait que de l'admiration » pour ce prélat, au lieu que, dans sa patrie, il eut souvent à lutter contre » l'oppression et la malice. De la Grèce et de l'Angleterre, les rois lui en» voyaient des présents, aussi bien que ceux du Danemarck, de la Flandre et » de la Russie. Les princes lui firent souvent la guerre; mais Dieu tourna » toujours à son honneur les attaques des méchants. Souvent aussi il se vit » trahi par ceux qui devaient veiller à sa défense, et maintes fois les grands

[1] Le Rhythme bien connu de S. Annon, arch. de Cologne, ap. Schilter, *Thesaur. Antiqu. Teuton.*, ou dans *Teutschen Magazin.* 1791, jul., 10-15, le texte avec la traduction allemande et les explications de Hegewisch.

[2] Lambert l'appelle « pretiosam margaritam, » que bien de fausses rumeurs s'efforçaient d'obscurcir : « Falsis rumoribus obfuscare conabantur. »

[3] *Antiq. Goslar.* On lui reprochait surtout « quasi in educando Henrico quarto paulo segnior fuerit; » mais l'auteur de la Vie de ce prince l'en justifie. Lamb., ann. 1075.

[4] *Rhythmus*, p. 632.

» qu'il avait élevés à la fortune, jetèrent l'épouvante dans l'âme du vieux » pontife. »

Par sa hardiesse à dire sa pensée sans crainte et sans détour, il offrait la belle et fidèle image de nos ancêtres; devant les grands de l'empire, devant l'empereur lui-même, sa parole était aussi libre que devant les plus obscurs habitants du cloître. Sa douce charité envers les pauvres, les pèlerins, les religieux, ses semblables enfin, était connue dans les régions les plus lointaines [1].

« Des orphelins il pouvait, à juste titre, être nommé le père, tant était » grand son amour pour eux. »

Avant tout, il songea aux moyens d'enrichir et d'agrandir son Église : aussi on disait généralement que jamais évêque de Cologne n'avait porté son Église à un tel point de gloire et d'opulence. Rien au monde, ni l'amitié ni la haine, ne pouvait le faire dévier des voies de la justice. Il expliquait la parole de Dieu avec clarté, avec conviction et avec une admirable éloquence; son amour pour la piété lui donnait le goût et le courage d'entreprendre des œuvres qu'il savait, par les lumières de la foi, être agréables au Très-Haut. A Cologne, il fonda à ses frais deux congrégations de clercs; plus d'un cloître l'appelait son fondateur et son père. Sur le sommet d'une montagne au pied de laquelle coulait la Sieg, qui se jette dans le Rhin, il éleva son monastère chéri de Siegberg, où devaient un jour reposer ses dépouilles mortelles; sur les bords de la Saale, en Thuringe, il fonda Saalfeld pour les moines qu'il y envoya du Siegberg et de l'abbaye de Saint-Pantaléon, à Cologne, avec lesquels Lambert d'Aschaffenbourg conféra sur la discipline des ordres religieux. Annon en bâtit un troisième à Grafschaft, en Westphalie [2]; et tous les trois furent richement dotés et embellis de magnifiques églises. Deux superbes basiliques furent élevées, par les soins du prélat, dans la cité métropolitaine. Aussi le poëte dit dans l'éloge du pontife :

« A Cologne, maint domaine il acquit; partout il orna richement les

[1] Lamb., ann. 1075.
[2] In regione Westphaal., in loco qui dicitur Grascaf. *Lamb.*

» églises pour y célébrer du Très-Haut les saintes louanges : lui seul fonda
» quatre monastères ; le cinquième fut Siegberg, sa résidence bien-aimée,
» où l'on voit maintenant son tombeau. »

Annon vit avec douleur les moines dégénérés de leurs antiques règlements, et livrés aux désordres d'une vie licencieuse. Dans un voyage qu'il fit en Italie quelques années avant sa mort, il apprit à connaître la règle austère pratiquée à Fructuaria, et il emmena avec lui quelques moines de ce couvent pour les placer à Siegberg, afin qu'ils servissent aux autres religieux de modèles pour le rétablissement de la discipline. Son exemple fut suivi par plusieurs évêques, et, de cette manière, il rétablit dans une foule de monastères une vie nouvelle et une louable et active émulation. Pendant qu'il négociait avec les grands et les rois, on voyait souvent ce pieux prélat obéir avec une scrupuleuse ponctualité aux injonctions du chef d'un monastère, et exécuter ses ordres avec une humble soumission ; on le voyait quelquefois porter lui-même aux moines la nourriture et la boisson, se montrant plus diligent et plus actif qu'un serviteur quelconque de la maison[1].

« La nuit, pendant que les autres mortels goûtaient les douceurs du
» sommeil, le saint homme se levait, rempli d'une haute piété, visitait
» maintes églises, et portait avec lui ses pieuses offrandes. »

Aussi longtemps qu'il restait dans le cloître, Annon observait toutes les pratiques de la règle, et donnait ainsi lui-même l'exemple de ce qu'il ordonnait aux autres. Habitué ainsi de bonne heure à ce genre de vie, il se retira, après son éloignement des affaires publiques, dans le monastère de Siegberg. Il se livra aux veilles, aux jeûnes, à la prière, et fit d'abondantes aumônes pour le salut de son âme. Mais peu d'hommes, après un tel bonheur, meurent aussi malheureux. Il vit emprisonner son frère Wecel de Magdebourg, et son cousin Burchard d'Halberstadt ; il était devenu suspect à l'empereur, pour ne lui avoir pas envoyé, contrairement aux sentiments de son cœur, des troupes contre les Saxons. Quelques habitants de Cologne s'étaient laissé gagner pour attenter à ses jours ; les serviteurs qu'il

[1] Instar vilis mancifici.

avait comblés de ses bienfaits l'avaient abandonné et trahi; l'un de ses vassaux, qu'il avait toujours honoré d'une affection particulière et auquel il avait cédé d'importants domaines, quitta le service de l'Église et s'affranchit lui-même de la suzeraineté de l'archevêque; la mort de plusieurs personnes chéries avait fait à son cœur des blessures profondes; enfin, un affreux ulcère se déclara à ses pieds, fit tomber les chairs, jusqu'à découvrir les os; puis montant aux jambes et aux cuisses, gagna le corps et les parties vitales, et, après une longue agonie, mit fin à sa douloureuse existence. Des visions célestes, de brillantes apparitions doivent lui avoir dévoilé les béatitudes d'une autre vie. Il pardonna aux habitants de Cologne tous les torts qu'ils avaient envers lui, les reçut tous dans sa communion, et sortit plein de joie de ce monde, étant regretté de tous ceux qui avaient su dignement apprécier ses vertus. La croyance aux miracles opérés sur son tombeau est du moins une preuve de la force de son esprit, de la pureté de ses mœurs et de la puissance de ses convictions religieuses : ainsi, le poëte avait raison de dire :

« Loyal et franc dans ses discours, jamais il n'altéra la simple expression » de la vérité; dans les conseils des princes on le voyait siéger avec la fierté » du lion; au milieu des pauvres, il marchait doux comme un agneau. » Sévère à l'égard des méchants, il se montrait indulgent envers les bons. » Dans la bouche de l'orphelin et de la veuve, on trouvait l'éloge de ses » vertus. Nul ne savait mieux que lui annoncer la divine parole, ou ramener » au bercail la brebis égarée; dans son langage se révélait une telle onction » céleste, qu'il aurait fait à bon droit l'admiration de tous les peuples de la » terre. De Dieu, il était le serviteur chéri; et bienheureux était le peuple » de Cologne, d'avoir obtenu un semblable pasteur. »

CHAPITRE VIII[1].

Appel des Saxons au saint-siége. — Lettres de Grégoire à Henri. — Délivrance d'Otton de Nordheim. — L'empereur méprisant les menaces du pape. — Conciliabule de Worms. — Le pape accusé et déposé. — Adhésion des évêques de la Lombardie. — Lettres de Henri aux Romains et à Grégoire. — Fureur des Romains en apprenant la déposition du pontife. — Excommunication et déposition de Henri. — *Dictatus papæ.* — Lettre du pontife aux fidèles d'Allemagne. — Terreur générale répandue par l'excommunication. — Les deux fils de Géron. — Les prisonniers saxons recouvrant la liberté.

Enfin la demande que Henri fit au pape de déposer les évêques qui avaient pris les armes contre lui, amena l'éclatante rupture qui se préparait depuis longtemps. Henri représentait les prélats comme infidèles, parjures, séditieux, indignes de gouverner désormais l'Église de Dieu. Il croyait donner au pontife la première nouvelle du succès de son expédition contre la Saxe; car il avait fait garder avec soin toutes les issues, afin de le laisser dans une ignorance complète à ce sujet. Mais les envoyés de l'empereur trouvèrent Grégoire déjà instruit de tout ce qui s'était passé [2]. Les Saxons s'adressèrent également au

[1] Les vers qui terminent le chapitre précédent sont probablement du XI[e] siècle. Au moins *Scherz* dit, dans sa préface à cet hymne : « Auctor ante seculum XI finitum non detur vixisse, nec tamen ultra seculum XII illum collocaverim; loquendi ratio ostendit illum vel Coloniensem, vel in terris non longe a Colonia Agrippina remotis natum et educatum fuisse. » Je ne comprends pas ces mots de Pfister (*Schwab. Gesch.*, I, page 179) : « Le panégyrique de l'évêque Annon est une petite » production poétique de l'époque des Carlovingiens. »

[2] *Annal. Saxon.*, ann. 1075.

siége de Rome, comme au seul tribunal qui pût mettre quelques bornes au despotisme impérial, comme au second défenseur de l'humanité. Le pontife n'avait pas encore reçu des plaintes aussi graves que celles que lui firent les Saxons.

Ils lui exposèrent l'affreuse situation de l'empire. « La raison et la » modération, disaient-ils, ne président plus au gouvernement; l'ava- » rice, l'orgueil, la cruauté sont les compagnons inséparables du roi. » L'Église dans sa détresse demande du secours. Plusieurs se sont » mis au premier rang par le pillage et le meurtre; sur tous les autres » pèse le plus dur esclavage. Le roi ne songe qu'à se livrer à la chasse » et aux plus honteuses débauches. Le genre et le nombre de ses » crimes ne peuvent se dire. Des prêtres dissolus, des femmes de » mauvaise vie, de jeunes voluptueux forment son conseil, ce sont » eux qu'il consulte sur le choix des évêques, des prélats et des abbés. » Il fait des sacrifices à Vénus, célèbre des fêtes en son honneur, et » mène la vie la plus dissolue. Un tel roi n'est pas digne de régner. » L'empire est un fief du siége de Rome[1]. Ainsi le pape et le peuple » romain doivent aviser à une meilleure forme de gouvernement et » choisir pour roi, dans une assemblée générale des princes, un » homme qui soit plus digne de porter la couronne[2]. »

Les plaintes des Saxons ne surprirent point le pape. Avant la soumission des princes de la Saxe, il avait déjà écrit une lettre sérieuse et menaçante à Henri, pour réclamer contre le choix de plusieurs évêques. La lettre portait pour suscription ces paroles significatives : *Au roi Henri salut et bénédiction apostolique, s'il obéit au siége apostolique, comme il convient à un chrétien.*

« Après avoir mûrement considéré et pesé le compte rigoureux que » nous aurons à rendre au souverain juge de l'administration qui » nous a été confiée par saint Pierre, le prince des apôtres, nous » avons hésité à vous envoyer la bénédiction apostolique, parce que

[1] *Auctor Vitæ Henrici :* Non decere tam flagitiosum, plus notum crimine, quam nomine, regnare : maxime cum sibi regiam dignitatem Roma non contulerit; oportere Romæ jus suum in constituendis regibus reddi.

Proponunt deinde imperium beneficium esse urbis æternæ. *Avent.*

[2] L'auteur de la Vie de Henri dit : Ils inventaient « quæ pessima et immundissima potuit odium et livor excogitare. » Herrman. Corner., *Chron.,* 1075 : « Plura scandalosa et enormia contra ipsum testati sunt. »

» vous ne cessez de communiquer sciemment avec des hommes qui » sont sous le poids des jugements du saint-siége et des anathèmes » d'un concile. Si cela est vrai, vous savez vous-même que vous ne » pourrez recevoir la grâce de la bénédiction divine et apostolique, » à moins que vous n'ayez éloigné les excommuniés, et obtenu par la » pénitence le pardon d'avoir eu des rapports avec eux *. Si vous » vous sentez coupable, nous conseillons à Votre Excellence d'aller » trouver un pieux évêque, qui, avec notre permission, vous absolve » en vous imposant une pénitence proportionnée à vos fautes, et » qui, de votre consentement, nous fasse connaître par écrit la na- » ture de cette pénitence.

» Au reste, nous avons lieu de nous étonner qu'après vous être » montré si humble et si docile dans vos lettres, après vous être dit si » souvent le fils respectueux et dévoué de l'Église, vous fassiez pa- » raître tant de roideur dans votre conduite et tant d'animosité » contre les actes et les décrets de l'autorité apostolique. C'est ce que » confirme encore votre conduite à l'égard des églises de Milan, de » Firmano et de Spolète. En ajoutant une blessure à une autre, en » violant tous les canons, vous avez disposé de ces églises comme si » un laïque pouvait en disposer en faveur de personnes inconnues. » Il convenait à la dignité royale, puisque vous vous reconnaissiez » pour le fils de l'Église, d'avoir de la déférence pour son chef, pour » saint Pierre, le prince des apôtres, à qui le troupeau de Jésus-Christ » a été confié. Nous savons que celui qui ne refuse pas à Dieu la » soumission, exécute sans hésiter ce que nous publions comme les » enseignements des saints Pères et respecte nos décrets comme s'il » les recevait de la bouche même de l'apôtre. » Parlant alors du concile tenu à Rome au commencement de l'année, Grégoire continue en ces termes : « Dans les canons de ce synode, nous n'avons fait que » renouveler, vu l'état déplorable de l'Église, les règlements et la » doctrine des saints Pères ; n'établissant rien de nouveau, ni rien de » notre propre fonds, nous avons prescrit d'observer la discipline » primitive, et de suivre, en abandonnant l'erreur, la route déjà

* Qu'on ne soit point choqué de ces paroles. Selon la jurisprudence de l'époque, il était sévèrement défendu d'avoir des rapports avec un excommunié, et l'on était excommunié soi-même lorsqu'on ne les rompait pas. (*Note du Trad.*)

» tracée par les saints, comme règle de discipline ecclésiastique *. Ce » décret, regardé comme une insupportable tyrannie par ceux qui » préfèrent les biens de ce monde aux honneurs divins, nous le re- » gardons au contraire comme la lumière et la voie du salut que » doivent suivre non-seulement vous et tous les évêques de votre » empire, mais encore tous les princes et tous les peuples de la » chrétienté [1]. D'ailleurs nous vous avons mandé que, si l'évocation » de ces sentences des saints Pères blessait vos intérêts ou la justice, » et si nous pouvions en tempérer la rigueur sans manquer aux lois » divines, nous nous empresserions de souscrire aux conseils des » hommes pieux qui nous l'auraient fait comprendre. Il valait donc » mieux vous rendre à cet amical avertissement, que de violer les » décrets apostoliques. Nous vous avertissons, dans notre charité » paternelle, de reconnaître l'empire du Christ, de songer combien » il est dangereux de préférer votre honneur au sien, et de procurer » de toutes vos forces la liberté de l'Église, à laquelle il est uni par » de célestes liens. La victoire qui vous a été donnée sur vos ennemis » doit augmenter votre reconnaissance envers Dieu, qui vous accorde » cette grande prospérité [2]. »

Mais ces avertissements firent peu d'impression sur un prince fier de sa victoire. C'est pourquoi le pape, après avoir entendu les plaintes des Saxons, lui écrivit une nouvelle lettre [3]. Il l'engage à mettre sur-le-champ en liberté les évêques qu'il tenait captifs, et à leur rendre leurs églises et leurs biens ; ajoutant qu'on décidera dans un concile, que présidera le pape en personne, si les évêques doivent perdre leurs dignités, et recevoir une satisfaction pour les torts qu'on leur a faits ;

* « .... Concussi periculo et manifesta perditione dominici gregis, ad sanctorum » Patrum decreta doctrinamque recurrimus, nihil novi, nihil ab inventione nostra » statuentes, sed primam et unicam ecclesiasticæ disciplinæ regulam et tritam » sanctorum viam, relicto errore, repetendam et sectandam esse censuimus. » Comme nous l'avons vu dans l'introduction, Grégoire était autorisé à se servir de ces expressions, il n'avait rien inventé de son propre fonds. (*Note du Trad.*)

[1] Recuperandæ salutis necessariam veritatem vocamus et lucem, non solum a te, vel ab his qui in regno tuo sunt, sed ab omnibus terrarum principibus et populis.... devote suscipiendam et observandam adjudicamus.

[2] *Epist.*, III, 10.

[3] Bruno, p. 121.

et que si le roi ne se conformait pas aux décrets de l'Église, et qu'il n'éloignât pas les excommuniés, le glaive de saint Pierre le retrancherait de la communion des fidèles.

Le pape y ajouta encore d'autres remontrances sur la conduite de Henri, et ses légats confirmèrent tout ce qu'il avait dit. L'empereur vit ainsi s'évanouir toute espérance de gagner Grégoire à sa cause; mais ce qui le blessa le plus vivement, ce fut la menace de l'excommunication. Elle fit d'autant plus d'impression sur son âme [1], que le succès de ses armes lui avait donné de l'orgueil et de la vanité. Henri pouvait présumer que le pape compterait dans sa cause sur l'appui des Saxons. Il convoqua donc à Goslar, pour les fêtes de Noël, une diète des princes de l'empire, pour prononcer en leur présence sur le sort des seigneurs prisonniers; mais les princes ne s'y rendirent qu'en très-petit nombre; parmi eux se trouvait le duc de Bohême [2]. Avant tout, il fit jurer aux princes de l'assemblée de choisir après sa mort, pour roi, son fils Conrad, encore en bas âge [3]. Pour anéantir l'espoir que le pape pouvait avoir de l'appui et du secours des Saxons, il résolut de gagner à sa cause Otton de Nordheim, l'âme de tout ce qui s'était fait, depuis bien des années, de grand et de mémorable en Saxe. Ce seigneur était enfermé dans un château de Robert, évêque de Bamberg, qui était présent à l'assemblée de Goslar. Henri envoya un messager avec ordre de faire immédiatement sortir Otton de sa prison et de l'amener près de lui, ayant soin toutefois de ne voyager que la nuit, sans doute pour de ne pas éveiller la curiosité du peuple [4]. Otton, supposant des projets sinistres à ses quatre compagnons armés, parvint dans une forêt à se soustraire à leur vigilance, et alla lui-même se présenter devant l'évêque de Bamberg. Quand il parut à la diète, l'empereur lui accorda sa liberté, sous la condition néanmoins de donner ses deux fils en otages. Henri lui rendit toute

[1] *Annal. Saxon.* Tristis valde fuit. — Mais il n'avait sûrement pas la tristesse que dépeint l'annaliste saxon.

[2] Lamb., ann. 1076. *Annal. Saxon.,* ann. 1076.

[3] Lamb., ann. 1076. Berthold. Constant., ann. 1076.

[4] Peut-être est-ce pour cela qu'on imputa à Henri des projets d'assassinat. (*Annal. Saxon.,* ann. 1076.) Il peut se faire qu'Otton lui-même eut cette idée au moment de sa délivrance. Le fait est que les Saxons seuls croyaient fermement aux mauvais desseins du roi.

sa confiance, affecta de ne plus rien faire, ni en public ni en particulier, sans le consulter, préféra ses avis à ceux de tous ses conseillers, et le nomma même gouverneur de la Saxe[1]; mais il ne songea point à mettre en liberté les autres seigneurs, quoique les habitants de Magdebourg se fussent adressés à Udon, archevêque de Trèves, et que les autres villes et provinces eussent fait des suppliques à plusieurs grands qui siégeaient dans cette assemblée. La diète de Goslar offrit à Henri l'occasion de montrer, en présence même des légats, combien il redoutait peu les menaces du souverain pontife. Pendant qu'il était encore dans cette ville, une nombreuse députation du peuple et du clergé de Cologne vint le prier de nommer un archevêque pour leur Église. L'empereur connaissait un certain Hildolphe attaché au service de sa chapelle, à Goslar, homme obscur, mais qui lui était très-dévoué et qui avait suppléé par un travail opiniâtre aux qualités extérieures que la nature lui avait refusées[2]. Ce fut à cet homme que Henri donna, avec la crosse et l'anneau, l'investiture du siége archiépiscopal de Cologne. Cette nomination excita un mécontentement général, le nouvel archevêque fut injurié et repoussé de tout le monde. Mais Henri persista dans son choix[3], et, comme les habitants de Cologne y étaient opposés, il les congédia et remit la décision de l'affaire à une époque ultérieure, en déclarant toutefois qu'Hildolphe serait leur archevêque, ou que le siége resterait vacant. Son opiniâtreté l'emporta, et, malgré les mauvaises dispositions de la ville, Hildolphe fut consacré archevêque.

Cependant les légats du pape avaient fait connaître à l'empereur la sommation[4] de comparaître à Rome, au temps marqué, pour se disculper devant un synode des crimes dont il était accusé, qu'autrement il

[1] Suivant Lambert, Otton demeurait à Harzbourg, « et ei rex per totam Saxoniam vices suas, et publicarum rerum procurationem delegaverat. » Bruno dit : « Quem nuper habebat (rex) hostem sævissimum, eum nunc cœpit habere consiliatorem fidelissimum. »

[2] Lambert et d'autres (Vid. *Antiquit. Goslar.*, dans Heineo) le dépeignent sous les couleurs les plus défavorables.

[3] Le motif qui guidait le roi nous est révélé par Lambert : « Consulto talem successorem ordinaire satagebat, cujus facilitate ad omnia, quæ vellet, pro libitu suo abuti posset. »

[4] Lamb. Berthold. Constant.

serait ce jour-là même excommunié par le pape et retranché du corps de l'Église [1]. Cette hardiesse du pontife blessa Henri au vif ; il chassa honteusement les légats [2], fit partir sur-le-champ des messagers pour toutes les parties de l'empire, afin de convoquer un concile à Worms, où il ne tarda pas à se rendre lui-même. On y vit accourir une foule d'évêques et d'abbés ; Sigefroi de Mayence, Udon de Trèves, Guillaume d'Utrecht, Herrmann de Metz, Henri de Liége, Richard de Verdun, Bibon de Toul, Herrmann de Spire, Burchard de Halberstadt, Werner de Strasbourg, Burchard de Bâle, Otton de Constance, Adalbert de Wurzbourg, Robert de Bamberg, Otton de Ratisbonne, Elingard de Frisingue, Ulrich d'Eichstadt, Frédéric de Munster, Eibbert de Minden, Hecel de Hildesheim, Bennon d'Osnabruc, Eppon de Neustadt, Imard de Paderborn, Thiedon de Brandebourg, Burchard de Lausanne, enfin Brunon et Liémar de Brême [3]. Quand les évêques furent réunis, le cardinal Hugues le Blanc, que Grégoire avait précédemment frappé d'interdit, pour s'être ligué avec Guibert de Ravenne, vint se joindre à eux [4]. Cet homme apporta au concile un écrit dans lequel il parlait de la basse extraction de Grégoire, de sa vie ultérieure, en y mêlant beaucoup de calomnies et de mensonges, et en lui imputant des actions infâmes [5]. En même temps Hugues le Blanc produisit à l'appui de son libelle des lettres supposées, écrites au nom

[1] C'est alors que le pape doit avoir dit : « Aut mori se velle, aut Henrico imperium eripere. »

[2] Quelques auteurs, tels qu'Aventin, rapportent que le pape traita de même les ambassadeurs impériaux : « Legatos regis, objecta crimina a Saxonibus confutaturos, conatibus ejus obstituros in vincula conjicit, frigore, fame, siti excruciat, per urbem circumductos Roma pellit. »

[3] Telle est l'énumération qu'on trouve dans Stumpfii *Chron.*, IV, 40. L'abbé d'Ursperg dit : « Universi pene Teutonici episcopi, præter Saxonicos. » Aventin n'est pas ici d'accord avec les autres ; il dit : « Les Romains eux-mêmes étaient indignés des mauvais traitements que le pape avait fait éprouver aux envoyés du roi; en conséquence, ils chargèrent Hugo (Candidus) de se rendre en Allemagne avec des lettres; et celui-ci convoqua un concile « voluntate Cæsaris et Sigefridi Mogontini in Vangionum urbe. » *Voy.* aussi *Annal. Saxon.*, Tschudy, ann. 1076. — Herrmannn Corn. compte vingt-quatre évêques et un grand nombre de seigneurs laïques. Paul Bernr. parle naturellement avec beaucoup de mépris de cette assemblée.

[4] Suivant Paul Bern., il fut frappé trois fois d'excommunication.

[5] Lambert les appelle : « Scenicis figmentis consimilem tragœdiam. »

des archevêques, des évêques, des cardinaux, du sénat et du peuple de Rome, portant plaintes contre le pape et demandant l'élection d'un nouveau et légitime chef de l'Église; puisque Grégoire, s'étant emparé par simonie du siége de saint Pierre, ne pouvait y demeurer plus longtemps, et qu'il fallait le déposer. On l'accusa même de se livrer à la magie et d'adorer le diable. Les principaux chefs d'accusation se réduisaient à ceci [1].

I. Entouré d'un essaim de laïques, Grégoire a fait comparaître les évêques devant lui; puis, à force de menaces, il leur a arraché le serment solennel de ne jamais être d'un autre avis que lui, de ne jamais soutenir la cause du roi, de ne jamais favoriser ni écouter un autre pape que lui.

II. Il a donné de fausses interprétations aux saintes Écritures.

III. Sans examen légal et canonique il a excommunié le roi, mais aucun cardinal n'a voulu souscrire à cette sentence.

IV. Il a conspiré contre la vie du roi; car, comme le prince était dans l'habitude d'aller prier dans l'église de Sainte-Marie du Mont-Aventin, Grégoire gagea un scélérat pour placer sur la charpente de l'église une quantité de pierres disposées de manière à tomber sur la tête du roi, dès qu'il serait en prière. Le malheureux se mit en devoir d'exécuter son coupable projet; mais, en y plaçant un énorme roc, il fut entraîné dans sa chute, et écrasé sur le pavé de l'église. Les Romains, indignés de ce forfait, traînèrent le cadavre pendant trois jours dans les rues de la ville.

V. Malgré les remontrances des cardinaux, il osa un jour jeter dans le feu le corps sacré de Notre-Seigneur, ainsi que Jean, évêque d'Ostie, peut l'attester.

VI. Il s'est attribué le don de prophétie. Il a prédit la mort de Henri, et s'est écrié, le jour de Pâques, du haut de la chaire : « Ne » me regardez plus comme pape, mais arrachez-moi de l'autel, si ma » prophétie ne se réalise point. »

[1] On les trouve dans *Chron. Ursperg.*, ann. 1076, qui les a extraits de la biographie de Grégoire par Bruno. Beaucoup de ces accusations, comme on le voit, peuvent se rapporter à un temps postérieur, au séjour de Henri en Italie. Au reste, Bruno ne mérite aucune confiance comme autorité : on reconnaît en lui l'imposteur effronté qui dirigeait la tourbe des adversaires de Grégoire. Ce qu'il dit du pape n'est même pas vraisemblable.

VII. Ce jour-là même il a voulu faire assassiner le roi.

VIII. Il a condamné à mort et fait pendre trois hommes, sans jugement et sans aveu de leurs crimes.

IX. Il porte constamment sur lui un livre de nécromancie [1].

Rien n'est plus facile, ajoutait-on, que de le faire descendre de son trône, car il est continuellement attaqué par les Normands; de plus, les seigneurs voisins de Rome, et une foule d'autres conjurés lui donnent de continuelles inquiétudes. Hugues se répandit ensuite en un torrent d'invectives contre Grégoire, l'appelant tour à tour hérétique, adultère, bête féroce et sanguinaire [2]. Quoique l'empereur eût trop bonne idée du pontife pour ajouter foi à ce tissu d'absurdités et de calomnies, il n'était cependant pas fâché de voir qu'un grand nombre de personnes donnaient dans le piége [3], car le cardinal avait lu devant toute l'assemblée le libelle et les lettres. La délibération dura deux jours; on crut devoir combattre le pape avec les armes dont lui-même s'était servi jusque-là avec tant d'avantages. On l'accusa de simonie, et on dressa un acte de déposition que signèrent tous ceux qui étaient présents [4]. L'archevêque de Mayence paraît avoir été le principal agent de ce conciliabule [5]. Quelques prélats, comme Adalbert de Wurzbourg et Herrmann de Metz, refusèrent d'abord leur signature, parce qu'ils trouvaient peu conforme à l'ancienne discipline de déposer un pontife sans accusation régulière, sans témoins dignes de foi; enfin, sans une exposition nette et précise des griefs articulés contre lui. Ils finirent néanmoins par se rendre aux pressantes sollicitations de Guillaume, évêque d'Utrecht, un

[1] Il fallait que les mœurs de Grégoire fussent bien intègres, pour qu'on fût obligé de recourir à de semblables accusations. (*Note du Trad.*)

[2] Sigon., ann. 1076.

[3] Domnizo, lib. II :

> Adversus papam mala fingens, lætificabat
> Corda malignorum, regis simul et sociorum.

Lamb., ann. 1076.

[4] Bruno, p. 121, a rapporté la formule d'adhésion que l'annaliste saxon a copiée d'après lui : « Ego N., civitatis N. episcopus, Hildebrando, subjectionem et obedientiam ex hac hora et deinceps interdico, et eum posthac apostolicum nec habebo nec vocabo.»

[5] Domnizo.

des plus dévoués partisans de Henri [1]. En tête des signatures se trouvait celle de l'empereur [2].

Il envoya des messages en Italie, principalement aux Lombards et aux évêques de la Marche d'Ancône, pour les engager de vive voix et par écrit à souscrire à la condamnation d'un pape qui ne leur était pas moins odieux et opposé qu'à lui-même. Les prélats s'assemblèrent en toute hâte à Pavie, et, poussés par leur haine personnelle contre Grégoire, non-seulement ils souscrivirent à sa déposition, mais ils jurèrent sur les saints Évangiles qu'ils ne le reconnaîtraient plus désormais pour pape et qu'ils lui refuseraient toute obéissance [3]. L'empereur chercha à gagner les Romains par des présents et des promesses : dans cette vue, il adressa au sénat et au peuple la lettre qui suit [4] :

« La véritable fidélité est celle qu'on garde aux absents comme » aux présents, et que ne peuvent affaiblir ni le dégoût ni l'éloigne- » ment de celui à qui on la doit. Nous savons que la vôtre est telle, » nous vous en remercions, en vous priant d'y persévérer, et d'être » amis de nos amis, et ennemis de nos ennemis. Parmi ces derniers » nous comptons le moine Hildebrand ; c'est pourquoi nous excitons » contre lui votre inimitié, car nous l'avons reconnu pour un usur- » pateur et un oppresseur de l'Église, pour un traître à l'empire » romain et à notre royaume, comme vous pouvez le voir par cette » lettre ci-jointe que nous lui adressons. »

Henri, roi par la grâce de Dieu, à Hildebrand [5].

« Lorsque j'attendais de vous un traitement de père et que je vous » obéissais en tout, au grand déplaisir de mes sujets, j'ai appris que

[1] Sigon., ann. 1076. Bruno dit qu'ils ne souscrivirent que par crainte pour leur vie. *Lambert, eod.*

[2] *Annal. Saxon.*

[3] Paul Bernr., c. LXVII. Domnizo. Cardin. Aragon. dit : Ce conciliabule fut tenu « auctore Guiberto, post Pascha, instinctu diabolico. »

[4] Elle se trouve à la fin de la Vie de Henri par Urstisius, p. 391, et dans l'*Annal. Saxon.*, ann. 1076.

[5] *Annal. Saxon.*, ann. 1076. Voici le jugement que porte sur ces lettres Paul Bernried : « Scripsit autem idem rex Romam litteras, omni injuria inhonestas,

» vous agissiez comme mon plus grand ennemi. Vous m'avez privé du » respect qui m'était dû par votre siége; vous avez tenté, par de mau- » vais artifices, d'aliéner de moi le royaume d'Italie; vous n'avez pas » craint de mettre la main sur les évêques, et vous les avez traités » indignement. Comme je dissimulais ces excès, vous avez pris ma » patience pour faiblesse, et vous avez osé me mander que vous mour- » riez ou que vous m'ôteriez la vie et le royaume. Pour réprimer une » telle insolence, non par des paroles mais par des effets, j'ai assemblé » tous les seigneurs de mon royaume, comme ils m'en avaient prié. » Là on a découvert ce que la crainte faisait taire auparavant, et on a » prouvé, comme vous verrez par leurs lettres, que vous ne pouvez » demeurer sur le saint-siége. J'ai suivi leur avis qui m'a semblé juste. » Je vous renonce pour pape, et vous commande, en qualité de patrice » de Rome, d'en quitter le siége. »

« Telle est la lettre que nous adressons au moine Hildebrand, et » que nous vous envoyons afin que notre volonté vous soit connue, et » que votre amour fasse ce qu'il nous doit ou plutôt ce qu'il doit à » Dieu et à nous. Levez-vous donc contre lui, mes fidèles sujets, et que » celui qui m'est le plus fidèle soit le premier à le condamner. Nous » ne disons pas que vous répandiez son sang, car après sa déposition » la vie lui sera plus dure que la mort; mais que vous le forciez de des- » cendre, s'il s'y refuse, et que vous mettiez sur le siége apostolique » un autre, élu par nous de l'avis commun de tous les évêques, qui » puisse et veuille guérir les plaies que celui-ci a faites à l'Église. »

Un clerc de Parme, nommé Roland, fut chargé de porter à Rome cette lettre et les autres décrets du conciliabule. Comme le pape avait convoqué un synode qui devait s'ouvrir sous peu de jours, Roland hâta sa marche pour arriver au moment de cette assemblée; et en effet il arriva à Rome quelques jours auparavant. Sa mission paraissait mystérieuse; mais personne ne pouvait en deviner le but; car Roland ne s'était ouvert ni à ses amis, ni à ceux du roi. Les évêques se réunirent dans l'église de Latran, le pape occupait un siége élevé.

» falsitateque repletas, præcipiens domino papæ ut de sede surgeret Ecclesiamque » dimitteret : vocans eum perjurum, invasorem et regiæ dignitatis diminutorem, » maxime Simoniacis Longobardiæ elaborantibus. » Cap. VII. (*Note du Trad.*)

Roland entra dans l'assemblée, dit qu'il était envoyé par le roi d'Allemagne, et qu'il venait au synode par son ordre, et puis se tournant vers le pape, il lui dit : « Le roi mon maître, et tous les évêques ultra- » montains et italiens vous ordonnent de renoncer immédiatement » au trône de saint Pierre, et au gouvernement de l'Église romaine » que vous avez usurpé ; car il n'est pas juste de vous élever à une » dignité si éminente sans l'approbation des évêques, et sans la confir- » mation impériale. » Et, se tournant vers le clergé, il continua ainsi : « Mes frères, j'ai à vous annoncer que vous devez vous présenter » devant le roi aux fêtes prochaines de la Pentecôte, pour recevoir un » pape de sa main ; puisque celui-ci est reconnu non pour pape, mais » pour un loup dévorant. »

A ces paroles, Jean, évêque de Porto, homme vif et zélé, se leva brusquement de son siége, et s'écria : « Qu'on le saisisse ! » Le préfet de Rome, ses soldats, et d'autres nobles romains tirèrent leurs épées, se jetèrent sur lui et l'auraient tué, si le pape, en le couvrant de son corps, ne lui eût sauvé la vie. Grégoire calma les esprits, recommanda la modération dans la colère, et du courage dans l'attaque *. Il prit ensuite les décrets et les lettres dont Roland était porteur, et les lut devant l'assemblée avec un admirable sang-froid.

* Voici les paroles graves que le pape prononça dans cette mémorable circonstance : « Mes enfants, dit-il, ne troublez point la paix de l'Église. Voici les temps » dangereux dont parle l'Écriture, où il y aura des hommes amateurs d'eux- » mêmes, avares, superbes et désobéissants à leurs parents *. Il faut qu'il arrive » des scandales, et le Seigneur a dit qu'il nous envoyait comme des brebis au milieu » des loups. Nous devons donc avoir la douceur de la colombe avec la prudence du » serpent. Actuellement que le précurseur de l'Antechrist s'est levé contre l'Église, » nous devons être doux et prudents : ce double esprit est de la sagesse. Nous » ne devons haïr personne, mais supporter les insensés qui veulent violer la loi de » Dieu. Voilà que Dieu descend une seconde fois parmi les hommes, disant à haute » voix : Que celui qui veut me suivre fasse abnégation de soi-même. Nous avons » assez longtemps vécu en paix, Dieu veut recommencer à arroser la moisson du » sang des saints. Préparons-nous au martyre, s'il est besoin, pour la loi de Dieu, » et que rien ne nous sépare de la charité de Jésus-Christ. (Paul Bern., c. LXXI-LXXII.) (*Note du Trad.*)

* II Tim., III, 1.

Henri, roi, non par usurpation, mais par ordre de Dieu, à Hildebrand, faux moine, et non pape.

« Tu as mérité ce salut par ta conduite, puisqu'il n'est aucun ordre » dans l'Église que tu n'aies comblé, non d'honneur, mais de confu- » sion, non de bénédiction, mais de malédiction. Pour ne parler que » des choses principales. tu n'as pas eu honte de maltraiter les chefs » de l'Église, les oints du Seigneur, tels que les archevêques, les évê- » ques et les prêtres; tu les as foulés aux pieds, comme des serfs qui » ne savent pas ce que fait leur maître. Par cette conduite à leur » égard, tu as gagné la faveur de la multitude, et dès lors tu as jugé » que tu savais tout et que les autres ne savaient rien. Cette prétendue » science, tu as cherché à l'employer non pour édifier, mais pour dé- » truire. Nous pouvons donc penser que saint Grégoire (dont tu as » usurpé le nom) prophétisait de toi, quand il dit: « Souvent le nom- » bre de ceux qui sont soumis remplit d'orgueil l'âme de celui qui » commande, et il croit savoir plus que tous en voyant qu'il peut plus » que tous. » Et nous, nous avons supporté tout cela, parce que » nous avions à cœur de conserver intact l'honneur du saint-siége. » Mais tu as pris notre humilité pour de la peur; et dès lors tu n'as » pas craint de te soulever contre la puissance royale que nous tenons » de Dieu, et tu as osé menacer de nous l'enlever, comme si nous » avions reçu la royauté de toi, comme si le royaume ou l'empire » était en ta main en non en celle de Dieu; et pourtant notre Sei- » gneur le Christ nous a appelé au trône et ne t'a pas appelé au sacer- » doce. Tu es parvenu au souverain pontificat par l'astuce et la fraude, » par tous les moyens que la religion réprouve. Par l'or, tu as gagné » la faveur du peuple; par cette faveur, tu as acquis une puissance » de fer; par cette puissance, tu es monté sur le siége de la paix; et » de ce siége tu as troublé la paix, en armant les sujets contre leurs » chefs, en enseignant que nos évêques, appelés de Dieu au sacerdoce, » devaient être méprisés, comme n'étant pas appelés de Dieu; en » excitant les laïques à usurper l'autorité des évêques sur les prêtres » pour faire déposer, ou mépriser par ces derniers, ceux qu'ils avaient » reçus comme pasteurs de la main de Dieu par l'imposition des » mains. Tu m'as attaqué également, moi qui, quoique indigne, suis

» consacré comme roi, et qui, en cette qualité, suivant la tradition
» des Pères, ne puis être jugé que par Dieu seul, et n'être déposé
» pour aucun autre crime, si ce n'est que j'abandonne la foi *, puisque
» les saints Pères ont livré au jugement de Dieu même Julien l'Apos-
» tat. Un véritable pape, saint Léon, s'écrie : *Craignez Dieu! hono-*
» *rez le roi!* Mais comme tu ne crains pas Dieu, tu ne m'honores
» pas, moi qu'il a constitué roi. Puisque tu es frappé d'anathème, et
» condamné par le jugement de tous nos évêques et par le nôtre,
» descends. Quitte le siége que tu as usurpé! Que le siége de saint
» Pierre soit occupé par un autre qui ne cherche point à couvrir la
» violence sous le manteau de la religion, et qui enseigne la saine
» doctrine de saint Pierre. Moi, Henri, roi par la grâce de Dieu, je
» te dis avec tous nos évêques : Descends, descends [1] ! »

La lecture de cette lettre causa une telle exaspération dans l'assemblée, que ce ne fut qu'avec grande peine qu'on parvint à sauver la vie à l'envoyé de l'empereur.

Le pape trouva bon de remettre le synode au lendemain [2]. En présence de cent dix évêques, il y exposa l'indulgence et la bonté qu'il avait témoignées à Henri, les remontrances paternelles qu'il lui avait faites, la modération avec laquelle il avait demandé la mise en liberté des évêques détenus, et plusieurs autres considérations. Quand il eut fini de parler, toute l'assemblée se leva en masse pour l'exciter à prononcer l'anathème contre un prince parjure, oppresseur et tyran. Tous les évêques déclarèrent qu'ils n'abandonneraient jamais le pape, leur père; qu'ils le soutiendraient toujours et ne craindraient pas même de souffrir la mort pour lui.

Alors Grégoire se leva, prononça, au milieu des acclamations una-

* « D'où il s'ensuit, dit Fleuri, selon le roi Henri, ou plutôt selon les évêques qui » lui composaient cette lettre, qu'un prince qui renonce à la religion peut être » légitimement déposé. » *Hist. eccl.,* liv. 62, n. 27. (*Note du Traduct.*)

[1] *Annal. Saxon.* et Urtisius, p. 394. Les deux textes diffèrent tant soit peu, mais le dernier est préférable.

[2] Plusieurs auteurs rapportent tout au même jour et placent l'excommunication immédiatement après la lecture de la lettre. Mais il est plus vraisemblable que le synode se réunit le lendemain, ainsi que le prouvent d'autres écrivains. Baronius, *Annal.,* ann. 1076, XXII. *Annal. Saxon.*

nimes du synode, la sentence d'excommunication contre l'empereur, le priva du titre de roi, accumula sur sa tête les plus terribles anathèmes conçus en termes [1] : « Saint Pierre, prince des apôtres, » écoutez votre serviteur que vous avez nourri dès l'enfance et dé- » livré jusqu'à ce jour de la main des méchants, qui me haïssent » parce que je vous suis fidèle. Vous m'êtes témoin, vous et la sainte » Mère de Dieu, saint Paul votre frère et tous les saints, que l'Église » romaine m'a obligé, malgré moi, à la gouverner, et que j'eusse » mieux aimé finir ma vie dans l'exil que d'usurper votre place par » des moyens humains. Mais, m'y trouvant par votre grâce et sans » l'avoir mérité, je crois que votre intention est que le peuple chré- » tien m'obéisse, suivant le pouvoir que Dieu m'a donné, à votre » place, de lier et de délier sur la terre [2].

» C'est en cette confiance que, pour l'honneur et la défense de » l'Église, de la part de Dieu tout-puissant, Père, Fils et Saint- » Esprit, et par votre autorité, je défends à Henri, fils de l'empereur » Henri, qui, par un orgueil inouï, s'est élevé contre votre Église, » de gouverner le royaume Teutonique et l'Italie; j'absous tous les » chrétiens du serment qu'ils lui ont fait ou feront, et je défends à » qui que ce soit de le servir comme roi; car celui qui veut donner » atteinte à l'autorité de votre Église mérite de perdre la dignité dont » il est revêtu. Et parce qu'il a refusé d'obéir comme chrétien et n'est » point revenu au Seigneur qu'il a quitté en communiquant avec des » excommuniés, méprisant les avis que je lui avais donnés pour son » salut, vous le savez, et se séparant de votre Église qu'il a voulu » diviser, je le charge d'anathèmes en votre nom, afin que les peu- » ples sachent, même par expérience, que vous êtes Pierre, que sur » cette pierre le Fils du Dieu vivant a édifié son Église, et que les » portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle [3]. »

[1] Malgré le silence de Lambert, les preuves les plus fortes démontrent que Grégoire voulait qu'en vertu de cet acte, on regardât Henri comme déposé. (*Vid.* Paul Bernr., c. LXXV; son contemporain Domnizo.) La vie de S. Anselme, dans Mabillon, *Acta* 15, p. 476, dit : « Omnium sibi regiam dignitatem interdixit. »

[2] Quod Romana tua sancta Ecclesia me invitum ad sua gubernacula traxit, et ego non rapinam arbitratus sum ad sedem tuam ascendere, potius volui vitam in peregrinatione finire, quam locum tuum pro gloria mundi, pro ingenio seculari arripere....

[3] Labb., *Concil.*, t. X, p. 355. Si cette mesure hardie, mais nécessaire, em-

Dans le même synode, Grégoire lança une égale excommunication contre Sigefroi, archevêque de Mayence [1], contre Guillaume d'Utrecht et Robert de Bamberg. Il renouvela l'anathème contre Othon, évêque de Ratisbonne, Otton de Constance, Burchard de Lausanne, le comte Eberard, Ulrich, et quelques autres dont le roi avait suivi les conseils [2]. Quant aux autres prélats qui s'étaient trouvés à Worms, il leur fixa un jour pour se justifier, les menaçant de la même peine s'ils ne se présentaient point devant le saint-siége. Mais le même jour, Grégoire reçut de l'Allemagne des lettres de plusieurs évêques qui reconnaissaient leur faute, et demandaient pardon, en promettant désormais une inaltérable obéissance. Les évêques de la Lombardie furent tous suspendus et excommuniés; plusieurs évêques, abbés et comtes français éprouvèrent le même sort [3]. Dans l'Italie supérieure, il n'y eut d'exceptés que les seuls évêques de Venise et d'Aquilée [4].

C'est dans ce concile que l'on place communément les *Dictatus papæ;* c'est la réunion de vingt-sept sentences, renfermant en abrégé toute la doctrine et la tendance du pape et de l'Église [5]. Mais ce fait est fort douteux, et, de nos jours, presque tous les savants combattent l'opinion qui attribue à Grégoire cet exposé d'idées qui

ployée pour la première fois, a été blâmée par Othon de Frisingue, et par les évêques schismatiques, elle a eu pour approbateurs tous les hommes honnêtes de l'époque, tels que saint Anselme de Lucques, saint Anselme de Cantorbéry et Gebehard, évêque de Salzbourg. Fleuri, en citant Othon de Frisingue, petit-fils de l'empereur déposé et neveu de Henri V, aurait dû citer aussi les auteurs opposés à son sentiment, et moins intéressés que lui. *Voy.* Labb., *ibid.* (*Note du Trad.*)

[1] L'arrêt de déposition est dans *Colet. Conc.,* XII, et dans Labb., t. X, p. 355.

[2] Lambert.

[3] *Voy.* dans *Colet. Conc.* les formules d'anathème.

[4] *Epist.,* III, 14.

[5] On trouve ces sentences citées souvent, comme dans Baronius, *Annal.,* ann. 1076, XXXI; Schrökh, *Hist. eccles.,* t. XXV, p. 519-520; et Bower, *Hist. des Pont. rom.,* p. 560-561. La plupart des écrivains pensent qu'un partisan du pape a extrait de sa vie et de ses actes ces idées qu'il a placées vers le temps de cet important synode, époque où la plupart d'entre elles furent mises en pratique. On ne peut certainement pas admettre avec les Français que l'auteur de ces sentences avait en vue d'attaquer les principes de Grégoire. *Voy.* Mosheim, *Instit. Hist. Eccl.* ant. et recent., p. 401.

réglaient sa conduite; quoique, d'un autre côté, elles peignent bien parfaitement l'esprit de son temps et la tendance de ce pontife. Ce n'est que dans son siècle qu'elles ont pu prendre naissance et acquérir une importance aussi extraordinaire. En effet, tout le plan du pontife se trouve renfermé dans ces incohérentes propositions, qui résument les efforts de la papauté pendant des siècles. Elles forment un tout; une même pensée leur sert de base, c'est la liberté de l'Église, la toute-puissance des papes, la supériorité de l'autel sur le trône *.

* Voici le texte complet de ces sentences :

« Quod Romana Ecclesia a solo Domino sit fundata.

» Quod solus Romanus pontifex jure dicatur universalis.

» Quod ille solus possit deponere episcopos vel reconciliare.

» Quod legatus ejus omnibus episcopis præsit in concilio, etiam inferioris » gradus, et adversus eos sententiam depositionis possit dare.

» Quod absentes papa possit deponere.

» Quod cum excommunicatis ab illo, inter cætera nec eadem domo, debemus » manere.

» Quod illi soli licet pro temporis necessitate novas leges condere, novas plebes » congregare, de canonica abbatiam facere et e contra divitem episcopatum divi- » dere et inopes unire.

» Quod solus possit uti imperialibus insignis.

» Quod solius papæ pedes omnes principes deosculentur.

» Quod illius solius nomen in ecclesiis recitetur.

» Quod unicum est nomen in mundo.

» Quod illi liceat imperatores deponere.

» Quod illi liceat de sede ad sedem, necessitate cogente, episcopos transmutare.

» Quod de omni ecclesia quocumque voluerit clericum valeat ordinare.

» Quod ab illo ordinatus alii ecclesiæ præesse potest, sed non militare, et quod » ab aliquo episcopo non debet superiorem gradum accipere.

» Quod nulla synodus absque præcepto ejus debet generalis vocari.

» Quod nullum capitulum, nullusque liber canonicus habeatur absque illius » auctoritate.

» Quod sententia illius a nullo debeat retractari et ipse omnium solus retractare » possit.

» Quod a nemine ipse judicari debeat.

» Quod nullus audeat condemnare apostolicam Sedem appellantem.

» Quod majores causæ cujuscumque ecclesiæ ad eam referri debeant.

» Quod Romana Ecclesia nunquam erravit nec in perpetuum, Scriptura testante, » errabit.

» Quod Romanus pontifex, si canonice fuerit ordinatus, meritis beati Petri

« Le pontife romain seul est avec raison appelé le pontife universel, » car seul il a le pouvoir de déposer les évêques et de les réconcilier » avec l'Église. Dans les conciles, son légat est au-dessus de tous les » évêques, et quand même il serait d'un rang inférieur, il peut pro- » noncer contre eux la sentence de déposition. Le pape seul a la » faculté de faire de nouveaux règlements suivant l'exigence du mo- » ment. Lui seul dispose des insignes de la royauté ; à lui seul, les » princes sont tenus de baiser les pieds. Le nom du pape est unique » dans le monde, personne que lui ne peut le porter dans l'Église. Il » lui appartient de déposer les empereurs, de nommer et de déposer » les évêques sans convoquer de synode. Aucun concile ne porte le » nom d'œcunémique sans son ordre. Les canons ne peuvent être » révoqués par aucun mortel, lui seul a le droit de les annuler. Il » est élevé au-dessus de toute juridiction [1]. Son élection canonique » le place au rang des saints. L'Église romaine n'a jamais erré, et » n'errera jamais, ainsi que le prouve l'Écriture. D'après l'ordre et » avec l'autorisation du pape, un inférieur peut accuser son supé- » rieur. Le pape a l'autorité de délier les sujets de leur serment de » fidélité envers les mauvais princes. »

Il n'y a dans tous ces principes rien que Grégoire n'eût soutenu ou au moins sanctionné tacitement. Peu importe donc d'en rechercher l'auteur, il suffit de savoir que l'âme de Grégoire s'y trouve, que les premières et les plus grandes pensées de toute sa vie y sont mises au jour. Ce pontife, en les écrivant lui-même, les aurait placées dans un meilleur ordre : la forme eût été différente, mais l'esprit le même.

» indubitanter efficitur sanctus, testante sancto Ennodio Papiensi episcopo, ei » multis sanctis Patribus faventibus, sicut in decretis beati Symmachi papæ con- » tinetur.

» Quod illius præcepto et licencia subjectis liceat accusare.

» Quod absque synodali conventu possit episcopos deponere et reconciliare.

» Quod catholicus non habeatur qui non concordat Romanæ Ecclesiæ.

» Quod a fidelitate iniquorum subjectos potest absolvere. » Labb., t. X, p. 110 et 111. (*Note du Trad.*)

[1] Le card. Arag. prouve que ce principe fut mis en discussion à cette époque : « Quod secundum statuta et exempla sanctorum Patrum, Romanus pontifex a nomine judicari seu excommunicari ullatenus potest. »

Après la clôture du concile, le pape écrivit deux lettres [1], dont la dernière, adressée aux corps des évêques, ducs, comtes et autres grands de l'empire Teutonique, contient un langage plein de grandeur et de dignité.

« Nous savons que déjà la nouvelle de l'excommunication de l'em- » pereur vous est parvenue, par le doute où sont plusieurs parmi » vous, que le roi ait été légitimement excommunié. Nous voulons » donc en conscience expliquer nos motifs, de manière à répondre » à ceux qui nous accusent d'avoir tiré le glaive spirituel, plutôt » avec témérité et par vengeance personnelle, que par zèle pour la » justice.

» Lorsque nous étions encore diacre, ayant été informé des actions » honteuses du roi, et désirant sa correction, nous l'avons souvent » averti, par nos lettres et par nos envoyés, de mener une vie plus » digne de sa naissance et de son rang; mais étant arrivé au pontificat, » et voyant son iniquité croître avec l'âge, nous avons employé tous » les moyens, blâmes, prières, exhortations, pour le ramener dans » le droit chemin; car nous avons pensé que Dieu nous demanderait » un jour compte de son âme. Mais le roi s'est toujours contenté de » nous faire d'humbles promesses, et, dans le fait, il les foulait aux » pieds. Tout le monde sait comment Henri a livré les évêchés et les » abbayes à des loups ravissants et non à des pasteurs; comment il » en faisait un honteux trafic et souillait tout par l'infâme hérésie de » Simon. Lorsque, dans la guerre contre les Saxons, une grande » partie du royaume eut menacé de l'abandonner, il nous écrivit de » nouveau des lettres fort soumises, et nous lui avons donné le pa- » ternel avis d'éloigner de sa personne ses perfides conseillers. Mais » quand il eut remporté la victoire sur les Saxons, il oublia toutes ses » promesses et souleva contre nous tous les évêques de l'Allemagne » et de l'Italie. Touché d'une vive douleur, nous lui avons encore » écrit pour l'exhorter à se reconnaître, et nous lui avons envoyé » trois hommes pieux de ses sujets, pour l'avertir en secret de faire » pénitence de tant de crimes, pour lesquels il méritait non-seulement » d'être excommunié, mais d'être privé de la dignité royale, selon les

[1] Paul Bernried, chap. LXXVII-LXXVIII, les a rapportées. *Voy.* aussi Grégor., *Epist.*, III, 6, et Bruno, p. 124.

» lois divines et *humaines* *. Enfin nous lui avons déclaré que s'il » n'éloignait de lui les excommuniés, nous ne pouvions donner d'autre » jugement, sinon qu'il demeurât, selon son choix, excommunié avec » eux.

» Mais ce prince, s'irritant contre la correction, n'a point cessé » qu'il n'ait obligé presque tous les évêques d'Italie, et en Allemagne » tous ceux qu'il a pu, à renoncer à l'obéissance du saint-siége. » Voyant donc son impiété parvenue au comble, nous l'avons excom» munié pour deux principales raisons, pour n'avoir pas voulu éloi» gner ceux qui, coupables de dilapidations et de simonie, avaient » été frappés par le saint-siége; pour n'avoir pas voulu faire pénitence » de ses crimes, et pour avoir déchiré par un schisme le corps de » Jésus-Christ, c'est-à-dire, l'unité de l'Église. — Si quelqu'un regarde » cette sentence comme injuste ou déraisonnable, et qu'il ne veuille » pas s'en rapporter aux décrets apostoliques, cela le regarde; mais » s'il ne s'en tient pas à l'autorité du pape, qu'il s'en tienne à l'auto» rité divine, et à la tradition constante et uniforme des saints Pères [1]. » Mais je ne pense pas qu'il se trouve parmi les fidèles des hommes » capables de croire que nous n'avons pas agi avec justice, lors même » qu'ils n'oseraient l'avouer publiquement. D'ailleurs, quand même » nous aurions excommunié le prince sans des motifs tout à fait suf» fisants, et contre les formes que veulent les saints Pères [2], le juge» ment ne serait point à rejeter pour cela, il faudrait en toute humi» lité se rendre digne de l'absolution. Si le roi change de sentiments, » le pape, malgré tout ce qu'il a fait, s'empressera de le recevoir dans » le sein de l'Église. »

Le pontife n'avait certainement pas songé à une semblable mesure, mais il y fut entraîné par la suite des événements. Dans ses rapports

* Grégoire, en déposant Henri, était dominé par l'idée du droit divin; on voit cependant qu'il n'ignorait pas les lois humaines qui lui donnaient ce pouvoir. (*Note du Trad.*)

[1] Ce passage diffère tant soit peu dans Paul Bernried et l'Annal. Saxon. La version que nous donnons renferme le sens le plus probable.

[2] Observons que la plupart des partisans de Henri ne contestaient pas le droit du pape; mais ils prétendaient qu'on ne devait pas l'excommunier sans un concile, et sans l'avoir entendu. (*Note du Trad.*)

avec Henri, il paraît avoir toujours eu pour but de le rendre soumis à ses décrets; car, selon sa conviction, et d'après l'idée qu'il avait de sa dignité, personne n'était plus élevé que celui qui gouvernait à Rome au nom du Christ. Tout était déjà soumis au pape : archevêques et évêques, ducs et comtes, tous étaient à ses pieds et attendaient ses ordres. Il s'agissait de soumettre encore la seconde puissance de la chrétienté, celle de l'empereur, du roi, la puissance du glaive; car, outre la force personnelle avec laquelle il pouvait hardiment résister au pape, il offrait aux autres mécontents un centre de réunion. Pour le dissiper, ou du moins pour le réduire à l'impuissance de nuire, Grégoire avait employé d'abord la douceur, et comme elle ne lui réussit pas, il usa de sévérité [1].

Mais sa démarche était inouïe dans les siècles précédents; l'on chercherait en vain dans les annales des peuples un événement dont les conséquences agissaient autant sur la société [2]. Partout on n'entendait que ce cri : Êtes-vous pour le pape, ou pour l'empereur? Les évêques, les abbés, le clergé, les ducs, les comtes, le peuple, tous étaient divisés. Les partisans de l'empereur avaient contre eux le pape, tout le clergé fidèle, une multitude de moines, les Saxons, les Thuringiens, les grands séparés de Henri. Les adhérents du pontife avaient pour adversaires le monarque, plus d'un prince dévoué à sa cause, un grand nombre de cités loyales, et généralement un peuple dont le plus grand bonheur avait toujours été d'aimer ses rois et de demeurer fidèle à ses principes; enfin un nombre assez considérable d'évêques et d'abbés qui s'étaient ralliés autour de lui. Ainsi, dans l'Allemagne entière, il n'y avait personne qui ne comptât un ennemi et un adversaire : chose étrange quand on se rappelait que dans les

[1] Il y a quelque exagération dans ce morceau. (*Note du Trad.*)

[2] Comme Otton de Frisingue dit plus tard (*Chron.*, VI, c. 35) : « Lego et relego Romanorum et imperatorum gesta, et nusquam invenio quemquam eorum ante hunc a Romano pontifice excommunicatum, vel regno privatum. » — Otto Frising., *de Gest. Frider.*, I, 1 : « Cujus rei novitate vehementius indignatione motum suscepit imperium, quod nunquam ante hæc tempora hujusmodi sententiam in Principem Romanorum promulgatam cognoverat. » — On peut dire à Otton de Frisingue que depuis que les papes étaient investis du pouvoir de la société, il ne s'était pas encore présenté des circonstances comme celles où s'est trouvé Grégoire. (*Note du Trad.*)

anciens temps le prince vivait moins éloigné, moins en dehors de son peuple, mais se trouvait constamment au milieu d'eux. Il n'y avait point de parti neutre; quiconque n'était pas pour le roi était pour le pape, et quiconque n'était pas pour le pape était pour le roi[1]. La guerre était donc de tous contre tous, et un ancien poëte pouvait dire[2]:

« Ensuite commença cette mauvaise querelle, qui fit perdre la vie
» à plus d'un guerrier. Par les désordres de Henri IV, le royaume
» fut troublé. Le meurtre, le brigandage et l'incendie détruisirent
» les églises et le pays, depuis le Danemarck jusqu'à la Pouille; depuis
» la Carinthie jusqu'à la Hongrie; car personne ne pouvait résister,
» quoique les fidèles sujets cherchassent à se réunir: la dévastation,
» la guerre dévoraient les parents et les amis. L'empire entier tour-
» nait ses armes contre ses propres entrailles!

Malgré la frayeur où Henri vit le peuple[3] lorsque l'excommunication fut publiée en Allemagne, il n'en sentit pas toutes les conséquences. Pendant qu'à Rome il se formait un orage qui devait décider du sort de sa vie, il était occupé en Saxe à gratifier ses favoris des biens de plusieurs princes captifs, à faire relever et fortifier par le peuple les anciens châteaux, à en construire de nouveaux sur les montagnes et les collines, à les garnir de soldats dévoués et à les approvisionner[4]. Henri s'imaginait raffermir sa puissance et la dignité de son sceptre par la pierre et les murailles, quand ses ancêtres avaient travaillé avec ardeur à élever au sein de Rome un pouvoir qui, devenu maintenant grand et fort par leur protection et leur appui, devait briser l'épée victorieuse du roi, lui arracher les palmes de la victoire et détruire en quelque sorte son empire. Certes, jamais ni les murailles ni le fer ne peuvent se défendre contre une création de l'esprit, et quiconque, s'abandonnant à lui-même, compte sur un appui extérieur plutôt que sur la force morale, ne peut soutenir son édifice, et le voit tôt ou tard s'écrouler.

Dès que Henri se crut suffisamment raffermi par ces fortifications,

[1] Lehmann, *Speyer. Chron.*

[2] *Rhythm. in S. Annon.*, v. 674 et suiv.

[3] Totus orbis romanus nimio terrore perterritus non mediocriter vacillavit. Italici namque antistitis et episcopi Regni super tanta dissensione in partes se diviserunt. *Cardin. Arag.*

[4] Lamb., ann. 1076.

plein de confiance en lui-même, il se rendit à Utrecht pour y célébrer les fêtes de Pâques ; car l'évêque Guillaume, homme actif et entreprenant, lui était entièrement dévoué. Ce fut en ce lieu que son ambassadeur, qu'il avait envoyé à Rome, le rejoignit et lui montra la sentence d'excommunication. Dans le premier moment, le prince en fut extrêmement frappé ; mais, d'après le conseil de l'évêque, il cacha son trouble et affecta de l'indifférence [1]. Tout ceci se passait quelques jours avant Pâques. Le jour de la fête, l'évêque entra dans l'église en grande pompe et monta en chaire. Mais à peine eut-il prononcé quelques mots sur le texte de l'Évangile, qu'il se mit à faire une sortie violente contre le pape, le traitant de parjure, d'adultère, de faux apôtre, et puis il termina sa diatribe par une raillerie amère : « Eh » bien ! dit-il, c'est par un tel homme que notre roi a été excommunié ; » mais rien n'est plus ridicule qu'un pareil anathème [2]. » A peine la solennité fut-elle terminée, que l'évêque calomniateur tomba dangereusement malade : au milieu des plus horribles souffrances de l'âme et du corps, il demandait pardon à Dieu, le suppliant de lui accorder la vie éternelle, qu'il avait, disait-il, perdue en soutenant le roi dans sa conduite déréglée, et en parlant du saint-père d'une manière infâme et mensongère. Puis se tournant vers un des serviteurs de Henri : « Allez dire au roi, s'écria-t-il, que lui et moi, et tous ceux qui ont » favorisé ses déréglements, nous sommes perdus dans l'éternité ! » Et comme les clercs qui l'entouraient le suppliaient de ne point parler de la sorte : « Et pourquoi, reprit-il, ne dirais-je pas ce qui est clair » et évident à mon esprit? Voyez, les démons se tiennent à mon che» vet pour se saisir de mon âme aussitôt qu'elle sortira de mon corps. » Je vous en prie, vous et tous les fidèles, ne priez pas pour moi après » ma mort. » Sur cela, il expira de désespoir. Le bruit se répandit que le même jour on avait entendu dans les airs un craquement horrible, que le feu était descendu du ciel, et avait consumé subitement l'église d'Utrecht et l'hôtel du roi [3]. Burchard, évêque de Misnie,

[1] *Annal. Saxon.*, ann. 1076.

[2] Lambert. *Annal. Saxon.* Paul Bernr., Langii, *Chron. Citicense*, ap. Pistorium, t. I. *Annales Trevir.*, an. 1076, *Annal. Magdeb.* Pauli Langii, *Chron. Numburg.*, p. 14, ap. Menken, t. II.

[3] Henri, évêque de Liége, écrivit à Grégoire pour lui demander ce qu'il fallait

mourut peu après d'une chute de cheval, et Eppon, évêque de Ceitz, tomba de son cheval dans une petite rivière où il se noya. A ces désastres s'en joignit bientôt un autre. Le duc Gozelon, un des plus ardents adversaires du pape, et des plus chauds partisans de Henri, se trouvait à Anvers, ville limitrophe de la Flandre et de la Lorraine; un jour qu'il alla dans les lieux secrets, un cuisinier, que l'on croyait avoir été gagné par Robert, comte de Flandre [1], lui donna un coup par derrière, et lui fit une blessure dont il mourut la même nuit [2]. Enfin, une mort subite enleva, vers le même temps, Henri, évêque de Spire [3].

La mort subite d'un aussi grand nombre de partisans de l'empereur en si peu de temps se répandit dans toute l'Allemagne, et on regardait avec terreur ces sinistres comme la suite de l'anathème prononcé contre le monarque et contre son parti. Les esprits étaient dans une agitation extrême. Ici, on voyait le pape renversé par le roi; là, le roi précipité de son trône par le pape. Si beaucoup de gens étaient contre Grégoire, beaucoup d'autres s'éloignaient de Henri. Les uns, pleins d'exaspération, soutenaient que l'acte du pontife ne pouvait

faire du corps de l'évêque d'Utrecht. Celui-ci lui répondit (*Epist.*, IV, 6) : « Prudentia tua non tam a nobis, quam communi SS. Patrum sententia indubitanter » expressum addiscere et intelligere potest, quorum statuta servantes aut defen» dentes, si quando judicium de negotiis ecclesiasticis fecimus vel facimus, non » nova aut nostra proferimus, sed ab eis per spiritum sanctum prolata sequimur » et exercemus. » Et, dès lors, il devait examiner ce que méritait dans la vie et dans la mort un homme qui avait renversé les saints canons, rompu l'unité de l'Église et vécu dans la société des excommuniés.

[1] Lamb.

[2] Berthold, *Const.*, ann. 1076. Brunon, p. 131.

[3] Paul Bernr., c. 81, 468. — On parla beaucoup alors d'un fait miraculeux qui jeta dans la stupeur tous ceux qui en entendirent parler. Une poule avait pondu un œuf merveilleusement travaillé, sur lequel se trouvaient deux figures singulières, un serpent et un bouclier embruni et terrible. Le serpent, replié trois fois sur lui-même, s'élevait sur le haut de l'œuf, cherchant constamment à gagner la partie supérieure; mais toujours un coup sur la tête le forçait de se replier sur lui-même. Cette figure n'était pas peinte, mais tellement en relief qu'on pouvait la toucher, et elle semblait être d'une matière différente. Chacun crut y voir l'arrivée de l'Antechrist. Voici comme on expliquait ce prodige : l'œuf figure l'Église et la foi chrétienne; le serpent, l'empereur, etc. — « Prodigium ab illius iniquitatis indi» cium, et confirmationem futuræ rei in Urbe, juxta B. Petri ecclesiam ortum est. »

produire aucun effet ; que sa sentence était nulle et qu'elle ne pouvait rien contre l'empire, pourvu que les grands demeurassent fidèles au prince comme leur devoir l'exigeait [1]. D'autres prétendaient que le pape avait condamné le roi contre l'avis des cardinaux [2], au mépris de la discipline ecclésiastique et des saints canons, sans accusation préalable dans un synode, et sans la signature des cardinaux. Dieu lui-même, disaient-ils, a montré l'injustice de cette procédure ; car, quand le pape se leva de son siége pour prononcer l'anathème, ce siége, tout nouvellement construit d'un bois solide, a éclaté en mille pièces, en sorte que chacun a pu prévoir quels affreux malheurs, quelles terribles dissensions devait faire naître, dans l'Église de Dieu, celui qui était assis sur ce siége [3].

Mais toutes ces voix isolées se perdirent au milieu du bruit et de la confusion générale. Les princes apprenaient avec surprise ce qui s'était passé, et commençaient à chanceler [4] ; les évêques tremblaient pour leur dignité et leurs riches bénéfices ; ils rentrèrent en eux-mêmes, et, se repentant de leurs fautes, ils s'adressèrent humblement au siége de saint Pierre, ou se rendirent en personne à Rome pour obtenir leur pardon. C'est ainsi que fit Udon, archevêque de Trèves, et la clémence du saint Père le consola des menaces de Sigefroi de Mayence et d'Hildolphe de Cologne [5]. Herrmann de Metz commença aussi à chanceler dans la fidélité qu'il avait toujours montrée à Henri ; il demanda au pape comment il devait répondre à ceux qui soutenaient que le saint-siége n'avait pu excommunier le roi, ni absoudre ses sujets du serment de fidélité [6]. Grégoire répondit :

« Quant à ceux qui disent qu'un roi ne doit pas être excommunié,

[1] *Autor Vitæ Henrici*, IV.

[2] Bennon, *in Vita Gregor. IV, in Flacii catalog. testium veritatis*, p. 384.

[3] Par elles-mêmes ces légendes merveilleuses ne sont pas importantes, mais leurs conséquences le sont et rentrent dans le domaine de l'histoire.

[4] « Dubitare cœperunt, an excommunicationem ipsam contemnere, an reverenter observare deberent maxime cum *in eorum lege contineatur*, ut si quis infra annum et diem excommunicationis vinculo non fuerit absolutus, omni careat dignitatis honore. » *Cardin. Arag.*—Nous voyons ici que l'effet de l'excommunication était la déposition, d'après les lois de l'époque. (*Note du Trad.*)

[5] *Annal Trevir.*, ann. 1076. *Lambert*, ann. 1076.

[6] *Bruno*, pag. 126. *Buronii Annal.*, ann. 1076, n° 43.

» quoique leur impertinence ne mérite pas de réponse, nous les ren-
» voyons cependant aux paroles et aux exemples des Pères pour les
» rappeler à la saine doctrine. Qu'ils lisent ce que saint Pierre ordonna
» au peuple dans l'ordination de saint Clément, touchant celui que
» l'on sait n'être pas bien avec l'évêque. Qu'ils apprennent que l'a-
» pôtre dit : *Étant prêts à punir toute désobéissance*, et de qui il
» dit : *Il ne faut pas même manger avec eux*[1]. Qu'ils considèrent
» pourquoi le pape Zacharie déposa le roi de France, et déchargea
» tous les Français du serment qu'ils lui avaient fait. Qu'ils appren-
» nent, dans le registre de saint Grégoire, qn'en vertu de priviléges
» donnés à quelques églises, il n'excommunie pas seulement les rois
» et les seigueurs qui pourraient y contrevenir, mais qu'il les prive
» de leurs dignités [2]. Qu'ils n'oublient pas que saint Ambroise, non
» content d'excommunier Théodose, lui défendit encore de demeu-
» rer à la place des prêtres dans l'Église, quoique ce prince fût non-
» seulement roi, mais véritablement empereur par ses mœurs et par
» sa puissance. Peut-être veulent-ils dire, que quand Dieu dit à saint
» Pierre : *Paissez mes brebis*, il en excepta les rois. Mais ne voient-
» ils pas qu'en lui donnant le pouvoir de lier et de délier, il n'en
» excepta personne? Que, si le saint-siége a reçu de Dieu le pouvoir
» de juger les choses spirituelles, pourquoi ne jugera-t-il pas aussi les
» choses temporelles? Vous n'ignorez pas de qui sont membres les
» rois et les princes qui préfèrent leur honneur et leur profit tempo-
» rels à l'honneur et à la justice de Dieu; car, comme ceux qui met-
» tent la volonté de Dieu avant la leur, et lui obéissent plutôt qu'aux
» hommes, sont membres de Jésus-Christ, ainsi les autres sont
» membres de l'Antechrist. Si donc on juge, quand il le faut, les hom-
» mes spirituels, pourquoi les séculiers ne seront-ils pas encore plus
» obligés à rendre compte de leurs mauvaises actions? Mais ils croient
» peut-être que la dignité royale est au-dessus de la dignité épisco-
» pale. On en peut voir la différence par l'origine de l'une et de l'autre :
» celle-là a été inventée par l'orgueil humain, celle-ci instituée par la
» bonté divine; celle-là recherche incessamment la vaine gloire, celle-ci
» aspire toujours à la vie céleste. Qu'ils se rappellent ce que le saint

[1] I Cor., v, II.
[2] *Epist.*, xx, l. 10.

» pape Anastase écrivait sur ses dignités à l'empereur Anastase, et » ce qu'en dit saint Ambroise dans son pastoral : L'épiscopat est » autant au-dessus de la royauté que l'or est au-dessus du plomb. » Constantin le savait bien lorsqu'il prenait la dernière place entre les » évêques. » Le pape dit ensuite à Herrmann qu'il a donné à quelques évêques le pouvoir d'absoudre les seigneurs qui ont eu le courage de s'abstenir de la communion du roi; mais pour le roi lui-même, il leur défend de lui donner l'absolution, jusqu'à ce qu'il ait appris, par de dignes témoins, qu'il a expié ses crimes par la pénitence[1].

La crainte qu'inspirait en Allemagne le courroux du pape était si grande que ceux qui tenaient en captivité les princes saxons les mirent en liberté sans en prévenir l'empereur. Ces princes délivrés retournèrent avec joie dans leur patrie; mais ils trouvèrent leurs peuples courbés sous le joug, occupés dans leur misère à vendre tout ce qu'ils possédaient pour payer un tribut exorbitant que l'empereur leur avait imposé : car presque tous avaient perdu le sentiment de leur ancienne liberté. Du haut des forteresses ils voyaient l'épée nue suspendue sur leur tête. Ils ne pouvaient plus se réunir ni tenir une assemblée sans s'exposer au plus grand danger. Tous les jours les garnisons sortaient des forts pour piller leurs hameaux, et pour dévaster leurs champs; tous les jours ils étaient obligés de faire des corvées pour achever la construction de ces mêmes forts. Ce que le cultiva-

[1] *Epist.*, IV, 2. On a accumulé les déclamations sur cette lettre; avec un peu plus d'instruction on les aurait évitées. Grégoire, dans cette lettre, ne cherche qu'à établir son droit d'excommunication, et cela lui suffisait; car, comme nous l'avons fait observer dans l'Introduction, et comme nous venons de le voir, l'excommunication, selon la jurisprudence de l'époque rigoureusement observée, entraînait la déposition. C'est pourquoi on examinait alors, comme nous le voyons par tous les écrits du temps, non pas précisément si le roi pouvait être déposé, mais s'il pouvait être excommunié. Et les partisans de Henri, comme le fait observer Fleuri, « se » retranchaient à dire qu'un souverain ne pouvait être excommunié » (3e *Discours*, n. 18). Toute la question résidait dans le droit d'excommunication, et la lettre de Grégoire est très-concluante. « L'excommunication, dit Bernardi (*de l'Origine*, etc., » liv. IV, c. VI, p. 275), était l'arme la plus puissante dont les ecclésiastiques se » servaient pour maintenir leur autorité; les suites en étaient terribles : *elles en-* » *traînaient la privation de tous les droits civils, et la dégradation des honneurs* » *qu'on possédait.* » De là tombent tous les reproches de fausseté qu'on a faits aux citations de Grégoire. (*Note du Trad.*)

teur pouvait se procurer par son travail et gagner à la sueur de son front, était absorbé par les impôts du gouvernement. Tous gémissaient en secret et se plaignaient des malheurs du temps [1].

Mais dans le cœur de deux jeunes gens, l'espoir d'affranchir leur pays, et de reconquérir l'ancienne liberté de la nation, n'était pas encore éteint, et la pensée de cette délivrance les remplissait d'une belle et sublime ardeur. C'étaient les deux fils du comte Géron, Guillaume et Thierry, dont la grande naissance avait jusqu'alors resté cachée sous leur pauvreté. Les autres princes saxons n'avaient aucune considération pour eux, et quant au roi, il ne les avait ni connus ni appréciés. Grâce à cette position, ces deux jeunes hommes avaient pu éviter la ruine qui avait accablé les autres grands. Retirés au delà de l'Elbe, ils se proposaient d'observer le cours des événements. Bientôt leur patrie les appela à son secours; ils voyaient avec amertume la dévastation générale, la destruction de la liberté, la perte des propriétés, les forteresses remplies de troupes, enfin la misère et le deuil partout. Leur âme, à la vue de ces maux, s'agrandit; loin de se décourager, ils se trouvaient heureux de voir que les murs des prisons ne tenaient pas leurs résolutions et leurs efforts enchaînés. Ils rassemblèrent autour d'eux quelques guerriers de leur âge et de leurs sentiments; le pillage fournissait à leur entretien, mais leur nombre s'accrut de jour en jour, en sorte que bientôt ils furent en état de tenir tête aux soldats du roi qui se trouvaient dans les forteresses. De nouveaux succès vinrent sans cesse augmenter leur confiance et leur nombre. Les vassaux des princes exilés et tous les hommes libres accouraient en foule vers eux, résolus de combattre jusqu'à la dernière extrémité. Leur hardiesse devint telle qu'ils ne craignirent pas d'attaquer l'ennemi en bataille rangée. Le peuple, témoin de ce courage, sentit renaître en lui le désir de sa délivrance [2]; il donna la main à cette ligue, et malgré le caractère encore sauvage de la nation, chacun fut animé de cette grande pensée dont s'enorgueillissait jadis Sparte : qu'il était plus beau de mourir avec gloire

[1] *Annal. Saxon. Lamb.,* ann. 1076. « Multiplicata sunt mala, calamitas et vastitas per universam Saxoniam et Thuringiam, supra omnem retro majorum memoriam. »

[2] « Lux aliqua salutis et consolationis cœlitus emicuerat. » Lamb.

pour la liberté et pour ses enfants, que de traîner avec eux une vie misérable, cent fois pire que la mort[1].

[1] « Satius judicantes, pro patria, pro liberis, pro conjugibus, honesta morte » perfungi, quam inter tantas tribulationes omni morte tristiorem vitam agere. » Ainsi donc la guerre ne fut pas excitée *instinctu Hildebrandi papæ*, comme le disent Sigebert de Gembl., ann. 1077, et *Alberici Chron.*, et comme l'ont si insolemment répété un grand nombre d'auteurs modernes.

CHAPITRE IX.

1076.

Nouveau soulèvement de la Saxe. — Situation critique de Henri. — Défection des autres princes de l'empire. — Vaines négociations du roi. — Sa tentative sur la Misnie.—Enthousiasme des Saxons.—Nouvel appel au saint-siége et réponse de Grégoire sur l'élection d'un nouveau roi. — Les deux fils d'Otton de Nordheim rendus à la liberté.—Évasion de deux autres jeunes seigneurs saxons.—Diète de Tribur. — Offres humiliantes de Henri. — Efforts de Grégoire pour réformer l'Église.—Son dessein de se rendre à la diète d'Augsbourg.—Sa marche triomphale en Italie.—Projets de Henri de se présenter devant Grégoire.—Difficultés de son voyage. — Son accueil en Italie. — Démarche de plusieurs excommuniés pour obtenir le pardon du pape.—Séjour de Henri à Canosse.—Sa réconciliation avec l'Église.

Telle était la disposition du peuple, lorsque les princes captifs rentrèrent dans leur patrie, et cette disposition les remplissait de joie. Herrmann, oncle du duc Magnus [1], Thierry de Catelenbourg, et quelques autres, avaient, par une faveur spéciale, recouvré leur liberté un peu plus tôt que les autres; ils furent reçus avec transports au milieu des leurs. En se mêlant dans la foule, ils lui dirent : « Braves » Saxons! relevez vos têtes, secouez le joug, et ne vous courbez plus » sous un pareil esclavage! Ne souffrez pas que votre pays devienne » tributaire, conservez-le libre comme vous l'avez reçu de vos ancê» tres : ne doutez point de la protection divine! Voyez comme elle » nous a secourus dans notre captivité; mais quiconque a courtisé la

[1] Adam de Brême, *Hist. eccl.*, l. IV, c. I, nomme Herrmann et Ordolphe, fils du duc Bernard de Saxe. Lamb., ann. 1073.

» faveur du tyran, en sacrifiant son pays, qu'il soit, à partir de cette » heure, expulsé à perpétuité de sa patrie, comme un ennemi per- » fide et comme un parjure[1]. »

Ces paroles firent une sensation profonde sur tous les assistants; les partis oublièrent leurs querelles, pour se réunir sous une même bannière; de grands corps de troupes parcoururent le pays; les garnisons que l'empereur avait placées dans les châteaux en furent alarmées; plusieurs se rendirent, d'autres furent forcées de se mettre à la discrétion des vainqueurs; les soldats dépouillés et relâchés s'engagèrent par serment à ne plus reparaître en ennemis sur le territoire saxon. Les amis de Henri et tous ceux qui refusaient leur concours et leur appui à la cause commune furent obligés de quitter la Saxe[2]. Les propriétés confisquées furent restituées à leurs légitimes possesseurs. Les anciennes lois et coutumes reparurent avec l'ancien ordre de choses.

Otton de Nordheim, ayant aperçu le mouvement et les efforts du peuple, fut étonné de la tournure inattendue des affaires. L'empereur l'avait chargé de fortifier Harzbourg et Steinberg[3], situés non loin de Goslar. Il poursuivait avec ardeur les constructions, quand des députés saxons se présentèrent devant lui, pour l'engager à suspendre les travaux dont le but était l'asservissement du pays. Il devait plutôt songer, disaient-ils, à délivrer les princes, à la soumission desquels il avait contribué, aux yeux de bien des gens, plus que personne. Otton était en effet soupçonné d'avoir donné ce conseil, afin d'apaiser le monarque et de se frayer par là un chemin à la fortune. Ils lui représentèrent en outre combien sa

[1] Bruno, pag. 132. *Annal. Saxon.*

[2] Lambert.

[3] Heineccius, dans ses *Antiquités de Goslar* (ann. 1076), place cette forteresse à l'ouest de Goslar : le pied de la montagne touche aux murailles de la ville. Elle existait depuis les temps les plus reculés, peut-être même avant Goslar, car il était question des comtes de Steinberg avant que cette ville fût bâtie. Mais il est probable que longtemps avant cette époque Steinberg avait été détruit. Berth Behrens dit dans sa *Généalogie de la maison de Steinberg :* « Busson de Steinberg (1024) eut de sa femme la comtesse d'Alvensleben un héritier, le chevalier de Boldewin. Ce fut de son temps que Steinberg fut dévasté. Depuis cette époque, on n'en avait plus relevé les ruines.

réputation avait perdu parmi ses compatriotes, depuis qu'on le voyait travailler avec tant de persévérance à réaliser les funestes desseins de Henri. Une occasion s'offrait à lui d'effacer la tache qui couvrait un si beau nom : c'était de penser à sa patrie et de prêter, pour sa délivrance, les lumières de son esprit et la force de son bras. Mais s'il s'y refusait, il se verrait poursuivi et accablé comme un parjure et un transfuge. Otton demanda qu'on lui parlât avec un ton plus calme, et déclara qu'il n'avait jamais oublié son pays; mais qu'à son avis, une sage circonspection avancerait plus la cause commune que la menace; puis il promit d'envoyer sur-le-champ vers l'empereur pour lui demander qu'on relâchât les princes et qu'on détruisît les forteresses que la crainte d'une nouvelle insurrection avait fait élever. En effet, il accomplit immédiatement cet engagement; il fit sortir des deux châteaux les troupes qui y stationnaient et se joignit de grand cœur aux siens. De cette manière se releva l'ancienne ligue saxonne plus forte que jamais, et d'autant plus résolue à vaincre ou à mourir pour la liberté, que de récents malheurs lui en avaient mieux fait connaître le prix [1].

Cependant cette ligue d'un peuple valeureux et indépendant n'était pas la seule cause qui abattait le courage de Henri. Ses anciens amis formaient une coalition hostile qui devenait bien plus menaçante. Rodolphe de Souabe et Berthold de Carinthie avaient été les premiers à accueillir avec respect les exhortations du saint-père [2]. L'anathème lancé par le pontife les avait effrayés, et l'anarchie qui dévorait l'empire avait changé leurs sentiments. Welf, duc de Bavière, Adalbert, évêque de Wurzbourg, Herrmann de Metz, encouragé par le pape, et d'autres princes, vinrent se joindre à eux. Ils se communiquaient les plaintes arrachées par les malheurs et les désordres de l'État, délibéraient dans des réunions sur les moyens d'y remédier, et parlaient de l'obstination et de la dureté du monarque. Un grand nombre, et surtout Rodolphe, s'élevèrent contre l'indigne traitement que Henri fit éprouver aux Saxons qui s'étaient soumis, se confiant en leur honneur [3]. Tout contribua à réunir les seigneurs :

[1] Lambert, ann. 1076. *Auctor Vitæ Henrici.*
[2] *Epist.,* II, 45.
[3] Marian. Scot. Chron., ann. 1077.

il se forma un parti nombreux composé des grands de la Bavière, de la Souabe, de la Franconie et même de la Lombardie, et ce parti devint de jour en jour plus considérable et plus puissant [1].

Quand l'empereur fut informé de ce qui se passait en Saxe et des dangereux projets qu'entretenaient les autres princes, il fut en proie à de vives inquiétudes, et ses favoris partagèrent ses craintes. Cependant il ne voulut pas encore abandonner ce qu'il ne regardait pas comme perdu sans ressource. Il résolut de châtier l'évêque de Metz qui, de sa propre autorité, avait rendu la liberté aux prisonniers saxons. Mais l'état faible de son armée, la confusion générale de l'empire et le danger dont le menaçaient les grands, le firent renoncer à ce projet [2].

Afin de sonder les dispositions des princes, il convoqua à Worms, pour le jour de la Pentecôte, une diète où l'on devait, comme il le disait, délibérer sur les besoins de l'empire. Mais aucun seigneur influent ne s'y présenta, de sorte que la diète ne put avoir lieu. Elle fut remise à une autre époque, et la ville de Mayence devait en être le lieu. Dans la lettre de convocation, Henri descendit aux plus pressantes prières pour engager les princes à s'y rendre; mais ils n'y parurent pas, et le petit nombre de ceux qui s'y trouvaient ne purent s'accorder.

L'empereur n'avait pas besoin d'autres preuves pour connaître les intentions et la fidélité des princes à son égard, son anxiété était cruelle [3]. Pendant qu'il était à Mayence, il fit venir devant lui plusieurs seigneurs saxons qu'il tenait captifs, et leur promit la liberté moyennant une forte rançon. Mais au moment où cette négociation eut lieu, les habitants de Mayence et les troupes de Bamberg se prirent de querelle dans l'intérieur de la ville, et en vinrent aux mains. Dans leur rage, les Bambergeois mirent le feu aux maisons, et en peu d'heures une grande partie de la cité fut réduite en cendres. Au milieu du tumulte, les Saxons qu'on avait laissés sans gardes s'évadèrent et regagnèrent, sans aucun danger, leurs foyers [4].

Ce fut vers ce temps que Henri prononça sur le sort de Burchard,

[1] Lamb. et *auctor Vitæ Henrici.*
[2] Lamb., ann. 1076.
[3] Lamb., ann. 1076. Sigonius, *de Regno Ital.,* page 220.
[4] Brunon, page 132.

évêque de Halberstadt. Il redoutait par-dessus tout l'esprit guerrier et entreprenant de ce prélat; car il possédait un talent tout particulier à réunir les esprits à sa cause et à les échauffer par son éloquence[1]. L'empereur l'avait confié à la garde de Robert de Bamberg; ensuite, dans la crainte que *cette colonne et cet appui de l'État* ne fît encore son malheur en contribuant à l'esprit général de sédition qui se manifestait de toutes parts, il l'avait pris à sa cour et placé dans la tourbe de ses gens de cuisine, comme un misérable valet, ordonnant de réduire sa nourriture et de le surveiller sans cesse[2]. Plus tard, il l'exila en Hongrie. Ulrich, guerrier bavarois, qui avait toute la confiance de Henri, fut chargé de l'y conduire. Déjà l'évêque avait quitté Bamberg, pour se rendre au lieu de son bannissement, et descendait le Danube avec la reine de Hongrie, sœur du roi, lorsque le guerrier, touché du malheur de son prisonnier, oublia son devoir. Ulrich avait de grands biens et un château fort, situé non loin des rives du Danube; l'évêque obtint de lui que la barque touchât souvent à terre, sous prétexte d'une indisposition que lui causait sa manière inaccoutumée de voyager. Le jour de la Saint-Jean-Baptiste, Burchard, apercevant une petite église sur le rivage, demanda la permission d'y entendre la messe en l'honneur du saint précurseur; elle lui fut accordée. Aussitôt Ulrich ordonna à ses gens de débarquer tout ce qui appartenait à l'évêque, et dès que celui-ci sortit de l'église, il alla à sa rencontre à la tête d'une troupe de jeunes et vaillants guerriers, le salua amicalement et le fit monter sur un cheval: Burchard, plein de reconnaissance, embrassa son libérateur et s'élança sur sa monture. Les compagnons d'Ulrich tournèrent alors leurs armes contre lui;

[1] Lambert (ann. 1073) le compte déjà parmi les chefs de la première insurrection de la Saxe: « Inter auctores ac signiferos hujus conjurationis. » Le roi l'avait souvent offensé et irrité, mais pourtant c'était un homme *eximiæ sanctitatis et optimæ in Ecclesia Dei existimationis*, qui n'agissait ainsi que *zelo Dei et communis commodi ratione*. L'auteur de l'Apologie de Henri, comme il est naturel, ne parle pas de lui d'une manière aussi avantageuse, p. 224. Mais la *Chronique de Hildesheim* le nomme *fortissimum in bello Ecclesiæ militem*. Lamb., l'an 1076, le nomme *tanquam totius Saxonicæ rebellionis principem et omnium, quæ secus acciderant, fomitem atque incentivum quem Henricus inexorabili odio insectabatur.*

[2] Lamb., ann. 1076.

mais celui-ci, plein d'audace et de courage, se présenta à eux, menaça de les exterminer, et fit si bien qu'ils perdirent courage, qu'ils regagnèrent le vaisseau et continuèrent leur route. Ulrich reçut ensuite l'évêque dans son château, lui fournit des habits séculiers et le fit partir pour la Saxe. De ce moment, Henri eut en Burchard l'ennemi le plus implacable et le plus dangereux[1].

Le récit de nouveaux malheurs vint chaque jour abattre le courage du roi. Ceux qu'il avait regardés comme ses plus fidèles serviteurs le quittèrent l'un après l'autre, surtout depuis qu'Udon de Trèves était revenu d'Italie. Ce pontife avait eu de la peine à obtenir du pape la permission de communiquer avec le monarque allemand. Tout autre rapport avec les excommuniés lui était sévèrement interdit. Udon rompit donc, comme par mépris, toute espèce de rapport avec les archevêques de Cologne et de Mayence, comme avec les autres prélats, dès qu'il les sut sous le poids de l'anathème prononcé par le saint-siége. Mais comme Udon jouissait d'un grand crédit parmi les princes et les évêques de l'empire, et que le pape comptait beaucoup sur lui, plusieurs courtisans s'éloignèrent de la personne de Henri[2]. Il les exhortait souvent à revenir, employait même la menace; mais aucun ne lui obéit. Un grand nombre étaient mus par la conviction sincère de la validité de la sentence; d'autres voilaient leur vieille haine contre Henri sous le manteau de la religion. De tous les excommuniés, très-peu lui restèrent fidèles. Ce prince, jugeant alors que la colère était intempestive, écrivit aux princes de la haute Allemagne des lettres pleines d'amitié et de caresses. Mais ses envoyés furent à peine entendus[3]. Il essaya même d'entamer des négociations avec les Saxons; mais aucun de ses serviteurs ne voulut se charger de cette mission, car ils redoutaient les Saxons, et savaient d'ailleurs que l'empereur n'était pas scrupuleux observateur de la foi jurée[4].

[1] Lambert diffère en quelques points du récit de Brunon, p. 131 : il ne fait pas aller l'évêque à l'église pour y entendre la messe.

[2] *Annal. Trevir.*, l. XII, p. 556.

[3] Lamb.

[4] Quelque humilié que fût Henri, il est pourtant peu probable qu'il ait fait dire aux Saxons ce que Brunon lui met dans la bouche : « Se eis plus quam cuperent bonum esse velle, se penitus injustitiam cum vitiis omnibus, quoad posset, abjecere, se eis in omnibus pariturum dedere. » Bruno, p. 132.

Auprès de lui étaient encore deux évêques de ce pays, Werner de Magdebourg et Werner de Marsebourg, qui, dans la crainte d'un parjure, n'avaient point voulu retourner dans leur patrie, sans l'autorisation formelle du monarque. Ce furent eux qu'il envoya dans la Saxe comme négociateurs. Mais les Saxons appelèrent ses propositions des mensonges empoisonnés[1]. En effet, quelle confiance pouvaient-ils avoir dans la sincérité de Henri, quand il retenait toujours plusieurs princes captifs, et quand, exaspéré de l'évasion de quelques-uns, il recommandait vivement aux gardiens des autres de veiller sur eux avec grand soin, et de ne pas suivre, aux dépens de leur honneur, l'exemple honteux des princes.

Cependant il résolut de lever encore cet obstacle, et fit comparaître devant lui tous les grands de la Saxe et de la Thuringe qu'il retenait encore captifs, tels que les évêques de Magdebourg, de Marsebourg et de Misnie, le duc Magnus, le comte palatin Frédéric et plusieurs autres. Il leur adressa des paroles de paix, en leur offrant la liberté et des récompenses, afin de leur faire oublier les maux passés. Il promit de les élever en honneurs, aussitôt qu'il le pourrait, ne leur demandant que de la fidélité, de l'appui et du secours pour rétablir l'ordre public, et surtout pour calmer le soulèvement de leur nation. Les princes, cédant à la nécessité, le lui promirent par serment et coururent, pleins de joie, se réunir à leurs compatriotes[2].

Les affaires prirent la tournure que les Saxons avaient prévue. Henri n'était pas sincère dans ses démonstrations, et il ressentait un chagrin amer à voir ses ordres méprisés et méconnus. La double force de ses ennemis était encore divisée. L'intérêt commun de la Saxe et de la haute Allemagne n'était pas encore compris de tous. Le roi songea donc à écraser d'abord celui de ses ennemis qu'il haïssait le plus. D'après le conseil que lui avait donné Otton de Nordheim d'étouffer au plus tôt l'insurrection saxonne, il avait invité ce prince à se rendre à la diète convoquée à Saalfeld. Mais les princes remis en liberté lui avaient fait concevoir d'autres espérances. Il comptait sur eux, et croyait, par leur secours, pouvoir assouvir sa haine contre leurs compatriotes. Il donna donc l'ordre à Otton de rassembler en toute

[1] *Annal. Saxon.,* ann. 1076.
[2] Lamb.

hâte une forte armée qu'il devait conduire dans le margraviat de Misnie, où lui, Henri, le joindrait avec un autre corps qui traverserait la Bohême, et infligerait aux fils de Géron le châtiment qu'ils avaient mérité depuis longtemps. Après avoir exhorté tous les seigneurs saxons qu'il avait rendus à la liberté à le rejoindre dans cette expédition, il partit pour la Bohême avec un petit nombre de troupes, sans que personne connût ses desseins. Le duc de Bohême lui amena un corps d'armée, et aussitôt l'empereur se porta à marches forcées sur la Misnie. Mais il s'était trompé à l'égard d'Otton et des autres seigneurs. La prison ne leur avait pas fait oublier ce que c'est que d'avoir une patrie, que de la défendre, et que de lui demeurer fidèles jusqu'à la mort, et ils le prouvèrent en effet. Otton envoya dire par Eppon, évêque de Ceitz, aux députés de l'empereur, « qu'il avait donné à ce dernier tous les conseils qu'exigeaient l'honneur et le bien de l'État; mais » puisqu'il avait plus de confiance en ses flatteurs qu'en lui, et qu'il » comptait plus sur les hordes bohémiennes que sur les guerriers allemands, il n'avait qu'à en attendre l'issue; que, pour lui Otton, il se » croyait désormais délié de tout serment de fidélité, et qu'il était résolu de soutenir de son épée et de ses conseils la cause de sa nation.»

Telle fut aussi la réponse de tous les princes saxons et thuringiens, à qui Henri avait rendu la liberté. Ils se liguèrent encore plus étroitement; leurs troupes étaient pleines d'ardeur et désiraient se venger. Le peuple n'avait besoin d'aucun encouragement. Dès qu'on eut appris l'expédition du roi, une ardeur guerrière enflamma tous les cœurs. Chacun avait une vengeance à exercer; chacun avait à apaiser par le sang les mânes d'un fils, d'un père, ou à punir une injustice. Une énergie toute-puissante anima la nation tout entière; chacun s'empressa de procurer ce qui était utile ou nécessaire à la défense; et dès qu'un des princes voulait recommander à cette foule exaspérée le calme et le sang-froid, on le menaçait sur-le-champ de dévaster ses propriétés et de l'expulser du territoire de ses pères. Le mot d'ordre était la victoire ou la mort; car on avait vu quel sort Henri réservait aux vaincus [1].

Quand on eut appris l'entrée de l'empereur dans la marche de la Misnie, à la tête de ses hordes dévastatrices, avides de butin,

[1] Nul n'a mieux peint cet enthousiasme universel des Saxons, que Lambert d'Aschaffembourg.

mettant tout à feu et à sang, tous les Saxons se levèrent en masse et coururent aux armes [1]. Bientôt leur nombre s'éleva à plusieurs milliers, tous enflammés d'une ardeur guerrière; ils marchèrent contre l'ennemi avec une contenance ferme et grossirent leurs rangs en traversant les villes et les bourgs; comme un torrent, ils entraînèrent tout dans leur marche. Ce qui les animait, c'étaient, non la crainte servile qui jadis avait réuni, sous la verge de fer de Xerxès, les bataillons persans, mais le feu le plus sacré, la pensée la plus sublime, le sentiment le plus élevé : vaincre ou mourir comme des héros pour la défense de la patrie, voilà ce qui poussait ces hommes à de nobles résolutions, à de grands exploits. Les fils de Géron, ces deux vaillants exilés, avaient réuni autour d'eux sept mille cavaliers d'élite, tous avides de chasser devant eux les hordes ennemies. Si ces troupes eussent atteint le prince et si leurs épées avides de sang eussent pu se tremper dans la poitrine de ses guerriers, pas un n'eût échappé; car les Bohémiens réunis aux troupes de Henri étaient trop faibles et par le nombre et par le courage pour résister aux Saxons. Mais comme si le Ciel eût pris un soin particulier de sauver, dans ce moment critique, les jours de l'empereur, des pluies récentes avaient tellement grossi la Mulda, qui séparait les deux armées, que tout passage devint impossible. Cette circonstance fit le salut du prince, qui traversa promptement la Bohême et la Bavière, puis revint à Worms, plongé dans la douleur et fort inquiet de son avenir [2].

C'est un malheur, sans doute, pour un général de perdre une bataille contre un ennemi nombreux, ou de voir ses plans déjoués; mais il est encore plus malheureux pour lui, lorsque les peuples ennemis apprennent par là à connaître leurs intérêts, et que, séparés, ils se réunissent pour tendre à un même but. Il en fut ainsi des Saxons, qui se rappelèrent leur ancienne ligue avec la Souabe, et cherchèrent à la renouveler, afin de se défendre ensemble, sous le commandement d'un nouveau roi, contre les attaques d'un oppresseur commun.

[1] La Saxe n'a vu qu'une seule fois depuis ces temps le même esprit dans son peuple : c'est le 18 octobre 1813.

[2] Lamb., ann. 1076. — Wratislas perdit encore une fois par cette expédition sa seigneurie de Misnie; car Ecbert, aidé des Saxons, s'empara de toutes les places qui avaient garnison bohémienne. La Lusace resta seule au duc.

Ils adressèrent également des lettres au saint-siége, pour demander conseil sur le parti qu'ils devaient prendre [1].

Grégoire ne tarda pas à répondre par une lettre adressée aux évêques, aux ducs, aux comtes, et à tous les fidèles de l'Allemagne [2]. « Si vous avez bien réfléchi, leur dit-il, sur l'excommunication lancée » contre le roi Henri, vous savez ce qui vous reste à faire. Il en res- » sort, en effet, qu'il est enchaîné par les liens de l'anathème; qu'il » est privé de la dignité royale; que le peuple, naguère soumis à sa » puissance, est dégagé de tout serment de fidélité. Mais, comme » nous ne sommes animés contre Henri ni par l'orgueil du siècle, ni » par une vaine ambition, que la discipline et le soin des Églises sont » les seuls motifs qui nous font agir, nous vous demandons comme à » des frères de le traiter avec douceur, s'il revient sincèrement à » Dieu, non avec cette justice qui lui enlève l'empire, mais avec cette » miséricorde qui efface ses crimes. N'oubliez pas, je vous prie, la » fragilité de la nature humaine; rappelez-vous le souvenir pieux de » son père et de sa mère, auxquels on ne peut comparer nuls princes » de notre temps. Toutefois, en répandant sur ses blessures le baume » de votre piété, ne négligez pas le vinaigre de la discipline, afin que » ses plaies ne puissent s'envenimer, et que l'honneur de la sainte » Église et de l'empire ne souffrent pas de notre négligence. Cepen- » dant, qu'il éloigne de sa présence les mauvais conseillers qui, ex- » communiés pour cause de simonie, n'ont pas rougi d'infecter leur » maître de leur propre lèpre, et de le provoquer à troubler la sainte » Église et à encourir la colère de Dieu et de saint Pierre; qu'il en » choisisse qui le préfèrent à leurs intérêts personnels, et Dieu à » leurs avantages; qu'il ne pense plus que l'Église lui soit soumise » comme une humble servante, mais qu'il avoue qu'elle lui est supé- » rieure, comme sa maîtresse; qu'enflé par l'esprit d'orgueil, il ne » défende pas des coutumes opposées à la liberté de l'Église, mais » qu'il observe la doctrine des Pères, que Dieu leur a enseignée pour » notre salut. S'il veut faire ces promesses, que nous sommes en droit » de lui demander, nous voulons en être aussitôt et régulièrement

[1] Quibus ut vel per se vel per nuntium genti pone perditæ consolator adesset, suppliciter oraverunt. *Bruno*, p. 133.

[2] *Epist.*, IV, 3.

» informés, afin que nous demandions à Dieu ce qu'il faut faire. Au » reste, nous vous rappelons surtout que nous avons défendu, par » l'autorité de saint Pierre, que personne d'entre vous ne se permît de » l'absoudre avant que le saint-siége l'ait accordé, et que nous ayons » donné notre consentement positif, car nous nous méfions des effets » de la faveur ou de la crainte.

» Si, contre nos désirs, et pour l'expiation des péchés d'un grand » nombre, il ne revient pas sincèrement à Dieu, trouvez un prince » qui vous fasse secrètement la promesse d'observer ce que nous ve- » nons de dire, ce qui serait nécessaire à la conservation de la religion » chrétienne et au salut de l'empire. Faites-nous connaître au plus » tôt sa personne, sa position et ses mœurs, afin que nous confirmions » votre choix par l'autorité apostolique, et que nous lui donnions plus » de force, comme nous savons qu'ont fait nos saints prédécesseurs; » c'est ainsi que vous mériterez la faveur du saint-siége et la bénédic- » tion du Prince des apôtres [1]. Quant au serment prêté à l'impératrice » Agnès, notre très-chère fille, dans le cas où son fils mourrait avant » elle, il ne saurait vous arrêter dans ces circonstances. D'ailleurs, vous » ne pouvez pas supposer que son amour pour son fils soit jamais assez » fort pour la porter à résister à l'autorité du saint-siége; mais il serait » convenable, après que vous serez bien convaincus que son fils est dé- » pouillé de l'autorité royale, de lui demander son avis, par notre inter- » médiaire, sur le prince que vous destinerez à l'empire. Alors, ou elle » donnera son consentement à notre résolution commune, ou l'autorité » du saint-siége lèvera tous les obstacles que rencontrerait la justice [2]. »

[1] « Ut autem vestram electionem, si valde oportet, ut fiat apostolica auctoritate firmemus et novam ordinationem nostris temporibus corroboremus, sicut a sanctis nostris patribus factum esse cognoscimus, negotium, personam et mores ejus, quantocius potestis nobis indicate, ut sancta et utili intentione incedentes mereamini, sicut nobis notæ causæ, apostolicæ sedis favorem per divinam gratiam et beati Petri apostolorum principis per omnia benedictionem. » (*Epist.*, III, l. IV.) Ces paroles nous montrent évidemment que les papes avaient quelques droits sur l'élection des empereurs, puisque Grégoire veut confirmer et corroborer le nouveau choix, à l'exemple *de ses saints prédécesseurs. S'il veut faire ces promesses,* dit-il plus haut, *que nous sommes en droit de lui demander;* ceci s'accorde parfaitement avec les assertions d'Eichhorn, que nous avons produites dans notre introduction. (*Note du Trad.*)

[2] « Tunc aut nostro communi consilio assensum præbebit, aut apostolicæ sedis

Il n'en fallut pas davantage pour que les princes traitassent Henri d'après leurs desseins. Rodolphe, Welf, Berthold, Adalbert, évêque de Wurzbourg, Adalbert de Worms[1] et quelques autres se réunirent à Ulm, et décidèrent que le 15 octobre suivant une grande réunion de tous ceux qu'intéressait le bien de l'État aurait lieu à Tribur. On devait, en ce jour, mettre fin aux nombreux désordres qui, depuis tant d'années, troublaient la paix de l'Église. Des députés parcoururent aussitôt la Souabe, la Bavière, la Saxe, la Lorraine et la Franconie, pour inviter tous les princes et tous les grands à venir à cette importante assemblée, et pour les prier de mettre de côté tout prétexte, parce que l'intérêt général devait l'emporter sur tout autre motif[2].

Cette nouvelle jeta l'épouvante dans le parti du roi. L'archevêque de Mayence[3] et plusieurs autres se détachèrent de l'empereur pour se joindre à ses adversaires; ils le pouvaient d'autant plus facilement que le pape leur avait promis de lever l'interdit qui pesait sur eux, dès qu'ils donneraient de véritables marques de repentir[4]. De cette manière, presque tous les princes de l'empire se trouvaient séparés de Henri[5].

Un événement imprévu vint encore rompre le dernier lien qui attachait quelques princes à sa cause. Les deux fils d'Otton de Nordheim

auctoritas omnia vincula quæ videntur justitiæ contradicere removebit. » (*Ibid.*) « Data Laurenti, tertio nonas sept. ind. incipiente decima quinta. » — Cette lettre, qui a donné lieu à bien des déclamations, nous fournit une nouvelle preuve de la droiture d'intentions de Grégoire. Il ne veut pas perdre Henri, mais le forcer à revenir à de meilleurs sentiments; si cependant, contre son attente et ses désirs, Henri ne se reconnaît pas, alors il autorise les princes à choisir un autre roi, qui fasse *ce qui est nécessaire* à la conservation de la religion chrétienne et au salut de l'empire. Peut-on tenir un langage plus convenant, plus juste et plus conforme à la nécessité des circonstances? On n'y voit certainement pas le langage de la haine, encore moins celui de l'ambition. (*Note du Trad.*)

[1] « Adalbert ne pardonna jamais au roi de l'avoir expulsé de son évêché. D'autres auteurs nomment Herrmann de Metz, au lieu de ce prélat. » Gerb., *de Rudolpho Suevico*, p. 39.

[2] Lambert.

[3] Joan. Latomi, *Catalog. archiep.* Mogunt, *Haud gravatim regem reliquit.*

[4] *Epist.*, IV, 3.

[5] Berthold. Const., ann. 1076.

se trouvaient encore entre les mains du roi comme otages. Le roi lui-même donna à l'un sa liberté, et l'autre fut renvoyé à son père par celui qui le gardait, à l'insu du monarque. — Le fils du margrave Udon et celui d'Adela, veuve du margrave Dedi, tous deux encore fort jeunes, avaient été confiés à Eberard, qui était à la cour de Henri. Le prince lui avait recommandé d'avoir égard à leur haute naissance et à leur tendre jeunesse, de les traiter avec douceur et de les laisser même jouir, avec leurs compagnons, des amusements de leur âge[1]. Le comte se conforma à ces instructions; souvent il les faisait sortir dans une forêt voisine de son château, et les emmenait avec lui à la chasse. Comme ces exercices s'étaient renouvelés sans qu'il en résultât des inconvénients, les gardiens se relâchèrent de leur surveillance. Mais le sentiment de la liberté battait dans leurs jeunes cœurs. Quand ils se trouvaient seuls, ils parlaient de leurs parents, de leur patrie, et puis ils réfléchissaient sur les difficultés de leur voyage, que néanmoins, dans leurs rêves fugitifs, ils parvenaient à vaincre. Ils résolurent enfin de tenter une évasion, comptant sur la protection divine. Un jour Eberard les emmena comme de coutume à une partie de chasse; quand la pousuite d'un cerf eut dispersé les chasseurs, et que les deux jeunes captifs se virent seuls, ils détournèrent leurs chevaux, s'enfoncèrent dans l'épaisseur du bois, passant tour à tour à travers les ravins et les collines, sans savoir où ils allaient, car ils ne connaissaient point le pas. Enfin ils arrivèrent au bord du Mein, où ils trouvèrent un pêcheur qui allait jeter ses filets, et auquel ils demandèrent de les conduire à Mayence, lui offrant leurs manteaux en reconnaissance de ce service, car ils n'avaient rien autre chose. Le pêcheur les reçut complaisamment dans sa barque; leurs chevaux, comme des êtres intelligents, suivaient le bord de la rivière, marchant ou s'arrêtant, suivant que le bateau s'arrêtait ou marchait[2]. Dès qu'ils furent arrivés à Mayence, ils se cachèrent dans une maison voisine du rivage, en priant instamment le propriétaire de ne point les

[1] Quelques auteurs, ennemis de Grégoire, n'ont pas manqué de citer ces traits pour prouver la générosité et le cœur sensible de Henri. C'est vraiment une admirable générosité, que de permettre quelques amusements à de jeunes innocents éloignés de leurs parents, qui de leur côté souffraient la plus cruelle oppression! (*Note du Trad.*)

[2] Brutis pecoribus humanas inesse animas credere. *Lambert.*

trahir. Ils étaient, disaient-ils, parents de l'archevêque, et celui qui les sauverait recevrait du prélat et de leurs parents une grande récompense. Bientôt après arriva Eberard, plein de courroux et accompagné d'une troupe armée. Il entoura la maison, voulut en briser les portes ou y mettre le feu, car il avait appris que ses jeunes captifs s'y trouvaient cachés. Le peuple accourut en foule, prit parti pour les jeunes seigneurs, dès qu'il sut de quoi il s'agissait, et fit entendre de bruyantes clameurs. L'archevêque fut à peine instruit de cette émeute, qu'il envoya sur-le-champ le comte Conrad de Lützelbourg pour apaiser le tumulte. Celui-ci força Eberard, malgré son dépit, à se retirer; puis il prit les jeunes gens sous sa protection et les conduisit chez l'archevêque. Sigefroi éprouva une vive satisfaction en voyant ces nobles aventuriers, et les renvoya sous bonne escorte à leurs parents [1].

Cependant, le jour fixé pour l'assemblée de Tribur était arrivé; tous les seigneurs de la Souabe et de la Saxe s'y rendirent, suivis de troupes nombreuses [2], et fermement résolus à déposer Henri et à mettre un autre à sa place. Il s'y trouva, en qualité de légats du saint-siége, Siccard, patriarche d'Aquilée, et Altmann, évêque de Passau. Les Souabes, conduits par Welf, étaient arrivés les premiers; déjà presque tous les princes se trouvaient réunis, et l'on n'attendait plus que les Saxons. Dès qu'on les vit arriver, et Otton de Nordheim à leur tête, le patriarche et les autres grands, revêtus de leurs habits de fête, allèrent au-devant d'eux. Aussitôt que Welf et Otton se furent reconnus, ils se jetèrent dans les bras l'un de l'autre et se donnèrent le baiser de paix; toute inimitié était éteinte, quoique Welf se trouvât en possession de la Bavière, dont Otton avait été dépouillé. Les chevaliers et les autres nobles de la Saxe et de la Souabe suivirent cet exemple, et se donnèrent des témoignages réciproques d'amitié. Les ennemis étaient devenus des amis et des compagnons. Les armées campèrent l'une près de l'autre. Welf et Otton se promirent secrètement de se soutenir sans envie et sans jalousie, si l'un d'eux venait à être élevé à la dignité royale [3]. Quand

[1] Lamb. (ann. 1076) raconte admirablement cette histoire.

[2] Bruno, p. 133.

[3] Les deux Conrad avaient fait de même, avant eux, dans une occasion semblable. Comparez *Vippo, Vit. Conr.*, p. 425.

l'assemblée fut au complet, les légats qui la présidaient déclarèrent au nom du saint-père que Henri avait été excommunié avec justice, et promirent, pour l'élection d'un nouveau roi, le consentement et l'appui de l'autorité pontificale [1]. Mais ils refusèrent de communiquer avec tout prince ou même avec tout individu qui aurait fréquenté le roi depuis son excommunication, ou qui aurait eu des liaisons avec les prêtres concubinaires, ou, enfin, qui aurait acheté une dignité ecclésiastique, jusqu'à ce que le coupable eût été relevé de l'interdit par Altmann. On entra donc en délibération sur le choix d'un nouveau souverain. Comme par enchantement les deux peuples se trouvèrent tellement unis, que les Saxons voulaient pour roi un prince souabe, et les Souabes un prince saxon [2].

Ayant appris la nouvelle de cette réunion, Henri se retira avec quelques-uns de ses partisans à Oppenheim, résidence royale, non loin de Mayence et de Tribur. Le Rhin le séparait des confédérés. Les princes délibérèrent pendant sept jours entiers sur les désordres, les besoins et les dangers de l'État; ils rappelèrent tous les griefs qu'on avait contre le roi, les déréglements de sa jeunesse, les injustices faites aux princes, leur humiliation en élevant aux plus hautes dignités des hommes sans aïeux, la ruine des plus florissantes contrées, les malheurs sanglants des villes, la destruction des églises et des monastères, les violences faites aux veuves et aux orphelins; ils se plaignaient surtout des outrages et des cruautés exercées par les garnisons sur le peuple de la Saxe. Sous ce roi, disaient-ils, il n'y a plus d'appui pour le faible, de refuge pour l'honneur outragé, de respect pour les lois, de décence dans les mœurs, de dignité pour l'Église ni de gloire pour l'État [3]. Cependant Henri ne cessa d'envoyer

[1] « Aderant uni legati apostolicæ sedis, Sigehardus, Aquilegensis patriarcha, et Almannus, Pataviensis episcopus... et laici nonnulli (qui magnis opibus relictis, ultro se ad privatam tenuemque vitam propter Deum contulerant) missi a Romano pontifice ut palam omnibus per Gallias contestarentur, justis de causis excommunicatum esse regem Henricum et *ad eligendum alium regem apostolici consensus et auctoritatis suffragium pollicerentur.* » (Lambert.) — Ces dernières paroles sont une preuve que, pour le choix d'un roi, le consentement et le suffrage de l'autorité apostolique étaient nécessaires. (*Note du Trad.*)

[2] Voyez ces détails dans Lambert, ann. 1076.

[3] L'auteur de la *Vie de Grégoire VII* dit : *On fit à Henri des reproches géné-*

des messagers au camp, pour faire les prières les plus humbles et promettre de la manière la plus solennelle qu'il s'amenderait et chercherait à l'avenir à faire oublier, par des bienfaits, ses nombreuses injustices. Il promit de ne plus rien entreprendre en Saxe sans le conseil des princes ; il alla même jusqu'à offrir de renoncer aux droits de la couronne, de leur abandonner le gouvernement de l'État, pourvu qu'ils lui laissassent le titre et les insignes de la royauté qu'il avait légalement reçus, et dont il ne pouvait se laisser déposséder sans ignominie. Dans le cas où l'on croirait ne pouvoir se fier à sa parole, il était prêt à fournir des otages et à prêter serment de ne jamais changer de disposition un seul jour de sa vie [1].

Les princes répondirent qu'ils savaient trop bien à quoi s'en tenir relativement à ses promesses et à la sincérité de ses paroles, pour avoir besoin de nouvelles preuves ; qu'une maladie aussi vieille et aussi profondément enracinée était presque incurable. Une grande longanimité et une patience poussée à l'excès n'avaient déjà que trop fait souffrir le royaume. L'astuce et la perfidie, le meurtre et le brigandage, l'adultère et tous les désordres hideux étaient à l'ordre du jour. Jusqu'à présent le respect pour leur serment les avait seul détournés d'une résistance sérieuse. Mais maintenant, continuaient-ils, « que ses » forfaits ont attiré sur lui l'anathème du siége apostolique, nous ne » pourrions plus communiquer avec lui sans être exclus de la commu- » nion de l'Église et sans sacrifier l'estime publique. En outre, le » pape nous a déliés de notre serment de fidélité ; il y aurait assuré- » ment de la démence à laisser échapper le port de salut que Dieu » nous offre lui-même, et à ne point mettre à profit des conjonctures » aussi favorables et attendues depuis si longtemps. Sans plus de dé- » lai, nous sommes fermement résolus de nous choisir un chef qui » puisse nous guider et lutter avec nous contre tout homme orgueil-

raux sans articuler un seul fait qui pût le représenter coupable et digne de la déposition. L'auteur n'a donc jamais lu l'histoire de Henri. C'est sans doute la même raison qui lui fait dire un peu plus haut : *La révolte des Saxons, quels que fussent leurs griefs contre un prince dont l'histoire impartiale ne reconnaît ni la cruauté, ni l'esprit tyrannique.* Non, ce n'est pas Henri qui est cruel ou tyran, c'est Grégoire, et c'est là peut-être que l'auteur veut en venir. L'histoire donnée par M. Voigt nous dispense de toute réfutation. (*Note du Trad.*)

[1] Lambert.

» leux qui oserait s'élever contre la justice, contre la vérité de Dieu,
» et contre l'autorité de l'Église. »

Les messages de Henri n'eurent donc aucun résultat. Les princes prirent la résolution d'élire promptement le nouveau roi, de passer le Rhin et d'attaquer les faibles troupes du monarque. A cette nouvelle, Henri concentra ses forces sur un seul point, se prépara à livrer bataille avec la détermination de vaincre ou de mourir. Les princes confédérés, pensant que le désespoir de Henri pourrait avoir pour eux des suites fâcheuses, lui envoyèrent au point du jour une députation pour lui dire que, quoiqu'il n'eût respecté aucun droit ni dans la guerre ni dans la paix, ils voulaient néanmoins observer les lois à son égard, et bien que ses méfaits fussent clairs comme le jour, ils étaient disposés à soumettre sa cause à la décision du pape. Ils lui déclarèrent qu'ils allaient engager celui-ci à se rendre à Augsbourg, à une diète générale des princes de l'empire, où, après avoir entendu les raisons de part et d'autre, on prendrait une décision définitive; que si, dans l'espace d'un an, Henri n'était pas absous de l'excommunication, il serait déchu du trône et cesserait de régner [1]. Ils lui demandèrent en outre de rétablir immédiatement sur le siége épiscopal de Worms Adalbert de Rheinfeld [2], et de faire évacuer cette ville, dont il avait fait une place d'armes; de reconnaître, par une déclaration écrite, son injuste conduite envers les Saxons; d'y mettre son sceau en leur présence; de l'envoyer par leurs députés dans toutes les parties de l'Italie et de l'Allemagne; d'aller à Rome pour faire lever l'excommunication. S'il accepte ces conditions, il doit donner pour preuve de sa bonne foi de se montrer en tout soumis et obéissant au pape [3], d'éloigner de sa présence tous les excommuniés, de licencier son armée, de se retirer à Spire, d'y vivre comme un simple particulier dans la campagne de l'évêque de Verdun et de quelques autres, qui, en restant avec lui, n'encourraient pas les peines de l'excommunication; de ne fréquenter pendant ce temps aucune église, de ne décider aucune affaire d'État, de ne porter aucun insigne de

[1] Lambert. Comparez avec le card. Arag.

[2] Chron. Aug., ann. 1078.

[3] L'auteur de la *Vie de saint Anselme* (§ 14) dit : « Privatim ipse quodam in castello maneret, ne multos lepra sui anathematis contaminaret. »

la royauté jusqu'au moment où l'on aurait prononcé sur son sort dans un synode. De leur côté, les princes s'engagèrent, s'il se conformait à ces instructions, à le suivre en Italie avec une forte armée, à lui obtenir du pape la couronne impériale, et à expulser de la Calabre et de la Pouille les Normands, ces éternels ennemis du saint-siége, et de rendre ce pays à saint Pierre et à l'Église romaine [1]. Enfin, si le roi s'écarte d'un seul article de ce traité, ils se croiront dégagés de toute obéissance, de tout serment de fidélité, et sans attendre la décision ultérieure du pape, ils pourvoiront au bien de l'État.

L'empereur, révolté d'abord par ces humiliantes conditions, se trouva trop heureux néanmoins de conserver encore quelque espoir, et promit d'observer ce traité avec la plus scrupuleuse exactitude [2]. Sur-le-champ il renvoya de sa cour les évêques de Bamberg, de Cologne, de Strasbourg, de Bâle, de Spire, de Lausanne, de Ceitz, d'Osnabruc, ainsi que les seigneurs Ulrich de Cosheim, le même qui avait voulu se battre en duel pour le monarque, Eberard, Hartmann et les autres excommuniés. Il donna ordre à la garnison de Worms de quitter cette ville, et laissa une libre entrée à l'évêque. Il congédia son armée et tous ceux qui étaient venus pour le secourir; pour lui, accompagné de sa femme et de son fils, il se rendit à Spire, où il vécut pendant quelque temps dans l'isolement le plus complet, afin de se conformer au traité [3].

Après cette capitulation, les princes retournèrent chez eux pleins de joie. Ce qui venait d'arriver était l'ouvrage de la politique de Henri III. Ce prince avait trop abaissé la puissance des grands, il leur avait fait trop sentir la supériorité de sa maison, pour qu'ils ne relevassent pas la tête, et qu'ils ne fissent pas tous leurs efforts, afin de recouvrer leur ancienne liberté, dès que son bras de fer n'existerait

[1] Du moins c'est ce que dit le cardinal Aragon.

[2] Rex proprio jure juramentum præstitit. Cardin. Arag.

[3] Lambert, qui est ici très-bien informé. Brunon et l'Annaliste saxon ont été consultés et comparés avec lui. Bien des autres, tels que Brunon, l'Annaliste saxon, Aventin, Abbas Ursperg, Herrmann Corn., Albert. Stadens, etc., ne nomment pas le lieu de l'assemblée, ou bien en indiquent un autre. Si Lambert n'était pas si précis dans tous ses détails, on pourrait douter que ce fût à Tribur. Berthold Constant désigne Oppenheim; mais il est vraisemblable qu'il n'a nommé que le lieu où résidait Henri, comme l'a fait également l'Annaliste saxon.

plus. Car le fondement de la liberté allemande reposait sur l'autorité du pape et des princes qui, réunis, mettaient un frein à la puissance impériale. La puissance des princes était aussi nécessaire que celle du pape pour empêcher les empereurs d'Allemagne de devenir des monarques absolus et des tyrans. Il était bon pour l'humanité que la voix de la papauté et de la religion trouvât son appui dans la voix politique des princes qui soutenaient la liberté, et qui joignaient l'autorité du glaive à celle du souverain pontife. D'ailleurs les peuples, aussi bien que les souverains, voulaient avoir leur vote dans ce grand enjeu de l'humanité. Il est certain qu'il était utile au bien de l'État et à la formation de la nationalité allemande, que le combat entre le despotisme d'un côté et l'indépendance de l'autre se terminât comme il s'est terminé. Il y a dans la vie des peuples une providence dont l'action ne doit jamais être blâmée.

Les princes envoyèrent à Rome des ambassadeurs pour faire connaître au saint-père la décision de la diète, et pour le prier de se rendre en Allemagne, afin de terminer leurs querelles, et de procurer la paix à l'empire; et dans cette vue, les envoyés eurent aussi mission d'annoncer une diète à Augsbourg, et d'accompagner le pape dans son voyage. C'étaient Mangold, comte de Veringen, fils du comte de Wolfram et frère d'Herrmann le chroniqueur [1], Udon de Trèves et quelques autres [2].

Pendant tout ce temps, Grégoire n'était occupé que de son grand ouvrage, la réforme de l'Église [3]. Il envoya de tous côtés des légats

[1] Les domaines de cette famille étaient situés au pied des Alpes suéviques et sur les bords du Danube, non loin de la petite ville de Riedlingen. L'origine en remonte bien haut, et, dans l'histoire du moyen âge, on connaît le comte Burchard de Veringen, qui donna à Magdebourg un célèbre tournoi en 939. Des quatre fils de Wolfram, Wolfram, Luitpold, Herrmann (mort en 1054), Mangold, ce dernier avait seul survécu : il mourut en 1104.

[2] Aventin le nomme Aribert, tandis que le cardinal d'Aragon nomme l'archevêque de Trèves, et les *Annales de Trèves* confirment sa narration : « Per honorificam legationem : Udo erat princeps legationis. »

[3] Il portait ses regards partout : ce fut cette même année qu'il s'occupa de l'Église d'Afrique. Il gémit sur son triste état, puisqu'on n'y trouvait plus trois évêques pour ordonner un quatrième. Il fit ordonner à Rome Servand, archevêque d'Hippone en Mauritanie, et remercia le roi musulman de l'avoir désigné. (Voy. *Epist.*, III, 19, 20, 21.) (*Note du Trad.*)

chargés de défendre tout rapport avec les excommuniés, et d'interdire aux prêtres concubinaires l'administration spirituelle. Il laissa partout des vœux pour la paix et la liberté de l'Église, se plaignant avec amertume du malheur des temps et de la perversité de son siècle; mais il ne perdit pas courage; il comptait sur le nombre de ceux qui étaient restés fidèles et disposés pour le salut de l'Église [1]. Les lettres qu'il écrivait à cette époque déposent au contraire de son inébranlable conviction, que son œuvre, qui était celle de Dieu, aurait un plein de succès [2].

Quand le pape eut appris le résultat de la diète de Tribur et le désir des princes, il songea à faire le dernier pas pour l'exécution de son plan. L'occasion lui parut favorable d'élever le pouvoir du saint-siége à son plus haut point de grandeur. Jusqu'alors l'empereur avait été le premier chef de la chrétienté, et le pape lui était soumis [3]. L'empereur conservait encore à Rome une grande influence. Sur lui reposait tout l'éclat de l'ancienne monarchie. Car, quand on y réfléchissait, on voyait que, depuis des siècles, il avait protégé l'État contre les Barbares du nord et de l'est de l'Europe, maintenu dans leurs devoirs les princes et les ducs, établi des lois et des constitutions, étouffé la haine et la dissension, procuré la paix par des jugements équitables, et réglé enfin toute la force vitale de l'empire; de sorte que toute cette gloire rejaillissait sur son diadème. Ainsi, sous bien des rapports, l'empereur, ou le roi de Germanie, était le pivot de toute la

[1] Ce fut alors qu'il écrivit aux habitants de Dol en Bretagne, et refusa son consentement à l'élection d'un jeune homme nommé archevêque, comme étant contraire aux canons : « Nos denique cognoscentes Ecclesiam vestram diu nequissimi pervasoris tyrannide oppressam, ex debito et nostri officii consideratione, apostolico fulti præsidio, prout valemus in Domino reformari cupimus. » Il avait désigné et sacré pour ce siége l'abbé Yves. Ce n'était pas tant la jeunesse que l'élection même du prélat qui paraît avoir déplu au pontife. *Epist.*, IV, 4, 5. (*Voy.* aussi celle de Henri, évêque de Liége, lib. IV, 6.)

[2] *Epist.*, IV, 7 : « Confidimus in Domino qui suberpiam Normannorum paulo ante sub manu nostra substravit, quod (simoniaci cum rege Henrico) adversus apostolicam sedem non diu prævalebunt. Ad tantum numerum fideles Romanæ Ecclesiæ pervenerunt, ut nisi ad satisfactionem veniat rex, alium regem palam dicant eligere quibus nos favere servata justitia promisimus, promissumque firmum tenebimus. »

[3] C'est ce qui se montra d'une manière bien évidente sous le règne de Henri III.

politique de l'Europe. Or, si le pontife parvenait à obscurcir cet éclat, à anéantir la puissance impériale pour la rétablir de nouveau, à abaisser le roi pour le relever ensuite, et à placer son pouvoir et son nom dans la balance où jusque-là on n'avait vu que le pouvoir et le nom de l'empereur, tout alors paraissait gagné pour lui. Ce fut l'entreprise de Grégoire *.

Comme la diète devait se réunir à Augsbourg le 2 février de l'année suivante, le pape ne se laissa point effrayer par les rigueurs de l'hiver : il voulait y paraître, car son âme était remplie de grandes pensées [1]. Il informa donc les princes, les archevêques et les évêques de l'Allemagne qu'il se trouverait au milieu d'eux à Augsbourg, au jour désigné [2]. « Nous serons à Mantoue, leur dit-il, le 7 janvier, plein de » confiance en votre fidélité, et nous n'hésiterons pas un instant à » affronter tous les dangers et la mort même, s'il est nécessaire, pour » la liberté de l'Église et le bien de l'État. Vous choisirez pour notre » réception et notre service les personnes que vous croirez les plus » propres et que vous saurez nous convenir ; ne négligez rien pour » maintenir la paix dans toute l'étendue du royaume. Les porteurs de » ces lettres vous informeront de vive voix quelles luttes nous avons » eu à soutenir contre les envoyés du roi et quelles raisons nous avons » opposées à leurs demandes [3]. »

Après avoir appris avec la plus vive satisfaction qu'un grand nombre d'évêques italiens étaient rentrés dans le sein de l'Église [4], il quitta Rome avec une escorte fournie par la comtesse Mathilde, chose qui

* Grégoire proteste dans toutes ses lettres contre les vues que lui prête ici M. Voigt. Jamais il n'a eu le dessein d'abaisser et d'anéantir la puissance impériale pour avoir la gloire de la relever ensuite. Ces assertions ne sont basées sur rien, et se trouvent en opposition directe avec les écrits de Grégoire. La réforme de la société chrétienne, c'était là sa seule pensée. (*Note du Trad.*)

[1] Cardin. Arag., c. LXXXII.

[2] La lettre est dans Paul Bernr., c. LXXXIII.

[3] Il résulte de là que le roi avait déjà envoyé des ambassadeurs en Italie. Il paraîtrait qu'ils se rendirent auprès de la comtesse Mathilde ; car Domnizo dit : « Ad consobrinam Mathildem misit, ut ipsa consilium caperet, quo papa veniret ab urbe Longobardiam, peteret veniam sibi benignam. »

[4] Florentini, d'après Lambert.

déplut aux seigneurs d'Italie [1]. Sa marche ressemblait partout à un triomphe. Les prélats lombards l'accueillirent avec de grandes démonstrations d'amitié, et quelques comtes italiens lui firent une réception vraiment royale. C'est au milieu de ce cortége qu'il arriva à Verceil [2], mais souffrant beaucoup des incommodités du voyage. On avait déjà reçu dans cette ville la nouvelle de l'arrivée du roi, qui devait venir, disait-on, dans des intentions hostiles, et suivi d'une armée. L'évêque de la ville, qui était en même temps chancelier de Henri, vint se présenter au saint-père pour lui dire la vérité. Mais Grégoire ne crut pas devoir se fier au monarque, et, d'après le conseil de Mathilde, il se retira dans la forteresse de Canosse [3].

Henri avait passé près de deux mois et demi à Spire, dans une triste et profonde solitude. Enfin il conçut la pensée de gagner le pape par une piété apparente, de satisfaire à ses exigences par une courte humiliation, de s'allier ensuite intimement avec lui par une obéissance sans bornes, et de s'attacher de nouveau, par ce moyen, les amis qui l'avaient abandonné *. D'ailleurs il lui semblait moins humiliant de

[1] Paul Bernr. et Fiorentini.

[2] Non procul a Tridento, dit Muratori ad *Arnulphi Histor. Mediol.*, l. I, n. 23.

[3] Cardin. Arag., Domnizo. Arnulphus dit : « Oppidum Canossa multis mœnibus ac loci natura circumquaque munitum, inexpugnabile revera præsidium. » (*Chron. Casin.*, apud Murat., *Scr. rer. Ital.*, t. IX, p. 334.) On doit surtout consulter les biographies de la comtesse Mathilde. — « Igitur papa dum in Gallias properaret, ex insperato audiens regem jam esse intra Italiam, hortante Mathilda in castellum quoddam munitissimum, quod Canusium dicitur, divertit, expectare volens, donec consilium adventus ejus diligentius exploraret, utrum scilicet veniam admissi postulare, aut injuriam excommunicationis suæ militari manu persequi, plenus animorum adveniret. » *Lambert*, p. 220.

* Paul Bernried, c. LXXXIII, nous dit que le roi savait fort bien que son salut consistait à recevoir l'absolution, avant l'anniversaire de son excommunication, ce qui est une nouvelle preuve que l'excommunication entraînait la déposition, lorsqu'au bout d'un an on n'était pas réconcilié avec le pape. On dira peut-être que les princes avaient fixé ce terme; sans doute, mais ils ne l'avaient fixé que conformément à la jurisprudence de l'époque. Voici les paroles de Paul Bernr. : « *Rex certo sciens, omnem suam in eo verti salutem, si ante anniversarium diem excommunicatione absolveretur* nec satis tutum existimans ut, exspectato romani pontificis adventu, sic infesto, judici, sic obstinatis accusatoribus causam suam, addiceret

paraître comme pénitent en présence du pape seul, que de se présenter à Augsbourg, comme roi détrôné, devant une grande assemblée de princes et au milieu d'une foule d'accusateurs devant lesquels il lui faudrait s'abaisser et demander grâce à genoux; il espérait, en outre, trouver en Italie de plus nombreux partisans, car les esprits y étaient mieux disposés à son égard qu'en Allemagne. Tel paraît avoir été le plan de Henri[1].

Quelques jours avant Noël, il quitta donc Spire, avec Berthe son épouse, avec son fils encore enfant et un homme de médiocre condition; aucun de ses anciens courtisans ne l'accompagna, l'argent lui manquait pour le voyage[2]. Il s'adressa à bon nombre de ses vassaux; mais pas un de ceux qui jadis avaient pris part à ses festins ne reconnut ses munificences, pas un ne vint à son secours dans sa détresse; il ne trouva de pitié chez personne en Allemagne. Vers le même temps, c'est-à-dire, au commencement de 1077, bien des gens qui étaient excommuniés se rendirent également en Italie, pour obtenir l'absolution; mais effrayés par la sentence du pape et des princes, aucun d'entre eux n'osa aborder le roi. Ce dernier traversa la Bourgogne et passa les fêtes de Noël à Besançon, où il fut bien accueilli par le comte Guillaume, oncle de sa mère, un des seigneurs les plus riches de la contrée. Henri avait choisi ce chemin parce qu'il avait appris que Rodolphe, Welf et Berthold gardaient tous les passages de l'Italie, en sorte qu'il ne pouvait passer ni par le Frioul, ni par l'évêché de Carniole, ni par la Suisse. Il longea donc le Jura jusqu'au lac de Genève. A Vevey, il vit arriver Adélaïde, veuve d'Othon de Suze, le puissant margrave d'Italie. Elle était la mère de Berthe, femme de Henri, et

ventilandam, optimum factu sibi judicavit, ut romano pontifici in Italiam occurreret. » (*Note du Trad.*)

[1] Lambert, ann. 1076; *Annal. Trevir.*, ann. 1076. « Quippe hac una absorpta cura, reliquum facile stabilitum iri. Enim vero, si demum id, quod jam piaculum habeatur, cum principibus secure congredi, consilia cum iis et verba jungere, atque fidem etiam amicorum, si opus sit, implorare; omnia denique agere, moliri, fas fore, quæ nunc religionibus impedito, et ab omnibus notis amicisque deserto, nimiùm quam sint impervia. » Une pénitence canonique devait, en général, peu effrayer l'empereur; il se rappelait sans doute que son père s'est souvent soumis aux peines ecclésiastiques.

[2] Sigon., *Annal. Trevir.*

d'Adélaïde, femme de Rodolphe, qui avait épousé cette dernière peu après la mort de Mathilde, sœur du roi. Welf de Bavière était aussi parent de cette princesse; car la mère de Welf avait été la première femme du margrave Othon. Adélaïde gouvernait une grande étendue de pays, et ses richesses étaient devenues proverbiales; elle n'avait qu'un seul fils, héritier de ses vastes domaines, c'était Amédée. Le roi lui fit présent d'une grande quantité de terres en Bourgogne, sans pouvoir cependant satisfaire ses exigences [1]; car elle lui refusait le passage des Alpes, s'il ne consentait à lui abandonner, avec toutes leurs dépendances, les cinq évêchés de Genève, de Lausanne, de Sitten, de Torentaise, et encore un autre. De telles conditions semblèrent bien dures à Henri, mais sa position critique ne lui permit aucun délai; il se vit forcé de céder à Adélaïde une province entière de la Bourgogne, pays riche et fertile, et par ce moyen, il obtint un libre passage et une escorte jusqu'en Italie [2].

L'hiver était tellement rigoureux, que toutes les rivières et le Rhin même étaient gelés. Une grande quantité de neige était tombée au mois d'octobre et couvrit tout le pays jusqu'à la fin de mars [3]. Le chemin passait par-dessus une haute montagne, dont les sommités étaient couvertes d'énormes masses de neiges et de glaces; la neige était gelée comme du verglas, en sorte que les hommes et les chevaux couraient risque, à chaque instant, de se jeter dans des précipices sans fond. Mais le jour anniversaire de son excommunication n'était pas loin, et la plus grande célérité était nécesaire à l'empereur, s'il ne voulait point, par le moindre retard, donner à ses ennemis une arme contre lui [4]. Il parvint à acheter au poids de l'or les services de

[1] Jean de Muller, *Hist. des Suisses,* t. I, p. 319-20. Lambert, ann. 1076.

[2] Ici Jean de Muller n'offre pas une grande certitude. Tschudy se montre très-précis; il fait donner par le roi, à Amédée, l'évêché de Sitten, c'est-à-dire, le haut et le bas Valais, le quart de la Suisse qui est sur la gauche du lac de Genève ou Chablais, et même le pays de Vaud, et une partie de Fribourg. Lambert place les cinq évêchés en Italie, que *Guichenon,* de la maison de Savoie, place dans le Bugey.

[3] Bert. Const., ann. 1077. Sigeb. Gembl.

[4] Lamb. : « Quia, nisi ante eam diem anathemate absolveretur, decretum noverat communi principum sententia, ut et causa in perpetuum cecidisset, et regnum sine ullo deinceps restitutionis remedio, amisisset. »

plusieurs habitants de ces contrées, qui lui frayèrent un chemin à travers les détours des montagnes, de manière à rendre la route moins périlleuse. Grâce aux soins de ces guides, le prince réussit avec beaucoup de peine à gravir avec les siens le sommet d'une montagne fort élevée; mais là on fut arrêté tout court, les difficultés paraissaient insurmontables, car la descente était si rapide et le chemin si glissant, qu'il n'y avait presque pas moyen de poser le pied. Les hommes se traînèrent sur les mains et sur les pieds, et quand par malheur ils faisaient un faux pas, ils roulaient sans arrêt jusque dans la plaine*. La reine et les femmes de sa suite descendirent couchées sur des traîneaux faits avec des peaux de bœuf. La plupart des chevaux périrent; de ceux qui restaient, on attacha aux uns les quatre jambes, et on les fit glisser de cette manière; on en lia d'autres sur des machines construites à la hâte et traînées à bras d'hommes; mais presque tous étaient hors de service [1]. Enfin le roi arriva à Turin, puis à Plaisance sur le Pô, et de là il se dirigea vers Canosse par Reggio [2].

La nouvelle de son arrivée l'avait précédé en Italie, et y avait été reçue avec des sentiments divers. Les uns se rappelant les temps de son père, et ignorant les événements de l'Allemagne, étaient dans de vives alarmes; d'autres nourrissaient de brillantes espérances. Déjà, depuis longtemps, ce dernier parti, exaspéré contre le pape, désirait l'arrivée de Henri en Italie. Les laïques souhaitaient la fin des désordres, des émeutes, des brigandages qui depuis bien des années étaient à l'ordre du jour, et le rétablissement du droit de la justice qui avait disparu dans la lutte des partisans de l'empereur et de ceux du pape. Le clergé, presque entièrement opposé à Grégoire, surtout dans la Lombardie, avait un désir ardent de voir le pontife romain humilié et déposé; car plus Grégoire travaillait avec persévérance à l'accomplissement de son plan, plus aussi croissait la rage de ses adversaires [3].

* Ibi viri nunc manibus et pedibus reptando, interdum quoque titubante per lubricum gressu cadendo et longius volutando, vitandum aliquando cum gravi salutis suæ periculo, ad campestria pervenerunt. *Lamb.* (*Note du Trad.*)

[1] Lambert, ann. 1077.

[2] Tschudy, p. 28.

[3] Fiorentin., ann. 1077.

Ils se hâtèrent donc d'accourir en foule [1] auprès du monarque dès qu'il fut arrivé en Lombardie, pour lui faire une réception honorable, car le bruit courait que Henri venait déposer le pape. Quand ils l'aperçurent, ils poussèrent des cris de joie, proférèrent contre Grégoire des injures, le menaçant de se venger, sur lui, de l'anathème qui depuis si longtemps les tenait retranchés du corps de l'Eglise. Ce fut au milieu de toutes ces acclamations qu'ils conduisirent le prince à Canosse.

Le départ précipité de l'empereur avait produit en Allemagne le plus grand effroi. Les évêques excommuniés se trouvèrent tout à coup dans une situation bien fâcheuse. Abandonnés de Henri, pour lequel ils avaient encouru l'anathème, ils étaient à la discrétion du parti pontifical. Plusieurs, rentrant en eux-mêmes, résolurent de solliciter à Rome le pardon de leurs fautes. Ce fut alors qu'on vit Thierry, évêque de Verdun, naguère zélé partisan du prince, maintenant découragé et abattu, diriger ses pas vers l'Italie; mais le comte Adalbert de Calw, ainsi appelé du nom de son château [2] l'arrêta et lui prit ses bagages. Il le retint pendant longtemps dans une étroite captivité jusqu'à ce qu'il eût payé la rançon qu'il avait demandée, et qu'il lui eût juré de ne jamais tirer vengeance de son emprisonnement. Adalbert était dévoué à la cause de Grégoire, et dans la diète de Tribur, en présence de tout le monde, il s'était déclaré libre de tout engagement envers Henri. Robert, évêque de Bamberg, traversa la Bavière pour se rendre en Italie; mais les vassaux de Welf s'emparèrent de sa personne et le conduisirent devant leur seigneur. Welf renvoya à l'église de Bamberg tout ce que ce prélat portait avec lui,

[1] *Lamb.* : « Intra paucos dies infinitæ multitudinis ad eum congregratus est exercitus. » *Domnizo :* « Turbaque multa. »

[2] Dans le Wurtemberg, sur les bords du Nagold. La généalogie de ces comtes remonte jusqu'en 790 (705), où Aistolphe, fils du comte de Calw, devint pape, sous le nom de Léon III. On dit que Léon IX était un de ses parents du côté de sa mère. Gérard, évêque d'Eichstat, devenu pape sous le nom de Victor II, était l'oncle paternel d'Adalbert; celui-ci était aussi surnommé Azymbert. Il donna l'hospitalité à Léon IX, lorsqu'il se rendit à Mayence; il possédait de grands domaines autour de l'abbaye de Hirsau, qui, au IXe siècle, avait été fondée par un de ses ancêtres. Comparez *Chron. Hirsaug.*, t. I, p. 159; l'*Histoire de la Captivité* de Thierry, p. 147, et Lambert, ann. 1077.

les ornements pontificaux et autres objets du culte. Quant à Robert lui-même, il l'enferma dans un château fort et il le fit étroitement garder depuis Noël jusqu'à la Saint-Barthélemy, sans lui accorder pour sa nourriture autre chose que du pain bis et de l'eau. La santé du prélat souffrit beaucoup de ce régime; mais ni prières, ni présents, ne purent déterminer Welf à le mettre en liberté, tant qu'il ne lui eut pas donné des garanties suffisantes [1]. D'autres personnes, soit laïques, soit ecclésiastiques, que le prince avait été obligé d'éloigner de sa cour et de sa société, et qui maintenant venaient chercher la paix près du saint-père, évitèrent les passages gardés par les seigneurs, et arrivèrent ainsi sans accident à Canosse. Ils se présentèrent devant le pape pieds nus, en habits de pénitents, s'humiliant devant lui, et le suppliant de leur pardonner. Le pontife répondit : « Qu'il ne refusera pas cette consolation à ceux qui reconnaissent » leurs péchés et les pleurent; mais que cette désobéissance opiniâ» tre et cette rouille invétérée ne pouvaient être consumées que par » le feu d'une longue pénitence; que s'ils se repentaient véritable» ment de leurs fautes, ils devaient patiemment attendre qu'on exa» mine quel est le remède le plus propre à guérir leurs plaies, afin » qu'une indulgence trop facile ne fasse pas regarder comme légère » la faute dont ils se sont rendus coupables par leur orgueil et leur » résistance au saint-siége.» Comme les évêques se montraient disposés à tout faire pour obtenir la grâce de la réconciliation, Grégoire les fit mettre dans des cellules séparées où le soir on leur portait un peu de pain et de l'eau [2]. Les laïques reçurent aussi une pénitence proportionnée à leur âge et à leur force. Au bout de quelques jours le pontife les fit venir devant lui, leur rappela le passé, leur prescrivit une meilleure conduite à l'avenir, et enfin leva l'excommunication, toutefois en leur recommandant de ne point communiquer avec Henri, avant que ce prince eût donné au saint-siége une juste satisfaction; il leur permit seulement de s'entretenir avec lui pour

[1] *Chron. Hirsaug.*, p. 247, et Lamb.

[2] Si Grégoire traite durement les évêques, c'est qu'ils avaient étrangement oublié leurs devoirs. Il veut guérir leurs plaies, et quand on considère combien elles étaient profondes, on trouve le pontife plutôt trop indulgent que trop sévère. (*Note du Trad.*)

l'exhorter à revenir de ses égarements *. Après l'absolution, chacun s'en retourna dans son pays.

Cependant le roi s'approcha de Canosse, après avoir envoyé au pape, déjà avant son arrivée en Italie, divers messagers pour lui faire connaître le but de son voyage, et après avoir prié la comtesse Mathilde de venir le trouver. Dans la forteresse se trouvaient Azzo, margrave d'Este [1]; Hugues, abbé de Cluny, qui avait tenu Henri sur les fonts baptismaux [2]; quelques autres princes d'Italie, et Adélaïde de Suze avec son fils Amédée, qui s'étaient rendus auprès de leur amie Mathilde [3]. Accompagnée de ce cortége, la princesse Mathilde alla trouver le roi, dans l'intention de rétablir, s'il était possible, la bonne intelligence entre lui et le pontife, car l'harmonie des deux pouvoirs avait été l'objet constant de ses efforts [4]. Le prince exposa sa demande en réconciliation, priant le pape de ne pas ajouter foi aux princes allemands, qui l'avaient accusé par envie et par esprit de sédition, et non sur des raisons légitimes. Grégoire répondit qu'il était contraire aux lois ecclésiastiques de juger un accusé dans l'absence de ses accusateurs; que si le roi se confiait en son innocence, il ne devait point craindre de se présenter à Augsbourg, au jour désigné, où, après avoir entendu les raisons de part et d'autre, il jugerait avec une entière impartialité, selon les règles de la justice et celles de l'Église. « Henri, répliquèrent ses envoyés, ne redoute pas d'être

* Lambert et Sigon., ann. 1077.—Ce récit nous prouve bien clairement que l'intention de Grégoire n'était pas de perdre Henri; mais qu'il voulait seulement le faire rentrer en lui-même et le sauver. (*Note du Trad.*)

[1] Chef de la maison de Brunswick et des Guelphes.

[2] Domnizo, Hildebert. Cenoman. *in Vita S. Hugonis*.

[3] Domnizo parle avec complaisance de la brillante société qu'il vit alors réunie dans la forteresse, et il place dans la bouche de cette dernière les vers suivants qui sont toutefois bien peu poétiques :

Ex me fitque nova, dum fiunt talia, Roma.
Urbs honor ecce tuus, mecum rex, papa simul sit.
Ac Itali proceres, nec non Galli proceresque
Ultramontani, Romani, pontificali
Stemmate fulgentes, adsunt plures sapientes.

[4] Tous ses contemporains lui rendent ce témoignage.

» jugé ; il sait que le pape protégera la justice et l'innocence ; mais le » jour anniversaire de l'excommunication approche, et si elle n'est » point levée, le roi perdra, d'après les lois du pays, ses droits à la » couronne *. Le prince demande humblement au saint-père de lever » l'interdit et de lui rendre la communion de l'Église. Il est prêt à » donner toute satisfaction qu'il plairait au pape, à se présenter en » tel lieu et à tel jour qu'il ordonnerait, à répondre à ses accusateurs, » et à s'en rapporter entièrement à la décision du chef de l'Église. »

Mais Grégoire demeura inflexible ; il voulait humilier [1] l'empereur, qui, par cette démarche, lui offrait, contre toute attente, pour l'accomplissement de son plan, une occasion à laquelle il n'avait jamais songé. Le grand mérite de Grégoire était de comprendre son temps et de faire servir à des avantages séculaires l'incident du moment [2].

Pendant longtemps il résista aux prières et aux instances des intercesseurs ; car il ne se fiait pas au roi, il regardait son humiliante démarche comme un caprice de la jeunesse dont l'effet ne serait pas durable. Il savait comment Henri s'était conduit dans la guerre contre la Saxe, combien il avait promis, et combien peu il avait tenu ; il savait ce qu'il avait promis à ses légats et à lui-même dans ses lettres. En jetant un regard sur la vie de Henri, il ne trouvait rien qui ne

* Nous trouvons ici une preuve irrécusable de l'effet de l'excommunication ; nous voyons clairement que, selon le droit public en usage alors, elle entraînait la déposition, lorsque celui qui l'avait encourue n'était pas réconcilié avec l'Église dans l'espace d'une année. C'est ce que l'historien Lambert nous dit expressément à cette occasion : « Ut si ante hanc diem excommunicatione non absolvatur, deinceps, *juxta palatinas leges*, indignus regio honore habeatur » C'est pourquoi, du temps de Grégoire, toute la discussion se réduisait à savoir si le roi pouvait être excommunié ou non. La difficulté résidait là. Bossuet (*Déf. de la déclar.*, l. III, c. 4) nous dit que les évêques n'entendaient pas la question ; sans doute, ils ne l'entendaient pas dans le sens de Bossuet, mais ils l'entendaient fort bien dans le leur. (*Note du Traduct.*)

[1] Il voulait non humilier l'empereur, mais le corriger ; ou plutôt il voulait l'humilier pour le corriger. (*Note du Trad.*)

[2] « *Ούτω μέγα τι χρῆμα καὶ θαυμάσιον, άνηρ καὶ χυχη δεόντως, αρμος θεῖσα κατὰ τὴν ἐξαρχῆς σύστασιν πρὸς ὅ τι αν όρμήση των ἀνθρωπινιõν ἐργων.* » Ce qui est vraiment grand, utile et étonnant, c'est qu'un homme, un génie, dispose dès l'origine les choses de manière à se trouver en harmonie avec le cours des événements humains. (*Polyb.*, IX, c. 22.)

fût empreint d'un caractère inconstant et capricieux ; rarement il trouvait quelque chose qui fût l'effet d'une impression profonde et durable *. D'ailleurs, son plan exigeait l'abaissement d'un prince qui s'était constamment opposé à son pouvoir, et l'élévation du chef spirituel pour lequel, jusqu'à ce moment, la puissance temporelle avait montré du respect, mais aucune crainte. D'après les convictions de Grégoire, un prince qui ne recourait aux prières et aux promesses qu'à l'heure du danger et de la détresse, et qui, dans l'enivrement de la prospérité, osait suivre de coupables desseins et renverser de son trône antique le pontife de Rome, le représentant du Prince des apôtres, un tel prince devait apprendre que ce n'est pas le bonheur ou le malheur qui doit former l'esprit et le cœur de l'homme ; mais que, pour soutenir avec dignité la bonne comme la mauvaise fortune, il fallait un caractère ferme et un esprit solide. L'empereur s'offrit à se soumettre à toute condition pour rentrer en grâce ; le pape ne fit rien, sinon de profiter avec habileté de ses offres. Jamais, dans le cours des siècles, pareille chose ne s'était vue. Mais aussi jamais empereur ne s'était montré si faible et si rampant. Si la conduite de Grégoire mérite quelque blâme, celle de Henri en mérite au moins autant. Et quel est l'homme qui mérite notre mépris, si ce n'est celui qui s'humilie volontairement ou forcément à cause de ses crimes ?

C'est pourquoi le pape fit dire au roi que, s'il se repentait véritablement de ce qu'il avait fait [1], il déposât entre ses mains la couronne et tous les insignes de la royauté, et déclarât, en signe de repentir et de sincère pénitence, qu'il se reconnaissait indigne du rang et du titre de roi. Ces conditions parurent trop dures aux envoyés ; ils prièrent le pontife d'adoucir sa sentence et de ne point briser entièrement, par une excessive sévérité, le roseau déjà cassé [2]. Bien des gens

* Voilà la véritable cause de la conduite de Grégoire envers Henri à Canosse. Il connaissait Henri : voulant le corriger à jamais de ses défauts, il sentait qu'il fallait prendre toutes sortes de précautions. Grégoire est dur malgré lui, parce qu'il voulait enchaîner le jeune roi. Au reste, si celui-ci subit une humiliation, il n'est point à plaindre, lui qui avait tant de fois humilié les autres, sans égard pour leur naissance et leur rang. (*Note du Trad.*)

[1] Facti : « Assurément la déposition du pape. »

[2] C'est ainsi qu'ils considéraient l'empereur.

étaient étonnés de cette dureté de Grégoire, qu'ils n'étaient point habitués à voir en lui; d'autres y trouvaient, non la sévérité d'un pontife, mais presque la cruauté d'un tyran; tous demandaient avec larmes miséricorde pour le pénitent [1]. Enfin, après avoir longtemps résisté, le saint-père se laissa fléchir, comme malgré lui, et consentit à ce que Henri s'approchât, et réparât, par la pénitence et la soumission, l'affront qu'il avait fait au saint-siége. Le prince ne tarda pas à arriver. La forteresse avait une triple enceinte : on le conduisit dans la seconde; toute sa suite resta en dehors de la première. Il avait déposé tous les insignes de la royauté, il n'avait plus rien qui annonçât son rang. Pendant tout le jour, Henri attendit, pieds nus, couvert d'un habit de pénitent, et jeûnant du matin au soir, la sentence du souverain pontife. Il attendit un second et un troisième jour [2]. Pendant ce temps on n'avait cessé de négocier. Désespérant d'obtenir la réconciliation si désirée, l'empereur se rendit à la chapelle de Saint-Nicolas et supplia avec larmes l'abbé Hugues de se rendre caution pour lui près du pape. Mais Hugues s'y refusa, disant que c'était chose impossible. Mathilde appuya la prière du roi, le moine lui répliqua que personne ne pouvait le faire, si ce n'était elle-même. Alors Henri tomba aux genoux de Mathilde pour la conjurer d'être sa médiatrice [3]. Elle le promit, et alla trouver Grégoire pour lui demander de mettre fin à la pénitence du roi. Il y consentit, mais à condition que le roi jurerait une constante fidélité au siége de Rome. Henri ne s'y refusa point, et le lendemain, 26 janvier, il parut devant le pape [4], nu-pieds et transi de froid. Grégoire, après plusieurs négociations de vive voix [5],

[1] Paul Bernr., c. LXXXIV.

[2] Lamb., ann. 1077, et Paul Bernr., c. LXXXIV.

[3] Domnizo fait ainsi parler Henri :

> « Tu nisi me multum juveris modo, non ego scutum
> Ulterius frangam, multavit me quia papa.
> Consobrina Valens fac me benedicere, vade ! »

[4] Le récit de Domnizo, qui était présent à Canosse, serait bien plus authentique, s'il n'avait point altéré la vérité par ses vers.

[5] Domnizo dit :

> « In cruce se jactans papæ, sæpissime clamans :
> Parce, beate Pater, pie, parce mihi, peto, plane !
> Papa videns flentem, miseratus ei, satis est, est. »

leva enfin l'anathème sous les conditions suivantes : Que Henri se présentera à la diète des seigneurs allemands au jour et au lieu indiqués par le pape, pour répondre aux accusations portées contre lui; que le pape sera juge; que suivant le jugement Henri gardera sa couronne[1], ou y renoncera sans résistance, selon qu'il sera reconnu innocent ou coupable, et sans que jamais il pût, en aucun cas, tirer vengeance de son humiliation présente; que jusqu'au jour où sa cause sera jugée selon les lois, il ne portera aucune marque de la dignité royale et ne prendra aucune part au gouvernement de l'État[2]; qu'il ne pourra exiger ni du trésor de la couronne, ni du trésor de l'empire, d'autres redevances que celles qui lui seront nécessaires pour son entretien et celui de sa maison; que tous ceux qui lui ont prêté serment, en demeureront quittes devant Dieu et devant les hommes; qu'il éloignera pour toujours de sa présence Robert, évêque de Bamberg, Ulrich de Cosheim et tous ceux dont les conseils lui ont été si funestes à lui et à son empire; que, s'il est reconnu innocent, et rétabli dans sa dignité, il sera toujours soumis et obéissant au pape et l'aidera de tout son pouvoir à corriger les abus contraires aux lois de l'Église[3]; enfin, que s'il manque à une seule de ces conditions, la présente absolution sera nulle et non avenue; il sera traité comme convaincu des crimes qui lui sont imputés, et ne pourra plus prouver son innocence devant qui que ce soit et en quelque lieu que cela puisse être; et les princes de l'empire, dégagés de leur serment de fidélité, auront la liberté d'élire, sans autre formalité, pour roi, celui qui leur conviendra le mieux[4].

[1] Lamb. : « Ad ejus sententiam retineret regnum. »

[2] Une observation qui se présente souvent, et ici principalement, c'est que Lambert donne des preuves qu'il se servait, pour la composition de ses annales, des actes mêmes ou au moins de sources basées sur ces actes; que dans beaucoup de cas, il prenait ses informations près de témoins oculaires des événements. Cette précision se montre surtout en cet endroit, où il dit tout à fait en style de chancellerie : « *Nihil circa rerum publicarum administrationem, juxta consuetudinem suo jure ageret nihil, quod ratum fore oporteat, decerneret.* » Nous avons comparé du reste son récit avec celui de beaucoup d'autres écrivains, tels que *Arnulphi Histor. Mediol.*, l. 1, c. VIII; *Annal. Saxon.*, ann. 1077; Leo Ostiens., *auctor Vitæ Anselmi*, p. 476., etc.

[3] Les investitures et la simonie.

[4] Lamb., ann. 1077. Si Henri songea dans la suite à accomplir de pareilles

Comme le jour anniversaire de son excommunication approchait, Henri s'empressa de souscrire à ces conditions [1], et s'engagea même par serment à les remplir fidèlement *.

Le serment était conçu en ces termes :

« Moi, Henri, roi, je promets de me trouver au jour fixé par le » seigneur pape Grégoire, à la réunion des archevêques, des évêques, » des ducs, des comtes, et des autres princes du royaume Teuto- » nique; selon le jugement qu'il prononcera, je donnerai satisfac- » tion des plaintes qu'ils font contre moi, ou je me réconcilierai avec » eux, et avec ceux qui suivent leur parti. Si des obstacles réels em-

conditions, il n'avait certes pas besoin des conseils de Benzo, son panégyriste : « Ne pigeat pugnis percutere, et lacrymas ab oculis deducere » (c. XX). Ce même Benzo songeait probablement à ces trois jours de froid, quand il rappelle au roi les actions d'Hercule, et lui recommande d'imiter la persévérance de ce héros (c. XVIII).

[1] « Gratanter rex accepit conditiones et servaturum se omnia quam sanctissimis poterat assertionibus promittebat. Nec tamen promittenti temere fides habita est. » (*Ibid.*)

* On cite souvent ce serment. *Voy.* Hugo Flavin., *Chron.*, p. 217 ; *Coleti Coll. S. Concil.*, t. XII, p. 389; Sigon., *de Regno Ital.*, p. 222; Paul Bernr., c. LXXXIV; Tschudy, p. 28. En général il y a une grande divergence dans la manière de le rappeler; Tschudy s'écarte le plus des autres dans ces paroles : « Composita pace ex sententia Domini nostri Gregori VII affirmo, me pacta et fœdera conservaturum, curaturumque, ut quoquo voluerit, idem pontifex, sine ullo discrimine sui ipsius, et comitatus proficisci possit... Et hæc observaturum me jurejurando addico regis. «Voici le serment tel qu'il se trouve dans la collection de Gréoire : « Ego Henricus rex de murmuratione et dissensione, quam nunc habent contra me archiepiscopi et episcopi, duces, comites cæterique principes regni Teutonicorum, et alii qui eos in eadem dissensionis causa sequuntur, infra terminum quem dominus papa Gregorius constituerit aut justitiam secundum judicium ejus, aut concordiam secundum consilium ejus, faciam, nisi certum impedimentum mihi vel sibi obstiterit, quo transacto, ad peragendum idem paratus ero. Item si idem dominus papa Gregorius ultra montes, seu ad alteras partes terrarum ire voluerit, securus erit ex mei parte, et eorum quos contingere potero, ab omni læsione vitæ et membrorum ejus, seu captione, tam ipse quam qui in ejus conductu et comitatu fuerint, seu qui ab illo mittuntur, vel ad eum de quibuscumque terrarum partibus venerint ineundo et ibi morando, seu inde redeundo, neque aliud aliquod impedimentum habebit ex meo consensu, quod contra honorem suum sit : et si quis ei fecerit, cum bona fide secundum posse meum illum adjuvabo. Actum Canusiæ quinto kalendas februarii, indictione decima quinta. » (*Concil.*, tom. X, p. 106; Baron., p. 491.) (*Note du Trad.*)

» pêchent que lui ou moi nous nous trouvions au jour fixé à cette » réunion, je resterai sous les mêmes obligations pour la suite. Si le » seigneur pape Grégoire veut passer les monts ou visiter quelque » autre partie du royaume, il aura sécurité entière de ma part et de » la part de tous ceux qui m'obéissent, tant pour sa vie et pour ses » membres que pour sa liberté, ainsi que pour la vie, les membres » et la liberté de ceux qui l'accompagnent et de ses légats, soit qu'ils » séjournent, soit qu'ils cheminent. De mon consentement on ne fera » rien contre leur honneur, et s'ils étaient attaqués par quelqu'un, » je les soutiendrais de tout mon pouvoir... Tout ceci je l'observerai » d'une manière loyale et inviolable, et je l'atteste par mon serment. »

Mais ce serment ne fut pas encore jugé suffisant au pape; il fallut que les intercesseurs de Henri se rendissent eux-mêmes garants de ses promesses. L'abbé de Cluny, d'après les règles de son ordre, ne pouvait faire un serment; il fut tenu de donner sa parole. Mais Eppon, évêque de Ceitz, l'évêque de Verceil, le margrave Azzo et d'autres princes confirmèrent par serment que le roi ferait ce qu'il avait promis [1]. Dès que ces serments eurent été prêtés, le pontife donna à l'empereur la bénédiction et la paix apostoliques, et célébra la messe. Après la consécration, il le fit approcher de l'autel avec tous les assistants, puis, tenant l'hostie consacrée à la main, il lui dit : « J'ai » reçu depuis longtemps des lettres de vous et de ceux de votre parti, » où vous m'accusez d'avoir usurpé le saint-siége par simonie, et » d'avoir commis, tant avant mon épiscopat que depuis, des crimes » qui, selon les canons, me fermaient l'entrée aux ordres sacrés. » Quoique je puisse me justifier par le témoignage de ceux qui savent » comment j'ai vécu dès mon enfance, et qui ont été les auteurs de » ma promotion à la dignité épiscopale, toutefois, pour ôter toute » ombre de scandale, je ne veux m'en rapporter qu'au seul jugement » de Dieu et non à celui des hommes : je veux que le corps de notre » Seigneur Jésus-Christ que je vais prendre soit aujourd'hui une » preuve de mon innocence. Je prie le Tout-Puissant de dissiper tout » soupçon si je suis innocent, et de me faire mourir subitement si je » suis coupable. »

[1] Arnulf., Paul Bernr. sont d'accord avec Lambert, de même que Sigonius, qui a copié ce dernier.

Il ajouta encore quelques autres paroles auxquelles le peuple répondit par des acclamations de joie. Se tournant ensuite vers le roi, il prit de nouveau la parole : « Faites, s'il vous plaît, mon fils, ce que » vous m'avez vu faire. Les princes allemands n'ont pas cessé un jour » de vous accuser devant moi d'un grand nombre de crimes pour » lesquels ils prétendent que vous devez être interdit pendant toute » votre vie, non-seulement de toute fonction publique de la royauté, » mais encore de la communion ecclésiastique et de tout commerce » de la vie civile. Ils demandent instamment que vous soyez jugé, et » vous savez l'incertitude des jugements humains. Faites donc ce que » je vous conseille, et, si vous vous sentez innocent, délivrez l'Église » de ce scandale et vous-même de cet embarras : prenez cette autre » partie de l'hostie, afin que cette preuve de votre innocence ferme » la bouche à tous vos ennemis, et m'engage à être votre défenseur » le plus ardent pour vous réconcilier avec les seigneurs et finir à » jamais la guerre civile. » Cette allocution surprit le roi : son embarras fut extrême. S'étant retiré à part avec ses confidents, il délibéra, en tremblant, sur ce qu'il devait faire pour éviter une épreuve si terrible. Enfin, ayant un peu repris ses esprits, il dit au pape que les seigneurs restés fidèles étaient pour la plupart absents, aussi bien que ses accusateurs, et qu'ils n'ajouteraient pas grande foi à ce qu'il aurait fait, sans eux, pour sa justification. C'est pourquoi il demande que cette épreuve soit remise au jour de la diète générale. Le pape y consentit [1].

Quand le pape eut achevé la messe, il invita l'empereur à dîner [2], le traita avec beaucoup d'égards, et après l'avoir soigneusement instruit de tout ce qu'il devait faire, il le renvoya en paix aux siens qui étaient demeurés en dehors des murs du château. Grégoire avait préalablement envoyé vers eux l'évêque de Ceitz pour lever l'interdit de ceux qui avaient continué d'avoir des rapports avec le monarque durant son excommunication. Quand le légat se fut présenté à la troupe qui

[1] Lambert dit du roi : « Inopinata re attonitus, æstuare, tergiversari, consilia cum suis familiaribus, segregatus a multitudine, conferre, et quid facto opus esset, consulere. » Lambert dit, comme Domnizo, que le pape lui offrit la sainte communion.

[2] Lambert, Domnizo.

avait accompagné Henri, et lui eut exposé l'objet de sa mission, il se manifesta parmi les assistants une réprobation générale. Ils poussèrent des cris injurieux, et accueillirent le légat par des rires et des sarcasmes. « Un pareil anathème, disaient-ils, est nul à nos yeux, puis- » qu'il a été prononcé par un pape que les évêques d'Italie ont depuis » longtemps anathématisé à juste titre; par un homme qui s'est » emparé du siége apostolique par l'hérésie simoniaque, qui l'a désho- » noré par des meurtres, des adultères et d'autres crimes capitaux. » La conduite du roi a été fort inconvenante; il a déshonoré à jamais » son nom en soumettant sa puissance royale à un hérétique, à un » homme sans honneur, et en le reconnaissant comme défenseur du » droit, comme vengeur de la discipline ecclésiastique. Par une sem- » blable atteinte portée à la foi catholique, il a compromis la dignité » de l'Église et l'honneur de l'État. Quant à nous, nous avons cher- » ché à nous venger du pape par tous les moyens possibles, tandis » que Henri, dans un moment de trouble, n'a songé qu'à lui-même et » a courtisé la faveur d'un ennemi public [1]. »

Bientôt l'irritation des grands se communiqua au peuple; le tumulte devint général, et du sein de la foule on entendit sortir le cri : qu'il fallait déposer l'empereur qui s'était montré indigne de porter le sceptre, placer sur le trône son fils qui, quoiqu'en bas âge, marchera sur Rome et élira un autre pape, lequel annulera tous les actes de ce prêtre apostat.

Quand ces nouvelles parvinrent au roi dans la forteresse, il se hâta de renvoyer les princes pour apaiser la fureur de la foule, en excusant sa conduite et en donnant l'assurance que dans tout cela il n'avait eu en vue que le bien de l'État; qu'une fois échappé à sa cruelle position, il se vengerait de ses ennemis personnels et des leurs [2]. Dès que le tumulte fut apaisé, les princes, fort mécontents, se séparèrent à Canosse, et se retirèrent chez eux sans prendre congé du monarque *; les autres l'accueillirent, à sa sortie du château, mais non avec

[1] Lambert, ann. 1077.

[2] Lambert.

* « Accusabant quod tam diu expectatus tam anxie desideratus periclitantis Italiæ calamitatibus nihil postremo spei, nihil præsidii attulisset. » *Lambert*, p. 224. (*Note du Trad.*)

les mêmes marques de soumission et de respect qu'auparavant. Ils lui témoignèrent ouvertement leur mépris pour sa légèreté et leur indignation de ce qu'il avait trompé leur attente, et de ce qu'il n'avait apporté aucun remède aux nombreuses calamités qui affligeaient l'Italie.

CHAPITRE X.

1077.

Mauvaise foi de Henri.—Intrigues des évêques lombards.—Tentative pour s'emparer de la personne de Grégoire.—Henri rompt de nouveau avec le pontife.—Donation de Mathilde au saint-siége. — Événements de la Dalmatie et de la Pologne.—Anarchie de l'Allemagne.—Diète de Forcheim.—Rodolphe de Souabe élu empereur.—Il est sacré à Mayence.—Émeute des habitants de cette ville et du clergé simoniaque.—Retour de Henri en Allemagne.—Esprits divisés entre les deux souverains.—Commencement des hostilités.—Dévastation de la Souabe. — Armement de la Saxe. — Ambassade des deux rivaux près de Grégoire. — Hésitation de ce dernier.—Henri fait occuper le passage des Alpes, et dévaste la Bavière.—Rodolphe provoque son adversaire aux bords du Necker.—Trêve.—Perfidie de Henri qui est excommunié pour la seconde fois.—Concile de Rome.—Anarchie de l'Italie. — Armements des deux rois. — Henri persiste à donner l'investiture. — Bataille de Melrichstadt. — Lettre de Grégoire aux fidèles de l'Allemagne. — Affaires de France. — Nouveau concile à Rome. — Spoliation du mont Cassin. — Continuation de la lutte en Allemagne. — Lettre des Saxons à Grégoire. — Nouveaux armements de Henri qui envahit la Saxe. — Bataille de Fladenheim. — Démêlés de Grégoire avec l'Angleterre. — Concile de Rome. — Déposition de Henri. — Le conciliabule de Prixen où l'on dépose Grégoire. — Nomination de l'antipape Guibert.—Bataille de l'Elster et mort de Rodolphe.

En quittant Canosse, Henri traversa l'Italie et vint à Reggio [1]. Il trouva partout sur son passage le plus vif mécontentement et la plus profonde indignation contre lui; il avait beau envoyer les grands de

[1] Domnizo, Lambert, Fiorentini, *Chron. Hirsaug.*, ann. 1076 : « Omnes ira et indignatione permoti, fremere in eum dentibus cœperunt. »

sa suite pour arrêter l'effervescence populaire, il n'en fut pas moins exposé à de grandes humiliations. Bien des villes refusèrent de lui ouvrir leurs portes; nulle part on n'alla au-devant de lui, nulle part on ne fit entendre ces joyeuses acclamations qui saluaient les rois ses prédécesseurs. Il était obligé de camper hors des villes, obtenant à peine des habitants ce qui était strictement nécessaire à son entretien et à celui de sa suite[1].

En comparant les jours où il sortit victorieux de la Saxe, à ceux où il recevait des marques de mépris pour s'être lâchement humilié devant un prêtre, il se repentit amèrement de sa démarche et chercha un prétexte pour rompre de nouveau avec le pape. Cette disposition de l'empereur nous autorise à croire que, pendant qu'il était encore en Italie, il lui envoya des députés, pour demander la permission de se faire couronner, comme ses prédécesseurs, à Monza[2], par les évêques de Pavie et de Milan[3]. Mais le pontife, voyant déjà jusqu'à quel point il avait corrigé son cher fils, se refusa à cette demande. Cependant les évêques lombards s'étaient réunis à Reggio, pour recevoir le roi; car leur premier intérêt était d'opposer à la toute-puissance du pape un pouvoir capable de la contre-balancer; puisque, dans le cas où l'empereur viendrait à succomber, ils savaient trop bien que leurs dignités ecclésiastiques seraient à jamais perdues pour eux[4].

Ils firent donc tous leurs efforts pour indisposer le peuple contre lui, en rendant méprisable à ses yeux la conduite de Henri, et en exposant le tort qu'elle causait à l'État : aussi le monarque, voyant ces dispositions du peuple à son égard, n'eut pas grand besoin d'être excité par les prélats de la Lombardie, à la tête desquels se trouvait Guibert de Ravenne. D'ailleurs, il pouvait bien craindre que ces dissensions n'entraînassent encore pour lui la perte de l'Italie, puisque tous les esprits étaient indisposés contre lui. Plus d'un chagrin cuisant, plus d'une pensée cruelle assiégeait son esprit; la fatalité semblait le poursuivre. Il résolut donc de rompre avec le pape, si la ruse

[1] Lambert, ann. 1077, *Chron. Hirsaug.*

[2] Moytin, d'après Paul Bernr.; souvent aussi Modoetia.

[3] Paul Bernr., c. LXXXVI, lui prête l'intention : « Ut cum communione etiam regnum a romano pontifice videretur recepisse. »

[4] Domnizo : « Valde metuentes hanc fore pacem. »

devenait inutile. Il forma le projet de s'emparer de sa personne et de faire élire un autre pape à sa place [1]. Six jours après son départ de Canosse, il se rendit de Reggio à Bibianello, ville appartenant à Mathilde, et éloignée seulement de quelques milles de Canosse, et fit dire au saint-père qu'il désirait beaucoup s'entretenir encore une fois avec lui. Sans se douter de rien, Grégoire se mit en route, accompagné de Mathilde. Le roi lui proposa de convoquer une nouvelle assemblée au delà du Pô, afin de calmer l'effervescence du peuple. Grégoire y consentit. Le jour fut fixé, et Henri se rendit le premier de l'autre côté du fleuve, pour s'entendre avec ceux qui devaient arrêter le pontife. Grégoire et Mathilde avaient suivi le prince sur la rive opposée, quand la comtesse commença à soupçonner quelque embûche. Aussitôt qu'elle en eut acquis la certitude, elle s'éloigna rapidement avec le pape et sa suite, en prenant des chemins détournés à travers les montagnes [2]. Cet incident empêcha Grégoire de se rendre à la diète des princes, à Augsbourg.

Cet acte d'hostilité ouverte contre le pape ramena et rattacha fortement à la cause de l'empereur les seigneurs et les évêques italiens. Le roi rappela auprès de lui ceux que les ordres du saint-père l'avaient forcé d'éloigner, tels que Liémar de Brême, Bennon d'Osnabruc, Burchard de Lausanne, Eppon de Ceitz, et, parmi les laïques, Ulrich de Cosheim, Eberard, Berthold, avec la plupart de ceux qu'il avait congédiés à Oppenheim. Ce fut avec eux qu'il régla ses affaires et celles de l'empire, et plus d'une fois, dans leurs réunions, on entendait de violentes déclamations contre Grégoire [3]. Henri les exhorta à le soutenir dans l'éclatante vengeance qu'il voulait tirer des injures qu'il avait reçues du pape. A peine ses intentions furent-elles connues que, de toutes parts, les Italiens vinrent augmenter son armée, lui promettant toute espèce de secours et lui jurant obéissance et fidélité. Plusieurs contribuèrent richement à l'entretien de son armée. Henri lui-même se sentait animé d'une nouvelle ardeur, et bien souvent il maudissait les heures malheureuses passées à Canosse [4].

[1] La conduite de son père pouvait bien lui faire paraître la chose comme facile.
[2] Domnizo et d'après lui Fiorentini rappellent cette circonstance.
[3] *Chron. Hirsaug.*, ann. 1076.
[4] Lamb., ann. 1077.

Ce prince songeait aussi à punir ses ennemis en Allemagne, sans prévoir les moments cruels qui se préparaient pour lui. Immédiatement après la réconciliation de l'empereur avec l'Église, le pape envoya aux grands de l'Allemagne une copie du serment prêté par Henri, avec une lettre dans laquelle il faisait connaître les motifs qui l'avaient porté à lever l'excommunication et la manière dont la chose s'était passée. Il commença d'abord par leur faire part des embarras qu'il avait éprouvés pour son voyage, lorsque, en arrivant en Lombardie, il apprit que les ducs ne pouvaient pas lui fournir l'escorte nécessaire pour parvenir jusqu'à eux. Ayant alors reçu la nouvelle de l'arrivée du roi en Italie, il se retira à Canosse, pour mieux juger de ses desseins. Le roi lui envoya des messagers, pour lui promettre toute obéissance et pour lui demander son absolution. Ici Grégoire décrit l'état de pénitence où Henri s'est mis, et les instances qu'il a réitérées pour obtenir la levée de l'excommunication ; il n'oublia pas l'intercession des assistants. On l'accusa même, dit-il, de cruauté tyrannique. Il se laissa enfin fléchir par les prières et par les larmes de ses intercesseurs, et lui ouvrit le sein de l'Église. Mais sa résolution n'était pas moins de se rendre en Allemagne, avec la première occasion favorable, pour travailler plus efficacement à la paix de l'Église et à la tranquillité de l'empire, et puis il termine en disant : « Nous » voulons que vous sachiez positivement que toute cette affaire n'est » que suspendue, et qu'elle ne se terminera que par notre arrivée au » milieu de vous, et par votre consentement unanime, qui est très- » nécessaire. C'est pourquoi persistez dans la foi et dans l'amour de » la justice, puisque vous savez que nous sommes seulement liés en- » vers Henri par la promesse de le juger avec justice ou avec misé- » ricorde [1]. »

[1] Hoc enim delectionem vestram indubitanter scire volumus, quoniam sicut in descriptis securitatibus cognoscere potestis, ita adhuc totius negotii causa suspensa est, ut et adventus noster et consiliorum vestrorum unanimitas permaxime necessaria esse videantur. Quapropter in ea fide quam cœpistis, et amore justitiæ omnes permanere studete : scientes nos non aliter regi oblatos esse, nisi quod puro sermone (sicut mihi mos est) in his eum de nobis sperare diximus, in quibus eum ad salutem et honorem suum, aut cum justitia, aut cum misericordia, sine nostræ et illius animæ periculo adjuvare possimus. (*Epist.*, IV, 12.) Cette lettre confirme tout ce que rapportent les autres historiens.—D'après ce que nous avons

Quand Grégoire fut de retour à Canosse, Mathilde, qui redoutait le courroux de Henri, fit don au saint-siége de la Ligurie et de la Toscane; « car le but constant de toute sa vie était l'élévation du » saint-siége; et tant qu'elle vécut, tous ses efforts furent dirigés » vers ce point unique [1]. » Le pape resta jusque vers le milieu de l'été dans la haute Italie, et presque toujours dans les domaines de Mathilde.

Mais pendant qu'il cherchait à précipiter un roi du trône, il travaillait à y élever d'autres souverains, afin de prouver par là que celui auquel il était donné d'arracher et de détruire, avait aussi le pouvoir de planter et d'édifier [2]. Depuis l'an 1067, la Dalmatie était sous la protection de l'empire grec. Sous le gouvernement de Démétrius Zwonimir, ce pays, de même que la Croatie, fut souvent ravagé par

dit précédemment, nous laissons à juger au lecteur les déclamations de l'auteur de la *Vie de Grégoire VII,* au sujet de cette lettre. Il suffit de les exposer pour les réfuter. « Telle est donc, dit-il, la position de l'empire et du saint-siége. Le pape, » en appuyant des droits imaginaires, tantôt sur des citations équivoques, tantôt » sur des anathèmes respectés au loin, est parvenu à les faire adopter comme la » base du droit public de toutes les nations. Un souverain excommunié est un sou- » verain détrôné. Le pape, qui dispose des foudres de l'anathème, juge ceux qu'il » en a frappés. Il avait proclamé cette omnipotence du siége apostolique : le plus » puissant monarque de la chrétienté vient de la reconnaître et de la subir. » (*Note du Trad.*)

[1] Sismondi, *Hist. des Républ. ital.,* t. I, p. 256. Presque dans tous les temps, la maison de Canosse se montra fidèle et soumise au saint-siége; ainsi Domnizo dit :

Clavigeri Petri normam sancti quoque cleri
Semper amaverunt, coluerunt et timuerunt;
Ex propriis rebus sanctis hi multa dederunt.

Cette donation est appuyée sur des témoignages si authentiques, qu'on ne saurait la révoquer en doute; Domnizo en parle, et même d'une manière très-précise, et Fiorentini lui donne une place importante dans son histoire, d'après le continuateur de *Leo Ostiens.,* quoique leurs dates ne s'accordent pas. Mais comme le compilateur parle aussi de la pénitence de Henri à Canosse, il est clair qu'au lieu de placer la donation en 1079, il faut la mettre en 1077, ainsi que l'a fait Baronius.

[2] Jérém., I, 10. « Ecce constitui te hodie super gentes et super regna, ut evellas, et destruas, et disperdas, et dissipes, et ædifices, et plantes. » Ce passage est souvent rappelé aux peuples par le siége de Rome, et se trouve fréquemment dans les lettres de Grégoire.

les Normands. Le siége apostolique y envoya, comme légats, Gébizon, abbé de Saint-Boniface et de Saint-Alexis, et Folcuin, évêque de Forisempronium. Un synode fut tenu à Salone, où les légats présentèrent au duc un étendard, un glaive, un sceptre et une couronne, en lui conférant le titre de roi de la part du saint-siége. Pour reconnaître une pareille faveur, Zwonimir promit de se conformer en tout à la volonté et aux ordres du pape; de protéger les biens de l'Église; de veiller à ce que les évêques, les prêtres et les diacres menassent une vie chaste et exemplaire; de protéger les veuves et les orphelins; d'empêcher le trafic des esclaves, et enfin de payer le jour de Pâques à saint Pierre un tribut annuel de deux cents florins, tribut auquel seraient également soumis ses descendants. En outre, Zwonimir céda au siége apostolique le monastère de Vrana avec toutes ses dépendances, et lui fit présent d'une châsse renfermant les reliques de saint Grégoire, de deux couronnes d'or enrichies de pierreries et d'autres offrandes précieuses. Il prêta en même temps serment de fidélité à Grégoire et à tous ses successeurs [1].

Depuis longtemps la Pologne était livrée à de continuels désordres, et le roi Casimir Ier ne réussit à recouvrer quelques domaines importants, comme la Silésie, qu'en s'attachant sincèrement au roi d'Allemagne [2]. Son fils aîné, Boleslas II, surnommé le Hardi, avait combattu avec bonheur contre les Russes, les Hongrois et les Bohémiens. Déjà depuis grand nombre d'années son pays était tributaire du royaume Teutonique. Boleslas, ayant reçu l'ordre de fournir du secours contre la Saxe, pensa que l'occasion était favorable de secouer le joug. La confusion dans laquelle se trouvaient les affaires de l'État lui parut rendre la chose d'autant plus facile, qu'il pouvait se promettre l'appui du pape contre l'empereur [3]. Il prit donc la couronne royale avec l'autorisation du souverain pontife, et les évêques procé-

[1] L'acte se trouve dans les archives de Latran, et dans Baronius, ann. 1076.

[2] Comparez Cosmas, *Prag.*, p. 2029.

[3] Krause, dans son *Histoire des principaux événements relatifs à l'Europe moderne*, t. IV, p. 87, fait observer qu'il est incertain si Boleslas a pris la couronne d'après la secrète instigation de Grégoire, ou bien avec le consentement exprès du monarque allemand. En consultant Lambert, ann. 1077, on croirait la première hypothèse plus vraisemblable.

dèrent à son sacre. Cet événement excita un grand mécontentement en Allemagne. Mais à peine Boleslas eut-il occupé le trône pendant deux ans, qu'il fut frappé d'anathème par le saint-siége. Stanislas, évêque de Cracovie, homme droit et franc, ne cessait de reprocher au roi sa vie licencieuse. Fatigué de ses remontrances, Boleslas, aidé de ses satellites, le tua au pied des autels, et fit maltraiter son cadavre de la manière la plus barbare. La nouvelle de ce tragique événement causa au pape et aux évêques assemblés une profonde douleur. Pour empêcher le retour de semblables cruautés, il crut nécessaire de sévir avec vigueur. Il ôta donc à Boleslas et à son empire la dignité royale, délia les princes, les barons, les vassaux et tous les sujets du serment de fidélité, et leur défendit de lui obéir. Il rendit incapables de posséder un bénéfice ou une dignité ecclésiastique les enfants des guerriers qui avaient aidé le monarque dans son meurtre sacrilége, en étendant cette incapacité jusqu'à la quatrième génération. Pierre, l'archevêque de Gnèsne, reçut l'ordre de mettre toute la province en interdit [1]. Boleslas s'était enfui avec son fils auprès de Ladislas, roi de Hongrie, qui le reçut avec bonté. Mais le châtiment de l'Église le poursuivit encore dans cet asile; car Grégoire ordonna au monarque hongrois de renvoyer sur-le-champ le fugitif criminel, qui mourut en 1081 [2].

Ainsi on semblait déjà avoir adopté pour maxime que le pape « avait » le pouvoir de déposer les rois, et que la puissance royale venait » de Dieu seul par l'entremise du siége de saint Pierre. » Les souverains eux-mêmes s'étaient soumis à ces principes *.

De Canosse, Grégoire se rendit d'abord à Carpineta, d'où il adressa plusieurs lettres aux églises de Dol et de Chartres sur les élections des évêques de ces deux siéges; il écrivit encore d'autres lettres pour

[1] Longini, *Polonica historia*. On n'en trouve aucune trace dans les lettres de Grégoire.

[2] Baron., *Annal.*, 1079. *Géographie* de Guthrie et Gray, 14e vol., 1re part., p. 105.

* On voit que M. Voigt aperçoit aussi le pouvoir des papes au moyen âge. Boleslas déposé sans aucune réclamation, l'ordre donné au roi de Hongrie de ne pas le conserver chez lui, en sont des preuves irrécusables. En présence de semblables témoignages, que deviennent toutes les déclamations de nos écrivains modernes? Il faut y passer l'éponge sans entrer en discussion. (*Note du Traduct.*)

combattre la simonie et pour apaiser des différends[1]. Vers ce temps, il s'adressa au roi Guillaume relativement à une affaire litigieuse de l'évêque de Dol, et dans cette lettre on remarque la modération et le respect qu'inspirait à Grégoire le caractère ferme et décidé du monarque anglais. Cette dernière lettre est datée de Bibianello, où le pape s'était également occupé des affaires de l'Église *. De là il passa à Ficarolo sur le Pô, d'où il écrivit à Hugues, évêque de Die en Dauphiné, une lettre qui montre combien il avait à cœur la publication de ses canons contre la simonie. En effet, Gérard de Cambrai était venu le trouver pour lui représenter qu'il avait obtenu son évêché de Henri par simonie, mais ignorant les décrets pontificaux et l'excommunication contre son souverain. En conséquence, le prélat se démit de son évêché entre les mains du pape. Néanmoins, comme les intentions de cet homme paraissaient droites, Grégoire ordonna à Hugues de Die ** de faire rétablir dans un synode l'innocence de Gérard, et de le réintégrer ensuite dans ses fonctions épiscopales; mais de veiller désormais avec le plus grand soin sur l'hérésie simoniaque, et de publier partout les règlements du saint-siége[2]. Après un court séjour à Ficarolo, Grégoire reprit le chemin de Carpineta vers la fin de mai.

Pendant qu'il voyageait tranquillement en Italie, l'Allemagne était devenue un théâtre de tumulte et de désordres. La discorde agitait les esprits plus fortement que jamais, et bannissait le bonheur et la paix du palais des princes comme de la cabane du pauvre. Le pape avait été empêché de se rendre à la diète d'Augsbourg[3], et Henri

[1] *Epist.,* IV, 13-16.

* *Epist.,* IV, 18-21. Ces nombreuses lettres nous donnent une preuve de l'activité prodigieuse et du zèle infatigable de Grégoire ; ses regards sont partout où il y a un abus à corriger ; tout ce qu'il a d'intelligence et de force, il le consacre au bien de l'Église. (*Note du Trad.*)

** Grégoire trouva dans Hugues, évêque de Die et légat en France, un autre lui-même. Rien ne justifie mieux la conduite de Grégoire, que cet évêque qui, pénétré de la nécessité d'une réforme générale dans l'Église, alla souvent plus loin que son maître, et eut lieu quelquefois de reprocher à celui-ci une trop grande indulgence. (*Note du Trad.*)

[2] *Epist.,* IV, 22.

[3] *Auctor Vitæ Henr.,* p. 382.

n'avait rempli aucun de ses engagements. En Italie, on le voyait entouré de nouveaux partisans, dont le nombre s'accroissait de jour en jour; ses desseins étaient suffisamment connus des princes, le roi paraissait n'attendre que le moment favorable pour les mettre à exécution. La plupart des conditions auxquelles il avait obtenu sa grâce à Tribur, étaient restées sans accomplissement, plusieurs avaient été foulées aux pieds. Les princes résolurent donc de mettre un terme aux intrigues de Henri. Déjà, au milieu de l'hiver de 1076, Rodolphe avait convoqué à Ulm une assemblée, où l'on devait délibérer sur les mesures à prendre; mais la rigueur du froid avait retenu un grand nombre de seigneurs chez eux [1]. Une diète générale fut donc annoncée pour le mois de mai 1077 à Forcheim, où l'on devait discuter toutes les questions relatives au bien de l'Église et de l'État: l'absence du roi rendait ces délibérations plus faciles.

Les seigneurs allemands députèrent, vers le pape, le comte Mangold, pour l'informer de leur nouvelle résolution et pour le prier de rehausser, par sa présence, l'éclat de la diète de Forcheim, et de les aider, à l'exemple d'un pilote intrépide, sage et modéré, à conduire le vaisseau de l'État au milieu des tempêtes dont il est continuellement assailli. Déjà le pontife avait envoyé des légats aux princes pour leur demander de remettre la décision de cette grande affaire au moment de son arrivée, si la chose pouvait se faire sans danger. Le comte Mangold de Véringen parut devant Grégoire le lendemain du jour où ce dernier avait fait partir ses légats. Avant son départ pour Rome, il avait reçu de Rodolphe, et cela avec le consentement des autres princes, la mission de se rendre près de l'empereur, pour l'engager à se préparer un accueil favorable à la diète, par l'intermédiaire du pape ou de l'impératrice. Mangold fit donc connaître à Grégoire la résolution des princes du royaume Teutonique, relativement au choix d'un nouveau roi. Le pape envoya comme légat en Allemagne Grégoire, cardinal évêque, pour les supplier d'attendre son arrivée, avant de rien entreprendre; car il se proposait de demander de nouveau un sauf-conduit au roi, qui se trouvait encore en Lombardie. Si le roi s'y refusait, le légat devait revenir sur ses pas. Pendant que le pape s'entretenait de la sorte, il aperçut tout à coup trois doigts de

[1] Paul Bernr., c. LXXXVIII.

sa main droite teints de sang qui lui coulait du nez. Il voulut les essuyer; comme il n'y réussit pas complétement, tous les assistants, parmi lesquels se trouvaient Mangold et le prêtre Erkinbert, regardèrent cet incident comme le pronostic de grands événements. Le pontife était d'avis que le roi comparût en personne à la diète. Quoique depuis longtemps il fût averti, par la rumeur publique, des dispositions hostiles du monarque, il lui fit rappeler néanmoins la promesse qu'il avait faite de se présenter à la diète de Forcheim, pour se justifier des accusations portées contre lui, ajoutant que lui-même y paraîtrait comme juge. Le cardinal Grégoire, accompagné du comte Mangold, fut chargé de porter ce message à Henri; mais l'empereur répondit au légat qu'il était en ce moment trop sérieusement occupé en Italie, et qu'il lui était impossible de prendre sur lui d'irriter, par un départ aussi prompt, les Italiens qui l'avaient attendu depuis si longtemps; que d'ailleurs le terme était trop rapproché et que, malgré toute sa diligence, il ne pourrait arriver à Forcheim à l'époque fixée. Mangold s'acquitta envers Henri du message de Rodolphe. L'empereur ne voulut pas promettre un sauf-conduit au pontife. Le légat revint auprès de Grégoire, qui n'eut aucune peine à comprendre toutes les intentions du monarque. Le comte Mangold se hâta de repasser les monts et rejoignit encore les légats qui étaient partis la veille du jour de son arrivée près du souverain pontife; c'étaient Bernard, cardinal diacre de l'Église romaine, et Bernard, abbé de Saint-Victor de Marseille, homme éloquent, instruit et vertueux qui était appelé le père de près de six cents moines qu'il gouvernait. Avec eux allait un savant homme, nommé Chrétien (Guimond), qui avait composé un ouvrage remarquable contre Berenger, et qui devint plus tard évêque d'Averse [1].

[1] C'est ce qui résulte de la comparaison de Lamb. et de Paul Bernr., c. LXXXIX-XC. La *Chron. de Hirsaug.*, ann. 1076, prétend que ces derniers légats se sont rendus près du roi *.

* Guimond était une lumière de son siècle; il était moine de la Croix-de-Saint-Leufroi dans le diocèse d'Évreux, et disciple de Lanfranc. Le roi Guillaume le fit passer en Angleterre, et voulut lui donner un évêché qu'il refusa, et revint dans son monastère; mais plus tard le pape Urbain II le nomma archevêque d'Averse en Italie. (*Note du Trad.*)

A Forcheim se trouvaient réunis l'archevêque de Mayence, les évêques de Wurzbourg, de Metz et une foule d'autres, les ducs Rodolphe, Berthold et Welf, et un nombre considérable de margraves, de comtes et de grands du royaume. Bientôt Mangold se présenta devant l'assemblée avec les légats du pape. Après avoir remis et lu à l'assemblée les lettres dont ils étaient porteurs, ils exposèrent combien peu les promesses du roi avaient servi au bien de l'État et de l'Église; que le pape avait fait tous ses efforts pour se rendre à la diète et agir de concert avec eux; mais que Henri avait fermé tous les passages, en sorte qu'il ne pouvait ni se rendre en Allemagne, ni même retourner à Rome; que toutefois il était décidé à venir, et qu'il les priait de différer, jusqu'à son arrivée, l'élection d'un nouveau roi [1].

Dès que les légats eurent cessé de parler, tous les assistants se levèrent, pour saluer avec respect les envoyés du saint-siége. Chacun exposa alors les maux et les dangers qu'on avait déjà soufferts sous Henri, tous ceux dont ils étaient menacés encore, puisqu'il cherchait à les surprendre pendant la paix, qu'il était infidèle à ses serments et ne laissait aucun espoir de changement. Le jour entier se passa à entendre ces plaintes et ces récriminations, de sorte que les légats exprimèrent leur étonnement de ce que le royaume des Francs fût resté si longtemps sous le gouvernement d'un jeune insensé; ils ajoutèrent qu'à l'arrivée du pape on verrait, d'après ses conseils, ce qui conviendrait le mieux à l'avantage et à l'honneur de tous, ainsi qu'à la paix de l'Église. Ce fut ainsi qu'on finit la première journée [2].

Le lendemain les princes et les seigneurs se rendirent chez les légats. Ils avaient réfléchi sur le danger de différer l'élection du nouveau souverain, et en conséquence ils déclarèrent aux légats qu'il fallait procéder immédiatement, et d'un accord unanime, à l'élection d'un nouveau roi. Les légats, fidèles à leurs instructions, répliquèrent que, suivant leur opinion, il valait mieux attendre l'arrivée du saint-père; que cependant le bien de l'État ne reposait pas sur leur conseil,

[1] La lettre dont les légats étaient porteurs est probablement celle que cite Hugues de Flavigny, dans la *Chronique de Verdun*, p. 217.

[2] Paul Bernr., c. XCIII. Lambert finit ici, ann. 1077. C'est bien à regret que nous quittons un guide qui nous a si merveilleusement servi pendant l'espace de trente-huit ans, c'est-à-dire, de 1039 à 1077.

mais sur la sagesse des princes qui pouvaient mieux juger de l'intérêt de l'État. Les princes, incertains de l'arrivée du pape, se rendirent, d'après la permission des légats [1], dans le palais de l'archevêque de Mayence, et se mirent en devoir de traiter l'affaire avec une scrupuleuse attention. Tous demeurèrent d'accord que le pape ne pouvait exiger d'eux qu'ils attendissent son arrivée; qu'étant d'ailleurs un peuple libre, ils avaient une volonté libre et par conséquent le droit d'élire un chef [2]; que si l'empire venait à périr, on ne s'en prendrait qu'à eux seuls; qu'ils n'étaient plus assujettis à l'obéissance du roi; qu'ils étaient au contraire menacés de l'anathème s'ils lui obéissaient; et que le pape lui avait interdit l'exercice de la royauté, au nom du Dieu tout-puissant et de saint Pierre [3].

Bientôt les différents ordres se divisèrent pour délibérer séparément. Parmi les princes, il y en avait plus d'un qui songeait autant à ses intérêts privés qu'à ceux de l'État. Plusieurs demandaient que le nouveau souverain réparât tous les torts que Henri leur avait faits; Otton de Nordheim ne voulait reconnaître pour seigneur et pour roi, que celui qui lui rendrait la dignité dont il avait été dépouillé. Ces vues d'intérêts particuliers déplurent aux légats. « Ils disaient qu'un roi » n'était pas roi pour quelques individus, mais pour tous; qu'il devait » protéger les droits de chacun; que chaque individu trouvait son » intérêt propre dans l'intérêt commun; que si chacun faisait atten- » tion à son intérêt particulier, leur choix ne serait plus libre ni » impartial, mais entaché de simonie. » Ils représentèrent la nécessité d'établir des principes généraux d'après lesquels l'élection devait se faire; savoir : « 1° Que les évêchés ne seraient point le prix de l'or » ou de la faveur; mais chaque Église aurait la liberté de nommer ses » membres, comme le veut la discipline ecclésiastique. 2° Que la dignité » royale, suivant les anciennes coutumes, ne serait point héréditaire; » mais que le fils du roi, s'il était digne de succéder à son père, serait » élu d'après un choix libre; que, s'il n'était pas digne et que le peuple

[1] « Accepta licencia a legatis. » — Cela ne veut pas dire que les légats permirent, de leur libre volonté, de choisir un nouveau roi; leurs instructions n'allaient pas jusque-là. (*Note du Trad.*)

[2] « Ut liberi homines. »

[3] Paul Bernr., c. CXIV.

» ne voulût pas le reconnaître pour son seigneur, il serait rejeté. » Ces propositions furent accueillies et approuvées unanimement[1]. Les légats avaient parlé dans le sens de Grégoire ; car en obtenant la recon naissance légale de la première condition, son plan se trouvait accompli dans son point essentiel.

L'assemblée des princes et du peuple n'attendait plus que la décision des évêques. Alors l'archevêque de Mayence * se déclara le premier pour Rodolphe, duc de Souabe. Adalbert de Wurzbourg adhéra à ce vote, et les autres évêques en firent autant ; Berthold, Welf, Otton et les autres princes se rangèrent du même avis, et avec eux le peuple tout entier. Des cris de joie accueillirent la proclamation du nouveau roi ; les légats confirmèrent l'élection **, et ce jour même chacun lui prêta serment de fidélité[2].

Rodolphe refusa d'accepter une couronne qui devait être achetée au prix de son sang ; car il prévoyait bien qu'un caractère comme celui de Henri ne céderait pas le terrain sans une vive résistance : dans plusieurs circonstances il avait appris à connaître sa témérité, sa

[1] Brunon, p. 135.

* L'archevêque de Mayence avait la première voix à l'élection des empereurs. *Voy.* Eichhorn, t. II, p. 366, 4e édition. (*Note du Trad.*)

** Les légats, en confirmant l'élection de Rodolphe, ont outrepassé leur pouvoir et agi contre l'intention de Grégoire, qui voulait ramener Henri et lui conserver son trône. Aussi, dans une lettre adressée (lib. IX, 28) à tous les fidèles, il déclare expressément que ce n'est ni par son ordre ni par son conseil que Rodolphe venait d'être élevé à la dignité royale. « Nous avons même statué, dit-il, dans un con- » cile, que, si les archevêques et les évêques qui l'ont sacré ne rendaient bonne » raison de leur entreprise, ils seraient déposés de leurs siéges. » Ailleurs, il désapprouve ouvertement la conduite des légats. Ni les légats ni les princes n'avaient suivi son conseil, qui était de différer l'élection jusqu'à son arrivée en Allemagne. Grégoire n'est donc pas responsable des guerres qui vont s'élever entre les deux souverains. (*Note du Trad.*)

[2] Bertold. Const., ann. 1077. *Abbas Ursperg.*, p. 170. La *Chron. d'Hirsaug.* dit : « Compulsus, non voluntarie numen regale suscepit, ut liberi homines, Rudolphum ducem Suevorum, frustra multum renitentem, frustraque vel unius horæ inducias ad consulendum petentem, regia dignitate sublimaverunt ; virum sane in humilitate præcipuum, regio honori ætate et moribus idoneum ; eique se debitæ fidelitatis sacramento subdiderunt. » Paul Bernr., ch. CXV.

bravoure et sa résolution en bien des choses. Les batailles livrées aux Saxons lui en fournissaient des preuves; il prévoyait encore le mécontentement d'un grand nombre de seigneurs, et surtout des évêques qui étaient opposés à Grégoire. Mais les princes ne lui donnèrent pas même une heure de réflexion. D'ailleurs, Rodolphe lui-même pouvait se convaincre que dans ces temps critiques il fallait un chef qui pût réunir comme à un centre les forces individuelles. Il prit donc la couronne le 15 mars, sans le droit de la rendre héréditaire, et avec la promesse d'accomplir, en tout ce qui dépendrait de lui, les décrets du saint-père[1]. C'était le 15 mars[2].

Après l'élection, tous les seigneurs réunis à Forcheim se rendirent en grande pompe à Mayence. Le 26 mars on y célébra une grand'-messe, pendant laquelle l'archevêque Sigefroi couronna et sacra Rodolphe comme roi légitime et défenseur du royaume des Francs. Bien souvent l'homme se plaît à voir d'heureux présages, et fonde ses espérances sur les incidents les plus ordinaires qu'il sait interpréter à son gré pour y trouver un motif de se réjouir. C'est ainsi qu'on fit dans cette occasion, où chacun croyait voir un heureux augure dans l'adoucissement subit d'un froid rigoureux et dans la fonte des neiges qui couvraient le sol[3]. Mais le jour même de son sacre, Rodolphe eut un présage des malheurs qui l'attendaient.

[1] Paul Bernr., ch. 95. On peut voir au chapitre 97, comment on jugeait, dans cette circonstance, de la vassalité de Rodolphe envers Henri.

[2] Les autorités qui parlent de l'influence de Grégoire sur l'élection de Rodolphe diffèrent beaucoup entre elles. L'auteur de l'*Apologie de Henri*, ch. 185, fait entreprendre l'élection de Rodolphe par Grégoire, réuni aux évêques. Arnulph. (*Hist. Mediol.*, chap. 10) fait faire l'élection et le couronnement à Mayence. Ott. Frising., *de Gest. Frid.*, l. I, ch. 7, prétend que le pape envoya dès lors au niveau souverain la couronne, avec l'inscription connue; et avec lui s'accordent Sigebert de Gemblour et Albert de Stade; mais ces deux auteurs sont peu sûrs pour la chronologie. *La Chronique* d'Otton de Frising., VI, ch. 35, dit : « Ejusque (Gregorii), ut dicitur, concilio et auctoritate, Rudolphus... rex creatur. » Bien que, dans ses lettres, Grégoire parle de la nécessité d'élire un nouveau prince, il est certain pourtant que, pour de bonnes raisons, il n'approuvait pas encore l'élévation de Rodolphe.

[3] Paul Bern. : « Quod quidam sapientum ita interpretati sunt, Deum in legitimi principis electione suam adstipulationem mundo denotasse, per insoliti frigoris depulsionem et per clementioris aeris reparationem. » Dans ces paroles se montre l'esprit du temps. Bertold Const., ann. 1072.

Pendant le service divin, Sigefroi, à la prière de Rodolphe, éloigna du ministère de l'autel un diacre accusé de simonie. Cette mesure excita la haine d'un grand nombre d'ecclésiastiques, ennemis déclarés du pape et de son œuvre. Ils voyaient par là ce qu'ils devaient attendre du gouvernement de Rodolphe. Les moines et le peuple furent gagnés sans peine ; car bien des gens restaient encore fidèles à l'ancien monarque, et la discorde s'étendit de proche en proche. Suivant un ancien usage, le jour du couronnement, les jeunes gens se livraient aux jeux de la chevalerie qui attiraient une foule de spectateurs. Mais plus d'un habitant de la cité, échauffé par le vin et zélé partisan de Henri, voyait cette fête d'un œil jaloux. Il ne manquait plus qu'une occasion pour éclater ; elle se présenta. Le fils d'un bourgeois se hasarda, sans doute d'après un plan concerté, d'enlever de l'habit d'un riche seigneur un ornement précieux qu'il cacha aussitôt. Il fut découvert et maltraité par le seigneur. L'objet fut repris, et le voleur conduit en prison ; cependant le gouverneur de la ville lui rendit presque immédiatement la liberté. Mais les bourgeois en grand nombre attaquèrent les troupes de Rodolphe, qui, selon l'usage, étaient venues à la fête sans armes. Les uns furent blessés, d'autres tués, et le désordre s'augmenta d'un moment à l'autre. Les clercs firent sonner le tocsin pour soulever le peuple ; par malheur pour les troupes royales, les armes qu'elles avaient déposées dans les hôtelleries avaient été enlevées par les habitants. La multitude furieuse se précipita vers le palais et vers l'église où le roi assistait aux vêpres, résolue de mettre le feu aux deux édifices. Les soldats de Rodolphe parvinrent à le garantir de la fureur de la populace ; ils tuèrent un grand nombre d'assaillants, mais en éprouvant eux-mêmes de fortes pertes. Quand de son palais Rodolphe vit la cruelle situation des siens, les princes qui l'entouraient eurent bien de la peine à l'empêcher de se jeter au milieu de la mêlée. Lorsque les soldats furent une fois munis de leurs armes, ils se précipitèrent sur la foule, en firent un grand carnage et la dispersèrent. Quelques bourgeois se noyèrent dans le Rhin, et l'on évaluait à plus de cent le nombre de ceux qui avaient perdu la vie dans cette journée. Le lendemain, les principaux citoyens se présentèrent devant Rodolphe, s'offrant avec humilité à recevoir les châtiments qu'il jugerait convenable de leur infliger, pourvu qu'ils obtinssent le pardon de leurs concitoyens. Ils prêtèrent en même temps

serment de fidélité; mais la bourgeoisie n'en resta pas moins ennemie. Rodolphe s'empressa de quitter cette malheureuse cité [1].

Suivant l'antique usage, Rodolphe se mit en devoir de parcourir le pays, et se dirigea d'abord vers Worms, accompagné de l'évêque de cette ville; mais les habitants, restés fidèles à Henri, lui en fermèrent les portes. Sur cela, il se rendit dans la Souabe en passant par Tribur et Lorsch.

Esslingen, ancienne résidence royale, fut le premier lieu où il tint sa cour; puis il célébra la fête des Rameaux à Ulm et celle de Pâques à Ausbourg [2]. Dans ce dernier lieu, il rassembla tous les évêques et les princes de son parti, et, de concert avec eux, il commença à régler les affaires de l'État et de l'Eglise. Il fit partir en même temps pour Rome un des légats du pape, l'abbé Bernard; mais le légat fut arrêté en chemin par Ulrich de Lenzbourg, partisan de Henri; dépouillé de tout ce qu'il avait, il fut retenu captif pendant six mois, jusqu'à ce qu'enfin Henri lui rendit la liberté, à la prière de l'abbé de Cluny [3].

L'Allemagne se trouvait donc dans une complète anarchie, partagée entre les deux rois, entre Rodolphe et Henri; on voit en général que peu de gens passaient du dernier au premier, mais beaucoup au contraire du premier au dernier. Le parti de Rodolphe, d'après les conditions mêmes de son élection, devait nécessairement être celui du pape; c'est pourquoi il trouvait beaucoup d'ennemis, surtout parmi les évêques. Aux yeux de Grégoire, le parti de Henri était hérétique et réprouvé; celui de Rodolphe, saint et évangélique; et pourtant, tout en travaillant avec ardeur à favoriser ce parti, le pontife était encore peu disposé à reconnaître Rodolphe pour souverain. Quiconque n'était pas pour Grégoire n'était pas non plus pour Rodolphe; c'est

[1] Cette relation est de Paul Bernr., c. 98; de Brunon, p. 35; de Bertold Const., ann. 1077; de Ab. Ursperg, p. 170; de Sigeb. Gemb., ann. 1077. Ces auteurs diffèrent sur l'issue de l'affaire. Suivant le dernier, le roi et Sigefroi s'enfuirent de la ville. D'après Bertold, Sigefroi s'interposa comme médiateur, s'offrant même pour otage; mais il fut insulté, et ne rentra pas à Mayence. Rodolphe et les siens furent chassés de la ville, suivant Ursperg. Ces auteurs diffèrent aussi sur d'autres choses.

[2] Gerb., p. 57.

[3] Bertold Const., ann. 1077.

ce qu'on vit déjà à Ausbourg le jour de Pâques, où Rodolphe fut abandonné par plusieurs de ses vassaux, parce qu'on avait reçu la nouvelle certaine de la marche de Henri[1] vers l'Allemagne. Imbricon, évêque d'Ausbourg, qui avait juré fidélité au nouveau roi, se détacha bientôt de son parti. Son exemple entraîna plusieurs autres princes, et plus il se montra opposé à Rodolphe, à qui il refusa même le salut, plus sa défection devint funeste dans la Souabe et dans la Bavière, où il possédait un grand nombre de domaines. Les habitants d'Ausbourg étaient favorables à Henri, qui leur avait accordé un grand nombre de priviléges commerciaux; c'est pourquoi leur évêque brava toutes les menaces de Rodolphe[2].

Après les fêtes de Pâques, ce prince se rendit, par Ulm et Richenou, à Constance[3], où Otton, nommé par le roi Henri, continuait de porter le titre d'évêque, quoique le pape lui eût interdit toute fonction eclésiastique. C'est pourquoi il était ennemi de Rodolphe, qui le chassa avec tous les simoniaques qui tenaient à lui et à l'ancien roi. Il mit à sa place Altmann, évêque de Passau[4], zélé restaurateur de la discipline canonique. Rodolphe, convaincu que, par cette conduite, il pourrait gagner la faveur de Grégoire, n'eut aucune crainte des nombreux adversaires qu'il soulevait contre lui. De Constance il se rendit à Zurich, où éclata une grande révolte parmi les clercs; car ils se rappelaient leurs infractions à la discipline ecclésiastique. Comme à Mayence, ils réussirent à animer le peuple contre lui, parce qu'il voulait, disaient-ils, les soumettre aux dures exigences du pape. A Saint-Gall, il mit à la tête du monastère le moine Lutold, au grand mécontentement des religieux, partisans de Henri[5]. Ils allèrent même jusqu'à briser dans le chœur la crosse abbatiale, et à peine était-il revêtu de sa nouvelle dignité, qu'il fut obligé de la quitter. C'est ainsi que la discorde étendit de plus en plus ses funestes ravages, en descendant du trône au siége des évêques, aux châteaux des

[1] Gerbert, p. 57.

[2] Bertold Const., ann. 1077.

[3] Gerbert, p. 57. Suivant Bertold, le roi aurait tenu une seconde assemblée à Esslingen, car il dit : « Post Pascha, generale colloquium apud Ezzlingen. »

[4] Tschudy, p. 28.

[5] Tschudy, p. 28. Burkhard, *Lib. de Cas. S. Galli,* ap. Goldast, *Scr. Rer. alem.,* I, p. 67.

seigneurs, aux cités bourgeoises, aux cellules des moines et des religieuses; c'est ainsi que toutes les classes de la société furent entraînées par les deux idées les plus sublimes de la vie, la liberté et la religion, dont l'une se personnifiait dans les princes, et l'autre dans l'Église, dans le souverain pontife. Les guerres religieuses ont été terribles dans tous les temps : elles brisèrent une multitude de liens, lorsqu'un seul devait prévaloir; elles anéantirent l'unité qui est pourtant nécessaire. Mais aussi elles portèrent quelquefois l'homme aux actions les plus sublimes. Guerres malheureuses quand les individus périssent avec l'idée d'unité qu'ils portaient en eux ; mais non quand l'unité s'achète au prix d'une foule d'existences individuelles.

Rarement l'Allemagne et l'Italie avaient été livrées à une semblable discorde. Le pape n'était pas pour Henri; il ne s'était pas non plus déclaré pour Rodolphe, quoiqu'il le fût pour sa cause. Ce dernier prince avait député vers Grégoire, immédiatement après son élection, pour lui annoncer son élévation et lui promettre une entière obéissance dans les affaires spirituelles de l'Église [1]. Le pontife était encore dans la haute Italie quand les députés vinrent le trouver. Il fit longtemps attendre sa réponse; car Henri était bien près de lui, et, contre son attente, il le voyait à la tête d'un parti considérable. Henri se rapprocha de l'Allemagne avec une armée toujours croissante. Trouvant le passage des montagnes gardé par les troupes ennemies, il passa à Vérone, où il arriva le jour de Pâques, traversa ensuite Aquilée, entra dans le Frioul et dans la Carinthie, et, grâce à l'appui du duc Marquard et de son fils Lutold, il put se diriger vers Ratisbonne. Dans ce trajet plus d'un ancien allié vint rejoindre son ancien seigneur et roi, avec cette fidélité traditionnelle que le peuple allemand conserve à ses princes [2].

Les Bourguignons, qui étaient entièrement dévoués à Henri, se réunirent en foule sous ses étendards : après eux arrivèrent les évêques de Bâle et de Lausanne, avec leurs hommes d'armes; le comte palatin Herrmann et toute la Franconie; Marquard de Carinthie et son fils Lutold, que le prince avait toujours protégé contre Berthold. La Bavière fournit aussi un grand nombre de chevaliers et de sei-

[1] Paul Bernr., c. 98. Hugo Flavin, *Chron.*, p. 218.
[2] Tschudy, p. 28. Burkhard, *Lib. de Cas. S. Galli.*

gneurs; car Welf n'était point aimé de tous [1]. Plusieurs vassaux de Rudolf quittèrent leur suzerain; Werner, évêque de Strasbourg, quitta ses deux frères, les comtes d'Achalm, qui étaient du parti de Rodolphe, pour s'attacher au roi. Ulrich d'Eppenstein, second fils de Marquard, nommé par Henri abbé de Saint-Gall, déposé par Rodolphe, rejoignit son bienfaiteur et avec lui une multitude de clercs. A la tête de leurs hommes d'armes, parurent le vieux comte Arnauld de Lenzbourg et Ulrich de Bregence, chevalier puissant et valeureux, le même qui avait emprisonné le légat du pape. Il y en eut bien d'autres dont l'affection pour Henri avait été à l'épreuve du malheur; de ce nombre était Lutold, comte de Dillingen. Les comtes et les prélats de la maison de Welschneuenbourg et les comtes Egine, fils de Rodolphe d'Achalm, et Werner de Grüningen oublièrent, comme une foule d'autres, la suzeraineté de Rodolphe pour s'attacher à Henri [2]; un grand nombre de parents et d'amis de Rodolphe vinrent se ranger également sous sa bannière [3]; enfin, au bruit des nouvelles hostilités, on vit arriver de la Bohême des hordes de brigands qui ne voyaient dans la guerre que le pillage et la dévastation [4]. Mais ce qui remplissait l'âme de Henri d'une joie indicible, c'était le beau dévouement et la fidélité inébranlable des cités germaniques, notamment de celles du Rhin. A l'exemple de ses prédécesseurs, Henri leur avait accordé des priviléges importants [5]. Plusieurs d'entre elles jouissaient des avantages précieux de la trêve de Dieu [6]. Dès 1073, les marchands de Worms avaient été affranchis de tout péage; dans d'autres, il avait ajouté au droit de tenir marché celui d'établir des péages et de battre monnaie. Les villes se rappelaient ses bienfaits, et plus les bourgeois, plus surtout les marchands trouvaient de protection près du roi contre les princes et les chevaliers, plus aussi ils soutenaient avec ardeur le parti de celui qu'ils regardaient comme

[1] *Chron. Augustan.* Dans la Bavière, il se trouvait beaucoup de prêtres concubinaires, et par conséquent, le pape y avait beaucoup d'ennemis.

[2] J. de Muller, *Hist. des Suisses,* I, p. 320. Pfister, *Hist. de Souabe,* par Pfister, II, p. 130.

[3] Bertold Const.

[4] Pelzel, *Hist. de Bohême*, p. 69.

[5] Fischer, *Hist. du Commerce,* I, p. 342.

[6] Fischer, I, p. 361. Datt., *de Pace publica.*

un rempart contre leurs oppresseurs. Ces priviléges contribuèrent dès lors à donner de l'importance à la bourgeoisie et surtout aux corps des négociants. Chacun courut se ranger sous les drapeaux du monarque, et employa pour la guerre des armes que, pendant longtemps, il n'avait portées que pour la sûreté de ses biens et de sa personne [1]. Cet empressement fut d'autant plus vif que beaucoup d'entre eux voyaient avec peine les passages de l'Italie fermés par les ducs [2]. Les monastères que Henri avait eu soin de doter lui envoyèrent leurs troupes [3]. Tous ceux qui suivaient Henri le suivaient de leur propre mouvement. La forte prépondérance des seigneurs avait rompu les liens du service féodal, et les prestations en étaient entièrement volontaires ; ce souvenir des bienfaits reçus, l'espoir d'en obtenir d'autres, et la ferme confiance de voir maintenu, sous le gouvernement de Henri, ce que Rodolphe ébranlait ou ce que la réforme pouvait détruire, tels étaient les éléments qui combattaient en faveur du premier.

Cependant les forces imposantes de Rodolphe prouvent que tous les esprits ne partageaient pas les mêmes sentiments. Quiconque épousait le parti de Grégoire, embrassait par là même celui de Rodolphe ; ainsi une foule d'ecclésiastiques de la Souabe et de la Suisse s'attachèrent à lui *. Altmann de Constance lui était dévoué par reconnaissance ; à lui se joignirent aussi les évêques de Coire, de Wurzbourg et de Worms, ce dernier était toujours animé d'une vieille haine contre Henri ; trois abbés du plus haut rang envoyèrent leurs troupes à Rodolphe : c'étaient Eckard de Richenou, l'ardent Sigefroi, l'abbé du couvent de tous les Saints à Schaffouse, et Guillaume de Hirsau, l'homme le plus exemplaire de son temps [4]. Il faut encore y joindre ceux de Stein et de Rheinau. Parmi les princes et les sei-

[1] Helmold, *Chron. Slavor.*, I, c. 28.

[2] Bruno. « Maxima pars exercitus ejus ex mercatoribus erat. » *Voy.* p. 120-121.

[3] *Voy.*, sur des donations aux monastères, Schœfflin, *Cod. Diplomat.*, t. IV, p. 22; Schannat, *Vindem. Litterar.*, p. 106 ; de Reinhardsbron, etc.

* On voit ici que tous les ecclésiastiques n'étaient pas opposés aux décrets de Grégoire. Il y avait encore à cette époque dans le clergé un parti honnête, vertueux et exemplaire, comme nous le verrons encore dans la suite de cette histoire. Les clameurs contre Grégoire étaient celles d'une faction. (*Note du Trad.*)

[4] C'est ce que prouve la *Chronique Hirsaug.*

gneurs, il comptait au nombre de ses dévoués amis Bertold et Welf, leurs nombreux vassaux et soldats, Hugues, comte Palatin de Tübingue; les comtes Marquard avec la ville de Bregence, Hartmann de Dillingen, de Montfort, Burchard de Nellembourg, Cunon et Lutold d'Achalm, Werner de Habsbourg, Adalbert de Calw et ses trois fils, Brunon, Adalbert et Godefroi [1], sans compter d'autres personnages illustres.

Au moment où Henri entra dans la Souabe, son armée se montait à douze mille hommes. Mais ces forces augmentèrent à mesure qu'il passa d'une cité à une autre; à Ratisbonne de nouvelles troupes vinrent se ranger sous ses ordres. Rodolphe en fut effrayé; néanmoins il résolut de montrer bientôt de quel côté se trouvait le bon droit. Il était campé avec cinq mille Souabes près de Sigmaringen (Sommeringen), où était une petite ville du même nom. Henri parcourut le pays en le dévastant; partout où les hordes de Bohême s'étaient montrées, la contrée n'offrait plus que l'aspect d'un vaste désert. La Souabe surtout ressentit toutes les horreurs du brigandage; elle était livrée à la rapine, au fer et aux flammes. La Franconie orientale et les pays situés sur le bord du Rhin et du Danube jusqu'à Esslingen, et même jusqu'à Ulm, éprouvèrent le même sort [2]. La terreur marchait devant lui. Rodolphe voulut aller à sa rencontre; mais les princes et les seigneurs de son armée s'opposèrent à son dessein, et lui conseillèrent d'attendre des renforts avant d'attaquer son rival. Pendant qu'on délibérait ainsi, Henri pressa sa marche, tomba à l'improviste sur les troupes de Rodolphe, et les mit en fuite [3]. Avec ce succès recommencèrent le pillage et l'incendie. Rodolphe renvoya ses vassaux, et, accompagné d'un petit nombre d'amis, il gagna la Saxe, s'arrêta quelques heures à Hirsau [4], et ensuite à Erford, où la

[1] J. de Muller et Pfister.

[2] Gerbert, p. 28. Bertold Const., ann. 1077. Ce dernier dit des Bohémiens : « Fautores ejus ex Bohemia, homines libentius quam pecudes prædabantur, ut eos usque ad satietatem suæ libidinis inhumanæ prostituerent, et postea inhumanius eos cynocephalis devorandos venderent. »

[3] Burkhard., *Lib. de Cas. S. Galli*, p. 67.

[4] Brunon dit : à Erford (Erpesfort). *La Chron. de Hirsaug.* le fait aller en Saxe. « Post coronationem suam cum Sigefrido, archiepisc. de Magontia, sese fuga salvantes, congregaturi contra regales exercitum. »

noblesse saxonne lui fit un brillant accueil comme à son roi légitime, et l'accompagna jusqu'à Mersebourg. Dans cette ville s'étaient réunis les seigneurs, les ducs, les comtes, les barons, et les chevaliers de la Saxe. On donna une grande fête à Rodolphe, et on le reconnut solennellement pour roi des Saxons. Dans une réunion de princes, il fut d'avis de rassembler sur-le-champ une armée pour attaquer Henri, l'ennemi public de l'empire; car se livrer à une molle oisiveté dans des jours aussi orageux, cela lui paraissait une chose indigne du peuple saxon, et entièrement contraire à ses intérêts. Les Saxons s'armèrent donc de tous côtés [1].

Dans cet intervalle, Henri continuait ses ravages dans la Souabe, dévastant les domaines de ses ennemis, et faisant raser leurs châteaux forts. Il tint une diète à Ulm, où il reprit la couronne et la direction des affaires; son premier acte fut de prononcer, suivant les lois teutoniques, une condamnation contre trois ducs infidèles. Il les déclara déchus de leurs dignités et de leurs fiefs, qu'il distribua entre ses créatures, pour se les attacher encore davantage. Il fit une large part au comte Ulrich de Lenzbourg, qui avait arrêté le légat du pape. Le Brisgau fut cédé à Werner, évêque de Strasbourg, qui, le premier, lui avait apporté en Italie la nouvelle de l'élection de Rodolphe [2]. Imbricon, évêque d'Ausbourg, se rendit également à Ulm, y célébra la messe en présence de Henri et reçut la communion, comme preuve de l'injustice de la cause de Rodolphe. Mais, peu après, il tomba gravement malade et mourut avant la fin de l'année.

Ce fut vers ce temps que Rodolphe envoya des ambassadeurs au pape, pour solliciter de lui la reconnaissance de l'élection de Forcheim [3]. De son côté, Henri en avait également envoyé [4], pour instruire Grégoire du succès de ses armes, et pour le détacher, par ce moyen, du parti de Rodolphe [5]. Le pape était encore à Carpineta quand les députés arrivèrent près de lui. En voyant les désordres de l'Allemagne, les dissensions de toutes les classes de la société, occasion-

[1] Bruno, p. 136.

[2] Albert. Stad., p. 246. Bertold Const.

[3] Bertold, ann. 1077.

[4] *Chron. Hirsaug.*, p. 249.

[5] *Epist.*, IV, 24. Mais, comme dit la *Chron. Hirsaug.* : « Quatenus Rudolphum, ut invasorem regni, excommunicare dignaretur papa. »

nées par l'élection de Rodolphe, la situation critique de ce prince, les espérances nouvelles de Henri, les vengeances qu'il était prêt à tirer de ses ennemis, Grégoire résolut de ne se prononcer ni pour l'un ni pour l'autre, quoiqu'il donnât à Rodolphe le titre de roi *; il écrivit donc à ses légats en Allemagne[1] : « Vous n'ignorez pas, dit-il, » que, confiants dans la miséricorde de Dieu et dans l'appui de saint » Pierre, nous sommes partis de Rome pour aller rétablir la paix » dans le royaume d'Allemagne, pour l'honneur de Dieu et pour » l'utilité de la sainte Église. Mais ceux qui devaient nous escorter » nous ayant manqué, et l'arrivée du roi en Italie ayant suspendu » notre voyage, nous nous sommes arrêtés en Lombardie, au milieu » des ennemis de la religion chrétienne, non sans dangers; et jus- » qu'à présent nous n'avons encore pu franchir les monts, comme » nous le désirions. Nous vous prescrivons donc, par l'autorité de » saint Pierre, d'enjoindre aux rois Henri et Rodolphe d'assurer la » liberté de notre voyage, et de nous donner le secours et l'escorte » de gens dans lesquels vous aurez toute confiance. Nous avons à » cœur de régler leur différend, avec le concours des clercs et des » laïques, qui, dans ce royaume, craignent et aiment le Seigneur, » et de décider entre les mains duquel la justice doit placer les rênes » de l'empire. Vous savez, en effet, qu'il est de notre devoir et du droit » du siége apostolique de traiter et de juger toutes les affaires ma- » jeures de l'Église. Celle qui s'agite entre ces deux princes est si » grave et si dangereuse, que, si nous la perdions de vue un seul » moment, il en résulterait les plus déplorables dommages, non- » seulement pour eux et pour nous, mais aussi pour l'Église univer- » selle. C'est pourquoi, si l'un de ces deux rois refuse d'obéir à nos » commandements et ne tient aucun compte de nos injonctions, si

* Ici on s'est encore permis bien des déclamations qui n'ont aucun fondement. Les princes allemands avaient choisi un nouveau roi contre l'intention et le conseil de Grégoire. Le pape ne pouvait pas rejeter ce choix, il n'en avait pas le droit. (*Voy.* Sachs. Landrecht, l. III, art. 52, dans Eichhorn, t. II, p. 365.) Le roi étant choisi, tout devait se décider par la voie des armes. Que pouvait faire Grégoire dans cette circonstance? Rien autre chose, sinon de se constituer médiateur, concilier les esprits, éviter autant que possible l'effusion du sang : c'est ce qu'il cherche à faire, et s'il n'y réussit pas, ce n'est pas à lui qu'il faut s'en prendre. (*N. du Trad.*)

[1] *Epist.*, IV, 23. Bertold Const. : Præcepit, ut treugas ad invicem facerent.

» son orgueil révolté contre Dieu menace l'empire d'une désolation » nouvelle, usez de la force que vous tenez de nous et de saint » Pierre pour lui résister jusqu'à la mort; et, en lui ôtant l'admi- » nistration de l'État, anathématisez-le avec tous ses adhérents : car » vous n'oubliez pas que c'est un crime d'idolâtrie que de désobéir » au saint-siége, et que saint Grégoire a établi que les rois perdaient » leur couronne lorsqu'ils osaient s'opposer aux ordres de l'Église » romaine. Celui des deux rois qui aura reçu notre volonté avec » respect et qui montrera son obéissance envers l'Église, comme il » convient à un prince chrétien, vous l'aiderez de vos conseils et de » votre secours, après avoir réuni tous les clercs et tous les laïques » qu'il vous sera possible d'assembler : vous le confirmerez dans la » dignité royale de notre part et en vertu de la puissance de saint » Pierre, et vous ordonnerez à tous les évêques, abbés, clercs et » laïques du royaume, de lui obéir fidèlement et de le servir comme » ils le doivent à leur souverain [1]. »

Le même jour Grégoire écrivit une seconde lettre adressée à tous les sujets de l'empire Teutonique; elle est conçue en ces termes : « Nous » voulons que vous sachiez, nos très-chers frères, que nous ordon- » nons à nos légats d'enjoindre aux rois Henri et Rodolphe de nous » laisser en sûreté parvenir jusqu'à vous, afin que nous discutions le » différend qui s'est élevé entre eux à cause de leurs péchés. Notre » cœur est plongé dans l'amertume et dans la tristesse, au spectacle » de tant de chrétiens voués à leur perte dans ce monde et dans » l'autre, de la religion chrétienne déchirée, et de l'empire romain » menacé de ruine par l'orgueil d'un seul homme. Chacun des deux » rois, en effet, nous a demandé les secours du saint-siége [2]. Et nous, » confiants dans la miséricorde du Seigneur et dans le secours de » saint Pierre, nous sommes prêt, avec votre conseil, à décider de » quel côté se trouve la justice, à secourir celui en qui sera reconnu » le droit à l'empire. Si donc l'un ou l'autre est assez téméraire pour

[1] *Epist.,* IV, 23. *Gerbert,* p. 58.

[2] Uterque namque rex a nobis, imo ab apostolica sede, cui licet indigni præsidemus, adjutorium requirit. (*Epist.,* IV, 24.) Verumtamen, sicut vir callidus et sagax, dominum papam Gregorium per nuntios suos blande et humiliter exoravit quatenus eumdem Rudolphum mox excommunicationi subjiceret. (*Ex libro Ms.* Consuali Centii Cemerarii, postea Honorii III, c. II, p. 9.)

» s'opposer à notre voyage et pour refuser le jugement du Saint-
» Esprit, méprisez-le comme un membre de l'Antechrist et comme
» le persécuteur de la religion chrétienne; observez la sentence que
» nos légats donneront contre lui, en vous rappelant que Dieu punit
» les superbes et donne sa grâce aux humbles. Celui des deux rois
» qui recevra avec respect le jugement, c'est-à-dire, le décret que le
» Saint-Esprit rendra par notre bouche (car nous croyons fermement
» que partout où deux ou trois personnes sont réunies au nom du Sei-
» gneur, elles sont inspirées par lui-même), celui-là obtiendra votre
» appui et obéissance, ainsi que l'ordonneront nos légats; et vous l'ai-
» derez de tous vos moyens pour qu'il jouisse pleinement de l'autorité
» royale et qu'il remédie aux maux dont l'Église est presque accablée.
» Nous ne devons pas oublier que celui qui méprise les décrets du
» siége apostolique se rend coupable d'idolâtrie. Car, si le saint-siége
» résout et juge les choses divines et spirituelles, combien ne doit-il
» pas, à plus forte raison, juger les choses terrestres et séculières *!
» Sachez encore, mes chers frères, que depuis notre départ de Rome,
» quoique nous ayons couru de grands dangers en séjournant parmi
» les ennemis de la foi chrétienne, nous ne nous sommes laissé ni
» fléchir par les prières ni intimider par les menaces, et que nous
» n'avons rien promis aux deux rois que notre justice. Car nous
» aimons mieux souffrir la mort, s'il le faut, que de consentir à être
» la cause des troubles de l'Église [1]. »

Rodolphe savait que, d'après les principes de Grégoire, sa cause était celle de la justice et que sa conduite ne pouvait que lui plaire, et il était tout disposé à remplir les vues du pontife. Mais Henri tenait les passages des Alpes fermés, et ne se souciait nullement de l'enquête du pape; il ne permit pas même aux légats de se rendre de la Bavière dans la Franconie [2]. Il aimait mieux décider l'affaire

* Le raisonnement de Grégoire est : celui qui est rebelle au saint-siége encourt le crime d'idolâtrie, c'est-à-dire, est un infidèle; le pape a donc le droit de le juger. Ce droit faisait partie de la constitution des États. (*Note du Trad.*)

[1] Ad hoc nos ordinatos et in apostolica sede constitutos esse cognoscimus, ut in hac vita non quæ nostra, sed quæ Jesu Christi sunt, quæramus, et permultos labores patrum sequentes vestigia, ad futuram et æternam quietem, Deo miserante, tendamus. *Epist.*, IV, 24.

[2] Gerb., p. 58. Bertold. Const., ann. 1077.

par la voie des armes. C'est pourquoi il poussa ses armements avec plus de vigueur que jamais, passa d'Ulm à Ausbourg, où les bourgeois le reçurent avec de bruyantes acclamations. Dans la Bavière, son passage fut signalé par la démolition des châteaux et le ravage des campagnes. Pendant qu'il se trouvait à Ratisbonne, Siccard, patriarche d'Aquilée, vint le rejoindre avec des troupes. Car en Italie aussi l'opinion se prononçait pour Henri de telle sorte, que l'évêque de Verceil, chancelier du roi, à la tête de son parti, ne craignait pas de convoquer une diète dans les plaines de Ronceaux pour déposer Grégoire, mais la mort vint l'arrêter dans ses projets [1].

La situation de Rodolphe devenait donc de plus en plus critique. Tous ses domaines étaient au pouvoir de Henri. Ses vassaux ne cessaient de passer au camp de son rival, bien que souvent ils le fissent dans la seule vue de préserver leurs possessions du pillage.

Henri, en se voyant à la tête de forces aussi imposantes, résolut d'aller chercher son ennemi dans la Saxe [2]. Rodolphe avait quitté ce pays, et s'était avancé jusqu'à Wurzbourg, dont il faisait le siége, parce que les habitants de cette ville lui étaient opposés, et qu'ils avaient chassé leur évêque Adalbert, que le respect pour le souverain pontife avait porté à se déclarer contre Henri [3]. Rodolphe y attendit les renforts de Berthold et de Welf, ainsi que ses vassaux de la Souabe. Il avait déjà fait dresser des échelles pour monter à l'assaut, quand Henri prit ses mesures pour empêcher la jonction des troupes de Rodolphe et celles de ses deux alliés. Ces derniers s'avancèrent avec cinq mille hommes remplis d'une telle ardeur pour le combat, que Henri, dont la position était fort désavantageuse, se vit obligé de faire sa retraite pendant la nuit : il rencontra sur son passage un détachement d'environ cent hommes qui s'étaient réfugiés dans une église ; Henri, ne pouvant vaincre la courageuse résistance qu'ils lui opposaient, fit mettre le feu à l'édifice, et les fit tous périr dans les flammes *. Il se

[1] Bertold. Const., ann. 1077. Siccard mourut aussi peu après son arrivée à Ratisbonne.

[2] Bertold. Const., ann. 1077.

[3] *Chron. Hirsaug.*, p. 249.

* Voilà, entre mille autres, un trait de Henri, que, suivant nos auteurs modernes, *l'histoire impartiale n'accusera pas de cruauté*. (*Note du Trad.*)

rendit après cet exploit dans ses fidèles provinces du Rhin pour y lever de nouvelles troupes. Il campa entre le Rhin et le Necker, où il attendait les secours qui devaient lui arriver de la Bavière et de la Bohême [1]. Quand Rodolphe fut informé de ce mouvement, il crut qu'il fallait en finir avec Henri avant l'arrivée de ces renforts. Ainsi, après avoir perdu un mois devant Wurzbourg, qu'il ne put prendre, il se dirigea à marches forcées vers le Necker ; mais tous les passages étaient fortifiés et gardés [2]. Les deux armées se trouvaient si près l'une de l'autre, qu'on pouvait se parler ; les soldats de Rodolphe, empressés d'en venir aux mains, donnèrent à choisir à ceux de Henri, ou de traverser la rivière, ou de la leur laisser traverser [3]. Rodolphe lui-même se rendait souvent sur les bords du fleuve pour provoquer son rival et dire aux chefs de son armée que si Henri ne lui laissait pas un libre passage, il se retirerait à deux milles jusqu'à ce que l'ennemi eût traversé le Necker avec toute son armée ; qu'en cela il n'avait d'autre but que de terminer la querelle par une bataille, et qu'il pouvait l'assurer sur son honneur et par serment. Il demandait que la décision de la cause fût remise au souverain arbitre, soit par un combat singulier, soit par une action générale. Mais Henri ne fit aucune réponse [4].

Rodolphe se retira pour engager son ennemi à passer la rivière ; mais ce fut en vain. Il reprit alors sa première position. Plusieurs chefs de l'armée de Henri s'opposèrent vivement à ce qu'on courût les chances d'un combat. On attendait vainement des renforts, et l'on ne se croyait pas en mesure de livrer bataille. On résolut donc d'entamer la voie des négociations. Après quelques pourparlers entre les principaux chefs de l'armée de Henri et les ducs Berthold et Welf, une entrevue eut lieu entre les deux rois et les légats du pape. On convint d'une suspension d'armes qui devait amener la pacification complète par suite de négociations ultérieures. On arrêta unanimement que celui dont la cause serait trouvée juste après un examen approfondi, serait reconnu par l'autre pour seigneur et pour roi. Une diète devait

[1] Bruno, p. 136.

[2] Gerbert, p. 58 : « Undique vadis qualitercumque obstructis. »

[3] Bruno, p. 136.

[4] Gerb., p. 59.

être convoquée sur les bords du Rhin en présence des légats apostoliques, et aucun des deux princes ne devait prendre part aux délibérations ni empêcher l'assemblée [1].

Après ces conventions, Rodolphe congédia ses troupes et se retira en Saxe. Il fut rencontré par les Bavarois qui accouraient près de Henri, qui les attendait sur les bords du Rhin, pour rompre une trêve que des circonstances impérieuses lui avaient imposée. Aussi, à peine eut-il reçu ce renfort, qu'il pénétra dans la Souabe, où il exerça les plus odieuses vexations, livrant tout au pillage et aux flammes. Il voulait pousser jusque dans le pays des Saxons ; mais il en fut empêché par les chefs de son armée, qui s'étaient rendus cautions de la trêve qu'il venait de conclure.

Rodolphe, se voyant indignement trompé, s'occupa des moyens de mettre ordre aux affaires de la Saxe. Comme, au temps fixé pour la diète, Henri arrêtait tous ceux qui voulaient s'y rendre, les légats, suivant l'avis de Rodolphe, se réunirent à Goslar avec les évêques et les seigneurs, frappèrent d'anathème l'empereur Henri, et, en vertu de l'autorité apostolique, ils lui interdirent l'administration du royaume [2].

Dans la Souabe et dans les pays voisins, Henri tirait la plus cruelle vengeance de ses ennemis. Le duc Berthold s'était enfermé dans sa forteresse de Lindberg, et, comme de cette place il voyait la fumée des villages et des villes en cendres, et l'horrible dévastation du pays, il en conçut un chagrin si profond, que bientôt ses trois fils, Berthold II, Hermann, moine de Cluny, et Gebhard, plus tard évêque de Constance, eurent à pleurer sa mort [3]. Le comte Hugues de Montfort fut chassé de son château et de ses domaines. De là, Henri se rendit dans la Thurgovie, expulsa de Saint-Gall l'abbé Lutold, et établit à sa place Ulrich, fils du duc Marquard de Carinthie et frère du duc Lutold : cette circonstance fit naître de longues divisions entre Ulrich et l'abbé Eckard, qui prit parti pour Lutold [4].

De la Thurgovie, Henri marcha vers la Bavière, et son armée se

[1] Gerbert et Bruno.

[2] Gerbert, p. 60-64.

[3] *Abbas Ursperg*, p. 170. Tschudy, ann. 1077. *Annal. Saxon.*, ann. 1077.

[4] Tschudy, ann. 1077.

livrait, sans doute à son insu, aux plus coupables excès; car, comme l'opinion générale désignait Henri comme ennemi du pape et de l'Église, il est probable qu'un grand nombre de ses guerriers profitaient de cette opinion pour couvrir leurs forfaits, quoique le roi lui-même fît sentir, à plus d'un prêtre obstiné et indocile, que si le pape avait du pouvoir, le prince en avait aussi, et qu'il n'était pas toujours prudent de le méconnaître [1].

Pendant qu'il parcourait le pays à la tête de ses troupes et qu'il s'approchait de plus en plus de la Franconie, en faisant peser son joug principalement sur les églises et sur le clergé, Grégoire revint à Rome, après avoir travaillé sans relâche, jusqu'à la fin de cette année, à l'exécution de son plan, ainsi que le prouvent plusieurs de ses lettres datées de Carpineta et de Florence [2]. Les Romains l'accueillirent avec de grandes marques de joie. Peu après son retour, il écrivit deux lettres aux habitants de l'île de Corse [3], qui avaient manifesté le désir de se placer sous la protection de l'Église romaine. En conséquence, le pape y envoya Landolphe, évêque de Pise, pour prendre possession de ce pays, au nom du siége apostolique, et pour y régler les affaires de la religion. Dans la seconde épître, Grégoire félicite les Corses d'avoir replacé leur île, qui n'appartenait à aucun mortel ni à aucune puissance terrestre, sous l'autorité de son possesseur légitime, qui est l'Église romaine *; puis il les exhorte à persister dans

[1] Plusieurs écrivains contemporains s'élèvent avec énergie contre la conduite de Henri. C'est ainsi que la *Chron. de Verdun*, dans Hugues de Flavig, dit, p. 220 : « Henricus, quia affectatis iniquitatibus ejus subsequens favebat effectus, bella, cædes, homicidia, per se suosque perpetrare non desistebat. Ecclesiarum destructionem, et ovilis dominici perturbationem sitiens, pastores ab ecclesia abigebat, lupos ad ovilia subintroducens et prosperitate sua decipiebatur, quia dirigebatur in manu ejus dolus. »

[2] *Epist.,* IV, 26-28; V, 1-2.

[3] *Id.,* V, 2, 4. La 1re est datée de Sienne.

* Scitis, fratres et carissimi in Christo filii, non solum vobis, sed multis gentibus manifestum esse, insulam, quam inhabitatis, nulli mortalium nullique potestati, nisi sanctæ Romanæ Ecclesiæ ex debito vel juris proprietate, pertinere, et quod illi qui eam hactenus violenter, nihil servitii, nihil fidelitatis, nihil penitus subjectionis aut obedientiæ beato Petro exhibentes, tenuerunt, semetipsos crimine sacrilegii et animarum suarum gravi periculo obligaverunt. *Epist.,* V, 4. (*Note du Trad.*)

leur résolution, à s'opposer avec vigueur à toute autre usurpation, et leur offre des troupes de la Toscane, s'ils en avaient besoin *.

Il était très-important pour Grégoire qu'à la mort de Siccard, archevêque d'Aquilée, cette Église fût pourvue d'un pasteur de son choix. Aussi il eut soin d'envoyer au clergé, au peuple et aux suffragants de cette métropole, deux lettres sur ce grave objet [1]. Dans la première, conformément à ses grands desseins, il parle de la réforme de l'Église en ce qui concerne l'élection des évêques. « Il est une règle » antique, dit-il, connue de tous, pleine de sagesse et de vérité, sanc- » tionnée non par les hommes, mais par Jésus-Christ, qui dit : *Celui » qui entre dans la bergerie par la porte, est le pasteur de ses » brebis ; mais celui qui entre non par la porte, mais par un » autre endroit, est un voleur et un larron* [2]. Cette règle, long- » temps négligée dans l'Église à cause de nos péchés, et méconnue » par une coupable habitude, nous voulons la rétablir et la remettre » en vigueur, pour la gloire de Dieu et le salut de toute la chrétienté. » Nous voulons donc que, pour conduire le peuple de Dieu, il soit » fait dans chaque Église un tel choix, que l'évêque nommé ne soit » pas, suivant la parole des saintes Écritures, un voleur et un larron, » mais qu'il ait le nom et la charge d'un vrai pasteur. Tel est notre » désir, telle est notre volonté, tel sera le but constant de nos efforts, » tant que nous vivrons. Nous sommes loin de détourner du service et » de la fidélité qu'on doit au roi. N'établissant rien de nouveau, ni rien de » notre propre fonds, nous voulons ce qu'exigent la nécessité et le salut » de tous ; nous voulons que, conformément aux décisions des saints » Pères, l'autorité évangélique et canonique soit maintenue, avant tout,

* « Habemus per misericordiam Dei in Tuscia multas comitum et nobilium copias ad vestrum adjutorium. » — On voit encore ici la raison pour laquelle les peuples se mettaient sous la protection du saint-siége : c'est qu'ils en recevaient des secours lorsqu'ils en avaient besoin pour repousser l'usurpation étrangère. (*Note du Trad.*)

[1] *Epist.*, v, 5-6.

[2] Ici, comme en bien d'autres occasions, Grégoire applique à la défense des investitures le passage de saint Jean, chap. 10, v. 1 : « Amen, amen, dico vobis, » qui non intrat per ostium in ovile ovium, sed ascendit aliunde, ille fur est et » latro. »

» en ce qui concerne la nomination des évêques * . » Il tient ensuite un langage plus sévère, et même menaçant, pour qu'on fasse l'élection suivant l'ordre voulu par ses décrets. Ces deux lettres prouvent le zèle avec lequel il défendait sa cause, qui était celle de Dieu.

Grégoire reçut, vers la même époque, des nouvelles de la négociation de ses légats en Allemagne. Udon, archevêque de Trèves, et Thierry de Verdun, se trouvaient alors à Rome en qualité d'envoyés de l'empire. Le dernier, député par Henri, demanda au saint-père de décider l'affaire des deux rois dans un concile à Saint-Jean-de-Latran ; et comme ce vœu fut accueilli d'une voix unanime, on jugea convenable d'envoyer de nouveaux légats en Allemagne, pour prendre une décision, au nom du pape, dans la diète convenue par les deux princes. Celui qui s'opposerait à la pacification devait être frappé sans délai de l'excommunication. Udon de Trèves s'était joint aux nouveaux légats pour servir de médiateur [1]. Mais, comme nous l'avons déjà vu, Henri avait anéanti toute espérance de pacification. Le pontife adressa donc à Udon une lettre [2], dans laquelle il lui

* Grégoire exprime ici en peu de mots tout son plan relativement à la réforme de l'Église; ses paroles sont trop belles pour que nous ne les citions pas : « Antiqua et nota sacræ institutionis est regula, non ab hominibus, sed ab Jesu Christo Deo et Domino nostro plenissima suæ sapientiæ consideratione, et veritatis definitione sancita, ipso dicente in Evangelio : *Qui intrat per ostium pastor est ovium, qui autem non intrat per ostium, sed ascendit aliunde, fur est et latro.* Quaproter quod in Ecclesia diu peccatis facientibus neglectum et nefanda consuetudine corruptum fuit, et est, nos ad honorem Dei et salutem totius christianitatis innovare et restaurare cupimus, videlicet ut ad regendum populum Dei in unaquaque ecclesia, exigente tempore, talis et eo ordine eligatur episcopus, qui juxta veritatis sententiam non fur et latro dici debeat, sed nomen et officium pastoris habere dignus existat. Hæc quidem nostra voluntas, hoc nostrum est desiderium, hoc, miserante Deo, nostrum, quoad vixerimus, indefessum erit studium. Cæterum quod ad servitium et debitam fidelitatem regis pertinet, nequaquam contradicere aut impedire volumus. Et ideo nihil novi, nihil nostris adinventionibus superinducere conamur, sed illud solummodo quærimus, quod et omnium salus postulat et necessitas, ut in ordinatione episcoporum, secundum communem sanctorum Patrum intelligentiam et approbationem, primo omnium evangelica et canonica servetur auctoritas. » *Epist.*, v, 5. (*Note du Trad.*)

[1] *Annal. Trevirens.*, p. 558.

[2] *Epist.*, v, 7.

fait part de la douleur et des angoisses que faisaient naître dans son âme les mouvements et les désordres qui bouleversaient l'État. Il se plaint de n'avoir reçu de réponse ni de ses légats ni des princes allemands auxquels il avait adressé des lettres, et il renvoie une copie des dernières, ainsi que la formule du serment prêté par le roi.

« Celui qui lit dans les cœurs, dit-il, sait quelle est depuis long-
» temps notre sollicitude et quelle est notre anxiété sur les troubles
» du royaume Teutonique. Nous lui avons adressé, et nous lui adres-
» serons encore de fréquentes prières, s'il daigne les exaucer, et
» nous les avons fait appuyer par celles d'un grand nombre d'hom-
» mes religieux et de pieuses congrégations, afin qu'il ait pitié de
» cette nation; qu'il l'empêche de tourner ses armes contre ses pro-
» pres entrailles, et de causer sa ruine; qu'il réprime, par sa puis-
» sance, la cause de la discorde, et que, par sa divine modération,
» il apaise les partis, sans les laisser s'emporter à des suites funestes
» et déplorables. Il y a plus de trois mois que nous avons envoyé nos
» instructions à Bernard, notre diacre, et à Bernard, abbé de Mar-
» seille, dont nous avons appris la captivité, et que nous avons écrit
» aux seigneurs ecclésiastiques et laïques, les engageant à faire éviter
» l'incendie, le meurtre, et les autres maux de la guerre, et à pren-
» dre, sur cette importante affaire, le parti qui nous paraissait le plus
» juste, et pour les pousser davantage, nous y avons ajouté l'in-
» jonction de l'autorité apostolique. Comme nous ignorons si vous les
» avez reçues ou si vous les avez regardées comme authentiques,
» nous vous en envoyons des copies, vous prescrivant de faire tous
» vos efforts pour que le différend soit terminé selon le jugement
» qu'elles renferment. Nous vous avons envoyé aussi le serment que
» le roi Henri nous a prêté par ses envoyés, et qui a été remis entre
» les mains de l'abbé de Cluny, afin que par cette lecture vous puis-
» siez apprécier la droiture de sa conduite envers nous, lorsque ses
» partisans prennent nos légats prisonniers. Nous avons vu par là
» qu'il n'a encore fait rien qui soit digne de lui. Nous ne permettrons
» jamais qu'il profite de cette occasion pour agir contre la justice;
» car il n'a pu obtenir, ni par ses prières ni par ses menaces, de nous
» écarter de ce que nous regardions comme juste. Nous persiste-
» rons, avec le secours de Dieu, dans ces sentiments; ni la vie, ni la

» mort ne pourront nous en détourner [1]. Agissez donc, mes très-» chers frères, afin qu'il paraisse combien vous aimez la liberté de » l'Église et le salut commun; car vous savez que si cette affaire » venait à empirer par négligence, elle répandrait non-seulement » sur l'Allemagne, mais sur toute la chrétienté des maux sans nom-» bre, et d'incalculables calamités *. »

Un autre sujet de chagrin pour le souverain pontife, c'était la situation de l'Église d'Orléans, où Rainier, élevé à l'épiscopat, contrairement aux saints canons, se livrait à la simonie, vendant au plus offrant les abbayes et les archidiaconats. Grégoire l'avait invité à comparaître à Rome; mais Rainier n'en avait tenu aucun compte. Grégoire le suspendit de ses fonctions, et le retrancha du corps de l'Église; mais il méprisa l'un et l'autre. Le pape fixa de nouveau un jour où il devait rendre compte de sa conduite dans un synode d'évêques, sous peine d'être déposé. Il écrivit, pour cet effet, à Richer, archevêque de Sens, à Richard de Bourges, à leurs suffragants, et à Rainier lui-même.

« Vous savez, dit-il à Richer et aux suffragants, combien Rainier, » évêque d'Orléans, s'est montré désobéissant au saint-siége, et dans » quelle confusion il a jeté cette Église ; cependant il est bon de vous » rappeler quelques-uns des excès dont on l'accuse; car on dit qu'il » a envahi cette Église sans élection valable du clergé et du peuple, » et sans avoir l'âge requis, et qu'il a vendu les archidiaconats et les » abbayes. Nous l'avons appelé jusqu'à trois fois pour s'en justifier, » sans qu'il ait seulement daigné envoyer quelqu'un pour faire ses » excuses, et après que nous l'avons suspendu et excommunié, il n'a » pas laissé de continuer ses fonctions épiscopales; il a même permis, » au mépris de l'autorité apostolique, à ses gens de tenir longtemps » prisonnier un clerc qui portait nos lettres. C'est pourquoi nous

[1] Il dit ici, en parlant du roi Henri : « Nunquam apud nos aut precibus aut aliqua ostentatione amicitiarum vel inimicitiarum obtinere potuit, ut quidquam pro eo, præter quod justum videretur, dicere vel censere vellemus. Atque in ea re quoad vixerimus incunctanter, Deo adjuvante, persistere nullo periculo vitæ vel mortis deterribimur. »

* *Epist.,* v, 7. Cette lettre nous montre quel zèle mettait Grégoire à la pacification de l'Allemagne, et quelle était la droiture de ses intentions. (*N. du Trad.*)

» vous enjoignons de vous assembler au lieu que vous jugerez le plus
» convenable, où vous l'appellerez pour répondre sur ces griefs. Que
» si, dans quarante jours, il n'y vient pas, ou ne se purge pas canoniquement, nous le déclarons déposé sans espoir de reprendre jamais sa dignité. Vous publierez cette sentence, et vous mettrez à
» la place de Rainier, Sanzon dont vous m'avez parlé dans vos lettres [1]. »

Sanzon était proposé pour évêque; mais on ne pouvait s'accorder sur son choix à Orléans. Sanzon s'adressa au pape, pour se justifier des reproches que lui faisaient ses ennemis. Grégoire écrivit au clergé et aux fidèles d'Orléans, pour leur recommander de recevoir avec honneur et respect le nouveau pontife, jusqu'à ce qu'il eût examiné cette affaire et prononcé un jugement définitif [2].

A la même époque mourut Suénon ou Swen, roi de Danemarck, laissant pour successeur son fils Harald. Le pape ne manqua pas de lui écrire [3] pour lui rappeler la constante soumission de son père au siége de Rome, pour l'exhorter à persévérer dans cette heureuse disposition, à se montrer fils obéissant de l'Apôtre, et à regarder la protection qu'il doit à l'Église comme son premier devoir; et puis il ajoute : « Tâchez d'employer tous vos soins, tout votre art, toute
» votre industrie, et toute votre habileté à conserver l'honneur du
» royaume que Dieu vous a confié. Que votre conduite ait de la dignité, que votre sagesse soit pleine, assaisonnée par le sel de la justice et de la miséricorde, pour que la vraie sagesse, qui est Dieu,
» puisse dire de vous : *C'est par moi que le roi règne;* soyez l'aide
» et le défenseur infatigable du pauvre, de la veuve et de l'orphelin :
» c'est par de pareilles œuvres que vous vous ferez aimer de Dieu*. »

[1] *Epist.*, v, 8-9.
[2] *Id.*, v, 14.
[3] *Id.*, v, 10.

* « Monemus insuper, carissime, ut tibi commissi a Deo regni honorem omni industria, solertia, peritiaque custodias. Sit vita tua digna, sapientia referta, justitiæ et misericordiæ condimento saleque condita ut de te vera sapientia, quæ Deus est, dicere queat : *Per me iste rex regnat.* (Proverb., VIII.) Pauperum et pupillorum ac viduarum adjutor indeficiens esto : sciens pro certo quoniam ex his operibus et condimentis amor tibi reconciliatur Dei. » C'est ainsi que Grégoire,

Pendant qu'en Allemagne les deux rois rivaux armaient à l'envi, pour décider leur querelle par la voie des armes, Grégoire ouvrit à Rome, dans les premiers jours de l'année 1078, un synode dans lequel devait se décider la même question, avec une foule d'autres qui compromettaient le repos de l'Église. Grégoire avait vu par lui-même la situation désespérée des Églises de la haute Italie. Dans plusieurs villes, les partisans de Grégoire et de Henri étaient tellement acharnés les uns contre les autres, que, chaque jour, on avait à craindre des émeutes et l'effusion du sang [1]. Plus la comtesse Mathilde cherchait à calmer les esprits, plus d'autres travaillaient avec ardeur à allumer le feu de la discorde. Le parti du roi Henri croissait de jour en jour en audace; le clergé lombard foulait ouvertement aux pieds les canons du pontife et se servait souvent, pour soutenir sa rébellion, du glaive des seigneurs. Grégoire vit qu'il fallait des mesures vigoureuses [2]; et, en conséquence, il invita à un synode, à Rome, Guibert, archevêque de Ravenne, avec tous ses suffragants, ainsi que les évêques et les abbés des districts de Firmano, de Camarino et de la Lombardie, et autres.

« Nous commencerions, leur dit-il, par vous donner la bénédiction apostolique, si l'autorité des saints Pères n'était point opposée à votre témérité. Combien vous avez offensé l'Église romaine, » votre sainte mère, et celle de tous les chrétiens; combien vous y » avez suscité de troubles, c'est ce que Dieu sait, c'est ce que vous » montrent la règle des Pères et votre propre conscience; mais comme » il est de la nature humaine de pécher et d'avoir de l'indulgence » pour ceux qui se repentent, l'Église de Jésus-Christ, fondée par » son sang, vous attend encore comme une tendre mère, espérant » que vous rentrerez dans son sein; elle ne veut pas votre perte, elle

dans son infatigable zèle, instruisait les rois; ses paroles sont si belles, qu'on devrait les graver sur les palais des souverains. (*Note du Trad.*)

[1] Fiorentini.

[2] Fiorentini dit : « Dispiaceva a Gregorio, che si videssero anche nel cuor di Toscana non pochi fautori di quell' heresie medesime c'avevano alienati da lui quasi tutti chierici Lombardi, e prevedeva, che non solo in Alemagna sarebbero que' bollori scoppiati in sanguinose guerre civili, ma che l'Italia non sarebbe stata lontana da' tumulti. »

» court plutôt au-devant de votre salut. C'est pourquoi, mu par le « désir de votre salut, et de celui de tout le troupeau de Jésus-» Christ, nous vous enjoignons, par notre autorité apostolique, de » vous trouver au prochain synode, certains que vous n'aurez rien » à craindre, ni pour votre vie, ni pour vos membres, ni pour ce » qui vous appartient, et que vous serez à l'abri de toute injure, du » moins de la part de ceux qui nous sont soumis. Nous voulons » que vous sachiez aussi que jamais ni la haine, ni la prière, ni l'or-» gueil honteux du siècle ne pourront nous déterminer à être injuste » à votre égard; que loin de là, nous sommes disposé à modérer » la rigueur de la justice, autant que nous pourrons le faire sans » compromettre le salut de vos âmes et le nôtre. Car nous désirons » plutôt, Dieu nous en est témoin, travailler à votre salut et à celui » du peuple qui vous est confié, que de chercher en quelque chose » notre avantage temporel [1]. »

Il y avait à ce concile plus de cent archevêques, évêques et abbés, sans compter un grand nombre de laïques [2]. Les deux rois y avaient envoyé des ambassadeurs. Ceux de Rodolphe avaient eu de la peine à pénétrer en Italie, ce fut en alléguant mille prétextes qu'ils purent passer. Ils venaient annoncer au saint-père la soumission du roi leur maître, et le prier de prendre en pitié le triste état où se trouvait l'Église d'Allemagne. Les envoyés de Henri se présentèrent également pleins de soumission et de respect devant l'auguste assemblée; ils élevèrent des plaintes contre Rodolphe qui s'était rendu coupable, disaient-ils, de trahison et d'infidélité envers son légitime souverain, et qui, par son usurpation, méritait les anathèmes du siége apostolique. Il y avait au sein même du concile bien des gens qui partageaient ces idées; mais Grégoire déclara que, dans une affaire aussi importante, il ne pouvait encore rien décider, de crainte de faire tort à l'un ou à l'autre des prétendants. « Cependant, dit-il, comme cette querelle » et ces troubles du royaume ont causé à l'Église des maux incalcu-» lables, nous jugeons à propos d'envoyer sur les lieux des légats sa-» ges et prudents, qui convoqueront les hommes pieux de tout ordre, » afin d'établir, par la grâce de Dieu et avec leurs concours, la paix

[1] *Epist.*, v, 13.
[2] Ce concile est le quatrième de Grégoire.

» et la concorde, ou de favoriser de tous leurs moyens le parti qui » tient en sa faveur le droit de la justice ; pour que le parti qui n'a » pas ce droit se désiste ; et que la justice et les lois obtiennent leur an- » cienne vigueur. Comme nous n'ignorons pas que certaines personnes, » poussées par un mouvement satanique, par l'ambition et l'avarice, » préfèrent le trouble au repos, nous défendons à qui que ce soit, » roi, archevêque, évêque, duc, comte, marquis, seigneur, de met- » tre un obstacle à ce que nos légats accomplissent leur mission de » paix et de justice. Quiconque serait assez téméraire pour violer ce » décret, et pour s'opposer à la mission de nos légats, nous le lions » par les liens de l'anathème, non-seulement dans son esprit, mais « encore dans son corps ; de sorte que nous le privons de toute pro- » spérité dans cette vie, et que nous lui ôtons la victoire dans ses ar- » mes, afin qu'il soit confondu et touché d'un double repentir [1]. »

La sentence d'excommunication fut renouvelée contre les archevêques Thedalde de Milan et Guibert de Ravenne, le pape le suspendit de toute fonction ecclésiastique. Arnould de Crémone, ayant été accusé et convaincu de simonie, fut déposé sans espoir de recouvrer jamais sa dignité. Roland de Trévise, qui, pour obtenir un évêché, s'était chargé d'annoncer à Grégoire sa déposition, fut frappé d'un anathème perpétuel. Contre le cardinal Hugues le Blanc, qui avait répandu en Allemagne un infâme libelle contre Grégoire, on prononça une sentence irrévocable.

Enfin, dans ce synode, la rigueur de l'excommunication fut tant soit peu mitigée [2]. La femme, les enfants, les domestiques, les serfs, les vassaux d'un excommunié ; ceux qui ne sont pas assez élevés à la

[1] « Quicumque autem temerario ausu (quod non optamus) hujus nostræ constitutionis violator extiterit, legatisque nostris ad hanc pacem componendam euntibus prænominatis fraudem opponere tentarit, vinculo eum anathematis alligamus, et non solum in spiritu, verum etiam in corpore, et in omni prosperitate hujus vitæ apostolicâ auctoritate innodamus et victoriam ejus in armis auferimus. » *Voyez* Coleti ou Paul Bernr., c. 99, et aussi Labb., t. X. p. 370. Gerbert ajoute, p. 62, d'après Ms. Murens, que le pape avait résolu d'aller lui-même en Allemagne, et qu'il congédia les envoyés de Henri sans leur donner la bénédiction apostolique, mais que « Rodulphi legato clam impertiit, quia per omnia ipsum obedientissimum et consentaneum sibi et apostolicæ sedi minime dubitaverat. »

[2] Sed tantum ad tempus temperamus.

cour d'un prince pour prendre part à ses mauvais conseils ; ceux qui communiquent par ignorance, ou qui n'ont des rapports qu'avec ceux qui communiquent avec les excommuniés, n'encourent pas la peine de l'excommunication. Les voyageurs, les pèlerins, s'ils n'ont pas d'autres ressources, peuvent recevoir des secours d'un excommunié, et il n'est pas défendu à celui-ci de faire des actes de charité *.

Mais ce concile, loin de calmer les esprits, ne fit que les enflammer et les aigrir davantage. Dans la Lombardie, l'invitation du pape n'avait été respectée par personne. Dès qu'on y eut appris les décisions du concile, les partis s'élevèrent avec plus d'audace les uns contre les autres. A Lucques, il y avait une division entre l'évêque Anselme et la partie du clergé qui ne voulait pas se conformer à la discipline de l'Église. Ce fut en vain que Mathilde fit tous ses efforts pour ramener le calme, pour consoler et soutenir l'évêque, elle ne put réprimer l'insolence des clercs, et Anselme écrivit au pape que la force, loin de servir, ne ferait qu'augmenter le trouble [1].

En tournant ses regards vers l'Italie méridionale, Grégoire y rencontrait un spectacle non moins affligeant. Les hordes normandes avaient envahi et dévasté la Marche d'Ancône, Spolète, Bénévent et d'autres provinces que l'Église romaine regardait comme ses domaines, et le glaive étendait de jour en jour leur domination. Par

* Plusieurs auteurs ont exposé ces détails pour tourner le pontife en ridicule. Mais, comme nous avons déjà dit, pour juger des actes d'un homme, il faut prendre les idées du siècle où il a vécu. Il était alors sévèrement défendu d'avoir des rapports avec un excommunié, et cette défense faisait partie du droit public. En partant de cette considération, Grégoire, en faisant des exceptions à la règle, nous paraîtra non ridicule, mais charitable. — C'est à ce concile qu'il faut rapporter un autre acte d'humanité qui fait honneur à Grégoire et à ses prédécesseurs. Depuis un temps immémorial, et par une coutume barbare, les malheureux naufragés jetés sur la côte étaient dépouillés. Grégoire, outré de cet usage atroce, le proscrit avec sévérité dans ce concile, à l'exemple de ses prédécesseurs. Voici ses paroles : « Et quoniam Dei judicio nonnullos naufragio perire cognoscimus et eos quasi legali jam jure, diabolico imo instinctu, ab his quibus misericorditer sublevari et consolari deberent, deprædari conspicimus : statuimus et sub anathematis vinculo, ut a prædecessoribus nostris statutum est, jubemus ut quicumque naufragum quemlibet et bona illius invenerit, secure tam eum quam omnia sua dimittat. » Labb., t. X, p. 370. (*Note du Trad.*)

[1] Fiorentini.

la mort de Landolphe VI, la principauté de Bénévent avait perdu son seigneur, et Guiscard la morcela suivant ses caprices. Déjà, l'année précédente, Salerne avait été vivement attaquée et prise par ce chef soutenu des habitants d'Amalfi. Avec le prince Gisulphe s'éteignit la race souveraine des Lombards, cinq cents ans après l'arrivée d'Alboin. Ces conquêtes avaient rendu Robert Guiscard un seigneur tellement puissant, que son épée paraissait aussi invincible que sa cupidité était insatiable [1]. Quelle impression pouvait faire la parole du pape sur un prince puissant et victorieux! Aussi Grégoire ne se contenta pas, dans le dernier synode, de proclamer l'anathème contre ceux qui occupaient les terres de l'Église, il rassembla des troupes contre eux [2]. Robert marcha sur Capoue et fit en même temps le siége de Bénévent, ville sur laquelle le pape exerçait un droit de suzeraineté, d'après une cession de Henri III [3]. Mais le duc normand trouva un nouvel ennemi dans la personne de Jourdan, fils de son frère Roger, qui gouvernait Capoue, et qui anima si bien les seigneurs du pays contre son oncle, qu'après plusieurs batailles et conquêtes, il le força à un accommodement qui devint en même temps le prélude de la paix entre Robert et Grégoire, et dont Didier, abbé du Mont-Cassin, fut le négociateur [4].

Cependant le parti de Henri acquérait en Allemagne une prépondérance qui semblait annoncer au saint-siége des jours bien tristes. Le prince se trouvait près de Ratisbonne où il attendait les députés qu'il avait envoyés à Rome; ceux-ci arrivèrent bientôt avec la lettre du pape qui convoquait tous les ordres de l'Allemagne [5] à une diète où devait se traiter l'affaire des deux rivaux. Cette décision ne fit qu'irriter Henri; il ne voulait point d'enquête judiciaire. A ses yeux, Rodolphe était un rebelle, l'injustice de sa cause claire et évidente. Aussi armait-il plus que jamais, tout en négociant avec les Saxons, et

[1] *Voy.* Sigon., *Hist. ital.;* Muratori, *Hist. de l'Italie,* ann. 1078; Sismondi, *Hist. des républiques italiennes,* t. I, p. 370 et suiv.

[2] Si toutefois le récit de Petrus Diaconus est vrai, t. III, p. 45.

[3] Guilielm. Appul. dit, lib. III : « Urbs erat hæc Romano subdita papæ, atque sui juris. »

[4] Guilielm. Appul., l. III.

[5] *Epist.,* V, 15. Paul Bernr., c. 100.

en convoquant une assemblée à Frizlar[1]. Les Saxons s'y rendirent, mais les partisans de Henri ne s'y montrèrent qu'en petit nombre; on fut donc obligé de tout remettre à une autre réunion. Henri ne cherchait ainsi qu'à amuser ses ennemis, jusqu'à ce qu'il fût prêt à marcher contre eux.

De son côté, Rodolphe avait réuni des forces considérables dans la Saxe et dans la Thuringe. A la Pentecôte de cette année, il avait communiqué aux Saxons, à Goslar, son plan de campagne[2]. Pendant tout l'été, la Bavière et la Saxe avaient été un théâtre de guerre et de troubles entre les deux partis; dans l'Argovie et la Thurgovie, l'anarchie était générale; des hordes dévastatrices parcouraient également la Franconie et l'Alsace. Mais la Souabe souffrait plus que toutes les autres provinces. L'évêque Burchard de Bâle et Werner de Strasbourg avaient armé de nombreux paysans qu'ils conduisaient contre Berthold de Carinthie; mais ils furent battus et mis en fuite. Pour effrayer le peuple des campagnes par un châtiment exemplaire et l'empêcher de se lever désormais à la voix du clergé, Berthold fit mutiler tous ses prisonniers. Les partisans de Henri eurent généralement beaucoup à souffrir dans ces provinces[3].

On avait répandu le bruit de la mort d'Eckard, abbé de Richenou; Ulrich, abbé de Saint-Gall, s'était emparé de son abbaye, du consentement de Henri. Quand Eckard revint de l'Italie, il s'éleva une vive querelle entre les deux prélats, et le pays fut livré à de nouveaux désordres. Les troupes du duc Berthold trouvèrent l'occasion favorable pour envahir les riches possessions de Saint-Gall, et ravager les belles campagnes du Brisgau par le fer et le feu; en sorte que,

[1] Gerb., p. 62.

[2] Gerb., p. 63, ajoute, d'après un écrivain contemporain : « Illuc ad eum legati Philippi regis Galliarum et Flandringorum et Lotharingorum quam plurium, nec non regis Ungariorum adjutorium ipsi propter Deum et sanctum Petrum ad defensionem sanctæ Ecclesiæ et regni totius Teutonicorum studiosissime promittentium advenerant. » Assertion qui nous paraît fort douteuse, parce qu'elle a une trop grande étendue.

[3] Tschudy, ann. 1078. La Suisse était généralement pour Rodolphe, car presque partout, et notamment à Zurich, les bourgeois étaient convenus de forcer les prêtres à quitter leurs femmes et à mener une vie plus régulière. *Voy.* Muller, *Hist. de la Suisse*, t. I, p. 415.

pendant plusieurs années, les religieux du monastère furent privés de leurs moyens d'existence, et se virent obligés, pour y pourvoir, de vendre les précieux ornements de leur église [1]. Ces excès excitèrent dans l'âme d'Ulrich un vif ressentiment contre Berthold et contre tous les partisans de Grégoire; pour s'en venger, il marcha contre les forteresses de ses ennemis, et les réduisit en cendres.

Cependant Henri ne cessait de nommer de nouveaux évêques; il plaça sur le siége de Constance son chapelain Thietbald, et nomma archevêque de Trèves Engelbert, homme d'une naissance illustre, et lui donna l'investiture par la crosse et l'anneau [2]. Quand il apprit les préparatifs de Welf et de Berthold, il résolut d'empêcher leur jonction avec Rodolphe. Au mois d'août, lorsque ces deux princes se furent mis en marche, et que de son côté Rodolphe s'avança de la Saxe, Henri, à la tête d'une armée puissante, se promit un triomphe facile sur les uns et les autres en temporisant et en divisant les forces de ses ennemis. Dans cette vue, il députa vers Rodolphe et vers les autres seigneurs saxons pour faire des propositions de paix. Une suspension d'armes fut arrêtée. Pendant que Henri faisait ainsi négocier avec son rival, douze mille paysans attaquèrent, d'après ses ordres, et avec une fureur aveugle, les deux ducs campés sur les bords du Necker [3]; les assaillants éprouvèrent de nombreuses pertes, et presque tous leurs prisonniers furent mutilés. Dans le même temps, lorsque ses envoyés furent à peine sortis du camp saxon, Henri fit marcher ses troupes pour attaquer l'ennemi.

Ce fut près de Melrichstadt, dans la Franconie, aux bords de la Strewe, que les deux armées se rencontrèrent. Rodolphe, pris à l'improviste par cette attaque soudaine, eut à peine le temps de ranger ses troupes en bataille, et de leur adresser à la hâte quelques paroles d'encouragement, quand déjà le cliquetis des armes et les cris des mourants se faisaient entendre. Rodolphe était constamment à la tête des siens, et son héroïque exemple fut si efficace, que, dès le premier choc, deux colonnes de l'armée de Henri furent enfoncées;

[1] Burkh. *de Cas. S.-Galli*, dans la collection de Goldast, t. I, p. 68. J. de Muller, *Hist. de la Suisse*, t. I, p. 326.

[2] *Annal. Trevir.*, ann. 1078.

[3] Berthold. Const. dit: « Duodecim millia populi conjurati. »

néanmoins la victoire était indécise; une foule de braves tombaient des deux côtés. Là où Rodolphe ne pouvait se trouver, était le vaillant Otton de Nordheim, qui offrait dans sa personne un modèle de bravoure chevaleresque. Henri eut la douleur de voir périr sous ses yeux son fidèle conseiller, le vieux comte Eberard le Barbu, de la maison de Nellenbourg, ainsi que Poppon VIII, comte de Henneberg [1], fondateur de cette maison. Ce dernier laissa dans la douleur trois fils, Poppon, Gottwald et Gottbert, et sa femme Hildegarde, fille de Louis le Barbu, landgrave de Thuringe. Thiebald et Henri de Lechsgemund, et une foule d'autres personnages distingués, furent tués à côté du monarque, qui perdit ainsi une partie considérable de sa noblesse. Cependant la résistance de ses guerriers fut tellement opiniâtre que bientôt le désordre se mit dans les rangs de Rodolphe, et que plus d'un combattant chercha son salut dans la fuite : de ce nombre étaient Werner, archevêque de Magdebourg ; Bernard, archidiacre et légat de l'Église romaine; Sigefroi de Mayence et Adalbert de Worms. Leur fuite jeta l'épouvante dans toute l'armée, et tous les efforts de Rodolphe pour arrêter les fuyards demeurèrent inutiles, quand soudain Otton et le comte palatin Frédéric firent entendre le cri de guerre saxon : *Saint Pierre ! saint Pierre !* fondirent de nouveau sur les troupes de Henri et en firent un carnage horrible. La confusion se mit dans leurs rangs; elle augmenta encore quand on entendit le bruit que le roi Henri était tué. Effrayée de cette nouvelle, l'armée tourna immédiatement le dos, et l'ennemi la poursuivit l'épée à la main jusqu'à Wurzbourg; les Saxons pénétrèrent dans la ville et y laissèrent une garnison. L'infanterie de Henri avait horriblement souffert dans sa fuite. Bientôt Frédéric revint sur le champ de bataille. Le duc Otton y retourna de même. Mais, en voyant les troupes qui l'occupaient, il les prit pour des détachements ennemis; ses forces épuisées l'empêchèrent de les attaquer, et il envoya quelques-uns des siens pour faire une reconnaissance; comme ces envoyés tardèrent à revenir, il les crut arrêtés et retourna chez lui par un autre chemin. Frédéric réunit son armée et passa la nuit en plein air, au milieu des cris de triomphe. Le lendemain 13 août, il fit enlever tout le butin que ses soldats pouvaient emporter ; le reste fut brûlé. Pendant que Henri

[1] *Vir mire fortis,* abb. Ursperg.

rentrait dans Wurzbourg et provoquait les Saxons à un nouveau combat[1], Frédéric regagna la forêt de Thuringe pour se rendre à Smalkald. Le long de la route ses soldats n'avaient cessé de faire retentir l'air de leurs hymnes guerriers et de leurs chants de triomphe. Mais leur passage fut marqué par la plus horrible dévastation. La population, qui se sentait coupable d'avoir pillé et massacré la veille les fuyards saxons, avait cherché un refuge dans les bois, d'où elle eut la douleur de voir ses villages et ses hameaux en flammes, digne récompense de ses actions. Frédéric délivra Sigefroi de Mayence et le légat Bernard, que les Thuringiens retenaient captifs, et rentra triomphant dans la Saxe[2]. Le jour de son arrivée fut une fête pour tout le pays ; on remercia Dieu de leur avoir accordé cette victoire, et d'avoir délivré tant d'ecclésiastiques. Cependant l'évêque de Magdebourg avait été égorgé par les habitants des campagnes ; celui de Mersebourg avait été complétement dépouillé, aussi bien que le duc Magnus et le comte Herrmann, son oncle paternel[3].

Les Saxons s'attribuèrent la victoire, parce qu'ils étaient restés maîtres du champ de bataille, mais c'était une victoire qui méritait à peine ce nom ; car leurs forces étaient tellement affaiblies, qu'ils ne pouvaient profiter de leurs prétendus avantages. Comme Henri, ils avaient été repoussés ; comme lui, ils avaient perdu beaucoup de monde et s'étaient vus contraints de reculer.

Henri se retira à Ratisbonne pour lever de nouvelles troupes; autour de lui s'étaient rassemblés les grands du royaume. Le monarque leur dit que, « pour dire la vérité, la guerre était finie, et qu'il ne lui restait qu'à les convier à partager le fruit de la victoire ; que la Saxe était épuisée en hommes ; que si de nouveaux habitants ne venaient s'y établir, ce pays deviendrait la demeure des bêtes fauves ; que dans la dernière bataille presque toute la noblesse saxonne avait péri, et

[1] Ms. Petershus. dans Gerbert, p. 66, et *Auctor Vitæ Henrici.*

[2] Suivant plusieurs auteurs, ils avaient été faits prisonniers par les troupes de Henri.

[3] Cette relation de la bataille a été tirée de Bruno, p. 137-138 ; *Auctor Vitæ Henrici IV*, dans Reub ; Berthold. Const., ann. 1078 ; abb. Ursperg., p. 170 ; *Auctor Apol. Henrici,* p. 194; Aventinus, *Annal. Boior.,* l. v; Gerbert, p. 65; *Annal. Saxon.,* ann. 1078.

que le peuple, mécontent de ses chefs, n'attendait que son apparition pour lui demander non l'honneur et la liberté, mais la vie. » Plusieurs des princes allemands ajoutèrent foi aux paroles de Henri, se crurent déjà maîtres des riches domaines de la Saxe, et lui fournirent des renforts considérables; des bandes d'éclaireurs s'avancèrent jusqu'aux montagnes qui bordent les forêts de la Thuringe, où elles apprirent que les Saxons faisaient d'immenses préparatifs et que soixante mille hommes étaient déjà sous les armes, résolus de mourir pour la défense de leurs foyers et de leur liberté. A cette nouvelle, ils n'eurent rien de plus pressé que de rebrousser chemin [1].

Henri quitta la Bavière pour entrer dans la Souabe, qui n'était que faiblement défendue par les partisans de Rodolphe. Les domaines de Welf et de Berthold furent entièrement dévastés [2]. Ce fut vers l'époque de la solennité de la Toussaint, qu'une ruine complète menaça les églises, dont près de cent avaient déjà été pillées ou brûlées [3]. Les monastères eurent le sort qu'avait éprouvé celui de Richenou [4]. Les évêques, les abbés et les ecclésiastiques de tout rang furent ignominieusement traités [5], les femmes déshonorées et enlevées; tout ce qu'il y avait de beau et de sacré était foulé aux pieds, et tous les maux de la guerre civile pesaient sur ce peuple; car la dernière bataille avait exaspéré les esprits. Cependant aucun seigneur allemand ne se rattacha au parti du roi. Le seul comte de Montfort fut assiégé dans sa forteresse de Tubingen; mais il bravait les efforts de l'empereur, lorsque déjà tout le reste du pays gémissait sous le poids de ses armes.

Ce fut devant cette place que mourut Udon, archevêque de Trèves et fils du comte Eberard de Nellenbourg [6]. Cette même année le pape lui avait envoyé une lettre [7], dans laquelle il exprimait la douleur

[1] Gerbert, p. 65; Bruno., p. 138.

[2] « Præda, ferro et igni omnia circumquaque devastavit. »

[3] Gerbert cite, p. 66, un diplôme de Henri V, ann. 1107, dans lequel il promet de restituer les biens des églises, de réparer les pertes et les dommages, et de leur rendre tous les anciens priviléges.

[4] *Voy.* ce même diplôme.

[5] Sigon., *de Regno Italic.*, ann. 1078.

[6] *Annal. Saxon.*, ann. 1078.

[7] *Epist.*, v, 16.

profonde où le mettaient l'état de l'Allemagne et la malheureuse situation de l'Église. « Plus les affaires se compliquent, plus, lui dit Gré» goire, l'anxiété et les soucis pénètrent mon âme. » Ensuite il lui demanda comme à un ami de lui donner des nouvelles positives de l'état des affaires, de l'aider, par ses conseils, à mettre un terme à la fureur des discordes, et à rétablir la paix si universellement désirée. Il engage Udon à faire connaître à tous les seigneurs les intentions et la volonté du pape, et à venir le trouver à Rome. Grégoire veut que la trêve dure quinze jours après la fin de l'assemblée, et que Henri fournisse à ses légats, qui sont depuis longtemps en Allemagne, le moyen de revenir avec sécurité.

Il fit connaître les mêmes dispositions dans une circulaire adressée à tous les États de l'Allemagne : « Dans le concile tenu cette année » à Rome, nous avons déjà déclaré, dit-il, avec quelle attention nous » cherchons à faire cesser dans votre royaume les malheurs, les » meurtres et les dissensions qui le désolent, afin de lui rendre la » paix, la justice et son ancienne splendeur. Nous avons ordonné, » d'après le jugement du Saint-Esprit, qu'on convoque dans votre » royaume une diète, composée des évêques et des laïques qui crai» gnent Dieu, et qui désirent la paix, et qu'en présence de nos légats » on décide de quel côté est la justice. C'est avec une profonde dou» leur que nous avons appris qu'il y a eu des hommes assez pervers » pour empêcher la tenue de cette diète, qui avait été annoncée, et » cela, afin de satisfaire leurs passions au milieu de la désolation » générale. Personne ne nous croira jamais capable de favoriser » celui dont la cause aurait été reconnue injuste; car nous aimons » mieux la mort pour votre salut, que toute la gloire du monde pour » votre perte. S'il se trouve des gens qui, s'appuyant sur de fausses » indications, osent soutenir le contraire, ne leur accordez aucune » confiance. Nous craignons Dieu, et tous les jours nous sommes » affligés pour l'amour de lui; nous méprisons l'orgueil et les vaines » jouissances du siècle, notre espérance et notre consolation sont » en Dieu [1]. »

Mais ce qu'il y a de plus admirable dans Grégoire, et ce qui montre le mieux jusqu'où allait la force de son génie, c'est que les affaires

[1] *Epist.*, VI, 1.

compliquées de l'Allemagne ne l'empêchèrent pas de s'appliquer à celles des autres royaumes. Malgré la révolte du clergé de l'Allemagne et de l'Italie, il ne relâcha rien de sa fermeté pour poursuivre les deux grands vices, la simonie et l'incontinence. Il ne craignait pas de multiplier le nombre de ses ennemis, lorsqu'il pouvait diminuer celui des mauvais pasteurs. Nous avons déjà vu qu'il avait trouvé dans Hugues, évêque de Die, un autre lui-même, un homme droit, juste et sévère. Hugues, en effet, justifia complétement la confiance du pontife. Animé des sentiments de son maître, et poussé par son propre zèle, il poursuivait avec ardeur la réforme de l'Église gallicane. Durant sa longue légation en France, il tint, par les ordres de Grégoire, des conciles à Anse en Bourgogne, à Clermont, à Dijon, à Autun, à Poitiers, à Lyon, etc. Nous n'avons pas les actes de tous ces conciles, mais les chroniques de cette époque, la correspondance de Grégoire avec son légat, et les canons du concile de Poitiers, nous montrent qu'on y proscrivait avec sévérité les deux grands vices de l'époque, la simonie et l'incontinence des clercs, et qu'on déposait sans pitié les évêques ou les prêtres qui ne se conformaient pas à ces points de discipline.

Au concile de Clermont, Hugues déposa Étienne de Clermont, qui avait usurpé le siége du Puy, et Guillaume, qui avait usurpé celui de Clermont. Il sacra, pour évêque de cette dernière ville, Durand, second abbé de la Chaise-Dieu.

Le concile d'Autun, tenu en 1077, est un des plus remarquables. Hugues l'avait convoqué en vertu des ordres de Grégoire [1]. Il s'y trouva, de France et de Bourgogne, un grand nombre d'évêques, d'abbés et de seigneurs laïques. Gérard, qui était allé à Rome pour s'excuser d'avoir reçu l'investiture de Henri, par l'ignorance où il était que le pape l'eût défendu et que le roi fût excommunié, fit valoir ses excuses au concile, et fut rétabli dans son siége de Cambrai et d'Arras. Manassès, archevêque de Reims, accusé par son clergé de simonie et de violence, fut suspendu de ses fonctions, parce qu'ayant été appelé à ce concile pour se justifier, il n'y comparut point. Quand les chanoines de Reims qui l'avaient accusé revinrent chez eux, Manassès leur tendit des embûches, détruisit enfin leurs maisons,

[1] *Epist.*, IV, 22.

s'empara de leurs biens, et vendit leurs prébendes. Ayant reçu plus tard des lettres du pape pour aller se justifier dans un concile de six évêques, il prit le chemin de Rome [1].

Dans ce même concile, on nomma archevêque de Lyon Gebuin, archidiacre de Langres, à la place de Humbert, qui avait été déposé comme simoniaque. Gebuin résista longtemps à cette élection, et se réfugia près de l'autel; mais on l'arrêta pour le sacrer le dimanche suivant. Reinard, évêque de Langres, homme distingué par ses manières nobles et par son éloquence, fut fort affligé de ce choix qui lui enlevait l'ornement de son clergé [2].

On jugea, dans ce même concile, plusieurs autres évêques de France, comme il paraît par une lettre du légat Hugues de Die, où il en rend compte au pape en ces termes : « Nous prions votre paternité de vouloir bien nous faire connaître son sentiment relativement » à la déposition des évêques de Reims, de Bourges et de Chartres. » Que votre paternité sache aussi que le prétendu évêque de Noyon » étant menacé d'un examen public, nous a confessé la simonie en » présence des évêques de Laon, de Langres et de quelques autres; » c'est pourquoi il nous a promis sur les Évangiles de quitter cette » église quand vous l'ordonnerez. L'évêque de Senlis, ayant reçu l'investiture de la main du roi, a été ordonné par cet hérésiarque de » Reims, malgré la défense que vous lui aviez faite de ne pas sacrer » des évêques de ce genre. L'évêque d'Auxerre, ordonné avant l'âge, » n'a pas pris l'investiture de la main du roi, quoiqu'il eût gagné ses » bonnes grâces. Quant à l'archevêque de Sens, je crois que vous » aurez déjà appris l'injure qu'il a faite à votre autorité, pendant » notre légation. L'archevêque de Bordeaux, ayant été appelé l'année » passée au concile de Clermont, n'y vint point, et ne s'en excusa pas » canoniquement : c'est pourquoi il fut suspendu; mais il n'a pas cessé » d'exercer ses fonctions, au mépris de notre censure. Étant encore » appelé au concile d'Autun, nous l'avons suspendu, parce qu'il ne » nous a point envoyé d'excuses. Nous prions donc votre sublimité de » nous écrire ce qu'elle veut faire relativement à tous ces sujets [3]. »

[1] Labb., *Concil.*, t. X, p. 360.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*, p. 365.

D'Autun le légat se rendit à Lyon, et de Lyon au Puy. Là, il déclara Étienne, évêque de cette ville, indigne de l'épiscopat, prononça la sentence de déposition, menaça de l'anathème tous ceux qui le reconnaîtraient encore pour pasteur. Grégoire confirma cette sentence, ordonna à tous les évêques de France de la publier dans leurs diocèses, et défendit à qui que ce fût de faire quelque offrande à l'église de Notre-Dame du Puy et aux clercs qui la desservaient, tant que l'usurpateur Étienne prétendrait se maintenir sur son siége. Il recommanda en même temps au chapitre de procéder à l'élection d'un nouveau pontife [1].

Gérard, évêque de Cambrai, étant de retour du concile d'Autun où il s'était justifié, s'appliqua avec zèle à faire exécuter les décrets de Grégoire contre la simonie et l'incontinence; il défendit l'entrée du chœur aux chanoines qui ne voulaient pas s'y conformer. Les chanoines en appelèrent au métropolitain et écrivirent en même temps une lettre aux chanoines de Reims, pour les engager à entrer dans leur cause et à défendre contre Rome la gloire et la liberté du clergé, qu'on voulait soumettre à un joug insupportable, et réduire à la mendicité, en leur défendant d'avoir plus d'une prébende, quoiqu'il en faille souvent trois ou quatre pour l'entretien nécessaire. Ils se plaignaient surtout de l'évêque de Langres et de Hugues de Die, dont ils disaient de ne pas même connaître le nom. Ils ajoutaient que leur évêque n'avait rien répondu aux remontrances qu'ils lui avaient faites sur les nouveaux décrets, sinon qu'il n'osait transgresser les ordres de Hugues de Die. En finissant, ils exhortèrent le clergé de Reims à résister à ces décrets. « Si vous avez du cœur, disaient-ils, vous mépriserez tous ces conciles qui nous couvrent de confusion. Pour nous, notre parti est pris. Nous garderons nos usages, qui ont été sagement établis par l'indulgence de nos pères, et nous ne consentirons pas aux nouvelles traditions qu'on veut introduire [2]. »

Les chanoines ne se contentèrent pas de ces écrits, ils soulevèrent le peuple de Cambrai en leur faveur. On ne pouvait plus parler contre la simonie ou l'incontinence, sans s'exposer à la fureur d'une populace que le chapitre avait gagnée à sa cause. Le bruit courait même que

[1] *Epist.*, IV, 18 et 19.
[2] Hug. Flavin, *Chron.*

les habitants avaient brûlé un homme, pour avoir dit qu'un prêtre simoniaque ou incontinent ne devait pas célébrer la messe, et qu'il n'était pas permis de l'entendre. Grégoire, alarmé de ce bruit, qui alla jusqu'à Rome, chargea Josfroi, évêque de Paris, de s'informer de ce fait, et s'il le trouvait vrai, d'excommunier les auteurs et les complices de ce crime. Il ajoute : « Nous vous prions, et nous vous » avertissons de signifier, de la part du saint-siége, à tous les évêques » de France qu'ils aient à suspendre de leurs fonctions tous les prêtres » de leurs diocèses qui ne voudront pas quitter leurs femmes, et vous- » mêmes, ne manquez pas de publier la même chose dans toutes les » assemblées où vous vous trouverez. Si vous rencontrez des évêques » négligents sur ce point, ou des prêtres qui usurpent indignement » le nom et la dignité ecclésiastique, et qui sont rebelles à nos ordres, » défendez au peuple, de la part de saint Pierre et de la nôtre, d'en- » tendre la messe de ces prêtres scandaleux, afin que cette confusion » les porte à se corriger [1]. »

Manassès, suspendu de ses fonctions, écrivit au pape une lettre fort soumise, où, sans parler directement de son affaire, il le prie de lui conserver les priviléges qu'il a, de n'être pas obligé de répondre aux légats romains, soit qu'il soit cité ou non; mais de ne répondre qu'au pape lui-même, comme il espère le faire bientôt en se rendant à Rome pour Pâques. Manassès affecte dans cette lettre un grand zèle pour le bon ordre. Il se plaint de ce que l'évêque de Soissons et l'évêque de Laon ont ordonné, sans son consentement, et pendant son absence, un évêque à Amiens, quoique cet évêque eût reçu l'investiture d'un laïque. Il ajoute que Guarmond, archevêque de Vienne, était venu dans la province de Reims, se disant légat du saint-siége,

[1] De cætero rogamus te et multum admonemus, ut omnibus confratribus et coepiscopsis tuis per totam Franciam ex apostolica auctoritate significes, quatenus et illis sacerdotibus, qui a turpidine fornicationis cessare noluerint, omne officium sacris altaribus ministrandi penitus interdicant, et tu ipse in omni loco et conventu id prædicare non cesses. Et si in hac re aut episcopos tepidos, aut illos qui sacrorum ordinum nomen et officium indigne pro supradictis criminibus usurpare præsumunt, rebelles esse cognoveris, omni populo ne eorum ulterius officium suscipiat ex parte beati Petri et nostra apostolica auctoritate ubique interdicas, ut vel hoc modo confusi ad emendationem vitæ suæ et ad castitatem religiosæ continentiæ, redire cogantur. (*Epist.,* IV, 20.)

y avait déposé et rétabli des prêtres, et n'en était sorti qu'après avoir rempli sa bourse. Il prie le pape d'ordonner à Hugues de Die de rétablir dans ses fonctions Drogon, évêque de Terouanne, que le légat avait interdit. « Il demande, dit-il, cette grâce pour un évêque respec-» table par son âge; puisque, après être resté longtemps dans l'ordre » de prêtrise, il était cependant évêque depuis plus de soixante ans [1]. »

Grégoire renvoya une copie de cette lettre à Hugues de Die et à Hugues, abbé de Cluny, les priant d'examiner avec grande attention les griefs de l'archevêque de Reims, de l'aider dans son ministère, s'il obéit au saint-siége. Il fait voir qu'il ne s'est pas laissé tromper par la lettre artificieuse de Manassès; puisqu'il dit à ses légats qu'il ne cherche que des délais et des subterfuges. « Agissez donc, dit-il, avec » force et avec prudence, afin que tout se fasse selon la charité. Que » ceux qui sont opprimés trouvent en vous des défenseurs, et les » oppresseurs, des hommes qui aiment la justice [2]. »

Il écrivit également à l'archevêque de Reims pour rejeter le prétendu privilége qu'il se glorifiait d'avoir, de ne répondre qu'au pape et non aux légats romains. « Si par les légats romains, dit-il, vous » n'entendez que ceux qui sont nés à Rome, ou qui, après y avoir » été élevés dès l'enfance, y ont quelque dignité ecclésiastique, nous » sommes surpris que vous vouliez diminuer nos droits et vous exemp-» ter, seul, de ce que nos prédécesseurs ont pratiqué dans toutes les » occasions. Vous savez qu'Osius présida au concile de Nicée, et Cy-» rille au concile d'Éphèse, comme légats des papes, que saint Gré-» goire donna à Syagre, évêque d'Autun, suffragant de Lyon, la com-» mission de tenir dans la Gaule un concile général, et que, pour un » pareil sujet, il fit son légat en Afrique un moine nommé Hilaire. » Quant à ce que vous dites de votre privilége, nous répondons que » l'on peut, suivant les circonstances, les personnes, les temps et les » lieux, accorder des priviléges qu'il est permis ensuite de révoquer » dans d'autres circonstances, si la nécessité ou une plus grande uti-» lité le demande. Car les priviléges ne doivent pas ruiner la discipline

[1] *Epist., Manassæ.* Labb., *Concil.,* t. X, p. 362.

[2] Vos autem viriliter et sapienter agite, vestraque omnia in caritate fiant, ut oppressi vos prudentes defensores inveniant, et opprimentes amatores justitiæ recognoscant. (*Epist.,* VI, 3.)

» établie par les Pères, mais pourvoir à l'utilité de l'Église : de là » vient que l'autorité de l'Église d'Arles, qui s'étendait sur tout le » royaume de France, alors plus grand qu'aujourd'hui, a cessé au » bout de quelque temps, et que le saint-siége a délégué son pouvoir » à d'autres, selon qu'il lui a plu. Votre Église de Reims elle-même a » été quelquefois soumise à un primat après le pape[1]. » Grégoire termine en ordonnant à Manassès de se justifier devant l'évêque de Die et l'abbé de Cluny.

Manassès, voyant qu'il ne pouvait rien obtenir par ses lettres, prit le parti d'aller à Rome pour tâcher de faire lever la suspense portée contre lui. Grégoire, selon sa coutume, le reçut avec bonté, et, sur l'exposé que ce prélat lui fit de sa cause, il le rétablit dans ses fonctions, en l'obligeant de jurer sur le tombeau de saint Pierre qu'il se présenterait devant le légat pour se justifier dès qu'il en serait requis. Manassès fit le serment demandé.

La plupart des évêques français que Hugues de Die avait déposés ou suspendus de leurs fonctions eurent recours au même moyen, ils allèrent à Rome implorer leur pardon. Grégoire, qui ne résistait jamais à celui qui donnait des signes de repentir, se fit un plaisir d'adoucir les peines décernées contre eux, en prenant pourtant des mesures contre la surprise. Grégoire rend compte de sa conduite en ces termes :

« Comme c'est la coutume de l'Église romaine, à laquelle nous pré» sidons, quelque indigne que nous en soyons, de tolérer certaines » choses et d'en dissimuler d'autres, nous avons cru devoir adoucir la » rigueur des canons, dans l'attentive révision que nous avons faite » des causes des évêques de France et de Bourgogne, condamnés par » Hugues de Die, notre légat. Quoique Manassès, archevêque de » Reims, soit poursuivi pour plusieurs accusations, et qu'il ait refusé » de se rendre aux synodes où Hugues l'a cité, il nous a paru que la » sentence portée contre lui était éloignée de la maturité et de la dou» ceur ordinaire de l'Église romaine. C'est pourquoi nous l'avons » rétabli dans les fonctions de sa dignité, après l'avoir obligé de prê» ter sur le corps de saint Pierre le serment suivant : Je, Manassès, » archevêque de Reims, proteste que ce n'est point par orgueil que je

[1] *Epist.*, VI, 2.

» ne me suis pas rendu au concile d'Autun, auquel l'évêque de Die
» m'avait cité. Si je suis appelé par lettre ou par un envoyé pour
» subir le jugement du saint-siége, je n'userai d'aucun artifice pour
» m'y soustraire, et je m'y soumettrai humblement. S'il plaît au pape
» Grégoire ou à son successeur que je me justifie devant son légat,
» j'obéirai avec la même humilité. Je n'emploierai les trésors et les
» ornements de l'Église de Reims, confiée à mes soins, que pour le
» bien et l'honneur de cette Église, et je ne les aliénerai jamais pour
» avoir de quoi résister à la justice.

» Nous avons aussi, continue le pape, rétabli dans ses fonctions
» Hugues, archevêque de Besançon, déclaré suspens dans le même
» concile. Comme ses clercs avaient retenu et lui avaient caché les
» lettres qui l'appelaient au concile, j'ai cru devoir le rétablir, mais à
» condition qu'il se purgerait devant le légat, avec ses suffragants ou
» avec les évêques voisins. Nous avons pareillement rendu à Richer,
» archevêque de Sens, l'exercice des fonctions dont il était interdit,
» parce qu'il nous a promis de déduire par lui-même ou par un envoyé,
» en présence de notre légat, les raisons qu'il avait eues de s'absenter
» de son concile, qu'il s'est de plus engagé à soutenir le même légat
» dans toutes les affaires ecclésiastiques, et à ne rien omettre pour
» regagner ses bonnes grâces. Quant à l'affaire de Godefroi, évêque
» de Chartres, comme ce prélat a été jugé étant absent et sans avoir
» été appelé, nous l'avons rétabli sur son siége en attendant que sa
» cause soit revue et jugée définitivement par notre légat. Nous avons
» rendu la crosse et l'anneau à Richard, archevêque de Bourges, qui
» avait quitté son église par un mouvement de colère, et non par le
» jugement d'un concile, et qui nous a promis de répondre au légat
» sur ce qu'on lui avait reproché. Pour Rodulphe, archevêque de
» Tours, nous l'avons rétabli dans ses fonctions, parce que ses accu-
» sateurs n'étaient pas recevables selon les lois, et que les évêques,
» qui l'avaient d'abord accusé, se sont ensuite désistés; d'ailleurs, sa
» cause ayant déjà été jugée par notre saint prédécesseur le pape
» Alexandre, nous n'avons pas dû en recommencer le jugement sur
» des accusations vagues et incertaines. Nous avons cependant jugé
» à propos qu'un envoyé de notre part et un envoyé de notre légat se
» rendissent à Tours, y convoquassent les évêques suffragants de la
» métropole avec le peuple et le clergé de la ville, et les sommassent

» ensuite, de la part de saint Pierre, de déclarer comment leur arche- » vêque avait été élu et ordonné ; afin que, si, par leur réponse, il » était reconnu innocent, on ne parlât jamais plus de cette affaire, et » qu'au contraire, si on trouvait des preuves certaines de sa culpabilité, » on rendît une sentence canonique contre lui [1]. »

Au concile de Poitiers, le légat suspendit les archevêques de Tours et de Besançon, et renvoya au tribunal du pape les évêques de Beauvais, de Noyon, d'Amiens, de Laon, de Soissons et de Senlis. Voici le compte qu'il rend au pape de ce concile : « Par la grâce de Dieu » nous avons célébré un concile à Poitiers avec quelque fruit; mais » nous avons essuyé bien des périls et bien des contradictions, tant » en chemin que dans le concile et après le concile. Car première- » ment, le roi de France, opposé à lui-même, parce qu'il était opposé » au Roi du ciel, m'avait d'abord écrit qu'il voulait faire toutes sortes » d'honneurs à ma légation, et être appelé notre fils. Cependant il » manda au comte de ne pas souffrir que je tinsse nulle part des con- » ciles ou des conventicules, ainsi qu'il les appelait; et il écrivit aux » évêques de son obéissance qu'il les regarderait comme coupables de » félonie, s'ils assistaient à ces conciles, ou s'ils autorisaient les décrets » par lesquels nous tâchons, disait-il, d'obscurcir l'éclat de sa cou- » ronne et de celle des princes de son royaume.

» Les ennemis de la vérité en prirent occasion de nous insulter ; » et peu s'en fallut qu'ils n'entraînassent à gauche ceux que je voyais » auparavant à droite. L'archevêque de Tours, la peste et la honte de » la sainte Église, et avec lui l'évêque de Rennes, ont causé un grand » trouble dans le concile. On y prouva que l'évêque de Rennes avait » été ordonné évêque avant d'avoir été clerc ; que l'évêque d'Angers » avait promis et donné pour cela une chape, quoique à l'insu de » l'évêque de Rennes. Mais celui-ci, avant son épiscopat, avait jeté » un cavalier à bas de son cheval ; et son compagnon le blessa si dan- » gereusement, que ce cavalier mourut de sa chute et de sa blessure. » Cependant, touchés par les prières qui nous ont été faites en sa » faveur, parce qu'il est fort utile à son Église, nous ne l'avons pas » déposé ; nous nous sommes contentés de le suspendre, vous en » réservant le jugement.

[1] *Epist.*, v, 17.

» Pour l'archevêque de Tours, on prouva qu'avant son épiscopat » il avait acheté le doyenné, dignité qu'il ne pouvait posséder, selon » la coutume de cette Église, sans être prêtre. Comme il n'avait point » été élu canoniquement, il ne put obtenir l'agrément du roi, jusqu'à » ce que son neveu, de l'argent qu'il lui donna, eût acheté le doyenné » en question. Il y a contre lui un autre chef d'accusation de simonie. » Je ne puis vous exprimer les traverses que cet archevêque nous a » suscitées. Il parla presque toujours dans le concile, tantôt pour » l'évêque de Rennes et tantôt pour lui; mais sans raisonner. Ils » avaient presque gagné l'archevêque de Rouen, lorsque leurs gens, » enfonçant les portes du concile à coups de hache, remplirent toute » l'assemblée de trouble et de tumulte, et l'archevêque de Tours » sortit avec ses suffragants.

» Le lendemain, nous étant assemblés dans l'église de Saint-Hilaire, » ce prélat ne nous fit aucune excuse de ce qui s'était passé : au con- » traire, il commença à s'élever contre nous, comme un lion rugis- » sant. Je ne pus l'entendre plus longtemps, et je rendis un décret » par lequel je le suspendais des fonctions sacerdotales. L'abbé de » Bergue-Saint-Vinnoch a été pareillement déposé. Pour l'archevêque » de Besançon, il n'a comparu ni au concile d'Autun, ni à celui de » Poitiers, et cependant il n'a pas envoyé d'excuses. Je renvoie à votre » tribunal l'évêque de Beauvais, accusé de simonie et en particulier » d'avoir vendu des prébendes depuis la publication de votre décret. » J'y renvoie pareillement celui de Noyon, pour la décision de son » affaire, aussi bien que l'évêque d'Amiens, usurpateur de ce siége, » et les évêques de Laon, de Soissons et de Senlis.

» J'ai examiné, selon vos ordres, la cause du comte d'Angers; il » m'a presque persuadé qu'il avait raison : je n'ai cependant osé l'ab- » soudre, laissant à votre prudence la décision de cette affaire. Votre » fils Taizon vous apprendra ce que j'ai réglé, touchant l'évêque de » Térouanne et celui de Poitiers. »

Il termine sa lettre par ces mots : « Je prie votre sainteté de faire en » sorte que les simoniaques, et les autres coupables que nous avons » déposés, et qui vont à Rome, n'y trouvent pas, comme on nous le re- » proche, une absolution qui ne sert qu'à les endurcir dans le crime*. »

* « Provideat sanctitas vestra, ne diutius tam opprobriose nobis improperetur,

Plusieurs canons de ce concile nous ont été conservés. On y voit toujours la grande pensée de Grégoire, car ils sont dirigés contre les investitures, la simonie et l'incontinence. En voici les plus importants :

I. Le saint concile a ordonné qu'aucun évêque, abbé, ou prêtre, ne reçût l'investiture d'un évêché, d'une abbaye, ou de quelque autre dignité ecclésiastique, des mains du roi, du comte, ou de quelque personne laïque. Si les laïques méprisent ce décret, et s'emparent violemment des églises, ils seront excommuniés, et ces églises interdites : on y donnera seulement le baptême, et la pénitence, et le viatique aux malades.

II. Personne ne possédera de bénéfices en plusieurs églises, et ne donnera d'argent pour les obtenir : ceux qui ont acquis par cette voie quelque dignité ecclésiastique ou quelque prébende, seront déposés.

III. Défense aux prêtres, aux diacres, et aux sous-diacres d'avoir des femmes, ou de tenir dans leurs maisons une personne suspecte. Ceux qui entendront la messe d'un prêtre qu'ils reconnaissent pour tel, ou pour simoniaque, seront excommuniés.

IV. Les clercs qui portent les armes, ou qui exercent l'usure, doivent être retranchés du corps de l'Église.

Les affaires de France n'étaient pas les seules qui occupaient l'esprit de Grégoire. A l'époque dont nous parlons (1078), il travaillait avec un zèle infatigable à la réforme de tous les pays de la chrétienté. Il écrivait aux Églises d'Allemagne, d'Italie, de France, d'Angleterre, d'Espagne. Son attention se portait même dans les pays les plus éloignés. Le Danemarck, la Norwége, devinrent l'objet de ses soins. Quand

quod simoniaci vel quicumque criminosi a nobis suspensi vel depositi, aut etiam damnati libenter currunt Romam, et ubi deberent sentire ampliorem rigorem justitiæ, inde reportant quasi misericordiam pro voluntate. Et qui antea nec in levibus præsumpserint peccare, postmodum exercent aptissimam negotiationem cum tyrannide in commissis sibi ecclesiis. » (Labb., *Concil.*, t. X, p. 366.) Ces paroles sont une nouvelle preuve que Grégoire était plutôt trop indulgent que trop sévère. Les exemples que cite le légat, entre autres celui de l'archevêque de Reims, comme nous le verrons, nous montrent que Grégoire était souvent dupe de sa bonne foi. Mais son cœur était tellement grand et généreux, qu'il ne pouvait résister à ceux qui pleuraient leurs fautes, et demandaient leur pardon en sa présence. (*Note du Trad.*)

on considère ces prodigieux travaux, on n'est point surpris de la lettre qu'il adresse à l'abbé de Cluny, où il épanche son âme dans le sein de l'amitié, et où il montre la piété la plus ardente. « Fatigué, » dit-il, par les affaires multipliées de diverses nations, j'écris peu à » celui que j'aime beaucoup. Nous sommes accablés de tant d'angoisses, » et fatigués de tant de travaux, que ceux qui sont avec nous ne peu- » vent plus les supporter, ni même les regarder[1]; et quoique la voix » céleste nous crie que chacun sera récompensé selon son travail; » quoique le bon roi nous dise: *Vos consolations ont rempli de* » *joie mon âme, à proportion du grand nombre de douleurs* » *qui ont pénétré mon cœur*[2]; cependant la vie est souvent pour » nous un ennui, et la mort désirable. Quand ce bon Jésus, ce pieux » consolateur, vrai Dieu et vrai homme, me tend la main, je suis » soulagé dans mon affliction et plein de joie; mais quand il me laisse » à moi-même, je retombe dans le trouble, je meurs. Cependant je » revis en lui, lors même que les forces m'abandonnent entièrement. » Je lui dis souvent en gémissant : *Si vous imposiez un tel fardeau* » *à Moïse ou à Pierre, ils en seraient accablés*. Que dois-je donc » être moi qui ne suis rien, comparé à eux? Il faut donc que tu vien- » nes aider ton Pierre dans le pontificat, ou que tu le voies succomber. » Mais je recours à ces paroles : *Seigneur, ayez pitié de moi, parce* » *que je suis faible*[3]; et à celles-ci: *Je suis devenu un prodige aux* » *yeux d'un grand nombre, parce que vous êtes mon protecteur* » *tout-puissant*[4]. Je n'oublie pas non plus les paroles de l'Évangile: » *Dieu est assez puissant pour faire naître de ces pierres des* » *enfants d'Abraham*[5]. »

Au mois de novembre de cette année, Grégoire convoqua un nouveau synode; ce fut le cinquième de son pontificat. Les deux rois y envoyèrent des ambassadeurs. Le but de cette assemblée était le ré-

[1] Diversarum gentium concursione et multorum negotiorum fatigatus meditatione, ei parum scribo quem multum diligo. Tot enim angustiis premimur, tantisque laboribus fatigamur, ut ii qui nobiscum sunt non solum pati nequeant, sed nec etiam videre possint.

[2] Ps. XCIII.

[3] Ps. VI.

[4] Ps. LXX.

[5] Luc., III. *Epist.*, V, 21.

tablissement de la discipline ecclésiastique, l'arrangement de l'affaire des deux rois, ou du moins la recherche des moyens pour y parvenir. On délibéra longuement sur des questions aussi importantes. Le pape avait fortement à cœur le repos de l'empire, ainsi que le salut et la réforme de l'Église. Il ne pouvait obtenir l'un sans l'autre, car le pontife voyait bien par le passé qu'il ne pouvait se flatter d'aucun espoir de changement, tant que les évêques opposés à son plan et à ses vues trouvaient un puissant appui dans l'un des deux rois pendant leur désunion. Comme les envoyés de l'empire ne faisaient qu'élever des plaintes, le saint-père ne pouvait et ne voulait point prendre sur lui de décider seul cette affaire; il renvoya encore une fois à une diète générale, et les ambassadeurs de Rodolphe et de Henri jurèrent, au nom de leur maître, qu'aucun d'eux ne mettrait obstacle à la tenue de cette assemblée.

Toutes les autres décisions de ce synode[1] sont fortement empreintes de l'esprit de Grégoire, on y découvre à chaque trait son plan de réforme. Les anciens canons contre la simonie et l'incontinence des clercs furent renouvelés et confirmés; et comme, dans ces temps de désordre, un grand nombre de domaines ecclésiastiques avaient été pillés et dévastés, on porta ce décret : « Quiconque retiendra des » biens ecclésiastiques qu'il a reçus d'un roi, d'un prince séculier, » ou des évêques, et des abbés, malgré eux, sera excommunié, s'il » ne les restitue pas aux églises. » Un autre canon n'est pas moins explicite : « Quiconque vendra des prébendes, des archidiaconats, » des dignités ou toute autre charge ecclésiastique, ou qui ne fera » pas les ordinations suivant les statuts des saints Pères, sera exclu » du ministère; car il est juste que celui qui reçoit gratuitement l'é- » piscopat, ordonne gratuitement tous ceux qui font partie du clergé » de son église[2]. Aucun laïque ne pourra posséder des dîmes qui ont » été destinées à un usage pieux*. »

[1] *Voy.* Mansi, *Coll. Conc.*, t. XX, p. 508. Labb., t. X, p. 371.

[2] Si quis præbendas, archidiaconatus, præposituras, vel aliqua officia ecclesiastica venderit, vel aliter quam statuta sanctorum Patrum præcipiunt, ordinaverit, ab officio suspendatur : dignum est enim, ut sicut gratis episcopatum accepit, ita membra ejusdem episcopatus gratis distribuat. Labb., *Concil.*, t. X, p. 373.

* On trouve dans ce concile un décret remarquable, qui fait honneur à la mé-

Un décret fut également rendu contre les Normands. L'évêque de Rosella étant venu passer quelque temps au monastère du Mont-Cassin, y mit en dépôt une forte somme d'argent, pour la soustraire à la rapacité des Normands qui faisaient de fréquentes incursions dans son diocèse. Jourdan, prince de Capoue, en ayant été informé, envoya quelques soldats pour s'emparer du dépôt. Les religieux déclarèrent que l'argent était confié à saint Benoît, et qu'ils ne le donneraient à aucun mortel; qu'on l'avait placé dans le sanctuaire, si toutefois quelqu'un était assez téméraire pour y porter une main sacrilége. Les soldats s'inquiétèrent peu de la menace des moines, s'emparèrent de l'argent et l'apportèrent à leur maître. Dès que Grégoire fut informé de cette spoliation, il en fut vivement ému; il fit cesser sur-le-champ au Mont-Cassin l'office divin, fit découvrir les autels et reprocha à Didier, abbé du monastère, sa grande négligence et sa coupable pusillanimité. « Si l'affection pour votre commu» nauté, disait Grégoire, n'avait retenu mon juste courroux, j'aurais » puni d'une manière plus sévère l'oubli de votre devoir; car il est » plus tolérable d'abandonner au pillage des hameaux et des châteaux » que d'exposer au mépris un lieu saint, aussi célèbre dans le monde » entier [1]. » Le pontife écrivit à Jourdan lui-même une lettre très-vigoureuse [2], et porta ce décret dans le synode : « Si un Normand ou » toute personne s'empare des biens du Mont-Cassin, ou emporte » injustement quelque chose de ce monastère, sans le restituer après » deux ou trois avertissements, il sera excommunié. » Jourdan non-seulement restitua la somme, mais fit encore d'autres riches présents pour réparer sa faute [3].

Pendant qu'en Allemagne deux rois se disputaient avec acharnement la couronne, l'Orient était livré à de perpétuelles révolutions; les empereurs descendaient tour à tour d'un trône affaibli et chancelant.

moire du pontife. Il prescrit aux évêques de faire enseigner les lettres dans leurs églises. *Ut omnes episcopi artes litterarum in suis ecclesiis doceri faciant.* (Labb., *Concil.*, t. X, p. 372.) Il y aurait un beau chapitre à faire sur ce que les papes ont fait pour le progrès des sciences et des lettres. (*Note du Trad.*)

[1] *Leo Ost.*, III, c. 45-46.

[2] *Epist.*, VI, 37.

[3] *Leo Ostiens.*, III, c. 46.

Comme Grégoire avait brisé le sceptre du monarque allemand, retranché du corps de l'Église l'empereur des Francs, il voulut aussi faire l'essai de la toute-puissance de sa parole en Orient. L'empereur Michel Parapinacès ayant échangé l'éclat de sa couronne contre la mitre épiscopale d'Éphèse, Nicéphore Botoniates se fit proclamer empereur, après avoir fait enfermer dans un cloître Marie-Auguste, femme de Michel, et son fils Constantin Porphyrogénète. Michel, toujours bien disposé pour le pape, envoyait chaque année à l'abbé du Mont-Cassin de riches présents, et avait assuré par une bulle d'or au monastère un revenu annuel de vingt-quatre livres d'or à prendre sur les revenus du trésor impérial, à la charge de faire des prières pour lui et pour ses enfants[1]. Ce furent ces raisons qui portèrent le souverain pontife à lancer l'anathème contre Nicéphore, l'ingrat usurpateur.

Dans ce même concile fut excommunié de nouveau et déposé Guibert, archevêque de Ravenne, qui avait abusé de la patience et de la bonté de Grégoire, et qui s'était rendu coupable de toutes sortes de crimes. Il en avertit les habitants de Ravenne par une lettre spéciale[2] : « Vous savez, leur dit-il, quelle a toujours été la fidélité et la » soumission de votre Église à saint Pierre, le prince des apôtres, » à la mère Église. Celui qui se dit aujourd'hui votre évêque, a dé- » vasté et corrompu cette Église, jadis si riche et si pure, par ses » exactions et par son exemple. C'est pourquoi, dans le dernier sy- » node, nous l'avons irrévocablement déposé, et nous vous défen- » dons, de toute l'autorité apostolique, de lui obéir comme à votre » évêque. Si quelqu'un était assez imprudent pour méconnaître cet » ordre salutaire, nous le séparons du corps de Jésus-Christ comme » un membre pestiféré, et, à ceux de vous qui craignent Dieu et » obéissent à saint Pierre, nous donnons l'absolution de tous leurs » péchés *. »

[1] *Leo Ostiens.*

[2] *Epist.*, VI, 10.

* Tous les auteurs ecclésiastiques font l'éloge de ce concile. « Hæc sunt beatissimi papæ synodalia decreta, moribus corrigendis idonea, sanctorum Patrum decretis consona; cœlo rorante stillata, universis fidelibus inculcanda, amplectanda atque tenenda, justitia dictante prolata, fortitudine roborata, prudentia

Les envoyés allemands, qui étaient venus à Rome, retournèrent dans leur patrie sans que les deux princes rivaux eussent sujet d'être mécontents; c'est pourquoi aucun des deux ne se relâcha de ses prétentions. Rodolphe avait fait dans la Saxe de grands préparatifs. A la nouvelle de l'arrivée de son ennemi, il alla à sa rencontre avec des forces considérables; mais l'hiver le força de congédier son armée, et ensuite une maladie grave arrêta pendant deux mois son activité. Vers Noël, se trouvant rétabli, il rassembla derechef ses troupes pour reprendre les hostilités [1].

Welf, de son côté, reprit les armes et envahit la Rhétie qui fut complétement dévastée. Il força le comte de Coire, ainsi que d'autres seigneurs du pays, à prêter serment à Rodolphe, et chassa du territoire tous les ennemis de ce prince [2].

Berthold de Zahringen ne resta pas non plus oisif. Après avoir attaqué le comte Wecel de Burglen, qu'il tua, il vint camper près de la Forêt-Noire, pour assiéger les forteresses de Zimbern et de Wiszneck qui dépendaient de Saint-Gall. Ces deux places une fois prises, Berthold entra dans le Brisgau qu'il soumit, et livra au feu et au pillage les domaines des partisans de Henri [3].

Mais ces deux seigneurs furent aussi les seuls en état de résister à Henri. L'abbé de Saint-Gall réduisit en son nom plus d'un château : Marchdorf et son comte Otton furent pris, et la place réduite en cendres; Bregence éprouva le même sort; Kybourg fut détruit. Son riche possesseur, le comte Hartmann, un des plus acharnés ennemis de Henri, tomba entre les mains du vainqueur, Hittingen et d'autres places furent rasées [4].

Dès que Rodolphe eut appris cette nouvelle, il résolut de marcher sur-le-champ contre Henri; mais celui-ci sut arrêter son rival par des négociations et des messages fréquents; il parvint même, par la

promulgata, temperantiæ virtute prædita.» Hug. Flavin. *Chron. Verdun.*, p. 208. (*Note du Trad.*)

[1] Gerbert, p. 67.

[2] Tschudy, p. 30. Gerb., 68.

[3] Tschudy, p. 31. Burkhard, *de Cas. S. Galli*, p. 68, dans Goldast.

[4] Burkhard, p. 68. Il ne paraît pas, comme l'affirme Pfister, que Henri ait lui-même pris et détruit tous ces châteaux.

douceur de son langage, à gagner quelques seigneurs saxons qui détournèrent Rodolphe de son projet et firent remettre la décision de l'affaire à une diète générale convoquée à Fritzlar. Les envoyés de Rodolphe voyaient bien que tout cela n'était, de la part de Henri, qu'un artifice; néanmoins ils se déclarèrent, au nom de leur maître, disposés à la paix et à l'union [1].

Mais les Saxons étaient fort mécontents du pape; ils avaient attendu tout autre chose de sa part; car ils ne connaissaient ni sa position, ni ses sentiments, ni même son caractère. Ils s'étaient imaginé qu'il prononcerait contre Henri une nouvelle sentence de déposition, reconnaîtrait aussitôt Rodolphe pour roi légitime, et le présenterait à toute la chrétienté comme tel, afin de terrasser par là ses ennemis. Les Saxons ne voyaient dans sa conduite à l'égard de Henri que les caprices d'un orgueil blessé et d'une haine aveugle *. Mais Grégoire jugeait les événements avec plus de justesse et de profondeur; son but unique avait été d'humilier Henri, de le rendre soumis et obéissant aux ordres du saint-siége. Il n'avait peut-être pas eu une seule fois la pensée de déposer ce monarque, sachant bien que le roi périt, mais que la royauté ne périt point. Pour arriver à ses fins, Grégoire voulait enchaîner dans la personne de Henri le pouvoir royal. Il est possible que, dans sa pensée, Rodolphe devait servir uniquement à briser l'orgueil et l'opiniâtreté de Henri. Mais ce prince semblait s'être

[1] Gerbert, p. 68.

* C'est probablement pour calmer les Saxons, que Grégoire écrivit cette lettre à Welf : « Si vous jugiez, selon les devoirs du saint-siége et non suivant vos » désirs, ce que nous faisons, ce que nous disons de l'affaire commune et surtout » des troubles de votre pays, vous ne murmureriez point contre nous, mais vous » reconnaîtriez que, grâce à Dieu, nous suivons la voie de nos prédécesseurs. Pesez » bien ce que le Saint-Esprit a résolu dans le dernier synode romain, ce que valent » et ce que peuvent la puissance et l'autorité de saint Pierre. Agissez donc comme » des hommes reconnaissants envers Dieu et envers le Prince des apôtres, et espérez » un meilleur avenir, non pas en murmurant contre nous, mais en prouvant votre » reconnaissance à saint Pierre. Croyez-moi, mes chers frères, ceux qui préfèrent » la fausseté et la ruse à la justice et à la simplicité seront frappés du glaive » apostolique. Vos envoyés et nos lettres vous diront suffisamment ce qui a été » résolu dans les deux derniers conciles : fortifiez-vous donc dans le Seigneur, et » vous obtiendrez bientôt la victoire et la paix. » *Epist.*, VI, 14. (*Note du Trad.*)

oublié pour la dernière fois à Canosse ; sa résistance fut hardie, noble, et celle d'un héros.

C'est vers cette époque que Hugues, duc de Bourgogne, se retira dans le monastère de Cluny, dont l'abbé était un de ses parents. Grégoire, ayant appris cette nouvelle, s'en plaignit à l'abbé de Cluny en ces termes : « Pourquoi ne considérez-vous pas en quel péril et dans » quel triste état se trouve l'Église ? Où sont ceux qui résistent aux » impies, et qui ne craignent pas de mourir pour la justice et pour » la vérité ? Les hommes qui semblent craindre et aimer Dieu aban- » donnent la guerre de Jésus-Christ, et, sans se mettre en peine du » salut de leurs frères, ils cherchent le repos et n'aiment qu'eux seuls. » Les pasteurs s'enfuient et même les chiens qui devraient défendre » le troupeau : ainsi les loups et les larrons ne trouvent plus aucune » résistance. Vous avez enlevé ou du moins reçu le duc Hugues dans » le repos de Cluny, et vous avez laissé cent mille chrétiens sans pro- » tecteur. Que si vous avez été peu touché de mes exhortations, pour- » quoi ne l'avez-vous pas été des larmes des pauvres, des veuves et » des orphelins, du murmure des moines et des prêtres, de la ruine » des églises ? Que vous diront saint Benoît et le pape Grégoire, dont » l'un ordonne un noviciat d'une année, et l'autre une attente de trois » ans pour qu'un guerrier soit fait moine ? On trouve assez de moines, » de prêtres, de laïques craignant Dieu ; mais, dans tout l'Occident, » à peine trouve-t-on un prince qui craint et aime Dieu. Si nous avons » tant tardé à vous écrire, c'est que nous avons espéré que votre cha- » rité chrétienne percerait suffisamment votre cœur et vous montre- » rait toute la douleur que j'éprouve en voyant un bon prince enlevé » à l'Église sa mère [1]. »

Un nouveau synode ayant été convoqué à Rome, pour le mois de février 1079 [2], Rodolphe et Henri ne manquèrent pas d'y envoyer des députés.

On traita d'abord, en présence de Bérenger, la question de l'Eucharistie. Brunon, depuis évêque de Segni, et Albéric, moine du Mont-Cassin, la soutinrent contre Bérenger. Mais avant le troisième jour du concile, Bérenger avoua qu'il s'était trompé. Il demanda par-

[1] *Epist.*, VI, 17.

[2] C'est le 6e concile de Grégoire. Il s'y trouvait cent cinquante évêques.

don au concile, et l'obtint, en faisant une profession de foi dont voici les termes : « Moi, Bérenger, je crois de cœur et confesse de bouche
» que le pain et le vin qu'on met sur l'autel sont changés substantiel-
» lement par le mystère de l'oraison sacrée et les paroles de notre
» Rédempteur, en la chair vraie, propre et vivifiante, et au sang de
» notre Seigneur Jésus-Christ, et qu'après la consécration, c'est son
» véritable corps, qui est né de la Vierge, qui a été offert sur la croix
» pour le salut du monde, et qui est assis à la droite du Père, et le
» vrai sang de Jésus-Christ qui a coulé de son côté : non-seulement
» en signe et par la vertu du sacrement, mais en propriété de nature
» et vérité de substance, comme il est contenu dans cet écrit que j'ai
» lu et que vous avez entendu. Je crois ainsi et je n'enseignerai plus
» rien de contraire à cette foi. Ainsi Dieu me soit en aide et ses saints
» Évangiles [1]. »

Après le concile, Grégoire renvoya Bérenger avec des lettres de sauf-conduit, par lesquelles il menaçait d'anathème tous ceux qui lui feraient injure en sa personne, en ses biens, ou qui l'appelleraient hérétique, et pour le protéger il envoya avec lui un clerc de sa maison, nommé Foulques *. Mais Bérenger n'était pas sincère; à peine fut-il revenu en France, qu'il publia un écrit contre la profession de foi qu'il venait de faire.

Quand on eut réglé les affaires de l'Église, les envoyés de Rodolphe se levèrent au milieu de l'assemblée et portèrent contre Henri de graves accusations; ils exposèrent les dévastations horribles des provinces, la ruine des églises en Souabe; ils dirent qu'on ne respectait plus ni les lieux saints, ni le sexe, ni aucune condition; qu'on méprisait

[1] Labb., *Concil.*, t. X, p. 378, 379.

* « Gregorius servus servorum Dei omnibus beato Petro fidelibus salutem et apostolicam benedictionem. Notum vobis omnibus facimus nos anathema fecisse ex auctoritate Dei omnipotentis Patris et Filii et Spiritus sancti, et beatorum apostolorum Petri et Pauli, omnibus qui injuriam aliquam facere præsumpserint Berengario Romanæ Ecclesiæ filio, vel in persona, vel in omni possessione sua, vel qui eum vocarit hæreticum : quem post multas, quas apud nos quantas voluimus, fecit moras, domum suam remittimus et cum eo fidelem nostrum Fulconem nomine. » (Labb., *Concil.*, t. X, p. 410.) On retrouve ici le même Grégoire, il pardonne à ceux qui donnent des signes de repentir, et les protége. Mais souvent les faits démontrent qu'il a été trop indulgent. (*Note du Trad.*)

les prêtres, qu'on retenait les archevêques et les évêques captifs, qu'on mettait à leur place des hommes obscurs et indignes, et qu'on faisait un honteux trafic de ce qu'il y a de plus sacré parmi les hommes *.

En entendant ce récit, un grand nombre d'évêques du concile étaient d'avis qu'il ne fallait pas tolérer plus longtemps de pareils désordres, que la longanimité dégénérait en négligence, et que le glaive apostolique devait enfin être tiré contre le tyran. Mais le pape ne jugea pas encore à propos de prononcer une dernière sentence, et il remit toujours la décision à une diète générale des princes de l'empire [1]. Les envoyés des deux rois jurèrent, au nom de leur maître, d'accorder aux légats du saint-siége un libre passage pour se rendre à cette diète, et de se soumettre à la décision aussitôt qu'elle aurait été ratifiée par le souverain pontife [2]. Grégoire remit l'examen approfondi de cette affaire au prochain concile fixé à la Pentecôte.

Avec les envoyés des deux rois, partirent également pour l'Allemagne deux légats apostoliques; c'étaient Pierre Damien, évêque d'Albano, et Altmann, évêque de Padoue [3], pour informer Henri de la volonté du pontife et convenir avec lui du jour de la diète. Mais ce prince avait seulement voulu gagner du temps; dans la Saxe, la décision de Grégoire rencontra une vive opposition et excita un mécontentement général. Bien des gens ne pouvaient comprendre pourquoi le pape avait changé de dispositions à l'égard de Rodolphe et de sa cause [4]; c'est la conclusion qu'ils tiraient des lettres que Gré-

* Legati regis Rudolphi super Henricum proclamaverunt quod nulli loco nullique personæ parcens, regionem transalpinam contereret et conculcaret, neminem debitus honor vel reverentia tueretur, et ceu vilia mancipia non modo sacerdotes, sed etiam episcopi et archiepiscopi caperentur, vinculisque manciparentur, partimque jam trucidarentur. *Paul Bernr.*, c. XI, p. 932. (*Note du Trad.*)

[1] Paul Bernr., c. CIII. Berthold. Const., ann. 1079. Gerb., p. 68.

[2] Voyez les formules dans Coleti, *Coll.*, XII, p. 630, et dans Labb., t. X, p. 379.

[3] Paul Bernr.—Bertold. Const., ann. 1079, l'appelle Ulrich. *Annal. Saxon.*

[4] Nam qui prius Henricum omnibus suis adjutoribus apostolica severitate excommunicaverat, eique regnandi potestatem potenter interdixerat, et omnes qui ei fidelitatem jurassent, a juramenti nodis apostolica auctoritate absolverat et electionem novi regis consensu suo confirmaverat, nunc per litteras mandavit, ut concilio facto rex uterque convocatus audiatur, et quem justitia regnare permiserit, altero deposito tutus in regno confirmetur. *Bruno*, p. 139.

goire avait adressées, après un long délai, à ses légats en Saxe, au mois de février de cette année [1]. A leurs yeux, la plus grande faute du pontife était de placer l'ancien roi sur le même pied que le nouveau, après avoir permis et même conseillé l'élection de celui-ci; d'exiger que Rodolphe se présente à un tribunal avec son rival pour y faire juger la justice de son élection, ce qui laissait supposer que le bon droit pouvait être du côté de Henri. Les Saxons pouvaient demander aussi ce qu'on allait examiner, puisque tout était clair et évident. Henri n'avait rempli aucun de ses engagements, il avait méprisé tout ce que le pape lui avait ordonné. On avait fait tout ce qu'on avait prescrit * pour l'élection d'un nouveau roi; et après que cette élection est faite, on veut la soumettre à une enquête préalable. Ainsi s'évanouirent toutes les espérances qu'on avait fondées sur celui qui est la pierre fondamentale de l'Église, et qui paraissait tellement immuable, qu'on croyait que le ciel s'arrêterait et que la terre deviendrait mobile comme les astres, plutôt que le siége de saint Pierre changeât de résolutions [2].

Les Saxons adressèrent donc au souverain pontife une lettre conçue en ces termes : « Déjà souvent nos plaintes sur le malheur de » notre pays ont été déposées aux pieds de Votre Sainteté. Sans doute » nous devons plutôt attribuer à notre faute qu'à votre béatitude de » n'avoir encore reçu d'elle ni justice, ni consolation. Si nous avions » entrepris de notre propre mouvement et par nos propres conseils » ce qui nous a causé tant de maux, nous ne trouverions pas trop » dur que Votre Sainteté attendît si longtemps à nous secourir; mais » nous nous sommes imposé ce fardeau, d'après vos conseils, et il » aurait pu être allégé. Vous savez, et les lettres de Votre Sainteté » en rendent témoignage, que ce n'est ni par notre conseil, ni pour » notre intérêt, mais pour les injures faites au saint-siége, que vous » avez déposé notre roi, et que vous nous avez défendu, sous de » grandes menaces, de le reconnaître encore pour roi. Nous vous avons

[1] *Epist.,* IV, p. 194; J. Mscr., 23-24. Bruno, p. 139.

* Non, on n'avait pas fait tout ce qui avait été prescrit, puisqu'on avait choisi un roi sans attendre l'arrivée du pape, comme celui-ci l'avait ordonné, après l'absolution à Canosse. (*Note du Trad.*)

[2] Bruno, p. 140.

» obéi, avec grand péril, et en nous soumettant à d'horribles souffran-
» ces. Beaucoup d'entre nous, après avoir perdu tout ce qu'ils pos-
» sédaient, ont perdu la vie et ont laissé leurs enfants réduits à la
» pauvreté. Ceux qui ont survécu n'ont plus aucun moyen de subsi-
» stance et se trouvent livrés à toutes les angoisses de la misère. Le
» fruit que nous avons retiré de tant de sacrifices est que celui qui a
» été contraint de se jeter à vos pieds a été absous, sans s'être cor-
» rigé, et a reçu la liberté de nous nuire et de nous jeter dans un
» abîme de maux.

» Après avoir été plus d'un an sans roi, nos princes en ont élu un
» autre, et lorsqu'il commençait à relever nos espérances et celles
» de l'empire, nous avons vu avec surprise, dans vos lettres, que
» vous nommez deux rois et que vous adressez vos légats à tous les
» deux. Cette espèce de division que vous avez faite du royaume, a
» aussi divisé les esprits des peuples; parce qu'on a vu que, dans
» vos lettres, le nom du roi prévaricateur se trouve toujours le pre-
» mier, et que vous lui demandez un sauf-conduit, comme s'il lui
» restait encore de la puissance. Nous nous permettons d'observer à
» Votre Sainteté que la manière dont elle veut décider cette affaire
» nous semble bien extraordinaire. Après que le premier roi a été
» déposé solennellement et sans aucune restriction, dans un synode,
» et qu'un autre a été élevé à sa place en vertu de l'autorité aposto-
» lique, on remet en question une chose jugée; on propose une
» enquête sur une affaire qui ne peut faire naître aucun doute rai-
» sonnable ou sérieux. Ce qui nous trouble encore, dans notre sim-
» plicité, c'est que les amis de Henri, couverts d'opprobre, excom-
» muniés par vos légats pour être restés au service du prince rebelle,
» malgré les ordres du synode, sont bien accueillis à Rome. Non-
» seulement ils ne reçoivent aucun châtiment; mais ils reviennent
» comblés d'honneurs et pleins d'orgueil, et, retournant à leur an-
» cienne désobéissance, ils contribuent à notre malheur. Nous-mêmes
» nous passons presque pour ridicules et insensés, lorsque nous évi-
» tons de communiquer avec ceux que notre chef spirituel accueille
» avec une si affectueuse prévenance. Nous savons, très-saint-père,
» et votre piété nous donne l'espoir que vous n'agissez que dans des
» intentions louables, et par des vues subtiles; mais comme nous
» sommes trop grossiers pour les pénétrer, nous nous contentons

» de vous exposer ce que nous avons vu et entendu, de vous faire » comprendre que ce ménagement des deux partis a eu pour résultats » la guerre civile, le meurtre, le pillage et les incendies des édifices » tant sacrés que profanes, l'oppression des pauvres, la spoliation des » biens ecclésiastiques, telle qu'il ne s'en est point encore vu, enfin » l'abolition des lois divines et humaines.

» Dans cette guerre des deux rois dont vous avez nourri les espé- » rances et les prétentions au trône, les domaines de la couronne ont » été ruinés à un tel point, qu'à l'avenir nos souverains seront forcés » de vivre plus de rapines que des revenus ordinaires de la couronne. » Tous ces maux ne seraient point, ou seraient moindres, si vous ne » vous étiez détourné ni à droite ni à gauche de votre résolution. » Votre zèle pour la maison du Seigneur vous a engagé dans une » route difficile où il est pénible d'avancer et honteux de reculer. Car, » s'il faut oublier ou compter pour rien ce qui a été défini dans le sy- » node de Rome, et depuis confirmé par un légat du siége apostolique, » nous ne savons plus ce que nous devons tenir pour authentique. » C'est l'excès de notre douleur et non point l'arrogance qui nous » fait parler ainsi; car nulle désolation ne saurait être comparée à la » nôtre. C'est pour avoir obéi à la voix du pasteur que nous sommes » exposés à la gueule des loups. S'il nous faut prendre garde même » du pasteur, nous sommes les plus malheureux de tous les hommes[1].»

Grégoire n'ayant pas répondu à cette lettre[2], et s'étant borné à faire observer à ceux qui avaient été chargés de la lui remettre qu'il ne pouvait ajouter foi à de semblables récits, les Saxons lui en envoyèrent une seconde, écrite avec beaucoup plus de modération; car ils avaient appris sans doute que la dureté de leur langage avait déplu au pontife. Ils le prièrent de renoncer à son voyage en Allemagne et de ne plus demander de sauf-conduit à Henri, parce que ce prince ne lui en accorderait qu'autant qu'il serait sûr que le pape déciderait en sa faveur.

Bientôt cette seconde lettre fut suivie d'un mémoire qu'on envoya à Rome, pour être lu dans le concile, et pour déterminer le pape,

[1] Cette lettre se trouve dans Bruno et dans *l'Annaliste Saxon;* elle avait pour but : « Cum respectu Christi confortatum ad pristinæ virtutem constantiæ revocare. »

[2] Bruno, p. 142.

par l'intervention des Pères du synode, à prononcer une sentence définitive [1]. On exposait dans ce mémoire la conduite et les forfaits de Henri; on rappelait les maux sans nombre que les Saxons et le royaume entier avaient soufferts à cause de leur fidélité au saint-siége, et l'on demandait une juste satisfaction et un jugement définitif.

Quelque temps après, arriva dans la Saxe la lettre de Grégoire dont nous avons parlé plus haut et qui annonçait la diète générale où l'on devait prononcer en dernier ressort. Les Saxons répondirent au pape : « Nous sommes étonnés d'abord que Votre Sainteté prenne » des résolutions qui ne peuvent être exécutées. Comment en effet » peut-on tenir une diète, quand tous les évêques dévoués au siége » apostolique sont ou chassés de leurs siéges, ou tués, ou empri- » sonnés, ou dépouillés de leurs biens? Comment pourrait-on jamais » exiger d'eux qu'ils traitassent avec leurs persécuteurs? En outre, » nous avons lieu de nous étonner que l'affaire de Henri doive être » examinée et décidée par des hommes que les légats ont cru devoir » retrancher de la communion des fidèles. Qu'arrivera-t-il si la jus- » tice se prononce en faveur de celui des prétendants qui déjà, depuis » trois ans, est privé du pouvoir par l'autorité d'un synode? L'en- » quête n'aurait-elle pas dû précéder la sentence? Nous savons pour- » tant bien que dans un concile présidé par Votre Sainteté jamais » une affaire n'a été décidée sans examen préalable. A quoi servira » donc une enquête nouvelle? Si jusqu'à ce jour la cause de Henri » n'a pas été examinée, de quel droit le saint-siége a-t-il pu le dépouil- » ler de sa dignité royale? Vous nous avez tous déliés de notre ser- » ment de fidélité; comment pourrait-il donc être roi, celui auquel » nul ne doit plus obéir [2]? »

Les Saxons ne tardèrent pas à adresser à Grégoire une troisième requête pleine d'amers reproches sur son hésitation. « Tout le mal- » heur, disaient-ils, auquel nous sommes en proie vient de ceux que » vous avez séparés de l'Église. Pourquoi donc la cour apostolique » ne montre-t-elle point à l'égard du monarque coupable cette sévé- » rité avec laquelle on sait qu'elle punit toute espèce de désobéis- » sance? Si nous, malheureuses brebis, nous avions failli en un seul

[1] Bruno, p. 143.
[2] *Id.*, p. 145.

» point, la vengeance du saint-siége aurait suivi sans délai; mais » maintenant qu'il s'agit de loups qui déchirent [1] le troupeau du Sei- » gneur, pourquoi montre-t-on tant de patience et de longanimité? » Nous vous conjurons donc de rentrer en vous-même, de songer à » votre honneur, et de vous rappeler la crainte de Dieu, et si ce » n'est pour l'amour de nous, déchargez-vous de la responsabilité de » tant de sang versé dans cette cause. »

Le pape crut enfin devoir établir ses principes, dans une lettre adressée aux divers ordres du royaume Teutonique, et repousser les calomnies qu'on répandait sur son compte [2]; il écrivit donc à tous les fidèles ce qui suit : « Nous avons appris que plusieurs d'entre vous » commencent à douter de notre bonne foi et nous accusent de légè- » reté pusillanime dans la grave affaire de votre pays, quoiqu'elle » n'ait occasionné à personne autant d'angoisses et d'injures qu'à » nous. Tous les Italiens, à peu d'exceptions près, prennent le parti de » Henri et le défendent, en nous accusant de dureté et d'injustice. » Jusqu'à ce jour, avec la grâce de Dieu, nous avons résisté à tous » de manière à ne pencher que vers le parti où nous trouvons la » raison et le droit; si nos légats ont agi contre nos instructions, » nous en gémissons, quand même ils y auraient été trompés ou » forcés. Nous leur avons ordonné de choisir, pour une époque op- » portune, un lieu convenable où nous pussions envoyer des légats » sages destinés à discuter la cause des deux rois, à rétablir les évê- » ques sur leurs siéges, et à prescrire de s'abstenir de communiquer » avec les excommuniés. Si, trompés ou forcés, ils ont fait plus, nous » ne l'approuvons pas [3]. Persuadez-vous bien que personne ne pourra » jamais me faire dévier du sentier de la justice, soit par amour, » soit par crainte, soit par cupidité [4]; et, si vous êtes réellement » fidèles à Dieu et à saint Pierre, ne m'abandonnez pas dans mes

[1] In gregem dominicum sæviunt.

[2] Il en arrivait du temps de Grégoire comme il en arrive encore de nos jours; on calomnie ce qu'on ne connaît pas, et pour le plaisir de calomnier.

[3] Si quid contra hæc vel decepti vel coacti fecerunt, non laudo.

[4] Sciatis indubitanter, quoniam Deo gubernante, nemo hominum sive amore, sive timore, aut per aliquam cupiditatem potuit me unquam aut amodo poterit se ducere a recta semita justitiæ qui perseverabit usque in finem, hic salvus erit. *Matth.*, x.

» tribulations, mais demeurez fermes dans votre alliance, parce que » celui qui persévérera jusqu'à la fin sera sauvé. Nos légats n'étant » pas encore revenus, nous ne pouvons pas vous dire autre chose de » notre affaire, mais nous vous ferons part des résolutions que nous » aurons prises d'après ce qu'ils nous rapporteront [1]. »

Pendant que presque toute l'année se passait en négociations entre le pape et les Saxons, et que les légats se rendaient tantôt chez un parti, tantôt chez un autre, leur promettant alternativement la faveur du saint-siége [2], Henri tint une réunion à Ratisbonne, aux fêtes de Pâques. Il avait autour de lui les grands de son parti et entre autres Frédéric, le belliqueux comte de Staufen, dont le château fondé par lui était au haut des Alpes. Il était le fils aîné du preux comte Frédéric de Buren [3]; sa prudence était consommée, sa valeur à toute épreuve, et jamais il n'avait chancelé dans sa fidélité au roi [4].

Henri, s'adressant à lui au milieu de l'assemblée, lui dit: « Seigneur » comte, je vous ai toujours trouvé le plus fidèle en temps de paix » et le plus vaillant en temps de guerre. Vous voyez dans quel triste

[1] *Epist.,* VII, 3.

[2] Bruno, p. 146. *Annal. Saxon.,* ann. 1079 : « Litterarum bajuli frequenter inter partes discurrebant. » On sait que les correspondances avaient lieu par l'entremise de messagers. Cependant, pour le dire en passant, on connaissait du temps de Grégoire, en Italie, le moyen des pigeons. Les Sarrasins en avaient en Sicile et s'en servaient pour faire connaître aux villes différents événements; ils leur attachaient des lettres au cou ou sous les ailes, et les laissaient ensuite s'envoler. Il en était de même chez les anciens. (Pline, *Hist. nat.,* X, c. XXXVII. Anacréon, *Carm.,* IX.) Muratori, t. VI, p. 370, en rapporte un exemple d'après Malaterra, qui ne sera peut-être pas sans intérêt pour le lecteur : « Moris vero Seracenis est, ut columbas frumento et melle infuso domi nutrientes, cum aliquorsum longius digrediuntur, masculos, sportulis inclusos, secum ferant, ut, cum aliquid novi fortuna illis administraverit, quod domi scitum velint, chartulis eventus suos notantes et collo avis, vel certe sub ala suspendentes, avibus demissis per aera, familiæ domi sollicitæ, utrum prospere erga peregrinos amicos omnia agantur, notificare accelerant. Avicula enim dulcedine grani melliti, quam domi gustare sæpius assueverat, illecta, reditum accelerat, chartulas, morem suum scientibus, repræsentat. »

[3] Ex nobilissimis Sueviæ comitibus.

[4] Consilio providus, armis strenuus, ad curiam imperatoris assumptus, per multos dies ibidem militaverat, strenuissimique ac nobilissimi militis officium implens.

» état se trouve l'empire romain: la bonne foi et la fidélité ne sont » plus; on n'a plus de respect pour les parents; plus de soumission » pour les maîtres; une vaste conjuration s'étend partout; les lois » sont méprisées; armez-vous contre ce fléau terrible. Ceignez vos » reins pour combattre contre les ennemis de l'État. Je garde le sou- » venir de vos services, et je ne suis pas ingrat. Prenez ma fille unique » pour votre épouse, soyez comte de Souabe, de ce pays que Berthold » n'a pas craint d'envahir[1]. » Frédéric allà immédiatement chez lui, rassembla ses troupes dans l'intention de délivrer le pays dont le roi venait de le gratifier.

Henri, de son côté, fit ses préparatifs contre Rodolphe avec une nouvelle ardeur; les légats cherchaient à détourner l'orage par des négociations pacifiques, et quelques amis de Henri voulaient que leur maître attendît la décision de la diète. Mais Henri croyait que le glaive seul pouvait terminer la querelle. Les légats retournèrent donc à Rome. L'évêque de Padoue s'étant laissé corrompre, dit-on, fit au pape un rapport favorable à Henri; mais l'autre légat, Pierre Damien, et un envoyé de Rodolphe réfutèrent complétement les assertions du premier[2].

Pendant que Henri attaquait vivement dans la Souabe les partisans de Rodolphe, celui-ci institua à Magdebourg l'évêque Hartwig, fit une expédition dans la Westphalie, qui acheta la paix au poids de l'or, et marcha ensuite vers la Hesse, au moment où le célèbre monastère de Fritzlar, fondé par saint Boniface, apôtre de l'Allemagne, devenait la proie des flammes[3].

Ce fut au milieu de tous ces événements que commença l'année 1080. Aussi brillante qu'était pour Rodolphe l'étoile de la fortune à son lever, aussi triste elle devint à son couchant, quoiqu'elle jetât encore sur lui un vif éclat. Le monde n'est pour personne ni un enfer ni un paradis, il y a une alternative de plaisir et de douleur. Déjà, au mois de janvier, Henri se trouvait à la tête d'une armée forte et pleine d'ardeur, prête à attaquer les Saxons. Il s'imaginait que l'hiver

[1] Telle est la peinture que fait de l'époque Otton de Frising., *de Gest. Friedr.*, l. VIII.

[2] Gerbert, p. 70.

[3] *Annal. Saxon.*, ann. 1079.

détournerait ce peuple de la résistance. Mais il fut trompé dans son attente; car les Saxons, déterminés à combattre jusqu'à la mort pour la cause de Rodolphe, se montrèrent toujours ce peuple brave, noble et actif, tel que nous l'avons connu. Cependant Henri réussit, à force de promesses, à gagner plusieurs de leurs chefs. De ce nombre étaient Widikind, Wiprecht de Croitz, Thierry, fils de Géron, qui passèrent de son côté, avec une foule d'autres. Le margrave Ecbert de Misnie consentit à garder la neutralité. Il faisait un grand froid[1]; les deux armées se rencontrèrent près de Fladenheim[2]; une rivière peu large, mais profonde, les séparait. L'armée saxonne se trouvait divisée entre Rodolphe et Otton de Nordheim. Le premier avait pris position au bord de la rivière sur une colline escarpée, pour se précipiter de là sur l'ennemi, et il donna à Otton, qui se trouvait plus éloigné, l'ordre d'attaquer. Henri, qui voulait d'abord accabler Rodolphe, fit un détour, et, sans qu'on se fût aperçu du mouvement, on vit par derrière l'ennemi qu'on attendait par devant. Rodolphe surpris envoya dire à Otton de déloger l'ennemi de sa position menaçante; mais le duc répondit qu'il ne pouvait lui-même renoncer aux avantages de la sienne; qu'au reste il n'avait qu'à livrer bataille, et qu'en cas de besoin il ne manquerait pas de le secourir. Le plan de Rodolphe se trouva ainsi complétement déjoué. Son arrière-garde se trouva devant l'ennemi, et eut à soutenir le premier choc. L'action fut chaude; les troupes de Rodolphe plièrent, et une partie de son armée prit la fuite[3]. Mais au même moment, on vit les étendards d'Otton, qui, se jetant à l'improviste sur les troupes victorieuses de Henri, les mit en désordre, et les força à aller chercher leur salut dans les forêts voisines. Elles ne se rallièrent que sous les murs de la célèbre forteresse de Wartbourg, où elles s'arrêtèrent pour respirer; mais la garnison saxonne de cette place fit une sortie vigoureuse, massacra les fuyards, et s'empara d'un grand nombre de chevaux, d'armes, et d'une grande quantité de vaisselle d'or et d'argent que le patriarche d'Aquilée, ainsi que d'autres seigneurs, menaient avec eux. Henri, guidé par un nommé Louis, avait quitté l'armée avant

[1] Bruno, p. 146. *Chron. Hirsaug.*

[2] Entre Bennshausen, Oernshausen et Georgenzell, dans la Thuringe.

[3] Albert. Stad., *Chron.*, p. 247. *Vita Wiperti*, c. v.

la fin de la bataille, et s'était sauvé par des chemins détournés, à travers les forêts. Mais en arrivant à son camp, il n'y trouva plus un seul homme armé; car, pendant la bataille, un détachement saxon, profitant d'un épais brouillard, s'était jeté soudainement sur son camp, avait égorgé les gardes, et tout livré au pillage. Henri avait perdu dans ce combat un noble seigneur, nommé Folkmar, ainsi que le gouverneur de Prague avec un grand nombre de Bohémiens. Du côté des Saxons, un seul avait péri, Meinfroi, gouverneur de Magdebourg. Vratislas, duc de Bohême, ayant pris la lance de Rodolphe, fut autorisé par Henri à la faire porter devant lui dans les grandes fêtes, en mémoire de ce haut fait [1].

Henri retourna dans la Franconie, où il congédia son armée. La bataille n'avait rien décidé, sinon la retraite de Henri [2]. Mais le rapport que Rodolphe en envoya au pape immédiatement après, représentait la cause de Henri comme entièrement perdue [3].

Aussi satisfaisantes qu'étaient pour Grégoire les affaires d'Allemagne, aussi fâcheuses étaient pour lui celles qu'il avait entamées avec l'Angleterre. Le pouvoir absolu que le pape cherchait à avoir dans l'Église, Guillaume le Conquérant voulait l'avoir dans le royaume. Être le premier, être le plus puissant, telle était sa grande, son unique pensée, comme elle était celle de Grégoire : donner sa volonté pour loi suprême, tel était pour lui, comme pour Grégoire, le plan fixe et invariable *; et de même que Grégoire se roidissait contre le roi Henri, de même Guillaume se roidissait contre l'autorité pontificale. On voyait des deux côtés les mêmes efforts, la même énergie, la

[1] Albert. Stad., p. 247. *Chron. Hirsaug.* La description de la bataille a été faite par Bruno, p. 146-147. *Annal. Saxon.*, ann. 1080. Gerbert, p. 72. Plusieurs écrivains placent la bataille en 1079. Suivant Tschudy, Henri fut victorieux, parce qu'au moment où ses troupes étaient épuisées, un comte puissant, nommé Cunon, était venu à son secours.

[2] Plusieurs auteurs refusent d'une manière absolue la victoire aux Saxons. Waltram, *Apol. pro. Henr.*, II., c. XVI. Tschudy. La plupart la représentent comme indécise entre les deux armées : « Incertam fuisse victoriam. »

[3] Bertold. Const., ann. 1080.

* Ce parallèle est loin d'être exact. Grégoire ne donnait pas sa volonté arbitraire pour loi, il ne faisait qu'exécuter, comme nous l'avons assez vu, les décrets de l'Église. (*Note du Trad.*)

même persévérance. C'est pourquoi le pape eut si peu de succès en Angleterre; il n'y trouva pas cette obéissance et cette soumission qu'on avait toujours montrée aux souverains pontifes *. Ainsi lorsque, sur le continent, le pape, pour détruire les investitures, disposait des trônes et des siéges épiscopaux, l'investiture était exercée librement en Angleterre. Les ecclésiastiques étaient sous les mêmes lois que les laïques; tous étaient soumis aux mêmes prestations, aux mêmes impôts. Guillaume déposait et instituait les évêques de sa propre autorité; il défendait au clergé, sous les peines les plus sévères, d'envoyer des légats à Rome sans son autorisation; à la vérité, il permettait aux légats du pape de présider les synodes, mais il en rejetait les canons lorsqu'ils ne lui convenaient pas, ou que les légats les rédigeaient avec une apparence d'autorité. Guillaume était, pour ainsi dire, le pape de son pays **. L'Église d'Angleterre, dans un certain sens, se trouvait dans l'État; elle n'était point séparée des affaires du royaume, comme dans les autres pays de l'Occident.

Dans la célèbre lutte entre Lanfranc, archevêque de Cantorbéry, et Thomas, archevêque d'York, le siége de Rome avait eu l'occasion de se mêler des affaires religieuses de l'Angleterre [1]; mais comme cette affaire a été décidée par le roi et par les grands du royaume, l'autorité apostolique en souffrit tant soit peu. Déjà, depuis longtemps, un parti fidèle au pontife et aux canons de l'Église s'était efforcé de rétablir dans toute sa rigueur la loi du célibat ecclésiastique; mais on eut de la difficulté à se soumettre aux saints canons, et quelle que fût la considération dont jouissait Lanfranc, il rencontrait toujours de l'opposition dans les synodes. Au concile de Winchester, tenu en 1076, sous la présidence de Lanfranc, on avait exigé des clercs, au

* M. Voigt oublie que Guillaume était entré dans les principales vues de Grégoire, qu'il a travaillé de concert avec lui à extirper la simonie et l'incontinence. Grégoire ne fut donc pas tout à fait sans succès en Angleterre. (*Note du Trad.*)

** Ceci est encore une des exagérations de M. Voigt. (*Note du Trad.*)

[1] *Voy.* Paul de Rapin. *Hist. gén. d'Angl.*, I, page 645. Comparez, 648-649, les démêlés de Henri I[er] avec le pape Calixte II à propos de l'évêque de Thurstan que le roi avait chassé du royaume pour s'être laissé consacrer par le pontife contre son ordre.

moment de leur ordination, la promesse de la chasteté perpétuelle *. Quant aux prêtres de la campagne, on eut quelque indulgence pour le présent, mais non pour l'avenir[1]. Néanmoins ce point de discipline donna lieu à une opposition tellement vive et jeta l'Église anglicane dans un tel désordre, qu'on croyait impossible de pouvoir mettre à exécution les décrets des conciles.

Telle était la situation des affaires vers la fin de l'an 1079, quand Grégoire envoya en Angleterre, en qualité de légat, Hubert, sous-diacre de l'Église romaine, pour inviter les deux archevêques au synode de Rome. Le pape écrivit à Lanfranc : « Nous avons appris » avec certitude que c'est la crainte du roi auquel nous avons cepen- » dant toujours porté une affection paticulière, ou même votre négli- » gence, qui vous a empêché de venir à Rome. Toutefois ce n'est pas » vous que la terreur d'une puissance humaine ou l'attachement » superstitieux à une personne quelconque devait arrêter, si votre » cœur eût conservé quelque souvenir de notre ancienne amitié, ou » s'il rendait à votre mère l'Église l'affection qu'il lui doit. Mais si votre » roi est animé contre le saint-siége de quelque sentiment d'orgueil, » d'inimitié ou d'insolence, nous en serons d'autant plus attristés » que, par là, il se sera rendu indigne de l'amitié particulière que » nous avions pour lui. Vous empêcherez cela, en lui conseillant, » avec persévérance, de ne rien se permettre d'injuste contre la mère » commune de tous les chrétiens, et de ne plus s'opposer à votre » voyage à Rome ou à celui de quiconque sera assez pieux pour l'en- » treprendre. Car il vous convient de nous faire oublier l'excès de

* Voici la formule de cette promesse : « Ego frater N. promitto Deo omnibusque sanctis ejus castitatem corporis mei secundum canonum decreta, et secundum ordinem mihi imponendum servare, domino præsule N. præsente. » Labb., *Concil.*, t. X, p. 351. Que ce canon ait été maintenu, c'est ce que nous voyons par une lettre de Gérard, archevêque d'York, à saint Anselme, successeur de Lanfranc. « Cum ad ordines aliquos invito, durâ cervice nituntur, ne in ordinando castitatem profiteantur. » (*Ibid.*) (*Note du Trad.*)

[1] « Sacerdotum vero in castellis vel in vicis habitantium, habentes uxores, non cogantur, ut dimittant; non habentes, interdicantur ut habeant; et deinceps caveant episcopi, ut sacerdotes vel diaconos non præsumant ordinare, nisi prius profiteantur, ut uxores non habeant. » *Labb.*, t. X, p. 51.

» votre négligence, et de venir au plus tôt conférer avec nous sur les » affaires de l'Église [1]. »

Grégoire rappela aussi à Lanfranc le payement du denier de saint Pierre, qui était arriéré de trois ans, et l'obligation où il était d'exhorter le monarque à ne rien entreprendre contre le siége apostolique. L'archevêque essaya de porter Guillaume à plus de ménagements; mais tous ses efforts furent inutiles. Il rendit compte au pape de ses démarches près du roi, par une lettre qu'il remit au légat. « J'ai reçu, » dit-il, avec humilité les lettres de votre excellence que m'a remises » Hubert, sous-diacre de votre palais sacré. Vous me reprochez avec » une paternelle douceur de ne plus vous aimer autant, depuis que » vous êtes parvenu au pontificat. Mais, très-saint-père, je ne veux ni » ne dois accuser vos paroles de calomnie. Cependant, je prends ma » conscience à témoin, je ne peux pas comprendre en quoi ma pré- » sence, ou mon éloignement, ou l'élévation du rang peuvent influer » sur l'obéissance que m'imposent les canons à vos commandements. » J'ai communiqué au roi, aussi bien que je l'ai su, les instructions que » vous m'avez écrites et celles de votre légat; je l'ai conseillé, mais je » ne l'ai pas persuadé [2]. Lui-même vous instruira des raisons qui l'ont » empêché de se rendre à vos désirs, non-seulement par sa réponse » à votre légat, mais encore par ses lettres [3]. »

Le roi envoya, par le même légat, une lettre conçue en ces termes: « Votre légat Hubert m'a invité à prêter serment de fidélité à vous, » saint-père, et à vos successeurs, et à m'occuper avec plus de soin du » tribut que mes prédécesseurs avaient coutume d'envoyer à l'Église » romaine. J'ai admis l'un, je n'ai pas admis l'autre. Je n'ai pas voulu » et je ne veux pas faire de serment de fidélité, parce que je ne l'ai » point promis, et que je ne trouve pas que mes prédécesseurs » l'aient prêté aux vôtres. Le tribut, depuis environ trois années, a » été perçu avec négligence, parce que j'étais retenu dans les Gaules. » Maintenant que, grâce à Dieu, je suis revenu dans mon royaume, » ce qui a été levé sera remis à Hubert et le reste envoyé par les

[1] *Epist.*, VI, 30.

[2] Il dit à Grégoire : « Verba legationis vestræ Domino meo regi suggessi, suasi, sed non persuasi. »

[3] Baron., *Annal.*, ann. 1079.

» légats de notre fidèle archevêque Lanfranc, quand l'occasion s'en pré-
» sentera. Priez pour nous et pour la prospérité de notre royaume,
» parce que nous avons aimé vos prédécesseurs, et que nous désirons
» vous chérir encore plus qu'eux et vous écouter avec déférence *. »

Ce langage froid, laconique et tranchant dut paraître à Grégoire étrange et le peiner. Il écrivit aussitôt à son légat : « Hâtez-vous de
» revenir à Rome, et ne tardez sous aucun prétexte ; car vous savez
» combien nous faisons peu de cas de l'argent sans l'honneur qui
» nous est dû. Vous nous avez mandé qu'un certain Teuzon avait
» usurpé le titre de légat, pour adresser au roi des paroles de me-
» nace ; vous savez que nous ne lui avons donné aucune mission.
» Néanmoins la sainte Église aurait droit d'élever contre ce prince
» des plaintes graves et nombreuses ; car aucun roi, même païen, n'a
» jamais osé essayer ce que Guillaume n'a pas rougi de faire, c'est-à-
» dire, de défendre aux évêques et aux archevêques de venir à Rome.
» Nous souhaitons donc que vous l'avertissiez de notre part, avec
» prudence, de ne pas empêcher qu'on rende au saint-siége les devoirs
» et les honneurs qu'il souffre impatiemment de se voir refuser à lui-
» même par ses sujets ; il doit bien plutôt s'efforcer de se rendre,
» par une juste gratitude, digne des faveurs de saint Pierre. Nous
» rappelant notre ancienne amitié, nous lui avons pardonné ses fautes ;
» mais s'il n'y met un terme, il attirera sur lui le courroux et l'indi-
» gnation de saint Pierre [1]. »

* « *Excellentissimo sanctæ Ecclesiæ pastori Gregorio, gratia Dei Anglorum rex et dux Northmannorum Wuillelmus, salutem cum amicitia.*

» Hubertus, legatus tuus, religiose Pater, ad me veniens, ex tua parte me admonuit quatenus tibi et successoribus tuis fidelitatem facerem, et de pecunia, quam antecessores mei ad Romanam ecclesiam mittere solebant, melius cogitarem. Unum admisi, alterum non admisi. Fidelitatem facere nolui, nec volo ; quia non ego promisi, nec antecessores meos antecessoribus tuis id fecisse comperio. Pecunia, tribus fere annis in Galliis me agente, negligenter collecta est : nunc vero divina misericordia me in regnum meum reverso, quod collectum est per præfatum mittitur, et, quod reliquum est, per legatos Lanfranci archiepiscopi fidelis nostri, cum opportunum fuerit, transmittetur. Orate pro nobis et pro statu regni nostri ; quia antecessores vestros dileximus et vos præ omnibus sincere diligere et obedienter audire desideramus.» Baron., XVII, pag. 521, ann. 1079. (*Note du Trad.*)

[1] *Epist.*, VII, 1.

L'attention que Grégoire portait sur l'orgueilleuse Bretagne ne lui faisait point perdre de vue les événements qui se passaient en Orient et en Occident. Car ce qui distingue le génie de Grégoire, ce qui montre la force de son esprit, c'est ce coup d'œil sûr et extraordinaire avec lequel il embrassait les rapports de tous les États; et lorsqu'avec son caractère de fer il semblait être attaché à un seul point, il ne lui échappait rien de ce qui se passait dans les pays même les plus éloignés. Le roi qu'il avait fait couronner en Dalmatie se trouvait vivement pressé par Wezelin. Grégoire écrivit à ce dernier une lettre fort énergique pour l'exhorter à ne pas troubler le repos du roi, puisque le mal qu'il lui ferait, il le ferait au saint-siége. Il l'exhorte à s'adresser au souverain pontife, s'il a quelque plainte contre ce monarque, et le menace du glaive apostolique s'il se rend sourd à ces avertissements [1].

Aussi menaçant qu'il était pour Wezelin, aussi doux et paternel il était pour le roi Canut qui, après la mort de Harald IV, prince chéri de Grégoire, était monté sur le trône de Danemarck, et mérita par ses belles actions le nom de saint *. Immédiatement après son avénement au trône, Canut envoya au saint-père une ambassade pour l'assurer de sa soumission à l'Église romaine; comme nous le verrons plus loin, la bienveillante réponse de Grégoire ne fut pas inutile.

Ce fut dans le même esprit qu'il écrivit à Alphonse, roi de Castille, pour louer sa fidélité et sa dévotion envers saint Pierre, « à qui Dieu,

[1] *Epist.*, VII, 4. Voyez cette lettre dans l'introduction, p. 28.

* *Saxo gramm.*, *Hist.*, II. *Epist.*, VII, 5. On voit par ces lettres que Grégoire comprenait bien son époque; il avertissait les rois auxquels personne n'osait rien dire; il leur exposait la fragilité de leur couronne terrestre, et les engageait à acquérir une gloire et une couronne plus solide. Voyez les belles paroles qu'il adresse au jeune roi de Danemarck : « Intueri quoque prudentiam tuam necesse est, temporalis vitæ gaudia quam sint caduca, quam fugitiva, quæ, etsi vita diu crederetur mansura, tamen sapæ multis adversis ex improviso surgentibus secura stare non possunt. Unde summopere curare oportet, ut ad illa quæ transire nesciunt, et habentem deserere nequeunt, gressus tuos constanter dirigas, et affectum mentis intendas. » Une autre chose que nous voyons dans cette lettre, c'est qu'il prie le roi de lui envoyer un clerc qui puisse s'instruire à Rome, et instruire ensuite ses compatriotes. (*Note du Trad.*)

» soumettant toutes les puissances et toutes les principautés de ce » monde, a donné le droit de lier et de délier dans le ciel et sur la » terre [1]. » Il l'engage ensuite à se considérer comme ayant reçu du Très-Haut la mission spéciale de travailler au bien de son peuple, de suivre pour cela en tous points les conseils des légats, de détacher ses pensées des grandeurs périssables de cette terre pour les porter tout entières sur les biens éternels. Afin de soutenir sa foi, il lui envoie une clef d'or qui avait été bénite avec les chaînes de saint Pierre, puis il recommande à sa protection les légats qui avaient mission de travailler aux affaires de l'Église dans son royaume.

Grégoire avait appris, par les ambassadeurs que Rodolphe avait envoyés après la bataille de Fladenheim, avec quelle anxiété on attendait en Allemagne la décision du saint-siége : personne ne se doutait certainement, au moment de l'ouverture du septième synode qu'il tint à Rome et qui fut le plus nombreux de tous, de l'influence que ce jour devait exercer sur les événements ultérieurs.

Le concile commença par renouveler les anciens canons. La défense des investitures fut intimée de nouveau tant aux clercs qu'aux laïques; l'anathème et l'interdit furent prononcés contre ceux qui transgresseraient la loi, donneraient ou recevraient une dignité ecclésiastique quelconque [2]. Thédalde de Milan, Guibert de Ravenne et quelques autres évêques furent de nouveau excommuniés et déposés; on confirma le décret qui avait été porté dans le précédent synode contre les Normands qui envahissaient ou pillaient les domaines de saint Pierre. Enfin on ajouta cette disposition importante : « Quand, à la

[1] Omnipotenti Deo laudes et gratias agimus, qui gloriam vestram gratia suæ visitationis illustrans, beato Petro, apostolorum principi, fide ac devotione conjunxit, cui omnes principatus et potestates orbis terrarum subjiciens, jus ligandi atque solvendi in cœlo et in terra contradidit. *Epist.*, VII, 6.

[2] Les canons de ce concile se trouvent dans Colet., t. XII, p. 638; dans Labb., t. X, p. 381. Les deux canons les plus importants sont le second et le sixième. « Si quis imperatorum, regum, ducum, marchionum, comitum, vel quilibet secularium potestatum aut personarum investituram episcopatuum vel alicujus ecclesiasticæ dignitatis dare præsumpserit, ejusdem sententiæ vinculo se obstrictum esse sciat. Insuper etiam, si resipiscat et ecclesiæ propriam libertatem dimittat, divinæ animadversionis ultionem in hac præsenti vita tam in corpore suo quam cæteris rebus suis sentiat, ut in adventu dominici spiritus salvus fiat. »

» mort d'un pasteur, il s'agit de pourvoir aux besoins d'une église, le » clergé et le peuple doivent choisir, à la demande de l'évêque député » par le pape ou par le métropolitain, un nouveau pasteur, en mettant » de côté toute ambition, toute crainte et toute faveur, et en prenant » le consentement du siége apostolique ou du métropolitain. Qui- » conque, cédant à des motifs coupables, agit contrairement à ce » canon, rend son élection nulle, et n'aura plus le pouvoir d'élire. » La légitimité de l'élection vient de la confirmation du pape ou du » métropolitain. Car si, selon le pape Léon, celui qui doit consacrer » perd la grâce de la bénédiction en ne consacrant pas selon les rites, » celui qui a le pouvoir d'élection doit être privé de ce pouvoir s'il en » abuse [1]. »

Ensuite parurent devant le concile les envoyés de Rodolphe, qui élevèrent contre Henri les plaintes les plus graves, et dirent : « En- » voyés par notre seigneur le roi Rodolphe, et par les seigneurs de » son empire, nous nous plaignons à Dieu, à saint Pierre, à Votre » Sainteté et à tout le concile, de ce que Henri, que votre autorité » apostolique a privé du royaume, l'a tyranniquement envahi malgré » votre sentence, en portant partout le fer, le feu et la dévastation. » Sa cruelle impiété a dépouillé de leurs siéges les archevêques et les » évêques; il a causé la mort du vénérable Werner, archevêque de » Magdebourg, et l'évêque Adalbert, de Worms, gémit dans ses pri- » sons contre les ordres du saint-siége. Plusieurs milliers d'hommes » ont déjà été tués pour sa défense, un grand nombre d'églises in- » cendiées, et des reliques profanées et pillées. Les attentats de Henri » sont innombrables contre nos princes qui ont refusé de lui obéir » comme à leur roi, et la diète que vous aviez indiquée pour rétablir » la justice et la paix, n'a pu être convoquée par son opposition et par » celle de ses adhérents. C'est pourquoi nous vous supplions de nous » faire justice à nous et à l'Église de Dieu, de ce prince persécuteur » et sacrilége [2]. »

Sur cela, le pape enflammé de zèle se lève et dit avec force :

« Saint Pierre, prince des apôtres, et vous saint Paul, docteur des » nations, daignez, je vous prie, me prêter l'oreille et m'écouter

[1] Labb., t. X, p. 382.
[2] Paul Bernr., c. CVI.

» favorablement. Comme vous êtes les fervents disciples de la vérité, » aidez-moi pour que je ne m'en écarte pas, en sorte que mes frères » aient plus de confiance en moi, qu'ils sachent et qu'ils comprennent » que c'est par la foi que j'ai en vous, après Dieu et sa sainte mère la » Vierge Marie, que je résiste aux pécheurs et aux méchants, et que » je soutiens vos fidèles serviteurs. Vous savez, en effet, que c'est » malgré moi que j'ai été promu aux ordres sacrés, que c'est malgré » moi que j'ai suivi le pape Grégoire au delà des monts, que c'est » malgré moi que je suis revenu avec le pape Léon vers l'Église ro- » maine dans laquelle je vous servis; enfin, c'est surtout contre mon » gré, au mépris de ma douleur, de mes gémissements et de mes » larmes, que j'ai été placé, quoique indigne, sur votre trône. Si je fais » cette déclaration, ce n'est pas pour dire que je vous ai choisis; mais » que c'est vous-mêmes qui m'avez choisi, et qui m'avez imposé le » lourd fardeau du gouvernement de votre Église; et parce que vous » m'avez fait monter sur cette montagne sainte, que vous m'avez or- » donné de crier et de reprocher au peuple de Dieu et aux enfants » de l'Église leurs prévarications et leurs crimes, les ouvriers de Satan » se sont élevés contre moi, voulant répandre mon sang de leurs pro- » pres mains. Les rois de la terre, les princes du siècle, les écclésias- » tiques, les courtisans et le peuple se sont réunis contre le Seigneur » et contre ses oints et ont dit : *Brisons leur joug et jetons-le loin » de nous* [1], et dès lors ils ont mis tout en œuvre pour se défaire de » moi par la mort ou par l'exil.

» A leur tête, Henri, qu'on appelle roi, s'est élevé contre votre » Église, de concert avec plusieurs évêques ultramontains et italiens, » s'efforçant de la subjuguer en me précipitant du trône pontifical. » Votre autorité a résisté à son orgueil, et votre pouvoir l'a abattu; » confus et humilié, il est venu en Lombardie, me demander l'abso- » lution de son excommunication. En le voyant ainsi repentant, en » écoutant ses promesses réitérées plusieurs fois de tenir une autre » conduite et de se corriger, je lui ai rendu la communion sans le » rétablir dans l'autorité royale, dont je l'avait déclaré déchu dans le » synode romain. Quant à la fidélité dont j'avais absous, dans le » même concile, ceux qui la lui avaient jurée, je n'ai point ordonné

[1] Ps. II.

» qu'elle lui fût gardée. Et j'en ai agi ainsi, soit parce que je devais » prononcer ensuite entre lui et les évêques ou seigneurs au delà des » monts, qui, obéissant à votre Église, s'étaient déclarés contre lui; » soit parce que je devais régler la paix entre eux et lui, suivant le » serment que Henri lui-même avait fait par deux évêques d'en obser- » ver les conditions.

» Mais les évêques et les seigneurs ultramontains, apprenant qu'il » ne tenait pas ce qu'il avait promis, et désespérant en quelque sorte » de sa correction, élurent, sans mon conseil, vous en êtes témoins, » le duc Rodolphe pour leur roi. Ce prince se hâta de m'envoyer un » ambassadeur pour me déclarer qu'il avait été forcé de prendre le » gouvernement du royaume, mais qu'il était prêt à m'obéir en tout; » et en effet, il m'a toujours depuis tenu le même langage, promet- » tant même de me donner pour otages de sa fidélité son fils et celui » de son ami le duc Berthold.

» Cependant Henri commença à me prier de l'aider contre Rodol- » phe[1], et je lui répondis que je le ferais volontiers, après avoir » entendu les deux parties et reconnu de quel côté se trouve le bon » droit. Henri, croyant pouvoir vaincre par ses propres forces, méprisa » ma réponse. Néanmoins, quand il vit qu'il ne pouvait faire ce qu'il » espérait, il envoya à Rome deux de ses partisans, l'évêque Thierry » de Verdun et l'évêque Bernard d'Osnabruc, qui me prièrent, de sa » part, de lui faire justice[2] : ce que demandaient aussi les députés de » Rodolphe. Enfin, d'après l'inspiration divine, j'ordonnai, dans le » concile, qu'on tiendrait une conférence au delà des monts, afin de » rétablir la paix et de décider de quel côté était la justice. Car, pour » moi, vous m'en êtes témoins, vous mes pères et mes maîtres, je » n'ai été disposé jusqu'à ce jour qu'à favoriser le parti le plus juste, » et comme j'ai pensé que l'autre parti ne voudrait pas que cette » assemblée eût lieu, puisqu'elle devait chercher la justice, j'ai » frappé d'anathème toute personne qui s'y opposerait, roi, duc, ou » seigneur.

» Mais Henri n'a pas craint avec ses fauteurs le péril de la désobéis-

[1] Comparez avec ce passage la lettre que Grégoire adressa à Rodolphe et qui se trouve dans Bruno, p. 147.

[2] Bertold. Const.

» sance, qui est un crime d'idolâtrie; en s'opposant à cette confé-
» rence, il a encouru l'excommunication et s'est chargé lui-même de
» l'anathème; il est cause de la mort d'une multitude de chrétiens,
» du pillage d'un grand nombre d'églises et de la désolation du
» royaume Teutonique tout entier. C'est pourquoi, confiant dans la
» miséricorde de Dieu et de sa mère la Vierge Marie, et usant de
» votre autorité, j'excommunie Henri, qu'on appelle roi, et tous
» ses partisans, et le privant de nouveau des royaumes d'Alle-
» magne et d'Italie, par l'autorité de Dieu et par la vôtre, je lui ôte
» la puissance et la dignité royale; je défends à tout chrétien de lui
» obéir comme à un roi, et je délie de leur serment de fidélité tous
» ceux qui lui en ont prêté ou qui lui en prêteront. Que désormais
» Henri n'ait aucune force dans la guerre, et ne gagne de sa vie
» aucune victoire.

» Afin que Rodolphe, que les Allemands ont élu pour qu'il soit
» votre fidèle défenseur, puisse gouverner et défendre le royaume,
» j'accorde à tous ceux qui lui sont dévoués l'absolution de leurs
» péchés et votre bénédiction salutaire en cette vie et dans l'autre.
» De même que Henri est justement dépouillé de sa dignité royale à
» cause de son orgueil, de sa désobéissance et de sa mauvaise foi, de
» même la puissance et l'autorité royale sont accordées à Rodolphe,
» pour son humilité, sa soumission et sa droiture.

» Faites donc maintenant connaître à tout le monde, puissants
» princes de l'Église, que, si vous pouvez lier et délier dans le ciel,
» vous pouvez aussi sur la terre retirer ou accorder à chacun selon
» son mérite, les empires, les royaumes, les principautés, les duchés,
» les marquisats, les comtés et les biens de tous les hommes. Car vous
» avez souvent ôté aux méchants et aux indignes et donné aux bons
» les patriarcats, les primaties, les archevêchés et les évêchés. Si vous
» jugez des choses spirituelles, que doit-on croire de votre pouvoir
» sur les choses temporelles? Et si vous jugez les anges qui dominent
» sur tous les princes superbes, que ne pouvez-vous pas sur leurs es-
» claves? Que les rois et les princes du siècle apprennent donc main-
» tenant quelle est votre grandeur et votre puissance; qu'ils craignent
» de mépriser les ordres de votre Église, et que votre justice s'exerce
» si promptement sur Henri, que tous sachent qu'il ne sera pas
» renversé par un hasard, mais par votre puissance. Dieu veuille le

» confondre pour l'amener à une pénitence salutaire et pour sauver » son âme au jour du Seigneur [1]. »

Était-il jamais sorti de Rome, était-il jamais parvenu en Allemagne une pareille sentence? Et ceux qui autrefois étaient entourés de nombreux soldats et qui de la superbe Rome voulaient dominer sur tout l'univers, auraient-ils pu commander ainsi à la Germanie? Un moine le fit, un moine dont l'esprit était plus puissant que ne le sont souvent des millions de bras dont dispose un monarque victorieux! Oui, un prêtre, n'ayant pour armes que sa parole, mais animé d'une irrésistible force d'âme, avait obtenu ce qu'avant et après lui des milliers de mortels avaient désiré et cherché en vain, le pouvoir de subjuguer les volontés humaines!

Quand le concile fut terminé, Grégoire congédia les envoyés de Rodolphe, et envoya, dit-on, une couronne d'or portant cette inscription :

Petra dedit Petro, Petrus diadema Rudolpho [2].

Comme nous l'apprenons par une lettre de Grégoire [3], ce fut dans ce même concile qu'on confirma la sentence de déposition prononcée l'année précédente contre Manassès de Reims au concile de Lyon, le sixième que Hugues de Die tenait en France. L'archevêque de Reims n'avait rempli aucun des engagements qu'il avait pris avec le pape dans son voyage à Rome. De nouvelles plaintes furent portées au

[1] Labb., *Concil.,* t. X, p. 383.

[2] Les auteurs ne s'accordent pas sur l'époque à laquelle cette couronne fut envoyée, et il en est de même de l'inscription. Albert, Stad., ann. 1076; Sigeb. Gembl., ann. 1077; Otto Frising., *de Gest. Frid.,* c. VII; *Chron. Hirsaug.,* ann. 1077, placent cet envoi immédiatement après l'élection de Rodolphe, quoique le cours des événements s'oppose à cette date. L'inscription varie également; elle est tantôt comme dans le texte, tantôt ainsi : *Roma dedit Petro,* etc., ou encore *Petra dedit Romam Petro, tibi papa coronam.* D'autres écrivains ne parlent même pas de cette couronne; tels sont Bruno, *Annal. Saxon.,* Bertold Const., Marian. Scotus, *Abbas Ursperg, Auctor Vitæ Henr. IV.* Domnizo *in Vita Mathild.,* Pandulph. Pisan. Otton de Frisingue n'en parle que comme d'un bruit, et Guillaume de la Pouille, lib. IV, en fait autant. Tant d'autorités peuvent faire regarder l'envoi de la couronne comme une fiction.

[3] *Epist.,* VII, 20.

saint-siége sur la conduite de cet archevêque. Hugues de Die fut chargé de convoquer un nouveau concile pour terminer cette affaire. « Si les faits, dit le pape à son légat, dont ce prélat est accusé sont » dûment prouvés, nous voulons que sans balancer vous prononciez » contre lui la sentence. Que si les témoins ne paraissent pas recevables, comme le prélat a été diffamé non-seulement dans toute » la France, mais encore dans l'Italie, il faudra qu'il se purge par » serment, en présence de six évêques à qui l'on n'ait rien à reprocher. » Nous déclarons l'évêque de Châlons déposé de l'épiscopat, où il est » entré par l'autorité séculière; et je veux que dans tous les conciles » que vous tiendrez, vous excommuniiez ceux qui, malgré notre décret, » osent encore recevoir l'investiture. Je vous recommande aussi de » pourvoir, conjointement avec l'archevêque de Lyon, aux besoins de » l'église de Langres, et de condamner particulièrement le doyen » qui s'est attribué toutes les dignités de cette église[1]. »

Le légat avait d'abord indiqué Troyes pour le lieu du concile; mais les accusateurs de Manassès lui ayant représenté qu'ils n'y seraient point en sûreté, il choisit Lyon, et somma l'archevêque de Reims de s'y rendre. L'archevêque, ne voyant aucun moyen de se justifier, envoya des députés au légat pour lui offrir trois cents onces d'or, et des présents à ses domestiques, s'il voulait lui permettre de se purger devant six de ses suffragants à son choix, sans autre examen de sa conduite. Il ajouta que si le légat voulait lui permettre de se purger seul, il lui donnerait des sommes immenses, et ferait serment de n'en jamais rien dire à personne[2]. Mais le légat n'était pas homme à se laisser corrompre, il repoussa ces offres avec indignation. Manassès, se sentant coupable, n'osa paraître au concile.

Les principaux accusateurs de l'archevêque étaient un autre Manassès, de son clergé, qui est apparemment celui qui fut son successeur après Raimald: un nommé Ponce, et Bruno qui, après avoir été professeur à Reims, et chancelier de l'archevêque, avait quitté ce prélat à cause de ses scandales, et était alors chanoine d'une église de Cologne. C'est saint Bruno, fondateur des Chartreux.

L'archevêque adressa au légat un mémoire apologétique, où, sans

[1] Hug. Flavin., *Chron. Virdun.*

[2] Hug. Flavin., *Chron. Virdun.* Labb., t. X, p. 390.

entrer dans la discussion des faits articulés contre lui, il se bornait à attaquer la forme de la procédure, et à montrer qu'il n'était point obligé de se rendre au concile de Lyon, parce que le pape lui avait promis qu'il serait jugé par l'abbé de Cluny dont il n'est point question dans les sommations qu'on lui a faites; parce qu'il y avait du danger d'aller de Reims à Lyon, l'Auxerrois et le Nivernais étant agités par la guerre; enfin, parce qu'il avait déjà été condamné injustement dans cette province.

L'archevêque cherche ensuite à affaiblir le témoignage de ses accusateurs. Il prétend que Manassès s'est désisté; que Ponce a été convaincu de fausseté dans un concile à Rome. Quant à Bruno, il n'est ni de son église ni de son diocèse, il ne le connaît que par des outrages qu'il en avait reçus en récompense de ses bienfaits.

Sur ce que dans la monition on le sommait, s'il ne se présentait pas d'accusateurs, de venir au concile se purger par serment avec six évêques, il répond que, s'il n'y a pas d'accusateurs, il n'est point obligé de se justifier; que d'ailleurs il lui est impossible de trouver six évêques sans reproches. Il demande avec instance à être jugé en France, faisant observer que Lyon est hors du royaume. Il s'offre à obtenir du roi la permission au légat de tenir un concile à Reims, à Soissons, à Compiègne ou à Senlis, et lui promet qu'il y sera traité avec les égards dus à son rang. Il termine en disant : « Si vous » continuez dans votre opiniâtreté, et que vous prétendiez nous ex- » communier ou nous suspendre selon votre caprice, je sais à quoi » m'en tenir, ainsi que je l'ai écrit au pape. Je suivrai ce que dit saint » Grégoire, qu'un pasteur se prive de la puissance de lier et de délier » quand il l'exerce par caprice et sans raison. Si vous m'excommuniez, » je soutiendrai qu'en cela le privilége de Pierre ou du pape, c'est-à- » dire, la puissance de lier et de délier, vous manque. Car saint Léon » a dit *que le privilége de Pierre subsiste, quand on juge selon* » *l'équité*; et que par conséquent le privilége ne subsiste pas toutes » les fois qu'on ne juge point selon l'équité de Pierre [1]. »

Manassès écrivit aussi au pape, afin de lui faire agréer les excuses qu'il apportait pour ne point se rendre au concile de Lyon, et s'offrit d'aller se justifier à Rome. Grégoire ne se laissa pas tromper; il lui

[1] *Apol. Manassæ in Musæo Ital.*, t. I, p. 119.

reproche d'avoir si peu rempli les promesses qu'il avait faites à Rome ; il lui dit qu'il doit se soumettre aux ordres du légat, se laisser juger dans sa patrie, où il était bien plus facile de réunir ses accusateurs et ses défenseurs ; il le menace, en cas de désobéissance, de confirmer par l'autorité apostolique la sentence que le légat prononcerait contre lui [1].

Malgré la sommation du légat et la menace du pape, Manassès ne comparut point au concile. Il y fut déposé, et Grégoire VII confirma ce jugement au septième concile de Rome [2]. Cependant, selon sa coutume, et par un excès de miséricorde, il donna à Manassès un délai jusqu'à la Saint-Michel, pour se purger par serment avec les évêques de Soissons, de Cambrai, de Lyon, de Châlons et de deux autres à son choix, à condition qu'il rétablirait dans leurs bénéfices Bruno et les clercs qu'il en avait dépouillés, parce qu'ils étaient ses accusateurs, et qu'en attendant qu'il se justifiât, il quitterait son église et se retirerait, avec un seul clerc et deux laïques, à Cluny ou à la Chaise-Dieu, sans emporter des biens de son église, que ce qui lui serait nécessaire pour vivre dans la retraite d'un de ces monastères [3].

Manassès n'ayant rien fait de ce qui lui était prescrit, Grégoire le déclara excommunié et déposé sans espérance de restitution. Mais comme Manassès voulait se maintenir dans sa dignité, malgré la sentence du pape, celui-ci employa toute son autorité pour l'expulser de son siége. Il écrivit au clergé et au peuple de Reims que leur archevêque avait méprisé l'autorité apostolique [4], qu'il leur ordonnait de lui résister et de prêter leur appui à son légat, pour qu'il pût faire élire canoniquement un autre évêque [5]. Il écrivit au comte Évole de

[1] Quod si forte ad prædictum concilium non iveris, aurem debitæ obedientiæ matri tuæ Romanæ Ecclesiæ diu te supportanti non inclinaveris ; si quid contra te Diensis cum consensu religiosorum fratrum nostrorum egerit, non solum sententiam in te prolatam non immutabimus, verum etiam apostolica auctoritate firmabimus. » *Epist.*, VII, 12.

[2] Labb., t. X, p. 389.

[3] *Epist.*, VII, 20.

[4] Verum (sicut vos ipsi scitis) non solum huic definitioni non obedivit, sed ad contemptum interdictionis nostræ, ecclesiam vestram invadere ac impudenti devastatione confudere præsumpsit. *Epist.*, VIII, 17.

[5] Quapropter apostolica vos auctoritate monemus, ut perversis actibus ejus in

Roucy qu'il lui ordonnait, de la part de saint Pierre, de repousser désormais l'amitié pestiférée de l'archevêque et d'éloigner de lui tous ceux qu'il pourrait prévenir du danger qu'ils couraient [1]. Il écrivit à tous les suffragants de l'église de Reims pour les absoudre de toute obéissance épiscopale envers Manassès, et pour leur prescrire non-seulement de ne plus le reconnaître pour leur pasteur, mais de lui résister de toutes leurs forces comme à un usurpateur : il s'appuyait encore de toute l'autorité apostolique pour leur enjoindre de publier partout le jugement du saint-siége, ou plutôt du Saint-Esprit, et d'engager tous les diocésains du soi-disant archevêque à s'abstenir de communiquer avec lui et à le repousser de tous leurs moyens : enfin, il leur recommandait d'élire un autre archevêque [2].

Philippe, roi de France, paraissait aussi accorder sa protection à Manassès; Grégoire lui écrivit une lettre fort pressante. « Vous nous » avez, dit-il, souvent fait assurer par vos ambassadeurs que vous » désiriez les bonnes grâces de saint Pierre, et notre amitié; nous » avons toujours reçu cette nouvelle avec plaisir, et nous avons lieu » de nous réjouir encore, si vous avez les mêmes sentiments. Car » vous vous montrerez soigneux de votre salut, en recherchant la bien- » veillance du saint-siége, comme il convient à un chrétien; vous pou- » vez l'acquérir facilement, et c'est en vous soumettant aux règles de » l'Église dans les affaires spirituelles. C'est en quoi vous aviez eu

nullo communicetis, imo ut tollatur de medio vestrum, et interitum carnis suæ tradatur Satanæ, ut spiritus salvus sit, sibi modis omnibus renitatis. Detis etiam operam ut communi consilio parique voto, assentiente vobis prædicto confratre nostro Diensi episcopo, patrem vobis secundum Dominum eligatis, qui ecclesiæ vestræ, diutina pseudopastorum improbitate laboranti valeat subvenire et antiquam sui libertatem, Christo auxiliante nobiscum, reparare. *Epist.,* VIII, 17.

[1] Quapropter eum irrevocabili judicio episcopalis sedis regimine privatum esse tuæ celsitudini denuntiantes, monemus atque ex parte beati Petri præcipimus, ut tam teipsum a pestifera amicitia illius amodo retrahas quam et alios quos potes ab eo custodire se, doceas. *Epist.,* VIII, 18.

[2] « Proinde fraternitatem vestram, ne ulterius ulli episcopalem reverentiam debeat absolvimus; imo apostolica auctoritate præcipimus ut nemo ei quasi pastori obediat, sed quisque pro officio suo et viribus sicut invasori resistat. Quod nostrum, potius vero sancti Spiritus judicium dilectio vestra studeat subditis sibi cunctisque quibus valet populis denuntiare et ut ab ejus participatione sibi caveant ipsumque modis quibus possunt coarctent, non negligat caritas vestra monere. *Epist.,* VIII, 19.

» autrefois bien des reproches à vous faire[1]. Mais nous voulons bien » excuser les fautes de votre jeunesse, pour vous exciter par là à vous » en corriger, comme nous l'espérons. Entre tant d'autres vertus qui » conviennent à votre rang, et que nous désirons vous voir pratiquer, » puisqu'il est de votre devoir d'aimer la justice et la miséricorde, de » défendre les églises, de protéger la veuve et l'orphelin, nous dési- » rons aussi, pour votre salut particulier, que vous méprisiez les con- » seils des méchants, et que vous éloigniez de votre présence les » excommuniés. Nous vous ordonnons donc de la part de saint Pierre, » et nous vous prions de la nôtre, de ne plus donner aucune protec- » tion à Manassès, déposé pour des crimes qui ne vous sont pas » inconnus, et de ne plus le souffrir à votre cour, afin qu'il paraisse » que vous recherchez en effet les bonnes grâces de saint Pierre en » repoussant les ennemis de l'Église. Nous vous défendons aussi, par » l'autorité apostolique, d'empêcher l'élection que le clergé et le peu- » ple doivent faire d'un nouvel archevêque. Nous vous prions de vous » opposer à quiconque voudrait y mettre quelque obstacle, et de don- » ner votre protection à celui qui aura été choisi par la portion sou- » mise et religieuse du clergé et du peuple. Agissez donc, et, devenu » homme par vos années, prouvez que nous n'avons pas eu tort de » pardonner à votre inexpérience et de compter sur le changement de » votre conduite. Efforcez-vous de vous rendre favorable saint Pierre, » au pouvoir duquel sont votre royaume et votre âme, et qui peut vous » lier et vous absoudre dans le ciel et sur la terre; c'est ainsi que » vous mériterez, non pas qu'il porte un jugement sur de la négligence » ou de la mauvaise foi, mais qu'il vous aide à obtenir la vie éternelle » par votre activité et par votre droiture[2]. »

Ces lettres produisirent leur effet; car Manassès ayant voulu se soutenir à main armée, et continuer à dissiper les trésors de l'Église, fut chassé de son siége par les seigneurs, le clergé et les habitants de la ville. Il se retira près du roi Henri, et mourut vagabond et excommunié[3].

[1] « Qua in re procul dubio minus vigilanter, multumque negligentius quam sanum fuerit olim habuisse te cerneris. »

[2] *Epist.*, VIII, 20.

[3] GUIBERT, *de Vita sua*, c. XI.

Quand Henri reçut la nouvelle de son excommunication, il eut d'abord de l'inquiétude qui fit bientôt place à de violents transports de fureur [1]. Jusque-là il avait ménagé le pontife, il résolut dès lors de le poursuivre à outrance, ainsi que le roi qu'il avait créé. Sans perdre courage, il appela autour de lui ses guerriers. Il s'agissait de renverser deux ennemis déclarés, puissants par l'opinion et la confiance des peuples. Henri savait que du moment où le plus puissant des deux viendrait à succomber, la ruine du second serait inévitable. Il convoqua donc à Mayence une assemblée du clergé et de la noblesse [2]. Dix-neuf évêques allemands s'y rendirent le jour de la Pentecôte, qui était le dernier du mois de mai. On accumula contre Grégoire les accusations les plus graves, et on lui donna les plus odieuses épithètes. On l'appelait imposteur, hérétique, homicide, débauché [3], etc. Il ne manqua pas de gens pour enflammer encore davantage la colère de Henri. « Un roi, fils d'un empereur, qui ne » porte pas sans raison le glaive, qui est le protecteur, le patrice et » le défenseur de Rome, ne doit pas, disaient-ils, souffrir que l'Église » de Dieu soit ainsi déchirée; que le plus pervers des hommes, dont » les coupables excès méritent de sévères châtiments et l'exclusion » de l'Église, profane ainsi la majesté suprême du nom de roi. L'ana- » thème doit retomber sur celui qui l'a lancé. » Cette opinion étant partagée par tous les assistants, on décida que, vu l'absence des évêques italiens, le concile se réunirait à Brixen, lieu favorable pour les évêques d'Allemagne et d'Italie. Trente évêques, un grand nombre de princes et de seigneurs s'y trouvèrent [4]. On y porta contre Grégoire

[1] Rex vero, ubi se cognovit per sententiam Romani pontificis a consortio, fidelium segregatum, tristis effectus est, sed cum a diversis diversa darentur consilia, in anxietatis dubio positus, quid potius eligeret, ignorabat. Ex Ms. Centii, c. III.

[2] *Voy.* Hug., Flav., *Chr. Vird.,* p. 225; Coleti, *Coll. Conc.,* et Labb., t. X, p. 389.

[3] Ubi ad aures Henrici regis et fautorum ejus anathema a domino papa factum personuit, infremuit factiosorum strepitus in B. Petri vicarium, turpia et nefanda concrepans intonuit, dicentium magum esse et impostorem, hæreticum, homicidam, fornicarium et si quid aliud adversatur sanæ doctrinæ, non debere regem, imperatoris filium, qui non sine gloria gladium portaret, qui Romanæ republicæ patricius. Hug., Flavin., *Chron.,* p. 225.

[4] Abb. Ursperg., *Chron. Hirsaug.,* ann. 1080. Il dit qu'une armée de grands y vint par ordre du roi : « Optimatum exercitus jussu regis. »

le décret suivant : « Il faut retrancher de la communion des fidèles » le prêtre qui a été assez téméraire pour enlever à l'auguste majesté » royale toute participation au gouvernement de l'Église, et le frapper d'anathème ; car il est manifeste qu'il n'a pas été élu de Dieu, » mais qu'il s'est impudemment élevé lui-même par la fraude et la » corruption. Il a ruiné l'ordre ecclésiastique, il a troublé la hiérarchie civile ; il a attenté aux jours d'un roi pieux et pacifique, soutenu » un roi parjure, et fomenté partout la discorde, la jalousie et l'adultère. C'est pourquoi, réunis dernièrement à Mayence, au nombre » de dix-neuf évêques, nous avons résolu de déposer, de chasser, et, » s'il refuse d'obéir à notre injonction, de damner éternellement » Hildebrand, cet homme pervers, qui prêche le pillage des églises » et l'assassinat, qui soutient le parjure et le meurtre, qui met en » question la foi catholique et apostolique, touchant le corps et le » sang de notre Seigneur Jésus-Christ ; Hildebrand, cet antique fauteur de l'hérétique Bérenger, le devin et le magicien, le nécromancier, le moine possédé de l'esprit infernal, le vil apostat de la foi » de nos pères *. »

Ensuite les évêques de Brixen élurent unanimement pour pape [1]

* « Quia constat non a Deo electum, sed a seipso, in fraude ac pecunia impudentissime objectum. Qui ecclesiasticum subvertit ordinem ; qui christiani imperii perturbavit regnum ; qui regi catholico et pacifico corporis et animæ intentat mortem ; qui perjurum defendit regem ; qui inter concordes seminavit discordiam, inter pacificos lites, inter fratres scandala, inter conjuges divortia, et quidquid quiete inter pie viventes stare videbatur concussit. Nos, auctore Deo, congregati in unum, legatis ac litteris freti decem et novem episcoporum, die sancto præteritæ Pentecostes Moguntiæ congregatorum, contra eumdem Hildebrandum procacissimum, sacrilegia ac incendia prædicantem, perjuria et homicidia defendentem, catholicam et apostolicam fidem de corpore et sanguine Domini in quæstionem ponentem, hæretici Berengarii antiquum discipulum, divinationum ac somniorum cultorem, manifestum necromanticum, pythonico spiritu laborantem et idcirco a vera fide exorbitantem, judicamus canonice deponendum et expellendum, et, nisi ab ipsa sede his auditis descenderit, in perpetuum condemnandum. » Labb., t. X, p. 389.—Il est assez étonnant que les modernes détracteurs de Grégoire aient avoué qu'on ne saurait excuser les *exagérations* contenues dans ce décret. (*Note du Trad.*)

[1] *Chron. Hirsaug.*, ann. 1080. Plusieurs écrivains, tels que Berthold de Constance, ann. 1080, disent que le concile fut d'abord tenu à Brixen. La *Chronique*

Guibert de Ravenne, sous le nom de Clément III. Celui-ci parut devant l'assemblée revêtu des habits pontificaux, et promit avec serment de couronner le roi Henri. Il retourna en Italie avec pompe, à la tête d'un cortége de ses partisans [1]. Henri et ses adhérents écrivirent de leur côté à différents princes, et notamment en Angleterre, pour faire reconnaître le nouveau pontife; mais nulle part on ne s'empressa de souscrire à une semblable nouveauté. La lettre de Lanfranc à Hugues le Blanc, légat de l'antipape, montre assez quelles étaient les dispositions peu favorables de Guillaume.

« Plusieurs choses que j'ai trouvées dans vos lettres m'ont déplu. » Je n'approuve pas que vous outragiez le pape Grégoire, que vous » l'appeliez Hildebrand, que vous insultiez ses légats, que vous exal- » tiez si haut Clément. Il est écrit qu'il ne faut ni louer un homme » vivant, ni manquer à son prochain. Qui peut répondre de ce que » l'on sera devant Dieu? Je crois cependant que le glorieux empereur » a eu de grandes raisons pour entreprendre une si grande affaire, » et qu'il n'a pu remporter une si grande victoire sans le secours de » Dieu [2]. Je n'approuve pas que vous veniez en Angleterre, si le roi » ne vous en a pas donné la permission. Notre île n'a pas encore » rejeté Grégoire, et n'a pas décidé à quel pape elle obéirait. Ce n'est » qu'après avoir écouté les deux partis, qu'elle jugera avec maturité. »

Pendant que la nouvelle de l'élection de Brixen se répandait en Italie, les affaires d'Allemagne prirent une tout autre tournure. On avait repris les hostilités. Les cris de guerre se faisaient entendre de tous côtés; les deux rois se préparaient à une lutte acharnée, et partout où se rencontraient les partisans de Henri et ceux de Rodolphe, il y avait de sanglants combats. Princes, comtes, chevaliers, pages, évêques, abbés, moines, tous ceignaient l'épée. C'était une époque d'effroyables désordres [3]. Ulrich, abbé de Saint-Gall, avait demandé

de Hirsaug. donne pour date, Cal. julii feria V, indictione III. On le place d'ordinaire au 25 juin.

[1] *Gullielm. biblioth.*, dans Baron., ann. 1080. Baronius place ici la lettre de Henri qu'on a rapportée plus haut.

[2] « Credo (dit-il) quod gloriosus imperator sine magna ratione tantam rem non est aggressus patrare, nec sine magno auxilio Dei tantam potuit victoriam consummare. *Baron*, c. XXIII, p. 552.

[3] Nulle part la vie n'était en sûreté.

à Henri des secours, pour protéger son monastère et se venger de ses ennemis. Le monarque lui envoya des forces considérables; et son propre frère Lutold, duc de Carinthie, lui amena quelques renforts. A la tête de ces troupes, Ulrich attaqua Otton de Marchdof, dans le Linzgau, s'empara de son bourg et de son château et les réduisit en cendres. Il fit éprouver le même sort au comte Marquard de Bregence, qui, du haut de son castel, eut la douleur de voir les débris fumants de sa cité. Dans la Thurgovie, le riche comte Hartmann de Kybourg, un des plus implacables ennemis de Henri, ne fut pas mieux traité; il se vit obligé de payer à l'abbé de Saint-Gall une forte rançon pour la délivrance de son fils [1]. Mais aussi beaux qu'étaient pour Ulrich ces moments de triomphe, aussi tristes devinrent ses jours, lorsque Henri rappela de toutes parts ses soldats. Alors il ne lui resta plus d'autre abri contre le courroux des princes irrités, que le château de Rachenstein, construit sur une haute montagne; et comme il ne tarda pas à être vivement attaqué, il se vit contraint de chercher un asile en France.

D'un autre côté, les démêlés de Frédéric de Hohenstaufen avec Welf, avec Berthold de Zaringen et Berthold fils de Rodolphe, prirent une tournure fâcheuse pour Henri; car, avant de se retirer en Saxe, Rodolphe avait recommandé son fils aux soins de ces deux seigneurs. En conséquence, Berthold de Zaringen et Welf, après avoir rassemblé les fidèles vassaux du prince, se rendirent à Ulm et prêtèrent à Berthold, fils du nouveau roi, le serment de fidélité. Dès que Frédéric en fut instruit, il rassembla ses troupes dispersées dans la Bavière, dans la Souabe et dans la Rhétie, et marcha contre Ulm. Ses adversaires eurent à peine quitté cette ville, qu'il en prit possession. Welf revint bientôt l'attaquer, à la tête d'une nombreuse armée; mais Frédéric brava longtemps ses efforts par le moyen des châteaux qui entouraient la cité.

Le pays était partagé entre les divers chefs des deux armées; le duc Berthold occupait la Souabe occidentale, et Welf les provinces du sud-est. Le parti de Henri se trouvait cantonné entre le lac de Constance et la ville de Fribourg, tandis que Frédéric était dans le nord-est de la Souabe; mais le point central des forces de Henri était

[1] Tschudy, ann. 1080.

aux environs de Ratisbonne [1]. Pour tromper ses ennemis, Henri eut encore recours à ses anciens artifices, aux négociations; mais en vain. Frédéric fut battu à Hochstatt, sur le Danube, par le vaillant Welf, qui s'empara, pour la troisième fois, d'Ausbourg, ville dévouée aux intérêts de Henri.

Enfin, au mois d'octobre de cette année, Henri se mit en marche pour la Saxe, à la tête d'une armée bien disciplinée et pleine d'ardeur. Rodolphe, prêt à le recevoir, vint au-devant de lui avec de nombreuses troupes, jusque près de Cancul [2], où il campa. Dès que Henri en fut informé, il y envoya des espions pour connaître les forces de ses ennemis, et songea aux moyens de les diviser. Dans cette vue, il détacha, dans sa marche sur Erford, un corps de cavalerie, pour faire diversion du côté de Goslar. Quand on vit l'incendie de plusieurs villages, l'armée saxonne fut fort inquiète. On la divisa sur-le-champ en deux corps, dont l'un alla protéger Goslar et les environs. Henri, à la tête de son principal corps, s'empara d'Erford, qui fut livrée aux flammes, après avoir été horriblement saccagée; mais il évita un engagement général avec les Saxons. Ceux-ci s'aperçurent bientôt qu'ils étaient trompés, le corps détaché se rapprocha donc de Henri qui se hâta de regagner Naumbourg. Les Saxons, par une marche forcée, prirent les devants et sauvèrent cette place du pillage et de l'incendie. Dès que Henri fut une fois sur le sol de la Saxe, il fit mettre tout à feu et à sang et s'avança ainsi, en dévastant le pays, jusqu'aux bords de l'Elster. Là il voulait attendre le renfort des Bohémiens, pour pénétrer ensuite au cœur de la Saxe avec des forces considérables [3].

Il paraît que l'intention de Rodolphe était de s'opposer à cette jonction [4]; mais, malgré ses efforts, elle se fit près de Mulsen, sur les bords de l'Elster. On ne s'accorde pas sur les motifs qui pouvaient porter Henri à prendre cette direction. Suivant quelques-uns, il voulait éviter toute espèce d'engagement avec les Saxons, se contenter de ravager leur pays, et ensuite se retirer. Mais il se trouva arrêté

[1] *Voyez* Pfister, *Histoire de la Souabe,* première partie, p. 149.

[2] L'Annal. saxon l'appelle Canoul, sans qu'on puisse préciser quel est ce lieu.

[3] Bruno, p. 148.

[4] *Chron. Petershus.* Peut-être son projet était-il même d'envahir la Bohême et de la dévaster, ainsi que le dit la chronique.

dans sa retraite par la profondeur de la rivière. D'autres historiens soutiennent qu'il s'était appuyé sur l'Elster pour forcer ses soldats à une lutte désespérée, ayant devant eux l'ennemi, et voyant la retraite coupée par une rivière profonde. Henri campa sur la rive.

Ayant appris le lendemain, au lever du soleil, l'arrivée des Saxons, il rangea ses troupes en bataille. L'ennemi approchait, épuisé d'une marche forcée, par des chemins presque impraticables. Un grand nombre de ses soldats, trop fatigués, étaient restés en arrière. En voyant les dispositions menaçantes de Henri, Rodolphe ne fut pas sans quelques inquiétudes; il n'avait pas encore toute son infanterie, la marche forcée ne permit pas de la tenir réunie, et les chevaux de sa cavalerie étaient épuisés; les cavaliers mirent donc pied à terre, se formèrent en bataille, et continuèrent néanmoins d'avancer. Dans cet intervalle, les évêques qui se trouvaient dans l'armée ordonnèrent à leurs clercs d'entonner le quatre-vingt-deuxième psaume. Pendant qu'on chantait, les Saxons s'approchèrent de l'ennemi jusqu'à se trouver en face. Les deux armées restèrent quelque temps dans cette position, séparées par un marais qui n'était pas guéable, nommé Grona, non loin de Mersebourg. De chaque côté on se provoquait au combat. Enfin les Saxons tournèrent le marais, l'ennemi les attendait de pied ferme, et le combat s'engagea. L'armée de Henri se battit avec un courage héroïque, et déjà on chantait victoire dans son camp; car les Saxons ayant tant soit peu reculé, on les croyait dans une déroute complète. Les évêques et les clercs de Henri avaient déjà entonné le *Te Deum*, quand on apporta au camp le cadavre de Rapotho, comte palatin de Bavière, et l'un des plus chauds partisans de Henri[1]. Ceux qui le portaient crièrent de loin à leurs compagnons : « Fuyez, fuyez ; » et en effet le redoutable Otton de Nordheim arrivait au pas de charge à la tête de son infanterie, refoulant devant lui ceux qui avaient mis les Saxons en fuite, les poursuivant à travers leur camp, et les culbutant dans la rivière, où un grand nombre perdirent la vie. Les Saxons, se croyant déjà sûrs de la victoire, voulurent piller le camp ennemi; mais Otton, consultant sa vieille expérience, les ar-

[1] Ce Rapotho, seigneur d'Innthal, était un des princes les plus riches de son temps. On dit qu'en voyageant depuis la Bohême jusqu'à Rome, il pouvait toujours loger dans un de ses châteaux.

rêta, dans la crainte que l'ennemi ne les attaquât par derrière. En effet, au bout de quelques instants, il trouva encore sur le champ de bataille Henri de Lacha [1], à la tête de forces redoutables : ses gens chantaient le *Kyrie Eleison*. Il n'est pas difficile à Dieu, pensa Otton, de donner la victoire au plus petit nombre sur le plus grand, et puis, sans hésiter et se confiant au Très-Haut, il attaqua l'ennemi et le mit en fuite. Après l'avoir repoussé partie dans la rivière et partie au delà de l'Elster, le chef saxon s'écria : « Allez maintenant au camp, et » prenez tout ce qui appartient à l'ennemi, comme prix de votre » valeur. » On y trouva mille choses précieuses, de riches tentures, des coffres pleins d'ornements épiscopaux, de la vaisselle d'or et d'argent, une grande quantité d'argent monnayé, des chevaux de prix, des armes de toute espèce; en un mot, tout ce qu'avaient apporté les archevêques de Trèves et de Cologne, avec quatorze autres prélats; tout ce qu'avaient au camp les ducs Frédéric de Staufen, Godefroi de Bouillon, porte-étendard du roi, Henri, comte palatin du Rhin, enfin d'autres princes et seigneurs de l'armée. Le butin fait à Erford devint également la proie des Saxons. La victoire était assurée, des acclamations et des chants de triomphe retentissaient de toutes parts, quand soudain on reçut la nouvelle désastreuse que Rodolphe était mortellement blessé. Voulant traverser un ruisseau, il fut frappé, disait-on, d'un coup de lance par le duc Godefroi de Bouillon, qui le cherchait depuis longtemps dans la mêlée. Il avait sa main droite coupée, et avait reçu dans le bas-ventre une blessure mortelle [2]. Ses amis le transportèrent dans la plaine : autour de lui se réunirent les évêques, qui lui donnèrent les onctions saintes. On raconte que quand on lui montra sa main coupée, il dit : « C'est celle-là, que j'ai » levée jadis pour prêter serment au roi Henri. » Puis, sentant sa fin prochaine, il souleva la tête et demanda d'une voix mourante : « A qui » appartient la victoire? — A vous, seigneur, à vous, » répondirent ceux qui l'entouraient. A ces mots, Rodolphe retombe sur sa couche en disant : » Maintenant j'accepte avec joie le sort que Dieu me

[1] Le même qui plus tard a été nommé comte palatin du Rhin. « Henricus de Laca, seu de Lacu, comes palatinus Rheni, qui titulo ipse in diplomate apud Tolnerum utitur. » *Gerbert*, p. 74.

[2] « Ubi venter descendit ad ilia. »

» destine. La mort ne m'inquiète plus, puisque je la reçois au milieu » d'un triomphe. » Ainsi mourut Rodolphe, comme jadis était mort Épaminondas dans les plaines de Mantinée. Il y a de la grandeur à mourir en héros [1]. On ensevelit avec magnificence son corps dans le chœur du dôme de Mersebourg ; une statue en bronze doré fut placée sur sa tombe [2]. La bataille s'était donné le 15 octobre.

La mort de Rodolphe causa un deuil général dans la Saxe. Un grand nombre de personnes firent de riches présents aux églises, aux monastères et aux pauvres, pour le repos de son âme [3]. Il s'était attiré l'affection de tous par sa bonté, par son affabilité et sa bravoure. On le regardait comme le père et le sauveur de la Saxe (*Pater patriæ*), comme un guerrier intrépide, comme un juge impartial et comme un défenseur infatigable de l'Église [4]. Son influence et son administration furent plus utiles à la Saxe qu'à la Souabe. Dans le premier pays, il gouvernait, administrait et mettait tout en ordre, là il jugeait, construisait et agrandissait; tandis que la Souabe, par son absence, s'affaiblissait et se ruinait. Dans la Saxe, il unissait les princes, resserrait tous les liens, servait de règle et de mesure ; tandis que dans la Souabe, les seigneurs étaient divisés, les esprits aliénés, et le peuple en proie à la discorde.

[1] Presque tout ce récit est d'après Brunon dont nous avons collationné le récit avec celui des autres historiens. Suivant *Abb. Ursperg*, Rodolphe était encore vivant quand on le transporta à Mersebourg, et il aurait dit, en regardant sa main : « Videte, hac ego juravi domino meo Henrico non nocere; sed jussio apostolici petitioque principum me fecit juramenti trangressionem. » Un bavard sacristain de Mersebourg montre cette main au public dans une chapelle du Dôme. — L'auteur de la *Chron. de Magdeb. ap. Meibom*, t. II, p. 316, dit : « Tantum abesse pœnitentia ductum fuisse Rudolphum, ut potius id unice doluerit, sibi ereptam occasionem vindicandi injurias adversus regem aut Ecclesiæ illatas quam Imperii ordinibus eorumdem potentatui. Rex Rudolphus, duobus acceptis vulneribus, dolebat magis, quam suum, populi casum, etc. » *Chron. Alb. Stadeus.*

[2] *Chron. Petershus.* On le voit encore. *Ludewig reliquiæ*, Mss. t. IV, p. 2. On prétend que le sceptre et la couronne de Rodolphe furent aussi déposés à Mersebourg.

[3] Berthold Const., ann. 1080.

[4] Bertold Const. Ce qui consolait bien des personnes, c'est que Rodolphe était mort au service de l'Église. « Ille, inquam, alter Machabæus, dit Bertold, cum inter primos hostium instaret, in servitio sancti Petri occumbere promeruit. »

CHAPITRE XI.

1080—1085.

Suites de la mort de Rodolphe.—Situation de l'Allemagne et de l'Italie.—Héroïsme de Mathilde. — Courage et sang-froid de Grégoire. — Robert Guiscard lui prête foi et hommage.—Succès du parti de Henri en Italie.—Efforts de Grégoire pour se faire un allié du roi d'Angleterre.—Le roi Henri se prépare à passer les Alpes. — Négociations avec les Saxons. — Arrivée de Henri en Italie et défaite de Mathilde.—Siége de Rome.—Résistance opiniâtre de la comtesse de Toscane.—Mort d'Otton de Nordheim.—Concile de Rome.—Complot pour forcer le pape à donner la couronne impériale à Henri. — Violences faites à l'abbé de Mont-Cassin. — Capitulation de Rome. — Intronisation de l'antipape Clément et couronnement de l'empereur. — Henri forcé de quitter Rome. — Sac de cette ville par les Normands.—Retraite de Grégoire à Salerne.—Brillant fait d'armes de Mathilde. —Mort de saint Anselme.—Retour de Henri en Allemagne.—Synodes de Berka et de Guedlimbourg.—Conciliabule de Mayence.—Affaiblissement de Grégoire. —Sa mort.—Conclusion.

Le malheur de Rodolphe parut à bien des gens un châtiment du Ciel[1], quoique le roi Henri lui-même ignorât encore à quel prix l'ennemi avait acheté sa victoire. A cela se joignait le bruit que le pape, pénétrant dans l'avenir, avait déclaré que le faux roi mourrait dans le courant de l'année. Les partisans du pontife, ayant appliqué cette prédiction à Henri, se trouvèrent en butte à d'amères railleries[2].

[1] Gerbert, p. 75, cite plusieurs autorités.

[2] *Chron. Hirsaug.,* ann. 1080. Il faut consulter également Sigebert. Gembl., ann. 1880, un des partisans de Henri.

L'armée de Henri, après cette défaite, se trouvait dans un triste état. Les pertes que les Saxons avaient éprouvées cinq ans auparavant sur les bords de l'Unstrut venaient d'être vengées sur les rives de l'Elster. Les débris qui avaient échappé aux eaux du fleuve et au tranchant de l'épée furent dispersés ; ils errèrent çà et là en proie à la faim et à la misère ; car les paysans de la Saxe et de la Thuringe se levèrent en masse, et, munis de haches et d'autres armes, ils massacrèrent indistinctement tous ceux qu'ils purent rencontrer, braves et lâches, nobles et roturiers. La plupart cherchèrent un abri dans les forêts, où ils furent enlevés par la famine. D'autres demandèrent à quelques bonnes âmes un peu de pain en échange de leurs chevaux et de leurs armes, et plus d'un Saxon, oubliant l'ennemi, pour ne voir que l'homme, recueillit les blessés et les malades dans sa maison, leur prodigua des soins, et les renvoya chez eux après leur guérison [1].

Henri s'était enfui en Bohême, avec une suite peu nombreuse. De là, il donna des ordres de rassembler de nouvelles troupes pour recommencer la guerre contre la Saxe. Mais l'épouvante qu'avait jetée dans les esprits la malheureuse expédition, força le monarque à renoncer à ce projet. Les peuples aimaient mieux, comme ils le disaient, être engloutis sous la terre que de marcher de nouveau contre les Saxons. Il se mit donc à la tête des Bohémiens pour se jeter dans la Souabe [2], où Berthold de Zaringen, le duc Welf et le fils de Rodolphe tenaient encore les armes. Partout, sur son passage, il dévasta le pays, prit les forteresses d'assaut, s'empara des villes, et força les plus récalcitrants à capituler. Il fut retenu longtemps devant Tubingue, qui appartenait au comte palatin Cunon ; mais il finit par prendre cette place, après avoir fait éprouver des maux cruels à ses habitants. Cependant il ne voulait qu'user de représailles ; car, pendant son absence et celle de Frédéric, son parti avait souffert les plus grands maux, l'ennemi ayant ravagé la Rhétie par le fer et le feu, sans respecter ni le profane ni le sacré. La ville d'Ausbourg surtout avait horriblement souffert [3].

[1] *Annal. Saxon.*, ann. 1080. La *Chron. de Hirsaug.* appelle la bataille *une grande victoire de Henri.*

[2] *Chron. Hirsaug.*, ann. 1080. *Chron. Pegav.* eod. anno.

[3] *Chron. August.*, ann. 1080.

Au mois de décembre de cette année, le bruit se répandit soudain que Henri arrivait dans la Saxe à la tête d'une armée formidable, et qu'il allait célébrer les fêtes de Noël à Goslar. Les Saxons se soulevèrent précipitamment et allèrent au-devant de l'ennemi, brûlant de se mesurer avec lui. Otton de Nordheim était l'âme et le chef de tout le peuple. Henri, qui le redoutait, congédia ses troupes, et envoya des messagers aux Saxons pour leur dire que s'ils tenaient à avoir un roi, ils devaient choisir son fils; que, pour lui, il jurerait de ne plus jamais mettre les pieds dans la Saxe. Otton répliqua d'un ton railleur et sérieux en même temps, comme il avait l'habitude de le faire : « J'ai vu souvent une méchante bête naître d'une bête vicieuse; ainsi » je ne veux ni du père ni du fils [1]. »

Depuis le mois de décembre jusqu'au mois d'avril de l'année suivante, la nature entière fut bouleversée, tantôt par des ouragans, tantôt par des tremblements de terre; aussi chacun y voyait un avenir gros de malheurs [2]: ces malheurs arrivèrent en effet. Dans Italie, dont les passages étaient toujours gardés par Henri [3], l'état des affaires était presque le même qu'en Allemagne. Ici il y avait deux rois, là on voyait deux papes. Grégoire avait pour appui contre ses ennemis, et surtout contre Guibert (Clément III), la chevaleresque Mathilde, quoiqu'elle fût, si l'on en croit quelques écrivains, de la famille de Guibert [4]. Son directeur, le pieux Anselme de Lucques, défendait la cause du pontife avec toute la force de son éloquence. Outre Milan et Ravenne, c'était à Lucques que se réunissaient les plus violents ennemis de Grégoire, surtout depuis que les habitants de cette ville eurent vu la vive opposition qu'on mettait ailleurs aux décrets du pape. Anselme lui-même souffrait des persécutions sans nombre, parce qu'il voulait dompter cet esprit d'orgueil [5]; mais plus on opposait d'obstacles, plus on faisait d'efforts pour les renverser;

[1] Brono, p. 150.

[2] Sibeg. Gembl., ann. 1081. *Annal. saxon.*, 1081.

[3] Bertold Const., ann. 1080.

[4] Guibert, dit-on, était issu de l'illustre famille des Guiberti, qui descendaient de Sigefroi de Lucques, un des ancêtres de Mathilde. Domnizo, l. I, c. 1, Fiorentini et surtout *Maravigli heroiche memorab di Mathilda del march.* Pozzo, p. 165.

[5] Fiorentini, ann. 1079.

et la résistance devint telle, que les efforts d'Anselme et de Mathilde ne produisirent plus aucun effet. Grégoire, avec ses profondes convictions, ne connaissait pas d'obstacles. Pour cette raison, il avait confirmé pour le clergé de Lucques deux canons importants, l'un de Favien, l'autre d'Étienne, papes, et les mit dans une lettre, qu'il adressa au clergé et au peuple, en les priant de rompre toute communication avec les récalcitrants[1], et de chasser de leur territoire tous les prêtres criminels. Par suite de cette mesure, il se forma plusieurs conjurations, principalement contre Mathilde; mais elles échouèrent toujours contre la fermeté des honnêtes habitants[2].

Le bonheur de Henri en Allemagne releva le courage de ses partisans en Italie. Après la déposition des deux archevêques de Milan et de Ravenne, la conflagration semblait devenir générale. Des évêques et des clercs se levèrent en masse et cherchèrent à rendre ridicule aux yeux du peuple l'anathème prononcé par Grégoire : les partis se réunirent, et n'attendirent, pour commencer une attaque ouverte, que le moment où ils auraient un chef autour duquel ils pussent se réunir. Ce chef fut donné par le conciliabule de Brixen : le burin de l'histoire se refuse à tracer tous les malheurs et tous les désordres que causa ce schisme[3]. Guibert et le cardinal Hugues le Blanc furent les deux pivots autour desquels tournaient tous les partis; le dernier surtout inspirait une grande confiance et s'attachait de nombreux partisans[4]. Des synodes particuliers, comme celui que tint Anselme à Saint-Genèse, non loin de Lucques, furent impuissants contre une telle effervescence. Les mesures les plus justes et les plus modérées ne servirent qu'à aigrir les esprits déjà exaspérés. Bientôt toute la Lombardie prit les armes, pour humilier le pieux défenseur de Grégoire, et pour renverser la puissance de Mathilde. Près de trente évêques et un grand nombre de seigneurs se présentèrent en enne-

[1] *Epist.*, VII, 2.

[2] Fiorentini.

[3] *Idem.*

[4] On peut souvent juger, d'après les insultes que prodiguent les adversaires, quel est celui dans le parti contraire qui montre le plus d'activité, y exerce la plus grande influence et nuit le plus à ses ennemis. Cette observation se fait sentir en lisant les paroles de Baronius sur Hugues, ann. 1080, nº XXIII.

mis déclarés à la tête de leurs troupes, et firent de fréquentes incursions dans les domaines de Mathilde. Toute l'Italie attendait avec anxiété l'issue de ces sortes d'hostilités.

Grégoire seul voyait arriver l'orage avec calme, sans négliger pourtant aucune précaution recommandée par la prudence. Voyant au nord une tempête terrible et menaçante, il chercha dans le midi protection et appui. Robert Guiscard, quoique tout-puissant dans la basse Italie, ne sentait pas moins qu'une réconciliation avec le pape favoriserait singulièrement les plans qu'il méditait sur l'empire d'Occident; d'un autre côté, plusieurs cités étaient en révolte ouverte contre lui. Ces considérations, et beaucoup d'autres encore, le disposèrent à faire la paix avec Grégoire. Le pape étant allé au commencement de juin à Aquin, accompagné du prince de Capoue [1], Robert s'y rendit, se jeta aux pieds du pape et lui demanda pardon. Le pontife le releva, et quand les personnes de leur suite se furent éloignées, ils eurent ensemble une longue conférence. Grégoire fit apporter ensuite le livre des Évangiles, sur lequel Robert jura au pape foi et hommage [2] en ces termes : « Moi, Robert, par la grâce de Dieu et » de saint Pierre, duc de Pouille, de Calabre et de Sicile, je serai » dès à présent fidèle à la sainte Église romaine, au siége apostolique » et à vous, Grégoire, mon seigneur et pape universel. Je ne con- » tribuerai jamais, par mon conseil ou par mes actions, à vous faire » perdre la vie ou un membre, ou à vous réduire en captivité. Je ne » divulguerai jamais des secrets que vous me confierez, s'il peut en » résulter des inconvénients pour vous. J'aiderai de toutes mes forces » l'Église romaine et vous à conserver, à acquérir et défendre les » droits de saint Pierre et ses domaines contre tous les hommes, » excepté la portion de la Marche de Firmano, Salerne et Amalphi, » dont la propriété est encore indécise, et je vous prêterai mon se- » cours pour que vous teniez en sécurité et honorablement le ponti- » ficat romain. Je ne chercherai ni à envahir ni à acquérir les terres » de saint Pierre, que vous possédez maintenant ou que vous possé- » derez, lorsque je saurai qu'elles vous appartiennent, et je ne les » mettrai pas à contribution sans votre permission ou sans celle de

[1] Cardin. Arag. Guillaume de la Pouille dit qu'ils se réunirent à Bénévent.

[2] Fidelitatem et homagium.

» vos légitimes successeurs, excepté les terres que vous ou eux m'ac-
» corderez. Je payerai avec exactitude le tribut des terres de saint
» Pierre que je possède ou que je posséderai, et, ainsi qu'il a été
» convenu, l'Église romaine le recevra chaque année. Je vous remet-
» trai, avec leurs biens, toutes les églises qui sont sous ma domi-
» nation, et je les défendrai par fidélité à l'Église romaine. Et, si vous
» ou vos successeurs venez à mourir avant moi, je ferai en sorte,
» d'après l'avis des cardinaux, des clercs romains et des laïques, que
» le pape soit élu et ordonné suivant les règles de l'Église. Je serai
» fidèle à ce serment prêté à l'Église romaine, à vous et à vos suc-
» cesseurs légitimes, qui, si je ne m'en rends pas indigne, confirme-
» ront l'investiture que vous m'accordez. »

Par un autre acte, il s'obligeait, lui et ses successeurs, à une redevance de douze deniers pour chaque paire de bœufs qui se trouverait dans ses États.

Grégoire, de son côté, lui donna en fief, en lui présentant un étendard, toutes les terres que ses prédécesseurs Nicolas et Alexandre lui avaient accordées, la Calabre et la Pouille. « Quant à celles,
» dit-il, que vous retenez injustement, comme Salerne, Amalphi et
» une partie de la Marche de Firmano, je les tolère avec résignation
» dans la ferme confiance en Dieu et en votre bonté, que ce sera pour
» vous un motif de vous conduire envers Dieu et envers saint Pierre
» de telle sorte qu'il n'y ait aucun péril pour votre âme d'en agir ainsi,
» ni pour la mienne de le tolérer[1]. » On avait même répandu le bruit alors que Grégoire avait promis à Robert de le couronner roi d'Italie[2].

Les lettres que Grégoire écrivait à cette époque jettent un grand jour sur les motifs qui le faisaient agir dans cette circonstance. Avant de retourner à Rome, il adressa deux lettres aux évêques de la Calabre et de la Pouille[3]. La première respire une noble confiance, une foi vive dans la réussite et dans l'accomplissement de son œuvre et de ses vœux.

[1] *Voyez* le diplôme de cette donation dans le recueil des lettres, l. VIII, et dans Baron., ann. 1080, et dans Labb., t. X, p. 250 et 251. Pour fixer la date de cet événement, *voy.* Muratori, *Hist. d'Italie*, t. VI, p. 421.

[2] Guill. Appul., l. III, et Richard Cluniac, *in Chron.*

[3] *Epist.*, VIII, 5, 6.

« Vous n'ignorez pas, mes frères, dit-il, que plusieurs disciples de » Satan, qui sont réputés faussement pour évêques en plusieurs pays, » excités par un diabolique orgueil, se sont efforcés de confondre la » sainte Église romaine. Mais, par les secours du Tout-Puissant et » par l'autorité de saint Pierre, leur criminelle présomption tour» nera à leur honte et à leur confusion, à la gloire et à l'exaltation » du siége apostolique. Car depuis le plus petit jusqu'au plus grand, » c'est-à-dire, jusqu'à Henri, qui est l'auteur et le soutien de ce con» cile pestiféré, tous ont éprouvé et dans le corps et dans l'âme quelle » force le nom de saint Pierre possède pour punir l'iniquité. Vous » savez comment, du temps de notre seigneur le pape Alexandre, ce » même Henri médita d'opprimer l'Église de saint Pierre par l'intrus » Cadaloüs, et dans quel honteux abîme de confusion il fut précipité, » aux yeux du monde entier, avec ce même antipape, tandis que la » bonne cause sortit, de cette lutte, glorieuse et triomphante. Vous » n'ignorez pas non plus les exécrables complots que, depuis trois ans, » les évêques de la Lombardie, soulevés par Henri, tramèrent contre » nous, et comment nous en sommes sortis sains et saufs, grâce à la » protection de saint Pierre, non sans gloire pour nous et pour nos » fidèles défenseurs. Mais comme si leur première confusion ne leur eût » point suffi, une plaie incurable leur prouve que le glaive de la ven» geance apostolique frappe les coupables depuis la plante des pieds » jusqu'au sommet de la tête. Toutefois, leurs fronts endurcis à la honte » n'ont pas su rougir; au lieu de rentrer en eux-mêmes, ils ont provoqué » par leur imprudence toutes les rigueurs d'une impartiale justice ; ils » ont marché sur les traces de l'ange rebelle qui a dit : *Je veux éta» blir mon trône du côté de l'aquilon, et je serai semblable au » Très-Haut*[1]. Ils se sont efforcés de renouveler leur ancienne con» spiration contre le Seigneur et contre la sainte Église catholique, et » d'établir sur eux, pour Antechrist et pour hérésiarque, un homme » sacrilége, parjure à l'Église et noté pour ses crimes abominables dans » toute l'étendue de l'empire romain ; savoir, Guibert, le destructeur » de l'église de Ravenne. Cette assemblée de Satan a été composée de » gens dont la vie est détestable, et l'ordination hérétique et nulle. » Ce qui les a poussés à cet acte insensé, c'est le désespoir d'obtenir

[1] Isaï., XIV, 14.

» de nous, par prières ou par promesses, le pardon de leurs cri-
» mes, sans se soumettre à un jugement ecclésiastique, à notre cen-
» sure, auxquels nous sommes obligés par devoir de les assujettir.
» Comme ils ne sont fondés sur aucune raison et chargés de crimes,
» nous les méprisons d'autant plus qu'ils croient s'être élevés plus
» haut. Nous nous confions en la miséricorde de Dieu et en la protec-
» tion de saint Pierre, qui a su précipiter du faîte de sa grandeur Si-
» mon le magicien, leur père commun, et nous espérons voir leur
» ruine prochaine et la paix rendue à l'Église, après que ses ennemis
» auront été vaincus et confondus [1]. »

Dans la seconde lettre, Grégoire exhorte les évêques à venger, autant qu'il dépendra d'eux, l'injustice que l'empereur grec Michel venait d'éprouver, et de soutenir, dans cette vue, de toutes leurs forces, le duc Robert qui travaillait à replacer son parent sur le trône de Constantinople dont il avait été chassé. Cet appui, donné par le pape à la cause de Michel, était sans doute une clause secrète de l'alliance avec Robert.

Cependant l'esprit de discorde s'étendait de plus en plus dans la Lombardie, et le pape, soutenu comme il l'était, résolut d'attaquer avec vigueur ses ennemis. Robert et Jourdan de Capoue lui avaient également promis des secours. Les seigneurs dont les fiefs entouraient Rome, devaient réunir leurs troupes à celles des deux princes normands, et rejoindre au mois de septembre l'armée de Mathilde et les autres chefs de la Toscane. Grégoire avait l'intention d'animer l'armée par sa présence, de délivrer l'église de Ravenne et de déjouer les plans de ses adversaires; c'est ce qu'il annonça aux fidèles de toute la chrétienté : « Vous savez, leur dit-il, que le duc Robert, le prince
» Jourdan et tous les princes normands nous ont juré de défendre
» l'Église romaine et notre honneur contre tous ceux qui l'attaqueront.
» Les seigneurs dont les fiefs entourent Rome, et tous ceux de la
» Toscane, nous ont fait la même promesse. Aussi, dès qu'après les
» kalendes de septembre la saison se sera radoucie, nous avons le pro-
» jet, avec le secours de Dieu, de marcher à main armée pour délivrer
» l'église de Ravenne de la main des impies, et nous espérons réus-
» sir, avec le secours de Dieu, dans notre entreprise. C'est pourquoi,

[1] *Epist.*, VIII, 5.

» dédaignant l'audace des impies et les complots de ceux qui se sont » insurgés contre nous, c'est-à-dire, contre saint Pierre, nous voulons » que votre mépris pour leur orgueil et leurs efforts soit égal au nôtre, » et que vous soyez d'autant plus certains de leur ruine, qu'ils ont » prétendu s'élever plus haut. Car c'est à de tels hommes que le pro- » phète adresse ces imprécations : *L'orgueil de ceux qui te haïs- » sent monte toujours plus haut,* voulant dire par là que l'impiété » audacieuse est d'autant plus près de sa chute, qu'elle s'élève plus » haut. Vous donc, qui craignez Dieu et qui êtes fidèles à saint Pierre, » espérez hardiment en la miséricorde de Dieu que les perturbations, » soulevées par les méchants, seront bientôt calmées, et que la paix » et la sécurité de l'Église lui seront bientôt rendues, ainsi que notre » confiance en la divine clémence nous fait l'annoncer [1]. »

Mais Robert était trop vivement occupé des affaires de Constantinople, et avait trop d'idées différentes dans son esprit, pour qu'il eût des motifs suffisants d'en venir à une lutte ouverte [2]. Cependant Mathilde était tellement pressée, qu'elle fut contrainte de rassembler ses troupes à Mantoue; car toutes les forces de la Lombardie étaient campées à la Volta dans le Mantouan [3]. Le jour de la bataille de Merseboùrg, les deux armées en étaient venues également aux mains dans l'Italie. L'armée lombarde, commandée par le fils de l'empereur Henri [4], mit en fuite les troupes de la comtesse Mathilde, et renversa ainsi le premier obstacle qui eût pu arrêter la marche du monarque. Cette défaite ne contribua pas peu à affaiblir le courage des partisans du pontife; car on pouvait bien voir quel était le plan de Henri, puisqu'il ne permettait à personne de faire le voyage d'Italie, avant qu'il eût juré solennellement de n'avoir aucun rapport avec le pape.

La plus brillante perspective s'offrait dans ce moment à l'empereur

[1] *Epist.*, VIII, 7.

[2] L'histoire du faux Michel, par *Anna Comnèna* in Alexiad I, et Gaufrid. Malaterra, III, 13.

[3] Bertold. Const., ann. 1080. Muratori, *Hist. d'Italie,* Fiorentini.

[4] La Vie de Grégoire, qui se trouve dans Muratori, *Coll. Scr. Ital.,* t. III, p. 1, cite ce fait. Cardin. Arag. Plusieurs auteurs mettent en doute la présence de ce fils. Fiorentini dit que peut-être c'est celui qui, suivant Domnizo, mourut au siége de Montebello : « Eche la felicita di questo successo diede occasione che'l rescendesse in Italia in persona. »

pour briser la puissance du siége pontifical par l'abaissement de Grégoire; car à aucune autre époque le pape ne s'était vu entouré d'ennemis aussi nombreux et aussi puissants. Par sa réconciliaiton et son alliance avec le normand Robert, le pontife devint naturellement l'ennemi de l'empereur grec, qui devint par là même l'ami de Henri. Vers la fin de l'année, Alexis Comnène avait précipité du trône Nicéphore Botanitès, et l'avait enfermé dans un monastère. Au milieu des désastres sous lesquels gémissait l'empire d'Orient, le règne d'Alexis fut un événement heureux. Mais bientôt de nouveaux ennemis, les Turcs Seldschoukes, commencèrent à ébranler le vieil édifice de sa puissance, tandis que du fond de l'Italie il se voyait menacé par l'épée victorieuse des conquérants normands. Il chercha donc à gagner Henri par des présents et de l'or, pour qu'il occupât Robert dans la Péninsule[1]. Il en résulta que ce dernier se vit obligé de songer à sa propre défense, plutôt qu'à celle de l'Église.

Du côté de l'Angleterre, il y avait bien plus à craindre qu'à espérer. Il est vrai, dans le courant de l'année, Grégoire avait adressé à Guillaume le Conquérant plusieurs lettres vigoureuses et suppliantes à la fois, pour lui rappeler l'appui qu'il lui avait prêté, en dépit de bien des gens, pour le faire arriver au trône; il attendait maintenant de lui une juste reconnaissance comme d'un prince digne d'être le modèle de tous les autres[2]. Le pontife avait, en outre, adressé à la

[1] Krause, *Histoire de l'Europe moderne*, 4 vol., 1re partie, p. 226 à 228.

[2] *Epist.*, VII, 23. Cette lettre est d'autant plus remarquable qu'elle nous montre les relations précédentes entre Grégoire et Guillaume. «Notum esse tibi credo priusquam ad pontificale culmen ascenderem, quanto semper te sinceræ dilectionis affectu amavi, qualem etiam me tuis negotiis, et quam efficacem exhibui : insuper ut ad regale fastigium cresceres quanto studio elaboravi; qua pro re a quibusdam fratribus magnam pene infamiam pertuli, submurmurantibus quod ad tanta homicidia perpetranda tanto fervore meam operam impendissem. Deus vero in mea conscientia testis erat quam recto id animo feceram, sperans per gratiam Dei, et non inaniter confidens de virtutibus bonis, quæ in te erant, quia quanto ad sublimiora proficeres, tanto te apud Deum et sanctam ecclesiam, ex bono meliorem exhiberes... Nunc igitur, cum et matrem tuam minimum tribulari conspicias, et inevitabilis nos succurrendi necessitas urgeat, talem te volo et multum pro honore tuo et salute in vera caritate moneo, ut omnem obedientiam præbeas, et sicut... gemma principum esse meruisti, ita regula justitiæ et obedientiæ forma cunctis terræ principibus esse merearis.»

reine d'Angleterre des paroles pleines de bienveillance ; mais l'ancien refroidissement resta toujours, et une autre lettre prouve que Grégoire devait se contenter de pouvoir maintenir Guillaume dans les limites qu'il avait observées jusque-là *.

Le pape ne pouvait non plus compter sur la France ; il s'arrêta, il est vrai, dans sa lutte avec Philippe Ier, lorsqu'il vit le peu d'effet de ses foudres apostoliques dans ce royaume ; il se montra même, dans une lettre qu'il écrivit au roi, disposé à une réconciliation, pourvu que ce prince voulût se montrer zélé et obéissant dans les choses spirituelles. Mais Philippe resta toujours froid, et il était beaucoup trop occupé ailleurs pour se mêler efficacement de la querelle entre le pape et l'empereur **.

Cependant les nouvelles de l'Allemagne devinrent de jour en jour plus alarmantes. Grégoire savait déjà que l'intention de Henri était de marcher sur l'Italie après avoir terminé avec son rival ; il apprit tout à coup que l'empereur allait mettre ce projet à exécution.

Au milieu de ces dangers, Grégoire resta calme, il ne savait point craindre ; la force de son esprit était trop grande ; la conviction de la justice de sa cause était trop profondément gravée dans son âme, pour se laisser abattre ou se laisser décourager par le cours fortuit des événements humains. Si son regard était attristé par l'esprit dominant de son siècle de fer, quelques lueurs au milieu de ce sombre ciel étaient suffisantes pour le rassurer, pour le ranimer et lui donner de nouvelles espérances, de telle sorte qu'il cherchait à consoler les autres sur le malheur des temps. En jetant un regard sur les siècles passés, sur le temps des apôtres, sur leurs malheurs et leurs souffrances, il trouvait d'abondantes consolations pour lui-même et pour

* *Epist.*, VII, 25, 26. Il exhorte la reine à la pratique de toutes les vertus. « L'or, dit-il, les pierres précieuses, et tout ce que le monde estime le plus, sont moins à désirer pour vous qu'une vie chaste, que l'aumône, que l'amour de Dieu et du prochain. » Il écrit également (*Epist.*, VII, 27) à Robert leur fils, héritier présomptif du trône. Il lui recommande de se rendre digne de la gloire de son père, de ne point l'offenser, et de ne pas contrister sa mère. On voit que Grégoire était le précepteur universel des rois. (*Note du Trad.*)

** *Epist.*, VII, 20.—Philippe Ier n'était point hostile à Grégoire. Il ne prit point de part au schisme. (*Note du Trad.*)

ses amis [1]. Sa situation lui paraissait la conséquence nécessaire des passions et des fautes des hommes *. C'est dans ce sens qu'il écrivit, vers la fin de cette année, à tous les fidèles de l'Allemagne, leur disant : « Que l'espérance de chacun soit forte et inébranlable ; la » main toute-puissante de celui qui exalte les humbles a la même » force pour abattre l'orgueil des superbes ; car, sans aucun doute, » avec l'aide de Dieu, la rage des ennemis tournera à leur honte, et » la sainte Église recouvrera la paix si longtemps désirée [2]. »

Ce fut ainsi que commença l'année 1081. Henri invita tous ses fidèles sujets à l'accompagner dans son expédition en Italie [3]. Les amis du pontife lui conseillèrent alors de prendre en considération les mauvais jours dont il était menacé ; de songer que presque nulle part il ne trouvait des alliés. Mais l'esprit de Grégoire était inaccessible à la terreur. Il répondit : « Je méprise l'arrogance du roi, et » même, dans le cas où les secours me manqueraient, je redoute peu » son arrivée [4]. » Il craignait bien plus pour Mathilde, que ses vassaux, qui étaient mal disposés, regardaient comme une insensée de vouloir résister aux troupes de Henri. Il semblait qu'il ne resterait à la comtesse d'autre parti à prendre, que de conclure une paix forcée, ou de se résoudre à perdre tous ses domaines. Grégoire pria ses légats de rappeler à Welf et aux autres seigneurs du parti de Rodolphe leurs obligations contractées envers le saint-siége, dans le cas où Henri pénétrerait dans la Lombardie.

Grégoire semblait vouloir soulever l'Allemagne pour y faire élire un nouveau roi, qui pût servir de point de réunion et d'appui aux princes allemands, forcer Henri à rester dans ce pays, ou bien à y

[1] Voy. *Epist.*, VIII, 4.

* *Epist.*, VIII, 9.—Si on veut voir quelle force peuvent donner à un homme la piété et la confiance en Dieu, on n'a qu'à lire attentivement les lettres qu'on vient de produire. (*Note du Trad.*)

[2] Quod dudum sancta Ecclesia fluctuum procellarumque mole concutitur, quodque tyrannicæ percussionis hactenus rabiem patitur, non nisi peccatis nostris exigentibus evenire credendum est. Nam judicia quidem Dei verissime omnia justa sunt.

[3] Les principales autorités commencent ainsi cette année.

[4] *Epist.*, IX, 3, adressée à ses légats en Allemagne.

retourner promptement. Il conseillait toutefois de ne pas faire ce choix avec précipitation[1]; « car, à ses yeux, c'était une chose bien plus » noble et plus grande de combattre pendant longtemps pour la » liberté de l'Église, que de se soumettre à un honteux et misérable » esclavage. »

Mais Henri avait tout prévu : il opposa à ses ennemis de la Souabe et de la Bavière un adversaire redoutable dans la personne du duc Frédéric de Hohenstaufen, qu'il venait de confirmer de nouveau dans la possession du duché de Souabe. Frédéric, à la tête des troupes impériales de la Souabe, de la Bavière et de la Franconie, soutint en effet la guerre avec tant d'habileté, que le roi n'eut rien à craindre de ce côté-là [2]. Henri chercha en même temps à en finir avec les Saxons; car, malgré les forces toujours croissantes de son parti, depuis la mort de son rival, ce peuple, qui avait la conscience de sa valeur, et qui était encouragé par la victoire de Merse-bourg, ne laissait pas de lui inspirer de vives inquiétudes. Dès le mois de février, il avait manifesté au peuple, par l'entremise de quelques princes, le désir de faire la paix, et avait demandé qu'on fixât un jour auquel les seigneurs choisis des deux partis pussent conférer sur le salut de la Saxe. Les Saxons désignèrent pour lieu de conférence la forêt de Capue sur les bords du Weser [3]. Les évêques de Cologne, de Trèves, de Bamberg, de Spire, d'Utrecht et beaucoup de seigneurs se présentèrent au nom de Henri; du côté des Saxons étaient les évêques de Mayence, de Magdebourg, de Salzbourg, de Paderborn, de Hildesheim, avec les princes du pays. On pouvait juger d'avance du peu de résultats qu'aurait cette assemblée, quand

[1] Il dit : « Admonendi sunt omnes in partibus vestris Dominum timentes, ac sponsæ Christi libertatem diligentes, ut non aliqua gratia suadente aut ullo metu cogente, properant eam temere personam eligere, cujus mores et cætera quæ regi oportet inesse a suscipienda christianæ religionis defensione et cura discordent. Melius quippe fore arbitramur ut aliqua mora, secundum Dominum ad honorem sanctæ Ecclesiæ provideatur idoneus, quam nimium festinando in regem aliquis ordinetur indignus. » *Epist.*, IX, 3.

[2] *Voy.* Pfister, p. 150.

[3] « Ultra fluvium qui Wisara dicitur, in sylva quæ inde Capuana vocatur, quod ad urbem quæ Capua nominatur, pertinere cognoscitur. » Bruno, p. 150. D'après Schrack, Capue est sur la Werra.

on voyait les ambassadeurs de Henri vouloir entrer dans une conférence particulière avec les princes saxons, parmi lesquels se trouvait Otton de Nordheim, lorsqu'on était convenu d'une diète générale. On garda longtemps le silence. Les Saxons, auxquels on avait demandé la diète, s'attendaient à ce que les ambassadeurs de Henri fissent les premières ouvertures; mais les partisans du roi, pleins de hauteur et d'arrogance, voulaient que les Saxons fissent les premiers leurs propositions. Enfin les Saxons prièrent Gebhard, archevêque de Salzbourg, homme droit et éloquent, de prendre la parole pour eux. Le prélat parla avec énergie, mais néanmoins avec un ton modéré [1], sur les injustices de Henri envers les évêques, les églises et leur pays et sur leurs dispositions pacifiques. Levant ensuite la voix, il dit : «Nous » tous qui sommes ici présents, et avec nous tous les habitants de la » Saxe, nous vous demandons avec instance, à vous, saints prêtres » de Jésus-Christ, à vous, très-nobles seigneurs, à vous, hommes de » cœur, de vous souvenir du Dieu tout-puissant et de votre devoir! » Soyez les pasteurs des âmes et non leurs destructeurs! Songez que » vous avez reçu votre épée pour défendre et non pour immoler les » innocents. Ne nous poursuivez pas plus longtemps avec le fer et la » flamme, nous qui sommes vos frères et vos parents... Malgré les » nombreuses injures que nous avons souffertes de Henri, nous vou» lons encore lui prêter serment de fidélité, si vous pouvez nous don» ner l'assurance formelle que nous pouvons le faire, sans perdre » l'honneur de notre rang et sans manquer à notre parole et à nos » engagements. Car si vous voulez entendre l'exposé de nos motifs, » nous vous prouverons que ni clercs ni laïques n'ont pu le regarder » davantage comme roi, sans compromettre le salut de leurs âmes. » Voici donc en abrégé notre demande : prouvez-nous d'une manière » satisfaisante que Henri est roi légitime, ou bien laissez-nous vous » démontrer qu'il ne peut l'être. »

Les députés de Henri répliquèrent qu'ils n'étaient pas venus pour décider une question qui concernait non eux seuls, mais le roi et tous les sujets de l'empire. En conséquence, ils demandèrent une suspension d'armes, depuis le mois de février jusqu'au milieu de juin,

[1] Bruno, p. 150, et l'Annaliste saxon, ann. 1081, ont rapporté ces paroles énergiques.

pendant laquelle une diète générale prononcerait sur les points en discussion. Mais la longueur de cet armistice fit soupçonner aux Saxons les plans de Henri et de ses partisans [1]. Ils répliquèrent donc qu'ils ne voulaient ni tromper ni être trompés; que leur désir était d'accepter ou de donner une paix honorable. Les ambassadeurs de Henri offrirent d'y faire participer tous les adhérents des Saxons. Alors Otton de Nordheim, indigné déjà depuis longtemps de toutes ces intrigues, se lève soudain et s'écrie d'une voix forte : « Nous croyez-vous donc » assez bornés pour ne pas entrevoir vos menées perfides? Vous nous » demandez la paix, jusqu'à ce que vous ayez mis sous vos pieds le » siége de Rome. Proposez et acceptez une paix juste et durable, ou » n'en parlez pas. Si vous n'y consentez, retournez d'où vous êtes venus; mais sachez alors que dans peu vous aurez à recevoir des hôtes » incommodes, et que quand vous reviendrez de l'Italie, vos domaines ne vous présenteront plus le même aspect; car nous vous » déclarons ouvertement que, dans peu, nous élirons un roi pour nous » défendre et pour venger toutes nos injures. »

Ces négociations devinrent funestes à Henri; car d'un côté il exaspéra de nouveau le peuple, et de l'autre il perdit beaucoup dans l'opinion de ses propres partisans. En effet, pendant que l'assemblée était encore réunie, une foule de gens déclarèrent hautement que les prétentions de leurs seigneurs étaient injustes et celles des Saxons équitables. Ils n'étaient plus si ardents pour la guerre; c'est ce qui fit dire aux Saxons que cette conférence valait pour eux plus que trois victoires. On se sépara, après avoir conclu une trêve de sept jours [2].

Quelque menaçant que fût l'orage du côté de l'Allemagne, Henri ne s'en inquiéta pas beaucoup. Au mois de mars, il se mit en marche pour l'Italie; son armée était nombreuse [3]; une foule d'évêques, de princes, de comtes le suivirent, entre autres, Liémar, archevêque de Brême [4], qui jouissait d'une grande faveur près du monarque. Quiconque refusait de reconnaître son autorité éprouvait la force de ses

[1] « Ut hi qui domi remanebant, essent tuti, donec illi qui in Italiam pergebant, contumeliam facerent apostolicæ dignitati, » dit Bruno, p. 152.

[2] Bruno, p. 152. *Annal. Saxon.*, ann. 1081.

[3] Marian. Scot., ann. 1081. *Chron. Hirsaug.*, eod. ann.

[4] Albert Stad., p. 247.

armes [1]. Henri passa les fêtes de Pâques à Vérone [2]. En se portant plus en avant, il rencontra sa parente Mathilde [3], qui essaya de l'arrêter; mais en vain : ses troupes furent culbutées, ses domaines, ses forteresses, ses châteaux horriblement dévastés [4]. Cependant rien ne put ébranler son héroïque courage. Henri marcha sur Florence; comme il en trouva les portes fermées, il en fit le siége [5].

Déjà depuis longtemps Mathilde, attentive aux projets de Henri, avait envoyé des messagers au pape pour lui faire savoir que des troupes attendaient ce prince à Ravenne et ailleurs [6]. Grégoire ne se laissa point effrayer; il tint son concile ordinaire à Rome, et pour montrer au monde qu'il ne craignait pas ce roi qu'il avait vu naguère à ses pieds, il renouvela contre lui et contre ses adhérents l'excommunication. Les cardinaux, les évêques et les abbés lui demandèrent si l'on pouvait vendre les biens ecclésiastiques, pour avoir de quoi s'opposer à Guibert de Ravenne, qui marchait sur Rome avec Henri. Le pontife leur prouva par l'histoire ecclésiastique qu'il n'était pas permis d'aliéner les biens de l'Église, pour en faire un usage profane [7]. Dans ces jours où tous les partisans du pontife tremblaient pour leurs biens et pour leur vie, Grégoire ne montrait aucune inquiétude. Ce fut vers ce temps qu'il écrivit à Herrmann, évêque de Metz : « Si vous » êtes disposé à braver les travaux et les dangers pour la défense de » la vérité, nous devons l'attribuer sans aucun doute à une faveur » spéciale du Ciel. Car sa grâce et sa clémence divines ne permettent » pas que ses élus se perdent entièrement, qu'ils soient ébranlés et » tout à fait abattus; après les avoir éprouvés au temps des persé- » cutions, il les rend plus forts par le malheur. Car de même que la » fuite d'un lâche augmente la terreur de ceux qui sont lâches comme » lui, de même la résistance d'une âme forte enflamme le courage » des guerriers valeureux. Quiconque, dans la lutte pour la foi du

[1] Sigon., *de Regno Ital.*, ann. 1081.

[2] Bertold Const., ann. 1081.

[3] Domnizo, *Vita Mathild.*

[4] *Auct. Vitæ Anselmi Lucens.*, § 18. *Auctor Apolog. Henrici IV*, p. 219.

[5] Sigon., *de Regno Ital.*

[6] Fiorentini.

[7] Coleti. *Coll. Conc.*, t. XII, p. 667.

» Christ, se plaît à se trouver au premier rang des combattants, mé-
» ritera aussi d'être le plus digne aux yeux de Dieu, arbitre de la
» victoire [1]. »

Cependant la ville de Florence faisait une héroïque résistance, mais elle fut obligée d'ouvrir ses portes au mois d'août [2]. D'autres cités, comme Padoue et Crémone furent emportées plus facilement. A la prière de Milon, évêque de Padoue et parent de Henri, celui-ci confirma les priviléges de cette ville, et lui accorda l'usage du Caroccio qu'on appela du nom de sa femme, *Berthe*. Crémone, qui avait obtenu la même faveur, donna au Caroccio le nom de *Berthacciola* [3].

L'empereur leva son camp et se dirigea vers Rome quelques jours avant la Pentecôte. Grégoire avait dans la ville des troupes de Mathilde et d'autres princes romains; il résolut de les employer à sa défense. L'empereur arriva devant les murs de Rome la veille de la Pentecôte, avec l'antipape Guibert. Ses troupes campaient dans les prairies de Néron devant le fort Saint-Pierre [4]. Elles y restèrent pendant deux ans, exposées à des revers et à des souffrances inouïes que les Romains leur firent éprouver par leurs sorties et leurs attaques [5]. Dans ce long espace de temps, on fit des efforts héroïques, mais sans rien avancer pour la prise de la ville. Les Allemands furent obligés d'entendre maintes insultes et maints défis de la part de ces fiers Romains [6].

Leurs armes furent plus heureuses dans les domaines de la comtesse Mathilde. Presque toutes ses forteresses furent prises d'assaut, plusieurs furent démolies, et la dévastation s'étendit au loin. A Lucques, Henri eut le plus brillant succès. Le feu de la révolte, longtemps

[1] *Epist.*, VIII, 21. Cette lettre est-elle bien de cette année ? Du moins elle parle très-clairement de la situation et des dispositions de Grégoire. « Sicut inter ignavos alium quo turpius alio fugiat timor exanimat, ita etiam inter strenuos alium quo fortius alio agat, quo ardentius prorumpat, virile pectus inflammat. »

[2] D'autres prétendent que le siége se prolongea jusqu'au 21 juillet. Villani dit que la ville capitula le 12 avril.

[3] Sigon., ann. 1081. *Voy.* sur le Caroccio, Sismondi, *Hist. des républ. ital.*, et Dufresnes, *Glossar. Manual. sub Caroccium.*

[4] *Chron. Hirsaug.*, ann. 1081. Sigon., *ib.*, *Annal. Saxon.*, *ib.*

[5] Albert Stad., ann. 1081. Marian. Scot.

[6] Muratori, *Hist. d'Ital.*

comprimé, éclata avec une violence extrême. Le parti du pontife y était encore puissant; mais, au printemps, la présence de Henri donna la supériorité aux rebelles. Henri en gagna un grand nombre à sa cause par de nouveaux priviléges accordés à la ville; on se souleva contre les partisans de Grégoire. Le pieux évêque Anselme fut chassé de la ville, Mathilde dépouillée de ses droits; enfin, on plaça sur le siége épiscopal le diacre Pierre, zélé partisan du roi, quoique souvent encore il eût à souffrir du parti opposé [1]. Pour Mathilde, elle resta inébranlable dans ses résolutions; elle ne négligea rien pour soutenir la cause de Grégoire, et n'épargna ni l'argent ni aucune dépense pour conserver au saint-père ses fidèles défenseurs. L'armée allemande resta devant Rome jusqu'au milieu de l'été; mais, exposée à des chaleurs inaccoutumées, elle fut horriblement ravagée par des maladies en quelque sorte pestilentielles. Henri se retira dans la haute Italie, à Ravenne [2], où il resta l'été et l'hiver suivant [3].

En Allemagne, les partis se montraient plus acharnés que jamais. Les Saxons voulaient un nouveau chef qui pût rallier leurs forces, et procurer à leur vaillante épée une décision définitive. Malgré l'élection de Rodolphe et la confirmation pontificale, malgré la déposition de Henri prononcée solennellement dans un concile, on avait encore des doutes sur la validité de pareils actes [4]. Le sort de Rodolphe et surtout la circonstance de sa main droite coupée, circonstance grave dans un siècle peu éclairé, avaient fait sur les esprits une impression profonde [5]; çà et là on discutait pour savoir si le pape peut déposer un roi. Il est bien probable que Herrmann, évêque de Metz, reçut de plusieurs princes la commission d'interroger Grégoire sur le droit dont il avait fait usage. Le pontife répondit par une longue lettre [6] qui est trop importante, et qui nous donne une idée trop claire

[1] Domnizo ne dit rien de ce fait. Fiorentini produit des documents qui le prouvent.

[2] D'après un diplôme (Muratori, *Antiq. Ital.*), il se trouvait déjà à Lucques le 19 juillet.

[3] Rubei, *Histor. Ravennat.*, v.

[4] *Auctor Vitæ Henr. IV*, dans Urstisius, t. I, p. 382.

[5] *Apolog. Henr. IV*, dans Freher, p. 155.

[6] *Epist.*, VIII, 21. Plusieurs auteurs modernes, tels que Schræckh, citent cette lettre comme une réponse à une première lettre de Herrmann. Mais nous avons

de l'esprit et des idées du saint-père sur son pouvoir, pour que nous n'en communiquions pas quelques fragments.

« Le Seigneur, notre rédempteur, a dit lui-même dans l'Évangile : » *Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église; je te* » *donne le pouvoir de lier et de délier dans le ciel et sur la terre.* » Dans ce passage, est-il fait une exception en faveur des rois? Ne » font-ils pas partie du troupeau confié à saint Pierre? Je le demande, » quel est celui qui voudrait chercher à se soustraire à cette puis- » sance de *lier et de délier* accordée au Prince des apôtres, si ce » n'est le malheureux qui, se refusant à porter le joug du Seigneur, » se soumet à la domination de Satan? Mais il ne sert à rien de se » soustraire au pouvoir accordé à Pierre, pour se procurer une mal- » heureuse liberté, car plus on s'y soustrait, plus on se prépare une » condamnation terrible au jour du jugement [1]. Cette disposition de » la volonté divine, cette prérogative de l'Église donnée et confirmée » au chef du collége apostolique, a été acceptée et maintenue avec » vénération par les saints Pères. Dans les conciles généraux, dans » leurs écrits, dans leurs actes, ils ont toujours appelé la sainte » Église romaine la mère commune des fidèles. Ils sont unanimes à » dire que toutes les affaires majeures, que le jugement des autres » Églises lui appartiennent; que ses jugements sont sans appel, que

deux réponses à cette question. La première au liv. IV, 2; la deuxième, VIII, 21, porte des traces de la position critique de Grégoire, en sorte qu'elle est postérieure à l'an 1076. Elle n'a aucune date.

[1] Il y a sans doute des exagérations dans cette lettre, mais le fond est vrai. Grégoire cherche à prouver qu'il avait le droit d'excommunier l'empereur, ce droit lui était contesté par les partisans de Henri. Les preuves que Grégoire apporte sont rigoureuses; et elles lui suffisaient, puisque, d'après la législation de l'époque, l'anathème entraînait la déposition. Un roi excommunié était, au bout d'un certain temps, un roi détrôné. Grégoire expose dès le commencement de sa lettre le droit que lui donnait la conduite de Henri. « Quod autem postulasti te quasi nostris scriptis juvari ac præmuniri contra illorum insaniam, qui nefando ore garriunt auctoritatem sanctæ et apostolicæ sedis non potuisse regem Henricum, hominem christianæ legis contemptorem, ecclesiarum videlicet et imperii destructorem, atque hæreticorum auctorem et consentaneum, excommunicare, nec quemquam a sacramento fidelitatis ejus absolvere, non adeo necessarium nobis videtur, cujus rei tam multa ac certissima documenta in sacrarum Scripturarum paginis reperiantur. » (*Epist.*, VIII, 21.)

» personne ne doit ni ne peut les récuser [1]. Si saint Grégoire, ce » docteur plein de douceur, a décrété qu'on devait non-seulement » déposer, mais encore anathématiser les rois qui violeront les privi- » léges qu'ils avaient accordés à un hospice; qui oserait nous blâmer » d'avoir prononcé le même châtiment contre Henri, le contemp- » teur des sentences du saint-siége, l'oppresseur de sa mère l'Église, » le spoliateur impie des églises et du royaume *? Une dignité inven- » tée par des hommes qui ne connaissaient point Dieu, ne doit-elle » pas être soumise à celle que la sagesse du Tout-Puissant a fondée » en son honneur, et que dans sa miséricorde il a donnée au monde? » Qui ignore que les rois, les ducs, ont reçu leur titre par des » hommes qui ne connaissaient point Dieu, qui, enflés par l'orgueil, » coupables de rapines, de meurtres et de toutes sortes de crimes, » ont cherché à dominer sur leurs semblables avec une fureur aveu- » gle et une intolérable présomption? Qui peut douter que le prêtre » de Jésus-Christ ne doive être vénéré comme le père et le docteur des » rois, des princes et de tous les fidèles, et n'est-ce pas une misérable » folie de vouloir que le fils régente son père, le disciple son maître? » Constantin le Grand, lui le maître de tous les rois et de tous les » princes du monde, comprit parfaitement cette divine subordina- » tion. Dans le concile de Nicée, il prit la dernière place entre les » évêques, et, bien loin de jamais prononcer contre eux une sen- » tence quelconque, il les appela des dieux qui n'étaient point soumis » à sa juridiction, tandis qu'il l'était lui-même à la leur [2]. Zacharie, » le pontife romain, a bien déposé le roi des Francs, non pas tant à

[1] Il cite les exemples de plusieurs de ses prédécesseurs, Gélase, Jules, Grégoire, etc.

* On voit ici un nouveau portrait de Henri. « Quis nos Henricum non solum apostolicorum judiciorum contemptorem, verum etiam ipsius matris Ecclesiæ quantum in ipso est conculcatorem, totiusque regni et ecclesiarum improbissimum prædonem et atrocissimum destructorem, deposuisse et excommunicasse reprehendat? » Cet argument est péremptoire, le droit public de l'époque livrait Henri à son tribunal et le soumettait à son jugement, comme nous l'avons vu dans l'Introduction. (*Note du Trad.*)

[2] Il cite encore d'autres exemples de soumission, tels que ceux d'Anastase à l'égard de Gélase, et d'Arcadius à l'égard du pape Innocent.

» cause de ses fautes que parce que son pouvoir était inutile. A sa
» place, il éleva Pépin sur le trône et délia tous les sujets du ser-
» ment de fidélité qu'ils avaient prêté au premier. La même chose
» arrive encore tous les jours dans l'Église, quand l'autorité apos-
» tolique, déposant des évêques de leurs siéges, délie leurs vas-
» saux du serment de fidélité [1]. J'ajouterai même que le simple exor-
» ciste est revêtu d'une plus grande puissance qu'un laïque; car le
» premier a le pouvoir de chasser les mauvais esprits. Le prêtre pieux
» veut gouverner pour l'honneur de Dieu et le salut des âmes, tan-
» dis que les rois et les princes ne cherchent à commander aux autres
» hommes que dans la seule vue de satisfaire leur orgueil et leurs
» passions... D'ailleurs, quand un roi chrétien approche de sa fin,
» il demande avec humilité le secours d'un prêtre, pour échapper à
» sa perte, et s'élever des ténèbres à la lumière. Au contraire, quel
» prêtre ou quel laïque a-t-on jamais vu demander, au moment de
» sa mort, le secours d'un roi terrestre pour le salut de son âme? Y
» a-t-il un roi ou un empereur qui croie pouvoir délivrer un chrétien
» de la puissance du démon par le baptême? Et, ce qui est le sublime
» de la foi chrétienne, quel est celui qui a la puissance de créer, par
» une seule parole, le corps et le sang du Seigneur? Qui donc oserait
» douter que le prêtre ne soit préférable aux rois? Si donc les rois
» doivent être jugés à cause de leurs péchés, par qui doivent-ils l'être
» plutôt que par le souverain pontife? Les bons chrétiens, de quel-
» que classe qu'ils soient, méritent mieux le nom de rois que les
» mauvais princes. Les uns ne cherchent que les choses de Dieu, et
» mènent une vie austère; les autres s'occupent uniquement de leurs
» propres intérêts, et, ennemis d'eux-mêmes, ils font peser sur leurs

[1] Il cite plusieurs exemples de mesures énergiques prises par des papes contre les empereurs. Il rappelle ce passage de saint Ambroise excommuniant l'empereur Théodose : « Quod aurum non tam pretiosius sit plumbo, quam regia potestate sit altior dignitas sacerdotalis. Honor et sublimitas episcopalis nullis poterit comparationibus adæquari. Si regum fulgori compares et principum diademati, longe erit inferius quam si plumbi metallum ad auri fulgorem compares. Quippe cum videas regum colla et principum submitti genibus sacerdotum, et exosculata eorum dextra orationibus eorum credant se communiri. Hæc cuncta ideo nos promisisse debetis cognoscere, ut ostenderemus nihil esse in hoc seculo excellentius sacerdotibus, nihil sublimius episcopis reperiri. »

» frères un joug tyrannique. Les premiers sont les membres du » Christ, les seconds, membres de Satan : ceux-là se maîtrisent eux-» mêmes, afin de régner un jour éternellement avec le roi tout-puis-» sant du ciel; ceux-ci n'exercent leur puissance ici-bas que pour être » livrés à une éternelle damnation avec le prince des ténèbres. Voyez » ce que les rois ont été depuis le commencement du monde jusqu'à » nos jours *; nous n'en trouvons presque pas qui se soient fait re-» marquer par leur piété ou par leurs vertus. Y en a-t-il un seul qui » ait été illustré par le don des miracles comme le furent saint Mar-» tin, saint Antoine, saint Benoît? Le siége de Rome ne compte-t-il » pas, depuis Pierre, près de cent évêques au nombre des saints? Il » est juste de dire que les princes sont soumis à l'Église [1]. »

Tel était le langage de Grégoire au moment où l'Italie était occupée par l'armée de Henri, où lui-même était enfermé dans Rome, où la moitié de l'Europe était soulevée contre lui. Bien des gens crurent à ses paroles que d'autres regardaient comme erronées. Presque tous les Saxons accueillirent les maximes du pontife comme d'incontestables vérités, ou du moins comme des opinions favorables à leur cause et prononcées à propos. Les Saxons s'adressèrent à leurs amis, comme à leurs ennemis, pour demander leur consentement à l'élection d'un nouveau roi. Ils offrirent de jurer et de garder une fidélité inviolable à qui que ce fût, plutôt que d'obéir à Henri ou à son fils; puis ils rassemblèrent une armée, et au mois de juin un corps considérable entra dans la Franconie, répandant partout la dévastation pour venger les anciennes injures qu'ils avaient reçues. D'un autre côté, on était convenu avec les Souabes de tenir une diète, et elle eut lieu à Bamberg [2]. Les Souabes et les Saxons y parurent seuls. On délibéra sur la situation du royaume, et, vu les conjonctures, on élut, le 19 août, pour roi, le comte Herrmann de Luxembourg (Lutzelbourg). Herrmann était un guerrier intrépide, un seigneur noble,

* On voit évidemment que Grégoire parlait en général, et qu'il cherchait principalement à peindre les rois qui gouvernaient de son temps. (*Note du Trad.*)

[1] Suivent plusieurs preuves tirées des saints Pères et de l'Écriture. (I Rois, XV; saint Jean, VIII; Marc, X.)

[2] Bruno, p. 152.

riche et puissant [1]. Il était issu d'une ancienne famille, fils de Giselberg, comte de Luxembourg, et gendre d'Otton, comte d'Orlamond, par Adélaïde, première femme de Henri II de Brabant. Le seul malheur de sa vie est d'avoir été roi ; car il n'était pas fait pour l'être dans des temps aussi orageux. La discorde éclata immédiatement après son élection, et les princes du parti opposé n'oublièrent rien pour la fomenter. Ils invitèrent Otton de Nordheim à une conférence, et le déterminèrent à s'opposer à cette élection. Sans s'engager par des promesses formelles, Otton mit néanmoins de l'hésitation dans sa conduite, et une foule de seigneurs s'attachèrent à lui. C'est ainsi que se passa tout l'été, et l'indécision d'Otton causa de grands malheurs. Au mois de novembre, il fut encore une fois appelé à une conférence secrète, où il se montra ouvertement dévoué aux ennemis de Herrmann. Mais une chute de cheval en rase campagne et la fracture d'une jambe le portèrent à de sérieuses réflexions sur la démarche qu'il venait de faire, et dès ce moment il se dévoua à Herrmann [2]. L'élection de ce dernier s'était faite surtout par l'entremise de Welf ; car depuis le combat de Hochstat, dans lequel il avait fait sentir d'une manière si éclatante à Frédéric, ligué avec le comte palatin Cunon de Vohbourg, la vigueur de l'épée des Souabes, son ardeur s'était tellement accrue, qu'il résolut d'aller avec Herrmann attaquer Henri au cœur même de l'Italie [3]. Herrmann avait également soutenu dans les plaines de Hochstat sa vieille réputation de guerrier expérimenté, et s'était montré par là digne de la couronne qu'il reçut avec l'onction sainte aux fêtes de Noël, à Goslar, et des mains de l'archevêque de Mayence [4].

Le temps s'obscurcit de plus en plus, on prévoyait de gros orages et de nouvelles hostilités qui allaient amener de grands malheurs, et rouvrir les plaies qui étaient à peine fermées. L'ordre qui était rétabli fut troublé de nouveau. Quiconque portait sur le monde un regard

[1] *Annal. Saxon.*, ann. 1082. Albert Stradens : « Cui cum suis in partibus nemo bellicis in rebus atque divitiis posset æquiparari. » *Chron. Hirsaug.*, ann. 1082.

[2] Les hommes crédules de ce temps disaient que cet accident lui arriva « misericordia Dei faciente, ne tot pro patria labores in ultimis temporibus perderet. »

[3] Bruno, p. 152.

[4] Bertold. Const., ann. 1081. *Annal. Saxon.*, ann. 1082.

sérieux, ne trouvait que trop justes les plaintes que Grégoire faisait sur son siècle de fer. Partout où l'on arrêtait les yeux, soit en Allemagne, soit en Italie, on ne rencontrait que des préparatifs de guerre et tous les maux inséparables de ce terrible fléau. Les mœurs surtout se ressentaient de cet état de choses; les âmes pacifiques cherchaient le repos et échangeaient volontiers le théâtre orageux et sanglant du monde contre la méditation des choses divines dans les cloîtres. Ainsi, quelques années auparavant, Berthold, prêtre de Constance, fuyant cette anarchie, avait cherché un asile dans le monastère de Saint-Blaise, et là, anachorète pieux et humble, et livré à la contemplation des vérités célestes, il mit à profit l'expérience qu'il avait acquise dans le monde pour composer la chronique qui fit passer à la postérité un nom qui aurait été, certes, sans cela, enseveli dans un profond oubli[1]. D'un autre côté, Herrmann, comte de Zahringen, fils de Berthold Ier, mort en 1077, un des seigneurs les plus puissants et les plus riches, se démit de sa dignité, renonça aux honneurs du monde, et, revêtu d'un habit de pèlerin, se rendit au cloître de Cluny pour y prier et servir Dieu. Pendant longtemps inconnu de tous, il garda un troupeau, tandis que son épouse Judith, dans son affliction profonde, s'efforçait de gagner le ciel par des aumônes et d'autres bonnes œuvres[2]. Les monastères furent donc recherchés plus que jamais, on se vit obligé de les agrandir. Celui de Hirsau renfermait plus de cent cinquante religieux[3]. Les âmes pieuses, ou bien les hommes qui avaient mené au milieu du monde une vie licencieuse, cherchaient à assurer leur salut éternel en fondant de nouvelles églises ou de nouveaux

[1] Berthold est un des meilleurs chroniqueurs; il est témoin oculaire et met beaucoup de soins et d'exactitude à son histoire. Trithemius dit de lui : « Vir devotus, in Scripturis sanctis studiosus et eruditus, atque in disciplina secularium doctrinarum sufficienter instructus, ingenio clarus, et comptus eloquio. » Son histoire embrasse les années 1053 à 1100.

[2] *Chron. Hirsaug.*, ann. 1082. « Custos porcorum ejusdem cœnobii *pro amore* Christi factus est. » On ajoute même : « Usque ad mortem incognitus pastor porcorum permansit. »

[3] Præter fratres Barbatos et Donatos, quorum ingens etiam fuit numerus, inter quos erant Latomi, Fabri, Lignarii Ferrariique et magistri procul dubio in omni scientia architecturæ peritissimi. » On peut lire dans la *Chronique de Hirsau* tout ce que fit l'abbé Guillaume pour un couvent.

monastères. Des pères affligés de la mort de leurs enfants trouvaient leur consolation à consacrer leurs châteaux au service de Dieu, et à les laisser à des moines ou à des religieuses; d'autres, en relevant ces asiles pieux de leurs ruines, croyaient pouvoir réparer les sacriléges profanations dont ils s'étaient rendus coupables dans la guerre, eux et leurs guerriers. De là vient le grand nombre de couvents qu'on voyait dans la Bavière[1], dans la Souabe[2] et dans d'autres pays. On est singulièrement surpris quand on voit chez des hommes aussi grossiers, aussi durs, aussi barbares, autant de foi et de piété, autant de délicatesse et d'humilité devant le Très-Haut. Il est impossible de ne pas reconnaître ici l'esprit sublime de la vraie chevalerie; l'enthousiasme qui, quelques années plus tard, poussa des légions de pèlerins vers Jérusalem, n'offre qu'un tableau en grand de ce qui se manifestait maintenant dans un cadre plus étroit et pour ainsi dire en miniature.

Si Henri eût été en Allemagne, bien des affaires auraient pris une autre tournure. Mais toutes ses pensées tendaient à s'emparer de Rome et à humilier le pape. Dans cette vue, il chercha à faire une alliance avec Robert Guiscard, pour exécuter plus facilement son dessein[3]; mais Robert était trop occupé de la conquête de l'empire d'Orient, pour prêter une oreille attentive aux propositions de Henri[4]. Le monarque allemand quitta donc, vers le printemps, le quartier d'hiver de Ravenne, passa par Spolète et revint devant Rome avec l'antipape Guibert et un armée nombreuse, composée de ses partisans d'Italie[5]. Il y passa tout l'été sans faire rien d'important pour le siége de Rome. On raconte que Henri voulait faire mettre le feu à Saint-Pierre et profiter du trouble que causerait l'incendie pour attaquer

[1] *Voy.* sur leurs noms et leur établissement, Zschocke, *Hist. de Bavière*, t. I, p. 327.

[2] *Voy.* Pfister, *Histoire de la Souabe*; t. II, p. 159. Il cite plusieurs exemples curieux de ces fondations pieuses par les princes et les autres grands du pays. « Ils le faisaient, dit-il, pour obtenir la réussite de leurs entreprises, pour expier leurs péchés ou restituer le bien mal acquis, pour le salut de leurs âmes et pour le repos des trépassés. »

[3] Muratori dit : « Par l'offre de donner son fils en mariage à la fille de Robert. »

[4] Muratori, *Hist. d'Italie*, 6e partie, p. 439.

[5] Bertold. Const., cardinal Aragon.

les points les plus faibles de Rome; mais son plan fut déjoué, on garda soigneusement tous les points de la ville. Grégoire courut le premier au lieu de l'incendie, et arrêta le feu déjà mis à quelques maisons voisines [1]. Henri trouva partout des obstacles insurmontables à ses desseins. Tout ce qu'il pouvait faire, c'était de s'emparer de quelques châteaux forts du pays, dans lesquels il mit des garnisons afin d'inquiéter les Romains. En se rendant au célèbre monastère de Farfe, les moines lui firent l'accueil le plus honorable, et, suivant un ancien usage de leur ordre, ils le reçurent membre de leur communauté. Il prit aussi le magnifique château de Fare, qu'il donna à l'abbé Bernard; mais à l'approche de Pâques, l'insalubrité de l'air, occasionnée par les grandes chaleurs, le forcèrent à reprendre le chemin de la Lombardie avec une escorte peu nombreuse [2]. Il cantonna ses troupes dans les environs de Rome, où l'air était moins funeste. Il laissa Guibert à Tibur, pour diriger les mouvements de son armée; et ce dernier, oubliant ses devoirs de prêtre, mit tout en œuvre pour faire du mal aux Romains, ravageant leurs terres, détruisant leur récolte, et leur causant mille incommodités *.

Pendant ce temps, Henri fit prisonniers plusieurs évêques qui lui étaient opposés, tels que Bonizon de Sutri, homme d'un savoir profond et d'une piété éminente [3]; Otton, évêque d'Ostie, qui, plus tard, devint pape sous le nom d'Urbain II, et d'autres. Dans la Lombardie, Mathilde souffrait plus cruellement que jamais de sa présence; cependant, loin de se décourager, elle redoubla d'efforts pour soutenir l'honneur du saint-siége et pour lui conserver ses partisans. Elle était continuellement occupée à consoler et à encourager ses vassaux soit par ses paroles, soit par ses lettres; elle leur exposait les coupables

[1] Presque tous les auteurs racontent ce fait. Beaucoup d'entre eux rapportent que Grégoire éteignit le feu en faisant le signe de la croix sur l'incendie. Berthold. Const., ann. 1082. Paul Bernr., c. VIII.

[2] Cardin. Aragon., Fiorentini.

* Guibertum vero apud Tiburtum dimisit, et exercitui suo præfecit : qui, postposito sacerdotio, per incumbentem æstatem agros et segetes Romanorum vastavit, et alia mala tanquam vir sanguinum eisdem Romanis hostiliter intulit. (Ex ms. Centii, c. III, p. 15.) (*Note du Traduct.*)

[3] Bertold. Const., ann. 1082.

excès de Henri et de ses adhérents, mettait obstacle à leurs fréquentes incursions, inquiétait, par tous les moyens en son pouvoir, les alliés du monarque, n'épargnant aucune dépense pour atteindre son but[1]. A ses côtés se trouvait le vénérable Anselme, qui la soutenait de ses conseils, et qui était inaccessible à tout ce que faisait Guibert pour le gagner à sa cause. Mais toute l'énergie de ces deux illustres personnages ne put empêcher l'accroissement du parti de Henri; cependant les forteresses de Mathilde résistèrent à toutes ses attaques[2]. Canosse, la reine des châteaux lombards, était encore debout; Montebello, Carpineta, Bibianello et d'autres étaient intacts, défendus par des soldats intrépides. Là, les efforts de Henri échouèrent comme devant Rome; Mathilde parvint même à envoyer au pontife une somme d'argent considérable[3].

Cette résistance opiniâtre fut sans doute la cause pour laquelle Henri n'accepta pas les propositions de l'empereur Alexis. Ce monarque lui avait envoyé des ambassadeurs chargés de présents magnifiques, pour l'engager à attaquer Robert Guiscard dans la Pouille; car Robert allait toujours plus loin dans ses envahissements sur l'empire d'Orient. Dès que le Normand en fut informé, il se hâta de quitter Durazzo pour revenir dans la Pouille[4].

En Allemagne, Herrmann avait fait tous ses préparatifs pour marcher sur l'Italie, afin de délivrer le pape[5]. Déjà il était arrivé jusqu'aux frontières de la Souabe, à la tête d'une armée formidable. Welf se joignit à lui; ils s'emparèrent d'Ausbourg et firent de grands ravages dans le pays[6]. Otton de Nordheim avait été chargé de l'administration de la Saxe; mais il mourut au commencement de

[1] Fiorentini.—Mathilde est appelée avec raison l'héroïne du moyen âge.

[2] Domnizo : « Insuperabilia loca. »

[3] Domnizo peint toutes les qualités de Mathilde dans les vers suivants :

> Corde pio flagrans Mathildis lucida lampas
> Adversus binos Domini crucis hos inimicos,
> Arma, voluntatem, famulos, gazam propriamque
> Excitat, expendit, instigat, prælia gessit.

[4] *Chron. Hirsaug.*, ann. 1083. Anna Comnena *in Alex.*

[5] Bertold. Const., ann. 1083.

[6] *Id.*

l'année 1083, et, par là, Herrmann se vit forcé de revenir sur ses pas[1], car il craignait de nouvelles dissensions dans le pays. Une circonstance fortuite préserva donc Henri de la présence de cet ennemi en Italie.

On sait peu de chose de l'activité de Grégoire pendant ce second siége de Rome. Le concile annuel n'avait pu avoir lieu au printemps, malgré l'ardent désir qu'avait le pontife de répondre, dans cette assemblée, aux accusations et aux calomnies élevées contre le saint-siége, et de faire connaître ses vraies intentions, relativement à la paix et au salut de l'Église; car voici ce qu'il avait dit dans une lettre adressée à tous les fidèles[2] : « Sachez, mes frères et mes fils, que

[1] Berthold. Const., ann. 1083. Cet historien dit qu'Herrmann avait laissé Otton, « pro capitaneo omnium suorum. »

[2] Notum facimus vobis, carissimi fratres et filii, nos admodum desiderare et apostolica auctoritate velle sancire, ut generalis synodus congregetur in loco tuto et securo, sicque opportuno, ut ad eum possint undique terrarum clericalis ordinis et laicalis amici vel inimici sine timore convenire. Disponimus enim tractare et diligenti excussione detectum in faciem orbis ex occultis tergiversationum suarum antris extrahere quicumque ille est, qui tantorum malorum, quæ jampridem in christianam religionem grassantur et sæviunt, causa et auctor existit. Cujus etiam impietas et inaudita temeritas hactenus obstitit et proturbavit, ne inter pontificatum et regnum divina pax et recta concordia fieret : quam pacem, opitulante Domino, sicut christiana devotio cupit et postulat, in eodem concilio instaurare et confirmare optamus. In qua synodo præterea, Deo auctore, ad honorem beati Petri, secundum sanctorum Patrum decreta parati erimus quod justum est facere, et iniquorum nequitiam revelantes de his quæ apostolicæ sedi objiciuntur et unde quidam fratrum submurmurant, ipsius innocentiam evidenter ostendere : ita tamen ut ante omnia res sanctæ Romanæ Ecclesiæ, quibus exspoliata cognoscitur, si dignum est, restituantur. Verum illud admodum vestræ dilectioni notificare non dedignamur, Deo teste, Rudolphum, qui rex ab ultramontanis ordinatus est, non nostro præcepto sive consilio regnum tunc suscepisse : insuper etiam nos in synodo decernentes firmavisse, nisi archiepiscopi et episcopi, qui illum ordinaverunt, hoc factum suum recte defendere potuissent, tam ipsos a dignitatibus suis quam et præfatum Rudolphum a regno, deponere. Enimvero interim quis hanc nostram dispositionem interturbaverit et multi vestrum sciunt et nostram scientiam nequaquam fugere potest. Si enim Henricus rex dictus et pars ejus obedientiam quam promiserat nobis, imo beato Petro, servasset, confidenter dico, Deo adjuvante, non tot mala, videlicet homicidia, perjuria, sacrilegia, simoniacæ hæresis pestilentiæ, ac proditiones evenissent. Vos itaque, quos tantæ calamitates movent, aut divini timoris respectus ad Deo dignam pacem et concordiam animat,

» nous désirons vivement et que nous prescrivons de toute l'autorité » apostolique la tenue d'un concile universel, dans un lieu tel que » nos amis et nos ennemis puissent s'y rendre en sûreté, de toutes » les parties de la terre. Car nous voulons découvrir au grand jour, » en pénétrant dans les antres de l'obscurité, quel est l'auteur et la » cause des malheurs affreux qui désolent, depuis si longtemps, la » religion chrétienne; proclamer de quel côté sont l'impiété et l'or- » gueil qui s'opposent à la paix et à la concorde entre l'empire et le » sacerdoce, et rétablir enfin, avec le secours de Dieu, dans ce con- » cile, une paix telle que la désire et la demande la piété. Nous serons » disposés à souscrire à tout ce qui sera juste, selon les droits de » saint Pierre et les décrets des Pères; à réfuter ce qui est reproché » au siége apostolique, à calmer les murmures secrets de quelques- » uns de nos frères, à rendre notre innocence évidente, pourvu » cependant qu'on restitue à l'Église romaine ce dont elle a été dépouil- » lée. Nous devons vous prévenir dès à présent, Dieu en est témoin, » que ce n'est ni par notre ordre ni par notre conseil que Rodolphe, » élu roi par les Allemands, a pris le gouvernement de l'empire: » loin de là, nous avons ordonné, dans un synode, que, si les arche- » vêques et les évêques qui l'ont sacré ne pouvaient pas justifier leur » conduite, ils seraient privés de leurs dignités comme Rodolphe du » royaume. Car un grand nombre de vous sait et nous n'ignorons » pas quel est celui qui s'est opposé à cette disposition. Si en effet le » roi Henri eût gardé envers nous, c'est-à-dire, envers saint Pierre, » l'obéissance qu'il avait promise, je le dis avec confiance, ces mal- » heurs, ces homicides, ces parjures, ces sacriléges, ces trahisons, » cette hérétique et funeste simonie ne seraient pas arrivés. Ainsi » efforcez-vous de contribuer à la tenue d'un synode tel que nous l'in- » diquons, vous tous qui êtes émus par tant de calamités, et qui, con- » duits par la crainte de Dieu, voulez la paix et la concorde, afin que » la tête et tout le corps de la sainte Église, ballottés par les attaques

nitimini et summopere laborate, ut synodus qualem supra memoravimus, fieri possit : quatenus sanctæ Ecclesiæ caput, totumque corpus, quod impiorum procellosis fraudibus et machinationibus fluctuat nimium et titubat communi omnium bonorum consensu et robore quiescat de cætero, et stabiliter consolidetur. (*Epist.*, IX, 28.)

» des impies reposent enfin et soient affermis par l'union des vrais » chrétiens. »

Comme ce vœu ne pouvait s'accomplir, il ne cessa d'adresser aux fidèles des paroles consolantes *, les remerciant de leur compassion et de la part qu'ils prenaient à son sort et les encourageant à persévérer dans leurs généreux efforts. « Nous ne voulons, dit-il, qu'une » seule chose, c'est que les impies se reconnaissent et reviennent à » leur Créateur. Nous n'avons qu'un seul désir, c'est que l'Église, op- » primée et bouleversée sur toute l'étendue du globe, reprenne son » ancienne splendeur et sa solidité. Nous n'avons qu'un seul but, c'est » que Dieu soit glorifié en nous, et nous avec nos frères, même avec » ceux qui nous persécutent, afin que nous méritions tous de parvenir » à la vie éternelle. Reprenez donc courage, concevez une vive espé- » rance, fixez vos regards sur l'étendard du Roi éternel, d'où il nous » dit : *C'est dans votre patience que vous posséderez vos âmes.* »

Au commencement de l'année 1083, Henri revint une troisième fois devant Rome, avec la ferme résolution de tout tenter pour se rendre maître de la ville[1]; ses troupes étaient considérablement aug-

* Grégoire exprime ici la seule idée qui occupait son génie pendant toute sa vie. « Unum volumus, videlicet ut omnes impii resipiscant et ad Creatorem suum revertantur. Unum desideramus, scilicet ut sancta Ecclesia, per totum orbem conculcata et confusa, et per diversas partes discissa, ad pristinum decorem et soliditatem redeat. Ad unum tendimus, quia ut Deus glorificetur in nobis et nos cum fratribus nostris, etiam cum his qui nos persequuntur, ad vitam æternam pervenire mereamur, exoptamus. » Ainsi, accuser Grégoire d'ambition, de vanité ou de vaine gloire, c'est chercher dans son propre cœur des sentiments qui ne sont pas les siens, et contre lesquels il proteste solennellement. M. Voigt admire ici la grandeur d'âme de son héros, et son extrême confiance en Dieu. La manière dont il encourage les chrétiens en est une preuve, c'est un héros qui parle. « Pensate, carissimi, pensate quot quotidie milites seculares pro dominis suis vili mercede inducti morti se tradunt. Et nos quid pro summo Rege et sempiterna gloria patimur aut agimus? Quale dedecus et quale improperium, qualisque derisio oculis nostris objicitur, quod illi velut pro vili alga mortem subire non metuunt, et nos pro cœlesti thesauro et æterna beatitudine etiam persecutionem pati devitamus. Erigite ergo animos in vires, spem vivam concipite, illud vexillum præ oculis habentes ducis nostri, scilicet Regis æterni unde ipse dicit : *In patientia vestra possidebitis animas vestras.* Luc. II, *Epist.,* IX, 21. (*Note du Trad.*)

[1] Abb. Ursperg., p. 172. Bertold. Const., ann. 1083.

mentées. Il commença par livrer un violent assaut à la Cité léonine, du côté de la Toscane; il y éleva des retranchements, et inquiéta vivement les assiégés; ceux-ci se retirèrent, et Henri s'étant emparé de la Cité léonine, éleva sur le mont Palatin un fort dont la garnison fit beaucoup de mal aux Romains [1]. Le danger de Grégoire devint plus grand que jamais, l'empereur mit tout en œuvre pour gagner les Romains : il employa tour à tour les présents, l'or, les promesses pour séduire les grands, qui se laissèrent enfin entraîner : plusieurs cédèrent par l'ennui d'un long siége; d'autres étaient depuis longtemps ennemis de Grégoire [2]. Henri rendit la liberté aux évêques captifs, laissa un libre passage à tous ceux qui voulaient entrer dans la ville, et réussit à gagner le peuple en répandant les bruits les plus divers. Aussi les Romains ne tardèrent pas à s'adresser au pape, pour le prier d'oublier beaucoup de choses dans cette fâcheuse conjoncture, afin de rétablir l'union et la bonne harmonie entre le roi et l'Église. Ils le conjurèrent de prendre en pitié leur pays presque entièrement ruiné. Grégoire leur répliqua : « J'ai souvent eu occasion de con- » naître les ruses perfides et les sourdes menées de Henri; néanmoins » je suis prêt à lui pardonner et à lui donner la couronne impériale, » s'il veut donner à Dieu et à l'Église une satisfaction proportionnée » à l'énormité de ses crimes. S'il ne le fait pas, il m'est impossible de » me rendre à vos vœux [3]. »

Henri rejeta cette proposition. Le peuple insista de nouveau près du pontife et le supplia de relâcher quelque chose de cette satisfaction; Grégoire demeura inflexible, et s'aliéna par là l'esprit du peuple [4]. Voyant croître son mécontentement, il se retira avec les siens

[1] Sigeb. Gemb., ann. 1083. Bertold. Const., Fiorentini, *Chron. Hirsaug.*

[2] *Leo Ostiens.*, III, 49. Bertold. Const., ann. 1083.

[3] Cardin. Arag. « Ego versutias et calliditates regis frequenter expertus sum; sed, si vult in iis in quibus manifeste peccavit Deo et Ecclesiæ satisfacere, ipsum libenter absolvam et imperialem ipsi coronam cum benedictione imponam; alioquin nec debeo nec possum vos in hac parte nullatenus exaudire. » Ex ms. Centii, cap. III.

[4] Quod verbum cum rex, remordente conscientia, denegaret facere, et populus pontifici per plures dies vehementer instaret, ut absque satisfactione regem susciperet, et pontifex ad eorum cæcas preces omnino permaneret immobilis; rex paulatim cœpit popularem favorem pecunia et terrore sibi acquirere. *Ibid.*

au château Saint-Ange[1]; car les Romains n'étaient plus si ardents à défendre la ville.

Dans cette cruelle situation, Grégoire se souvint de Robert Guiscard. Pour gagner du temps, et pour donner à Robert celui d'arriver, il entra dans les négociations suivantes, qui furent approuvées par tous les princes, excepté par Gisulphe de Salerne : il proposa de tenir, au milieu de novembre, un synode où l'on prononcerait définitivement sur les affaires de l'Église et de l'empire, sur celles des Romains et du roi. Henri promit par serment de n'empêcher personne de se rendre à ce concile et d'accorder un libre passage à tous les évêques. Sur cela, le pape convoqua immédiatement l'assemblée[2].

Le roi, après avoir concerté d'autres mesures que l'on ne sut que plus tard, retourna dans la haute Italie avec Guibert, qu'il laissa à Ravenne. Les assiégeants souffrirent horriblement pendant tout l'été, des maladies causées par des chaleurs excessives[3]. De quatre cents hommes qui composaient la garnison du mont Palatin, il en resta à peine trente; au nombre des morts se trouvait Ulrich de Cosheim. Cette poignée de soldats, se sentant trop faible pour résister aux attaques des Romains, sortit secrètement du fort, qui fut rasé aussitôt[4]. On disait que c'était l'épée de saint Pierre qui les avait frappés.

Henri ne montra pas les dispositions pacifiques auxquelles on devait s'attendre. Il fit arrêter les envoyés des princes allemands et les évêques qui se rendaient à Rome pour assister au concile. Un grand nombre de clercs et de moines furent maltraités; Hugues de Lyon, Anselme de Lucques, Rainald de Côme et plusieurs autres prélats et abbés ne purent passer[5]. Cette violation de la foi jurée fit murmurer hautement le peuple de Rome. Grégoire, malgré ces obstacles, ouvrit le synode au temps indiqué[6]; on s'entretint pendant trois jours entiers

[1] La plupart des auteurs le nomment *Castrum Crescentii, Domus Theodorici.*

[2] Bertold. Constant., ann. 1083.

[3] Voici comment s'exprime l'Annaliste saxon : « Æstas apeo fervida fuit, ut piscium copiosa multitudo in aquis periret. Magnus puerorum et senum interitus fuit morbo dissenterico. » Au moyen âge, les bouleversements de la nature avaient un grand poids, et faisaient beaucoup d'impression sur l'esprit du peuple.

[4] Bertold. Const., ann. 1083. *Chron. Abb. Ursperg.*

[5] Bertold. Const., ann. 1083.

[6] C'est le 9e de son pontificat.

sur le malheur des temps, sur le triste état de l'Église et sur les moyens d'y remédier. Le synode n'était pas nombreux; car, à la nouvelle de l'odieuse tyrannie de Henri, la plus grande partie des princes et des évêques s'en étaient retournés chez eux. Aucun évêque allemand ne put y assister, il y eut seulement quelques évêques de la France, de la Pouille et de la Campanie.

Plus l'horizon se montrait couvert de nuages, plus la parole de Grégoire fut énergique, touchante et persuasive. Le troisième jour, le pape se leva au milieu de l'assemblée comme animé d'une puissance surnaturelle; il parla de la foi, de la morale chrétienne, du courage et de la constance nécessaire dans la persécution présente, avec une éloquence si vive et si entraînante, qu'il arracha des larmes à tous les assistants [1], comme si son esprit avait été averti que c'était la dernière fois qu'il élevait la voix pour défendre une cause si juste et si sacrée. En voyant Henri violer de nouveau ses serments, il céda à peine aux prières des évêques pour ne pas renouveler contre lui l'excommunication. Il la prononça, néanmoins, contre tous ceux qui avaient empêché les évêques et les envoyés de se rendre au concile, ou qui les avaient faits prisonniers d'après les ordres du roi [2].

Quand au sein de la prospérité un homme se montre grand, noble, élevé, le monde l'honore, le vénère, l'admire, et si ce bonheur se soutient dans toute sa carrière jusqu'au moment de sa mort, son nom est transmis à la postérité. Quand même son ouvrage n'est point achevé, quand même il est surpris par la mort au milieu de ses opérations, nous regardons sa carrière comme remplie, parce que notre imagination supplée à ce qui lui restait encore à faire. Mais quand un homme jeté au milieu du tumulte et d'un monde plein de désordres, quand exposé aux vicissitudes de la bonne et de la mauvaise fortune, il résiste avec fermeté, et que, fort de sa conscience, animé par sa foi et ses convictions, il reste calme et de sang-froid, souffre avec résignation, s'appuie sur l'ancre que Dieu a placée dans son cœur, lors-

[1] Coleti, *Coll. Conc.*, t. XI, p. 676, et Labb., t. X, p. 402. « De robore animique constantia ad præsentem pressuram necessaria, *ore non humano sed angelico* patenter edisserens, die tertia totum fere conventum in gemitus et lacrymas compulit. »

[2] Fiorentini, d'après Bertold.

que tout l'univers est soulevé contre lui, un tel homme devient la merveille de son siècle [1].

Peu après la clôture du synode, Grégoire apprit quelque chose qui lui causa une vive peine. Au printemps précédent, les Romains avaient secrètement juré au roi d'obliger le pontife à le couronner, sinon, d'élire un autre pape à sa place auquel on imposerait cette obligation comme condition de son choix. Grégoire ignorait complétement cette promesse, qui lui fut communiquée par quelques habitants de la ville. On lui fit observer, toutefois, que leur serment n'allait pas jusqu'à obliger le pape à couronner solennellement Henri par l'onction royale, mais seulement à lui donner la couronne. Le pontife trouva moyen de prévenir les suites de cet engagement imprudent. Il se déclara prêt à donner la couronne aussitôt que le monarque donnerait satisfaction; que même, en cas de refus de sa part, il voulait remplir la promesse faite par ses sujets, en lui donnant par une fenêtre du château Saint-Ange une couronne suspendue à un fil. Les Romains députèrent vers Henri, et lui laissèrent le choix entre les deux propositions; mais Henri ayant refusé l'une et l'autre, ils se déclarèrent déliés de leur serment. A partir de ce jour, la population de Rome devint plus fidèle au pontife, et lui promit son appui et ses conseils chaque fois qu'il en aurait besoin [2].

Henri, outré de cet affront, chercha à employer tour à tour la terreur, la corruption et les promesses pour diminuer le nombre des partisans de Grégoire, et il réussit à en ébranler un grand nombre, parmi lesquels plusieurs évêques. Les prélats, en effet, n'avaient que l'alternative ou de continuer à vivre sous l'oppression jusqu'à la fin de la lutte, ou de se déclarer en faveur de Henri, ou du moins de garder la neutralité, afin de pouvoir jouir de leurs bénéfices. Qui-

[1] Justum et tenacem propositi virum,
Non civium ardor prava jubentium,
Non vultus instantis tyranni
Mente quatit solida. . .
. . . .
Si fractus illabatur orbis
Impavidum ferient ruinæ. *Hor.,* Od. III, 3.

[2] Bertold. Const., ann. 1083.

conque restait fidèle à l'Église de Rome, trouvait auprès de Mathilde, seule, un abri assuré; aussi une foule de prélats et d'autres amis du pontife s'étaient réfugiés dans ses États[1].

Le roi se promettait beaucoup de cette disposition des esprits, et se présenta pour la quatrième fois devant la ville de Rome, bien résolu de ne plus reculer avant de l'avoir prise. Déjà plusieurs édifices de la ville avaient été fortement endommagés. Guibert n'avait surtout rien épargné pendant son séjour à Tibur; le pays ressemblait à un vaste désert. Henri se rendit au monastère de Farfe, où il manda l'abbé du Mont-Cassin, sans toutefois lui faire connaître le but de cette sommation. L'abbé en fut effrayé, et comme il ne savait quel titre donner au prince, il refusa de comparaître. Henri lui écrivit une seconde lettre pleine de menaces; mais l'abbé répondit avec beaucoup de circonspection et dans des termes les plus mesurés[2], se disculpant de son refus par le peu de sûreté des chemins. Dans une troisième lettre encore plus menaçante, le monarque lui donna le choix ou de venir sur-le-champ, ou de voir son monastère dévasté. Didier, ne sachant quoi faire, s'adressa à Grégoire pour lui demander conseil; mais déjà, avant le premier siége de Rome, le pontife lui avait fait connaître suffisamment la conduite qu'il devait tenir[3]. Il lui avait écrit alors : « Vous n'ignorez pas, mon cher frère, que si l'amour de » la justice et l'honneur de l'Église ne nous retenaient pas, et que » nous voulussions nous conformer à la volonté perverse et aux inten- » tions perfides du roi et des archevêques, nous en aurions reçu des » honneurs tels que n'en ont jamais reçu nos prédécesseurs, ni du roi » ni de l'archevêque. Mais comme nous méprisons ses menaces et sa » colère, que nous sommes tout prêts à aller au-devant de la mort, » s'il en est besoin, plutôt que de consentir à son impiété et d'abandon- » ner la justice, nous vous engageons et nous vous exhortons à nous » demeurer fidèle comme il convient, afin que l'honneur de l'Église, » qui compte beaucoup sur vous, conserve sa force et son éclat. »

[1] Fiorentini, Domnizo.

[2] Rescripsit ei pro salutatione debitæ fidelitatis obsequium ideo, quia nullam fidelitatem ei se debere putabat. *Chron. Cassin.,* apud Muratori, *Scr., rer. Ital.* t. IV, p. 466.

[3] *Epist.,* IX, 11.

L'abbé n'avait pas besoin d'autres instructions; aussi Grégoire ne fit-il aucune réponse à Didier. Celui-ci, néanmoins, se trouvait dans un embarras extrême. D'un côté il avait à craindre les anathèmes du pontife, et de l'autre la captivité, l'aliénation, la perte ou la destruction de son monastère. Enfin, il se mit en route après en avoir informé Grégoire et après lui avoir recommandé son couvent. Didier se rendit à Albano pour négocier avec Jourdan, prince de Capoue. Il avait déclaré expressément à ses moines qu'il ne souillerait jamais l'honneur de l'Église, dût-il être exposé à perdre la vie. Il rencontra en chemin un grand nombre d'évêques et d'autres personnes distinguées, même le chancelier du roi; mais il ne voulut ni leur donner le baiser de paix, ni prier avec eux, ni manger ou boire à leur table[1]. Il resta une semaine entière à Albano sans comparaître devant le roi, qui lui fit des menaces, et lui ordonna enfin de lui jurer fidélité et obéissance, et de recevoir de sa main l'investiture de l'abbaye[2]. Mais Didier s'y refusa obstinément, et la colère du prince fut telle, que les instantes prières de Jourdan purent seules le préserver de mauvais traitements. Par l'entremise de Jourdan, Didier fut présenté au roi à qui il promit de faire tout ce qu'il pourrait, sans compromettre les règles de son ordre. Le monarque lui ordonna de recevoir de lui l'investiture de son abbaye; le moine lui répliqua qu'il la recevrait aussitôt que le roi serait couronné empereur, ou qu'il se démettrait de son abbaye[3]. L'abbé y resta encore quelque temps, mais il eut presque tous les jours des discussions avec les évêques du parti de Henri sur les droits du saint-siége. Didier eut même une contestation sur le décret de Nicolas II, concernant l'élection des papes, avec Otton, évêque d'Ostie, que Henri retenait encore captif[4]. Ce prélat soutenait qu'un pape

[1] Il songeait probablement à la sentence :

Os, orare, vale, communio, mensa negatur.

[2] Homo ipsius per manus deveniret.

[3] L'abbé cherchait à se tirer d'embarras par cette réponse évasive.

[4] Ce dialogue est fort curieux; l'évêque d'Ostie veut prouver que, d'après le décret de Nicolas, le consentement de l'empereur est nécessaire pour l'élection du pape; Didier nie le fait et dit : « Neque papam, neque episcopum aliquem, neque archidiaconum, neque cardinalem, sed nec ullum hominem hoc juste facere potuisse. Apostolica enim sedes domina nostra est, non ancilla, nec alicui subdita,

ne pouvait être élu sans le consentement de l'empereur, et que s'il était élu sans ce consentement, il serait digne de l'anathème au lieu de la papauté. Didier prétendait au contraire que ni pape, ni évêque, ni cardinal, n'avaient le droit de faire un pareil décret; car l'Église romaine n'est pas une vile esclave, elle n'est soumise à personne, et elle est au-dessus de tous. Et par conséquent, il est impossible de prouver que quelqu'un ait le droit de disposer du siége apostolique. Si le pape Nicolas a rendu un tel décret, il l'a fait injustement et sans raison; la faute d'un homme ne doit pas faire perdre à l'Église sa dignité, et nous ne consentirons pas que le roi des Allemands établisse le pape des Romains. Guibert de Ravenne se mêla également de la discussion. Enfin Didier ayant obtenu de Henri une bulle d'or qui confirmait les possessions de son monastère, il s'en retourna au Mont-Cassin [1], qui demeura désormais sous la protection du roi.

On raconte que vers le même temps le prince Jourdan de Capoue reçut de Henri l'investiture de sa principauté, moyennant une forte somme d'argent qu'il lui paya [2].

Ces empiétements du roi et les dispositions des Romains, qui désiraient mettre fin à leurs maux par la reddition de la place, déterminèrent Robert Guiscard à prendre une part plus active aux événements. Pour gagner le peuple remuant de Rome, il y envoya, dit-on, trente mille florins d'or [3]. Malgré cela les Romains devinrent plus négligents pour la défense de la place, laissant prendre aux partisans de Henri des avantages considérables sans beaucoup de résistance. L'empereur

sed omnibus est prælata, et ideo nulla ratione posse constare, ut eam aliquis, quasi famulam, vendat. Quod si hoc a Nicolao papa factum est, injuste procul dubio et stultissime factum est, nec pro humana stultitia potest, aut debet amittere suam dignitatem Ecclesia, nec unquam debet a nobis hoc aliquatenus consentiri, nec, Deo volente, amplius fiet, ut rex Alemanorum papam constituat Romanorum. Cum ad hæc iratus episcopus dixit: Quod si hæc ultramontani audirent, omnes simul adunati unum fierent; Desiderius respondit: Certe si non solum hi, sed etiam totus mundus contra hæc in unum congregaretur, nunquam nos ab hac sententia excludere posset. Potest quidem imperator ad tempus, si tamen permiserit Deus, prævalere, et vim ecclesiasticæ justitiæ inferre, nostrum tamen consensum ad hoc nunquam poterit inclinare. »

[1] *Chron. Cassin*, l. III, c. 50.

[2] *Ibid.*

[3] Muratori, *Hist. d'Italie.*

d'Orient envoya à Henri des ambassadeurs et de nouveaux présents pour le supplier de faire une puissante diversion contre Robert; et comme celui-ci ne cessait ses projets hostiles contre l'empire, Alexis députa vers le roi des Allemands d'autres envoyés chargés d'or, d'argent [1], de vases précieux et de vêtements magnifiques [2]. Henri promit en retour de faire la guerre à Robert. Cette somme lui arriva à propos, il s'en servit pour corrompre les seigneurs romains, pensant qu'il devait prendre Rome avant d'attaquer les Normands [3].

Peu de temps avant la fête de Pâques, lorsqu'il songeait déjà à son retour en Allemagne [4], il reçut une députation qui lui offrit l'entrée de la ville; et en effet, le jeudi avant les Rameaux, qui était le 21 mars, on lui ouvrit la porte de Latran, par laquelle il fit son entrée en grande pompe et accompagné de Guibert [5]. Le Latran et toutes les places les plus importantes de Rome tombèrent en son pouvoir [6], quelques forteresses seulement demeurèrent en la possession du pontife. La plupart des seigneurs s'étaient retirés avec le pape dans le château Saint-Ange; car le roi comptait parmi eux peu de partisans : c'est pourquoi il demanda quarante otages, vraisemblablement pour se rassurer contre les Normands. Le lendemain de son entrée dans la ville, Guibert fut installé dans le palais de Latran, sur le siége de saint Pierre, et le dimanche suivant, 24 mars, il fut sacré par les deux évêques de Modène et d'Arezzo, dans l'église de Saint-Pierre, au milieu d'une grande réunion de prélats. Les évêques d'Ostie,

[1] *Anna Comn.* Alexis V donna 144,000 gulds d'or et cent pièces d'écarlate.

[2] *Chron. Hirsaug.*, ann. 1083; Bertold. Const., ann. 1084. Abbas Ursperg., p. 172.

[3] Bertold dit qu'il avait promis sur serment de s'en servir pour faire la guerre à Robert.

[4] « Cum in Germaniam reditum paramus, expugnandæ Romæ spe lapsi, » dit Henri lui-même dans une de ses lettres.

[5] Quelques auteurs prétendent qu'une brèche avait été faite aux murailles, et qu'ainsi la ville avait été emportée de vive force. La *Chronique de Cassini,* l. III, chap. LIII, nº 1, dit que Godefroi de Bouillon battit en brèche, et entra le premier dans Rome. A la suite de cet exploit, il serait tombé malade et aurait alors fait vœu de faire le voyage de la Terre-Sainte.

[6] *Chron. Hirsaug. Auctor Vitæ Anselmi,* p. 478. Dans une lettre du roi à Thierry de Verdun, *in Annal. Trevir.,* t. I, p. 563, il dit : « Romam adeo universam, excepta nunc Crescentis arce, in manu esse nostra. »

d'Albano et de Porto remplissaient ordinairement cette fonction [1].

Henri devait être content [2] de se trouver en possession d'une ville d'où étaient parties tant de sentences funestes à son repos. Il pensait sans doute aux heures de Canosse et méditait une éclatante vengeance. Cependant il y avait encore en Italie un homme qu'il redoutait; c'était Robert. Henri eut donc soin de mettre la ville en état de défense, et principalement le mont Aventin, où il mit une forte garnison [3]. Il fit bloquer en même temps les forts qui étaient encore au pouvoir du pape, et parmi lesquels se trouvait le pont du Tibre [4].

Le saint jour de Pâques [5], Henri fit, avec la reine Berthe, son entrée solennelle dans l'église de Saint-Pierre [6]. Le parti de Grégoire profita de la foule pour troubler la fête, et quarante hommes de la suite de Henri furent tués ou blessés. Clément se rendit ensuite au Vatican avec le roi et lui mit la couronne impériale sur la tête, au milieu des acclamations du peuple [7]. L'empereur fut déclaré ensuite patrice des Romains [8].

[1] D'autres, tels que le card. Aragon., nomment trois évêques, ceux de Modène, de Bologne et de Cervia. Au lieu du dernier, quelques-uns citent celui de Crémone. *Voy.*, du reste, *Chron. Hirsaug.*, et Abb. Ursperg., p. 172. D'après le dernier, les Romains demandèrent au roi de leur donner Guibert pour pape, « quia Hildebrandus ab ipsis abdicatus aufugerat. »

[2] Sa lettre à l'évêque de Verdun en est une preuve; il y dit : « Incredibile tibi videatur, quod tamen re ipsa comprobatum, Romæ præteritis diebus evenit quod id denis hominibus, ut ita loquar, Deo auxiliante, confectum a nobis est, quod denis omnino millibus effectum majores non præstitissent. »

[3] Sigon., *de Regno Ital.*, ann. 1083.

[4] Bertold. Const., ann. 1084. Sigon., *ibid.* Platina, *Vita Greg.* Il faut surtout consulter la lettre de Henri à l'évêque de Verdun, « qui validus in amicitia Cæsaris, pene summam in Germania, rege absente, tenebat. »

[5] 31 mars 1084.

[6] Dans la lettre déjà citée, Henri ne parle pas de la reine ; mais il dit que son couronnement avait eu lieu, « fausta acclamatione Romanorum et ingenti cum totius populi applausu. » Au contraire, d'après cette lettre, il semblerait que Berthe fût alors en Allemagne ; mais l'Annaliste saxon la nomme expressément. Il en est de même de la *Chron. Stedernburg.*, ann. 1084, et de Marian. Scot., eod. ann.

[7] Bertold. Const. ne montre nulle part ses dispositions défavorables à Henri plus vivement qu'ici. *Voy.* aussi *Chron. Hirsaug.*

[8] Sigebert. Gemb., ann. 1084.

Le Capitole était encore au pouvoir des troupes de Grégoire; Henri le fit attaquer, le prit, et y plaça garnison. Un parent du pontife, nommé Rusticus, s'était enfermé, avec un petit nombre de soldats résolus, dans Septifolium, château fort et très-élevé. L'empereur en fit faire le siége; quand les assiégés virent approcher les machines de guerre, ils se rendirent à discrétion [1]. Enfin l'attaque du château Saint-Ange fut poussée avec vigueur, pendant que Henri disposait la ville comme s'il voulait y fixer sa résidence, et qu'il faisait abattre les maisons corses [2].

Cependant Robert s'occupait activement de lever une armée pour marcher sur Rome; car, immédiatement après la prise de la ville, le pape l'informa de sa détresse, en le priant de venir à son secours. Robert, qui se trouvait alors dans la Pouille, rassembla une armée de trente mille hommes d'infanterie avec six mille de cavalerie. Grégoire reçut avec joie cette nouvelle par un message secret que lui fit parvenir Didier, abbé du Mont-Cassin [3]. Il n'en fut pas de même pour Henri; il fut effrayé de la marche de Robert, dont le même abbé l'avait instruit. Son ouvrage était inachevé : voir triompher le pape, qu'il voulait voir à ses pieds; être obligé de fuir ignominieusement devant des forces supérieures, cela lui paraissait dur, mais il était incapable de résister à Robert. Henri se présenta donc devant la foule, dont la plus grande partie lui était dévouée et l'aidait même à assiéger le pape, pour lui recommander l'honneur de l'État et du nom impérial, et pour lui déclarer qu'il se trouvait obligé de partir pour la Lombardie; mais qu'il reviendrait bientôt et qu'alors il les récompenserait chacun selon son mérite [4]. Clément quitta la ville avec lui, et ils se rendirent à Civita-Castellana et de là à Sienne.

Le jour même où Henri entrait dans cette dernière ville, Robert arriva devant les murs de Rome à la tête de son armée. Grégoire le vit approcher avec joie; les Romains furent saisis d'épouvante, car ils avaient épousé le parti de Henri, et déclaré Grégoire déposé. Ils se voyaient, après le départ de Henri, à la discrétion d'un vainqueur

[1] Sigon. D'autres l'appellent *Septizonium*. Voyez Dufresne, *Gloss. man.*

[2] Romam ut propriam domum habere cœpit.

[3] Sigon. Pandulph. Pisan. Petri Diaconi, *Chron.*, l. III.

[4] Pandulph. Pisan. Muratori, *Hist. d'Italie*, VI, p. 451.

courroucé; ajoutons-y que la marche de Robert avait répandu la terreur dans la ville. On ferma donc les portes à l'ennemi, et l'on se prépara à la défense. Robert campa devant la porte Latine; il envoya demander aux Romains l'entrée de la ville, mais en vain. Bientôt les partisans de Grégoire et ceux de l'empereur furent aux prises; on parvint à ouvrir la porte Flamine à Robert [1] et à ses guerriers irrités. La multitude se porta à sa rencontre pour s'opposer à son passage, des scènes effroyables en furent la suite [2]. Comme Robert était entré dans Rome vers la nuit, la ville entière devint la proie du fer et du feu [3]. Dans l'armée du Normand se trouvait un nombre considérable de Sarrasins, dont la fureur n'avait pas de bornes. Des femmes et des religieuses furent sacrifiées à leurs brutales passions, lorsqu'ils avaient égorgé leurs pères ou leurs époux. Une mort prompte était regardée comme un bienfait. On vit ces barbares couper les doigts à de jeunes et intéressantes vierges, pour s'emparer plus promptement de leurs bagues. Bientôt le feu se manifesta sur trois points différents de la cité, et en peu d'heures les palais les plus somptueux n'offrirent plus qu'un monceau de cendres [4]. Le pape eut bien de la peine à sauver, par ses gardes, de l'incendie et du pillage une partie des églises [5]. Celles de Saint-Sylvestre et de Saint-Laurent, ainsi que les basiliques situées dans le quartier du Latran, jusqu'au Colysée, devinrent la proie des flammes, sans qu'on pût rien sauver de ce qu'elles renfermaient [6]. Robert délivra le château Saint-Ange, et ramena le pape au palais du Latran. Les retranchements que Henri avait construits autour du château Saint-Ange furent comblés. Le conquérant paraissait comme un lion, comme un glorieux triomphateur, dans la capitale du monde chrétien [7]. Il exerça pendant trois jours entiers un pouvoir discrétionnaire, et réduisit en esclavage un grand nombre de

[1] Sigon. Il paraîtrait que le feu fut mis à l'instigation du consul romain Censius, et que Robert aurait profité de ce moment pour entrer dans la ville. *Leo Ost.*, III, 52.

[2] Gaufr. Malaterra, *Hist. Sic.*, III, 37.

[3] Bertold dit : « Totam urbem Gregorio papæ rebellem, penitus exspoliavit et majorem ejus partem igni consumpsit. »

[4] Pandulp., *Hist. Mediol.*, IV, 3.

[5] *Leo Ostiens.*, III, 52.

[6] Pandulph. Pisan. Gaufred. Malaterra.

[7] Cardin. Aragon. : « Fortissimus léo ; gloriosus triumphator. »

Romains qui avaient trahi le pape. Mais l'indignation fit prendre une seconde fois les armes au peuple; le sang coula de nouveau; Robert sortit enfin de la ville avec ses troupes indisciplinées.

Grégoire convoqua un synode, mais il fut peu nombreux [1]. Néanmoins il renouvela l'anathème contre Henri, contre Guibert et tout son parti, et chargea ses légats de faire connaître la sentence dans toute l'Allemagne, et de proclamer la supériorité de la puissance spirituelle sur le pouvoir séculier [2].

Le pape avait appris à mépriser les Romains; il prit le parti d'abandonner cette ville vénale [3], ainsi que l'appelle un écrivain contemporain [4]. D'ailleurs, comme il avait appelé les Normands, les habitants de Rome lui attribuaient tout le mal qu'ils avaient souffert, et étaient irrités contre lui. Accompagné de Robert, il se rendit au Mont-Cassin, près de son ami Didier [5], et de là à Salerne, place fortifiée.

L'empereur se hâtait de traverser la haute Italie, pour se rendre au plus tôt en Allemagne. Son parti avait grossi d'une manière extraordinaire [6], celui du pape était opprimé et persécuté presque partout. Le soutien de ce dernier était la comtesse Mathilde [7], aussi toutes les

[1] Sigon. dit qu'il n'avait pas été tenu « propter infrequentiam episcoporum. » Bertold. « Dominus autem papa, collecta synodo, iterum sententiam anathematis in Guibertum hæresiarcham et Henricum et omnes eorum fautores promulgavit : quod et in festo sancti Joannis Baptistæ præterito jam dudum Romæ fecit, cum Henricus adhuc ibi moraretur. Hanc sententiam legati sedis apostolicæ, videlicet Petrus, Albanensis episcopus, in Francia; Otto, Ostiensis Episcopus, in terra Teutonicorum usque quoque divulgaverunt. » Labb., t. X, p. 402. C'est le 10e du pontificat de Grégoire.

[2] Bertold. Const., ann. 1084.

[3] Depuis Jugurtha.

[4] Cardin. Arag. Malaterra, III, 38. Celui-ci dit encore que Robert avait reconduit le pape au Latran avec ses cardinaux et ses évêques; mais presque toutes les autres autorités contredisent cette assertion.

[5] *Chron. Cass.*, III, 53.

[6] Domnizo dit :

> Lepra Guibertina succreverat horrida : nigra
> Hac lepra mundus fere non locus extitit ullus.

[7] Domnizo, *ibid.*

hostilités de la haute Italie étaient dirigées contre elle. Quiconque était pour Mathilde était aussi pour Grégoire. Toujours en armes, elle veillait avec un soin merveilleux à la défense de ses places de la Lombardie et de la Toscane, qui étaient exposées à la fureur des troupes impériales. Quoiqu'elle eût déjà envoyé à Rome, avant l'arrivée de Henri, un corps nombreux de troupes, cette héroïne du moyen âge ne résista pas moins avec un courage et une audace que l'antique Rome n'eût pas désavoués. Il semblait que son inébranlable attachement à Grégoire lui avait donné quelque chose de son caractère et de sa grandeur d'âme. Ses forces se trouvaient divisées et par conséquent affaiblies. Une révolte dans la Ligurie l'avait forcée d'y envoyer des troupes; mais celles qui lui restaient, elle sut les diriger avec une habileté qu'on aurait cherchée en vain dans des généraux renommés. C'est ce que prouve le récit qui va suivre [1].

Henri avait sommé les évêques et les margraves de l'Italie supérieure de rassembler au plus vite une armée, sous prétexte de retourner à Rome [2], mais dans le but réel de tirer de Mathilde une éclatante vengeance [3]. La comtesse ne fut point dupe de ses ruses. Elle réunit les troupes dispersées dans les cantonnements et résolut d'affronter la tempête, quoique avec des forces bien inférieures, parce que, dans une telle cause, elle comptait sur le secours de Dieu [4]. Le pieux Anselme donna sa bénédiction à la petite armée courageuse, et dès lors la comtesse se crut forte et invincible. Les Impériaux étaient commandés par le margrave Obert. Dans leurs rangs, on comptait une foule de seigneurs, ainsi que les évêques Eberard de Parme et Gandolphe de Reggio. Leur nombre était tellement considérable, qu'on croyait pouvoir renverser tous les obstacles. Dans les premiers jours de juillet, les troupes de Henri entrèrent dans le territoire de Modène; mais la forteresse de Sorbara les arrêta par une résistance opiniâtre. La garnison resta inébranlable, et les Impériaux furent obligés de

[1] Domnizo. Fiorentini. Bertold. Const., et *Auctor Vitæ sancti Anselmi*, in Murat., Act. Ss., t. IX, p. 479.

[2] Muratori, *Hist. d'Italie*, VI, p. 453.

[3] Fiorentini.

[4] « Con tanta speranza di superarli, quanta le suggeriva la viva fede degli ajuti divini. »

dresser un camp. La comtesse apprit que les avant-postes étaient gardés avec négligence; elle rassembla donc à la hâte l'élite de ses guerriers et s'approcha du camp ennemi, avec le projet de livrer bataille ou bien de faire entrer des renforts dans la place. La nuit était sombre, et ses soldats se trouvaient déjà près de l'ennemi. Mathilde, placée au centre, donna l'ordre d'attaquer. Au cri de *Saint Pierre*, ses soldats se précipitèrent sur le camp des assiégeants, ensevelis dans un profond sommeil. Le carnage devint affreux, et plus d'un brave passa du sommeil au trépas. Obert, n'ayant plus de troupes autour de lui, se battit corps à corps avec l'ennemi et fut grièvement blessé [1] : six autres chefs et environ cent nobles lombards, d'une haute distinction, furent faits prisonniers. Cinq cents chevaux, et une grande quantité d'armes et le camp tout entier tombèrent au pouvoir de l'audacieuse comtesse. Eberard de Parme fut saisi et dépouillé; Gandolphe de Reggio, presque nu, resta caché, pendant trois jours, derrière des broussailles. En peu d'heures, on ne voyait de l'ennemi que les cadavres et les bagages [2]. Mathilde n'eut que trois hommes de tués et un petit nombre de blessés. Ce coup hardi, couronné de succès, releva le courage du parti pontifical. La gloire, la prudence, l'esprit ferme et viril de Mathilde faisaient l'admiration même de ses ennemis. Mais sa joie fut troublée, pendant quelque temps, par la mort du pieux Anselme; c'était un des hommes les plus religieux et les plus honorables de son temps; il était fidèle et inébranlable dans la foi et heureux dans la piété, assidu à la prière, plein de respect et d'attachement pour le siége de Rome. Anselme avait été élevé sous le régime sévère de l'ancienne discipline; de bonne heure, il s'était rendu habile dans la dialectique et dans la grammaire, et s'était exercé dans toutes les connaissances de son temps, de telle sorte que le pape Alexandre l'éleva à la dignité d'évêque, et l'envoya près de Henri en qualité de légat. Il laissa l'exemple d'une vertu éprouvée et d'un zèle ardent pour les choses de Dieu. Jamais la vérité ne faiblit dans sa bouche; jamais il ne négligea la prière et le jeûne; aussi Grégoire eut pour lui la plus haute vénération; Anselme fut occupé, pendant toute sa vie, à former et à éclairer son troupeau; il se démit même de son

[1] Suivant les uns, il prit la fuite; suivant d'autres, il fut tué.

[2] Mortuorum non est inventus numerus. *Vita Anselmi.*

évêché, et redevint moine [1]. Mais Grégoire le rétablit sur son siége. Il supporta avec une résignation admirable les malheurs de sa vie, la perte de sa charge, les menaces et les insultes de ses ennemis. Rarement il usait de mets recherchés ou de vin, et s'il se trouvait à une table étrangère, il prétextait volontiers une indisposition ou l'accomplissement d'un vœu pour s'en priver [2]. Il dormait rarement dans un lit; souvent il lisait ou écrivait toute la nuit, et quand il rencontrait un livre nouveau, il le lisait avec une extrême avidité. Il avait pris Grégoire pour modèle, et était devenu son bras droit dans les affaires ecclésiastiques de la Lombardie [3]. Aussi Grégoire, vers la fin de sa vie, lui donna, avec le titre de légat, un pouvoir illimité sur toutes les Églises de la province. Et, en effet, tous ceux qui étaient opprimés et persécutés trouvaient dans la personne d'Anselme un père et un protecteur. Il rendit d'immenses services à la cause de Grégoire *.

Quand l'empereur vit que ses affaires prenaient une mauvaise tournure en Italie, et que celles de l'Allemagne exigeaient de plus en plus sa présence [4], il reprit le chemin du royaume Teutonique, en passant par Vérone. Cependant son absence n'avait pas beaucoup changé la face de son royaume. La mort avait enlevé Sigefroi, archevêque de Mayence, qui pendant longtemps avait joué un rôle si important, et qui avait exercé une si grande influence sur ses contemporains. A sa place siégeait Wecilon, de l'église de Halberstadt, et depuis longtemps frappé de l'excommunication; il était partisan de Henri qui l'avait élevé à cette dignité [6]. Dans la Saxe, le pouvoir et l'influence d'Otton de Nordheim avaient passé à ses fils et surtout au

[1] Comme il avait reçu l'investiture du roi, « in Gregorii manum, quidquid a rege acceperat, reddit ac refutat. »

[2] Honeste finxit.

[3] *Auctor Vitæ S. Anselmi*, § 26.

* Si nous n'étions pas simple traducteur, nous citerions un grand nombre d'exemples de ce genre, que la Providence avait ménagés, pour l'édification des fidèles, dans ces temps de corruption presque générale. (*Note du Trad.*)

[4] Ainsi que l'évêque Thierry de Verdun le lui avait annoncé. *Annal. Trevir.*, p. 563.

[6] Bertold. Const., ann. 1084. Dodechin, Append., in Marian. Scot., ann. 1084. Il mourut en Thuringe, et son tombeau est à Hasungen.

margrave Ecbert, qui lui avait succédé. Le margrave Ecbert II s'était joint à lui. Cet Ecbert, fils d'Ecbert Ier, était seigneur de la Misnie [1], et avait en outre plusieurs propriétés dans la Frise. Sa proche parenté avec Henri aurait dû l'attacher à ce prince [2], si elle ne lui avait pas donné l'espoir de placer la couronne sur sa tête [3]. Pendant longtemps, il s'était tenu en repos; mais l'élection de Herrmann vint le tirer de son apathie, et dès lors il prit une grande part dans la lutte contre Henri [4], parce que celui-ci n'avait pas voulu lui rendre les biens dont il l'avait dépouillé.

Un autre personnage important de cette époque était Burchard, évêque de Halberstadt. Le roi Herrmann était livré à ces trois hommes; et comme ils avaient le plus contribué à son élection, il était obligé de gouverner d'après leurs caprices. Les évêques, qui connaissaient cette dépendance, en profitèrent merveilleusement pour enrichir leurs églises, et Burchard, entre autres, obtint de lui trois grands domaines [5]. Par cette influence, Herrmann perdit toute considération aux yeux de ses amis; comme à ceux de ses ennemis [6]; et Henri n'avait point à craindre un tel rival.

L'empereur revint en Allemagne avec joie et avec une brillante perspective pour l'avenir. Malgré ses désastres, il avait réussi à faire sortir de Rome un pape qu'il détestait. Otton, son mortel ennemi, et Sigefroi n'étaient plus, les Saxons étaient fatigués d'une longue guerre; un grand nombre d'évêques lui étaient restés fidèles, et presque toutes les villes étaient dévouées à ses intérêts. Il lui semblait qu'il n'avait plus qu'à soumettre ses ennemis de la Souabe et de la Bavière. Il marcha donc à la tête de son armée contre Ausbourg; le duc Frédéric vint le rejoindre. Les deux armées restèrent long-

[1] Sur les doutes qu'on pourrait élever à cet égard, *Voy.* Bitter, *Histoire de la Misnie*, p. 196.

[2] *Diploma Henrici IV,* dans Wilh. Heda, *Histor. ep. Ultraject. Auctor Apol. Henri IV.* Plusieurs diplômes de ce genre se trouvent dans Bitter.

[3] Heda, p. 139.

[4] « Solo superbiæ spiritu elatus, » dit Henri lui-même de lui.

[5] *Voy.* Leukfeld's *Histor. Beschreïb. des Bisth.,* Halberstadt, 513.

[6] On lui donnait familièrement le sobriquet de *roi d'Ail,* parce qu'il s'en cultivait beaucoup à Eisleben, où il habitait d'ordinaire, et peut-être parce qu'il en mangeait beaucoup.

temps en présence [1], jusqu'à ce qu'enfin Frédéric se rendit maître des retranchements et s'empara de la ville. Henri se retira ensuite à Ratisbonne. Le théâtre principal de la guerre était dans la Bavière et dans la Franconie, surtout du côté de Wurzbourg, dont Frédéric faisait le siége. La lutte devint plus acharnée que jamais, et coûta beaucoup de sang [2].

Ce fut au milieu de ces sanglants débats que commença l'anné 1085, la dernière de notre histoire.

L'année précédente, Otton, évêque d'Ostie, avait été envoyé en Allemagne comme légat du pape. Sur le siége épiscopal, si longtemps désert, de Constance, il plaça Gebhard, fils du duc Berthold de Zahringen, et ordonna en même temps prêtre, Berthold, le laborieux chroniqueur, en lui permettant d'admettre à la pénitence et à la communion ecclésiastique les pécheurs repentants [3]. Otton se rendit ensuite dans la Saxe, et, aux fêtes de Noël, il tint à Goslar une assemblée à laquelle assistèrent le roi Herrmann, Burchard de Halberstadt et la plupart des seigneurs saxons [4]. On y décida qu'une conférence aurait lieu avec la partie adverse pour terminer à l'amiable la lutte des prétendants; la conférence eut lieu à Berka sur la Werra, entre Eisnach et Hirschfeld [5]. Le 30 janvier, on y vit arriver un grand nombre d'archevêques, d'évêques et de seigneurs, tant de la part de l'empereur que de celle des Saxons. On avait choisi des deux côtés, comme orateurs, les hommes les plus sages, les plus éloquents et les plus propres à défendre leur cause. Conrad, évêque d'Utrecht, et Wecilon de Mayence, étaient pour l'empereur [6]; Gebhard, archevêque de Salzbourg, un des hommes les plus savants dans la doctrine des Pères et des conciles [7], pour les Saxons et le pape.

[1] Pendant près de quinze jours.

[2] *Voy.* Pfister, *Hist. de Souabe,* t. II, p. 152-153, ou Bertold. Const., ann. 1084.

[3] Bertold. Const., ann. 1084. C'est ainsi qu'il le raconte lui-même.

[4] Bertold. Const., ann. 1085. Suivant lui, tout se passa à Goslar.

[5] *Abbas Ursperg,* p. 173. D'autres indiquent des lieux différents. Waltram, *Auctor Apol. Henrici IV,* et Aventin nomment Gerstungen. *Chronogr. Saxon.* prétend que ce fut Pertestad.

[6] *Abb. Ursperg.,* p. 173, et Aventin.

[7] « Ætate, eloquentia, scientia egregie præter cæteros Hildebrandinos venerabilis. » Aventin.

Conrad d'Utrecht se leva d'abord et parla avec beaucoup de chaleur sur le but de cette assemblée, sur les prétentions illégitimes du pape, et sur les fausses interprétations qu'il donnait à l'Écriture. Il loua les dispositions pacifiques de Henri envers l'Église, ses belles qualités, son esprit entreprenant, sa bravoure, ses intentions droites et justes; puis il s'écria : « Nous venons ici pour prouver que notre roi Henri n'est point condamné d'après les saints canons. » Il remit en même temps à l'archevêque Wecilon le pontifical, et lui fit lire le canon suivant : « Il n'est point permis de citer en justice, d'accuser » ni de condamner un homme dépouillé de ses biens, et privé de sa » dignité par la force ou par la menace. Il faut d'abord lui restituer » tous ses biens, lui rendre tous ses droits et tous ses avantages, en » sorte qu'il puisse jouir de nouveau en paix des honneurs de son » rang. » Ainsi, si vous n'avez pas fait attention à ce que Dieu a décidé pour l'honneur du roi, vous devez au moins le laisser jouir du droit que les lois de l'Église lui assurent, et qui est accordé au moindre membre de l'Église[1].

Gebhard de Salzbourg parla à son tour[2]: « Henri, dit-il, a été dé- » posé avec raison et avec justice, parce que l'anathème de l'Église » pesait sur lui, anathème que le pontife avait prononcé dans un sy- » node romain, et qu'il avait publié par ses lettres. On ne peut et on » ne doit récuser une décision du pontife; c'est une chose à traiter » avec lui en personne. »

Il s'éleva alors une contestation fort vive sans qu'il fût possible de s'entendre, et l'on se sépara de part et d'autre sans autre résultat que d'être aigri encore davantage. L'irritation fut telle, que le comte Thierry fut tué par le parti saxon, et que l'évêque de Hildesheim, Udon, et le comte Conrad son frère, qui tous deux avaient passé au parti de l'empereur, échappèrent avec peine au même sort[3]. Les Saxons n'étaient pas même d'accord entre eux; parce que plusieurs

[1] On trouve dans Aventin un discours, on ne sait si c'est celui que prononça Conrad. Bertold. Const., ann. 1085, fait aussi mention du canon cité. *Voy.* surtout Waltram, *Apol.,* II, 19.

[2] Suivant Aventin, qui était partisan de l'empereur : « Omnino obmutuit ne hiscere quidem potuit. » Bertold et l'abbé d'Ursperg, p. 172, racontent la chose tout autrement.

[3] Bertold. Const.

princes s'étaient opposés très-opiniâtrément à toute démarche de réconciliation.

L'empereur comptait parmi ses ennemis les plus acharnés, les évêques de Magdebourg, de Salzbourg, de Halberstadt, de Wurzbourg, de Worms, de Mersebourg, de Ceitz, de Misnie, de Verdun, de Minden et quelques autres. Ces prélats, réunis aux seigneurs Ecbert de Thuringe, au comte Henri de Nordheim, à son frère Conrad et à divers seigneurs de la Souabe et des provinces rhénanes, s'assemblèrent vers Pâques [1] à Quedlimbourg, où ils convoquèrent une nouvelle diète sous la présidence du légat Otton. Les partisans de Henri se réunirent en même temps à Mayence; car on avait entendu parler des importantes délibérations qui avaient lieu à Quedlimbourg. Otton ouvrit la diète avec la plénitude des pouvoirs apostoliques [2]. La réunion fut très-nombreuse; car tous les adhérents du pape y parurent en personne ou y envoyèrent des députés. Le roi Herrmann s'y trouva également.

Quand on fut réuni, l'évêque d'Ostie se leva, et s'adressant à l'auguste assemblée avec une éloquence pénétrante, il parla d'une manière digne et convenable de la primauté du siége de Rome, s'appuyant constamment sur les décisions des Pères de l'Église, et mit » en principe « que personne n'a le droit de reviser les jugements du » souverain pontife et de juger après lui [3]. » Toute l'assemblée applaudit à cette proposition et la confirma. Le trait s'adressa directement aux partisans de Henri qui se trouvaient présents. Un clerc audacieux de Bamberg, nommé Cunibert, se leva au milieu du synode, et soutint « que les évêques de Rome s'étaient eux-mêmes » attribué cette primauté qui n'a jamais été reconnue comme un droit » inhérent à leur dignité; il est faux, disait-il, que personne ne peut » examiner juridiquement leur sentence, et qu'ils ne sont eux-mêmes » soumis au jugement de personne. » Mais tout le concile se leva contre cette assertion audacieuse, et imposa silence au clerc. Il fut même repris par un laïque qui cita ces paroles de l'Évangile : *Le disciple n'est pas au-dessus du maître.*

[1] Le 22 avril.

[2] Bertold. Const., ann. 1085. *Annal. Trevir.*, p. 564.

[3] Nulli unquam liceat ejus judicium retractare et de ejus judicio judicare.

On traita ensuite la question du mariage du roi Herrmann avec Adélaïde, fille d'Otton Ier, comte d'Orlamond. Le légat avait entendu parler d'une affinité entre les deux époux, et il menaça Herrmann de l'anathème s'il ne renonçait immédiatement à cette union. Mais le synode déclara que la décision devait être ajournée, parce qu'il ne s'était présenté aucun accusateur légal[1].

Le légat fit les mêmes menaces aux princes saxons s'ils refusaient de restituer les biens ecclésiastiques dont ils s'étaient emparés pendant la guerre. On eut de la peine à faire prendre au légat des mesures plus modérées.

Toutes les nominations d'évêques faites par Henri, celles de Wecilon, archevêque de Mayence, de Sigefroi, évêque d'Ausbourg, de Norbert de Coire, en général toutes les ordinations et toutes les dispositions administratives des évêques excommuniés furent déclarées nulles; en outre, l'anathème fut prononcé contre Wecilon et contre tous ceux qui, à Berka, avaient approuvé des dispositions contraires.

A la fin du concile, on prononça l'anathème, avec les cierges allumés, contre l'antipape Guibert, contre Hugues le Blanc, Jean de Porto et Pierre, chancelier de l'Église romaine, contre Liémar, archevêque de Brême, Udon, évêque de Hildesheim, Otton de Constance, Burchard de Bâle, Husmann de Spire, Norbert de Coire, Sigefroi d'Ausbourg et Wecilon de Mayence.

Tous ces prélats que nous venons de mentionner se trouvaient à la même époque à Mayence, où ils anathématisaient à leur tour les fidèles partisans de Grégoire; car Guibert y avait envoyé des légats. Tous les assistants de ce conciliabule prononcèrent une seconde fois la déposition de Grégoire et l'élection de Guibert, et pas un ne refusa sa signature[2].

Souvent il arrive que les bouleversements de la nature paraissent en rapport avec les mouvements des hommes, comme si les grands

[1] Cependant, comme dit Bertold, « rex in media synodo surrexit, seque de hac re judicium sanctæ synodi per omnia observaturum professus est. » *Auctor Apol. Henr.*

[2] Bertold. Const. Dodechin, *Append.* Aventin fait le dénombrement de tous les évêques qui se trouvèrent à Mayence.

événements humains devaient coïncider avec les grandes révolutions physiques[1]. Au printemps de cette année, l'Italie entière, la partie supérieure surtout, fut désolée par une horrible famine[2], d'où il résulta une contagion funeste[3] dont les habitants des campagnes furent plus particulièrement infectés; de telle sorte que la plus grande partie du sol demeura sans culture. A ces fléaux vint encore se joindre le débordement du Pô, dont les eaux furieuses emportaient à la fois les bourgs et les hameaux, et ravageaient tout le pays[4].

Pendant ce temps, Grégoire, livré à la contemplation des choses divines, puisait sa consolation dans les livres saints et dans l'histoire ecclésiastique. Déjà, au mois de janvier, il avait ressenti une grande faiblesse; car les tribulations avaient beaucoup influé sur sa santé. Cet épuisement se prolongea jusqu'au mois de mai, époque où il lui devint impossible de quitter le lit. Il appela alors près de lui les cardinaux et les évêques qui lui étaient restés fidèles. Ils vinrent tous se ranger autour de son lit, adressant au Ciel de ferventes prières, et le bénissant à la fois pour ses constants efforts et les leçons qu'il avait données au monde. Grégoire leur dit: « Mes frères bien-aimés, je » compte mes travaux pour peu de chose; ce qui me donne de la con- » fiance, c'est que j'ai toujours aimé la justice et haï l'iniquité[5]. » Et comme les assistants gémissaient sur leur triste situation après sa mort, le saint-père leva les yeux au ciel, étendit ses bras, et dit: « Je » monterai là, et je vous recommanderai avec instance à ce Dieu » souverainement bon. »

Comme on lui demandait son avis sur le choix d'un successeur dans des circonstances aussi critiques, il désigna trois hommes comme dignes du souverain pontificat: Didier, cardinal et abbé du Mont-Cassin; Otton, évêque d'Ostie, et Hugues de Lyon[6]. Sur la demande

[1] Un de ces rapports est, par exemple, la coïncidence de l'hiver en Russie avec les plans de Napoléon.

[2] Ut homines non tantum immunda quæque, sed etiam humanam carnem manducarent. *Bertold.*

[3] Ut nec tertia pars hominum remaneret.

[4] Bertold. Const., ann. 1085. Pandulph Pisan.

[5] Paul Bernr., c. 108. C'est pour cela que Bertold dit qu'il resta jusqu'à la mort « in defensione justitiæ firmissimus. »

[6] Paul Bernried, c. 109. Tous ces hommes brûlaient d'un zèle ardent pour

qu'on lui faisait s'il voulait user de quelque indulgence envers ceux qu'il avait excommuniés, il répondit, trois jours avant sa mort : « A l'exception du prétendu roi Henri, de Guibert qui a usurpé le » siége de Rome, et de tous ceux qui par leurs conseils ou par leur » secours les soutiennent dans leur impiété et leurs crimes, je donne » l'absolution et ma bénédiction à tous ceux qui croient, sans hésiter, » que j'ai spécialement ce pouvoir, comme vicaire des apôtres saint » Pierre et saint Paul[1]. »

Après avoir entretenu les évêques de différents sujets édifiants, il ajouta : « Au nom du Dieu tout-puissant et en vertu de l'autorité des » saints apôtres Pierre et Paul, je vous défends de reconnaître per- » sonne pour pape légitime, qui n'ait pas été élu et ordonné d'après » les saints canons et l'autorité des apôtres[2]. »

Cependant le moment de sa mort approchait ; sa faiblesse, toujours croissante, lui fit pressentir sa fin ; il prononça encore ces paroles, qui furent ses dernières : « J'ai aimé la justice et j'ai haï l'iniquité, » c'est pourquoi je meurs dans l'exil[3]. »

l'Église. Didier en avait donné des preuves dans ses rapports avec Henri ; Otton s'était montré digne de ceindre la tiare, à Quedlimbourg, et il le prouva plus tard, sous le nom d'Urbain II ; enfin, Hugues, comme légat en France, avait prouvé son dévouement au siége de saint Pierre. (Sigon., *de Regno Italiæ.*) De ces trois hommes, deux devinrent papes, Victor III et Urbain II.

[1] « Quicumque me hanc habere specialem potestatem in vice apostolorum Petri et Pauli credunt indubitanter. » Sigebert de Gembl., ann. 1085, rapporte tout le contraire. « Dominus Apost. Hildebrandus (dit-il) in extremis positus, ad se vocavit unum de duodecim cardinalibus, quem multum diligebat præ cæteris, et confessus est Deo et sancto Petro et toti Ecclesiæ, se valde peccasse in pastorali cura, quæ ei ad regendum commissa erat, et suadente diabolo, contra humanum genus odium et iram concitasse. Postea vero sententiam, quæ in orbe terrarum effusa est, pro augmento christianitatis cœpisse dicebat. Tunc demum misit prædictum confessorem ad imperatorem et ad totam Ecclesiam, ut optaret illi indulgentiam, quia finem vitæ suæ aspiciebat, et tam cito induebat se angelica veste, et dimisit ac dissolvit vincula omnium bannorum suorum imperatori, et omni populo christiano, vivis et defunctis, clericis et laicis, et jussit suos abire de domo Deoderici et amicos imperatoris ascendere. » Un pareil passage n'a pas besoin d'être réfuté.

[2] Paul Bernr., c. 112. « Ut neminem habeatis Romanum pontificem, nisi canonice electum, et sanctorum Patrum auctoritate electum et ordinatum. »

[3] Paul Bernr., c. 110. Otton Frising., *Chron.*, lib. VI, c. 36. « Dilexi justitiam et odii iniquitatem, propterea morior in exilio. »

A ces mots, un vénérable évêque lui dit : « Seigneur, vous ne » pouvez mourir en exil, car la volonté de Dieu vous a donné les » peuples en héritage, et les limites de la terre pour termes de juri- » diction. » Mais Grégoire n'entendit plus ces mots, car il avait déjà expiré. Il mourut le 25 mai, après avoir gouverné l'Église pendant douze ans un mois et trois jours. Son corps fut inhumé dans l'église de Saint-Matthieu, à Salerne, église que lui-même avait consacrée peu de temps auparavant.

CONCLUSION.

Voilà Grégoire tel qu'il nous est dépeint par ses actes. Déjà pendant sa vie mortelle on lui attribuait un grand nombre de miracles. On se plaisait au moyen âge à voir dans un si beau génie, dans un homme si pieux et si saint, quelque chose de surnaturel, de plus élevé que cette terre périssable, en un mot, quelque chose de divin. Ces miracles sont devenus, pour certains historiens, un objet de mépris et quelquefois un sujet d'amères railleries; cependant ils renferment une grande vérité historique : ils déposent en faveur de l'homme auquel on les attribue; ils sont un témoignage irréfragable de sa sainteté, car on ne donne pas une puissance surnaturelle à celui qui n'a pas quelques vertus extraordinaires.

Il n'entre pas dans notre but de parler de l'authenticité et du nombre des miracles attribués à Grégoire [1]; nous nous contentons de faire observer qu'ils prouvent que ses amis et ses contemporains le considéraient comme un homme doué d'une puissance plus qu'humaine, comme un homme qui disposait des forces secrètes de la nature [2], qui pénétrait dans le cœur et dans la pensée de ses semblables [3], qui avait le pouvoir de guérir les maladies [4], en sorte qu'on alla même

[1] On en trouve une foule dans Paul Bernr., *Chron. Cassin.*, Lamb. Schaffn, Baron., *Annal.*, etc.

[2] En conjurant le feu.

[3] En devinant ce qu'un paysan pensait de lui. Paul Bernr., c. 124, ou c. 18 et 19.

[4] Paul Bernr., c. 35.

jusqu'à croire qu'une certaine vertu secrète sortait de ses vêtements [1], et qu'il s'opérait des miracles sur son tombeau [2].

Nous étendre davantage sur le caractère de Grégoire, cela nous semble superflu; sa conduite, ses actes, ses lettres, ses expressions sont là, ils dépeignent son âme, et nous montrent le principe et le but de chacune de ses pensées. Prendre sa défense, ce serait inutile; nous connaissons sa vie. Cependant nous devons combattre une manière de le juger qui est à la fois peu consciencieuse et peu historique.

Rarement il s'est rencontré un homme qui ait été plus diversement jugé, qui ait reçu plus de blâme d'un côté, et plus d'éloge de l'autre. Les uns voyaient en lui « un homme effronté, méchant, plein de » ruses, un novateur téméraire qui pourtant réunissait toute la pru- » dence d'un homme d'État, et qui avait le courage, l'énergie et la » fermeté d'un héros. Selon eux, il est bas et vil, tout en gardant les » dehors d'une noble fierté. C'est un prétendu saint, que ses parti- » sans ont adoré, et un homme sans religion, sans foi, sans croyance, » qui a été appelé par un de ses amis intimes *saint Satan* [3]. » Les autres nous exposent sa patience et sa douceur inaltérables, sa bonté prévenante et la sainteté de sa vie [4]. Les premiers admirent la grandeur de son génie, ses qualités extraordinaires, sa rare perspicacité et sa profonde connaissance du cœur humain, et lui reprochent en même temps de la dissimulation, de la perfidie, un orgueil indomptable, une ambition démesurée, une grande audace et de l'opiniâtreté [5]. Les seconds le montrent ferme et courageux comme un héros, prudent comme un sénateur, zélé comme un prophète, sévère dans ses mœurs [6].

[1] Baron., *Annal.*, ann. 1085.

[2] Paul Bernr., c. 124. Ainsi des voleurs ayant tenté pendant la nuit de violer son sépulcre pour enlever les riches vêtements qui le couvraient, il s'éleva soudain un vent si violent, que toutes les lampes s'éteignirent dans l'église de Saint-Matthieu, et les voleurs, hors d'eux-mêmes, restèrent si longtemps éperdus que le peuple et le clergé finirent par les découvrir.

[3] Henke, *Histoire de l'Église chrétienne*, 2e partie, p. 72 et 87.

[4] Dissertation du comte Muzzarelli sur Grégoire VII, dans le *Magasin pour l'histoire ecclésiastique*, par Henke, 25e vol., p. 524-605 et suivantes.

[5] Schrœck, *Histoire de l'Église*, 2e partie, p. 524.

[6] Jean de Muller, *Voyages des papes*.

Nous ne voulons pas entrer en discussion sur ce sujet ; les faits exposés, les pensées, les actions et le but du pontife nous montrent de quel côté est la vérité, et répondent à la partialité de ses juges bien mieux que nous ne pourrions le faire.

Il est impossible de porter sur Grégoire un jugement qui réunisse tous les suffrages. Sa grande idée, et il n'en avait qu'une seule, est devant nos yeux, c'est l'*indépendance de l'Église.* C'est là le point où venaient se grouper toutes ses pensées, tous ses écrits et toutes ses actions, comme autant de rayons lumineux. L'*indépendance de l'Église,* c'est là l'idée qui lui donnait cette activité prodigieuse, c'est à quoi il a sacrifié sa vie ; elle était l'âme de toutes ses opérations. Le pouvoir civil cherche à être un, et à devenir un tout homogène et parfait ; Grégoire travailla de même à procurer à l'Église une parfaite unité et une supériorité sur tous les autres pouvoirs. L'Église, selon lui, devait être grande, forte et puissante ; l'État devait lui être soumis, parce que l'Église est établie de Dieu et que la royauté tire son origine des hommes et n'a qu'un pouvoir limité et conditionnel. Arriver à ce point, le consolider, le faire dominer dans tous les siècles et dans tous les pays : tel était le but constant des efforts de Grégoire, et, selon son intime conviction, le devoir de sa charge. C'est ce qui ressort clairement de ses lettres, qui sont, après tout, les meilleures sources qu'on puisse consulter, quand on veut le juger sainement.

Mais que fallait-il pour l'exécution d'un tel plan? presque tout ce que Grégoire a fait. Il devait élever l'Église au-dessus de l'État, afin d'arracher ses ministres à la suprématie temporelle, de soustraire leur élection, leur dignité, leur existence, leur conduite et leur punition à l'autorité des princes. Et qui, dans ces temps obscurs, pouvait le mieux juger du choix des évêques? était-ce l'Église ou les princes? Quel était le principal but des rois lorsqu'ils choisissaient des évêques? cherchaient-ils des hommes propres à conduire les âmes, ou plutôt ne cherchaient-ils pas des hommes habiles à manier l'épée? et ces sortes de choix convenaient-ils à l'Église? *Grégoire voulait donc rendre l'Église indépendante, et soustraire les évêques à la suprématie civile.*

Il n'était pas seulement important, mais indispensable pour le plan de Grégoire, de faire prévaloir la croyance de la subordination de l'empereur et de toute puissance temporelle à l'Église. Tant que l'idée

contraire était dans les esprits, il lui était impossible de songer au succès de sa grande pensée. Car lorsque l'empereur décidait de l'élection du pontife de Rome, lorsqu'il pouvait contrôler et détruire ses décrets, et que la volonté du pontife était subordonnée à celle de l'empereur, il n'y avait aucun espoir de réforme. C'est pourquoi Grégoire insista tant sur la soumission de l'empereur aux décrets de l'Église. Il commença par la douceur; mais quand la douceur ne lui réussit point, il usa de rigueur. Henri céda. *La liberté de l'Église exigeait donc l'anéantissement de la subordination du siége de Rome à la puissance impériale.*

Si Grégoire éleva des prétentions sur l'Espagne, sur la France, sur le Danemarck, sur la Russie, sur la Dalmatie, sur la Hongrie, sur la Corse et sur la Sardaigne, s'il se crut autorisé à réclamer les deniers de saint Pierre en Angleterre, on peut avancer sans crainte qu'il n'avait en vue que l'indépendance de l'Église. D'après sa profonde conviction, la religion seule pouvait procurer au monde le salut, le bonheur et la paix universelle; il était persuadé que la religion avait pour seul organe l'Église, qui, à ses yeux, était l'interprète des volontés du Très-Haut. Mais pour atteindre ce but, l'Église voulait et devait avoir quelques moyens de subsistance; plus elle s'éloignait de l'État ou brisait les liens qui jusqu'alors l'y avaient attachée, plus il devenait urgent de pourvoir d'une autre manière à son existence. L'Église, rendue à sa liberté, ne pouvait plus compter que sur elle-même, que sur ses propres droits, et non sur les bienfaits de l'État. L'Église se trouvait partout où il y avait des adorateurs du Christ. Jésus-Christ l'avait bâtie sur le roc, sur l'apôtre Pierre; donc partout où était l'Église, était le droit de Pierre, le droit du vicaire de Jésus-Christ et le pouvoir du pontife.

Quand l'ancienne Rome enchaîne à son char de triomphe les Gaules, l'Espagne, la Bretagne, la Grèce, la Macédoine et la Syrie; quand elle élève sa puissance sur les ruines de l'Afrique, l'esprit qui présidait à tant d'entreprises, et qui était constamment occupé à égorger, à détruire et à exterminer pour atteindre un tel but, nous l'admirons, parce que nous savons que pour être Romain dans la force du terme, il fallait faire ce qu'on a fait. Pour accroître les grandeurs de Rome, tout était louable, digne d'admiration. Quiconque veut et approuve la politique romaine, doit aussi vouloir les effets de

cette politique. Quel est pourtant celui dont l'âme n'est point navrée de douleur et remplie d'indignation quand, avec un sentiment d'humanité, il contemple les fumantes ruines de Carthage, les débris de Numance, la destruction de l'opulente Corinthe? Mais nos sentiments changent quand nous considérons ce que demandaient la sécurité et l'élévation de Rome! Ainsi, en supposant que Grégoire eût eu, comme l'ancienne Rome, l'idée de dominer sur tous les peuples, oserait-on blâmer les moyens qu'il a employés, surtout quand on considère qu'ils étaient dans l'intérêt des peuples?

Grégoire était pape, il agissait comme tel; et, sous ce rapport, il est grand et admirable. Pour porter un juste jugement sur ses actes, il faut considérer son but et ses intentions, il faut examiner ce qui était nécessaire de son temps. Sans doute une généreuse indignation s'empare de l'Allemand quand il voit son empereur humilié à Canosse, ou du Français quand il entend les leçons sévères données à son roi. Mais l'historien qui embrasse la vie des peuples sous un point de vue général, s'élève au-dessus de l'horizon étroit de l'Allemand ou du Français, et trouve fort juste ce qui a été fait, quoique les autres le blâment.

Quiconque veut jouir d'un air pur, doit aussi vouloir les temps orageux, l'éclair et la foudre. Qui a jamais reproché à la flamme électrique les dégâts, les incendies, les ruines qu'elle occasionne? Dans la nature, la chaleur amasse des orages qui se déchargent ensuite avec grand fracas. Il en est de même dans l'histoire de l'homme. Il se présente, aux regards de l'observateur, des temps où se manifestent des signes précurseurs qui font présager aux peuples des heures de justice où ils expient des crimes depuis longtemps accumulés. Les exemples ne manquent pas au lecteur. Mais ces hommes que la main de Dieu amène, ces hommes destinés à accomplir les desseins que veut la loi suprême, à faire ce qu'exige le cours des événements, nous les appelons grands, parce qu'ils sont les instruments dont Dieu se sert, le bras au moyen duquel le passé agit sur le présent, la voix qui fait entendre les besoins de l'époque.

Pour juger des intentions et des convictions de Grégoire, il faut examiner ses actes et ses écrits; nous n'avons aucune autre source où il nous soit permis de puiser la vérité. Pour découvrir la source d'un ruisseau ou d'un fleuve, nous sommes obligés de nous arrêter à

la montagne d'où jaillit l'eau ; il ne nous est pas permis d'aller plus loin ni d'examiner les voies secrètes par lesquelles les eaux se rassemblent. Si les eaux sont claires, nous les appelons une source pure.

Grégoire a fait assez pour pouvoir être jugé. Il a exposé ses actions à nos regards, il ne les a point cachées. Que prouvent-elles ? qu'il avait une seule idée, une seule pensée, un but unique. Si tous ses actes, que l'histoire nous a conservés, sont dirigés vers ce but important ; s'ils ont été mûrement pesés ; s'ils sont sortis d'une conviction profonde, de la conscience de son devoir ; si tous sont l'expression de l'idée principale qui le dominait, nous n'avons plus le droit de jeter du blâme sur les actes accessoires qui concouraient au grand but.

Il ne nous reste donc plus qu'à examiner si le but et la pensée unique de Grégoire méritent nos éloges ou notre censure. Grégoire a eu le sort de tous les grands hommes de l'histoire, on lui a prêté des motifs dont il serait difficile, pour ne pas dire impossible, de trouver des preuves. On a prétendu qu'il avait cherché à établir un despotisme absolu et universel[1], qu'il était conduit par un orgueil insupportable et par une ambition démesurée, qu'il avait tout sacrifié à ces deux passions[2].

Cependant, ceux-là même qui se montrent les ennemis de Grégoire sont obligés d'avouer que l'idée dominante de ce pontife, l'indépendance de l'Église, était indispensable pour la propagation de la religion, pour la réforme de la société, et que, pour cet effet, il fallait rompre tous les liens qui jusqu'alors avaient enchaîné l'Église à l'État, au grand détriment de la religion ; l'Église devait être un ensemble, un tout, une en elle-même et par elle-même, une institution divine dont l'influence salutaire à tous les hommes ne devait être arrêtée par aucun prince de la terre. L'Église est la société de Dieu, dont nul mortel ne peut s'attribuer les biens et les priviléges, dont nul prince ne peut sans crime usurper la juridiction. De même qu'il n'y a qu'un Dieu et qu'une foi, de même aussi il n'y a qu'une Église et qu'un chef[3]. Les lettres de Grégoire sont pleines de cette idée ; il avait la

[1] Bower, *History of the Roman Popes*, book 6, p. 560.

[2] Sismondi, *Histoire des républiques italiennes*, t. I, p. 262.

[3] Cette expression est remarquable dans la bouche d'un protestant. (*Note du Trad.*)

conviction intime qu'il était appelé à la réaliser; aussi y travailla-t-il de toutes ses forces.

Voudra-t-on lui reprocher d'avoir nourri cette grande pensée? Attaquera-t-on l'idée elle-même, comme bizarre et exagérée ? L'une et l'autre assertion serait injuste et peu sensée. Le génie du despotisme était mort avec les empires asiatiques; les remuantes républiques d'Athènes et de Rome avaient disparu; tout tendait, au temps de Grégoire, à se former en monarchie; tout se modelait dans ce sens; chacun cherchait d'abord à être quelque chose pour lui-même, afin d'être quelque chose pour le tout. Les ducs entouraient les empereurs, et les princes les ducs ; puis venaient les vassaux, les arrière-vassaux et les feudataires qui se rangeaient autour de leurs seigneurs respectifs. Enfin tout se formait en corporations monarchiques. Pourquoi donc l'Église, qui est essentiellement monarchique, n'aurait-elle pas travaillé dans le même sens? Pourquoi reprocher aux papes d'avoir eu l'esprit de leur époque, et d'avoir suivi l'impulsion générale? Et si alors il se présente un homme qui annonce clairement ce qu'il a conçu clairement, qui agit avec énergie et conformément à ses vues; qui, poussé par de profondes convictions, renverse les obstacles opposés à sa grande pensée, qui élève ce qui la soutient et l'appuie, qui détruit ce qui, à ses yeux, paraît nuisible, et sème ce qui lui semble devoir rapporter de bons fruits; certes, un tel homme mérite nos respects et notre admiration.

Pour que Grégoire n'eût pas la pensée qui l'animait, il eût été nécessaire que Dieu le fît passer par l'école de notre moderne civilisation et de nos doctrines rationalistes; pour agir avec moins de vigueur et de résolution, il aurait fallu qu'il vécût au milieu de nous; or, cela n'a point eu lieu. Il vivait dans un siècle grossier, dans un siècle de fer qui n'a rien de commun avec le nôtre : ainsi, ses actes ne peuvent être jugés d'après nos principes et d'après nos mœurs. Il faut nous représenter avant tout le siècle et les circonstances où Grégoire a vécu; il faut se représenter la situation et la constitution de l'Église, ses rapports avec l'État, ses désordres; il faut examiner sérieusement l'État du clergé, son esprit, sa tendance, sa rudesse, sa dégénération, son oubli de tout devoir et de toute discipline, son ignorance à côté de son orgueil; il faut se former une idée nette de la situation de l'Allemagne, bien comprendre le caractère de Henri son adversaire,

alors nous pourrons juger Grégoire. En suivant cette marche, en considérant ses pensées, ses actes, ses vœux, ses efforts relativement à son siècle, on arrive alors, quand on est exempt de préjugés, a un jugement tout différent de celui que forment ces hommes qui veulent prescrire au pontife, comme règle, les vues et les idées de leur siècle.

Pour atteindre au but que s'était proposé Grégoire, il ne pouvait guère agir autrement qu'il a fait. Car, enfin, pour être pape, il devait agir comme pape; il devait agir autrement que la multitude, autrement que ses devanciers, s'il voulait s'élever au-dessus de tous et être un grand homme.

Mais, entendons-nous dire, trouve-t-on réellement en lui cette sincérité, cette conviction intime si vantée de la bonté de sa cause et de la justice de ses prétentions? La ruse et la perfidie n'ont-elles pas présidé à ses opérations? N'a-t-il pas voulu élever sa grande monarchie sur des faits mensongers, sur des inductions peu justes et sur de fausses interprétations de l'Écriture? Cette opinion, qu'il soutenait comme certaine et qui attribuait au pape un si grand pouvoir, ne mérite-t-elle pas d'être flétrie du nom d'hérésie de Hildebrand? Grégoire n'est-il pas véritablement un hérétique, un hypocrite, un imposteur[1]? Voici ce qu'on peut répondre à cette objection. Ou Grégoire est l'homme le plus pervers, le plus méchant qui ait jamais paru sur la terre, ou il est tel que le montrent ses actes et ses écrits. Ses lettres sont pleines de vives affections, d'un amour ardent pour la religion, et d'une foi inébranlable en la divinité de Jésus-Christ. Partout nous voyons une administration consciencieuse, une conviction intime de la justice de sa cause et de ses actes, une foi ferme dans les récompenses et les châtiments de l'autre vie. Partout nous découvrons de la noblesse, de la dignité, de la grandeur; partout se trouve le langage le plus pur et le plus expressif de sa piété, de ses nobles desseins et de ses constants efforts vers un but généreux[2]. Où sont donc maintenant les preuves qui détruisent ces sortes de témoignages? Sont-ce peut-être ses actes? Cela ne se peut, car il agit comme il parle; les

[1] Bower, *History of Roman Popes*, vol. 6, p. 563-573 et suiv.

[2] Nous indiquerons seulement quelques-unes de ces lettres. Voyez *Epist.*, II, 72; IV, 28; VI, I, 13; VII, 3, 6; VIII, 21; IX, 1, 9, 15, 53; II, 1; IV, 1, 7, 24; V, 5; VI, 1, 12.

faits l'attestent, il est impossible de les nier. Grégoire a soutenu, dira-t-on, plusieurs choses que l'histoire n'a point reconnues exactes, que ses contemporains et la postérité ont souvent attaquées. Mais est-il donc impossible, ou plutôt n'est-il pas très-vraisemblable que Grégoire les ait regardées comme vraies? Devait-il donc avoir la critique, les connaissances et les idées qui sont nées dans la suite des siècles? Accordons qu'il se soit trompé sans le savoir; en est-il criminel? il n'a jamais rien inventé de dessein prémédité. Il agissait d'après les idées qu'il pouvait avoir, et dont il avait la conviction[1]. Qui oserait lui en prescrire d'autres? Qui a vu son intérieur, qui a lu dans son cœur, qui a sondé les replis de son âme? le condamner de la sorte, c'est se condamner soi-même. Si Grégoire avait choisi des moyens peu propres à réaliser son plan; s'il n'avait pas étudié les circonstances, ni tenu compte de son époque; s'il eût commis des fautes graves dans l'exécution, on pourrait accuser sa prudence, son jugement, et non son cœur. Mais ce fut précisément son habileté contre laquelle on s'éleva toujours sans vouloir convenir de la bonté de son âme. Le génie de Grégoire embrassait et devait embrasser tout le monde chrétien, parce que l'indépendance de l'Église était une idée générale; son action devait être énergique, parce qu'il agissait dans son siècle; sa foi et sa conviction devaient être ce qu'elles étaient, parce que le cours des événements les avait fait naître.

Il est difficile de lui donner des éloges exagérés, car il a jeté partout les fondements d'une gloire solide. Mais chacun doit vouloir qu'on rende justice à celui à qui justice est due; qu'on ne jette point la pierre à celui qui est innocent; qu'on respecte et qu'on honore un homme qui a travaillé pour son siècle, selon des vues si grandes et si généreuses. Que celui qui se sent coupable de l'avoir calomnié rentre dans sa propre conscience.

[1] La véritable vertu consiste à être dans sa position ce qu'on peut être.

FIN DU TOME SECOND ET DERNIER.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE SECOND VOLUME.

DEUXIÈME PARTIE.

(SUITE.)

GRÉGOIRE VII ET SON SIÈCLE.

CHAPITRE VII.

1075.

CHAPITRE VIII.

CHAPITRE IX.

1076.

CHAPITRE X.

1077.

CHAPITRE XI.

1080 — 1085.

FIN DE LA TABLE DU SECOND ET DERNIER VOLUME.


UNIVERSITY OF ILLINOIS-URBANA
3 0112 101712948